313582

ANNALES
DES
FRERES MINEURS,

Composées en Latin

Par le tres-Reverend Pere LVC VVADINGHES, Hibernien, Professeur en Theologie du mesme Ordre, Censeur de la souveraine Inquisition de Rome, & Gardien du College de saint Isidore dans la mesme Ville.

Abregées & traduites en François

Par le tres-Reverend Pere SILVESTRE CASTET, Recollet.

DANS LESQUELLES LES CHOSES LES PLUS IMPORTANTES touchant les élections des Papes, les Antipapes, les Schismes, les Conciles, & plusieurs questions curieuses sont compriſes, de mesme que toutes celles qui concernent les trois Ordres instituez par S. François, & traitées exactement.

TOME TROISIEME.

Contenant depuis l'an 1301. jusques à l'an 1350.

PREMIERE EDITION.

LIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON 1894

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON

A TOULOUSE,

Chés GUILLAUME-LOÜIS COLOMIEZ, & JERÔME POSUEL, Imprimeurs du Roy & du Clergé.

M. DC. LXXXI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

Digitized by Google

A MONSEIGNEUR

ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME PERE EN DIEV

LOUIS DE RECHIGNEVOISIN DE GURON

EVESQVE DE COMMINGES.

MONSEIGNEUR.

IL y a long-temps que je cherche le moyen de témoigner quelque reconnoiſſance envers Vôtre Grandeur, des bien-faits dont elle a obligé nôtre Province de Recollets, & moy en mon particulier; je ne ſçais ſi je me flate trop en croyant que j'ay trouvé une occaſion aſſez favorable à mon deſſein, lorſque je prens la liberté de luy offrir l'Hiſtoire du ſecond Siecle de nôtre Ordre. Quoyque ce ne ſoit qu'un preſent tiré du fonds

Digitized by Google

de la pauvreté, du moins je puis dire que je ne l'emprunte pas, puisque c'eſt une portion de l'heritage qui m'eſt écheu, car les biens des peres appartiennent aux enfans par droit de nature. Quelqu'un croira peut-eſtre que ce Livre ne parle que des actions qui ſe ſont paſſées dans la retraite des Cloîtres, & dans l'obſcurité des Cellules, & qui ne peuvent ſervir qu'à l'inſtruction des Religieux ; mais je ſçais que V. G. eſt déja toute perſuadée qu'il comprend des choſes bien plus éclatantes, & d'une utilité plus étenduë ; puiſqu'elle m'a fait la grace de me témoigner qu'Elle connoiſſoit le merite de l'Auteur ſur lequel j'ay travaillé, & qu'Elle avoit beaucoup d'eſtime pour ſon Ouvrage, & même quelque complaiſance pour l'état où je l'ay mis. Ie diray donc pour ceux qui l'ignorent que cette Hiſtoire ne contient pas ſeulement les actions vertueuſes & admirables d'un grand nombre de nos Freres, mais encore des evenemens fort conſiderables, qui ſont arrivez dans l'Egliſe, & des queſtions celebres & curieuſes qui ont exercé les meilleurs eſprits. Celá me fait eſperer que mon preſent ne luy ſera pas deſagreable, puiſque j'offriray des matieres de doctrine à un des plus ſçavans Docteurs de nôtre Sorbone ; une partie conſiderable de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique à un grand & illuſtre Prince de l'Egliſe, & des exemples éclatans de vertu, à un Prélat tres-religieux.

On ne peut offrir aux excellens Ouvriers rien de plus agreable, ni de plus digne d'eux ; que des pieces de leur mêtier ; c'eſt pourquoy, MONSEIGNEVR, j'ay creu que vous recevriez avec plaiſir un Ouvrage qui contient des points curieux de doctrine, puiſque Vous eſtes un Docteur tres-éclairé ; car la plus ſçavante Academie du Monde qui Vous a inſtruit comme ſon Diſciple, Vous a admiré comme Maître, dans les actions publiques où Vous avez paru. Avec la doctrine je Vous preſente un grand nombre de Docteurs qui l'ont profeſſée ; ils ont eſté vos Predeceſſeurs & ils ſouhaitent d'eſtre vos Domeſtiques ; j'eſpere que comme Vous avez occupé les Chaires qu'ils Vous ont laiſſées, Vous leur donnerez agrea-

Digitized by Google

blement une place dans vôtre cabinet; s'ils ont quelque avantage sur Vous, ce n'est que celuy du temps, & ils reconnoissent que Vous en avez sur eux beaucoup d'autres plus considerables. Permettez-moy pourtant, s'il Vous plaît, de dire, que parmi ces Sçavans il y en a un qui a contribué à la gloire que Vôtre Grandeur s'est acquise, parcequ'il luy a preparé l'illustre Theatre où vous l'avez meritée; c'est Fr. François Mayronis, car il a institué cette celebre Dispute, qu'on nomme par excellence, l'acte Sorbonique: Vous l'avez soûtenu selon les regles qu'il a prescrites, mais avec un succés qui a bien fait voir que Vous estiez capable de le commencer si Vous ne l'aviez trouvé déja tout estably, & que Vous pouviez donner à vos Maîtres plus de lumieres que Vous n'en aviez receu d'eux.

Mais ce n'est pas tout que d'estre doüé d'un bel esprit, & de l'avoir perfectionné par l'étude, la Science fait quelquefois à nôtre entendement, ce que le Soleil fait à nos yeux; elle l'ébloüit par son éclat, & dans cet ébloüissement elle luy fait prendre de faux brillans pour des lumieres solides, & le precipite dans l'erreur; la vraye loüange de Sçavant n'est deüe qu'à ceux qui sçavent ménager leurs connoissances pour découvrir & suivre la verité, & qui aquierent une doctrine saine comme Saint Paul la souhaitoit à son Disciple Timothée. Nôtre siecle ne peut pas estre accusé d'ignorance; les Sciences y fleurissent avec éclat; la terre est remplie de doctrine, mais ce n'est pas toûjours de celle du Seigneur, comme le disoit un Prophete: Nous avons veu des novateurs qui ont voulu persuader qu'ils estoient plus sçavans que le commun, parcequ'ils ne pensoient pas comme le commun; ils ont cherché des routes nouvelles, & ce n'a esté que pour inventer, ou pour renouveller des erreurs. Le Saint Siege a parlé diverses fois pour ramener dans le bon chemin ceux qui s'en égaroient; mais parmi ces broüillards dont on tâchoit d'obscurcir la verité, Vôtre Grandeur a conservé la lumiere toute pure dans son Dioceſe; ses Instructions ont esté aussi éclatantes que solides; elle n'a ni biaisé ni douté dans cette rencontre. Ie puis dire qu'elle a prevenu dans Tulle

Digitized by Google

les decisions de Rome, & que le Chef de tous les Fidelles n'a determiné pour l'Eglise universelle, que ce que Vous aviez enseigné dans la Vôtre.

Si cet Ouvrage contient des questions curieuses de doctrine qui peuvent plaire à un homme sçavant; il comprend encore des evenemens fort remarquables de l'Histoire Ecclesiastique, qui doivent estre chers à un Prince de l'Eglise, puisqu'ils ont esté la matiere des glorieuses victoires qu'elle a remportées, & cela me fait croire que Vôtre Grandeur agréera que je le fasse paroître sous la faveur de son nom & de son appuy. Le treiziéme siecle a esté fecond en travaux pour l'Eglise Catholique; elle a souffert au dedans des Schismes furieux qui ont voulu la diviser, & des Heresies funestes qui ont tâché de la corrompre; & au dehors des ennemis puissans qui se sont efforcez de la détruire: Elle a eu besoin du glaive spirituel pour conserver son unité & sa pureté; & du materiel pour se maintenir contre ceux qui l'attaquoient par la force: Les Missions & les Croisades ont esté les moyens qu'elle a employez dans ces combats; nos Freres ont eu bonne part dans ces sacrez exercices; il y en a qui se sont servis de la langue & de la plume, dans leurs Predications & dans leurs écrits; & d'autres qui se sont erigez en Soldats & en Capitaines, pour resister par les armes à ceux qui attaquoient leur Mere par les armes.

I'ay crcu que je ne pouvois pas trouver de personne à qui je deusse offrir cette partie de nôtre Histoire avec plus de justice qu'à Vous, MONSEIGNEVR, puisque vôtre Esprit a paru également capable de l'un & de l'autre de ces emplois, de conduire les Armées en Capitaine, & de gouverner l'Eglise en Prelat. L'attachement avec lequel vous achevâtes vos études en Sorbone, & l'applaudissement avec lequel vous receûtes le bonnet de Docteur dans cette celebre Academie, pouvoient faire croire avec quelque apparence de raison, que vous n'estiez propre que pour des disputes & des combats d'Ecole; mais cet illustre Cardinal qui a gouverné la France avec tant de sagesse pendant la minorité du Roy,

Digitized by Google

& qui avoit un si riche talent pour faire le discernement des esprits, jugea autrement du Vôtre : il comprit que Vous estiez capable de tout, que si l'étude Vous avoit fait Docteur, la naissance Vous avoit fait Capitaine ; & que Vous ne paroîtriez pas avec moins d'honneur à la teste d'une Armée, que dans une Chaire de Classe ; c'est pourquoy il Vous choisit pour Chef de Conseil de l'Armée Navale qu'il envoyoit sur l'Ocean ; & puis il Vous donna la commission de reduire à l'obéïssance quelques Peuples de Guiene qui s'estoient revoltez. Le succés fit voir clairement qu'il ne s'estoit pas trompé, & que Vous sçaviez conduire les Armées & ménager la Paix : car Vous donnâtes la chasse aux Ennemis êtrangers, & Vous remites les rebelles dans la juste soûmission qu'ils devoient à leur Souverain.

Le Peuple ne regarde d'ordinaire dans les evenemens de la Guerre, que la valeur des combatans, & n'admire que les efforts de la violence ; mais les plus intelligens connoissent bien que l'honneur de la Victoire est mieux deû à la sage conduite du Chef, qu'à la force des Soldats ; car s'ils travaillent de la main il agit de la teste, & toute leur generosité ne seroit qu'une temerité dangereuse, si sa prudence ne la ménageoit. Ainsi, MONSEIGNEVR, on doit avoüer que comme Vous estiez l'Ame de cette grande Armée, qu'elle n'agissoit que par Vos ordres, & qu'elle n'avoit d'autre mouvement que celuy que Vous luy donniez, la gloire de son heureux succés Vous est toute acquise.

Cet Essay, qui fut un coup de Maître devoit faire juger que Vous ne seriez plus employé que pour les Armes ; mais le S. Esprit qui a des pensées bien éloignées de celles des hommes, Vous destinoit à un'autre milice ; il connoissoit quel Acteur Vous pouviez estre dans son Armée ; c'est pourquoy il Vous fit appeller par la nomination du Roy à l'Evêché de Tulle. Le soin & le zele que V. G. a fait paroître dans la conduite de ce Diocese, ont merité qu'elle ait esté encore élevée à celuy de Comminges, afin qu'elle trouvast plus de matiere à s'emplo-

Digitized by Google

yer dans un territoire plus étendu. Ce Siege qui eſt au pied des Pyrenées, porte ſa Iuriſdiction dans une partie de l'Eſpagne; ainſi vôtre autorité va plus loin que celle de l'Eſtat; elle ſort de France pour gouverner des Eſpagnols; & ces Peuples qui ne reconnoiſſent pas les Fleurs de Lys, ſe ſoûmettent agreablement à vôtre Croſſe. L'accueil reſpectueux & honorable qu'ils ont fait à Vôtre Grandeur, & l'exactitude avec laquelle ils obeïſſent à vos ordres, ſont des preuves éclatantes de la ſatisfaction qu'ils ont d'eſtre ſous vôtre conduite; mais cela montre encore que vous eſtes capable d'unir les eſprits les plus differens en inclination; que vous portez le veritable caractere de Pere du Peuple, & que vous meritez de regir toutes les Nations.

Quoyque la vertu ſoit perſonnelle, & qu'elle ne reconnoiſſe point de race, neanmoins nous voyons que les beaux exemples des Peres influent puiſſamment ſur l'eſprit des enfans; les excellentes qualitez dont la nature vous a avantagé, n'avoient pas beſoin de leçons pour agir; mais la providence Divine a voulu que vous les ayez trouvées dans vôtre illuſtre Maiſon. Monſieur vôtre Pere vous pouvoit apprendre par ſes belles actions, ce que vous deviez eſtre, quelque eſtat que vous vouluſſiez choiſir; car il a fait paroître dans l'Egliſe un zele tres-ardent pour la Foy Catholique; dans les Armées une valeur nompareille, & dans les affaires d'Eſtat une fidelité incorruptible, & une prudence conſommée. Toute la France ſçait qu'il a eſté pendant quarante ans l'azile & le Protecteur des Catholiques, & le Fleau des Heretiques dans le Poitou; qu'il fit les plus importantes actions aux Sieges de Caſal & de la Rochelle; & que la force de ſon Genie & la ſageſſe de ſa conduite ont eſté admirées dans les Ambaſſades qu'il a faites en Eſpagne, en Allemagne, & en Italie. Ce que vôtre Pere vous pouvoit enſeigner il l'avoit appris du ſien, car il avoit rendu les meſmes ſervices que luy à l'Egliſe & à l'Eſtat ſous Charles IX. & Henry III. Les Hiſtoriens n'ont pas oublié les belles actions de ſa vie, mais je

n'en

Digitized by Google

n'en diray qu'une. L'Amiral de Coligny, Chef des Heretiques rebelles, ſouhaitoit avec paſſion de ſe rendre maître de Luſignan, parce qu'il conſideroit cette Place comme la plus importante du Poitou; il employa pour cela l'artifice & la force ouverte, mais il trouva que vôtre illuſtre Ayeul qui en eſtoit Gouverneur eſtoit trop fidelle pour ſe laiſſer corrompre, trop vigilant pour ſe laiſſer ſurprendre, & trop vaillant pour ſe laiſſer forcer. Le depit & la rage qu'il conceut d'avoir manqué ſon entrepriſe, luy firent décharger ſa colere ſur les Terres de Guron; & n'ayant pû vaincre le Seigneur, il fit brûler le Château & les bois. Cet Heretique croyoit triompher par cette action, qui éſtoit plus brutale que genereuſe; mais que faiſoit-il en embrazant une foreſt, qu'allumer un flambeau pour faire éclater ſa honte, & la Gloire de l'illuſtre Guron? Qu'eſtoit-ce qu'abbattre des murailles qui ne ſe deffendoient pas? Que montrer ſa foibleſſe & ſa cruauté? & dreſſer par les reſtes de ce debris des monumens plus glorieux à ſon Adverſaire, que des ſtatuës qu'on auroit erigées à ſa memoire: car que peut-on dire de ce ravage, ſi ce n'eſt que Guron a abandonné & ſacrifié ſon bien pour l'intereſt de l'Eſtat & de l'Egliſe. Il me ſeroit facile de trouver des exemples plus anciens de vos illuſtres Prédeceſſeurs, & le treiziéme ſiecle dont je décris l'Hiſtoire, m'en pourroit fournir pluſieurs; puiſqu'en ce temps-là il y en avoit qui poſſedoient de tres-belles charges dans les Armées, & qui eſtoient employez en des Ambaſſades fort honorables; mais je ne les rapporteray pas, parce que ce ſeroit faire une Genealogie & non pas une Epître.

Ie ne puis pourtant paſſer ſous ſilence la valeur & l'intrepidité que le Chevalier de Guron fit paroître au Siege de Rhodes. Il commandoit à l'endroit de la Place le plus expoſé; le Baſtion eſtoit ouvert; les Turcs pouvoient monter facilement à la bréche; ils ſe diſpoſoient à donner l'aſſaut, & la Ville couroit une ſi grande riſque d'eſtre emportée par ces Barbares,

Digitized by Google

que le Grand Maître croyoit estre reduit à faire une capitulation honteuse, parce qu'elle estoit trop precipitée ; mais cet illustre Chevalier l'asſûra qu'il n'y avoit rien qui l'obligeât à se rendre encore ; qu'il soûtiendroit tout l'effort de l'Ennemi, & qu'il répondoit de l'evenement. Cette fermeté suspendit la resolution du Grand Maître, qui ne manquoit pas de cœur; mais qui se laissoit entraîner à la frayeur du Peuple, & par ce moyen il eut le temps de faire une capitulation honorable ; mais si chaque Poste eût eu un Chevalier de Guron pour sa deffense, on n'auroit point capitulé ; par tout on se seroit maintenu, & les Infidelles n'auroient jamais pris ce boulevard de la Chrêtienté.

Quand mon Ouvrage ne contiendroit pas ces deux matieres si remarquables dont je viens de parler ; sçavoir des questions celebres & curieuses, & des evenemens extraordinaires de l'Histoire Ecclesiastique, & qu'on n'y liroit que les actions vertueuses de nos Freres, je crois qu'il auroit encore asſez d'attraits pour estre un present agreable à Vôtre Grandeur, parce que je sçais qu'elle n'ayme rien à l'ègal de la vertu. I'ay dit que vous estiez un Prelat tres-Religieux ; ce mot ne signifie pas seulement une personne qui est liée par les trois Vœux ; on l'employe encore pour marquer un homme integre dans ses mœurs, sincere dans ses paroles, & sage dans sa conduite. Ce n'est pas vous flater, MONSEIGNEVR, mais seulement reconnoître la verité, que de dire que vous poſsedez avec eminence ces belles qualitez. Les Estats de Languedoc où vous assistez d'ordinaire, ne préchent autre chose que l'integrité, la sincerité, & la prudence que vous faites paroître en ménageant les affaires les plus importantes & les plus difficiles ; le Parlement de Toulouse qui vous voit dans ses Séances comme son Conseiller, admire vôtre zele & vôtre fermeté pour le soûtien de la Iustice ; car il connoît que ni la sollicitation ni l'interest de personne ne sont pas capables de vous faire biaiſer

Digitized by Google

dans la moindre choſe ; que vous tenez la balance toûjours égale; & qu'il n'y a que le poids du bon droit qui la puiſſe faire pancher dans vôtre main. Enfin, MONSEIGNEVR, tous vos Dioceſains vous regardent non ſeulement comme leur Paſteur pour oüir & ſuivre vôtre voix, mais encore comme leur Protecteur dans leurs adverſitez, comme leur Arbitre pour terminer leurs differens, & comme leur Modele pour regler leur vie. Tout cela fait qu'il n'y a perſonne qui ait l'honneur de vous connoitre, qui n'avoüe qu'on ne peut voir rien de plus juſte ni de plus obligeant que vôtre maniere d'agir ; ainſi j'ay eu raiſon de donner à Vôtre Grandeur le titre de Prelat tres-Religieux.

Que ſi par vôtre Dignité vous eſtes, MONSEIGNEVR, beaucoup au deſſus de ceux qui ſont engagez dans la profeſſion Religieuſe, je vois que vôtre bonté vous abbaiſſe, & vous joint à eux par l'amitié dont vous les honnorez, & par les bienfaits dont vous les obligez; ils ſont ſi ordinairement dans vôtre Palais qu'ils ſemblent en eſtre les domeſtiques ; & les étrangers qui les y voyent, le pourroient prendre ſouvent pour un Cloître, s'ils n'eſtoient prevenus que c'eſt la demeure d'un grand Prelat.

Les Recollets de cette Province ont profité de cet avantage pendant que Vôtre Grandeur a gouverné l'Evêché de Tulle ; & maintenant, quoyqu'ils n'ayent pas de Maiſon dans vôtre Dioceſe, ils reçoivent encore beaucoup de graces de vôtre bonté. Par là on peut connoitre combien elle a d'inclination à obliger, puiſqu'elle ne s'attache pas aux lieux, qu'elle porte ſes faveurs au loin ; & qu'en faiſant du bien à ceux qui ſont proches elle n'oublie pas ceux qui ſont eſloignez, j'entre dans les obligations qui ſont communes à mes Freres, & je reconnois que je vous en ay de particulieres : mais quoy que je n'aye pas dequoy ſatisfaire à celles qui me regardent, neantmoins, MONSEIGNEVR, je vous prie d'agréer que je m'intereſſe

Digitized by Google

pour eux, & que ce petit present ſoit une marque non ſeulement de ma gratitude, mais encore de la leur; s'il ne peut pas payer tout ce que nous devons à Vôtre Grandeur, il ſera du moins un témoignage public du deſir que nous avons de le faire, & de la paſſion tres-reſpectueuſe avec laquelle je ſuis,

MONSEIGNEVR,

LIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1894

Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant
Serviteur en I. Ch.
Fr. SILVESTRE CASTET, Recollet.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT DV TRADVCTEVR.

LE tres-R. Pere Vvadinghes a préveu qu'il trouveroit des Correcteurs ; & même des Detracteurs ; il a ſouhaité les premiers, pourveu qu'ils agiſſent par un eſprit de charité, mais il a mépriſé les autres, parce qu'il ſçavoit bien qu'ils ne parleroient que par paſſion. Je n'ay pas creu que je deuſſe faire la recherche de ces Critiques pour leur répondre; mais ayant leu quelques chapitres de la Vie de Saint Dominique, composée par le R. P. Jean de Rechac de Sainte Marie, je me trouve obligé d'examiner ce qu'il dit au chapitre ſecond de ſon quatriéme Livre, pour voir avec quel ſentiment il écrit ; car j'ay veu des perſonnes pieuſes qui eſtoient en quelque peine ſur le jugement qu'on en devoit faire, parce qu'elles n'eſtoient pas capables de reſoudre les difficultez qu'il propoſe : Voicy ſes propres paroles.

Nous ne paſſerons pas plus avant que nous ne faſsions une pauſe, ſur une fable que certains Religieux de Saint François debitent aſſés mal à propos, &c. Pour faire mieux voir le peu de jugement qui eſt aux Chroniſtes de l'Ordre de S. François. C'eſt en cette année 1219. *que Lucas Vuading, ſuivant la tradition griſe qui eſt entre eux, & quelques-uns de leurs Ecrivains, fait tenir un Chapitre General à Saint François, compoſé de cinq mille Religieux, auquel S. Dominique ſe trouva, aſsiſté de ſept des ſiens ; & là voyant un ſi grand nombre de Freres ſans aucune proviſion, il eut quelque défiance de la providence de Dieu ; neanmoins ayant veu de ſes yeux la devotion des peuples à leur fournir tout ce qui leur eſtoit neceſſaire ; il ſe vint jetter aux pieds de S. François, luy demanda pardon de ſon peu de confiance & de ſon jugement precipité contre ſa prudence. C'eſt le conte de ces Croniſtes, lequel eût dû eſtre corrigé & non approuvé par la plume judicieuſe de Vuading, puis que non ſeulement il choque la charité, mais encore paſſe pour ridicule à ceux qui écrivent exactement les choſes chacune dans ſon temps.*

Il choque premierement la charité, bleſſe la reputation d'un Saint, lequel on ſçait avoir excellé particulierement en la providence de Dieu, &c.

Il eſt ridicule dans le temps qu'on fait tenir cette grande & nombreuſe Aſſemblée. Ces Chroniſtes diſent que Saint François la tint l'an 1219. *en la Feſte de Pentecoſte, & Saint Dominique eſtoit alors en Eſpagne, ou pour le plus à Toulouſe, comme nous avons montré cy-deſſus au narré de ſon voyage. Cette raiſon ſuffit à un bon eſprit, & je n'en diray pas davantage. Quelques-uns pourroient douter non ſeulement de cet acceſſoire de Saint Dominique, mais encore du principal de l'Hiſtoire, parce que l'Ordre de Saint François n'ayant eſté approuvé que deux ans aprés la mort de Saint Dominique, & ſept aprés la confirmation du ſien, ils ne peuvent comprendre cette grande propagation & multitude nombreuſe de Religieux, en un Ordre qui n'eſt ni approuvé ni confirmé ; & leur difficulté s'accroit quand ils conſiderent que l'an* 1219. *il y avoit fort peu d'années que S. François travailloit à la dilatation de ſa Compagnie, qui n'eſtoit pas encore dans le Catalogue des Religions.*

Digitized by Google

Ce R. P. appelle cette Hiſtoire *un conte*, *une fable*, *une tradition griſe*; je ſupplie le Lecteur déſintereſſé de juger ſi l'on doit traiter *de conte*, *de fable*, *& de tradition griſe* une choſe qui eſt atteſtée par trois témoins oculaires que leur Sainteté a rendu tres-dignes de foy, & qui eſt rapportée non ſeulement par les Hiſtoriens de nôtre Ordre; mais encore par pluſieurs autres; & ſi cette epithete ſi choiſie de *tradition griſe* donne un bel ornement au ſtyle d'un Religieux; certes ſi j'avois trouvé cette froide raillerie dans Coquillard ou dans Rabelais, je n'aurois fait qu'en rire; mais je ne puis la lire qu'avec douleur dans une matiere auſſi ſerieuſe & auſſi ſainte que la Vie de S. Dominique, & s'il m'eſtoit échappé d'en debiter une pareille, j'aurois bien de la peine à m'en conſoler.

Il accuſe de peu de jugement ceux qui rapportent cette Hiſtoire, & croit que la plume judicieuſe de Vuadinghes la devoit corriger. Elle comprend deux points, le nombre des Religieux qui ſe trouverent à ce Chapitre, & la circonſtance particuliere de S. Dominique; puiſque le R. Pere de Rechac traite le premier de ridicule, il veut ſans doute nous perſuader que ceux qui l'écrivent n'ont guere de jugement; je penſe qu'il n'a pas fait reflexion que cette injure tombe ſur le Bien-heureux Fr. Leon, le B. Fr. Ruffin & le B. Fr. Ange Religieux d'une Sainteté bien reconnuë, qui ont eſté les compagnons ordinaires de S. François, & qui ne diſent que ce qu'ils ont veu; & qu'elle rejaillit encore ſur S. Bonaventure, ſur Fr. Bernard de Beſſe ſon Compagnon, ſur Fr. Thomas de Celano, ſur Fr. Hugolin de Sainte Marie au Mont, ſur Fr. Pierre de la Vega, ſur Fr. Barthelemi de Piſe, ſur l'Auteur du Miroir de S. François, ſur Fr. Marc de Lisbone, ſur Fr. Pierre Rodulphe, ſur Fr. Loüis Rebolledo, ſur le P. Yves de Paris Capucin, ſur le P. Arrus du Mouſtier Recollet, ſur Jerôme Platus Jeſuite, & meſme ſur Bzovius Dominiquain, qui la rapporte l'an 1217. & qui la confirme par d'autres merveilles que la Providence de Dieu a faites en faveur de S. Dominique, & enfin ſur pluſieurs autres Ecrivains qui l'ont tranſcrite. Vuadinghes n'a pas creu manquer de jugement, ſi au lieu de la corriger il la rapportoit aprés ces honneſtes gens; lorſque le R. P. de Rechac aura acquis la reputation d'eſtre un Auteur auſſi judicieux que tous ceux-là, nous deferons agreablement à ſa cenſure; mais juſqu'alors, ſans luy rendre injure pour injure, il nous permettra, s'il luy plaît, d'avoir meilleure opinion de leur jugement que du ſien.

Mais voyons comment il appuye le beau ſentiment qu'il a de tant d'illuſtres Ecrivains, & qu'eſt-ce qui l'oblige de les traiter de ridicules & de gens de peu de jugement. Il n'a pour cela qu'une conjecture; il dit qu'on ne peut pas comprendre cette grande propagation dans ſi peu de temps, en un Ordre qui n'eſtoit ni approuvé ni confirmé; Vuadinghes a formé la meſme difficulté ſur le temps, mais ſa plume a eſté aſſez judicieuſe pour ne pas oſer dementir les trois Compagnons de ſaint François qui ſont les premiers Auteurs de cette Hiſtoire, & qui en avoient eſté les témoins oculaires; il n'a pas creu qu'on peut avoir raiſon de l'accuſer qu'il manquoit de jugement, s'il n'en avoit pas plus que S. Bonaventure; & je m'aſſeure que s'il vivoit encore il ne ſe plaindroit pas d'eſtre mis au rang des ridicules, voyant que les Auteurs que j'ay citez luy tiendroient

Digitized by Google

compagnie. Pour ce que le R. P. de Rechac ajoûte que l'an 1219. nôtre Ordre n'estoit ni approuvé ni confirmé, j'avoüe qu'il ne l'estoit pas par une Bulle expresse ; aussi n'y avoit-il alors ni coûtume ni loy Ecclesiastique qui obligeât à cette precaution ; mais Innocent III. l'avoit approuvé en plein Consistoire des Cardinaux l'an 1210. & au Concile de Latran l'an 1215. Il est vray que nos anciens Auteurs ne disent pas précisement que ce Chapitre General se tint l'an 1219. car ils n'ont pas marqué exactement la Chronologie dans leurs narrations ; mais la suite de leurs Histoires montre assez clairement que cela fut environ cette année, & Vuadinghes porte de si bonnes raisons pour l'y fixer, qu'il faut avoir plus que des conjectures pour dire qu'il s'est trompé.

Le second point de nostre Histoire sur lequel le R. P. de Rechac appuye sa censure, est la presence de S. Dominique à cette Assemblée, & l'action qu'il y fit. Il pretend que c'est une chose ridicule de dire que ce Saint Patriarche estoit en Italie l'an 1219. il soûtient qu'il se trouvoit alors en Espagne, ou pour le plus à Toulouse, & il ajoûte qu'il l'a montré ainsi en parlant de son voyage. Il est vray qu'il l'a dit, & cette raison seroit invincible si elle estoit veritable, mais il n'a pas montré la verité de sa Chronologie, & ce sont deux choses bien differentes : pour dire une Histoire des paroles suffisent, mais pour montrer le temps auquel elle est arrivée, c'est-à-dire le prouver, il faut des actes authentiques, ou des témoins assûrez, ou des raisons solides, & c'est dequoy cet Auteur ne s'est pas mis en peine. Il a leu Vuadinghes, & ce qu'il produit pour autoriser sa Chronologie ; c'est à quoy il faloit répondre, & contre quoy il faloit alleguer quelque *chose de plus fort* pour renverser son opinion ; car si ce R. P. s'imagine qu'on deferera aveuglement à son autorité, il me semble que c'est se flater un peu trop ; ainsi je le prie de ne pas trouver mauvais que nous attendions un plus grand éclaircissement sur ce sujet, avant que de nous départir du sentiment de nostre Auteur ; il conclud que sa raison suffit à un bon esprit : j'avoüe qu'elle suffiroit si elle estoit veritable ; mais si ce fondement luy manque quel est le bon esprit à qui elle peut suffire ?

Le R. P. de Rechac ne traite pas seulement de ridicules Vuadinghes, & les autres Ecrivains qui rapportent cette Histoire, il veut encore les faire passer pour criminels, *parce qu'elle choque la charité, & blesse la reputation d'un Saint lequel on sçait avoir excellé particulierement en la providence de Dieu* ; Mais pour faire valoir son accusation il la plâtre & falsifie les paroles de mon Auteur : c'est un point de fait ; pour le justifier il ne faut que relire ce que l'un & l'autre dit. Le R. P. de Rechac parle de cette sorte : *Saint Dominique voyant un si grand nombre de Freres sans aucune provision, eut quelque défiance de la providence de Dieu ; neanmoins ayant veu de ses yeux la devotion des peuples à leur fournir tout ce qui leur estoit necessaire, il se vint jetter aux pieds de Saint François, luy demanda pardon de son peu de confiance, & de son jugement precipité contre sa prudence.* Voyons comment Vuadinghes s'explique : *Saint François défendit fort severement à tous ses Religieux de se mettre en peine de pourvoir aux choses necessaires pour leur entretien, voulant qu'ils se reposassent sur la providence de Dieu, qui ne manqueroit pas à leur besoin, selon la parole du Pro-*

Digitized by Google

phete David au Ps. 54. Jettez vostre soin en Dieu, & il vous nourrira: S. Dominique trouva cette défense trop rude; il luy sembloit que ce seroit tenter Dieu si l'on ne pourvoyoit pas à ce qui seroit necessaire pour un si grand nombre de personnes; mais ayant veu la devotion des peuples à les secourir, il en fut si touché que desors il resolut d'oster les possessions des biens temporels à son Ordre, & il l'executa l'année suivante au Chapitre qu'il tint à Bologne. L'effet & la suite de cette merveille ne fut donc pas selon Vuadinghes, que Saint Dominique se jettât aux pieds de S. François, *pour luy demander pardon de son peu de confiance, & de son jugement precipité contre sa prudence*, comme le R. P. de Rechac le dit, mais bien qu'il resolut de renoncer aux biens que son Ordre possedoit.

Quelqu'un dira peut-estre que si le R. P. de Rechac ne s'est pas exprimé avec les mesmes termes que Vuadinghes, ceux qu'il a employez portent le même sens; mais je soûtiens que mon Auteur n'accuse point Saint Dominique de peu de confiance, ni d'un jugement precipité contre la prudence, ni de pas une chose qui puisse blesser sa reputation. Il dit que Saint Dominique trouva trop rude la deffense que Saint François faisoit, & qu'il luy sembla que ce seroit tenter Dieu, que de ne se pas mettre en peine de pourvoir à l'entretien de tant de Religieux; Et cela n'est-il pas veritable? Saint Dominique n'avoit-il pas raison dans sa pensée? & Saint François n'auroit-il pas commis une grande imprudence dans cette rencontre, s'il n'eût esté poussé par une inspiration particuliere de Dieu d'en user de la sorte? Aussi n'a-t-il fait cette deffense que dans cette occasion particuliere: mais dans l'ordinaire il n'a pas pretendu que ses Enfans se reposent sur le secours d'une providence si speciale, & si miraculeuse, puis qu'il leur ordonne de travailler, qu'il leur enseigne de demander l'aumône, & qu'il leur permet de se servir de ce qui leur sera offert pour leur entretien; Il a sceu fort bien distinguer entre la providence extraordinaire & la commune; dans cette rencontre il a deffendu à ses Freres de prendre aucun soin pour leur nourriture, sans doute parce qu'il estoit assûré du miracle que la Providence vouloit faire en leur faveur; mais dans le train ordinaire de leur vie, il leur enseigne trois moyens pour y pourvoir, sous la conduite de la Providence commune.

Si le R. P. de Rechac trouve que c'est faire une injure à Saint Dominique, de dire qu'il a craint que ce ne fût tenter Dieu que d'attendre ce miracle, il faut qu'il accuse d'un mesme deffaut, & d'un plus grand encore, Innocent III. & tous ses Cardinaux, puis qu'ils creurent d'abord que la Regle que S. François leur presenta ne pouvoit pas estre observée, & que c'estoit s'exposer à tenter Dieu que de professer une pauvreté si étroite, nonobstant les précautions qu'il prenoit pour l'entretien de ses Enfans. Je ne pense pas qu'en ce point ce R. P. soit avoüé par ses Confreres; car je m'assûre qu'ils ne voudroient pas souffrir qu'on leur reprochât que tout leur Ordre est tombé dans ce deffaut de défiance de la providence de Dieu, puis qu'il a repris la possession des biens temporels, aprés les grands exemples & les belles instructions que le glorieux S. Dominique leur a donné sur ce sujet, & mesme contre sa deffense, & nonobstant la malediction qu'il a jettée contre tous ceux qui les introduiroient.

J'ay

Digitized by Google

J'ay leu beaucoup d'Expoſiteurs ſur le verſet du Pſeaume 54. que S. François cita lors qu'il fit cette deffenſe, & ſur les autres paſſages de l'Evangile, de S. Paul & de S. Pierre, où cet abandon entre les mains de la providence de Dieu eſt enſeigné; & j'ay trouvé que tous ces Auteurs diſent que la confiance que nous devons avoir en Dieu, n'exclud pas le ſoin que nous devons prendre, & que ce ſeroit tenter ſa bonté que de renoncer au travail; qu'on ne choque ſa Providence que par des ſoins ſans meſure, & par des empreſſemens déreglez; car il ne veut pas nous rendre negligens & pareſſeux, mais ſeulement nous empécher d'eſtre avares, & trop embarraſſez, & nous enſeigner qu'avec tout cela nous devons mettre noſtre confiance en ſon ayde, plus qu'en noſtre conduite. Ainſi S. Dominique avoit raiſon dans ſa crainte; ce n'eſtoit pas une défiance mal fondée, mais une precaution fort ſage; il ſçavoit tres-bien que nous ne devons pas recourir à des miracles dans les choſes ordinaires; bien loin de le blâmer dans cette rencontre, il le faut loüer, & nous avons beſoin d'excuſer la conduite de S. François, & de recourir pour faire ſon apologie à un mouvement particulier qu'il receut de Dieu, & qui parut eſtre veritable par la ſuite.

On pourroit m'objecter que du moins c'eſt attribuer à S. François une confiance en la Providence de Dieu que S. Dominique n'avoit pas alors, & qu'il apprit pour ſon Ordre; & je demanderay ſi les graces que Dieu fait aux Saints ſont toutes égales? S'il n'en favoriſe pas quelqu'un au deſſus des autres? & ſi c'eſt un deffaut criminel que de ne pas recevoir ces faveurs extraordinaires? Si Saint François a receu icy une grace qui n'a pas eſté donnée alors à S. Dominique, en quelqu'autre rencontre S. Dominique peut en avoir receu pluſieurs qui n'ont pas eſté communiquées à Saint François; quel inconvenient y a-t-il en cela? Eſt-ce que nous voudrons faire naître de la jalouſie entr'eux? Ne ſont-ils pas aſſez humbles pour ſe deferer mutuellement? Leur ferons-nous former des plaintes contre Dieu dans cette diſtribution, qui n'eſt deuë ni à l'un ni à l'autre? Certes comme ce ſeroit une imprudence criminelle en un Frere Mineor, s'il vouloit blâmer un Saint de quelque deffaut, parce qu'il n'auroit pas receu toutes les meſmes graces que Dieu a faites à S. François; il me ſemble qu'il faut eſtre bien delicat, pour ſe plaindre qu'on diſe quelque choſe à ſon avantage qu'on ne peût pas dire d'un autre: Sur ce pied il n'y auroit point de Saint en qui on ne trouvât bien à redire. Saint François n'eſtoit pas dans ce ſentiment, il connoiſſoit clairement cette inégalité des dons de Dieu; car il envoya conſulter le B. Frere Silveſtre ſon Compagnon, & Sainte Claire ſa fille, pour apprendre d'eux ſi ſes Enfans étoient appellez de Dieu à la retraite ou à la Predication, quoy qu'il eût déja receu une revelation ſur ce ſujet.

Il me ſemble que j'ay fait voir aſſez clairement que le R. P. de Rechac n'a pas raiſon d'accuſer Vuadinghes d'avoir bleſſé la reputation de S. Dominique; j'ajoûteray qu'il doit avoüer que mon Auteur a diminué la narration de cette Hiſtoire comme elle eſt dans Fr. Marc de Lisbone; car celuy-cy dit que Saint Dominique voyant l'abondance avec laquelle les peuples pourvoyoient à l'entretien de ce grand nombre de Religieux, ſe reprit aigrement luy-meſme du jugement temeraire qu'il avoit fait de la conduite de S. François, & que ſe jet-

Digitized by Google

tant à genoux, il reconnut sa coulpe & s'en confessa tout haut : Par là on pourroit dire que Vuadinghes n'a pas bien approuvé cette circonstance particuliere, puis qu'il ne la rapporte pas ; mais j'ay aussi sujet de croire que le R. P. de Rechac n'y trouve pas à redire, car il ne s'en plaint pas ; j'ay pourtant oüy dire qu'il y a de ses Confreres qui s'en scandalisent, parce qu'ils croyent que cela fait quelque tort à S. Dominique ; mais je crois que si ces Reverends Peres veulent examiner cette Histoire sans preoccupation, ils avoüeront qu'il n'y a rien qui puisse donner quelque fletrissure à l'honneur de leur illustre Patriarche; car que peut-on juger de son action, si ce n'est qu'il a fait un grand acte d'humilité, & qu'en s'abbaissant il s'est fort relevé; puis que selon la parole du Sauveur, celuy qui s'humilie sera exalté. N'est-ce pas la coûtume des consciences les plus pures & les plus timorées, de craindre des fautes où il n'y en a pas, & de s'accuser d'avoir failly en des rencontres où elles sont fort innocentes. C'est par là mesme que leur innocence s'accroît, & qu'elle éclate davantage. Certes si quelqu'un de nos Historiens disoit que S. Dominique avoit fait un jugement temeraire & precipité, & qu'il avoit peché contre la prudence dans cette rencontre, je serois le premier à le condamner ; & si c'estoit S. François, ou quelqu'un de sa suite, qui eût reproché à ce Saint Patriarche qu'il s'estoit mépris en une chose de consequence, & qu'il devoit reconnoistre sa faute, je trouverois cela ridicule, orgueilleux & insolent ; mais aucun ne rapporte cette Histoire que pour dire ce que S. Dominique a fait de son propre mouvement, & cela ne peut que tourner à sa loüange, puis que ce mouvement ne pouvoit venir que de la vertu d'humilité qu'il possedoit avec excellence. Pour moy si je lisois dans un Auteur de l'Ordre de S. Dominique que nostre Seraphique Pere s'est accusé comme le plus criminel des hommes, & le plus ingrat envers Dieu, & qu'il avoit obligé son Compagnon de luy mettre les pieds sur la gorge, parce qu'il meritoit ce traitement ; bien loin de me plaindre de cette narration comme injurieuse à Saint François, je croirois qu'elle luy estoit fort honorable ; je la prendrois pour un panegyrique, & je croirois voir mon Patriarche plus relevé dans cet estat, que quand on le represente au dessus des nuës dans ses extases.

Vuadinghes n'a pas trouvé d'Auteur qui paroisse plus passionné contre les Freres Mineurs, que Bzovius, car il a ramassé & exageré tout ce qu'il a creu capable de nuire à leur reputation ; neanmoins il a parlé de cette nombreuse Assemblée dont nous traitons, comme d'une rencontre où la providence de Dieu a paru avec éclat en leur faveur, & il ne se plaint pas qu'aucun de nos Auteurs ait mal traité S. Dominique lors qu'il l'a racontée : c'est pourquoy quelqu'un pourroit dire que le R. P. de Rechac a voulu encherir sur l'aversion que cet Auteur témoigne pour nostre Ordre. Pour moy je n'oserois croire qu'il ait agi par ce sentiment, mais seulement par un excés de zele envers son Saint Patriarche ; mais je souhaiterois qu'il n'eût pas joint à la bonne intention un zele si amer, & qu'il se fût expliqué avec des termes plus doux & plus modestes.

De ce petit échantillon le Lecteur desinteressé pourra conclure que quand il trouvera des Auteurs qui ne seront pas de l'avis de Vuadinghes en quelques autres points, s'il veut s'éclaircir & s'assûrer de la verité, il doit consulter son original, pour juger des ses raisons & de celles de ses Correcteurs. AMAN.

Digitized by Google

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Fontainebleau le 13. Juin 1680. signées LE PETIT, & scellées du grand Sceau de cire jaune, il est permis au Pere SILVESTRE CASTET Recollet, de faire imprimer un Livre intitulé *Annales des Freres Mineurs*, composées en Latin par le Pere LUC VVADINGHES, qu'il a abbregées & traduites en François; & ce pour le temps & espace de dix années consecutives, à commencer du jour & date que chaque tome sera achevé d'imprimer; avec inhibitions & défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de l'imprimer ou faire imprimer sans le consentement dudit Pere Castet, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de trois mil livres d'amende, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres.

Et ledit Pere Silvestre Castet a cedé & transporté ledit Privilege à Guillaume-Loüis Colomiez, & Jerôme Posuel, Imprimeurs & Libraires de Toulouse, suivant l'accord fait entr'eux.

Le premier & le second tome ont esté achevez d'imprimer pour la premiere fois le 16. de Juillet 1680.

Les Exemplaires ont esté fournis.

Digitized by Google

Digitized by Google

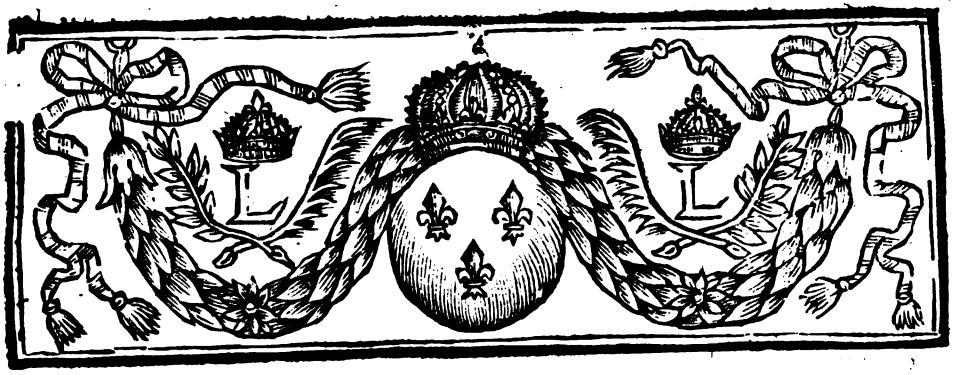

ANNALES DES FRERES MINEURS.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON

DE JESUS-CHRIST L'AN 1301.	DE BONIFACE VIII. L'AN 7.	D'ALBERT EMP. L'AN 3.	DE L'ORDRE. L'AN 94.

I. FRERE LIBERAT DE MACERATA, qui avoit obtenu de Celeſtin V. un privilege pour ſe reduire avec ſes compagnons, à une vie auſtere & ſolitaire, s'eſtoit retiré avec eux dans une petite Iſle au delà de l'Achaïe, qu'un Seigneur nommé Thomas de Sola leur avoit donnée: aprés qu'ils y eurent demeuré quelque tems, avec beaucoup de joye, & de repos, les Peres de la Province de la Romagne, voyant que cette retraite leur alloit donner le moyen de commencer une nouvelle Congregation qui ſe ſeparoit de l'Ordre, s'efforcerent de les rappeller à leur union; mais ils s'en defendirent courageuſement par le privilege que leur accordoit la nouvelle forme de vie qu'ils avoient embraſſée ſous le titre d'Hermites de Celeſtin V.

II. Cette reſiſtance émeut tellement les Superieurs, qu'ils reſolurent d'employer toutes ſortes de moyens pour les chaſſer de là; mais ils en inventerent de fort mauvais, car ils les accuſerent d'eſtre Manichéens, & que c'eſtoit pour cette raiſon qu'ils s'abſtenoient de la chair, & fuyoient la converſation des

Digitized by Google

hommes ; qu'ils ne disoient que rarement la Messe ; qu'ils n'avoient pas la croyance bien Catholique de ce Mystere ; & enfin qu'ils ne reconnoissoient pas absolument l'authorité du Pape. Ces calomnies se divulguerent tellement, que les Evesques voisins se creurent obligez d'envoyer exprés des personnes pieuses & doctes, pour découvrir la vie & les sentimens de ces nouveaux solitaires ; mais ces deputez trouverent que tout ce qu'on avoit dit d'eux n'estoit que des impostures : sur leur rapport les susdits Prelats appellerent ces Religieux chez eux, leur firent un tres-bon accueil, & pour desabuser le peuple de la mauvaise impression qu'il en pourroit avoir prise, ils leur ordonnerent de celebrer la Messe en public, & de prescher dans leurs Eglises Cathedrales, & les inviterent à leur table, où ces Freres mangerent de tout ce qui leur fut servy ; on connut par là que leur solitude & leur austerité n'estoient que des moyens pour pratiquer la Penitence, & non pas pour introduire quelque superstition, ni pour soûtenir quelque erreur ; leurs adversaires voyant qu'ils n'avoient rien gagné devant les Prelats de la Grece, que la honte de se voir declarer calomniateurs, creurent qu'ils trouveroient mieux leur compte en s'adressant au Pape ; nous verrons dans la suite comment cette entrepriſe leur reüssit.

III. Depuis le commencement de l'Ordre, on avoit bâty un petit Hermitage dedié à S. Laurens, dans la Vallée du Mont Apennin, au dessus de Gualdo, du Dioceſe de Nocera, & Saint François y avoit demeuré quelque fois ; aprés sa mort les Religieux le quitterent, & s'estabirent prés du Bourg neuf de Gualdo ; mais le B. Fr. Mars, & son Frere Germain nommé Frere Salvetro reprirent cette solitude, & s'y logerent avec d'autres amateurs de la retraite ; ce Frere Mars y vécut pendant soixante ans en grande austerité, & la reputation de sa vertu attiroit plusieurs personnes à le venir voir, pour profiter de ses saintes instructions ; enfin il y mourut cette année, & Dieu qui l'avoit honoré de plusieurs miracles pendant sa vie, l'a rendu encore fort celebre aprés sa mort par beaucoup de merveilles ; Frere Salvetro estoit mort quelque tems avant luy en odeur de saintеté, & Fr. Philippe Prestre qui leur estoit fort semblable dans la pieté, deceda quelque tems aprés, honoré de plusieurs miracles.

IV. Frere Mars estoit né à Compresseto dans la Comté de Perouse, environ l'an 1210. son pere estoit un pauvre laboureur, mais le fils releva la bassesse de sa naissance par l'excellence de ses vertus ; il apprit le métier de Maçon, non pas tant pour gagner que pour s'occuper ; car il donnoit aux pauvres tout ce qu'il pouvoit épargner, & à la visite des malades tout le tems de son loisir ; à l'âge de 31. an il se retira dans le susdit Hermitage, où il mourut âgé de quatre vingts onze ans, aprés avoir pratiqué une longue & rude penitence, & supporté durant quelques années la peine de l'aveuglement avec une patience merveilleuse. Le peuple du voisinage touché des miracles qu'il fit, donna son nom à l'Eglise où il fut enterré, qui n'estoit éloignée de Gualdo que de cinq cens pas ; mais ayant depuis esté ruinée par les injures du tems, Verginius Florent Evesque de Nocera, fit transporter ses reliques à l'Eglise de S. Roc prés de Gualdo l'an 1607.

Digitized by Google

V. Le Cardinal Frere Matthieu d'Aygueperſe qui continuoit ſa legation dans la Lombardie, priva Jacques Pagan de l'Eveſché d'Arezzo par ordre du Pape, à cauſe de ſa mauvaiſe conduite, & travailla beaucoup pour la paix de l'Italie, & pour la deffenſe de l'Égliſe.

V I. Frere Guillaume de Cuna fut promeu à l'Evéché de Caſſano dans la Calabre. Frere Barthelemi Provincial de Toſcane à celuy de Feſules dans la méme Province. Frere Barthelemy de Piſe à celuy de Chaſteau Aragonois en Sardaigne. Frere Pierre eſtoit Archevéque de Rheggio en Calabre. Je trouve qu'un autre Frere Pierre fut éleu à la méme dignité environ l'an 1321. par la faveur du Roy Robert, duquel il eſtoit domeſtique, Conſeiller, & fidelle amy, ſelon le témoignage de Charles fils dudit Robert; mais je n'ay pas pû verifier clairement s'il eſtoit de noſtre Ordre, ou de celuy de S. Dominique.

V I I. Le Pape remit Fr. Porchet Spinola dans l'Archevéché de Genes, duquel il s'eſtoit depoſé comme nous avons dit, & luy donna commiſſion de lever les decimes qui avoient eſté impoſées ſur tout le territoire de la Republique pour trois ans, & qui devoient eſtre employées pour continuer la guerre contre Frederic d'Aragon, & de reconcilier les Genois à l'Egliſe, pourveu qu'ils fiſſent ſerment de ne favoriſer plus les Siciliens, ni l'Aragonois contre le S. Siege, ni contre Charles Roy de Sicile. Comme pluſieurs citoyens ſe preſentoient pour obeïr à cet ordre, les Magiſtrats s'y oppoſerent, proteſtant de ne ſe vouloir point engager envers le Pape; ils y ajoûterent des circonſtances qui ſentoient l'hereſie; & Boniface VIII. en eſtant informé, envoya un nouveau pouvoir à l'Archevéque pour proceder contre tous ces rebelles. Pluſieurs nobles Dames de cette Republique, à l'inſtance de Raymond Lulle, avoient non-ſeulement fourny une groſſe ſomme d'argent pour le ſecours de la Terre Sainte, mais s'étoient encore offertes de faire ce voyage, pour ſervir les malades de l'armée, & le Pape ordonna à Frere Porchet de faire publier par tout cette action heroïque, afin qu'elle peut ſervir d'un exemple illuſtre pour échauffer le zele des fidelles.

V I I I. Le Pape permit au Provincial de la Province de S. Ange, de prendre quelques maiſons dans Lucera de la Province de la Poüille, qui avoient eſté aux Sarraſins, & qui luy eſtoient offertes par le Roy Charles pour en faire un Convent.

I X. Les Benedictins de S. Dominique de Silos en Caſtille avoient chaſſé les Freres Mineurs d'une maiſon qu'ils avoient priſe dans cette Ville, & commis beaucoup d'excez contre eux, pour leſquels ils avoient encouru les cenſures de l'Egliſe; le Pape envoya la commiſſion de les abſoudre à l'Evéque de Burgos, & par cet acte il conſte que les Freres Mineurs avoient déja un Convent prés de Silos, appellé Ste. Marie du Val de Paradis.

X. Gonzague met à cette année l'établiſſement de pluſieurs Convents en Hongrie, ſçavoir de celuy de Sicambrie, ou Vieille Bude, de celuy de Cinq Egliſes, fondé par la famille de Cherodor; de celuy de Bathaſech qui a eſté des Templiers; de celuy de Baxen qui a eſté des Porte-Croix; de celuy de Varisdin qui a eſté des meſmes; de celuy de Uvaradin, & de celuy de Zagabrie; on croit que ces trois derniers ont eſté fondez durant la vie de S. François; de

Digitized by Google

celuy de Neytracht ; de celuy de Tinchini, ou Arincie, & de celuy de Faugieu, ou de Laverie.

DE JESUS-CHRIST l'An 1302.	DE BONIFACE VIII. l'An 8.	D'ALBERT EMP. l'An 4.	DE L'ORDRE l'An 95.

I. FRere Jean de Muro General de l'Ordre, assembla le Chapitre general à Genes, pour oster les abus qui s'estoient glissez contre la pauvreté ; il y fut ordonné qu'on feroit l'Office de la Feste de N. Dame des Neiges, & de la dedicace des Eglises de S. Sauveur, & des Apôtres S. Pierre & S. Paul, qui ne se faisoient encore que dans Rome. Il écrivit une belle lettre circulaire, par laquelle aprés avoir exhorté tous ses Freres à l'amour de la sainte pauvreté, qui est le plus precieux heritage de nostre Seraphique Pere, il leur deffendoit par sainte obeyssance, & sous peine d'excommunication, de procurer ou de recevoir aucun revenu, ni possession temporelle, ni aumône perpetuelle, & de se charger de l'administration d'aucun bien qui leur fût donné par testament, & leur commandoit d'abandonner toutes ces choses-là dans les lieux où elles se trouveroient introduites, afin de se reduire à la pure observance de la regle. Cette lettre fit un grand effet en beaucoup d'endroits, & peu s'en falut qu'elle n'extirpât tous les abus qui s'estoient commis sur cette matiere ; mais son zele ne peut pas avoir un succez entier, parce que sur la fin de l'année il fut fait Cardinal ; c'estoit un grand Docteur, & Nicolas IV. l'avoit fait Lecteur du Sacré Palais ; Boniface VIII. l'établit Protecteur de l'Ordre, & luy en laissa le gouvernement jusques au prochain Chapitre general ; il fut encore employé dans toutes les plus importantes negotiations, sur tout en France, où aprés la mort de ce Pape il soûtint son honneur contre Philippe Le Bel, qui le vouloit faire condamner comme Heretique au Concile de Viene ; & il menagea si bien cette affaire, qu'il arresta la passion de ce puissant Monarque.

II. Boniface VIII. avoit marqué l'affection & l'estime qu'il avoit pour l'Ordre de S. François, car il en avoit pris quatre Religieux pour les faire Cardinaux, sçavoir Frere Thomassin Caëtan, Frere André d'Anagni, Frere Gentil de Mont des Fleurs, & Frere Jean de Muro. Rodulphe y en ajoûte encore deux, Fr. Reginald Archevéque de Roüen, & Frere Leonard Patrasse de Guercino Evesque d'Albano, & oncle de ce Pape ; mais je croy qu'il se trompe, car il est le seul qui fait ce Frere Reginald Archevéque & Cardinal, & je ne trouve aucun autre Autheur qui luy donne ces dignitez. Claude Robert dit que Guillaume de Flavecour succeda l'an 1228. à Frere Odon Rigaud dans l'Archevéché de Roüen, & qu'il le tint jusques à l'an 1305. ainsi il n'y a point de place pour Frere Reginald sous le Pontificat de Boniface VIII. d'ailleurs nous avons déja veu qu'il fut fait Lecteur du Sacré Palais l'an 1298. Pour Frere Leonard il est vray qu'il a esté Evéque d'Albano & Cardinal, mais nul Auteur ne le fait de nostre Ordre.

Digitized by Google

III. Le Cardinal Frere Matthieu d'Aygueperſe mourut cette année, & fut enterré à l'Egliſe d'Aracæli dans un beau Sepulchre ; les Freres Fervites deſquels il eſtoit Protecteur le regretterent tendrement, car il avoit témoigné un grand zele pour leur Ordre. Frere André d'Anagni, qui avoit refuſé le chappeau de Cardinal, mourut auſſi cette année.

IV. Pluſieurs mettent au méme tems la mort de Conſtance fille de Manfroy Roy de Sicile, niéce de l'Empereur Frederic, & femme de Pierre d'Aragon ; mais il eſt conſtant qu'elle eſtoit decedée l'année precedente ; car Boniface VIII. qui confirma la fondation qu'elle avoit faite d'un Hôpital à Barcelone le dit ainſi : dés qu'elle avoit eſté veuve elle s'eſtoit revétuë de l'habit de Ste. Claire, & ſon corps fut inhumé dans l'Egliſe des Freres Mineurs de Barcelone ; elle étoit ſi ſoûmiſe au S. Siege, que par ſon teſtament elle ne donne point à ſon fils le titre de Roy de Sicile, & le prive de ſa ſucceſſion s'il perſevere dans ſa deſobeïſſance envers le Pape.

V. Les Peres de la Province de la Romagne en Grece, firent tant de bruit au Chapitre de Genes contre ceux qui ſe diſoient Hermites de Celeſtin V. qu'on y conclud de ſupplier le Pape, de révoquer le privilege qu'ils avoient obtenu de ſon Predeceſſeur, eſperant par ce moyen de les pouvoir obliger à ſe reünir au corps de l'Ordre. On dit que le Pape répondit d'abord à cette requeſte, qu'il vouloit que ces Hermites continuaſſent l'eſtat de vie qu'ils avoient embraſſée, & que ceux qui les blâmoient ne gardoient pas la regle auſſi bien qu'eux : mais que pour l'obliger à changer de ſentiment, on s'aviſa de luy faire ſuggerer que ces Religieux qui prenoient le nom de Celeſtins, nourriſſoient une faction pour faire declarer qu'il eſtoit parvenu au Pontificat par de mauvaiſes voyes : Boniface qui ne pouvoit pas ſouffrir qu'on touchat cette corde, ſçachant que le Roy de France avoit aſſemblé le Clergé de ſon Royaume pour contrôller ſon élection, craignit qu'on ne fit la meſme choſe en Orient, & qu'eſtant attaqué de deux endroits ſes affaires n'allaſſent mal ; c'eſt pourquoy il ordonna au Patriarche de Conſtantinople, & aux Archevéques d'Athenes & de Patras, d'informer contre ces Hermites, & de les reduire à l'obeïſſance des Superieurs de l'Ordre.

VI. Celuy d'Athenes commanda à Thomas de Sola Seigneur de l'Iſle où ils eſtoient, de les chaſſer, il l'executa dans un tems de famine, & par cette rigueur ces pauvres Religieux furent expoſez à de grands travaux, ſur tout lors qu'ils paſſerent par les terres des Latins, qui les regardoient comme des Schiſmatiques. Ils furent un peu mieux ſur les terres des Grecs, où ils demeurerent pendant deux ans avec quelque repos ; mais le Patriarche de Conſtantinople étant revenu de Veniſe les excommunia deux fois, s'ils ne ſe ſoûmetoient à leurs Superieurs. Cecy cauſa de grands troubles entr'eux & les Religieux de la Vicairie de l'Orient ; car ces bons Solitaires ne manquoient pas de protecteurs qui les ſoûtenoient, parce qu'ils connoiſſoient leur vertu ; l'Archevéque de Patras s'intereſſoit particulierement pour eux, & ce procedé violent luy fit concevoir une grande averſion pour tous ceux qui les perſecutoient.

VII. Au commencement de ce deſordre Frere Jacques du Mont, & Frere Thomas de Tolentin eſtoient revenus en Italie, & s'eſtoient parfaitement ſoûmis

Digitized by Google

au General, qui leur donna permiſſion de retourner en Orient pour prêcher aux infideles avec Frere Conrad d'Offilda, & douze compagnons à leur choix ; ſur le départ Frere Conrad fut retenu par un avis du ciel, & les autres arriverent heureuſement à Negrepont, & de là à Thebes : lors qu'ils eurent appris le trouble de leurs Freres, Frere Jacques comme Superieur des Miſſionaires traitta ſi prudemment cette affaire, que les Peres de la Romagne conſentirent que tous ces nouveaux Hermites le reconneuſſent ſous la dependance du General, & qu'ils allaſſent avec que luy en Orient. Avant que d'executer cet accord, il en écrivit à Frere Jean de Muro, qui avoit eſté nommé Cardinal, mais il n'y voulut pas conſentir, quelque inſtance que luy en fiſſent Frere Thomas, & Frere Thadée qui eſtoit ſon Secretaire ; celui-cy voyant cette reſiſtance, prit la hardieſſe d'écrire à Frere Jacques qu'il ne reſtât pas pour cela de faire ce qu'il avoit arreſté ; neanmoins Frere Liberat, le principal de ces Solitaires, creut qu'il valoit mieux revenir en Italie, & témoigner une entiere ſoûmiſſion à leurs Superieurs. Il aborda l'année ſuivante avec quelques-uns de ſes compagnons à un port de la Poüille, au méme tems que Boniface VIII. fut pris par les François dans Anagni ; peu de tems aprés il obtint du ſieur André de Segna une petite habitation dans un deſert, & frere Ange une autre dans la Marche, entre Aſcoli & les Alpes de Norſia, prés de la riviere de Clarene, d'où ſa Congregation a pris depuis le nom.

VIII. Frere Matthieu fut promeu à l'Evéché d'Imola ſuffragant de Ravenne ; Frere Thomas à celuy de Vegle en Dalmatie ; Frere Paul à celuy de Nepi dans la Province de Rome ; Frere Robert à celui de Terraube en Sardaigne, & Frere Guillaume à celui de Uvigorn en Angleterre.

IX. Trois celebres Docteurs Anglois floriſſoient en ce temps en divers endroits, ſçavoir Frere Robert Cruſſius Provincial d'Angleterre, Religieux d'une grande integrité de vie, & d'un eſprit tres-ſubtil, mais qui s'eſt pourtant plus adonné aux curioſitez de la Philoſophie, & aux queſtions ſpeculatives de l'Ecriture, qu'à la ſolidité de la Theologie. Frere Jean Uvallius qui a enſeigné la Theologie dans Paris avec grand applaudiſſement, & a laiſſé de fort beaux ouvrages ; & Frere Richard *De media Villa* Docteur d'Oxfort, ſurnommé le Docteur ſolide, copieux & tres-fondé : auſſi eſtoit-il tres-ſçavant dans la Theologie, dans l'Eſcriture, & dans toutes les Sciences : il a écrit avec tant de ſolidité, qu'il n'a point eu ſon pareil pour l'explication des paſſages les plus difficiles de l'Eſcriture ; & avec tant d'abondance & de clarté, que ſes ouvrages ſont une grande ſource, d'où pluſieurs Modernes puiſent chaque jour ce qu'ils ont de meilleur.

X. Nous avons dit autrefois que les Dominiquains & les Freres Mineurs eſtoient Inquiſiteurs dans la Marche Treviſane ; Frere Boninſegna de Trente, & Frere Robert de Broſeminis Padoüan exercerent ſi mal cette charge dans Vicenze & dans Padoüe, s'oppoſans à l'autorité des Ordinaires, que le Pape aprés avoir fait examiner leur conduite par Gaufredi d'Archiac Evéque de Saintes, les depoſa, & y ſubſtitua deux Dominicains : ce ſont les premieres places que nous avons perduës, & nous verrons dans la ſuite, que la negligence des Superieurs

Digitized by Google

à choisir des personnes propres pour cet employ, nous en fera perdre d'autres.

XI. Le Convent de Buttaval au Bourg de Kilna Mullag en Irlande estoit bâty avant cette année, car le Pape adressa une commission au Gardien sur quelques contestations de l'Eglise de Toam ; le bâtiment reste encore, & l'Eglise est toute entiere, où il y a plusieurs beaux Sepulchres des principales familles du pays ; celuy de la famille de Barry est au milieu du chœur, ce qui me fait croire que ces Seigneurs en sont les fondateurs, plûtost que ceux de Prendergast, à qui d'autres attribuent ce titre ; aussi ont-ils une affection hereditaire pour les Religieux, & le Roy d'Angleterre le leur a donné, à condition qu'ils ne permettent pas à nos Freres d'y habiter. Cela n'empêche pas pourtant qu'ils n'y demeurent souvent cachez, & qu'ils n'ayent travaillé au milieu de la persecution à le remettre & à le conserver.

XII. Celuy de Kildar dans la même Province estoit aussi établi avant ce tems, il est entierement demoli, quoy que le peuple du voisinage soit tout Catholique.

XIII. Le Pape permit à Julie d'Azarolis Comtesse de Melite en Calabre de bâtir un Convent dans sa Ville, & elle y ajoûta encore un Hôpital.

XIV. Celuy de Civitatula dans l'Isle de Minorque fut bâti environ ce tems, selon Gonzague, par les Habitans, & par Frere Sima Evêque de Majorque, les Observantins le prirent l'an 1494. sous Alexandre VI.

XV. Le Pape reprit severement l'Evêque de Trieste dans la Carneiole, de ce qu'il estoit entré dans le Monastere de Ste. Claire, soûmis à la jurisdiction des Freres Mineurs, ce qui marque qu'il estoit déja establi dans cette Ville.

XVI. Il donna commission à Fr. Jacques de Gordiano son Penitencier, de reformer & reduire sous l'Institut de Ste. Claire celuy des Benedictines de Benevent au Royaume de Naples, parce qu'il estoit fort ruiné & pour le spirituel & pour le temporel.

XVII. Uvalter Gravim Evêque de Couventry en Angleterre fut obligé de venir deux fois à Rome, pour se deffendre contre Jean de l'Avelot Seigneur Anglois qui l'accusoit d'adultere & de meurtre ; & pour faire vuider quelque contestation qu'il avoit avec l'Archevêque de Cantorberi ; sa cause fut premierement commise au Cardinal Frere Gentil de Mont des Fleurs, depuis le Provincial des Freres Prescheurs, & celuy des Freres Mineurs d'Angleterre, eurent ordre du Pape d'informer de la verité de ses crimes, & ils s'en acquiterent avec tant de prudence, que l'Evêque fut declaré innocent, & son accusateur mourut miserablement dans les prisons du Pape.

XVIII. Le Cardinal Frere Matthieu d'Aygueperse avoit fort travaillé pour appaiser les troubles qui estoient entre les principaux Seigneurs de la Romagne ; Le Cardinal Gerard Evêque de Sabine avoit pris le même soin aprés luy, & le Pape donna commission à Frere Raynié des Samaritains Bolonois, de conclurre la paix que ces deux Prelats avoient commencée, & d'absoudre ces querelleux des censures qu'ils avoient encouruës par les meurtres & les autres excez qu'ils avoient commis.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'An 1303.	DE BONIFACE VIII. l'An 9.	D'ALBERT EMP. l'An 5.	DE L'ORDRE l'An 96.

I. LE B. Frere Paul lay mourut cette année, au Convent d'Aygueperſe du Dioceſe de Todi ; il s'eſtoit rendu fort recommandable par la pratique de toutes les vertus, & particulierement par une exacte obeïſſance, par un grand zele de la pauvreté, & par une grande charité pour le ſervice des malades, auquel il fut appliqué preſque toute ſa vie ; je ne ſçay pas ſi c'eſt celuy que Frere Jacques Oddo de Perouſe, & Frere Barthelemy de Piſe diſent eſtre enterré au Convent d'Arquata, & que Dieu honore chaque jour de pluſieurs miracles, je le crois pourtant ainſi, parce que les Auteurs qui parlent du Convent d'Aygueperſe ne font point mention de luy.

II. Frere Philippe de la noble famille de Bonaccorſi de Mantoüe mourut le 18. de Decembre. Nicolas 4. l'avoit fait Sacriſtain du Palais Apoſtolique, & Eveſque de Trente : il adminiſtra avec grand ſoin & le ſpirituel & le temporel de ſon Egliſe ; il excommunia le Comte Maniard, qui ſe vouloit emparer de ſes biens, & eſtant allé à Francford vers l'Empereur Adolphe, il en receut le ſecours qu'il deſiroit contre ſon adverſaire : il revint à Rome, où il fut tres-bien receu de Boniface VIII. & d'où il emporta une grande quantité de tres-precieuſes reliques, qu'il remit au Convent de Mantoüe, & que l'on montre avec grande ſolemnité aux Feſtes de Noël, de Paſques, de Pentecoſte, & de S. François ; il eſt enterré devant l'Autel de la principale Chapelle.

III. Frere Ange Rocca, Hermite de S. Auguſtin, reprend l'Auteur du Ceremonial de la Chapelle du Pape, de ce qu'il a dit que le Sacriſtain Apoſtolique eſt toûjours un Prelat, & qu'il n'y a point de coûtume qui oblige de le prendre de quelque Ordre particulier ; il aſſeure que les Auguſtins le poſſedent d'un tems immemorial ; qu'il eſt evident qu'ils en ont joüy ſans interruption depuis l'an 1300. & qu'il n'y a point d'acte anterieur qui faſſe voir qu'ils ne l'avoient pas auparavant ; mais cet Auteur ſe trompe, puiſque l'Epitaphe du Frere Philippe Bonnaccorſi fait voir qu'il exerçoit cette charge l'an 1303. Frere Ange pretend que Novellus ſon Confrere occupoit cet employ ſous Nicolas IV. Celeſtin V. & Boniface VIII. Il n'a point d'autre raiſon pour le prouver, ſi ce n'eſt que Nicolas V. demanda au General de ſon Ordre un Religieux qui demeurât à ſa Cour pour oüyr les confeſſions ; car il croit que cela veut dire qu'il devoit eſtre Confeſſeur du Pape, & qu'il eſtoit auſſi ſon Sacriſtain, puiſque ſelon le Rituel qui fut imprimé l'an 1403. ſous Alexandre V. ces deux Benefices eſtoient unis.

IV. Mais c'eſt une choſe bien differente, d'eſtre Confeſſeur du Pape, ou d'eſtre Confeſſeur ou Penitencier à ſa Cour ; car le Pape n'a qu'un Confeſſeur pour luy, & il a pluſieurs Penitenciers qui demeuroient alors dans le Palais de

Digitized by Google

de S. Pierre, & qui ſont preſentement diſtribuez en diverſes Egliſes ; & je ne trouve point d'Auteur qui donne d'autre titre à ce Frere Novellus que celuy de Penitencier ; on pourroit encore dire que, ſelon le méme Rituel, long-tems aprés le Sacriſtain n'eſtoit que compagnon du Confeſſeur du Pape, que ſa Sainteté choiſiſſoit comme il luy plaiſoit ; & Frere Onuphre Panuin Docteur Auguſtin avoüe, que le premier Religieux de ſon Ordre qui a poſſedé l'Office de Sacriſtain Apoſtolique a eſté Frere Jean de Limoges l'an 1316. ſous Jean 22. qui le prit auſſi pour ſon Confeſſeur, & pour ſon Bibliothecaire ; cet Auteur nomme enſuite ſes autres Confreres qui ont poſſedé ces trois charges juſques à Sixte IV. qui ſepara l'Office de Bibliothecaire de celui de Sacriſtain, aprés qu'il eut fait dreſſer la Bibliotheque du Vatican ; ainſi les Auguſtins n'ont conſervé que l'Office de Sacriſtain qu'ils exercent encore avec beaucoup de loüange.

V. S. Yves natif du Village de S. Martin prés de Treguier en Bretagne mourut cette année ; ſon pere qui eſtoit Seigneur de ce lieu s'appelloit Ahelor, & ſa mere Azone ; elle l'enfanta l'an 1258. & avant qu'elle s'accouchat Dieu luy revela que ſon fils ſeroit un grand Saint. Dés ſon enfance Yves apprit la crainte de Dieu, & la conſerva bien empreinte dans ſon eſprit pendant toute ſa vie. L'aſſiduité qu'il avoit à l'étude le fit devenir fort ſçavant dans la Theologie & dans le Droit Canon ; & la ferveur avec laquelle il s'appliquoit à retrancher tous les plaiſirs ſenſuels, luy donna le moyen de ſe conſerver dans une parfaite pureté. Lors qu'il eut achevé ſes études, un Archidiacre de Rennes le fit ſon Juge Eccleſiaſtique, & Yves ſe comporta dans cette charge avec tant d'integrité & de prudence, que l'Evéque de Treguier l'appella pour eſtre ſon Official. Aprés qu'il eut exercé cet Office pendant quelques années, il ſe retira dans la Parroiſſe, dont on l'avoit fait Curé, pour vaquer avec plus de loiſir aux choſes ſpirituelles. Dans cet eſtat il embraſſa l'inſtitut du Tiers-Ordre, & s'adonna tout entier à la mortification. Il portoit un rude cilice, il faiſoit les jeûnes commandez par l'Egliſe avec du pain & de l'eau ſeulement : il paſſoit méme quelque fois une ſemaine entiere enfermé dans ſa chambre ſans prendre aucune nourriture, & toute ſa vie n'eſtoit qu'une penitence continuelle.

VI. Il diſoit chaque jour la ſainte Meſſe avec une grande ferveur : & un jour un globe de feu tres-reluiſant parut ſur l'Autel, & l'environna pendant qu'il élevoit la Sainte Hoſtie : il ſe levoit à minuit pour dire Matines ; ſon ſommeil eſtoit fort court, auſſi couchoit-il tout vétu ſur la dure, & un livre, ou une pierre luy ſervoit de chevet ; il prenoit un ſoin particulier de nourrir, de vétir, & de loger les pelerins, & les pauvres ; il les ſervoit, & leur lavoit les pieds, les faiſoit aſſeoir ordinairement à ſa table, ou les mettoit dans des maiſons qu'il avoit pour les recevoir : il nourrit pendant neuf ans une pauvre famille compoſée de ſix perſonnes, & pour pouvoir ſatisfaire à cette charité, il ſe privoit preſque de tout ce qui luy eſtoit neceſſaire ; Dieu eut ſi agreable cette prodigue liberalité, qu'il voulut l'ayder quelquefois par des miracles, car ſouvent le pain ſe multiplioit tellement entre ſes mains, qu'un ſeul ſuffiſoit pour raſſaſier pluſieurs fameliques : un jour comme ſon Vicaire murmuroit de ce qu'il alloit donner un pain aux pauvres, parce qu'il n'y en avoit point d'autre dans la mai-

Digitized by Google

ſon, le Saint le partagea & luy en donna la moitié pour la conſerver, mais à l'heure du dîné le Vicaire ne trouva plus la portion qu'il avoit enfermée, & en méme tems une femme inconnuë vint porter trois beaux pains à S. Yves, & aprés luy avoir fait ce preſent elle diſparut. Un autre jour il donna ſon chaperon à un pauvre, & aprés avoir fait un quart de lieuë, il ſentit qu'on le luy remettoit ſur la teſte, ſans qu'il vit qui luy faiſoit cette reſtitution.

VII. Une Dame abandonnée des Medecins, creut que les prieres de ce ſerviteur de Dieu luy ſeroient plus utiles que leurs remedes, elle l'invita à dîner, & s'aſſit auprés de luy à table, mais elle ne peut pas avaler un morceau: le Saint prenant garde à ſon incommodité, trempa du pain dans l'eau dont il beuvoit, & le luy donna, & ce mets ainſi aſſaiſonné fut un remede ſi prompt & ſi efficace, que ſur l'heure elle ſe trouva guerie, & vécut encore vingt ans: Une autre qui eſtoit poſſedée du demon depuis trois ans, en fut delivrée aprés avoir paſſé une nuit dans la maiſon du Saint. Un homme qui avoit acheté quantité de bois pour bâtir un pont fort neceſſaire, ſe trouva bien ſurpris lors que le voulant faire travailler, il vit qu'il eſtoit tout trop court, & trop foible pour ſon deſſein; S. Yves ayant compaſſion de ſa perte, ſe mit en priere pour luy, & le bois qui avoit paru inutile aux ouvriers, devint fort propre pour ſa longueur, & pour ſa force, à ce à quoy on le vouloit employer. Eſtant accouru au feu qui brûloit une maiſon, à quoy tous les voiſins n'avoient pû porter aucun remede, il l'éteignit par ſon oraiſon. Sçachant qu'une femme eſtoit dans une ſi grande querelle avec un de ſes fils, que pas un de leurs parens ny de leurs amis ne les avoit pû mettre d'accord, il dit la Meſſe pour eux, & dés qu'elle fut achevée, la mere & l'enfant le vinrent trouver, & remirent leur differend à ſa volonté.

VIII. Quelques Officiers du Roy eſtant venus à Treguier pour lever un tribut qu'ils exigeoient de l'Eveſque & du Clergé, S. Yves voyant que perſonne ne leur oſoit reſiſter, & qu'ils menaçoient d'enlever les treſors de la Sacriſtie, y courut avec deſſein d'expoſer ſa vie pour les deffendre; les exacteurs prirent un cheval de l'Evéque, & Yves non-ſeulement les blâma de leur temerité, mais encore le leur fit laiſſer. S'il avoit un grand zele pour les droits de l'Egliſe, il n'en avoit pas moins pour les cauſes des pauvres, c'eſt pourquoy il merita le titre glorieux de leur Avocat. Dieu luy avoit donné une grande grace pour la predication; il ne l'employoit pas ſeulement pour exhorter ſes Parroiſſiens, mais il alloit encore prêcher dans les autres Egliſes de la Bretagne, marchant toûjours à pied. Il trouva un jour ſur ſon chemin, que l'eau avoit couvert un pont ſur lequel il devoit paſſer, il fit le ſigne de la Croix deſſus, & les eaux ſe diviſerent pour luy laiſſer le paſſage libre; ſa contemplation qui luy eſtoit ordinaire, eſtoit auſſi fort élevée, & ſouvent il eſtoit ravi en extaſe, où il s'entretenoit avec les Anges qui le viſitoient. Un pauvre qui paroiſſoit fort miſerable luy vint demander l'aumône, S. Yves le fit aſſeoir à ſa table, & manger dans ſon écuelle, & ce mendiant aprés avoir mangé quelque morceau ſe leva, parut tout rayonant de gloire, & en diſant, le Seigneur ſoit avec vous, il diſparut. Eſtant un jour dans la Sacriſtie de Treguier, une colombe d'une beauté mer-

Digitized by Google

veilleuse, & si reluisante qu'elle éclairoit toute l'Eglise, vint voler autour de luy ; une autre fois tandis qu'il estoit à table avec plusieurs pauvres, un oyseau d'un plumage blanc & verd se vint jetter dans son sein, le Saint le prit, le caressa, & dés qu'il l'eut renvoyé au nom de Dieu, l'oyseau disparut. Un Gentil'homme qui avoit logé S. Yves dans sa maison, & qui luy avoit par honneur cedé son propre lit, se leva par curiosité pendant la nuit pour voir ce qu'il faisoit, mais il ne le trouva point dans sa chambre ; il le chercha par tout, & enfin il le rencontra dans une grotte, où il prenoit la discipline.

IX. Ces grands travaux & ces mortifications, en extenuant son corps, avoient augmenté dans son ame le desir d'aller à Dieu ; & il eut revelation que ce bienheureux moment s'approchoit ; c'est pourquoy encore qu'il se sentit plus foible qu'à l'ordinaire, au lieu de relascher de ses austerités, il les continua avec plus de ferveur ; enfin il se coucha sur un peu de paille, & mit un Crucifix devant ses yeux ; il receut tous les Sacremens dans cet estat avec une devotion merveilleuse, & recommanda son esprit à Dieu avec une grande confiance ; il demeura tout le Samedy dans la contemplation sans rien dire, mais les yeux toûjours fichez sur le portrait de son Maistre, & mourut fort doucement le Dimanche matin. Il fut inhumé dans l'Eglise de Treguier, & sa mort fut suivie d'une grande quantité de miracles ; Dieu les continuë encore à son tombeau, où l'on voit venir un grand nombre de personnes pour y recevoir la santé, ou pour remercier Dieu de celle qu'il leur a donnée par les merites de ce Saint.

X. Clement VI. avant que d'estre Pape, avoit poursuivi sa canonisation sous Clement V. & Benoit XII. S. Yves luy apparut un jour, & luy commanda d'achever ce qu'il avoit entrepris, c'est pourquoy ayant esté élevé au S. Siege, il le mit au Catalogue des Saints le 19. de May l'an 1349. le neveu de ce Pape & l'Archevéque de Narbonne qui estoient alors fort mal, recouvrerent la santé dés qu'ils eurent fait un vœu à ce Saint. Un Prestre nommé Godefroy deposa avec serment qu'il avoit oüy la confession generale de ce Saint trois jours avant sa mort, & qu'il ne l'avoit pas trouvé coupable d'un seul peché mortel durant toute sa vie. Pierre de la Haye qui a écrit sa vie au long le rapporte ainsi, & conte entre une infinité de ses miracles douze morts ressuscitez : sa memoire est fort celebre par toute l'Europe, où il y a plusieurs Confrairies erigées à son honneur. Il est en une veneration particuliere dans l'Université de Salamanque ; il y a une Eglise de son nom dans Rome, nous en faisons l'Office le 27. d'Octobre, qui est le jour de sa translation, par l'Ordre du Chapitre general tenu à Lyon l'an 1351. Dans la Bretagne on celebre avec grande solemnité l'une & l'autre Feste de sa translation, & de sa mort.

XI. Guillaume de Nogaret Gentil'homme Gascon, & Sciarra Colonna, prirent prisonnier Boniface VIII. dans Anagni le 7. de Septembre, par l'ordre de Philippe le Bel Roy de France, & par la trahison des habitans ; mais trois jours aprés ceux qui l'avoient trahi se repentirent de leur faute, & le délivrerent : estant revenu à Rome il pardonna fort chrétiennement à ses ennemis, mais le déplaisir qu'il eut de cette injure, & la crainte qu'on ne la renouvelât & l'accreût, le toucherent si sensiblement, qu'estant d'ailleurs avancé dans l'âge, il tomba

Digitized by Google

malade, mourut au Vatican le 12. d'Octobre, & fut enterré dans le sepulchre qu'il s'estoit fait preparer. Ce Pape a esté doüé d'un grand esprit, d'un jugement solide, & d'une memoire fort heureuse; il estoit sçavant & magnanime, tres-zelé à soûtenir les droits de l'Eglise, fort liberal à ses amis, & fort rude à ses ennemis, mais fort doux à ceux qui se reconnoissoient. Il est accusé de deux choses, la premiere d'avoir poussé Celestin V. à se demettre du Pontificat pour occuper sa place; la deuxiéme d'avoir esté trop aigre dans la dispute qu'il eut avec le Roy de France: Pour la premiere, il est constant que Celestin n'estoit pas capable de cette charge, & pourveu que Boniface n'ait pas employé de mauvais moyens pour l'en faire demettre, il faisoit une action digne de loüange; que s'il a procuré de se faire élever au S. Siege, que celuy qui sent son cœur net de l'ambition dans une occasion si belle, jette la premiere pierre contre luy. Pour la seconde, il est asseuré que dans le commencement il pouvoit en user avec plus de moderation & de prudence; mais dans la suite il se trouva obligé de venger les injures faites au S. Siege, il se fia trop sur son pouvoir, & ne considera pas que l'autorité de l'Eglise se maintient mieux par l'innocence de la vie, par l'integrité de la reputation, & par la pratique des vertus qui attirent le respect des fidelles, que par la force des armes. Ceux qui ont écrit qu'il avoit fait dresser des Bulles pour abolir nostre Ordre se sont trompez, car ils attribuent à tout le Corps, ce qu'il n'avoit desseigné que contre les Hermites de Celestin V. desquels nous avons parlé.

XII. Frere Nicolas Bocasio Cardinal de l'Ordre de S. Dominique fut éleu Pape le 22. d'Octobre; il estoit de Treviſe, de fort basse naissance, mais il l'avoit relevée par l'excellence de sa vertu & de sa doctrine. Il prit le nom de Benoit X. ou XI. selon le conte de quelques auteurs.

XIII. Frere Guillaume de S. Marcel Inquisiteur en France avoit receu ordre de Boniface VIII. d'employer toutes sortes de moyens pour remettre en liberté Mathieu de Thieti, Gouverneur de la Comté d'Avignon, que Raymond de Medullon avoit pris prisonnier à la guerre; Frere Jacques Contarene estoit en ce tems Evéque de Veniſe.

XIV. Amanier de Lebret Gentil'homme Gascon, se trouvant dans une bataille pour Edoüard I. Roy d'Angleterre contre les Escossois, vit S. François au milieu de la mélée qui détournoit de sa main toutes les fléches & tous les coups qui venoient sur luy; les Anglois ayant esté vaincus, comme le Roy se retiroit fort affligé de sa defaite, & qu'il demandoit des nouvelles de Lebret qui luy estoit fort cher, il le vit venir, & passer par le milieu des ennemis sous la conduite de S François, qui disparut lorsqu'il l'eut remis en seureté; le *Roy* Edoüard fut autant joyeux que surpris de cette merveille, & encore plus lors qu'il vit que son favory n'avoit receu aucune blesseure, mais que son cheval tomba mort des coups dont il avoit esté tout percé.

XV. En lisant l'histoire de cette guerre, j'ay trouvé qu'on y fait mention du Convent de Dunfrain en Escosse; Thomas Demster dit qu'il est le premier de ce Royaume, & qu'il a esté fondé par Alain Devorgille l'an 1262.

XVI. Celuy de Rheggio dans la Calabre avoit esté établi avant cette an-

Digitized by Google

née, car je trouve que Boniface VIII. donna commiſſionn au Gardien de ce lieu de faire payer à Roger de Lauria Amiral de Sicile & d'Aragon l'argent qu'il avoit preſté lors qu'il faiſoit la guerre contre Charles Roy de Sicile; ce Convent a eſté ſouvent ruiné par les Turcs, c'eſt pourquoy nous n'en avons point d'autres memoires.

XVII. Le nouveau Pape donna ordre à l'Evéque de Pavie, d'établir les Religieuſes de Ste. Claire au Monaſtere qu'Antoine de Fuxiraga leur bâtiſſoit dans Lodi par ſa permiſſion, dés qu'il ſeroit en eſtat, & de les remettre à la conduite des Freres Mineurs. Il permit à celles de Ravella dans le Royaume de Naples, qui s'eſtoient établies depuis peu, de reconnoître le Provincial de la terre de Labour.

XVIII. Les mauvais traittemens que les Freres Mineurs & les Freres Preſcheurs recevoient des Eccleſiaſtiques, à l'occaſion de la Bulle que Boniface VIII. avoit donnée touchant les ſepultures, les predications & la portion Canonique, les obligea de recourir à ſon Succeſſeur qui la modera par une autre adreſſée à l'Abbé de S. Manſuet prés de Toul en Lorraine, au grand Archidiacre, & au Doyen de S. Eengulphe de Toul; il écrivit de la méme teneur à l'Evéque de Ferme, & cela peut beaucoup ſervir pour l'intelligence de la Clementine, *dudum de ſepulturis.*

DE JESUS-CHRIST l'an 1304.	DE BENOIT X. l'an 1.	D'ALBERT EMP. l'an 6.	DE L'ORDRE l'an 97.

I. LE 15. de Janvier le B. Frere Jacques Tiercere fut aſſaſſiné pour la deffenſe des droits d'une Egliſe dont il avoit pris le ſoin. Il eſtoit né au Bourg du Peuple en Toſcane, où Clement VIII. a depuis établi un Evéché. Pendant que ſa mere le portoit dans ſon ſein elle eut une viſion pendant laquelle il luy ſébla qu'elle s'accouchoit d'un enfant qui eſtoit chargé d'une Egliſe pour laquelle il combattoit; & la veille de ſes couches Dieu luy fit voir ſon fruit ſous la forme d'un Lys rouge. Elle communiqua ces viſions à un pieux Hermite, qui l'aſſeura que cela ſignifioit que ſon fils conſerveroit ſa virginité toute pure, & qu'il ſeroit un deffenſeur ſi zelé des droits de l'Egliſe, qu'il épancheroit ſon ſang pour les ſoûtenir. Dés ſa jeuneſſe il fut fort enclin à viſiter les ſaints lieux pour y faire ſes prieres; il étudia tres-bien aux belles lettres, & au Droit Civil; aprés ſes études il demanda ſa legitime, & la diſtribua d'abord aux pauvres; il fit racommoder un Hôpital qui eſtoit hors de la Ville, & s'y conſacra pour ſervir les malades: dans cet exercice de charité il pratiqua toutes ſortes de mortifications pour ſoûmettre ſa chair à l'eſprit, & conſerver parfaitement ſa pureté; il prit l'inſtitut & l'habit du Tiers-Ordre pour paroître avec plus d'humilité; ſon zele l'obligea de ſe rendre le Protecteur des veuves dans leurs affaires devant les Juges, & ce ſoin luy acquit une grande reputation. La charité qu'il rendoit aux pauvres en leur lavant les pieds, faiſant leur lict, & leur rendant

Digitized by Google

toutes sortes de services, faisoit que tous les habitans le secouroient de leurs biens avec une grande liberalité. Il trouva parmi les papiers de son Hôpital, que l'Evéque de Chiusi avoit usurpé quelques biens qui appartenoient aux pauvres; il pria ce Prelat avec grande modestie de les restituer, & ne l'ayant pas peu obtenir par la douceur, il poursuivit l'affaire en Justice à Chiusi, à Perouse, & enfin à Rome, où il la gagna: l'Evéque en fut si fâché, qu'il le fit assassiner comme il s'en retournoit de Chiusi à son Hôpital; Frere Jacques receut le coup de mort avec tant de patience, qu'il prioit Dieu pour ses ennemis, au méme tems qu'ils luy ôtoient la vie; ces assassins pour cacher ce meurtre, jetterent son corps dans un fossé plein de buissons, loin du chemin, & proche d'un poirier sauvage.

II. Quelques jours aprés, des pasteurs virent cet arbre, & tous les buissons qui l'entouroient, chargez de fleurs; ce prodige au milieu de l'hyver les étonna, & comme ils se retiroient avec frayeur, ils entendirent une voix qui leur dit, je suis le Prestre Jacques qui ay esté assassiné pour avoir deffendu les droits de l'Hôpital; mais tirez mon corps d'icy; à ces paroles ils se rasseurerent, se firent passage par le milieu de ces halliers, & ayant trouvé ce sacré corps, ils le tirerent du fossé, & allerent avertir les habitans du Bourg du Peuple de ce qu'ils avoient rencontré; tout le monde y courut en foule, & pendant qu'on dressoit les actes necessaires pour verifier cet assassinat, les habitans de Chiusi & de Perouse en ayant eu la nouvelle, y vinrent à l'envy les uns des autres; lors qu'on voulut l'emporter, chacune de ces Villes pretendoit l'avoir; ceux de Chiusi parce qu'il estoit leur Diocesain; ceux de Perouse, parce qu'il avoit esté tüé dans leur territoire, & ceux du Bourg du Peuple, parce qu'il estoit leur citoyen: on remit le different à un Avocat qui n'en voulut pas estre le Juge; mais son avis fut qu'on mit ce sacré corps sur un chariot attellé de deux taureaux indomptez, & qu'il fut enterré au lieu où ces animaux le conduiroient, sans estre guidez de personne; ce conseil fut suivi, dans la pensée que Dieu leur feroit connoître sa volonté par ces brutes; les habitans du Bourg du Peuple gagnerent leur cause, car les taureaux allerent tout droit à leur Hôpital, où ce sacré depost fut receu, & inhumé avec une grande pompe, & Dieu la rendit plus celebre par les miracles qui s'y firent.

III. L'an mil trois cens soixante-dix-huit, soixante & quatorze ans aprés sa mort, son corps fut trouvé tout entier, & relevé dans un autre sepulchre; ce Bienheureux avoit receu d'un de ses oncles un cordon de nostre Seraphique Pere, duquel S. Bonaventure fait mention: les Peres Servites qui ont eu depuis la direction de cet Hôpital, l'ont fait peindre avec leur habit, qu'il n'a jamais porté, & ont écrit qu'il estoit de leur Ordre; ils luy ont pourtant laissé le cordon & le chaperon des Freres du Tiers-Ordre, duquel il a esté, comme il conste évidemment par les anciens actes. Le Prince François Balleone ayant voulu enlever secretement ses reliques pour les porter à Perouse, les fit charger durant la nuit sur un mulet; mais au point du jour le muletier qui croyoit avoir fait beaucoup de chemin, parce qu'il avoit toûjours marché, fut bien surpris de se voir avec sa beste devant la porte de l'Hôpital, & de trouver que le

Digitized by Google

corps qu'il croyoit porter estoit dans le tombeau d'où on l'avoit tiré.

IV. Le B. Frere Pillingot Tiercere natif d'Urbin, mourut le premier de Juin; dés son enfance il avoit conçeu un si grand mépris pour les biens du monde, que son pere l'ayant voulu attacher à la marchandise, au lieu de vendre, il s'amusoit à catechiser ceux qui venoient à sa boutique; son pere eut d'abord bien du déplaisir de voir son fils si éloigné de l'imiter dans son employ; mais enfin l'ayant trouvé un jour ravy en extase dans la grande Eglise, où il avoit demeuré immobile pendant huit heures à la veuë de tout le peuple qui estoit accouru à ce spectacle, il luy permit de s'adonner entierement à la meditation & aux œuvres de penitence, en quoy il disoit qu'il avoit trouvé un trésor, pour lequel il vouloit laisser tout le monde; estant asseuré de joüir de la liberté que son cœur desiroit, il consentit de demeurer dans la maison de son pere avec l'habit & les pratiques du Tiers-Ordre de S. François; il y ajoûta le jeûne au pain & à l'eau trois fois la semaine, des disciplines fort rudes, & des meditations continuelles: son plus grand exercice estoit le service des pauvres, & il faisoit connoître par sa modestie, par son silence & par sa retraite que son ame estoit toûjours attachée à Dieu; son humilité luy faisoit trouver importune la bonne opinion qu'on avoit de luy; pour la faire perdre il se fit attacher un jour de marché au carcan public, & y demeura jusques à ce que ses parens l'en vinrent retirer demy gelé de froid, mais à mesure qu'il cherchoit à s'humilier & à se cacher, Dieu le faisoit paroître avec plus d'éclat, par les dons extraordinaires de sa grace.

V. Il alla gagner le Jubilé à Rome, & comme il passoit par la basse-cour d'une Dame, elle reconnut quelque chose de si particulier sur son visage, qu'elle l'obligea d'arrêter dans sa maison avec ses compagnons, quoy qu'elle n'eût permis depuis quarante ans à pas un homme de coucher dans son logis; mais dés qu'il eut appris la raison qui avoit porté cette femme à le retirer, il sortit pour fuïr l'honneur qu'elle luy faisoit, & s'alla méler avec les autres pauvres, pour recevoir l'aumône que le Pape faisoit distribuer au Vatican; l'Aumônier qui presidoit à cette liberalité l'ayant enviſagé, eut la méme pensée de luy que sa premiere hôtesse; c'est pourquoy il le fit separer des autres pour le traiter avec plus de consideration: une femme voulut goûter de l'eau dont il beuvoit, & qu'il venoit de puiser à la fontaine, & elle trouva qu'elle estoit changée en un excellent vin; Frere Pillingot la pria de n'en dire mot, mais elle ne se peut empécher de faire connoître ce miracle à tous les assistans.

VI. Enfin Dieu voulut recompenser son serviteur de tant de bonnes œuvres en l'appellant à soy; la maladie qui le saisit fut d'abord si violente qu'il en perdit la parole; mais il la recouvra bien-tôt, pour pouvoir donner des loüanges à Dieu, & témoigner le desir ardent qu'il avoit d'aller à luy; les demons essayerent de troubler le repos de son ame, mais il s'écria sans s'étonner, & avec une grande confiance; pourquoy mauvais esprits m'objectez-vous des crimes que je n'ay pas faits, & ausquels méme, je n'ay pas consenty, nonobstant toutes les importunitez de vos tentations! allons continua-il, par la grace de Dieu, à la gloire à laquelle il m'invite. Durant son agonie un oyseau blanc comme la nei-

Digitized by Google

ge vint voler plusieurs fois autour de luy, sans que les assistans peussẽt ni le prendre, ni le faire retirer ; son visage parut avec un éclat extraordinaire, & pendant qu'un chacun en admiroit la beauté, il rendit son ame avec grande douceur ; il fut enterré au cimetiere de l'Eglise des Freres Mineurs d'Urbin, comme il l'avoit souhaité ; mais depuis il fit tant des miracles, qu'on le transporta avec grande solemnité sur un Autel qu'on dressa tout exprés, & Dieu continuë de l'honorer tous les jours par de nouvelles merveilles.

VII. Le B. Frere Raynier d'Arezzo lay, compagnon du B. Frere Benoit son compatriote, duquel nous avons parlé l'an 1280. mourut le premier de Novembre ; il s'estoit proposé dés son noviciat la vie de Jesus-Christ pour son exemplaire, & il l'imita avec tant de ferveur, qu'il parvint à un degré de saintetè fort relevée ; il fut inhumé au Bourg S. Sepulchre, où Dieu l'a honoré de beaucoup de miracles, qui ont esté verifiez par des actes authentiques, & son corps repose tout entier & sans aucune corruption, revétu d'un drap de soye sur le grand Autel du Convent de ce lieu.

VIII. Le Cardinal Frere Jean de Muro qui avoit retenu le gouvernement de l'Ordre par le commandement du Pape, assembla le 34. Chapitre general dans Assise, aux Festes de la Pentecoste, & y presida. Frere Gonsalve de Valbone en Galice fut élevé à sa place ; il estoit alors Provincial de Castille, quoy qu'il fut enfant de la Province de S. Jacques ; sa science & sa vertu furent les puissantes sollicitations qui le firent élever à la premiere charge de la Religion ; il confirma tous les decrets que ses Predecesseurs avoient faits pour conserver la pureté de la regle, & commanda tres-étroitement qu'on arrachât, ou qu'on alienât les vignes, d'où les Religieux tiroient du vin, ou pour vendre, ou pour boire ; on ordonna qu'on priât Dieu dans toutes les Provinces pour frere Jacques, fils & heritier du Roy de Majorque, qui estoit decedé depuis peu ; Marianus dit qu'un néveu de ce Prince fut receu quelque tems aprés à l'Ordre dans Naples, & qu'il à vécu fort saintement.

IX. Frere Alvarus Pelagius de Galice Docteur en Droit, & tres-connu par le bel ouvrage qu'il a composé, intitulé *De planctu Ecclesiæ*, receut l'habit de la main du nouveau General durant cette Assemblée ; Aprés que le Chapitre eut esté terminé, Frere Gonsalve alla à Perouse pour rendre ses devoirs au Pape duquel il receut un tres-bon accueil. Il obtint de sa Saintetè la permission de faire l'Office des Stigmates de nostre Seraphique Pere, & cette Feste fut mise dans le Martyrologe Romain ; elle en avoit esté effacée depuis, je ne sçay comment, mais Sixte V. ordonna qu'elle y fut remise, & l'an 1615. Paul V. étendit cette solemnité à tous les Fidelles. Le General supplia encore le Pape de marquer quels estoient les cas ausquels les Religieux pouvoient entrer dans les Monasteres des Religieuses sans transgresser leur Regle, & sa Saintetè declara vive voix qu'ils le pouvoient faire sans scrupule 1ò à raison d'une Procession publique, si elle y entroit. 2ò Pour un enterrement. 3ò Pour accompagner des Seigneurs ou des Dames qui auroient la permission d'y entrer, & qui les prioient d'aller avec eux. 4ò Pour y prêcher. 5ò Pour oüyr la Confession des malades. Cette declaration se trouve dans la lettre que le General écrivit au Provincial de

Toscane

Digitized by Google

Toſcane pour la luy faire ſçavoir, comme à tous les autres Provinciaux de l'Ordre.

X. Le General donna ordre au Gardien de Paris, de faire prendre le grade de Bachelier à Frere Jean Scot ſurnommé de Duns, ce qui me donne occaſion de toucher icy les choſes principales qui concernent la naiſſance & le commencement de la vie de cet excellent homme, remettant les autres aux années ſuivantes. Je le ferois fort brievément, ſi quelques Auteurs ne s'eſtoient emportez avec que trop de liberté à obſcurcir ſa gloire par des injures: je ne leur rendray pas la pareille, je tâcheray de conſerver l'honneur de noſtre illuſtre Docteur ſans les offenſer, & je n'employerai point des calomnies pour refuter celles qu'ils luy ont impoſées. Son luſtre ne dépend pas de leur deshonneur, & le blâme qu'ils meritent ne donneroit pas un nouvel éclat à ce Phœnix des beaux eſprits; il eſt au deſſus de la jalouſie: ſes ennemis peuvent envier ſa belle reputation, mais non pas luy nuire. Les nuages s'oppoſent ainſi aux rayons du Soleil, mais ils ne les étouffent pas, & lors qu'il les diſſipe, il n'acquiert pas une nouvelle clarté. Sa lumiere eſt toûjours la même, ſoit que l'air ſe trouve épaiſſi par les broüillards, ou qu'il ſe trouve net. Je diray donc quel a eſté cet aſtre reluiſant de ſageſſe & de vertu, non pas ſelon les faux traits par leſquels on l'a défiguré, mais ſelon la pure verité de l'hiſtoire, & je reſoudray clairement ſans eſprit de conteſtation, ce dont on peut former quelque doute, ou du moins j'expoſeray ce qu'il y a de plus probable.

XI. L'Irlande, l'Eſcoſſe, & l'Angleterre pretendent à l'honneur d'être ſa Patrie. Les Villes de la Grece diſputoient ainſi pour la naiſſance d'Homere; Mais icy ce ne ſont pas ſeulement des villes qui cõteſtent pour celle de Scot, ce ſont des Royaumes. Je loüe leur zele, je n'envie point leur gloire, je ne veux oſter à pas une nation ce qu'il luy appartient; Mais auſſi perſonne ne me peut condamner avecque juſtice, ſi je n'adjuge pas aux autres ce que pluſieurs m'attribuent; je ne produiray point pour cela des témoins de mon Païs parce qu'ils parleroient en leur propre cauſe, je me ſerviray des étrangers, & des Anglois meſmes quoy que nos adverſaires, car il y en a qui renoncent à leur droit, & prononcent contre les Eſcoſſois en noſtre faveur. Les Chroniques d'Angleterre, d'Eſcoſſe, & d'Irlande écrites en Anglois, & Richard Staniurſt Docteur d'Oxford, Anglois de race, quoy que né en Irlande, dans la deſcription de cette Ille que Raphaël Holinshed Hiſtoriographe de la Reyne Elizabeth à fait imprimer en Anglois, diſent que l'Irlande s'appelloit Eſcoſſe, auſſi bien que cette partie de la grande Bretagne, à qui depuis peu ce nom a eſté attribué particulierement, que les Irlãdois s'appelloient auſſi Eſcoſſois; que c'eſt de là que les Peuples de ce Royaume d'Eſcoſſe ont pris l'occaſion de faire de leur Païs pluſieurs Autheurs, parce qu'on les appelloit Eſcoſſois, quoy qu'ils fuſſent nés en Irlande, entr'autres Frere Jean Duns, ſurnommé le Docteur ſubtil, & Saint Colomban.

XII. Nicolas Vernulé, celebre Profeſſeur de Louvain, dans le Panegyrique qu'il a fait de Scot, dit ces paroles: Irlande, Scot eſt à toy, l'ancienne & illuſtre Ville de Duns t'a donné ce miracle des beaux eſprits, comme un gage eternel de gloire. Paul Amalthée Italien, qui écrivoit l'an 1490. dans une Epigramme

Digitized by Google

qu'il a faite à la loüange des Commentaires de Scot sur la Metaphysique d'Aristote, le fait de méme pays que Frere Maurice du Port qui estoit Irlandois & Archevéque de Toam. Je pourrois tirer encore une conjecture assés forte des paroles mesmes de Scot dans sa Metaphysique, où expliquant un passage d'Aristote il dit, *dans la definition de S. François & de S. Patrice il faut mettre necessairement l'homme*; car sans doute, comme d'ordinaire nous nous souvenons, & nous parlons de ceux pour qui nous avons une affection particuliere, ces deux Saints se presenterent à sa memoire, comme ses plus chers patrons, l'un de son Ordre, l'autre de sa Nation.

XIII. Ajoûtez à cecy la tradition des Habitans de Duns, qui ne peuvent pas soûfrir qu'on mette en doute que ce grand Docteur n'ait esté leur Compatriote, & l'attachement que tous les Irlandois ont à suivre sa doctrine; car à la reserve des Thomistes, il n'y en a pas un qui ne la prefere à celle de tous les autres. Enfin nous voyons que son surnom de Duns convient fort bien à sa Patrie, & celui de Scot à sa Nation, ou peut-estre à sa famille; car il est asseuré que de son tems cette Isle s'appelloit Escosse, de méme qu'Hibernie, nous le trouvons de la sorte dans la division des Provinces de l'Ordre faite par S. Bonaventure, où la vingt-uniéme dans le rang porte l'un & l'autre nom; ainsi l'argument que les Escossois veulent tirer en leur faveur du nom de Scot, ne conclud rien pour eux.

XIV. Les Anglois alleguent pour leur cause que ses livres qui sont dans la Bibliotheque d'Oxfort, portent écrit sur le frontispice qu'il estoit natif de Duns dans la Comté de Northumbelland; mais cela peut estre facilement attribué à l'ignorance, ou à l'ambition du Scribe; ils se servent encore de l'authorité de Fr. Barthelemy de Pise qui le fait de nostre Province d'Angleterre; mais cela ne prouve pas qu'il y soit né, mais seulement qu'il y a esté receu, ou incorporé: ils ajoûtent qu'il n'auroit pas esté receu dans le College d'Oxford, s'il n'eût esté du Pays, parce qu'il y a un Statut qui deffend d'y admettre les estrangers; mais l'excellence de son esprit peut bien avoir merité ce privilege contre le droit commun; & certes outre qu'il y a plusieurs Autheurs Anglois qui avoüent qu'il est Irlandois, son Epitaphe marque precisément qu'il a esté seulement receu en Angleterre; je ne crois pas avec tout cela mes raisons infaillibles, & je ne trouveray point mauvais que les Anglois, & les Escossois tâchent d'y répondre, & d'en trouver de plus fortes, pourveu que ce soit sans passion, & dans les termes de la charité Chrétienne; je diray seulement que les Irlandois se sont rendus plus dignes de cet honneur que les deux autres Nations qui le pretendent, car ils sont les seuls qui se sont interessez à le deffendre contre ses adversaires, & qui ont maintenu sa gloire dans l'éclat qu'elle possede, par le soin qu'ils ont pris de la belle edition de ses œuvres.

XV. Il nâquit l'an 1266. s'il en avoit, comme dit Thevet, 43. l'an 1308. auquel il mourut; que, si selon d'autres autheurs, il n'a vécu que trente-quatre ans, il doit estre né l'an 1274. qui est celuy de la mort de S. Bonaventure, Dieu faisant naître ce nouveau Soleil de doctrine pour nostre Ordre, lorsque l'autre s'éclipsoit. Dans sa jeunesse il fut appliqué à l'étude des lettres, pour lesquel-

Digitized by Google

les ſon eſprit ſe trouva fort groſſier ; la peine que cela luy donnoit, l'obligea de s'adreſſer à la ſainte Vierge avec des prieres & des larmes, afin qu'il luy plût de l'éclairer ; s'eſtant endormi ſur cette penſée, cette ſainte Dame luy apparut, & luy promit ce qu'il luy demandoit, ſous cette condition, qu'il s'employeroit à deffendre ſon honneur, lors que l'occaſion s'en preſenteroit ; à ſon reveil il ſe ſentit tout autre, & le profit qu'il fit bien-toſt dans les ſciences fut une preuve que ſon ſonge n'eſtoit pas une viſion imaginaire, puiſqu'il avoit un effet veritable : nous ne ſçavons pas clairement où eſt-ce qu'il prit l'habit de l'Ordre, mais il eſt certain qu'eſtant Religieux il étudia dans Oxford ſous Frere Guillaume Varron, & qu'il profita ſi bien ſous cet illuſtre Maître, qu'il devint un excellent & fameux Docteur en toutes les ſciences ; on luy a donné le ſurnom de ſubtil par excellence, & tous les Autheurs qui en parlent ſans paſſion l'honorent d'epithetes, qui marquent & la beauté de ſon eſprit, & la ſolidité de ſa doctrine ; ſa ſubtilité & ſon ſtile qui eſt un peu groſſier rebutent pluſieurs de ſa lecture ; mais comme il traite des difficultez les plus épineuſes de l'Eſcole, qui ne s'expriment que par des termes propres & particuliers, & que dans ſon ſiecle cette façon de parler, & ce Latin y eſtoient ordinaires, il faut attribuer à l'élevation de ſon eſprit, & à la foibleſſe de pluſieurs de ceux qui le liſent, la peine qu'ils trouvent à l'entendre.

XVI. Frere Guillaume Varron ayant eſté appellé à Paris pour enſeigner la Philoſophie, noſtre Scot fut mis dans Oxford, où ſa reputation attira tant d'Eſcoliers, que Pitſeus en conte juſques à trente mille ; il y compoſa cet excellent ouvrage ſur le Maiſtre des Sentences, qu'on nomme l'écrit d'Oxford, & c'eſt le fruit le plus beau & le plus naturel de ſes eſtudes ; il ne s'eſt point propoſé dans ſa doctrine de ſuivre aucun de ſes Predeceſſeurs ; il examine toutes leurs opinions avec autant de ſolidité que de modeſtie, particulierement celles de Saint Thomas ; mais encore qu'il ait inventé un chemin tout nouveau dans la Theologie, il ne s'eſt jamais écarté d'un ſeul point de la verité Catholique ; de ſorte que les plus critiques ne le ſçauroient convaincre de s'eſtre rendu ſuſpect en pas un des articles de la Foy, & le Tribunal de l'Inquiſition generale de Rome ordonna l'an 1620. aux cenſeurs des livres, de ne pas toucher à une opinion, dés qu'il leur conſteroit qu'elle eſtoit de luy, mais de la reconnoitre pour ſincere dans la foy. Il a compoſé un autre ouvrage ſur les Sentences, nommé l'Eſcrit de Paris ; mais ce ne ſont que des collections informes de ſes leçons ordinaires, que quelqu'un de ſes diſciples a voulu mettre en ordre, & parmy leſquelles il a ajoûté beaucoup de choſes de ſa teſte, qui ne ſont pas du ſtile & de la force du premier ; nous parlerons ailleurs du reſte de ſes œuvres. Nous avons dit que le General de l'Ordre ordonna cette année au Gardien de Paris de preſenter Scot à la Licence de Theologie ; dans ſa lettre il en parle en ces termes ; *Je vous deſigne le tres cher Pere en J. Ch. Jean Scot, eſtant pleinement informé de ſa vie loüable, de ſon excellent ſçavoir, de la ſubtilité de ſon eſprit, & de toutes ſes belles qualitez, tant par ma propre & longue experience, que par ſa reputation qui eſt maintenant épandue par tout.* Pour connoître ce que vaut le témoignage de ce General, il faut ſçavoir quel il eſtoit luy-méme ; Frere Alvarus Pelagius parle

Digitized by Google

de luy en ces termes *Frere Gonsalve, de sainte memoire, noble de race, mais plus noble par ses mœurs, a esté un vray Frere Mineur par le zele de la pureté de sa Regle, de la pauvreté Evangelique et de l'humilité Chrétienne, & un Docteur tres-solide dans la Theologie; peu de tems aprés sa mort il apparut dans Paris à plusieurs Religieux tout rayonnant de gloire, & assis sur un Trône avec une Couronne & un Sceptre d'or.*

XVII. Revenons à nostre Scot; aprés avoir esté fait Bachelier en Theologie il receut bien-tôt le bonnet de Docteur, & l'an 1360. il fut nommé Regent pour le Convent de Paris au Chapitre general tenu à Toulouse; ce fut dans cette fameuse Université où il soûtint publiquement la pureté de la Conception immaculée de la Vierge, en presence de l'Evéque de Paris, & des Legats du Pape. On luy proposa deux cens argumens tout de suite, il les repeta par ordre avec une memoire prodigieuse, & y répondit sans s'émouvoir, avec une facilité qui surprit toute l'Assemblée, & desfors on luy donna le titre de *Docteur subtil*, qui luy est demeuré depuis; aprés cela il persuada si bien son opinion à tous les Docteurs, que l'Université fit un Decret, de ne plus donner aucun grade dans son Corps à pas un qui ne fit auparavant un serment de deffendre cette pieuse opinion; elle y ajoûta qu'on celebreroit tous les ans avec solemnité la Feste de la Conception immaculée de la Vierge dans l'Eglise de nostre Convent, excepté lors qu'elle arriveroit un Dimanche, car alors elle se fait dans celle de S. Dominique; l'Archevéque de Paris y dit ordinairement la Messe, & un Docteur y préche. Lors que Scot alloit à cette dispute, il se mit à genoux devant une statuë de marbre de la Sainte Vierge, qu'il trouva sur son chemin, & fit une courte priere pour implorer son ayde dans sa propre cause; la statuë inclina la teste, pour luy donner un signe que sa demande estoit exaucée, & on la voit encore dans cette posture; certes on doit bien reconnoître qu'il a receu des secours extraordinaires de la Mere de Dieu, de laquelle il défendoit l'honneur, puis qu'il a pû non seulement soûtenir cette opinion contre tant d'adversaires, mais encore la faire recevoir avec tant d'applaudissement dans toute l'Eglise. Nous dirons le reste qui concerne cet excellẽt Docteur l'année de sa mort.

XVIII. Benoit X. excommunia ceux qui avoient pris Boniface VIII. parce qu'ils ne comparurent pas au jour de la citation; il donna l'absolution au Roy de France des censures qu'il pouvoit avoir encouruës sur ce sujet; il remit les Colonnes dans leurs biens, mais non pas dans leur dignité de Cardinal, & fit plusieurs autres choses memorables pour établir la paix; aprés cela quelques méchans esprits luy abbregerent la vie avec des figues empoisonnées à Perouse le 7. de Juillet; & il fut enterré dans l'Eglise des Freres Prescheurs de cette Ville; Dieu manifesta la saintetè de sa vie par plusieurs miracles; on raconte ce trait particulier de son humilité, que sa mere, qui estoit une Lavandiere, l'estant venu voir fort bien habillée, il ne la voulut pas reconnoître sous ces vêtemens precieux, mais qu'estant revenuë avec ses habits ordinaires, il luy dit, dans cet estat je vous avouë pour ma mere, & je vous honoreray comme telle.

XIX. Le Cardinal Frere Jacques Thomasius Caëtan, fils d'une sœur de Boniface VIII. mourut cette année, mais je ne trouve pas en quel lieu il fut enterré.

Digitized by Google

XX. Henry fils de Ferdinand le Saint mourut auſſi ; il avoit eſté creé Senateur de Rome, & avoit receu beaucoup d'autres faveurs de Clement IV. Charles d'Anjou qui le prit priſonnier dans la guerre qu'il eut contre Conradin, l'avoit condamné à une priſon perpetuelle, mais en eſtant échappé, il fut fait tuteur de ſon néveu Ferdinand Roy de Caſtille, par les Eſtats aſſemblez à Valladolid. Aprés ſa mort ſon corps fut porté à l'Egliſe des Freres Mineurs de cette Ville, & enterré dans un beau Mauſolée.

XXI. Le Pape fit Evéque de Forlimpoli dans la Romagne un Frere Mineur, duquel je ne trouve pas le nom, & ſa Sainteté le conſacra de ſes propres mains, avec beaucoup d'éloges de ſa vertu ; cet Evéché ſuffragant de Ravenne a eſté depuis transferé à Bertinoro l'an 1358. en punition de ce que les Habitans s'eſtoient oppoſez à un Legat Apoſtolique.

XXII. Les habitans du Port Bonifacio en Corſe, croyent que les Religieux s'y établirent durant la vie de S. François ; Gonzague aſſeure qu'ils y eſtoient en ce tems, & qu'ils changerent de place l'an 1560. parce que les Genois qui étoient Maîtres de cette Iſle, craignoient que le convent ne nuiſit à la Ville ſi elle eſtoit aſſiegée : je diray l'an 1331. ce que je penſe du tems de ſa fondation.

XXIII. Gaſpard Anſalius laiſſa des maiſons & des biens pour fonder un Convent à Albario dans le Territoire de Genes, cette maiſon eſt aux Conventuels.

XXIV. Celuy d'Oſtuni dans la Cuſtodie de Tarente eſt plus ancien, mais je ne ſçay pas de combien de tems ; les mémes Peres le poſſedent, & Philippe Prince de Tarente, fils de Charles II. Roy de Jeruſalem, donna le jardin de la Cour principale pour y bâtir l'Egliſe.

XXV. On acheva cette année l'Egliſe de Mantouë par les liberalitez de pluſieurs illuſtres citoyens, particulierement par celles de la Famille de Gonzague, qui a fait poſer ſes armes en pluſieurs endroits.

XXVI. Le Convent d'Acqs en Gaſcogne eſtoit fondé avant cette année hors la Ville, il fut ruiné par l'Armée du Roy de France qui combattoit contre les Anglois, parce qu'il pouvoit ſervir aux ennemis : ſous le Pontificat de ce Pape, comme il conſte par une de ſes lettres, il ne fut pas permis aux Religieux de rebâtir au meſme lieu, c'eſt pourquoy ils acheterent des maiſons dans la Ville, & y firent une Chapelle ; mais l'Evéque l'interdit ſous pretexte que Boniface VIII. avoit deffendu aux Reguliers de faire de nouveaux établiſſemens, ny de changer les anciens ſans la permiſſion du S. Siege ; les Religieux eurent recours à Benoit X. qui ordonna à ce Prelat de les laiſſer en repos dans ce nouveau Convent ; les Obſervantins le poſſedent depuis l'an 1522. & il eſt en fort bon eſtat.

XXVII. Jacques de Gordiano Penitencier du Pape, fonda environ ce tems un Monaſtere de Ste. Claire à Gordiano dans le Royaume de Naples, & le Pape y donna l'Egliſe de S. Donat.

XXVIII. La Reine Imagina femme d'Adolphe Roy des Romains, avoit établi celuy de Clarendal dans l'Archevéché de Mayance ; l'Archevéque ayant refuſé de conſacrer l'Egliſe, elle s'en plaignit au Pape, qui écrivit à ce Prelat de

Digitized by Google

luy accorder ce qu'elle desiroit, & qu'à son refus il en donnoit la commission à l'Archevéque de Treves.

XXIX. Celuy de Cologne fut achevé cette année, & les Religieuses s'y enfermerent; Richarde Comtesse de Juliers, & un noble citoyen en firent la dépense; la Sœur Petronille Scherve en fut la premiere Abbesse, & merita par sa vertu de recevoir plusieurs revelations. Philippe & Isabelle filles de Reinold Comte de Gueldres y prirent l'habit, y porterent beaucoup de biens, & y vécurent fort religieusement.

XXX. Celuy de Nuys est de méme tems, selon Cratepol, mais les Religieuses asseurent qu'il fut estabi l'an 1288. par Herman Kalhausen, & qu'aprés sa mort il fut achevé par sa veuve, & par deux de ses filles qui s'y rendirent Religieuses; plusieurs autres Princesses qui s'y sont consacrées l'ont rendu celebre par leur vertu, de méme que par leur noblesse.

XXXI. Henry, Duc de Sletie & Seigneur de Clogonie, obtint du Pape la permission d'établir deux Monasteres de Sainte Claire dans ses terres, mais il ne conste pas qu'il l'ait fait.

XXXII. Le Pape joignit à celuy de Turin l'Eglise de S. Benoit prés de cette Ville, parce qu'il estoit pauvre.

XXXIII. Le Pape termina divers procez qui s'étoient émeus entre les Freres Prescheurs, & les Freres Mineurs, pour la distance de leurs Convents, ordonnant qu'ils demeureroient tous en l'estat où ils se trouvoient.

XXXIV. Il appaisa les contestations scandaleuses qui estoient entre les Ecclesiastiques & les Reguliers, touchant les Confessions, les Predications, & les Sepultures, par une Constitution qui modere celle de Boniface VIII. *super cathedram*, & elle est inserée parmy les extravagantes *tit. de privilegiis*, & commence *inter cunctas sollicitudines nostras*; Clement V. a inseré le contenu de l'une & de l'autre, dans celle qu'il publia au Concile de Vienne, *dudum*, & qui se trouve parmy les Clementines au chap. 2. *de sepulturis*.

XXXV. Il donna commission au Cardinal Frere Jean de Muro d'appaiser le desordre qui se trouvoit dans le Monastere de S. Silvestre du chef à Rome, à cause du changement de Regle que Boniface VIII. y avoit introduit, pour les soûmettre à celle qui avoit esté dressée par Urbain IV. car ces filles ayant resisté à cet ordre avoient esté excommuniées, leur Eglise estoit interdite, & une partie de leurs biens saisie; Benoit fit cesser toutes ces procedures violentes, leur fit donner l'absolution des censures, les remit dans la possession de leurs biens, & les laissa dans leur premiere Observance.

XXXVI. Il exempta tous les Monasteres de cet Ordre des decimes, & de tous les autres subsides qui pourroient estre exigez, soit par les Ecclesiastiques, soit par les Princes Seculiers.

Digitized by Google

De Jesus-Christ l'an 1305.	De Clement V. l'an 1.	D'Albert Emp. l'an 7.	De l'Ordre l'an 98.

I. LEs Cardinaux estoient divisez en deux Factions si fortes que l'une ne pouvoit rien emporter sur l'autre. Mathieu Roux des Ursins, & François Caietain neveu de Boniface VIII. estoient les Chefs de celle des Italiens; & Neapoleon des Ursins, avec Frere Nicolas Dupré Dominiquain, de celle des François; enfin aprés une contestation de dix mois & vingt-huit jours, ils s'accorderent que les Italiens nommeroient trois François, & que ceux du parti contraire choisiroient un de ceux-là pour Pape; aprés cet accord le Cardinal Dupré envoya un Courier en France pour avertir le Roy de ce qui se passoit, & luy dire qu'il se devoit resoudre à s'asseurer d'un des nommez, qui estoient trois Archevéques, & tous des creatures de Boniface; cela se fit si secretement, & avec tant de diligence que le Cardinal receut à l'insçeu de ses Collegues, la réponse du Roy qui luy ordonnoit de faire élire Bertrand de Gouts Archevéque de Bourdeaux, & cela s'executa le cinquiéme de Juin. Cependant le Roy avoit eu le loisir de traiter avec l'Archevéque dans S. Jean d'Angeli, & l'avoit engagé par serment à luy promettre de donner l'absolution à tous ceux qui avoient pris Boniface VIII. de condamner la memoire de ce Pape, de luy conceder les decimes pour cinq années, de remettre les colomnes dans la dignité de Cardinal, & un cinquiéme point que sa Majesté se reservoit à luy dire, lors qu'il seroit estably dans le S. Siege. Dés que l'Archevéque eut receu l'acte de son élection au souverain Pontificat, il appella tous les Cardinaux à Lyon, & s'y fit couronner le 12. de Novembre sous le nom de Clement V. Le Cardinal Mathieu des Ursins fit la ceremonie devant l'Eglise de S. Juste, en presence des Roys de France, d'Angleterre, & d'Aragon, & d'une multitude infinie de peuple. Un grand accident troubla la Feste, car comme le Pape passoit à cheval avec la Procession, une vieille muraille qui se renversa sur luy, le jetta par terre, luy fit tomber la Thiare de la teste, & une escarboucle de la valeur de six mille escus qui s'en détacha se perdit. Le Cardinal Mathieu, Jean Duc de Bretagne, & plusieurs autres personnes y furent accablées sous les ruines; Charles de Valois y fut blessé à un pied, & les trois Roys furent bien étonnez du danger qu'ils avoient couru; ce Pape transporta le S. Siege dans Avignon, où il a demeuré plus de soixante-dix ans, avec les suites que nous verrons.

II. Frere Guillaume de Plaisance qui florissoit en Sainteté dans la Province de Bologne, aprés avoir recouvré la parole qu'il avoit perduë par une longue agonie, s'écria helas! l'ame d'un de nos Freres qui est Evesque va estre ensevelie en Enfer, il le nomma, & aprés cette exclamation il mourut; Les Religieux marquerent l'heure, & verifierent que ce Prelat estoit decedé au méme moment.

III. Frere Jean Barontio est enterré à Rimini, & honoré de plusieurs Miracles. Le B. Frere tres-cher de Chiusi fit fleurir & fructifier un Arbre sec au

Digitized by Google

Convent de S. Marie à Veniſe, & ayant eſté enterré couché, il fut trouvé à genoux quelque temps aprés; il a fait auſſi pluſieurs miracles.

IV. Le B. Frere Belonger de Montaigu, illuſtre par ſes Miracles, & durant ſa vie & aprés ſa mort, repoſe à Genes. Frere Leon de Lodi eſt enterré dans la Province de Milan, mais je n'ay pas trouvé en quel endroit; ſes vertus l'avoient fait promouvoir à l'Epiſcopat, & voulant reformer ſon Clergé, on luy donna du poiſon, duquel il fut preſervé miraculeuſement.

V. Un Frere Jean eſt inhumé à Siracuſe en Sicile; Il porta entre ſes mains depuis la cuiſine juſques à l'Infirmerie une pierre qui avoit eſté rougie au feu, & fit pleuſieurs autres prodiges; Fr. Landus de Tarante giſt au Couvent d'Adria dans la Poüille, illuſtre pour ſa vertu & pour ſes miracles.

VI. Frere Philippe de Duras. repoſe dans Oria prés de Tarente il; avoit paſſé ſept ans ſans manger que du pain & des herbes crües; Sa vie a eſté ornée de pluſieurs vertus, & ſa mort de miracles. Dans la même Province ſont decedez en odeur de Sainteté. Frere Gerard, Frere François à qui un Crucifix parla; Frere Jean d'Auripeau, & Frere François lequel ayant avalé une araignée qui étoit tombée dans le Calice aprés la conſecration, la vit ſortir vive à travers ſa chair ſans en recevoir aucun dommage.

VII. Frere Antoine de Duras aprés avoir préché durant pluſieurs années aux infidelles, fut fait Archeveſque de ſa Patrie, il predit l'heure de ſa mort; & lors qu'il fut expoſé dans l'Egliſe revétu de ſes habits Pontificaux, il ſua avec une telle abondance qu'ils en furent tous moüillés; avant qu'on ne l'enſevelit un Ange parut a la teſte de ſa Biere, ſous la figure d'un fort beau garçon, fit ſon Oraiſon funebre, & aprés l'avoir achevée il diſparut; Frere Adam qui avoit eſté ſon Compagnon, & le fidelle imitateur de ſes vertus & de ſon zele dans la prédication, predit auſſi ſa mort; il eſt enſeveli à Cattaro, où il fait pluſieurs miracles.

VIII. Frere Monald qui a compoſé une ſomme de l'un & de l'autre droit par ordre Alphabetique, & qu'on appelle de ſon nom *Monaldine*, aprés avoir fait grand éclat par ſa vertu & par ſa ſçience fut inhumé à la Cité d'Iſtre, & Dieu l'a honoré de pluſieurs miracles. Frere Julien eſt enterré au Couvent de la Valée dans la meſme Province, & on y celebre ſa feſte.

IX. Le B. Frere François de Duras floriſſoit en ce temps, je conjecture par le lieu de ſa Sepulture, & par les merveilles de ſa vie, que c'eſt celuy duquel je viens de parler ſous le nom de Frere Philippe aprés Marianus; Nos Auteurs diſent peu de choſe de luy, mais Quintus Marius Conrad en traite plus au long dans une Oraiſon qu'il fit a ſes concitoyens d'Oria, pour les porter à pourſuivre les honneurs dûs à ce bien-heureux; Je vais mettre icy ce qu'il en dit de plus remarquable; dés ſa jeuneſſe il mépriſa les biens & les honneurs que ſa nobleſſe luy pouvoit faire eſperer; il regarda l'ambition du commandement comme un écueil qui le pouvoit faire perdre; & ne voulant point acquerir d'autre ſageſſe que celle qui luy pouvoit ſervir à connoître les bien-faits dont il étoit obligé à Dieu, pour aſſurer ce deſſein il ſe rendit Frere Mineur, & voulut prendre le nom de celuy duquel il devoit ſuivre la vie: dés lors il crût que c'étoit pour luy un grand empire que d'obeyr aux autres, & une grande gloire de les ſervir. Ayant ſçû que

les

Digitized by Google

les Religieux vivoient avec une regularité toute particuliere au Couvent d'Oria, il obtint permiſſion d'y aller demeurer, & y paſſa le reſte de ſa vie ſans penſer à autre choſe qu'au bien de la Religion, & à la Meditation des miſteres divins, la rigueur de ſon abſtinence, & des diſciplines avec leſquelles il mattoit ſa chair pour en conſerver la pureté, donnoient de l'eſtonnement à ceux qui le ſçavoient; car quoy qu'il paſſaſt les nuits entieres en prieres & en veilles, & le jour au ſervice de ſes freres, il ne mangeoit jamais que du pain, & ne beuvoit que de l'eau; il voulut encore eſſayer à ſe paſſer de pain, & aprés avoir éprouvé qu'il pouvoit vivre avec des herbes crues, il ſe reduiſit à cette auſterité pendant les ſept dernieres années de ſa vie.

X. Le Chapitre de la Province de la Poüille ayant eſté indiqué dans ce Convent, on luy donna le ſoin de la cuiſine; un jour de feſte comme il entendit le ſignal de la cloche pour l'eſlevation du ſaint Sacrement, ne pouvant ſe deſpetrer de l'embarras où il eſtoit pour l'aller adorer dans l'Egliſe, il ſe miſt à genoux, & Dieu fit une ouverture à travers trois murailles pour luy faire voir la ſainte Hoſtie; Le demon envieux de cette faveur, vint renverſer toutes les viandes qu'il avoit preparées, & rompre toutes les uſtenſiles de ſon officine, avec un ſi grand bruit qu'il ſembloit que ce fût un tremblement de terre; Frere François connoiſſant d'où venoit ce deſordre, s'adreſſe à Dieu pour luy en demander le remede, pendant qu'il l'attendoit ſans s'émouvoir, & avec grande confiance, quelques jeunes hommes ſe preſenterent à la porte, chargez de corbeilles pleines de toute ſorte de mets, & dirent au Portier que leur maître, qui eſtoit un des principaux de la Ville, envoyoit ce preſent à Frere François, pour traiter les Vocaux: comme il admiroit cette liberalité ſi extraordinaire, & la beauté merveilleuſe qui paroiſſoit ſur le viſage de ces Jouvenceaux, & qu'il ſongeoit qui pouvoit eſtre ce bien-facteur ſi liberal qui les envoyoit, ils luy dirent, Frere François ne ſoyez pas en peine de ſçavoir d'où ceci vous vient, il vous doit ſuffire que vous pouvez vous en ſervir comme d'une choſe qui eſt à vous, nous reviendrons aprés dîné pour retirer les plats: Le bon Frere ne ſçavoit que leur dire, tant il eſtoit ſurpris, & comme ils les accompagnoit ſur leur retour, ils diſparurent; Les Religieux qui mangerent de ces viandes connurent à leur odeur & à leur goût qu'elles avoient eſté preparées par la main des Anges, & cette merveille ayant eſté divulguée, accreut beaucoup l'eſtime qu'on avoit de la vertu de Frere François.

XI. Aucun Auteur ne dit preciſement le tems de ſa mort, mais il eſt conſtant qu'il a fait pluſieurs miracles durant ſa vie, & qu'il les continuë encore; On a ſouvent porté ſon corps aux Proceſſions publiques pour obtenir la pluye dans l'extréme ſechereſſe, ou pour demander à Dieu le remede contre les Orages & les intemperies de l'air, & l'on a éprouvé combien ſon interceſſion eſtoit efficace. Un eſtranger qui avoit eſté logé dans le Convent d'Oria, déroba une machoire du Saint pour l'emporter, & la cacha parmi ſes hardes; dés qu'il les eut miſes ſur ſon mulet cette bête tomba par terre comme morte, il la déchargea & elle reprit ſes forces, il voulut les y remettre, mais elle fit la meſme choſe; il voulut porter luy-meſme ſon larcin, mais il fut ſaiſi d'un ſi grand trembleD

Digitized by Google

ment, qu'il fut obligé d'en faire reſtitution; ſur ces merveilles qui ont accompagné ſa vie & ſuivi ſa mort, cet Orateur conclud que Frere François meritoit d'être honoré comme un Saint.

XII. Frere Pierre Religieux de grande perfection, repoſe au Convent de Negrepont dans la Romagne: un Magicien ayant un jour invoqué le demon ſans le pouvoir faire venir, enfin ce mauvais Eſprit luy répondit qu'il avoit eſté occupé à troubler Frere Pierre dans ſon Oraiſon, mais qu'il n'avoit pas peu en venir a bout; Le Magicien connut par cet aveu la foibleſſe du demon, & ſe convertit: Frere Mathieu, homme tres-ſaint, repoſe au meſme lieu.

XIII. Frere Rodolphe, que les Anges ont ſervi à la Meſſe, eſt enterré à Rennes en Bretagne; Frere Eleu git au Mans; il vit tous les Saints qu'on nommoit aux Litanies pendant qu'on luy adminiſtroit l'Extréme-onction. F. Simon Provincial de Touraine, homme ſçavant & pieux repoſe à Poitiers. F. Gautier Evéque de Poitiers avoit eſté chaſſé de ſon Siege par Clement V. avec lequel il avoit eu procez pour les droits de ſon Egliſe lors qu'il eſtoit Archevéque de Bordeaux, à ſa mort il cita ce Pape au Tribunal de Dieu, & nous verrons en ſon tems ce qui en arriva.

XIV. Amanier de Lebret, que Saint François avoit ſauvé dans une bataille, comme nous avons dit l'an 1303. receut une nouvelle grace de ſon Protecteur: Un jour eſtant dans ſa maiſon à Caſtelgeloux dans les Landes de Gaſcogne, aprés qu'il eut recommadé à Dieu ſa perſonne, & toute ſa famille par l'interceſſion de Saint François, dit tout d'un coup à ſa Femme, qu'il vouloit aller ſe promener à la Vigne qu'il avoit prés du Convent des Freres Mineurs, & s'entretenir avec eux; La Dame ſurpriſe qu'il recherchât un divertiſſement fort éloigné de ſon humeur guerriere, dit en elle meſme qu'il falloit qu'il y eût quelque Myſtere caché dans cette promenade, c'eſt pourquoy elle fit ſuivre toute ſa famille, & ne laiſſa que deux Valets dans la maiſon; à peine furent ils arrivés au Convent, que ſon logis, & la moitié de la Ville s'abymerent ſous terre avec un grand bruit, & ils comprirent que l'inſpiration que le Maître avoit eu d'en ſortir venoit de la protection de Saint François qu'il avoit implorée. Frere Barthelemi de Piſe rapporte pluſieurs autres graces que les Princes & les Peuples de Guienne ont reçuës par la faveur de noſtre Seraphique Pere, c'eſt pourquoy ils ont une veneration toute particuliere pour ſes merites.

XV. Un Soldat d'Anagni nommé Gerard, avoit perdu la vûë, mais non pas la charité qu'il exerçoit envers les Freres Mineurs, il en avoit reçû deux dans ſa maiſon avec beaucoup de témoignages de bien-veillance, & aprés leur départ Saint François apparut à l'un d'eux, & luy dit, retournez vers voſtre hôte, & dites-luy qu'il eſt devenu aveugle en punition d'un peché duquel il ne s'eſt pas confeſſé, qu'il ſe repente, & qu'il recouvrera la vûë; Les Religieux executerent cette commiſſion, & cet homme fut bien ſurpris d'entendre qu'ils luy découvroient ſon peché qu'il croyoit eſtre bien ſecret; il profita de leur avis, ſe confeſſa avec douleur, & le retour de ſa vûë luy fit connoître la reconnoiſſance que S. François a pour le bien que l'on fait à ſes enfans.

XVI. Une femme de Maſſa en Toſcane ſe trouva bien en peine, ſçachant

Digitized by Google

que ſon mari avoit vendu comme entiere une barrique de vin, dont elle avoit donné la plus grande partie aux Freres Mineurs; mais s'eſtant recommandée à Saint François, elle la trouva toute pleine. Une autre fut punie de ſon avarice, car ayant refuſé de leur donner du vin en Vendanges, peu de jours aprés elle trouva qu'il s'eſtoit tout aigry dans ſes tonneaux, elle reconut que c'eſtoit un châtiment de ſon defaut de charité; & s'eſtant recommandée à Saint François, ſon vin reprit ſa ſaveur naturelle.

XVII. A Forano prés d'Arezzo, ſept hommes qui ſe trouvoient empéchez de paſſer la riviere, implorerent le ſecours de noſtre Seraphique Pere, & incontinent ils virent venir à eux la barque qui eſtoit de l'autre côté, ſans qu'elle fût conduite par perſonne, le miracle continua, car elle les porta ſur l'autre bord, ſans qu'ils ſe ſerviſſent du gouvernail, ni des avirons.

XVIII. Frere Jean de Montcorvin qui avoit eſté envoyé Legat en Orient par Nicolas IV. l'an 1289. écrivit deux Lettres de Cambaliech Capitale de l'Empire du grand Cham des Tartares; La premiere du 8. de Janvier, par laquelle il expoſe ſa conduite à ſes Freres, & leur marque le deſir qu'il avoit de recevoir des Coadjuteurs; La ſeconde ſur la fin de l'année, laquelle il adreſſe aux Vicaires Generaux des Freres Mineurs, & des Freres Preſcheurs, & à tous les autres Religieux de ces deux Ordres qui eſtoient en Perſe, pour les prier de le venir ayder dans ſa miſſion; je les ay tirées d'un vieux Manuſcrit du B. Frere Odoric de Forli, & voici ce qu'elles contienent.

XIX. Je partis de Perſe pour aller aux Indes l'an 1291. j'ay demeuré trois mois dans la Ville de Saint Thomas, avec Frere Nicolas de Piſtorio Dominiquain lequel y eſt mort, & j'y ay Baptiſé environ cent perſonnes; depuis j'ay paſſé dans l'Empire du grand Cham, auquel j'ay Préché la Foy de Jeſus-Chriſt, il eſt envielli dans l'idolatrie, neanmoins il fait beaucoup de faveurs aux Chreſtiens, & je ſuis à ſa Cour depuis plus de deux ans. Les Neſtoriens qui ſont icy fort puiſſans empéchent les Catholiques de Prêcher la vraye foy, ils m'ont accuſé d'avoir tué un homme qui venoit pour découvrir un grand Treſor à l'Empereur, mais la calomnie ayant eſté reconnuë mes accuſateurs ont eſté bannis; Frere Arnoux de la Province de Cologne eſt avecque moy depuis deux ans, & depuis ſix j'ay bati une Egliſe dans Cambaliech, où il y a un Clocher avec trois Cloches; j'y ay baptiſé environ ſix mille perſonnes, & ſans la perſecution que les Neſtoriens m'ont faite pendant cinq ans, j'en euſſe Baptiſé plus de trente mille. J'ay cent cinquante enfans des Infidelles qui ſont tres-bien inſtruits en la foy, & qui entendent le Grec & le Latin; onze de ceux là ſçavent Officier avec les Livres que j'ay écrits; mais comme je ne les ay pas notés ils ne peuvent que Pſalmodier; Nous faiſons l'Office divin regulierement comme dans un Convent, & l'Empereur prend un grand plaiſir de nous écouter. Un Roy Tartare qui eſtoit Neſtorien ſe convertit à la foy Catholique la premiere année de ma venuë en ce Païs, & depuis, il a ramené au Giron de l'Egliſe la plus grande partie de ſes ſujets: il a fait bâtir une Egliſe à l'honneur de la tres-ſainte trinité qu'il appelle *la Romaine*: & il eſt mort fort bon Catholique; ſon fils qui n'eſt âgé que de neuf ans témoigne de vouloir ſuivre la foy de ſon Pere, mais ſes Oncles, qui ſont Neſtoriens,

Digitized by Google

ont fait remettre tout le Peuple dans le Schiſme; Je ſuis éloigné de cette Egliſe de vingt journées, & je ne puis pas quitter le grand Cham, c'eſt pourquoy je vous prie de m'envoyer des aydes, car la Moiſſon eſt grande; Je ſuis occupé à bâtir une autre Egliſe, j'ay cinquante & huit ans; mais les travaux m'ont plus affoibli que l'âge; je ſçais la langue du Païs, & j'ay traduit le Pſautier & tout le nouveau Teſtament; J'aurois beſoin des livres du Chant, & des Compagnons pour une ſi belle Miſſion. Il y a douze ans que je n'ay receu aucune nouvelle ni de Rome, ni de noſtre Ordre, que par un Medecin Lombard qui ne m'en a rapporté que de grands deſordres, dont je voudrois bien ſçavoir la verité.

XX. Dans la ſeconde Lettre il parle ainſi; Je n'ay receu aucune nouvelle de mes Freres que cette année; j'ay commencé une ſeconde Egliſe dans Cambaliech vis à vis la Porte du Palais Imperial, & ſi prés que le grand Cham nous peut entendre chanter de ſa chambre; j'eſpere de l'achever l'Eſté prochain; Pierre de Boiſong bon Catholique, & riche Marchand, qui vint avecque moy de Perſe a fourni aux fraix, cette ſeconde Egliſe eſt éloignée de la premiere de mille pas; je celebre la meſſe dans l'une & dans l'autre à l'alternative, & les enfans y diſent chaque jour l'Office au grand contentement de l'Empereur, qui me traite, comme Legat du Pape, avec plus d'honneur que tous les Prelats & les Ambaſſadeurs: Il ſouhaiteroit fort de voir de nouveaux envoyez du Saint Siege, dont il a oüy parler avec plaiſir, & je crois que ſi ſa Sainteté envoyoit des perſonnes ſçavantes & pieuſes, on pourroit eſperer de faire un grand fruit. Nous dirons le reſte de ce qui concerne ce Religieux l'an 1307. auquel il fut crée Archevéque de Cambaliech.

XXI. Frere Hugonet de Mont-d'Eſte fut fait Evéque de Sarſina, ſuffragant de Ravenne, & deceda l'an 1326.

XXII. Un Religieux Florentin eſtant à N. D. des Anges pour y gagner l'Indulgence, vit en plein midy Jeſus-Chriſt ſur un beau Trône, à qui Saint François preſentoit tous ceux qui entroient dans l'Egliſe avec une veritable contrition.

XXIII. Le Convent de Zegedin en Hongrie, fut bâti environ cette année, & la Reine Elizabeth femme de Loüis premier l'a orné depuis de tous les meubles ſacrés.

XXIV. Rambos Evéque de Camerino, transfera la Paroiſſe de l'Egliſe de Saint Pierre du Bourg Saint Genez, au Convent de Saint François qui eſt dans ce lieu, avec pluſieurs precieuſes Reliques, ſe reſervant le droit de nommer le Curé; Mais aprés avoir éprouvé durant pluſieurs années qu'on n'y pouvoit pas trouver dequoy l'entretenir, Leonard Groſſus de Ruvere Cardinal grand Penitencier, & Commiſſaire Apoſtolique de Leon X. donna pouvoir au Gardien d'eſtablir un de ſes Religieux pour Curé, & de le changer pour en y ſubſtituer un autre à ſon gré toutes les fois qu'il le jugeroit à propos.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'An 1306. | DE CLEMENT V. l'An 1. & 2. | D'ALBERT EMP. l'An 8. | DE L'ORDRE l'An 99.

I. FRERE BERNARD DE BELEGA Illustre pour sa science, pour ses vertus, & pour ses miracles, mourut à Arles, selon Marianus, ou selon Rodulphe, à Montpellier.

II. Frere Conrad d'Offida deceda le 12. de Decembre à Bastia prés d'Assise il avoit pris l'habit dans la Province de la Marche d'Ancone; Aprés avoir commencé ses études, il les quitta afin de s'adonner tout entier aux exercices d'humilité; pour cet effet il se retira au petit Convent de Forano, où il servit durant dix ans à la queste, & à la cuisine; Il y a receu de grandes consolations du ciel, car chaque jour un petit oyseau venoit voler & chanter sur ses épaules, excepté les trois derniers jours de la semaine Sainte: Un jour de la Purification de la Sainte Vierge, il eut l'avantage de recevoir entre ses bras l'enfant Jesus, pendant qu'il prioit dans un Bois, & Frere Pierre, son cher amy, vît cette merveille; il avoit là une petite chambre faite de branches & de feüilles d'arbre, & un Loup qui faisoit un grand ravage dans ce Païs, estant poursuivi par des chasseurs, se vint jetter à ses pieds pour y trouver son refuge; ce bon Frere le receut, & l'apprivoisa si bien qu'il devint doux comme un Agneau.

III. Ayant esté envoyé à Sirol, il y delivra une possedée par ses prieres; à Offida il pria Dieu pour la conversion d'un jeune débauché qui faisoit mille déplaisirs aux Religieux, & il y reüssit si bien que ce garçon devint un exemplaire de vertu, & luy apparut aprés sa mort pour le remercier, de ce qu'il avoit esté délivré par ses merites des peines du Purgatoire, & s'en montoit dans le ciel: Frere Bernard s'estoit proposé d'imiter en toutes ses actions la vie de son Patriarche Saint François, & il sçeut qu'il avoit le mesme Ange Gardien que luy; cet esprit celeste l'entretenoit souvent avec grande familiarité, de mesme que Jesus-Christ & sa sainte Mere. Frere Gilles luy apparut tout rayonant de Gloire, & luy communiqua par son souffle la grace des extases qui luy furent depuis fort ordinaires; encore qu'il eût estudié fort peu en Theologie, neanmoins il y devint fort sçavant par la lecture continuelle de l'Ecriture Sainte, & par l'assiduité de la Meditation, de sorte qu'il préchoit avec un grand fruit: ses entretiens & ses écrits estoient tous remplis de ferveur, & il ne parloit jamais que de l'amour de la pauvreté, de l'humilité, du mépris de soy-mesme, & du parfait crucifiement avec Jesus-Christ.

IV. Il eut du déplaisir d'estre envoyé au mont Alverne, parce qu'il ne se croyoit pas digne de demeurer dans un lieu si Saint; Mais la bien-heureuse Bienvenuë d'Ancone, de qui nous avons parlé l'an 1282. luy écrivit qu'elle avoit sçeu par une revelation, que l'obeïssance qu'il avoit reçeuë estoit fort conforme à la volonté de Dieu, & que ses actions luy estoient fort agreables; il vouloit dire la Messe avec tant d'attention, que dés qu'il trouvoit quelque sujet de distraction

Digitized by Google

il se contentoit de recevoir la Sainte Eucharistie comme un Laïque, parce qu'il se souvenoit qu'avant que d'estre Prestre il avoit toûjours participé à ce divin Sacrement avec plus de tranquillité & de consolation ; mais la Sœur Bienvenuë ayant sçeu la raison de sa conduite le reprit de ce qu'il cherchoit trop sa satisfaction & son repos dans ses devotions. Enfin il mourut plein de merites à l'âge de soixante-cinq ans, & il apparut le mesme jour tout rayonant de gloire à Frere André. Il a fait plusieurs gueriſons miraculeuses, & ressucité cinq morts, ce qui obligea les Perousins d'enlever son corps avec violence ; mais quoy qu'ils luy ayent dressé un Sepulchre fort honorable, il n'a jamais fait aucun miracle dans leur Ville, & il en fait chaque jour plusieurs pour ceux qui le vont invoquer au Convent de Bastia, où il avoit esté enterré.

V. Le B. Frere Jacopon de Todi mourut environ cette anné ; on dit que Boniface VIII. passant devant la prison où il l'avoit fait enfermer, luy demanda quand est ce qu'il esperoit d'en sortir, & qu'il luy repondit, Pere Saint, ce sera quand vous y entrerez; il arriva ainsi, car lorsque ce Pape fut pris par les François, Frere Jacopon se sauva ; depuis ce tems il prit un si grand soin de croître dans l'amour de Dieu qu'il en paroissoit tout enflammé, car ses paroles & ses actions ne respiroient plus que ses saintes flâmes qu'il ne pouvoit contenir; ainsi languissant d'amour, plein de merites, & éprouvé par tant de travaux, il tomba dans une grande maladie; Les Religieux jugeant que sa mort estoit proche le solliciterent à recevoir les Sacremens ; mais quelque instance qu'ils luy en fissent, il leur répondit toûjours qu'il n'estoit pas encore temps, & que F. Jean d'Alverne les luy devoit administrer. Ils n'estoient pas moins affligés de cette raison que de ce delay, parce qu'ils ne voyoient pas qu'il y eût apparence de pouvoir faire venir ce Religieux assés à temps; pendant qu'ils estoient dans cette peine, celuy qu'ils croyoient bien loin arriva, car Dieu luy avoit revelé l'estat de Frere Jacopon, & à celuy-ci le secours qu'il devoit recevoir de ce sien ami.

VI. Leur premiere entreveuë fut meslée de larmes de joye, & de cantiques d'Allegresse ; & aprés avoir accompli toutes les ordonnances de l'Eglise, le malade rendit fort doucement son ame à Dieu la nuit de Noël, au mesme moment que le Prestre commença d'entonner *le Gloria in Excelsis* ; tous les assistans jugerent que sa mort estoit plûtost arrivée par un elans de son amour, que par un effort de sa maladie : son corps fut porté de Collazone à Todi, & enterré au Monastere de Sainte Claire qui est hors la Ville ; depuis il a esté transporté à celuy de Saint Fortuné qui est dedans ; & l'an 1596. Ange Cesi Evéque de Todi luy fit élever un beau Mausolée avec une Epitaphe, où il y a deux fautes, l'une pour le jour, & l'autre pour l'année de sa mort; Car elle porte qu'il deceda le 25. de Mars l'an 1296. & tous les Auteurs la mettent au jour de Noël, comme nous avons veu ; il est aussi certain qu'il a survécu à Boniface VIII. il a composé beaucoup de traités en vers, qui sont & tres-sçavans & tres-devots, quoy que son humilité l'ait obligé d'en negliger le stile; Mathieu Rader à recueilli plusieurs excellentes paroles qu'il a dites, & des avis tres-salutaires qu'il a donnés durant sa vie, qui ne respirent que l'humilité, & l'amour de Dieu.

VII. Le B. Frere Guillaume Couronné est aussi inhumé à Todi ; il a

Digitized by Google

fait plusieurs guerisons miraculeuses & ressuscité trois morts. Frere Paul qui a esté un grand faiseur de miracles est inhumé au Convent d'Aygueperse de la Custodie de Todi. Frere Eleu repose dans l'Eglise basse d'Assise, il estoit doüé du don de Prophetie, & Marianus dit que Pierre Cardinal d'Albano éprouva à son dommage qu'il sçavoit predire la verité; Car ce Frere l'estant allé voir luy annonça qu'il mourroit ce mesme jour, comme il arriva, je crois que ce Prelat est le Cardinal *de Collemedio*, François de Nation, qui fut surpris de mort soudaine l'an 1254, comme nous avons veu, & ainsi il faudroit dire que ce Frere Eleu estoit decedé avant ce temps.

VIII. Frere Jourdain d'Augubio lay Religieux d'une tres-sainte vie est enterré à Bitorico prés d'Assise. Le corps de Frere Jacques Lay de la Province de Saint François se voit encore tout entier à Castello, où il fait plusieurs miracles. Le B. Frere Eleu qui est inhumé dans Aracæli, sortit de son Sepulchre dix ans aprés sa mort, à la veuë de plusieurs personnes, & s'y remit ainsi que l'écrit Frere Jacques Gavarin de mont-Faucon. Frere François Catalan illustre par sa vertu, & par le zele de la pauvreté repose à Osmo dans la Custodie d'Ancone.

IX. Clement V. écrivit de Bourdeaux le 2. de Juillet à Gregoire Patriarche d'Armenie, au Roy Leon, à Frere Jean son oncle & son predecesseur, & à deux autres de ses oncles nommés Uxien & Almach, pour leur promettre de les secourir contre les infidelles; en effet il leur envoya, & des troupes & de l'argent, & par ce secours ils vainquirent leurs ennemis, quoy qu'au grand dommage de ce Royaume Frere Jean perdit la vie en gagnant la Victoire: ceci confirme ce que nous avons dit l'an 1294. que ce Roy Jean s'estoit dépoüillé du Royaume en faveur de Leon son neveu, & qu'il fut obligé d'en reprendre le soin pour le défendre contre les Sarrazins.

X. Frere François Confesseur de Robert Duc de Calabre fut fait Evéque de Gajete dans la terre de Labour; Frere Nustaurus fut pourveu de l'Evéché de Grosseto en Toscane, & Frere Gilbert de celuy d'Enagden en Irlande, que l'Archevéque de Toam faisoit administrer par des commendataires depuis cinquante cinq ans.

XI. Gerard de Camino fit transporter en un lieu plus commode le Convent de Treviſe qui avoit esté estably l'an 1260. Marguerite sœur de Philippe Roy de France, & seconde femme d'Edoüard premier Roy d'Angleterre, commença de faire bâtir l'Eglise de celuy de Londres, & fut enterrée dans le chœur; Jean de Briſten Comte de Richemont, Marguerite Comtesse de Pembroch, Gilbert Clare Comte de Gloceſtre, & ses sœurs Helene de Spenter, & Elizabeth du Bourg la firent achever.

XII. Le Pape conceda plusieurs privileges aux Religieuses de S. Claire du Monastere de Perigueux, en consideration de l'Abbesse la sœur Aremberge sœur d'Elie Comte de cette Ville, & insigne bien-facteur de cette maison, & de la sœur Marquise sa fille. Sa Sainteté fit les mémes graces à celles de la Rochelle & à celles de Longchamp prés de Paris, où deux filles du Comte de Juliers s'estoient rendu Religieuses avec plusieurs autres filles de grand'maison.

Digitized by Google

I. FRere Gonſalve convoqua le Chapitre general à Toulouſe, où il ſe trouva neuf cens quatre vingt-dix Religieux: il y avoit parmy eux pluſieurs grands Docteurs en Theologie : les plus remarquables eſtoient Frere Raymond Gaufredi autrefois General, & Frere Bernard Hortolani Penitencier du Pape ; aprés que l'Aſſemblée fut terminée, le General alla vers le Pape pour luy demander Frere Jean de Muro pour Cardinal Protecteur, & ſa Sainteté le luy accorda fort agreablement, aprés avoir fait examiner s'il le devoit choiſir luy meſme, ou s'il devoit en remettre la nomination aux Religieux.

II. Le General obligea Charles le Boiteux Roy de Naples d'écrire à Frere Thomas d'Averſa Dominiquain, & Inquiſiteur de la Foy, qui avoit eſté puny par Nicolas IV. pour avoir preſché avec imprudence, comme nous avons dit, l'an 1291. d'agir contre F. Liberat, & ſes Compagons, qu'on regardoit comme des Heretiques, & des Schiſmatiques de l'Ordre ; cet Inquiſiteur les examina, & les ayant reconnus innocens il les amena avec luy pour les ſouſtraire à la perſecution de leurs ennemis ; comme ils paſſoient devant leur petit hoſpice, qui leur avoit eſté donné dans un deſert par André de Segna, ainſi que nous avons dit l'an 1362. il s'éleva un furieux orage avec des tonnerres & des éclairs, qui effrayerent l'Inquiſiteur, car il creut que le Ciel s'armoit pour la défenſe de ces bons Religieux ; ſur cette crainte il voulut les renvoyer, mais Frere Liberat luy dit qu'ils ſe vouloient ſoûmettre au plus rigoureux chatiment, ou qu'il devoit leur donner un témoignage authentique de leur innocence ; c'eſt pourquoy il les conduiſit juſques à Anciano, où ils demeurerent quelques jours dans un petit hoſpice ſous ſa protection, mais les freres mineurs qui avoient un convent dans ce lieu s'émeurent ſi fortement contre eux comme contre des deſerteurs, que l'Inquiſiteur ne jugeant pas qu'ils y fuſſent en ſeureté, leur conſeilla de s'addreſſer au Pape, & de ne revenir point qu'ils ne fuſſent munis de quelques lettres de recommandation de ſa Sainteté, ou du moins de quelques Cardinaux qui luy donnaſſent le moyen de les ſouſtenir ; Frere Liberat ſuivit ſon avis, & partit avec un Compagnon, mais eſtant tombé malade à Viterbe, & s'eſtant fait porter à ſaint Ange *Dellavena*, il y mourut aprés un an de maladie.

III. Le reſte de ſes compagnons qui eſtoient demeurés au Royaume de Naples ſans avoir receu aucune declaration de leur innocence, ſe vouloient retirer par la crainte qu'ils avoient de leurs adverſaires ; mais l'Inquiſiteur les fit citer de nouveau & mêla leur cauſe avec celle de quelques Heretiques appellés de Saint Onufre & de la ſecte des Apoſtres, il les fit tourmenter pendant cinq mois, & ſur ce que deux d'entre eux avoüerent par foibleſſe dans la torture, qu'ils eſtoient Schiſmatiques & Heretiques, ce qu'ils retracterent pourtant eſtant en liberté, il les comdamna à eſtre foüettés tout nuds par les rües de Naples

Digitized by Google

Naples, & à estre bannis du Royaume ; Dieu qui est juste punit l'auteur de cette sentence donnée sans la preuve, ny l'aveu d'aucun crime, car il mourut bientost aprés confessant à haute voix son injustice ; ceux qui échaperent aux tourmens, car quelques-uns en moururent, passerent en France pour se presenter au Pape, & faire reconnoistre leur innocence ; lors qu'ils furent arrivés en Provence, ils se joignirent à d'autres Religieux zelés qui se separoient du corps de l'Ordre, parce qu'on y transgressoit ouvertement le vœu de pauvreté, & nous verrons dans la suite comment cette separation l'a enfin partagé.

IV. Frere Nicolas de Tolentin qui avoit presché aux infidelles durant plusieurs années vint porter au Pape des lettres de Frere Jean de Mont Corvin, qui estoit en Tartarie, comme nous avons dit : le saint Pere ravi de ces bonnes nouvelles qui luy donnoient l'esperance d'une riche moisson, fit sept Freres Mineurs Evesques, pour les envoyer en ce païs-là, où ils sacrerent Frere Jean de Mont-Corvin premier Archevesque de Cambaliech, & son Legat en Orient ; ces sept se nommoient Frere Gerard, Frere Pelerin, le surnom desquels je ne trouve pas, Frere André de Perouse Lecteur en Theologie, Frere Nicolas de la Poüille Provincial de la Province de saint François, Frere Pierre de Castello, Frere Andutius d'Assise, & Frere Guillaume de Franchya ; les trois premiers furent institués successivement Evesques de Kayton par le susdit Archevesque ; le dernier ne fit pas le voyage, ou revint en Italie, car il fut fait Evesque de Sagone l'an 1325. Les autres trois moururent à l'entrée de l'Inde interieure. Le Pape écrivit au susdit Frere Jean, & au grand Cham, mais nous n'avons que des fragmens de ses Lettres.

V. Le B. Frere Odoric de Forli qui rapporte dans ses Chroniques tout ce que nous avons dit de cette mission de Tartarie, parle de deux autres que je veux mettre icy. Frere François, Frere Ange, Frere Thomas, Frere Jean, & Frere Monald d'Ancone, enfans de la Province de saint François, partirent de Venise environ ce temps pour aller en Egypte par la permission du General, & avec des lettres de recommandation des Roys de Sicile, d'Aragon, de Castille & de quelques autres Princes Chrétiens. Ils debarquerent au port d'Alexandrie, où ils receurent un accueil fort honorable du gouverneur, qui leur donna des chameaux, & les fit escorter par douze soldats jusques à Babylone où le Soldan estoit. Ils passerent par des plaines vastes, desertes & couvertes de sable mouvant, où l'on ne trouvoit ny maisons, ny hommes, ny arbres, ny herbes, ny traces de chemin ; de sorte qu'il n'y avoit que ceux à qui l'experience avoit fait remarquer la situation, & le cours des estoiles, qui s'y peussent conduire avec seureté : aprés avoir traversé ces campagnes steriles avec beaucoup de peine ils arriverent au Caire de Babylone, où ils ne trouverent que des Soldats qui s'y tiennent avec leurs familles pour estre toûjours prests à marcher dés qu'ils sont commandés. Ils s'y reposerent pendant quelques jours, & aprés ils poursuivirent leur voyage jusques à Babylone qui n'en est éloignée que de deux ou trois milles.

VI. Cette Ville est fort peuplée de Sarrazins, mais il y a aussi un grand nombre de Chrestiens de mesme que dans toute l'Egypte, & la Thebaide ; les

Digitized by Google

uns ſont de la ſecte des Jacobites, & les autres s'appellent de la Ceinture, parce qu'ils portent une ceinture fort large pour ſe diſtinguer des premiers, & ils deſcendent des premiers Chreſtiens, qui habitoient ce païs avant que les infidelles ne s'en emparaſſent. Ils ont des Preſtres & des Eveſques, & il leur eſt permis d'oüir la Meſſe & de recevoir les Sacremens dans leurs Egliſes, mais à portes cloſes. Ils ſervent le Soldan avec tant de fidelité, qu'il ne confie qu'à eux les gouvernemens de ſes Villes, & de ſes Provinces, & la garde meſme de ſa perſonne. Ces Chreſtiens furent ravis de voir nos Freres, & leur firent un tres-bon accueil. Ceux qui demeuroient au Palais les vinrent voir, & leur demanderent de la part du Soldan la cauſe de leur venuë. Aprés qu'ils l'eurent appriſe, ils leur offrirent de les preſenter à leur Empereur; mais ils les avertirent qu'ils y devoient eſtre conduits les mains liées derriere le dos, qu'ils ne devoiẽt pas pourtant prendre cela à injure, parceque c'eſtoit la coûtume, & qu'on ne le faiſoit que par precaution, afin que les eſtrangers qui abordoient le Soldan ne peuſſẽt ni le frapper ni l'empoiſonner. Les Religieux accepterent cette condition, & trouverent ce Prince qui les attendoit aſſis ſur un Trône d'yvoire, & revétu d'une Robe blanche couverte de Pierreries. Aprés qu'il eut veu les Lettres de recommandation dont ils eſtoient chargez, il leur dit qu'il leur accorderoit fort agreablement tout ce qu'ils luy demanderoient, à la conſideration des Roys Chreſtiens qui luy écrivoient en leur faveur, puis il toucha de la Verge d'or qu'il tenoit à la main ſon Amiral qui eſtoit aſſis à ſes pieds, & c'eſtoit pour luy ordonner de demander aux Religieux pourquoy ils eſtoit venus, & qu'eſt-ce qu'ils vouloient; cet Officier les interrogea en François, & ils luy répondirẽt qu'ils ſouhaittoient d'avoir la liberté de voir & de conſoler les Chreſtiens qui eſtoient eſclaves dans ce Païs, & d'aller dans la Paleſtine pour viſiter les lieux Saints, qui ont eſté conſacrés par les Myſteres de noſtre Religion: l'Amiral expoſa leur requeſte à l'Empereur en ſa langue, & ce Prince non ſeulement l'enterina avecque plaiſir, mais encore il ordonna qu'ils fuſſent defrayez à ſes deſpens pendant tout le tems qu'ils voudroient demeurer à ſa Cour.

VII. Un Capitaine François nommé Jean qui avoit eſté pris à la guerre, & que le Soldan retenoit à ſon ſervice, ſe trouva preſent à cette ceremonie, & il fut ſi ravi de voir des Religieux d'Europe qu'il demanda par grace de les loger dans ſa maiſon. Il avoit épouſé une demoiſelle Chreſtienne de laquelle il avoit des enfans qui eſtoient tres-bien élevés à la Foy, & toute cette noble & devote famille témoigna une joye extreme de l'honneur qu'elle recevoit de la reception de ces nouveaux hôtes; ils demeurerent là vingt & deux jours, s'occupant ſans ceſſe à viſiter & à conſoler les Captifs, & à leur adminiſtrer les Sacremens, car ils avoient la liberté de dire la Meſſe ſur un autel portatif. Ils trouverent quelques renegats qui s'eſtoient pervertis par la crainte des tourmens dont on les menaçoit, & ils les remirent dans le bon chemin: Ainſi les plus foibles ſe confirmerent dans la foy par les exhortations de ces devots Miſſionaires; ceux qui l'avoient abandonnée la reprirent, & tous ſe ſentirent encouragez à ſouffrir leur infortune pour gagner le Ciel par le merite de la patience.

VIII. Paſſant par les rües de la Ville ils rencontrerent quelques Vieillards

Digitized by Google

qui se mettoient à genoux devant eux, & prenant leurs mains les portoient sur le front pour se faire marquer du signe de la Croix. Ils ne pouvoient pas expliquer leurs sentimens par des paroles, parce que les Religieux n'entendoient pas leur langue, mais ils temoignoient par cette devote ceremonie qu'ils estoient Chrestiens.

IX. Cette Ville qui s'appelloit Babilone la Neufve, se nommoit autre-fois Hieropolis, ou Hermopolis, & la Sainte Vierge y demeura pendant quelque temps, lors qu'elle fuyoit la persecution d'Herode : la maison où elle logea s'y voit encore, elle est située au milieu de la Ville, & a une voute par dessus. Un Prestre Grec la gardoit, & Frere Ange y chanta la Messe, à laquelle ses Freres Officierent, & plusieurs Chrestiens assisterent.

X. Aprés que ces devots Religieux eurent exercé durant quelque temps dans ce Païs les œuvres de charité pour lesquelles ils y estoient venus, ils reprirent le chemin d'Alexandrie, où Frere François fut massacré par les infidelles tandis qu'il disoit la Messe. Ses Compagnons l'enterrerent dans la mesme Eglise où il avoit receu la Couronne du martyre, & aprés ils retournerent en Italie. Frere Thomas & Frere Jean moururent depuis fort saintement dans leur Province ; mais Frere Ange & Frere Monald ayant suivi leurs Freres qui avoient esté nommez Evéques en Tartarie, furent martirisez par les Bulgares à qui ils prêchoient la foy Chrestienne.

XI. Quelques autres Freres Mineurs passerent au mesme temps dans la Palestine, où ils convertirent plusieurs Chrestiens qui avoient renié la foy. Ils allerent au Mont-Sinay, & ils trouverent au pied de cette Montagne un Convent de Religieux qui sortirent en Procession pour les recevoir, & les retinrent durant quelques jours. Ces Solitaires vivoient dans une si grande retraite, conservoient une si belle paix, pratiquoient une abstinence si austere, & s'occupoient à la priere avecque tant d'assiduité, que leur vie paroissoit plûtot Angelique qu'humaine ; c'est pourquoy le Soldan & les Sarrazins les ont en grande veneration, & leur donnent dequoy s'entretenir, disant que ce sont les veritables serviteurs, & les parfaits imitateurs du Messie.

XII. Frere Tozalius, qui de Sarrazin s'estoit rendu Chrestien, mourut au Convent de Soria en Espagne ; par humilité & à l'imitation de nostre Seraphique Pere, il se contenta d'estre Diacre, & ne voulut pas estre Prestre ; Aprés sa mort il fut trouvé à genoux, & les mains jointes, c'est pourquoy il est en grande reputation de Saintеté.

XIII. Le Convent de Beantri prés du Port de Beerhaven en Irlande, fut bâti environ ce temps par ô Suilivã Beara; Les Anglois en ont chassé diverses fois les Religieux ; Daniel ô Suilivan Comte de Beerhaven l'avoit fait demolir avec dessein de le faire remettre, croyant par ce moyen rendre la place plus forte, mais les Anglois le chasserent de ce lieu, & il fut assassiné dans Madrit, où il avoit esté tres-bien receu du Roy Catholique.

XIV. Le Cardinal Richard Petrone fonda un Monastere de Sainte Claire à Sienne, au rapport de Ciaconius, & nous en parlerons en d'autres endroits.

Digitized by Google

XV. Le pape confirma quelque échange que les Benedictins de Tours avoient fait avec les Freres Mineurs de Vandoſme pour quelques biens qui eſtoient proche de leur Convent, & la donation que le Roy de France avoit faite de quelque maiſon au Monaſtere de la Rochelle, en conſideration de la Sœur Aremberge Abbeſſe, Sœur du Comte de Perigueux, & de ſa niepce la ſœur Marquiſe, il leur accorda encore de ſe pouvoir faire enſevelir dans leur monaſtere, nonobſtant le ſerment qu'elles avoient fait entre les mains de leur Provincial de ſe faire inhumer au Convent que les Freres Mineurs avoient dans cette Ville. Il donna pouvoir à cette Abbeſſe de diſpenſer ſes filles, avec le conſeil & l'aveu du Provincial où du cuſtode dans tous les cas qui appartienent au General de l'Ordre; & il dechargea les biens de leur Monaſtere des Decimes qui n'excederoient par la valeur de cent livres.

XVI. Le Pape accorda une Indulgence de pluſieurs années à tous ceux qui aſſiſteroient aux aſſemblées du Tiers-Ordre pour y oüir la lecture de la Regle, & ce à l'inſtance de Neri de Piſe Chevalier, & Tiercere, & de Frere Romain Aumônier du Pape, & Miniſtre du Tiers-Ordre.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1308.	DE CLEMENT V. l'AN 3. & 4.	D'HENRY 8. EMP. l'AN 1.	DE L'ORDRE l'AN 101.

I. LE Royaume de Hongrie eſtoit troublé par les factions de pluſieurs grands Seigneurs qui vouloient uſurper la Couronne ſur Charles Martel, fils de Charles le boiteux Roy de Sicile, & de Marie de Hongrie; Le Pape y envoya le Cardinal Frere Gentil de Mont des Fleurs pour appaiſer ces deſordres; ce Prelat y demeura un an entier pour connoiſtre la diſpoſition des eſprits, & les attirer au bon parti, & l'ors qu'il vit les choſes reduites à l'eſtat qu'il pouvoit ſouhaiter, il jetta une excommunicatiõ contre tous ceux qui ne reconnoîtroiẽt pas Charles pour leur Roy legitime; il prononça la meſme cenſure contre Ladiſlas Veyvode de Tranſilvanie, parce qu'il ne vouloit pas rendre la Couronne d'or qu'il avoit enlevée au Roy Othon lors qu'il le prit priſonnier, & parce qu'il vouloit marier ſa fille avec un Prince Schiſmatique; Les Hongrois ſentant les effets de ces cenſures aſſemblerent les Eſtats generaux du Royaume, où par un commun conſentement, Charles fut reconnu pour Roy, & enſuite Couronné dans Albe Royale avec la Couronne que le Tranſilvain luy rendit l'an 1310.

II. Le Legat aprés avoir eſtabli ſi heureuſement le Roy demeura encore long-tems auprés de luy, & le ſervit fort utilement pour maintenir la paix de ſon Eſtat & pour le regler. Avant ſon retour il confirma l'Ordre des Hermites de Saint Paul premier Hermite, eſtabli en Hongrie ſous la regle de Saint Auguſtin; lors qu'il fut revenu en Italie il receut ordre du Pape de tranſporter en France le Treſor de la chambre Apoſtolique qui eſtoit dans Rome, il le porta juſques à Luques, mais il n'oſa pas paſſer plus avant, parce que les Guelphes & les Gibelins

Digitized by Google

occupoient tout ce païs, & y faiſoient de grands ravages; c'eſt pourquoy il le laiſſa dans le ſantuaire de Saint Fridien, & quelque année aprés Caſtucio s'eſtant ſaiſi de cette Ville l'enleva.

III Uroſius Roy de Raſſie avoit envoyé ſes Ambaſſadeurs au Pape pour luy demander des perſonnes qui peuſſent inſtruire & luy & tout ſon Peuple dans la foy Catholique, & les ramener à l'union de l'Egliſe. Clement V. donna cette commiſſion à Gilles Patriarche de Grade, à Frere Lapus Procureur General des Dominiquains, & à Frere Artaniſius Procureur General des Freres Mineurs, avec un plein pouvoir à tous trois conjointement, ou du moins à deux, de faire toutes les choſes neceſſaires & ordinaires: il écrivit à ce Roy pour le loüer de ſon zele, pour luy promettre la protection de l'Egliſe, & pour luy expoſer la profeſſion de foy qu'il devoit embraſſer, & parce qu'il demandoit quelques Freres Mineurs pour demeurer auprés de ſa perſonne, le Pape ordonna à Frere Gregoire de Cattaro de ſe rendre auprés de ce Prince avec le Compagnon que ſon Provincial luy aſſigneroit, & d'y demeurer autant qu'il ſeroit neceſſaire pour ſon bien ſpirituel & temporel, pourveu qu'il accomplit ce qu'il avoit promis.

IV. L'Empereur Albert fut tué le premier de May prés de Schaffhauſen ſur le Rhin par le Duc de Souabe ſon neveu Henry de Luxembourg, Prince doüé de tres-excellentes qualitez fut éleu à ſa place le 25. de Novembre. Bzovius ſoûtient hardiment, contre le ſentiment de tous les Auteurs, que cette mort arriva l'année precedente, & toute ſa raiſon eſt parce que la Bulle de la citation du Concile de Vienne qui luy fut adreſſée comme aux autres Princes eſt datée de cette année là, & il n'a pas pris garde qu'il eſt marqué par exprez qu'elle ne luy fut envoyée que cette année icy; il ne faut que la lire toute entiere comme elle eſt dans le troiſiéme tome du regiſtre de ce Pape, & dans les Conciles imprimez, pour y remarquer cette difference, & Bzovius n'avoit beſoin que des yeux pour s'en inſtruire, il s'eſt épargné la peine de la lire toute, & ſa negligence l'a fait tomber dans cette groſſiere erreur.

V. Le Docteur Subtil Scot, qui enſeignoit avec un grand applaudiſſement à Paris, receut un ordre du General pour aller à Cologne, il luy fut rendu pendant qu'il eſtoit avec ſes Ecoliers à la promenade au Pré-aux-clers, & il le receut avec tant de ſoumiſſion qu'il partit à meſme temps ſans retourner au convent pour prendre ſes cayers, & dire adieu à ſes Freres; ceux qui l'accompagnoient furent fort ſurpris de ſa haſte, & le preſſerent d'y revenir, mais il leur répondit que le General luy commandoit d'aller à Cologne, & non pas d'aller ſaluër ſes Freres; Nous ne ſçavons pas avec certitude la veritable raiſon de ce changement, quelques-uns diſent que c'eſtoit pour eſtablir les Eſcholes dans ce Convent, mais comme elles y eſtoient déja ouvertes, il n'eſt pas bien probable que le General eût tiré de l'Univerſité de Paris un Docteur ſi celebre pour le faire Lecteur d'un Convent particulier; d'autres diſent que c'eſtoit pour l'eſtabliſſement d'une Univerſité dans Cologne, & il y a quelque apparence qu'il en a jetté les premiers fondemens, quoy qu'elle n'ait eſté parfaitement eſtabli: que l'an 1388. ſous Urbain VI. Mathieu Ferchius écrit que c'eſtoit pour reſiſter à la Secte des Freres

Digitized by Google

qui estoit & fort estenduë & fort insolente en ces cartiers là : d'autres asseurent que c'estoit pour disputer contre les Disciples d'Albert le Grand qui réveilloient la question de la Conception Immaculée de la Vierge ; toutes ces raisons peuvent avoir concouru à le faire envoyer à Cologne ; mais Ferchius adjoute que la jalousie de Frere Ferdinand qui estoit le premier Regent du Couvent de Paris a esté un ressort caché qui faisoit valoir toutes les considerations que nous avons dites, parce qu'il se voyoit délaissé des Echoliers qui couroient tous aprés Scot. Quoy qu'il en soit de tout cela, il est du moins constant qu'il avoit esté demandé par les Principaux de Cologne, qu'il en estoit attendu avec impatience, & qu'il y fut receu avec tant d'honneur que le Clergé & les Magistrats sortirent en procession pour le recevoir, & le conduire au Convent ; il est encore certain qu'il enseigna dans cette Ville avec grande approbation, qu'il y confondit les Heretiques par la force de sa doctrine, & qu'il y disputa fort solidement pour soûtenir la pureté de la Sainte Vierge dans sa Conception.

V I. Enfin aprés avoir employé toute sa vie dans les Prédications, les leçons, les disputes, & les écrits pour éclaircir les Mysteres de nostre foy, & corriger les mauvaises mœurs, Frere Jean Scot mourut à Cologne le 8. Novembre, & fut enterré à l'entrée de la Sacristie proche de l'Autel des trois Roys ; il y a dequoy s'étonner de voir la diversité avec laquelle les autheurs ont écrit la façon de sa mort : Jacques Philippe de Bergame est le premier qui a dit qu'il estoit mort d'apoplexie, & d'autres sur sa foy ont écrit la mesme chose, & donné cours à cette erreur, quoy qu'ils n'en ayent aucun témoignage asseuré ; Trithemius qui avoit leu cet autheur, rapporte sa mort de mesme que la chronique de Cologne, sans faire mention de cet accident, ce qui fait juger qu'il a connu que c'estoit une imposture ; d'autres ont inventé qu'ayant esté trouvé assoupi par l'apoplexie, il avoit esté inhumé avec trop de precipitation avant qu'il n'eût rendu l'esprit : Paul Jovio a encheri, & dit deux cens ans aprés, qu'ayant esté ainsi enterré tout vif, il révint à soy, & qu'aprés avoir fait plusieurs cris pour se faire délivrer de cette mortelle prison, il s'estoit écrasé la teste contre la pierre du tombeau ; Genebrard adjoûte encore qu'on disoit qu'il s'estoit rongé les mains ; cette fable se refute d'elle-mesme, car Paul Jovio l'invente deux cens ans aprés la mort de nostre Scot ; & qui pourra croire qu'un Docteur si estimé a esté enterré avec précipitation contre la pratique de l'Eglise & de l'ordre, qui fait les funerailles avec de longues ceremonies ; si cet assoupissement luy arrivoit souvent, comme quelques-uns disent, & qu'il n'y avoit que ses disciples qui le sceussent, je demande où est-ce qu'ils estoient tous dans un temps auquel leur Maistre enseignoit & disputoit publiquement ? d'ailleurs s'il a crié dans le sepulchre, & qu'on l'ait entendu qui croira qu'on ne l'ait pas secouru, si l'on ne veut faire ses Freres plus cruels que la cruauté mesme ; mais qui sont ces tesmoins qui osent dire qu'ils l'ont oüy & qu'ils l'ont délaissé dans ce funeste estat ? que si personne ne l'a entendu comment peut on sçavoir qu'il a crié. Mais encore pour crier & pour se debattre dans un tombeau, il faudroit estre libre des pieds & des mains, & que le lieu fut fait en voute ; or il est constant qu'il n'y avoit alors aucun caveau dans l'Eglise de Cologne, & que les Religieux trépassez estoient attachés à un aix, & couverts de terre.

Digitized by Google

VII. Bzovius, avec une legereté qui ne se peut excuser transcrit tout ceci, & le donne pour asseuré, quoyque Genebrard ne le rapporte qu'avec doute, & que Jovio ne donne aucune preuve de ce qu'il advance : & pour tesmoigner l'aveuglement de sa passion, au lieu de profiter de l'avis qu'on luy avoit donné de son erreur, n'ayant dit dans la premiere edition de son livre si ce n'est que Scot avoit crié dans le sepulchre, & s'y estoit écrasé la teste, il a adjoûté dans la seconde qu'il avoit rongé ses mains, & cite pour cela Genebrard ; je voudrois luy demander à quoy servent les paroles avec lesquelles il commence cette histoire, qu'à tesmoigner son aigreur, lors qu'il dit, l'an 1294. Jean Dûns mourut en depit de luy &c. Je le voudrois encore prier de me dire, s'il n'a pas quelque scrupule d'avoir adjousté de sa teste, que ce grand homme avoit payé la peine de quelque crime ou manifeste ou caché par un genre de mort horrible, & s'il est permis à un historien de médire des trépassés avec des injures atroces ; sur tout d'un Religieux si zelé pour la gloire de Dieu, d'un docteur si celebre, & d'un écrivain si estimé ; Robert Tournier dit qu'un Historien qui loüe, ou qui blâme quelqu'un, non pas selon la Regle de la verité, mais selon celle de sa passion, n'a pas le bon sens ; d'autres le traitent plus severement, & asseurent que cela sent le Payen plustost que le Chrestien. Car les Gentils se faisoient comme un point de religion d'écrire des histoires, non pas avec les ornemens solides de la verité, mais avec les inventions qui pouvoient divertir & plaire. Je voudrois que Bzovius se souvint de ce qu'il a écrit luy-mesme, pour connoître avec quelle facilité les fables se debitent & se répandent ; car il dit qu'on avoit inventé le mesme genre de mort contre Boniface VIII. pour décrier sa conduite & flater la passion de ses ennemis ; les Auteurs qui l'ont écrit ainsi sont bien plus autorisez que Genebrard ni Paul Jovio, & neanmoins l'imposture à esté clairement verifiée ; car le Sepulchre de ce Pape fut ouvert l'an 1606. & son corps fut trouvé tout entier revetu de ses ornemens pontificaux sans qu'il y eût aucune apparence de corruption qu'au bout de son nés ; cela devoit avoir appris à Bzovius de ne croire pas si legerement, & de ne rapporter pas si facilement tout ce que les Auteurs disent sans l'avoir bien examiné.

VIII. Pour Paul Jovio je ne puis pas deviner d'où il a pris l'occasion d'écrire cette Fable ; si ce n'est que par la liberté qu'il s'est donné dans toute son Histoire de feindre ce qu'il luy a pleu, il ait voulu pour complaire à quelqu'un attribuer à nostre Scot ce qu'il avoit lû de l'Empereur Zenon Isaure dans Evagrius : cette erreur pourroit peut estre venir d'ailleurs, & en voicy à mon avis le fondement ; il est certain que Valram Diacre de Cologne, qui pretendoit à cét Archevéché, fit enterrer tout vif l'Archevéque Geron qui estoit un Saint homme ; car le Pape avoit esté averti par une revelation du Ciel de consentir à son élection, & saint Pierre & saint Ambroise avoient assisté à son Sacre, & versé l'huile sur sa teste ; le susdit Valram ayant esté éleu son successeur vint à Rome, & confessa son crime au Pape, qui luy imposa pour penitence de bâtir un Monastere, ou du moins de reparer un des anciens, & pour satisfaire à ce devoir il fit remettre celuy de saint Martin à Cologne, luy donna de bons revenus, & le destina pour y recevoir & entretenir les Religieux Escossois ; de là il est peu arri-

Digitized by Google

yer que le commun du peuple entendant que ce Convent a eſté baſty à l'occaſion d'un homme qui avoit eſté enterré avant que d'eſtre mort, a penſé que ce malheureux eſtoit un Eſcoſſois; & comme d'ailleurs il eſt vray que Scot mourut aſſés ſubitement, il a eſté facile de dire de luy ce qui eſtoit vray du ſuſdit Archevêque; c'eſt ainſi que Matthieu Ferchius l'a remarqué; & je me perſuade que cette fable eſt une invention de la mauvaiſe plume de Jovio, ou l'effet d'une pure ignorance qui s'eſt introduit peu à peu ſur quelque fauſſe rumeur.

IX. Frere Daniel de Purſiliis qui a compilé le quatriéme tome des œuvres de ſaint Bernardin, y a ajoûté de ſa teſte que Scot eſtoit ſujet à ſe ravir, & qu'ayant eſté trouvé dans cét eſtat, il fut enterré tout vif, mais cette façon de mort qui luy ſeroit fort honnorable, n'eſt pas moins fabuleuſe que la precedente; car avant Jovio & ce Frere Daniel nul Auteur n'en a parlé de la ſorte, & ceux-là meſmes qui ont écrit plus fortement contre Scot, ſoit les noſtres, ſoit les étrangers, n'ont jamais fait mention d'aucune particularité de ſon decez qui ſoit extraordinaire, ni qui marque rien de violent; je ne dis pas cecy dans la penſée de défendre l'honneur de noſtre Scot, mais ſeulement la verité; le genre de mort n'eſt pas ce qui fait le bon-heur du mourant, mais ſon innocence. Les hiſtoires rapportent les morts violentes, ſubites & étranges de pluſieurs perſonnes que l'Egliſe honore comme des Saints; ſi Scot eſt decedé par quelque accident extraordinaire, il n'importe qu'à la verité: & je n'y contrediray pas pourveu qu'on le prouve aſſez clairement, & que pour le perſuader on n'employe pas l'aigreur de la paſſion, au lieu de la force de la raiſon. Il me ſemble que de tout cecy nous ne pouvons conclurre avec certitude, ſi ce n'eſt que ſa mort a eſté naturelle, mais que le mal qui l'a precedée a eſté fort court, les inſcriptions de ſon ſepulchre ſemblent dire que le méme jour qu'elle arriva il avoit diſputé contre les Heretiques, & qu'il prit ſon mal dans la chaleur de la conteſtation, ce qui ſeroit fort glorieux pour luy, mais prenez garde qu'en diſant que ſa maladie feut fort courte, elles portent auſſi que ſa mort fut fort douce. Pluſieurs écrivains de ſon temps le loüent, non ſeulement pour ſa ſcience & pour la ſubtilité de ſon eſprit, mais encore pour ſa vertu, & ils en parlent comme d'un homme de qui la memoire eſt en honneur & en benediction.

X. Tous les bons Auteurs demeurant d'accord que Scot eſt mort cette année, il ne peut pas avoir ſouſcrit à l'approbation des œuvres de Raymond Lulle, qui ne fut faite à Paris que l'an 1309. quoy qu'elle ſe trouve ſignée par Frere Jean Scot Docteur és Arts, ſi ce n'eſt qu'on diſe qu'il avoit donné ſon ſeing avant que de partir de Paris, & que cét acte fut depuis dreſſé, & authentiqué par les ſolemnités du droit; car d'ailleurs il eſt probable que Raymond Lulle a veu Scot dans cette Ville; & ſes Sectateurs diſent qu'un jour tandis qu'il l'écoutoit en Claſſe, il faiſoit des geſtes par leſquels il témoignoit qu'il n'eſtoit pas de ſon avis, & que Scot voyant qu'un homme qui avoit ſi peu de mine ſembloit le vouloir cenſurer, luy demanda pour ſçavoir s'il avoit étudié, *Dominus quæ pars*; qui eſt une interrogation de Grammaire, & qui veut dire, le Seigneur qu'elle partie eſt-il de l'Oraiſon? à quoy Lulle répondit, le Seigneur n'eſt pas

une

Digitized by Google

une partie, il eſt le tout ; ſur cette réponſe, ils prirent l'occaſion de parler des plus hauts myſteres de la Divinité : je crois que ce n'eſt pas un conte fait à plaiſir, car il y a un traité parmi les œuvres de Lulle, qui porte pour titre, *Livre appellé Dominus quæpars ? qui a eſté une diſpute entre Lulle & Scot.*

XI. Nous avons dit, que Scot fut enterré à la façon commune des Religieux devant la porte de la Sacriſtie, mais ſa reputation s'étant accreuë aprés ſa mort, on transfera ſes oſſemens au milieu du Chœur, & je conjecture que ce fut ſoûs Sixte IV. au temps que ce Pape fit la Bulle en faveur de la Conception Immaculée de la Vierge ; comme ſi l'honneur qu'on faiſoit à la mere de Dieu, s'étendoit ſur ſon défenſeur. L'an 1509. ils furent encore tirés de ce Sepulchre, & remis ſoûs le grand Autel, où ils repoſerent juſques à l'an 1513. auquel ſon mauſolée fut achevé, & ſes Reliques y furent tranſportées avec la meſme urne de pierre dans laquelle elles étoient enfermées. L'an 1619. Frere Jacques Baigne-Cheval, General des Conventuels, fit encore ouvrir le Sepulchre pour le faire vouter, & y remit ſes oſſemens dans une caiſſe de plomb ; le Legat du Pape, l'Archevéque de Cologne, & pluſieurs autres Prelats & Seigneurs aſſiſterent à cette ceremonie. Les ornemens qui ſont à ſon Mauſolée marquent bien l'honneur qu'on vouloit luy rendre, ſa ſtatuë faite de bronze eſt par deſſus, & on a gravé tout au tour les portraits de trois premiers Papes de l'Ordre Alexandre IV. Nicolas IV. & Sixte IV. avec ceux de nos principaux Docteurs, Guillaume Ocham, Hugues de Chateauneuf, François Mayronis, Richard *de Media-Villa*, Alexandre de Hales, Nicolas de Lyra, Pierre Aureolus & Roger Varon.

XII. Tous ces grands perſonnages qui ont voulu honorer la memoire de Scot n'ont pas conſideré ſeulement ſa doctrine, mais encore ſa vertu. Auſſi ne trouve-je perſonne qui marque la moindre faute de ſa vie, & j'en vois pluſieurs qui en loüent la pieté ; ils le décrivent comme un vray Frere Mineur dans la pratique de la pauvreté Evangelique, qui portoit un habit vil & groſſier, marchoit à pied & demandoit l'aumône ; & certes il parle avec un ſi grand ſentiment de la conſtance avec laquelle nous devons ſoûtenir la juſtice juſques à la mort, & de l'horreur que nous devons avoir du peché, que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on a creu qu'il s'en eſtoit parfaitement abſtenu durant la plus grande partie de ſa vie ; nous avons veu par ſon départ de Paris avec quelle ſoûmiſſion, & avec quelle exactitude il accompliſſoit la ſainte obeiſſance ; auſſi ſon épitaphe le nomme le Docteur vivant de la juſtice, le guide du Clergé, la lumiere du Cloître, & le nonpareil dans la vertu.

XIII. Guillaume Vorrillong raconte de luy qu'il rencontra ſur ſon chemin un paiſan qui s'emportoit en blaſphemes en ſemant de l'orge, & que l'ayant repris doucement de ſa faute, cét impie luy répondit qu'il avoit beau l'exhorter, que ce ſeroit inutilement, parce qu'il ſçavoit bien que ſi Dieu avoit preveu ſa reprobation il ſeroit damné, & que ſes œuvres ne luy pouvoient ſervir de rien, puiſque la volonté de Dieu s'accompliroit toûjours ſur luy ſelon qu'il l'auroit determiné ; le pieux Docteur aprés l'avoir écoûté fort paiſiblement, reprit ſon mauvais raiſonnement & luy dit, que ſi ſes œuvres eſtoient inutiles pour ſon

Digitized by Google

salut, parce que Dieu avoit preveu ce qu'il devoit devenir, c'estoit mal à propos qu'il s'occupoit à cultiver la terre, puis que Dieu sçavoit le fruit qu'elle devoit porter, & que pour sa peine, ny pour son adresse, il ne seroit ni plus grand ni plus petit, mais tel que Dieu l'avoit veu & determiné, cette sage réponse fit taire ce rustique qui faisoit le Theologien, & le rendit capable de l'instruction, & de la correction qui luy estoit necessaire.

XIV. Nous lisons en divers endroits de ses œuvres des reflexions spirituelles si touchantes, & des Oraisons jaculatoires si ferventes, qu'elles sont des témoignages bien asseurez de l'ardent amour de Dieu qu'il avoit dans le cœur, & de son assiduité à s'y exercer. Vn jour de Noël auquel il estoit tout absorbé dans la meditation de la naissance de JESUS-CHRIST, il souhaita si ardemment de le voir tel qu'il estoit alors entre les bras de sa mere, qu'il merita de le recevoir entre les siens tout rayonnant de gloire; & délors il s'addona si assidûment à la mortification, qu'il ne mangea plus de chair, & marcha sans porter rien aux pieds: plusieurs luy donnent le titre de Bienheureux & de Saint, & le Bienheureux Frere Amedée dit dans ses revelations qu'un Ange l'avoit asseuré de sa gloire; Thomas Dempster écrit qu'on en faisoit l'Office comme d'un Bienheureux à Dunfrais en Escosse, & que le Docteur Bargius en faisoit chaque jour une commemoration comme d'un Saint Confesseur: j'ay veu en plusieurs endroits, sur tout dans le Royaume de Naples, diverses personnes qui l'imploroient dans leurs necessitez, & divers actes par lesquels elles témoignent d'avoir receu des gueriſons, & d'autres graces du Ciel par son intercession: on y voit encore des tableaux, & d'autres memoires pieux sur ce sujet, mais comme l'approbation de toutes ces choses depend de l'autorité de l'Eglise, je ne les rapporteray pas en détail.

XV. Pour sa Doctrine je puis dire qu'elle est fort utile à l'Eglise, & parce qu'elle est trés-catholique, & parce qu'elle a donné occasion d'éclaircir les veritéz de la Theologie par le serieux & curieux examen qu'il a fait des opinions des autres Docteurs; Le saint Siege & les Universitez ont bien reconnu cét avantage, puis que les plus considerables ont establi des chaires pour l'enseigner expressement: & quand quelques-unes de celles d'Espagne ont voulu reduire leurs Professeurs à la seule Doctrine de saint Thomas, le Conseil du Roy Catholique a défendu cette restriction, parce qu'il l'a jugée fort préjudiciable à la science. S. Thomas merite un grand honneur, sa Doctrine est utile, solide, abondante, mais cela ne fait pas que le travail des autres soit inutile ou superflu. Qu'on lise le Docteur Angelique, cela est fort juste, mais qu'on lise encore Alexandre de Hales, Albert le Grand, saint Bonaventure, Scot & les autres. Certes chaque particulier ne peut pas faire tout, & il n'y a point eu, & il n'y aura jamais d'Auteur qui sçache toutes choses; méme saint Augustin asseure qu'il n'y a point d'homme qui ait l'avantage de ne se tromper jamais, & Aristote remarque fort à propos que les derniers ont porté aux ouvrages des premiers la lumiere, & la lime; qu'ils y ont corrigé & ajoûté plusieurs choses, & que par ce moyen la science s'est perfectionnée: qu'est-ce donc qui empéche que ceux qui sont venus aprés saint Thomas n'ayent fait la mesme chose?

Digitized by Google

XVI. Neanmoins je ſçay que des Auteurs modernes embraſſant des fables ridicules pour des verités, ont ſemé, ou forgé des revelations, par leſquelles ils relevent ſi haut la Doctrine de ſaint Thomas, qu'ils s'imaginent qu'elle ſeule doit eſtre toûjours conſervée, comme ſi la verité l'eût choiſi pour ſon unique depoſitaire, & qu'elle eût eſté bannie de tous les autres livres. Balthazar Arias, dit qu'un Frere Mineur qui ne trouvoit point dans les œuvres de Scot la reſolution des doutes qu'il avoit, quelque recherche qu'il en fit, pria ſaint François de luy reveler ce qu'il devoit faire pour s'éclaircir de ſes difficultés, & que le ſaint Patriarche qui luy apparut avec ſaint Thomas luy dit, liſez ce Docteur il vous enſeignera ce que vous devez faire. Jean de Mata conte une autre viſion preſque ſemblable; il dit que la Sainte Vierge apparut à un autre Frere Mineur, accompagnée de ſaint François & de ſaint Thomas, & qu'elle luy dit qu'il ſe devoit attacher à cét Auteur, parce que ſa Doctrine ſe conſerveroit toûjours: & ces Fables ont eu tant de vogue qu'elles ont eſté tranſcrites & traduites, & qu'on les a poſées ſur les frontiſpices des Academies comme des Eloges illuſtres de ce Docteur Angelique.

XVII. Si ces Panegyriſtes pretendent qu'on cherche inutilement la verité dans Scot, qu'elle ne ſe peut trouver que dans ſaint Thomas, & que la Doctrine du premier doit eſtre abolie, mais que celle du ſecond durera eternellement; qu'y a-t-il de plus injurieux, & en meſme temps de plus ridicule? ſaint Thomas & Scot ont écrit ſur le Maiſtre des Sentences; ils ont travaillé ſur une meſme matiere; ils s'appuyent ſur les mémes principes dans l'explication des principaux Myſteres de la Foy, & ſont fort bien d'accord dans les regles ſolides de la Theologie. Ces verités ne ſe trouvent-elles point dans Scot? ou peut-étre perdront-elles toute leur autorité ſi on ne les va lire dans ſaint Thomas? ces avis celeſtes, ou pluſtoſt ces ſpectres banniront-ils de l'Egliſe Scot & ſa Doctrine, de ſorte qu'il ne faille plus ſuivre ni croire que celle de ſaint Thomas? mais qu'elles ſont ces revelations? quand-eſt ce qu'elles ſont arrivées? en quel lieu? qui ſont ces Freres Mineurs qui ont merité de les recevoir? ſont elles anciennes? ſont elles nouvelles? Si elles ſont anciennes, certes le progrez que la Doctrine de Scot a fait montre que ce ne ſont que des inventions groſſieres. Si elles ſont nouvelles, l'éclat que Scot a fait pendant trois ſiecles eſt une prophetie aſſeurée de l'avenir; que ſi ces Auteurs pretendent ſeulement qu'on ne trouve pas dans noſtre Scot la reſolution de toutes les difficultez, & qu'il faut ſouvent conſulter ſaint Thomas pour cela, nous le leur accordons agreablement; car il a écrit plus au long, & mémes plus clairement, & avec une methode plus facile. Mais que la Doctrine du Docteur ſubtil ſe doive perdre, je ne ſçay pas d'où eſt-ce qu'elle peut craindre ce peril; car ſans doute l'Egliſe ne la proſcrira pas toute, puis qu'elle n'a pas encore condamné une ſeule de ſes propoſitions; & je ne penſe pas que ſes Confreres l'abandonnent puis que l'Ecole luy a tant d'obligation, & que des Docteurs pieux & ſçavans l'ont recommandée avec de grands éloges.

XVIII. Si l'eſtime & l'affection que les Catholiques ont pour la Doctrine de Scot releve ſon honneur, la haine que les heretiques luy portent le fait éclater encore davantage. Baleus l'appelle par mocquerie l'Hercule des Papiſtes: un

Digitized by Google

autre de sa cabale le nomme l'épine & l'ortie mordante. Sander Raconte que quand l'Université d'Oxford embrassa le Schisme, & l'heresie qu'Henry VIII. introduisit dans l'Angleterre, les Echoliers firent un ramas de tous les livres des Docteurs Scholastiques, & qu'aprés les avoir promenés en Triomphe par les ruës, ils les firent brûller au milieu de la place, & appellerent ce bucher le tombeau de Scot & des Scotistes: comme si sous ce nom ils eussent fait perir tous les autres Theologiens. Et certes Ambroise Catarin, illustre Dominiquain, ne fait pas difficulté d'asseurer qu'il n'y a que ceux qui ont l'esprit gâté qui ne connoissent pas en quel estime la Doctrine de Scot est dans l'Eglise; car il a prouvé fortement les dogmes de la foy, & refuté excellement les reveries des heretiques.

XIX. On objecte deux chose à nostre Scot: la premiere qu'il a semé des querelles immortelles dans l'Echole; la seconde qu'il est trop obscur, & qu'on ne le peut comprendre qu'avec beaucoup de peine. Pour la premiere je dis que c'est la liberté commune à tous les Docteurs de dire leurs sentimens; que si la Doctrine de Scot a fait plus de bruit, & a plus de Sectateurs que celle de beaucoup d'autres, c'est un signe qu'il l'a mieux établie; mais ces contestations n'étant que de l'esprit ne doivent pas passer à la volonté pour y porter l'inimitié; que si quelqu'un ajoûte la passion à la dispute, c'est sa faute & non pas celle du Docteur qu'il soûtient.

XX. Pour la seconde, qui est son obscurité, je ne desavouë pas que sa Doctrine ne paroisse difficile à ceux qui n'en ont pas pris les principes, & qui voudroient tout comprendre sans peine, & voir aussi clair que le jour en des matieres qui sont d'elles-mesmes obscures; mais s'ils considerent qu'il a traité des Mysteres les plus relevez dans la Religion, & des questions les plus profondes de la Philosophie, qu'il a suivi une methode toute nouvelle & extremement subtile, dans un siecle auquel tous les Docteurs Scholastiques se servoient d'un stile propre à l'Echole, & qui est un peu barbare parce qu'il luy est particulier, ils n'auroient pas sujet de s'estonner s'ils trouvent quelque obscurité dans ses ouvrages; & certes puisque nos Echoliers ne l'apprennent pas avec que moins de facilité que ceux des autres Escholes, & que nous voyons chaque jour de jeunes gens élevez à sa Doctrine qui l'expliquent sans peine, & qui la défendent avec honneur, ceux qui la trouvent obscure doivent craindre qu'on n'attribuë aux tenebres de leur esprit, ou à leur negligence, le défaut dont-ils blâment cét excellent Docteur; aussi luy a-on donné le surnom de subtil, & non pas d'obscur, & tous les meilleurs Ecrivains l'ont honnoré par des éloges extraordinaires; je veux mettre icy les plus particuliers afin que ceux qui ne le connoissent pas assés, apprennent quel est le sentiment de ceux qui sont les plus capables d'en juger.

XXI. Le Cardinal Caïetain advouë que de tous ceux qui ont impugné la Doctrine de saint Thomas, nostre Scot est celuy qui l'a fait avec plus de force, de subtilité, & d'abondance. Frere Jean de Raguse, Dominiquain, dans l'Oraison qu'il fit au Concile de Basle, dit que Scot a receu le surnom de subtil par excellence, cause de l'éducation, & de la subtilité de sa Doctrine; à Saint Antonin a dit la méme chose: Frere Guillaume Ocham dit qu'il surpassoit tous les autres Docteurs par la subtilité de son esprit: Frere Antoine André, le Doc-

Digitized by Google

teur d'Ast, & Harmant de Nuremberg asseurent que ce nom luy est bien deu, parce qu'il n'y a rien de si obscur qu'il n'éclaircisse, rien de si difficile qu'il ne l'explique : que comme un autre Appollon il attiroit des Disciples de tout l'Univers, de sorte que les Echoles ne retentissoient que de son nom, & que ceux qui le pouvoient avoir pour Maître s'estimoient heureux; Paul écrivain ancien & sçavant estime que sa Doctrine doit étre receuë, honorée, & admirée de tous parce, qu'il n'y en a point de plus claire, de plus abondante ni de plus subtile. Frere Guillaume Vortillong l'appelle l'honneur de l'Université de Paris; & dit qu'il tenoit en admiration tous ceux qui l'écoutoient; il asseure encore qu'il composoit tous ses ouvrages parmi les extases de sa devotion. Frere Maurice Archevéque de Toam en Irlande, le compare à l'Aigle qui fait son nid dans les lieux les plus élevés, & qui regarde le Soleil sans cligner la paupiere. Sabellicus dit qu'il reluit avec éclat parmy tous les autres Docteurs, parce qu'il n'y en a point qui ait traité les divines lettres avec tant de subtilité. Bernardin Corius le nomme le Phenix de son siecle. Cardan doute lequel de deux a écrit avec plus de subtilité, ou Scot, ou Aristote. Nicolas Audee Carmé, dit qu'il n'en connoit point de plus sçavant que luy. Baptiste de Mantouë du mesme Ordre dit que si Dieu pût recevoir quelque chose de l'homme, & luy & la foy doivent beaucoup à nostre Scot. Eysengrenius dit qu'il estoit tres-docte en toute sorte de science, tres-catholique dans sa foy, tres-bien versé dans la loy de Dieu, & tres-parfait dans l'intelligence de l'Ecriture Sainte. Gerard Mercator estime tant la force de son esprit qu'il croit qu'il n'y a point de difficulté si grande qu'il ne fut capable de la resoudre, & qu'il ne luy manque que la beauté du stile que son siecle ne portoit pas.

XXII. Jean Echius, parlant des disputes que Scot eut avec Herveus Dominiquain, touchant la pureté de la Conception Immaculée de la Vierge, & les formalitez qu'il avoit inventées, dit que le Lecteur bien éclairé connoitra facilement qu'Herveus étoit sçavant & subtil, mais que Scot le surpassoit de beaucoup. André Vega dit qu'il a tant d'affection pour Scot, & une si bonne opinion de la force de son esprit, & de la verité de son excellente Doctrine, qu'il ne pût l'abandonner pour les argumens qu'on luy oppose; Jacobin Bargius l'appelle un Docteur irreprehensible, & sa Doctrine sainte, profonde & ineffable. Leonard Lessius le nomme la queux des esprits, & la lime de la Philosophie, & de la Theologie. Le Cardinal Sarnan en parle en ces termes, Scot reluit parmi les Docteurs comme le Soleil parmi les astres; il n'y en a pas un qui luy doive estre preferé : ses ouvrages aiguisent si bien les esprits pour la connoissance des mysteres divins les plus élevez, que ce n'est pas sans raison que plusieurs croyent qu'il a surpassé tous les autres par la force de son esprit, & par la sublimité de sa Doctrine; sa tres-noble Ecole enseigne, soûtient, & estend si bien sa Doctrine par tout le monde, qu'il n'y en a point de plus illustre; d'elle, comme d'un autre cheval de Troye, sont sortis des Princes de la science, dignes d'une si grande loüange, que nous pouvons asseurer qu'aprés les avantages qu'ils ont procurés à l'Echole par leur travail, & par leur adresse, il ne se peut rien adjoûter à la Theologie. Enfin le Cardinal Stanislas Hosius disputant contre l'heretique Brentius de la valeur de la Messe, dit qu'il luy suffit de se servir de l'authorité

Digitized by Google

de Scot pour la resoudre, quoy qu'il y ait d'autres bons Auteurs qui l'ont traitée, sçavoir saint Thomas, saint Bonaventure, Albert le grand, Jean Gerson, Gabriël Biel, & quelques autres.

XXIII. Que si les excellens Disciples contribuent à la gloire du Maistre, celle de Scot sera beaucoup relevée par cette consideration: pour le connoistre il ne faut que remarquer les qualitez des principaux; car il y en a plusieurs qui ont merité des titres illustres. Frere Jean Bassolis que Scot estimoit tant qu'il disoit que sa personne seule valoit un grand Auditoire, est appellé le Docteur Methodique, ses ouvrages écrits à la main se trouvent en quelques Bibliotheques de France; & Eysengrenius dit qu'il étoit un Orateur tres-eloquent, & qu'il n'y avoit point de Docteur qui le surpassât dans la Theologie. Frere Antoine André Aragonois a esté surnommé le Docteur doux coulant. Frere François Mayronis de la Province de saint Loüis a institué l'acte Sorbonique, & merité le titre de Docteur illuminé par les beaux ouvrages qu'il a laissez. Frere Alvarus Pelagius natif de Galice, mais fils de la Province de saint François a composé un traité qui est fort estimé, intitulé, *de Planctu Ecclesiæ.* Il est vray que Ferchius ne le met pas au nombre des Disciples de Scot, parce qu'il croit qu'il fut receu à l'Ordre l'an 1305. & qu'il demeuroit à Pise l'an 1306. & qu'ainsi il ne pouvoit pas avoir étudié sous ce Maître; neanmoins les autres Auteurs le disent, je n'ose pas bien l'asseurer; mais nous avons veu qu'il s'estoit rendu Religieux l'an 1304. & il conste par son propre témoignage qu'il a esté durant quelque temps au Convent de Paris; on pourroit dire assez probablement qu'il n'arréta gueres à Pise, & que comme il estoit doüé d'un esprit qui promettoit beaucoup, on l'envoya bien-tost à Paris, & qu'il y étudia environ deux ans sous ce Docteur.

XXIV. Jean Canon Mambres qui cite souvent Scot dans ses œuvres, & les autres Auteurs ses contemporains. Frere Gautier Burseus Anglois, qui a fort impugné les opinions de son Maître, & qui a laissé quelques ouvrages. F. François de la Marche d'Ancone qui a esté un bel esprit, comme il paroît par les fragmens de ses œuvres, que le susdit Frere Mambres rapporte. Frere Landulphe Carraccioli Archevéque de Milan, qui a relevé l'éclat de sa noblesse par sa science, par sa dignité, & par les beaux emplois qu'il a eus des Roys de Naples, & qui a écrit des commentaires sur les Evangiles, qu'on garde au Convent d'Assise. Fr. Guillaume Ocham surnommé le Prince des Nominaux, quoy qu'il ne soit pas l'Auteur de leur Doctrine, mais il a merité ce titre, parce qu'il l'a tres-bien éclaircie & confirmée par ses ouvrages. Frere Jean de Jaudun, celebre parmi les Averroistes; Frere Hugues de Neuf-Castel en Angleterre, qui a tres-bien défendu son Maître, selon Uvillot & Pitseus. Tous ceux-là ont oüy Scot & puisé de son fonds les principes de la science dans laquelle ils se sont rendus fort illustres; & comme Scot avoit pris la liberté de se déporter des opinions de ses predecesseurs, plusieurs de ses Disciples ont suivi son exemple, & ont trouvé de nouvelles lumieres pour l'Echole, toutes differentes de celles de leur Precepteur: mais sa Doctrine a esté si bien receuë de tout nostre Ordre qu'elle s'est renduë familiere & generale, & plusieurs Chapitres generaux ont recommandé aux

Digitized by Google

Lecteurs de la suivre & de l'enseigner. J'ay voulu étendre un peu au long ce qui regarde ce celebre Docteur duquel nous tirons tant de gloire, afin de refuter les calomnies que la médisance a debitées contre son honneur.

XXV. La bien-heureuse Sœur Claire de Mont-faucon dans la vallée de Spolète mourut le 16. d'Aoust; plusieurs de nos Auteurs s'efforcent de faire voir qu'elle estoit Tiercere, je vais dire ce que je trouve de certain sur ce sujet; en premier lieu, il est asseuré que son Monastere de S. Croix a toûjours esté de l'Ordre de S. Augustin & qu'il estoit fondé avant qu'il y eût des Religieuses du Tiers-ordre: secondement il est incertain si durant le temps qu'elle demeura dans la maison de S. Illuminé où sa Sœur Jeanne vivoit retirée avec quelques filles, elle prit l'habit du Tiers-ordre; son ancienne Legende écrite en Italien, de la quelle nous ne sçavons pas l'Auteur, dit qu'elle y menoit une vie penitente, qu'elle vivoit d'aumônes, & qu'elle portoit un habit grossier avec un Scapulaire & un Chaperon, & ces marques sont fort propres aux Sœurs du Tiers-ordre de ce temps-là; mais pourtant cet Auteur ne dit pas qu'elle en fut.

XXVI. En troisiéme lieu, il est évident que toutes les peintures anciennes qui sont communes en Ombrie, & dans son Eglise à la veuë de ses Sœurs & de ses Freres, l'ont répresentée avec un habit gris & un cordon, jusques à ce que l'an 1572. Gregoire XIII. ordonna qu'on ne luy donnât plus que celuy des Augustines; on ne trouve point dans aucun Auteur qu'elle l'eût changé durant sa vie, lors qu'elle prit la regle de cét Ordre, & Fr. Antoine de Montfaucon, qui a écrit sa vie l'an 1475. asseure qu'elle retint toûjours le premier, & que les plus vieux habitans de ce lieu avoient veu les Religieuses de ce Monastere vétuës de la même façon: quelqu'un pourra douter de cela, parceque cet Auteur étoit Frere Mineur, & qu'il semble étrange qu'une Religieuse de S. Augustin portast l'habit de S. François; mais Fr. Antoine est fort croyable comme un homme de grande doctrine & de grande vertu, & qui a esté Vicaire General de l'Ordre. D'ailleurs il n'est pas extraordinaire que des Religieuses portent l'habit d'un Ordre, & observent la Regle d'un autre, celles de sainte Claire ont commencé en plusieurs endroits avec l'habit de S. François & la regle de S. Benoist. Celles de S. Dominique portent l'habit de leur Fondateur sous la Regle de S. Augustin. Celles des Monasteres de S. Marie-Magdelaine, & de S. Marie Egyptienne dans Naples, observent la regle de S. Augustin, & portent le cordon de S. François; la plus grande partie de celles du Monastere de Vedano dans Milan portoient l'habit de sainte Claire, quoyque toutes observassent la regle de S. Augustin, jusques à ce qu'Eugene IV. les separa. Celles du Monastere de sainte Marie de Grace du Mont des Vierges dans Palerme, observent la Regle de sainte Claire sous la conduite des Freres Mineurs, & sont vestuës comm eles Celestines. Enfin cette diversité se trouve en plusieurs autres endroits, comme nous verrons dans la suite.

XXVII. En quatriéme lieu, il est certain qu'il y eut une grande contestation dans ce Monastere sous Sixte IV. & Innocent IV. pour l'habit que les Religieuses devoient porter; car quelques-unes d'elles vouloient prendre celuy de S. François comme nous dirons l'an 1461. Ainsi il est evident qu'elle a esté Religieuse de S. Augustin, & il est incertain si elle a jamais embrassé l'institut du

Digitized by Google

Tiers-ordre ; je crois auſſi qu'il n'eſt pas clair quel habit elle a porté ou noir ou gris, & il faut avoüer que ces anciennes peintures n'ont pas eſté faites par hazard, ny par ignorance, mais qu'elles ont eü quelque fondement. Dans une choſe ſi obſcure & ſi éloignée de nous, on ne peut que propoſer les doutes, il eſt trop difficile de les éclaircir parfaitement : c'eſt pourquoy je me contenteray de raconter ce que nous ſçavons de ſa vie, qui a eſté toute pleine de prodiges.

XXVIII. Claire nâquit l'an 1268. dés ſa jeuneſſe elle donna des marques fort évidentes que Dieu l'avoit choiſie pour ſon ſervice ; elle n'avoit que ſix ans lorsqu'elle ſe retira dans S. Illuminé, où ſa ſœur Jeanne élevoit des filles ; le demon luy apparut ſous la forme de cette ſienne Sœur, pour la détourner de ce pieux deſſein, mais J. Ch. qui ſe fit voir auſſi à elle l'y confirma ; elle fut d'abord ſaiſie d'une ſi grande joye de ſe voir dans cette Sainte aſſemblée de Vierges, qu'elle paſſa toute une ſemaine à chanter les loüanges de Dieu, ſans prendre qu'un morceau de pain, & une pomme pour ſa nourriture ; elle y demeura juſques à l'âge de quatorze ans, vivant non ſeulement dans une grande retraite, mais encore dans un profond ſilence, avec des prieres, & des meditations continuelles, des jeuſnes, des haires, des diſciplines, & d'autres grandes auſteritez. Dans ce temps toutes ces filles furent tranſportées prés d'une chapelle de S. Catherine, où elles bâtirent le Monaſtere dedié à S. Croix, & le 10. de Juin de l'an 1330. Elles receurent la Regle de S. Auguſtin qui leur fut donnée par Gerard Eveſque de Spolete : ſa Sœur Jeanne feut éluë Abbeſſe, & aprés ſa mort, qui arriva bien-toſt, Claire fut miſe à ſa place, quoy qu'elle fit tout ce qu'elle peût pour l'éviter ; cette charge l'obligea d'accroître ſes penitences, & Dieu luy augmenta ſes graces & ſes conſolations ; un jour elle eut l'avantage de recevoir l'Enfant Jesus entre ſes bras, & un autre fois d'eſtre couronnée de violetes ; elle prenoit un grand ſoin que ſes filles gardaſſent une retraite fort exacte ; & comme elle ne ſe laiſſoit jamais voir au viſage, non pas meſme à François ſon frere, qui eſtoit Religieux de noſtre Ordre, elle leur apprenoit la meſme retenuë.

XXIX. L'eſtime qu'elle s'eſtoit aquiſe luy donna le credit de mettre en paix par ſes lettres des Villes du voiſinage qui ſe faiſoient la guerre ; Dieu luy donna une parfaite intelligence de l'Ecriture ſainte, & le don de prophetie ; la charité qu'elle exerçoit envers les pauvres luy merita la faveur de recevoir J. Ch. ſous la forme d'un pelerin ; un jour auquel elle n'avoit pas pû recevoir la ſainte Communion avec ſes filles, parcequ'elle eſtoit ravie en extaſe. I. Ch. la luy donna de ſa propre main ; elle avoit une affection tres-particuliere à mediter la Paſſion du Sauveur, & il a bien paru combien elle l'avoit empreinte dans le cœur ; car ſon corps ayant eſté ouvert aprés ſa mort on y trouva d'un coſté l'image de I. Ch. & de l'autre tous les inſtrumens de ſes douleurs formés de chair & de petits nerfs, que l'on fait voir encore dans le Monaſtere de S. Croix comme un prodige ſurprenant. On y montre un autre merveille, ce ſont trois petites boules qui furent trouvées dans la veſſie du fiel ; elles ſont égales en grandeur, mais chacuneen particulier peſe autant que les autres deux, & meſme que toutes trois miſes enſemble ; ce qui confirme tres-bien le myſtere de la tres-Sainte Trinité, auquel elle eſtoit fort devote.

XXX

Digitized by Google

XXX. Sa vie a esté ornée de plusieurs grands miracles : entr'autres elle ressuscita une de ses Religieuses, & un homme qui avoit esté estouffé sous un monceau de sable, mais ce ne fut si ce n'est afin qu'il eut le temps de se confesser; les demons la tourmenterent pendant sept ans de plusieurs façons, mais ils ne la peurent jamais obliger de relascher un seul point de ses saintes prattiques; enfin ayant esté advertie de l'heure de sa mort, elle fit assembler ses filles, & les exhorta avec grande ferveur à perseverer dans le chemin de la perfection : durant son agonie le demon luy apparut pour l'effrayer, mais elle luy dit sans s'étonner, que demandes-tu de moy cruelle beste ? retourne en enfer maudit que tu es; & se tournant vers ses filles : conduisez-moy, leur dit-elle, vers mon Epoux, car je vois les Apostres & des saintes Vierges qui m'attendent; aprés ces paroles elle fut saisie d'un doux sommeil, qui fit croire aux assistans qu'elle estoit morte: mais elle revint à soy, & dit à ses filles, je pars de ce miserable monde pour aller à Dieu, à qui je vous recommande, & dans ce beau sentiment elle rendit l'ame; ses yeux demeurerent ouverts, son visage parut vermeil, & tout son corps beau & frais comme si elle eût esté en vie; aussi se conserve-t-il encore tout entier sans aucune marque de corruption. Jean, XXII. a fait faire l'information de sa vie & de ses miracles, d'où je collige qu'elle mourut âgée de 40. ans. Un Frere Mineur qui fut appellé pour prescher à ses funerailles, oublia le texte qu'il avoit preparé, & Dieu luy suggera celuy-cy du pseaume 47. *Vostre loüange est conforme à vostre nom*, sur lequel il dit des choses merveilleuses, & ausquelles il n'avoit point pensé, qui ravirent ses auditeurs; on garde de son sang dans une phiole, & il boüillonne toutes les fois qu'il doit arriver quelque accident à cette Ville; on y celebre sa feste avec grande solemnité, & Dieu l'honore chaque jour d'un grand nombre de miracles.

XXXI. Frere Raynier Samaritain estoit dans une si grande estime à Bologne, qu'il fut choisi par les habitans pour traiter la paix avec le Marquis de Ferrare, & ensuite envoyé leur Ambassadeur à Boniface VIII. avec lequel il conclud toutes choses fort heureusement; & ce Pape prit une si grande confiance en sa conduite, qu'il ordonna pour la seureté de la paix, que les Bolonois remettroient à ce bon Religieux la Forteresse de Piumazzo, & le Duc de Ferrare celle de Spilimberti à Fr. Gerard de Barbiano Dominiquain.

XXXII. Frere Gregoire Evesque de Suacine en Dalmatie sous l'Archevesque d'Antibar, se demit de sa dignité. Le Pape fit sacrer Evesque Frere Guillaume de Ville-neuve, & l'envoya en Tartarie pour estre ayde & suffragant de Frere Jean de Mont-Corvin, qu'il avoit établi Archevesque de Cambaliech.

XXXIII. Rodulphe écrit que le Convent de Monton de la Custodie de Castello & de la Province de Saint François fut établi cette année par le consentement du Concile de Vienne, mais ce Concile ne commença que deux ans aprés.

XXXIV. Celuy du Mas d'Agenois sur Garonne avoit esté fondé avant cette année. Les Huguenots l'ont ruiné depuis, & le Gardien Frere Fortes Vivat & Frere Gaillard Vivant furent massacrés par ces impies.

XXXV. Celuy de Nicotera dans la Calabre fut bâty par la permission du

Digitized by Google

Pape, parce qu'il n'y avoit que des Prestres Grecs dans ce lieu.

XXXVI. L'Archevesque de Compostelle receut commission du Pape d'informer des mauvais traitemens que l'Evesque d'Orene en Galice faisoit aux Religieux, comme nous avons veu l'an 1380.

XXXVII. La Sœur Aremberge Abbesse de Perigueux obtint permission de sa Sainteté d'aller visiter le Comte son frere qui estoit malade, avec la Sœur Marquise fille de ce Seigneur, & de sortir du Monastere pour d'autres affaires, avec le consentement du Provincial, ou du Custode.

XXXVIII. Les Religieuses de Bourdeaux estant reduites à une grande pauvreté, receurent aussi la permission de sortir de leur cloître pour aller faire la queste pendant un mois au temps des moissons, & pendant un autre mois au temps des vendanges, & ce pour trois ans seulement, sous cette precaution que les jeunes seroient toûjours accompagnées d'une des anciennes.

DE JESUS-CHRIST l'an 1309. | DE CLEMENT V. l'an 4. & 5. | D'HENRY 7. EMP. l'an 2. | DE L'ORDRE l'an 102.

I. LE Pape envoya de belles troupes de croisés en Syrie sous la conduite du grand maistre des Hospitaliers de Jerusalem, & crea son legat pour cette expedition Frere Pierre de Cassan, ou de la Plaine, qui estoit Evesque de Rodés, selon Robert, & Patriarche de Jerusalem selon Marianus. Frere Vivien avoit esté son predecesseur à l'Evesché selon le mesme Robert. Le Pape témoigna la grande estime qu'il faisoit de Frere Pierre, non seulement par de beaux eloges mais encore par la grande autorité qu'il luy donna dans les trois Patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem, & dans le Royaume de Chypre, l'Armenie mineure & l'Isle de Rhodes, comme il paroist par la lettre qu'il écrivit sur ce sujet au Roy de Chypre; ce secours partit de Naples sur la fin de l'année, mais le mauvais temps l'obligea de relascher à Brindes jusques au commencement de l'année suivante; enfin ces genereux soldats arriverent fort heureusement à Rhodes, & aprés avoir massacré un grand nombre de Sarrasins, ils se saisirent de cette Isle le 15. d'Aoust; ils conquirent encore d'autres Isles, & d'autres ports dans le voisinage, & par ce moyen ils asseurerent le voyage d'Orient.

II. Le Pape envoya Frere Jean de Dion son Penitencier en qualité de son Nonce à Autun en Bourgogne, pour y traiter quelques affaires du Saint Siege; & fit Frere Guillaume Inquisiteur en Sicile pour proceder contre les Templiers: par une autre commission il luy ordonna d'informer particulierement contre leur grand Maistre, sans estre obligé de la communiquer aux Ordinaires des lieux; & parce que sa Sainteté avoit déja donné de pareils ordres à des Evesques, & à des Cardinaux, elle declara qu'elle n'entendoit pas pour cela rétraindre le pouvoir des Inquisiteurs, & qu'elle vouloit que ces Prelats les appellassent dans

Digitized by Google

les affaires importantes pour se servir de leur conseil.

III. Frere Jean de Candie, ou de Cambie, ou peut-estre de Gandie, car il n'y a pas apparence qu'un Candiot eut des Niepces en Espagne, comme nous dirons bien-tost que celuy-cy en avoit, florissoit en toute sorte de vertus dans la Province de Saint Jaques; quoy qu'il fut assidu à enseigner la Theologie, & à prescher la parolle de Dieu, neanmoins il ne se détournoit nullement de la ferveur de la priere : un jour tandis qu'il prioit devant le Saint Sacrement un cheval noir & fougeux vint droit à luy pour le fouler sous ses pieds, mais le serviteur de Dieu sans s'étonner se prit à un coin de l'Autel, & une voix qui en sortit luy ayant donné encore plus de courage, il jetta ce monstre à terre, le tint sous ses pieds, & ne le laissa point aller jusques à ce que la mesme voix le luy ordonna. Il mourut fort saintement à Orense, & aprés sa mort une Religieuse d'Alerici se trouvant fort tourmentée du Demon qui luy paroissoit sous sa forme, & qui la vouloit porter à des choses deshonnestes, chassa ce fantosme en se recommandant aux prieres de celuy duquel il prenoit la figure pour la tenter; une autre noble Dame qui souffrit la mesme tentation en guerit par le mesme remede.

IV. Frere Martin Religieux tres-parfait dans la discipline reguliere, est honoré de plusieurs miracles au Convent de Burgos, où il est enterré. Un homme qui s'étoit assis sur son Tombeau entendit une voix qui en sortoit, & qui luy disoit; retire-toy d'icy, tu ne merites pas de t'asseoir sur le corps du serviteur de Dieu: plusieurs années aprés sa mort, comme on vouloit enterrer un autre Religieux au mesme endroit, celuy qui creusoit la terre donna un coup de besche contre le pied de Frere Martin, & il en sortit d'abord une grande abondance de sang; ce qui excita beaucoup la devotion & la reverence du peuple envers ce bienheureux defunt, & obligea les Religieux à le transporter dans un sepulchre plus honorable.

V. Frere Aldemar, fils du Seigneur de Chateau-neuf de Mont-Murat, & de Gerarde, ou Bertholde de Felzine, selon Rodulphe, estoit fort honoré pour sa vertu dans la Province de Guienne: Il avoit pris l'habit de Saint Benoist à Figeac en Querci, & ses vertus l'avoient fait élire Doyen de cette Abbaye; quoy qu'il se fut tout abandonné à la mortification & à tous les exercices de pieté, qui luy avoient acquis une grande estime, & parmy le peuple & parmy ses Confreres; neanmoins le desir d'une plus grande perfection, l'obligea de se rendre Frere Mineur. Aprés sa profession il s'addonna tout entier à l'oraison, à la retraite, & aux exercices d'humilité avec tant d'attachement, qu'il n'estoit pas un moment sans s'occuper : le travail ne luy faisoit nulle peine, parce qu'il rapportoit tout à la gloire de Dieu, & comme il l'avoit toûjours present devant ses yeux, toutes choses luy devenoient agreables; durant son noviciat il avoit esté si mal qu'on avoit desesperé de sa vie, mais il fut ravi tout d'un coup en extase, les Cieux luy parurent ouverts, & dans cet état Dieu luy communiqua tant de secrets, qu'il se trouva tres-sçavant, & tres-éclairé sur les plus difficiles questions de l'Ecriture sainte, & de la Theologie, & eut le don de Prophetie : pour reconnoître ces faveurs du Ciel, il commença de prescher avec un grand zele, & comme

Digitized by Google

Dieu honoroit ſa parole de pluſieurs miracles, elle eſtoit auſſi receuë avec un grand fruit.

VI. L'an 1311. une grande peſte ravagea la France, & Frere Aldemar s'expoſant au ſervice des malades les alloit viſiter & ſervir, non ſeulement dans les maiſons particulieres, mais encore aux hoſpitaux publics, & Dieu rendit la ſanté à pluſieurs par ſes prieres; la Dame de Clavieres, nommée Gaillarde, s'eſtant recommandée à luy dans une maladie que les Medecins croyoient eſtre incurable, il recita en ſa preſence l'Evangile qui ſe lit à la Meſſe de noſtre Seraphique Pere, aprés qu'il l'eut achevé il demeura ravi en extaſe pendant demy heure, & dés qu'il fut revenu à ſoy, cette malade ſe trouva guerie.

VII. Pendant une grande ſechereſſe qui gaſtoit les fruits de la terre, & faiſoit mourir le bétail, il ſe mit en priere, & obtint d'abord une abondante pluye. Aſtorg, fils unique de la tres noble & devote Dame Douce, Baronne d'Aurillac, eſtant mort au Bourg de Paralet, Frere Aldemar y paſſa ſur le temps qu'on le portoit au ſepulchre, & s'étant mis en priere il le reſſuſcita, & luy donna une ſanté ſi vigoureuſe qu'il vécut encore quarante ans; Guillaume de Baraſci, qui eſtoit detenu au lit par une groſſe fievre voyant entrer Frere Aldemar dans ſa chambre ſe leva, courut à luy, prit ſon cordon, & ayant receu ſa benediction ſe trouva parfaitement Sain. Une Jeune Demoiſelle qui eſtoit preſte à rendre l'ame par la violence d'une eſquinance, fit le meſme effort de ſortir du lict à la veüe de ce Saint Religieux, & fut guerie par la meſme ceremonie.

VIII. La Dame de Pavare du Dioceſe de Vabres ayant oüy parler des merveilles que Fr. Aldemar faiſoit, perſuada à une femme qui avoit un enfant unique fort travaillé du mal caduc, d'écrire à ce ſaint homme pour le recommander à ſes prieres; des qu'il eut reçû la lettre il dit une Oraiſon, & aprés il répondit au Meſſager qu'il pouvoit aſſeurer ſa Maîtreſſe de la gueriſon de ſon fils; l'effet fit voir ſa vertu pour faire des miracles, & le don de prophetie qu'il avoit pour les prédire.

IX. Il reſte encore un memoire perpetuel d'un autre prodige: un jour tandis qu'il diſoit la Meſſe, les larmes tomberent de ſes yeux en ſi grande abondance qu'elles coulerent ſur les Corporaux, & chacune y forma une Croix d'un beau bleu; on les y voit encore, & ces linges ſe conſervent avec grand reſpet; Enfin aprés eſtre parvenu parmi tant d'auſterités à une grande vieilleſſe, il mourut plus plein de merites que de jours, au Convent de Figeac, où Dieu l'honore de pluſieurs miracles.

X. La Bien-heuruſe Sœur Angele de Foligny Tiercere, trés-ſainte femme, & à qui Dieu a fait pluſieurs faveurs extraordinaires, mourut le 4. de Janvier; elle avoit eſté mariée, & avoit eü pluſieurs enfans; Dieu luy inſpira un grand deſir de la perfection dans l'Egliſe des Freres Mineurs, qu'elle avoit accoûtumé de viſiter, & S. François luy apparut pour la confirmer dans ce deſſein, & luy indiquer le Directeur dont elle ſe devoit ſervir; ſon mary, ſa mere, & ſes enfans eſtoient de grands obſtacles à l'execution de ſes deſirs, & Dieu les retira tous de ce monde pour luy laiſſer la liberté toute entiere de s'adonner à la vertu ſans aucune diſtraction; ſe voyant ainſi délivrée des perſones, elle voulut auſſi ſe

Digitized by Google

décharger des biens, & quoy que ſes parens fiſſent tous leurs efforts pour l'en empécher, par la crainte qu'ils avoient que ce grand dépouillement ne fût dangereux à une veuve jeune, noble, & bien faite, elle les vendit, & en diſtribua le prix aux pauvres.

XI. Le démon luy fit ſouffrir des tentations fort violentes dans ſon interieur, & des douleurs extrémes en ſon corps; elle ſurmonta les premieres par l'ayde de la mortification, & employa même le feu materiel pour éteindre celuy de la concupiſcence; & pour ſes douleurs, elle en fit, avec le ſecours de la grace, la matiere & l'inſtrument de ſa penitence; aprés avoir ſurmonté toutes ces difficultés, elle prit l'habit du Tiers-ordre, & eut l'avantage de voir noſtre Seraphique Pere qui luy donna ſa benediction; pendant qu'elle demandoit à Dieu la grace de la perſeverance, J. Ch. luy apparut, luy montra ſon coſté ouvert, & luy fit mettre ſa bouche à cette ſacrée playe, d'où elle beut avec grand plaiſir, & en conçut un ſi grand deſir de ſouffrir pour luy, qu'elle ne trouvoit rien d'aſſés rude; Dieu la favoriſa ſi ſouvent de ſes divines actions, qu'elle ne pouvoit regarder les choſes de la terre qu'avec un extréme mépris: l'amour qu'elle avoit pour J. Ch. étoit ſi ardent qu'elle ne pouvoit s'empécher de s'écrier avec des tremblemens & de ſoûpirs, dés qu'elle en entendoit parler, ny voir une de ſes images ſans en avoir la fiévre, & tomber en langueur.

XII. Elle voulut aller viſiter l'Egliſe de ſaint François d'Aſſiſe, & celle de ſaint Pierre à Rome, pour obtenir par les merites des Princes des Apôtres & du Patriarche des pauvres, le veritable eſprit de la pauvreté Evangelique; ſur le chemin le ſaint Eſprit luy donna tant de conſolations, & parla à ſon cœur avec tant de familiarité, qu'il ſembloit eſtre le compagnon de ſon voyage; il l'aſſeura qu'il n'y avoit point d'ame dans toute la vallée de Spolete qui luy fut plus chere qu'elle, & luy promit de la remplir de ſes graces, lors qu'elle entra dans l'Egliſe, ce colloque interieur ceſſa, & cette privation la toucha ſi ſenſiblement qu'elle ne peut s'empécher de crier; *Ah mon amour, je ne vous ay pas encore parfaitement connu, & vous me quittez?* Ses parens qui l'accompagnoient eurent honte de cét emportement; mais il n'étoit pas en ſa liberté de ſe retenir: à ſon retour d'Aſſiſe, elle merita de voir & d'oüir un entretien entre J. Ch. & le ſaint Eſprit; & une de ſes compagnes qui fut advertie par une voix du Ciel d'entrer alors dans ſa chambre, joüit de la même faveur, & une autre-fois l'ayant trouvée en extaſe, elle vit une étoille fort reluyſante ſur ſon eſtomach.

XIII. Les raviſſemens, & les viſions celeſtes luy eſtoient ſi ordinaires qu'elle ne paſſoit preſque point de jour ſans en étre favoriſée, & quelque-fois les tranſports de ſon eſprit duroient pendant trois jours entiers; un Samedy ſaint elle vit J. Ch. étendu ſur ſon ſepulchre, & aprés qu'elle eut baiſé ſa bouche, & la playe de ſon coſté, le Sauveur l'embraſſa avec tendreſſe, & l'appella ſa chére épouſe; un autre jour elle en reçut beaucoup d'autres careſſes, & vit qu'il donnoit cinq ſortes de benedictions à ceux qui meditoient ſa Paſſion; la ſainte Vierge luy fit encore la faveur de remettre l'enfant Jeſus entre ſes bras, & la grace luy rendit ſi facile toutes les pratiques de la vertu, qu'elle s'y employoit avec un agrément nonpareil; ſon eſprit fut ſi bien éclairé qu'elle diſtinguoit

Digitized by Google

sans nulle peine les veritables revelations des fausses, expliquoit fort nettement les passages les plus obscurs de l'Ecriture sainte, & comprenoit fort clairement le mystere de la trés-sainte Trinité, & tous les autres de nostre foy.

XIV. La devotion qu'elle avoit pour le Saint Sacrement fut récompensée par plusieurs visions admirables qu'elle eut sur ce mistere; car elle y vit quelque-fois les especes converties en chair; d'autre-fois en un bel enfant, & JESUS-CHRIST même luy apparut en sa veritable & naturelle posture, comme il est dans le Ciel; elle a receu plusieurs fois la Sainte Communion de la main des Anges, & ce divin Sacrement estoit une si bonne nourriture pour son ame, & pour son corps, qu'elle a passé douze années entieres sans prendre aucun autre aliment; parmy toutes ces faveurs du Ciel, elle conservoit une tres basse estime d'elle-méme, & ne souhaitoit rien tant que d'estre mépriſée; si quelqu'un luy faisoit quelque injure, elle l'en remercioit comme d'une grace, & prioit Dieu pour luy comme pour son bienfacteur; mais à mesure qu'elle s'humilioit, Dieu la faisoit honorer davantage, inspirant à tout le monde de la considerer comme sa chere épouse.

XV. Elle institua un Seminaire à Foligny, pour y enseigner la pieté & la pratique de la penitence; la reputation de sa Sainteté y attira incontinent des femmes & des hommes, qui étoient ravis de ses paroles, & persuadés de suivre ses conseils; ils étoient encore plus étonnés de ses miracles, & Dieu la combla de consolation luy faisant voir que la sainte Vierge, & saint François donnoient la benediction à ses chers disciples, & luy promettoient mille faveurs pour eux. Vn jour de Judi-saint elle voulut confirmer plus particulierement par les œuvres, ce qu'elle leur avoit enseigné de parole, que JESUS-CHRIST se trouve au milieu des travaux & de la pauvreté; pour cet effet elle les conduisit à l'Hôpital avec sa compagne la B. Paschaline; aprés qu'ils eurent rendu aux malades tous les services que la plus ardente charité peut inspirer, elle ramassa l'eau dont ils avoient lavé les pieds, les mains, & les playes pourries de ces pauvres, & la leur donna à boire toute mélée qu'elle étoit de pus & d'ordure; ils ne firent point de difficulté à prendre de sa main une potion si horrible, mais Dieu en changea si bien le gouſt, qu'ils avoüerent tous qu'ils n'avoient jamais beu de breuvage plus delicieux.

XVI. Enfin aprés avoir fait éclater mille rayons de sainteté par ses vertus, & par ses miracles, Dieu permit qu'elle tombast en diverses infirmitez pour la purifier comme l'or au creuzet; elle eût revelation du jour de son trépas, & s'y prepara en redoublant la ferveur de ces saints exercices; elle fit assembler les filles, & les enfans que Dieu luy avoit donnés pour estre les disciples, & les imitateurs de sa vertu dans la profession du Tiers-ordre; & aprés les avoir instruits de plusieurs choses tres-salutaires pour leur conduite, elle dressa son Testament avec un stile humble & pieux, aussi n'estoit-ce que pour les faire heritiers du mépris qu'elle avoit eu pour le monde, & pour les exhorter à la perseverance: comme ses douleurs augmentoient J. Ch. & nostre seraphique Pere, luy apparurent, dont elle receut une si grande consolation qu'il luy sembla que toutes ses peines estoient fort douces; le jour de la Noël elle ne s'entretint que du My-

Digitized by Google

ſtere qu'il nous repreſente, mais avec des expreſſions merveilleuſes, qui marquoient la parfaite connoiſſance qu'elle en avoit, & que ſon cœur eſtoit touché d'un ardent deſir d'en aller joüir dans le Ciel.

XVII. Le troiſiéme de Janvier elle dit à ſes diſciples qui pleuroient au-tour de ſon lict, je ne vous ay pas voulu declarer le jour de ma mort, quoyque je ſçeuſſe depuis long-temps quand eſtoit ce qu'elle devoit arriver; maintenant je vous apprens qu'elle eſt fort proche: aprés cela toutes ſes douleurs ceſſerent ſi bien qu'elle ne ſentoit aucun mal, au contraire elle paroiſſoit ſaine & remplie de joye; elle demeura en cet eſtat juſqu'au lendemain ſur le ſoir, & ayant eſté ſaiſie d'un petit ſommeil, elle rendit ſa benite ame avec une douceur admirable: ſon corps fut porté dans l'Egliſe de S. François, où tout le peuple du voiſinage s'aſſembla pour aſſiſter à ſes obſeques: il fut inhumé prés du Sanctuaire en un tombeau de marbre; maintenant il eſt poſé ſur l'autel, & Dieu luy conſerve par pluſieurs miracles qu'elle fait, l'honneur qu'elle avoit acquis pendant ſa vie par ſes vertus & par ſes prodiges. Elle a compoſé divers traités ſpirituels, & meſme un de ſa vie; ſon confeſſeur les a écrits comme elle les luy dictoit, & ils ont eſté examinés & approuvés par huict Theologiens de l'Ordre, par pluſieurs autres Docteurs, & par le Cardinal Jaques Colonne, aprés que Clement V. l'eut rémis dans ſa dignité.

XVIII. Les belles inſtructions qu'elle a laiſſées, & le merite des diſciples qu'elle a élevés ſont des preuves fort évidentes du fruit qu'elle a fait par ſon exemple, & par ſes paroles: Frere Ubertin de Caſal dit de luy-meſme; à l'âge de vingt-cinq ans j'eus le bonheur de connoître la bien-heureuſe Angele, & j'éprouvay que Dieu avoit découvert ſi clairement tous les plus profonds ſecrets de mon cœur à cette Sainte Femme, que je ne pouvois pas douter qu'il ne me parlaſt par ſa bouche. C'eſt auſſi par ſes ſalutaires avis que j'ay corrigé mes défauts, & acquis plus de graces que je n'en avois perduës: ceux qui m'ont veu dans mes foibleſſes, & qui me voyent dans mon amandement peuvent bien connoître qu'elle a engendré de nouveau l'eſprit de J. Ch. en mon ame, & qu'elle m'a fait devenir tout autre que je n'étois. Je ne ſuis pas le ſeul qu'elle a retiré du vice, le nombre de ceux qu'elle a remis dans le bon chemin, & la vertu de ſes enfans ſpirituels montrent bien evidament, en depit des jaloux qui detractent de ſa Sainteté, qu'elle a eſté la mere de la belle dilection, de la crainte, de la grandeur, & de la ſainte eſperance.

XIX. Charles le Boiteux Roy de Sicile, & Pere de S. Louis Eveſque de Toloſe mourut le 4. de May à l'âge de ſoixante & un an; pendant tout ſon Regne qui fut de vingt & cinq ans il témoigna toûjours beaucoup d'affection à noſtre Ordre, & fit achever l'Egliſe & le Convent de S. Laurent de Naples, que ſon pere Charles d'Anjou avoit fait commencer. Charles Roy de Hongrie, fils de Charles Martel l'aiſné des enfans du meſme Roy de Sicile prétendoit ſucceder à ſa couronne, mais le Pape ne voulant pas ſouffrir qu'on y eſtablit un droit hereditaire, la donna à Robert Duc de Calabre troiſiéme fils du défunt Charles, qu'il croyoit auſſi eſtre plus capable de ſervir l'Egliſe que le Hongrois; ce Prince fut couronné dans Avignon avec ſa femme Sancie le 8. de Septembre, & il s'en

Digitized by Google

gagea de payer tous les ans au ſaint Siege huit mille onces d'or le jour de Saint Pierre, & de luy laiſſer la poſſeſſion de la Ville de Benevent.

XX. Les Chanoines de Badajoz avoient éleu pour leur Eveſque Garcias Chantre de cette Egliſe, & un ſeul d'entre eux avoit nommé Alphonſe Chantre de celle de Seville. Ces deux pretendans porterent cette cauſe devant le Saint Siege, mais aprés avoir playdé quelque temps ils renoncerent à leur droit, & ſa Sainteté y nomma Fr. Simon, dont elle connoiſſoit tres-bien le merite.

XXI. Frere Venu de Nicaſtro avoit eſté éleu Eveſque de Catanzaro en Calabre par une partie des chanoines, & l'Archidiacre de la meſme Egliſe par un autre; mais n'ayant pas peu obtenir le conſentement du General pour accepter cette dignité, & s'eſtant ſervi de fort mauvais artifices pour l'extorquer, il fut cité par le Pape pour répondre en jugement, quoyque le Comte de Catanzaro, duquel il eſtoit Chapelain ſe fut fort employé pour luy.

XXII. Frere Pierre Confeſſeur & Conſeiller de Robert Duc de Calabre, étoit Eveſque de Rappolla ſuffragant de Manfredonia: & Frere Roger de Tudinis étoit Eveſque de Cagli en Ombrie.

XXIII. Dieu confirma la verité de l'Indulgence de Noſtre-Dame des Anges par la bouche d'une noble Dame, nommée Santoza, qui étoit poſſedée du demon dans Ravenne, & par l'hiſtoire que je vais dire; un païſan revenant d'Aſſiſe avec ſon maiſtre ſe plaignoit à luy de ce qu'il l'avoit engagé dans un voyage, où il avoit tant dépenſé & tant ſouffert, qu'il n'avoit plus ny la force pour marcher, ny aſſez d'argent pour loüer un cheval: le maiſtre luy répondit qu'il ne devoit pas eſtre marri de ſa peine, ny de ſa dépenſe, parce que ce qu'il avoit gagné valoit bien davantage; que toutefois s'il n'en avoit pas une ſi grande eſtime, & qu'il voulut appliquer le merite de cette Indulgence à l'ame de ſon frere qui eſtoit mort depuis peu, il luy donneroit tout ce qu'il luy ſeroit neceſſaire pour achever le voyage à ſon aiſe; le païſan accepta ces conditions, il receut l'argent dont il avoit beſoin, & ceda le merite de l'Indulgence ſelon l'intention de ſon maiſtre; le lendemain le defunt à qui elle avoit eſté appliquée leur apparut ſur le chemin, remercia ſon frere de l'avoir delivré du purgatoire, & pour luy donner un témoignage aſſeuré de ſa viſion, il luy dit tout ce qui s'eſtoit paſſé de plus ſecret dans ſa maiſon durant ſon voyage.

XXIV. Il conſte par une bulle du Pape que le Convent de Lodeve en Languedoc eſtoit eſtabli avant cette année, & que cette ville avoit un Eveſché.

XXV. Raymond Spinola obtint permiſſion de ſa Sainteté de bâtir un Convent pour les Freres Preſcheurs, ou pour les Freres Mineurs dans le Dioceſe de Genes ou de Tortone, je ne trouve pas s'il l'a fait.

XXVI. Le Convent de Tortone eſt fort ancien, & l'on ne ſçait pas qui en eſt le fondateur.

XXVII. Celuy d'Albeſtrad en ſaxe eſtoit fondé avant cette année, & c'eſt tout ce que nous en ſçavons.

XXVIII. Le Pape donna permiſſion à Bernard Comte d'Aſtarac de bâtir un Convent à Laberhan, mais nos autheurs ne font aucune mention de ce lieu.

XXIX. Le Convent d'Oxford en Angleterre fut fort aggrandi par le moyen de

Digitized by Google

de l'union que le Pape y fit de la maison des Freres de la Penitence, dont l'Ordre avoit esté aboli au Concile de Lyon.

XXX. Le Pape ordonna au Provincial de Bourgogne d'envoyer des Religieuses au Monastere que Jean de Chalons vouloit fonder dans Arlat dont il estoit Seigneur, & d'y pourvoir de Confesseurs.

XXXI. Il permit à Rambaude Dame de Tornel, de bâtir un Monastere de S. Claire à Mande pour sa fille Rambaude, & pour quelques autres Religieuses.

XXXII. Il recommanda aux Fidelles de contribuer de leurs aumosnes au bâtiment d'une belle Eglise que les Religieuses de Luxueil au Dioceſe de Besançon avoit commancée.

XXXIII. Il confirma la Regle du Tiers-ordre qui avoit esté approuvée par Nicolas IV. & l'insera toute entiere dans sa Bulle.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1310.	DE CLEMENT V. l'AN 5. & 6.	D'HENRY 7. EMP. l'AN 3.	DE L'ORDRE l'AN 103.

I. LA division qui s'estoit glissée dans l'Ordre commençoit à éclater ouvertement; une partie des Religieux, mais la plus petite, prenoit le nom de Spirituels, & les autres qui faisoient le plus grand nombre composoient la Cõmunauté; la pauvreté estoit le grand sujet de la discorde, car les premiers s'attachoient à l'observer avec exactitude, & les autres la transgressoient impunement. Raymond de Ville-Neuve Medecin de Charles le Boiteux Roy de Sicile pousſé par l'affection sincere qu'il portoit à l'Ordre, avoit employé le credit de son maistre envers le Pape, pour obliger sa Sainteté de faire assembler les principaux, & les plus zelés de chaque party, afin de trouver quelque remede à ces desordres; l'assemblée feut indiquée à Malausane dans le Vicomté d'Avignon; où se trouverent d'un costé pour les Spirituels Frere Raymond Gaufredi qui avoit esté General, Frere Raymond de Giniac Provincial d'Aragon, Frere Guillaume de Cornelion Custode d'Arles, Frere Guidon de Levi, Frere Ubertin de Casal, Frere Barthelemi Siccard Diffiniteur pour aller au Chapitre General, Frere Guillaume d'Agantic Lecteur à Beziers, Frere Pierre Raymond de Corneillan, & Fr. Pierre de Male-Dieu Lecteurs; & de l'autre côté pour la Communauté de l'Ordre; Frere Gonsalve qui en estoit General, Frere Alexandre d'Alexandrie qui l'a esté depuis, & plusieurs autres.

II. Le Pape eut la bonté d'écouter pleusieurs fois en plein Consistoire Frere Raymond Gaufredi, & Frere Ubertin qui objectoient les transgressions evidentes de la pauvreté, qui se toleroient sans aucune correction; & Frere Alexandre qui parloit pour l'Ordre, & qui d'accusé se rendoit accusateur, disant que ceux qui prenoient le nom de Spirituels suivoient la doctrine de Frere Pierre Jean Olive, dont il soustenoit que tous ces troubles estoient descendus; les choses se trou-

Digitized by Google

vant ainſi broüillées, il falut agir par écrit, & le Pape leur donna ſix Commiſſaires pour examiner leurs propoſitions, ſçavoir trois Cardinaux de l'Ordre de S. Dominique, Gautier Vvinkterbourn de Saliſberi en Angleterre, Thomas Joïs auſſi Anglois & Nicolas Farinula de Roüen en Normandie : les autres trois eſtoient Frere Guillaume de Pierre de Godivo Bajonois Maiſtre du ſacré Palais; Frere Gilles Hermite de Saint Auguſtin, & Frere Vital du Four Provincial de Guiene; le jugement de la principale queſtion des tranſgreſſions de la pauvreté fut reſervé à Pierre de la Chapelle Eveſque de Toloſe Cardinal de Saint Vital, & au ſuſdit Cardinal Thomas Anglois, & le premier eſtant tombé malade, Berenger de Stedelli ou Frondoli, & Guillaume d'Arcufat Cardinaux François luy furent ſubſtitués ; mais parceque les Freres qui ſe diſoient de la Communauté, & qui eſtoient les plus puiſſans, avoient toûjours fort maltraité les autres, & les menaçoient encore de pis ; le Pape prit ſous ſa protection ſpeciale tous ces pauvres perſecutez, exempta de l'autorité des Superieurs tous ceux qui avoient eſté appellés pour pourſuivre cette cauſe tandis qu'elle dureroit, & défendit ſous peine d'excommunication de leur faire aucune injure, ny à pas un de leur party.

III. Ces Freres zelez aprés avoir conſulté enſemble, compoſerent un libelle des tranſgreſſions qui ſe commettoient contre la Regle, & le preſenterent au Pape, qui l'envoya au Cardinal Protecteur, & au General, afin qu'ils en priſſent une copie, & que l'original fut remis dans les Archives de la Chambre Apoſtolique; Frere Vbertin de Caſal qui eſtoit plus piqué que les autres dans cette affaire, parce qu'on luy avoit objecté pleuſieurs crimes, fit un autre traité ſous le nom de Frere Raymond Gaufredi, où il expliquoit plus clairement vingt & cinq tranſgreſſions des preceptes de la Regle, & dix qui eſtoient contre la declaration de Nicolas III. Le General, & ſes adherans répondirent à ces deux écrits qu'ils croyoient injurieux à l'Ordre ; Frere Ubertin oppoſa bien-toſt un autre libelle à leur réponſe, ſur lequel on ne demeura pas müet : ainſi deux ans s'écoulerent tout entiers dans ſes altercations en repliques, & dupliques, juſques à ce que le Pape fit cette ſolemnelle decretale qui commence, *exivi de Paradiſo*, & qui ſe trouve parmy les Clementines au titre, *de verborum ſignificatione.*

IV. Pendant qu'on attendoit la concluſion, de cette importante diſpute, Fr. Raymond Gaufredi, Fr. Guidon de Levi de Mirepoix, Fr. Barthelemy Sicard, & le compagnon de Fr. Ubertin decederent ; mais non pas ſans quelque ſoupçon qu'ils n'euſſent eſté empoiſonnés ; la verité eſt que les afflictions qu'ils receurent, & les travaux à quoy ils furent expoſés leur abbregerent la vie ; & certes il n'étoit pas poſſible qu'il ne ſe paſſât pluſieurs violences pendant un ſi long temps, où chaque partie diſputoit avec ardeur ; les uns croyant qu'ils étoient obligés à ſoûtenir l'honneur de la Religion, & les autres la Regle ; l'aigreu ſe meſloit facilement au zele, & les deſordres ſuivoient les conteſtations, & de tout cela naiſſoient pluſieurs ſcandales.

V. Avant que cette diſpute ne fut ſi échauffée, Fr. Gonzalve indiqua le Chapitre General à Padoüe aux feſtes de Pentecôte ; pendant ſa tenüe on tranſporta le tombeau de ſaint Antoine au milieu de l'Egliſe ; on y fit pluſieurs ſtatuts contre les relaſchemens qui s'étoient introduits, particulierement pour

Digitized by Google

la reception de l'argent ; pour la trop grande curiosité des bâtimens ; contre ceux qui se vouloient approprier la demeure des Convens où ils avoient esté receus ; on y regla l'usage de la viande pour le dîné seulement, & on ordonna de choisir avec grande precaution ceux qu'on envoyeroit sur les terres des infidelles.

VI. Dans ce temps tandis que le Chapitre se tenoit à Padoüe, & que les Conferances se faisoient à Avignon, les Freres Spirituels étoient fort mal traités : sur tout en Provence & en Toscane, où ils se trouvoient aussi en plus grand nombre ; les Provençaux se pouvoient défendre de cette persecution avec plus de facilité que les Toscans, parce qu'ils étoient prés de la Cour du Pape, & ceux-cy voyant que l'Ordonnance que sa Sainteté avoit baillée en leur faveur, ne les mettoit pas à couvert des insultes de leurs adversaires, suivirent un fort mauvais conseil qui leur fut inspiré par un Chanoine Regulier de saint Augustin, duquel ils esperoient de recevoir un grand appuy, parce qu'il étoit en grande estime à la Cour Romaine ; ils se separerent d'l'Ordre, & éleurent un General ; mais lors qu'ils le voulurent faire confirmer par le Pape, leur entrepriſe au lieu d'avoir le support qu'ils s'étoient promis, feut condamnée comme un attentat insuportable ; méme cela fit croire que les crimes dont on les accusoit étoient veritables, & ceux qui les servoient avec plus d'ardeur ses raffoidirent & les abandonnerent, & le General voulant remedier à ce desordre, & profiter de cette occasion pour maintenir la cause de la Communauté, vint visiter la Province de Toscane, & employa toute son autorité pour la reformer ; Il écrivit une lettre au Provincial avec ordre de la faire lire dans tous les Convens, par laquelle il luy commandoit sous peine d'excommnnication de les desaproprier de tous les revenus, des rantes, des possessions, des vignes, & de toutes les autres choses introduittes contre la pauvreté, avec défense sur la mesme peine de les recevoir à l'advenir.

VII. Le Pape donna commission à Jean Archevêque de Breme, & à Albert de Milan, Chanoine de Ravenne, d'informer contre les Chevaliers Theutoniques sur les excés d'ont ils étoient accusés en Pologne, & en Livonie ; ils avoient esté appellés dans ces Provinces depuis cent ans pour soûtenir la foy, & ils n'y travailloient que pour la détruire ; car le Roy qui s'étoit converti, ayant établi plusieurs Eveſques, & introduit les Religieux de saint Dominique & de saint François, ces Chevaliers en avoient fait mourir les uns, & chassé les autres ; de sorte que la pluspart de ces nouveaux fidelles étoient retombez dans leurs premieres erreurs.

VIII. L'absence du Pape avoit donné occasion à plusieurs seditions dans Rome, & à plusieurs brigandages dans la campagne, de sorte que les chemins n'étoient pas libres pour y aller ; ces desordres ne furent pas capables d'obliger Clement V à y venir, mais il y envoya Frere Guillaume de saint Marcel son Penitencier, esperant qu'il pourroit par sa prudence porter les principaux à la paix & au respet qu'ils devoient a l'Eglise ; il écrivit en méme temps aux Gentils-hommes & aux Senateurs Romains pour leur donner avis de cette legation ; & aux Superieurs des Monasteres pour leur ordonner de fournir à son Nonce tout ce qui luy seroit necessaire.

Digitized by Google

IX. Frere Eſtienne Confeſſeur de Denis Roy de Portugal fut promû à l'Eveſché de Portugal Suffragant de Braga. Frere Foucaud fils de Guidon dela Rochefoucaud & d'Agnés de la Rochecauard étoit en ce temps Eveſque d'Engouleme, ſelon Claude Robert; & le Roux dit dans ſon Hiſtoire que cette année il étoit Inquiſiteur à Ravenne.

X. Le grand Cham des Tartares, & ſa mere ſe convertirent à la Foy par la predication de Frere Iean de Montcorvin, & ce Prince voulut prandre le nom de celuy de qui il avoit receu la lumiere de l'Evangile; il mourut bientot aprés, & fut enſevely à l'Egliſe des Freres Mineurs avec grande ſolemnité; trente ans aprés ſa mort les Religieux étant obligés de quitter ce lieu à cauſe des guerres, voulurent emporter ſes precieuſes Reliques à Saray, & ils trouverent ſon Corps & ſes habits ſans aucune marque de corruption; le Prince Chathogonti Frere du Cham ſe convertit auſſi; l'on dit qu'il mena une vie ſi Sainte, qu'il merita d'eſtre honoré de Dieu par pluſieurs Miracles; il fit de fort beaux preſens au Convent de Saray, où il y a eſté inhumé, Frere Barthelemy de Piſe aſſeure q u'une Sarraſine qui étoit poſſedée du demon fut délivrée à ſon ſepulchre.

XI. Le premier de Septembre Raynal Archeveſque de Ravenne, & Ildebrandin Eveſque d'Arezze conſacrerent l'Egliſe du mont Alverne à l'honneur de la ſainte Croix, des ſaints Anges, & de ſaint François.

XII. Frere Malachie Hibernien floriſſoit en ce temps; & peut eſtre conté entre les plus ſçavans, & les plus pieux Ecrivains de ſon ſiecle; il étoit Docteur d'Oxford, & il fut appellé pour prêcher devant le Roy d'Angleterre Edoüard II. & comme il avoit enſeigné dans l'éſchole avec grande ſolidité, il annonça la parole de Dieu à la Cour ſans flatterie; Frere Antoine de Siene Dominiquain, le fait de ſon Ordre, mais tous les autres Autheurs diſent qu'il étoit du nôtre.

XIII. Frere Hugues de Neufchaſtel en Angleterre étoit auſſi fort recommandable par ſa Doctrine; il a eſté Diſciple de Scot, & fort attaché à ſon échole; il eſt un des quatorze Docteurs qui ſont repreſentés au tour de ſon Sepulchre, & on l'appelle communement le Docteur Scholaſtique; il mourut & fut enterré au Convent de Paris.

XIV. Environ ce temps le College des Templiers de Nuys ſur le Rhin, à cinq lieües de Cologne feut donné aux Freres Mineurs; je crois qu'ils y avoient déja un Convent, car Cratepoli écrit que Frere Nicolas Religieux de ſainte Vie, & Illuſtre en Miracles y fut inhumé l'an 1275. une inſcription qui eſt gravée ſur une pierre de marbre, marque qu'ils y avoient eſté introduits l'an 1234. Raymond Cardinal & Legat d'Alexandre VI. ordonna l'an 1502 à l'Archeveſque de Cologne d'eſtablir les Obſervantins dans cette Maiſon, ce qu'il n'executa pas pourtant; ce Convent ayant eſté ruïné fut donné aux Jeſuites l'an 1615. par Ferdinand Archeveſque de Cologne, qui eſtablit les obſervantins comme Chapellains à une place nommée Obercloſter, attendant de les pourvoir d'un lieu plus commode.

XV. Le Convent de la Ville de Bonn ſur le Rhin fut commencé l'an 1298. par Syffride Archeveſque de Cologne, au rapport de Cratepol.

XVI. Le Pape écrivit à l'Eveſque de Strasbourg, au Prieur de ſaint Domi-

Digitized by Google

nique, & au Gardien des Freres Mineurs de Basle en Suisse, pour leur ordonner de travailler à faire recevoir Geraud Evesque de cette Ville, à laquelle il l'avoit transferé de celle de Lausane, & à quoy les Chanoines s'opposoient; ce qui montre qu'il y avoit là un Convent; aussi avons-nous veu que Frere Henry qui en étoit Gardien, en avoit esté fait Evesque l'an 1274.

XVII. Celuy de Lubek en Saxe étoit aussi establi avant cette année, car je trouve un Bref par lequel le Pape commande au Gardien des Freres Mineurs, & au Prieur des Dominiquains de ce lieu, de garder l'interdit que l'Evesque Bourchard avoit jetté sur cette Ville, parce qu'il en avoit esté chassé avec ses Chanoines.

XVIII. Le Pape addressa une Commission pour quelques affaires d'une Abbaye de saint Benoît, au Gardien de Tarui qui étoit autrefois une Ville Episcopale en Suisse; ce qui montre qu'il y avoit un Convent.

XIX. Celuy de Murcie en Espagne qui avoit esté bâti au milieu de la place où est maintenant la parroisse de saint Antoine, fut changé environ cette année au lieu où il est presentement; l'Eglise est tres-belle, les officines sont fort commodes, & la Bibliotheque est tres-bien garnie: les Observantins l'occuperent l'an 1475.

XX. Celuy de Beiar en Espagne feut commencé cette année par Frere Paschaise, & achevé dix ans aprés par sa mere, comme il conste par l'inscription qui est sur une pierre prés de la porte; il a esté de la Province des Anges, presentement il est de celle de saint Michel.

XXI. Le Pape donna permission au General d'accepter le Convent qu'Elizabet veuve de l'Empereur Albert vouloit faire bâtir à Chringesueld dans le Dioceſe de Constance, où ce Prince avoit esté tüé.

XXII. Robert Roy de Sicile fonda l'Eglise du Monastere de sainte Claire à Naples sous le titre du trés saint Sacrement, avec une magnificence qui va jusques à l'excés; Sumont dit que c'étoit en penitence de ce qu'il avoit fait empoisonner son frere aisné Charles Martel Roy de Hongrie, mais les autres Historiens ne l'accusent point de cette mort, & n'attribuent cette fondation qu'à la pieté de sa femme Sancie, & à l'affection particuliere qu'elle avoit pour l'Ordre de saint François: il y employa plus de cent mille écus d'or, aussi est-ce un édifice d'une beauté merveilleuse & extraordinaire; la pierre qui couvre le grand Autel est de marbre, elle à dix-huit piés de longueur, sept de largeur, & un d'épaisseur; il a quatre belles colonnes de marbre, dont les deux ont esté portées du Temple de Salomon, le Tombeau du Fondateur est au dessus de l'Autel, celuy de Charles son aîné au costé de l'Epître, & ensuite celuy de la Reyne Jeane fille du mesme Charles; celuy de Marie de France Ducheſſe de Duras, & Imperatrice de Constantinople, est au costé de l'Evangile, & ensuite celuy des deux filles de Charles de France Duc de Duras, Agnés Imperatrice de Constantinople, & Clemence sa sœur qui mourut Vierge. Il y en a plusieurs autres de Familles tres-Nobles, comme on pût voir dans Gonzague: ce grand bâtiment fut achevé & couvert de plomb l'an 1328, & la mesme année le Roy fit encore jetter les fondemens d'un clôcher devant la porte de l'Eglise, qui n'auroit point

Digitized by Google

son égal au monde, s'il étoit achevé; mais il en manque les deux tiers; il est quarré, & tout bâti de marbre; chaque face est chargée de diverses inscriptions; celle qui regarde le midy porte la fondation de cette Eglise; celle qui regarde le couchant contient les Indulgences que Jean XXII. y a concedées; celle qui regarde l'Orient porte les noms de cinq Archevesques, & d'autant d'Evesques qui la consacrerent l'an 1340; & celle qui regarde le septentrion ceux des Princes, & des Princesses qui assisterent à cette ceremonie.

XXIII. Les Religieuses de ce Monastere doivent estre selon la fondation deux cens cinquante, & les Religieux qui les servent cinquante: le Fondateur leur donna deux cens onces d'or de rente sur la confiscation des biens de Nicolas de Jamville, & plusieurs autres beaux revenus; & Il obtint de l'Archevesque que le jour de la Feste-Dieu la Procession viendroit à ce Monastere comme il s'observe encore; le Gardien va recevoir l'Officiant à la porte de l'Eglise, autrefois il prenoit de sa main le tres-saint Sacrement, & le portoit sur l'Autel, maintenant il ne fait que luy donner de l'Encens, & le conduit jusques à l'Autel, où il celebre la Messe en sa presence. l'an 1568 à l'instance de Philippe II. Roy d'Espagne la conduite de ces Religieuses fut ôtée aux Conventuels, & donnée aux Observantins par Pie V. mais sous la dépendance immediate du General de l'Ordre; depuis le Cardinal Gesuald étant Archevêque de cette Ville, les Religieuses, & les Religieux qui les servoient, furent soûmis immediatement au Protecteur de l'Ordre, ce qui ne se passa pas sans beaucoup de troubles; les Religieux qui y demeurent sont choisis de diverses Provinces reformées nous aurons souvent occasion de parler de ce Monastere, particulierement lors que nous raporterons la Vie du B. Frere Philippe qui y repose; Louys fils du susdit Roy Robert mourut cette année, & fut enterré au Convent de saint Laurens dans un Sepulchre de marbre prés de la grande chapelle, duquel il ne reste plus que la pierre qui le couvroit.

XXIV. Le Monastere de sainte Claire de Messine en Sicile, avoit esté bâti avant cette année par Constance, femme de Pierre Roy d'Aragon, comme il conste par un Bref par lequel le Pape à l'instance du Roy Federic, fils de ladite Reyne, donne la conduite de ces Religieuses aux Freres Mineurs, & confirme ce que nous avons dit l'an 1275, qu'elle avoit pris l'habit de sainte Claire.

1. LE Concile de Vienne en Dauphiné qui avoit esté indiqué au premier d'Octobre de l'année precedente, fut remis à pareil jour de celle-cy; le Pape allegue dans sa Bulle trois raisons qui l'avoient obligé à le convoquer, la premiere pour examiner la cause des Templiers, la seconde pour travailler au recouvrement de la terre Sainte, la troisiéme pour reformer les mœurs depra-

Digitized by Google

vées, maintenir l'autorité Ecclesiastique, & corriger quelques dogmes pernicieux : la premiere Session se tint le 17. d'Octobre, le Pape y proposa toutes ces choses pour avoir l'avis de cette assemblée qui étoit fort illustre ; car outre les Cardinaux, & les Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie, il s'y trouva plus de trois cens Evesques, & plusieurs autres Prelats Seculiers & Reguliers; elle fut encore honorée de la presence de Philippe Roy de France, de ses trois enfans, de Charles son Frere, & des Ambassadeurs de tous les Princes Chrestiens ; les consultations qui se firent sur des affaires si difficiles furent si longues, que la seconde Session ne se fit que l'onziéme d'Avril de l'année suivante, à laquelle nous remettons d'en parler.

II. Osin Roy d'Armenie obtint du Pape la permission de retenir à sa Cour six Freres Mineurs, qui seroient envoyez par le Provincial de Chypre, comme il avoit esté accordé auparavant à Hecchon son predecesseur au Royaume. la Foy s'estoit déja si étendüe dans la Tartarie, que Frere Jean de Mont-Corvin Archevesque de Cambalieh, ny les autres Freres Mineurs qui luy avoient esté envoyés pour ses Suffragans & ses Aydes, n'estoient pas suffisans pour l'instruction & la conduite de ces nouveaux convertis ; c'est pourquoy le Pape fit encore sacrer Evesques Frere Thomas, Frere Jerôme, & Frere Pierre de Florence, & les envoya en ces quartiers.

III. Frere Daniel de Tortone fut élu comme par inspiration divine, ainsi que le Pape le dit, à l'Archevesché de Tharse en Cilicie, Ville Illustre par la naissance de saint Paul; Frere Pierre Evesque de Rhodez, & Legat Apostolique en Orient eut commission de le confirmer, sans attendre le consentement de son Provincial. Frere Hugolin fut fait Evesque de Faënza en Emilie, Suffragant de Ravenne, & mourut l'an 1336.

IV. L'Empereur aprés avoir soûmis & pacifié plusieurs Villes de la Lombardie s'arresta dans Genes ; pendant son sejour sa femme Beatrix y decceda, au grand regret & des pauvres à qui elle avoit esté fort liberale, & des Villes & des Gentils-hommes à qui elle avoit rendu de grands services auprés de son mary; sa pieté & sa prudence l'ont renduë tres-recommandable ; elle fut enterrée dans l'Eglise des Conventuels, & deux ans aprés le cœur de l'Empereur son mary fut porté au même Tombeau. L'année suivante Henry se fit Couronner à Rome, puis étant venu en Toscane, pour soûmettre ce Païs à son obeïssance, il alla visiter le Mont-Alverne, & s'y arresta durant quelques jours pour s'entretenir des affaires de son salut avec le B. Fr. Jean de Fermo, dont il receut tant de satisfaction que peu de temps aprés il fit expedier des Lettres Patentes addressées aux Magistrats des Villes voisines, & à tous ses sujets, par lesquelles il leur declara qu'il prenoit ce Saint lieu, & tous les Religieux qui l'habitoient, sous sa protection, & leur commanda de les deffendre de tout leur pouvoir contre tous ceux qui les voudroient molester.

V. Elizabeth d'Aragon femme de Denis Roy de Portugal, avoit atteint la quarantiéme année de son âge : tous ses sujets la regardoient non seulement avec respet comme leur Reyne, mais encore avec tendresse comme leur mere, car elle s'appliquoit avec soin à procurer le soulagement du peuple ; elle écoutoit

Digitized by Google

avec une familiarité, & une douceur merveilleuſe les perſonnes de la plus baſſe qualité qui luy vouloient parler, & ſa pieté paroiſſoit avec éclat par les viſites ordinaires qu'elle faiſoit des Convens & de tous les lieux conſacrez au culte Divin, pour les pourvoir de toutes les choſes qui leur pouvoient étre neceſſaires. Dés qu'elle ſçavoit qu'on vouloit établir une Egliſe, un Hôpital, ou quelqu'autre Ouvrage public, elle y envoyoit une groſſe ſomme d'argent pour le faire achever : Berangere Arias avoit fait commencer un Monaſtere pour les Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux à Almoſtier, & ſa mort l'ayant empéchée d'y mettre la derniere main, elle l'avoit recommandé à la pieuſe Reyne qui s'en acquitta tres-bien ; car non-ſeulement elle fit achever le Bâtiment, mais encore elle y donna de tres-beaux revenus ; quoy que ſes preſens fuſſent fort conſiderables, neanmoins elle voulut laiſſer l'honneur & le titre de la Fondation à c'elle qui l'avoit commencé, & qui eſt inhumée au milieu du Chœur dans un ſepulchre de marbre.

V I. Martin Evéque de Guardie, qui eſt peut être Fr. Jean Martini, élevé à cette dignité depuis l'an 1278. avoit fait commencer un Hôpital dans Santeren pour les enfans trouvés ; avant ſa mort il le recommanda à la pieté de la Reyne, qui non-ſeulement accomplit le deſſein de ce Prélat, mais l'accreut encore beaucoup, & pour le bâtiment, & pour les revenus. Lors qu'elle venoit dans cette Ville, elle prenoit plaiſir de ſe faire amener tous les enfans de cét Hôpital pour les careſſer, & lors qu'ils étoient en état de gagner leur vie, elle leur faiſoit apprendre un Meſtier ; mais elle vouloit que s'ils tomboient malades ils euſſent droit de revenir à cette maiſon pour y étre traités, afin que la charité ſervit de mere à ces pauvres mal-heureux, qui ne connoiſſoient pas ceux qui les avoient mis au monde ; Emmanüel Roy de Portugal fit unir depuis cét Hôpital particulier au general, par la permiſſion d'Innocent VIII.

V I I. Elle fonda dans Leyria un Hôpital pour les enfans orphelins, & deux Prebandes pour deux Prêtres ; elle eſtablit dans Conimbre un Monaſtere de ſainte Claire, duquel nous parlerons plus bas, & au bourg de tours neuves une maiſon pour les femmes repenties. Eſtant dans Alanquer elle eut une viſion en ſonge, dans laquelle le S. Eſprit luy apparut en forme de Colombe, & l'avertit de bâtir une Egliſe en ſon honneur à l'endroit où elle en trouveroit le plan tout dreſſé de la main des Anges ; ayant rencontré ces ſignes évidens de la volonté de Dieu, elle ſe mit à genoux, & demeura pendant demy heure immobile dans l'admiration de cette grace ; elle fit mettre d'abord la main à l'œuvre, & comme elle y revenoit l'aprés-diſnée pour exhorter les Ouvriers à ſuivre exactement le deſſein que Dieu même avoit fait tracer, une fille luy donna un bouquet de roſes, & elle les leur diſtribua pour le ſalaire de leur journée ; ils creurent d'abord que la Reyne ne leur tenoit pas la parole qu'elle leur avoit donnée de les bien payer de leur travail, mais ils furent fort agreablement ſurpris de voir que ces fleurs qu'ils tenoient à la main commencerent à changer de couleur, puis de figure & de matiere, & qu'enfin elles ſe trouverent étre des écus d'or ; chacun cria au miracle, & la nouvelle en fut portée au Roy qui fut convaincu de la verité par le témoignage uniforme de tous

ces

Digitized by Google

ces travailleurs, & admira la vertu de la Reyne ; elle avoit autrefois changé de l'or en roſes pour couvrir ſes liberalités ; & alors elle changea des roſes en or pour fournir à l'edifice d'une Egliſe.

VIII. Toutes ces vertus d'Elizabeth, ny les deux enfans Alphonſe, & Conſtance qu'elle avoit donnés au Roy, ne le peurent pas détourner des amours illicites, à quoy il s'abandonna, & dont il eut ſept bâtards ; la Reyne ſouffroit ce traitement ſans ſe plaindre avec une patience admirable ; bien loin de luy faire mauvaiſe mine, elle n'oublioit aucune ſorte de complaiſance pour le gagner ; & parce que ſon plus grand déplaiſir provenoit des offenſes que ſon mary commettoit contre Dieu, elle faiſoit chaque jour des prieres extraordinaires pour demander ſa converſion ; on auroit peine à croire le ſoin qu'elle prenoit de ces adulterins, ſi le témoignage des Autheurs qui l'écrivent n'étoit inconteſtable ; car elle leur pourvoyoit de nourrices, & les faiſoit élever dans le Palais avec la même affection que s'ils euſſent eſté legitimes.

IX. L'alienation que le Roy témoignoit pour la Reyne fit prendre la liberté à un Page de luy dire qu'elle aymoit trop un de ſes compagnons, & que s'ils ne faiſoient pas du mal enſemble ils en étoient fort prés ; la verité étoit, que la Reyne qui avoit connu l'honneſteté de ce jeune garçon ſe ſervoit de luy pour diſtribuer ſes aumônes, & pour pluſieurs autres choſes ſecretes ; & ſon camarade jaloux de cette faveur inventa cette calomnie pour le perdre ; le Roy qui étoit plongé dans la debauche, jugeant des autres par luy-même, creut à ce rapport ſans aucune difficulté ; il diſſimula pourtant ſon chagrin, & étant ſorty pour ſe promener ſur le bord de la riviere, il commanda ſecretement à un Chaufournier qu'il trouva ſur ſon chemin, de jetter dans ſon four un Page qu'il luy envoyeroit le lendemain pour luy demander s'il avoit accomply le commandement du Roy ; le matin étant venu, le Roy fait appeller l'innocent accuſé & l'envoye vers le Chaufournier pour porter, ſous une demande feinte, l'arreſt de ſa propre mort ; Dieu protecteur de l'innocence permit que ce Page paſſant devant l'Egliſe de ſaint François, entendit ſonner la clochette pour l'élevation du tres-ſaint Sacrement ; ſa pieté l'obligea d'y entrer pour adorer ſon Dieu, & l'y retint pour entendre une Meſſe entiere ; cependant ſon accuſateur voyant que le Roy ſouhaitoit avec impatience de ſçavoir le ſuccez de cette affaire, s'offrit d'aller ſur le lieu pour l'apprendre ; il y arriva pour ſon mal-heur un peu trop tôt, car le Chaufournier qui n'avoit pas veu d'autre Page, creut avec une juſte apparence que c'étoit celuy que le Roy, luy avoit commandé de jetter dans le feu ; ce mal-heureux eut beau crier, ſe deffendre, & proteſter qu'il n'étoit pas celuy dont le Roy vouloit la mort, tout cela ne peut pas empécher qu'il ne fut jetté dans le four, & qu'il ne ſouffrit la peine qu'il avoit voulu procurer à ſon camarade.

X. L'innocent ſurvint bien-toſt aprés, & trouvant que l'execution étoit faite, il en rapporta la nouvelle au Roy, qui feut bien ſurpris de voir en vie celuy qu'il croyoit être brûlé, & d'apprendre que celuy qui en étoit allé querir la nouvelle avoit eſté luy meſme la victime. Cét accident ſi extraordinaire, le fit r'entrer en luy-meſme, & connoître que Dieu avoit voulu ſau-

Digitized by Google

ver l'innocent, & faire perir le calomniateur, il reconnut le tort qu'il faiſoit à la Reyne, & l'offenſe qu'il commettoit contre Dieu, & reſolut de ſatisfaire à l'un & à l'autre ; à Dieu par une penitence qui peut appaiſer ſa colere ; & à ſon épouſe en reprenant les ſentimens de reſpect & d'amitié qui eſtoient deus à ſa vertu.

XI. Dieu avoit donné une grace toute particuliere à ſainte Elizabeth pour appaiſer la guerre, & eſtablir la paix entre les Princes ; elle commença de la faire paroiſtre par le bon accord qu'elle fit entre le Roy ſon mary, & ſon frere Alphonſe qui eſtoit ſur le point d'en venir aux Armes pour faire augmenter ſon appanage ; car elle qui eſtimoit le bien de la paix plus que l'or, relâcha de ſes propres revenus pour contenter ſon beau-frere.

XII. Jacques Roy d'Aragon alloit entrer en guerre avec Ferdinand Roy de Caſtille, ce qui eut donné un grand avantage aux Sarraſins qui occupoient encore une partie de l'Eſpagne ; Elizabeth eut un ſi grand pouvoir ſur l'Aragonois qui eſtoit ſon frere, & ſur le Caſtillan qui eſtoit ſon gendre, qu'elle les obligea de remettre tous leurs differens au Roy ſon mary, & ce Prince les termina fort heureuſement par les bons conſeils de ſa femme ; elle ne peut pas éviter le commencement de la guerre qui s'alluma depuis entre le meſme Ferdinand, & ſon mary le Roy de Portugal, mais elle l'appaiſa bien-toſt ; car elle eut le credit d'obliger les deux Roys de rompre leurs Armées, & de s'aſſembler avec leur Cour à Alcanis, où le traité de Paix fut eſtably par un double Mariage ; Ferdinand épouſa Conſtance Infante de Portugal, & Beatrix Infante de Caſtille qui n'avoit que ſix ans fut fiancée avec Alphonſe Infant de Portugal.

XIII. Ce Prince eſtant unique avoit eſté nourry avec que trop de liberté, & il paya bien-toſt d'ingratitude la trop grande affection avec laquelle ſon pere l'avoit élevé, car il mépriſa ſa vieilleſſe, & voulut s'emparer par avance du Royaume qui ne luy pouvoit pas manquer ; pour cét effet il amaſſa des Troupes, & ſe jetta dans Santaren, mais avec ſi peu de conduite qu'il y auroit eſté dabord ſurpris, ſi ſa mere ne l'eût fait avertir de ſe retirer ; cét avis le fit entrer en doute de ce qu'il devoit faire, il mit deux fois ſon Armée en bataille pour combattre celle de ſon pere, mais les prieres ardantes que la bonne Reyne offroit ſans ceſſe à Dieu dans cette funeſte rencontre, changerent un peu l'eſprit de ce jeune Prince ; il recula, & la vint trouver pour la remercier des ſoins qu'elle prenoit de luy ; mais il ne ſe peut pas reſoudre à r'entrer dans ſon devoir, & à s'humilier à ſon pere ; au contraire comme s'il eût voulu joüer de ſon reſte il mit ſa femme, ſes enfans, & tout ce qu'il avoit des plus precieux dans Alcanis qui eſt hors du Portugal, & revint avec ſon Armée, s'empara de Villes, & ravagea tous les lieux où il trouva quelque reſiſtance ; ſon pere craignant que la Reyne ne ſecourut ce revolté de ſes avis, ou de ſon argent, la fit retirer à Alanquer ; elle ſouffrit cét exil avec beaucoup de patience, & n'eut recours qu'à Dieu pour luy demander la reconciliation du pere & du fils ; mais lorſqu'elle apprit que leurs armées étoient ſi prés l'une de l'autre, qu'il s'y faiſoit pluſieurs eſcarmouches, elle ſortit d'Alanquer, & ſans craindre de déplaire au Roy par ſa deſobeïſſance,

Digitized by Google

elle courut au camp du pere, & au camp du fils; prie l'un, exhorte l'autre, & les touche si vivement tous deux, qu'enfin elle établit le bonheur de la paix au milieu de la fureur des armes.

XIV. L'esprit altier du Prince Alphonse ne peut pas garder long-temps cet accord; il reprit les armes, & s'avança vers Lisbonne; le Roy l'envoya sommer de se retirer, mais il s'obstina à continuer sa marche; le Pere qui avoit plus de conduite que le Fils, & qui retenoit auprés de soy les meilleures troupes du Royaume, sort au devant de ce dénaturé avec une ferme resolution de châtier sa revolte; les armées estoient en presence, & l'on n'attendoit que le signal pour se choquer, lors qu'Elizabeth arrive au milieu des deux camps, va trouver le Prince son fils, luy reproche sa perfidie, blâme sa temerité, l'exhorte à l'obeïssance qu'il doit à son Roy & à son Pere, & touche enfin si bien son esprit, qu'elle le mena comme en triomphe aux pieds de son mary, qui le receut avec beaucoup de marques de tendresse, le pardonna, & le remit en ses bonnes graces: Alphonse de son côté promit de se tenir d'oresnavant dans le devoir d'un bon fils, & ainsi Elizabeth remporta une troisiéme victoire, appaisant la juste colere d'un Pere irrité, & humiliant l'injuste felonie d'un fils ambitieux.

XV. Le plaisir qu'Elizabeth receut de cette reconciliation fut bien-tost troublé par la mort de Ferdinand son gendre; elle s'avança avec le Roy son mary jusques à Cindad Rodriguez sur la frontiere de Castille pour voir leur fille Constance, & la consoler dans son affliction; durant le sejour qu'elle fit en ce lieu, une tres-honnéte fille de sa suite, appellée Vrraque Vasqués, qui estoit travaillée depuis long-temps d'un si grand mal de teste qu'elle en perdoit la connoissance & le sentiment, la supplia d'obtenir de Dieu, ou sa gueriſon ou sa mort; & la sainte Reyne luy donna une santé parfaite par le signe de la Croix; elle guerit une Religieuse du Monastere de Challas par le mesme signe Sacré, d'une grosse tumeur qu'elle avoit sur l'estomach, & dont elle ressentoit des incommoditez extraordinaires: & prés de Conimbre elle redonna la veuë à une petite fille aveugle en luy touchant les yeux.

XVI. Constance ne survequit gueres à son mary; peu de temps aprés la mort de cette Princesse, comme la Cour revenoit de Santaren à Lisbonne, un Hermite se presenta sur le chemin à la Reyne, & l'asseura que sa fille Constance luy avoit apparu plusieurs fois dans son sommeil, & luy avoit commandé de la venir supplier de sa part de faire celebrer pour le repos de son ame une Messe chaque jour pendant un an par un Prestre qui fut fort chaste, parce que c'estoit le moyen dont Dieu se vouloit servir pour la retirer du Purgatoire; Elizabeth fit accomplir la demande de sa chere fille, & estant depuis à Conimbre, Constance luy apparut tandis qu'elle dormoit, & la remercia de ce qu'elle avoit esté délivrée du Purgatoire par le secours qu'elle luy avoit procuré. Le matin sur le temps qu'elle vouloit parler de sa vision, le Prestre qui avoit esté chargé de dire les Messes, la vint avertir que l'Annuel estoit achevé depuis le jour precedent, ce qui luy fit juger que son songe estoit une verité.

XVII. Estant à Santaren elle souhaitoit avec que passion de voir le Sepulchre

Digitized by Google

de sainte Irene Vierge & Martyre que les Anges ont autrefois bâti au milieu du Tage; sur ce desir elle se mit en priere au bord de la riviere, & en mesme temps ses eaux se partagerent en deux, & luy ouvrirent un chemin pour contenter sa pieuse curiosité; ce miracle qui l'étonna luy donna la hardiesse de s'avancer par le milieu de ces Montagnes d'eau que la main de Dieu tenoit suspenduës, elle vit & le Sepulchre & le corps de cette sainte, elle l'honora, & le baisa avec tant de plaisir qu'elle y arresta jusques à ce que la nuit l'obligea de se retirer, & dés-qu'elle fut revenuë sur le rivage, les eaux reprirent leur premiere place.

XVIII. L'Archevéque de Riga, Capitale de la Livonie, ayant fait connoistre au Pape le grand profit que les Religieux de saint Dominique & de saint François faisoient dans cette Province, sa Sainteté luy permit de les establir dans toutes ses Villes.

XIX. Gabriel Denis Chevalier de Valence en Espagne, avoit donné quelques rentes qu'il avoit dans Canolx Ville de ce Dioceſe, pour y bâtir un Convent dedié à sainte Croix, & y nourrir de ce revenu treize Religieux qui estudieroient en Philosophie; mais parce que ce lieu estoit occupé par les Sarrasins, & que ces revenus estoient contre la Regle, les Religieux y avoient renoncé, moyenant une somme une fois payable suivant le privilege que Martin V. a donné à l'Ordre pour recevoir des legs pieux; neanmoins l'heritier s'adressa au S. Siege, & en obtint un Bref addressé au Provincial d'Aragon, & aux autres Superieurs, par lequel le Pape leur permet de transiger sur ce legc comme ils le jugeront à propos selon Dieu, & en conscience.

XX. Hugon de Vece, & Denise sa femme obtinrent permission du Pape d'entrer deux fois l'an dans le Monastere de sainte Claire de Reche en Angleterré, duquel ils estoient Fondateurs.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1312. | DE CLEMENT V. l'AN 7. & 8. | D'HENRY 7. EMP. l'AN 5. | DE L'ORDRE l'AN 105.

I. LA seconde Session du Concile de Vienne se tint l'onzieme d'Avril, & l'abolition de l'Ordre des templiers y fut concluë, à cause des crimes enormes & presque incroyables dont ils estoient diffamez: quelques auteurs tachent de les justifier, mais l'opinion commune les condamne: les grands biens qu'ils avoient acquis avoient esté sa cause de leur débauche, & peut estre estoient-ils aussi une occasion d'envie au peuple, & d'esperance aux grands qui les portoit à persecuter ces Chevaliers; Ils avoient tous esté pris depuis le 13 d'Octobre de l'an 1307. & ayant esté appliqués à la question, presque tous avoient advoüé les excés dont ils estoient prévenus, & plusieurs avoient esté brûlés tout vifs: la Bulle que le Pape envoya sur ce sujet par toute l'Europe, porte qu'il avoit assisté à l'audition de soixante-deux d'entre eux qui avoient souffert la torture en sa presence, & confessé tous ces crimes; & certes s'ils sont veritables, leur punition ne sçauroit

Digitized by Google

estre trop severe : il y a neanmoins apparence que tous n'estoient pas également coupables : ainsi ces Chevaliers qui avoient fleuri avec tant de gloire pendant cent quatre-vingt quatre ans, & remporté de si illustres victoires sur les ennemis de la Foy, se virent exterminez avec grande rigueur, & avec la derniere ignominie, par les Peres de l'Eglise qu'ils avoient soutenüe au peril de leur vie. Leurs biens furent donnés aux Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, qui avoient enlevé depuis peu l'Isle de Rhodes de la main du Turc ; leurs maisons qui estoient fort belles, & en grand nombre, furent laissées à la disposition du Pape, & des Magistrats des lieux où elles estoient, & quelques-unes furent données à nostre Ordre.

II. Fr. Hugues de Digne avoit prédit l'abolition de cet Ordre militaire depuis l'an 1278. & sa prophetie fut accomplie comme nous venons de voir. On a creu que c'estoit l'article secret que le Roy de France s'estoit reservé de demander au Pape, lors qu'il luy promit de les faire élire ; aprés cela sa Majesté obtint sans peine le pardon des excés commis contre Boniface VIII. les decimes & la restitution entiere des colonnes dans leurs biens & dans leurs dignités, mais il ne peut pas obtenir la condamnation de la memoire du mesme Boniface, & moins encore de le faire rayer du catalogue des Papes ; car plusieurs Cardinaux s'y opposerent avec vigeur, & parmy ceux-là Frere Gentil de Mont des fleurs, & Frere Jean de Muro soustinrent sa cause fort doctement, & fort genereusement ; ainsi le Roy fut obligé de se contenter que le Pape se reservast la connoissance de cette cause, & qu'il ordonnast que personne ne peut rien reprocher sur cette action ny à sa Majesté, ny à ceux qui l'avoient commise.

III. Le cinquiéme de May le Pape tint un Consistoire secret, où l'on decreta contre Frere Ubertin de Casal & ses adherans, & le lendemain il fit publier dans la troisiéme Section du Concile la Bulle qui commence, *Exivi de paradiso*, & qui se trouve parmi les Clementines *de verborum significatione*, par laquelle il declare les doutes qu'on avoit formés sur la pure Observance de nostre Regle ; non pas pour la corriger ou alterer, comme Bzovius s'est imaginé, mais seulement pour oster les scrupules par la resolution des difficultez qui les faisoient naître.

IV. Quant à la Doctrine de Frere Pierre, Jean Olive, sur quoy il y avoit de grandes altercations, il fut determiné que le Pape censureroit trois de ses propositions ; la premiere que l'essence Divine engendre, & est engendrée ; la seconde que l'ame de l'homme comme raisonable n'est pas la forme de son corps, & la troisiéme que Jesus-Christ a receu le coup de lance avant qu'il ne fût mort ; l'on remit l'examen du reste au Chapitre general, avec pouvoir d'en ordonner ce qu'il jugeroit à propos. Les défenseurs de Frere Olive se plaignoient qu'on traitoit avec trop de severité un homme qui s'estoit toûjours soûmis à la correction de l'Eglise ; ils disoient que si quelques points de sa Doctrine meritoient la censure, il n'estoit pas juste de commetre le jugement des autres aux Superieurs de l'Ordre, qui s'estoient declarez ses parties, & qui l'avoient persecuté durant sa vie & aprés sa mort ; & qu'on n'avoit pas accoûtumé de condamner toutes les œuvres d'un Auteur, parce qu'il s'y trouve quelques articles où il s'est trompé ; mais les adversaires de Frere Olive prevalurent sur ses Avocats, & empécherent

Digitized by Google

qu'on ne changeat rien de ce qui avoit eſté reſolu. Bzovius attribuë d'autres heresies à ce Docteur, mais c'eſt ſans preuve, & ſans témoins, & nous avons fait l'éclairciſſement de ce qu'on luy objecte l'an 1297.

V. Aprés ces reglemens le Pape recommanda fort ſerieuſement à tous les Superieurs de l'Ordre de faire obſerver exactement la declaration qu'il avoit dreſſée, de traiter avec eſprit de charité & ſans aucune difference les Religieux qui avoient eſté ſouſtraits à leur juriſdiction pendant ces diſputes, & de les élever aux charges comme les autres; il enjoignit en méme-temps à ceux-cy de ſe remettre ſous leur obeïſſance, & de retourner à l'union de l'Ordre avec un veritable eſprit de paix.

VI. Frere Vbertin qui craignoit plus que tous les autres quelque mauvais traitement de ſes Freres, parce qu'il s'eſtoit témoigné le plus ardent contre les abus communs, entendant cette Ordonnance ſe mit à crier, ſaint Pere ſauvez-moy ſelon voſtre parole; je ſuis venu icy par voſtre commandement, j'y ay eu beaucoup à ſouffrir de mes adverſaires; que ſera ce ſi vous me livrez entre leurs mains? je ſupplie voſtre Sainteté de m'accorder la permiſſion de me pouvoir ſeparer d'eux avec ceux qui ſont portez du meſme zele que moy, pour nous ſouſtraire à leur perſecution, & garder la Regle dans ſa pureté; mais le Pape luy refuſa ſa demande, & ces zelés ſe voyant privez du refuge qu'ils ſouhaitoient la pluſpart ſe remirent ſous l'obeïſſance des Superieurs; quelques opiniâtres demeurerent deſobeïſſans & ſeparés, mais enfin les cenſures que le pape jetta contre-eux les firent revenir à l'union de l'Ordre: & pluſieurs reconurent ſi bien leur faute, & reparerent ſi parfaitement les ſcandales qu'ils avoient cauſés, que leur vie & leur mort furent ſuivies de beaucoup de loüange. Dans toute cette affaire le Pape fit paroiſtre une grande prudence, une Doctrine fort ſolide, & une affection tres-ſincere pour l'Ordre.

VII. Raymond Lulle vint au Concile de Vienne, & il y vit accomplir ce qu'il avoit tant deſiré, & pourquoy il avoit tant travaillé, ſçavoir la fondation des Colleges pour apprendre les Langues Orientales à Rome, à Bologne, à Paris, à Salamanque, & à Oxford, aux dépens du Pape, & des Prelats de chaque nation, à la reſerve du College de Paris, dont le Roy voulut eſtre le Fondateur; il ſemble que Lulle y vit encore executer l'union des Ordres Militaires qu'il avoit ſouvent propoſée; car les Templiers eſtant abolis, il ne reſta que ceux de ſaint Jean qui recueillirent leurs biens; il y a dequoy s'étonner de voir avec qu'elle aigreur Bzovius pourſuit la memoire de cét homme, duquel tant d'autres ont pris la défenſe avec grand zele, mais nous rapporterons tout ce qu'on en dit ſur la fin de ſa vie l'an 1315.

VIII. Jean Villanus, & aprés luy ſaint Antonin & Bzovius diſent que Clement V. Canoniſa dans ce Concile ſaint Loüis Evéque de Toloſe; peut eſtre qu'il y fit examiner les miracles pour diſpoſer ſa Canoniſation, mais il eſt aſſeuré qu'elle n'a eſté faite que par Jean 22.

IX. Bzovius tombe dans un autre erreur, lors qu'il dit que Clement V condamna les Livres d'Arnaud de Ville-neufve, & commanda à tous les Evéques, à toutes les Univerſitez, & à tous les Inquiſiteurs de les faire chercher-

Digitized by Google

& de les faire brûler ; il cite pour cela l'Epitre 17. de ce Pape, mais elle ne parle ni de condamnation, ni d'inquisition, ni de feu ; elle dit seulement que cet Auteur avoit promis au Pape de luy porter un livre de Medecine qu'il avoit composé, que la mort l'avoit empéché d'acquiter sa promesse, que sa saintetè ordonoit à tous les Prelats de le faire chercher, & de commander à ceux qui l'auroient de le luy envoyer, & à ceux qui sçauroient où il est de le reveler sous peine d'excommunication. Il est vray qu'Eymeryc dans son Directoire dit que les œuvres Theologiques de cet Auteur ont esté condamnées par deux Inquisiteurs l'an 1317. le saint Siege estant vaquant, mais il se trompe du moins à la date ; car Jean X X I I. avoit esté élû l'année precedente, quoy qu'il en soit de ses traitez de Theologie, ceux qu'il a écrits de la Medecine dont il faisoit profession sont fort excellens, & ont esté imprimez à Lyon l'an 1504. & l'an 1520. mais l'Inquisition d'Espagne en a censuré quelques uns : celuy que Clement V. demandoit avoit esté composé sous Boniface V I I I. je l'ay veu écrit à la main, & il contient des experiences fort curieuses sur la guerison des maladies aigües. Pour l'Auteur on dit qu'il mourut sur mer, lors qu'il alloit vers Clement V. de la part de Federic Roy de Sicile, & qu'il fut enterré à Gênes.

X. Aprés que le Concile fut terminé, le General de l'Ordre pour satisfaire au devoir de sa charge, & pour détourner les sujets de nouveaux troubles, commença de visiter les Provinces, & de travailler avec grand zele à les reformer selon la derniere declaration du Pape. Son exactitude porta d'abord un grand fruit en divers endroits, mais la mort qui le surprit dans quelques mois arresta ce progrés, car ses successeurs ne suivirent pas le bon exemple qu'il leur avoit donné, & leur negligence fit bien-tost renaître les relâchemens qu'il avoit corrigez.

X I. Les Cardinaux Frere Gentil de Mont de Fleurs, & Frere Jean de Muro qui avoient acquis une grande reputation de Doctrine & de prudence, moururent dans Avignon, le premier fut porté à Assise pour estre enterré dans l'Eglise de saint François à la Chappelle de saint Loüis, & de saint Martin qu'il avoit fondée ; & l'autre fut inhumé dans l'Eglise de saint François d'Avignon. Frere Vital Du four natif de Basas en Gascogne, Docteur en Theologie, & Provincial de Guienne fut fait Cardinal aux Quatre-Temps de l'Avant ; nous parlerons de luy plus au long sous Jean XXII. Frere Perceval fut promeu à l'Evéché de Nubie sur le Nil en Affrique ; dans la Bulle par laquelle le Pape appella en sa presence plusieurs Hommes graves de l'Ordre, Frere Jean de Verunis y est nommé comme Inquisiteur en Provence.

X I I. Jean Lech Archevéque de Dublin en Irlande, obtint du Pape la permission d'établir dans cete Ville une Université pour toutes les sciences ; car il n'y en avoit pas encore dans ce Royaume, ny en Escosse ny en Norvege ; quelques années s'écoulerent avant qu'il n'eût le consentement de ses Suffragans, & les revenus necessaires, mais enfin elle commença les exercices publics sous Iean X X I I. qui crea entre les premiers Professeurs Frere Henry Cogre & Frere Egmond Bernarden, dont la Doctrine & les soins accrurent beaucoup cette Université, & l'a mirent en grande reputation.

Digitized by Google

XIII. Le Convent de Robreciminic en Hongrie qui avoit esté fondé depuis quelques années, fut remis en meilleur état par un Chevalier nommé Jacques.

XIV. Marie Fernandés Coronel, femme de Jean de la Zerda, Nourrice de Marie femme de Sanchés le Farouche, Roy de Castille, & Gouvernante de leur fille Elizabeth avoit fondé un Monastere de sainte Claire dans Guadalaxara en Castilla l'an 1307. avec la permission du Pape, & cette année elle en obtint encore la confirmation; la susdite Reyne & sa fille contribuerent de leurs biens, de mesme que de leur autorité, pour cét établissement; mais Marie Fernandés comme la veritable fondatrice est enterrée au milieu du Chœur des Religieuses, son fils au côté droit de l'Autel, & sa fille qui fut transferée du Monastere de Toro à celuy-cy pour en estre Abbesse, est inhumée au côté gauche: les corps de la Mere & de la fille par un prodige étonnant, sont encore, aussi frais, entiers & maniables que si elles ne venoient que d'expirer, & les Religieuses les habillent, & les changent sans aucune peine; cette Maison à toûjours eu des filles des familles les plus Illustres, les Roys Catholiques luy ont donné beaucoup de biens, & de privileges, & les Ducs del Infantado l'ont enrichi de Reliques tres-precieuses.

XV. Philippe le Bel Roy de France avoit fait bâtir le Monastere de Monceau prés du Pont saint Maixant au Dioceſe de Beauvais, comme il se void dans une Bulle du Pape; Gonzague adjoûte que Philippe de Valois y fit venir les douze premieres Religieuses des Monasteres de Prouins en Brie, de Lonchamp prés de Paris, & de saint Marcel au Faux-Bourg de ce nom, quatre de chacun; que la Sœur Petronille de Troyes y fut la premiere Abbesse, & y mourut en odeur de saintetè. Marguerite fille du Comte de Bologne à esté Religieuse dans ce lieu, & son frere le Cardinal Guidon consacra l'Eglise en l'honneur de S. Jean Baptiste. Ce Monastere fut reduit en cendres l'an 1526. Trente six Bulles de divers Papes qu'on y conservoit perirent par cét incendie, le corps de la Bienheureuse Marcelline, une des onze mille Vierges, fut épargné par les flammes, quoy que la biere où il estoit en fut consumée; les Roys de France, & plusieurs autres personnes ont si bien contribué à sa reparation, qu'il est presentement un des plus beaux de la Province de France.

XVI. Sancie femme de Robert Roy de Sicile, obtint du Pape la permission de retenir auprés de soy deux Religieuses de sainte Claire; & la Princesse Blanche fille de saint Loüis, obtint la liberté de sortir quelque fois du Monastere où elle estoit, & d'y pouvoir faire entrer des femmes & des hommes pour des affaires importantes, pourveu que ce ne fut que dans un appartement separé de celuy où les Religieuses habitoient.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1313.	DE CLEMENT V. l'an 8. & 9.	D'HENRY 7. l'an 6.	DE L'ORDRE l'an 106.

I. FRERE Gonzalve General de l'Ordre travailloit avec un zele nompareil à exterminer les abus qui s'eſtoient introduits contre la pureté de la Regle; Il ne ſe contentoit pas de le commander par ſes lettres, il le faiſoit executer exactement; aprés avoir viſité preſque tous les Convens de France, il ſe rendit à Paris, où il trouva plus de reſiſtance qu'en aucune autre endroit, & tandis que ſa pieté ne ſe rebutoit pas de ces difficultez, mais qu'il s'efforçoit de les ſurmonter avec un grand courage, il fut ſurpris de la mort; quelques-uns ont écrit que les relachez ne pouvant ſouffrir ſes corrections luy avancerent ſes jours, & l'enterrerent en cachet; l'ignorance du lieu de ſon Sepulchre ſemble autoriſer ce ſoupçon, mais comme il n'eſt pas le ſeul General dont on n'a pas marqué le Tombeau en particulier, d'autres croyent que ce furent les grands travaux, à quoy il ne s'épargnoit pas, qui l'accablerent; quoy qu'il en ſoit il eſt aſſeuré que l'Ordre fit une grande perte par ſa mort; car c'eſtoit un Saint homme, orné d'une grande prudence, & de toutes les vertus qui peuvent faire un vray Frere mineur: Il avoit gouverné l'Ordre pendant neuf ans avec grande ſageſſe parmy les troubles qui s'y eſtoient élevez, & ſi ſes ſucceſſeurs euſſent maintenu ce qu'il avoit établi, tout l'Ordre eût perſeveré dans la pureté de la pauvreté Evangelique, car il avoit deſapropriè tous les Convens.

II. Le Chapitre General fut indiqué à Barcelone aux Feſtes de Pentecoſte; Pierre Roy d'Aragon en fit tous les frais, & Frere Alexandre d'Alexandrie de la Paille Docteur de Paris, & Provincial de Genes y fut élu; on y ordonna que ſi pour l'honneur de l'Ordre, on ne ſe pouvoit pas diſpenſer de preſenter des Religieux à l'Univerſité de Toulouſe pour y recevoir le Grade de Docteur, le General ſeul le faiſoit avec grande precaution, afin que la multitude, ou l'incapacité de ceux qui ſe voudroient faire promouvoir, ne fit pas mépriſer cét honorable titre. Aprés l'Aſſemblée le General alla rendre ſes devoirs au Pape qui eſtoit en France; il obtint de ſa Saineté le Cardinal Arnaud de Pelagrue pour Protecteur & des lettres addreſſées à quelques Prelats d'Italie pour leur ordonner de contraindre par les Cenſures Eccleſiaſtiques, tous les Religieux de la Province de Toſcane à ſe remettre dans l'union de l'Ordre, & ſous l'obeïſſance de leurs Superieurs, dont ils s'eſtoient ſeparez ſous le pretexte des rélâchemens contre la Regle, parce que la declaration publiée au Concile de Viene mettoit remede à tous ces abus. La pluſpart obeïrent à cét Ordre, mais quelques uns ſe retirerent en Sicile, ſous la faveur du Roy Federic, de quelques Prelats, & de quelques Seigneurs qui les receurent à la bonne foy, ſous le pretexte de leur bonne vie, & de leur zele, mais au grand ſcandale de la Religion; deux Freres Germains qui eſtoient du nombre de ces deſobeïſſans ſe reconnurent bientôt, avoüerent leur faute en preſence du Roy, & de leurs bien-facteurs, & revin-

Digitized by Google

rent en Toscane, où ils passerent le reste de leur vie avec beaucoup de tranquilité.

III. Le Bienheureux Frere Hugues du Pré en Toscane avoit acquis une grande reputation par ces belles qualitez : il estoit Docteur en Theologie lors qu'il se rendit Religieux, neanmoins il voulut estre Frere Lay pour s'establir plus profondement dans l'humilité ; il porta durant quarante ans une cuirasse sur la chair, dont il fut nommé le Cuirassier ; Il a écrit un tres-docte & pieux traité de l'union de la vie Active avec la Comtemplative, & quelques lettres où il fait paroistre une science fort solide, & une pieté tres-fervente ; il fut envoyé en Tartarie, d'où il écrivit l'an 1312. aux Confreres du Tronc établis dans l'Eglise des Freres Mineurs du Bourg du Pré ; nous ne sçavons pas avec certitude le lieu de sa mort, mais il est probable qu'il deceda dans cette Mission parmi les Barbares.

IV. Le Bienheureux Frere Antoine Tegrimio de Pise mourut au Convent de Mont-Luci prés de Spolete, il avoit fiancé une jeune Demoiselle, & il la quitta avec tous ses biens qui estoient grands pour se rendre Frere Mineur : sa vie a esté éclatante & par ses vertus, & par ses miracles ; il eut revelation du jour, & de l'heure de sa mort qui arriva dans ce Convent le 15. de May ; elle fut suivie d'une grande quantité de miracles, qui attirerent une telle foule de peuple à son tombeau, que le Gardien pour éviter la distraction, & le tumulte que cela causoit, luy défendit d'en faire plus aucun, & ce Bienheureux obeït à la voix de son Superieur.

V. Deux Freres renommez en Sainteté moururent au Convent de sainte Illuminée en Ombrie, sçavoir Frere Jean Alviano qui a esté honoré de plusieurs miracles ; & Frere Jean Falter Tentialbene, que je crois estre different d'un autre de mesme surnom qui mourut plûtost que Frere Junipere, & qui est enterré au mesme lieu ; mais il pourroit bien estre que la ressemblance du nom fait attribuer à ce dernier plusieurs miracles que l'autre à faits.

VI. La Bienheureuse Paschaline de Foligni deceda le 4. de Fevrier ; cette devote fille avoit esté attirée à la Pratique de la vertu dans le Tiers-ordre par l'exemple de la Bienheureuse Angele, & fut sa tres-chere compagne & sa fidelle imitatrice ; elle avoit quitté le faste & les richesses de sa maison depuis l'an 1290. pour se consacrer à la penitence sous la conduite de cette devote Dame, & elle y profita si bien qu'en suivant ses leçons elle merita de participer à toutes les graces plus secretes que cette servante de Dieu recevoit du Ciel ; comme elle la suivit dans toutes ses pratiques de pieté, & dans tous ses pelerinages, nous avons dit les principales actions de sa vie en racontant celles de sa Maîtresse ; Dieu fit connoistre par plusieurs visions à la Bienheureuse Angele que cette sienne Disciple luy estoit fort chere, c'est pourquoy à sa mort elle l'établit la Guide des Tierceres qu'elle avoit instruits à la vertu ; mais Paschaline ne luy survequît que quatre ans ; & pendant tout ce temps elle visita chaque jour le Sepulchre de sa Maîtresse, d'où elle rapportoit de grandes consolations ; enfin elle mourut dans une si grande reputation de vertu, que toute la Ville, & les Magistrats ordonnerent qu'on celebreroit tous les ans le jour de sa mort avec solemnité : son

Digitized by Google

corps fut inhumé auprés de celuy de la bien-heureuse Angele.

VII. L'Empereur Henry voulant aller faire la guerre contre Robert Roy de Sicile, mourut à Bonconvent dans le Territoire de Siene le 24. d'Aouſt; & ſon corps fut porté à Piſe comme il l'avoit ordonné; Marianus dit que c'eſtoit un Prince tres-religieux, qu'il paſſoit ſouvent la nuit en priere devant un Crucifix qu'il faiſoit toûjours porter parmi ſes meubles, & qu'il recevoit chaque jour la ſainte Communion, s'il n'en eſtoit empeſché par quelque grande affaire: l'Empire vaqua treize mois & vingt-cinq jours, & Loüis de Baviere fut mis à ſa place, comme il conſte par les actes de ſon élection

VIII. Frere Jean de Baſſolis qui a merité le titre de Docteur tres-reglé, enſeignoit à Rheims en Champagne avec un applaudiſſement merveilleux; le Docteur ſubtil qui avoit eſté ſon Maître diſoit de luy, qu'il l'eſtimoit tout ſeul un auditoire entier.

IX. Le Pape permit à Frere François Eveſque de Gaïette, Port celebre du Royaume de Naples, de faire teſtament pour diſpoſer de ſes biens. Fr. Eſtienne fut transferé de l'Eveſché de Portugal à celuy de Lisbone. Frere Martin Eveſque de Hüeſca en Aragon prononça une Sentence de ſeparation entre Pierre Baron d'Ayervé néveu du Roy Jacques, & Violante fille de l'Infante Irene Laſcaris, & niéce de Theodore Laſcaris Empereur des Grecs, parce que ce Prince avoit auparavant contracté Mariage legitime avec Marie Fernandés de Lune qui eſtoit encore en vie; ce Prelat a laiſſé de tres-belles Ordonnances pour ſon Egliſe qui s'obſervent encore; il mourut l'an 1322. & fut enterré dans la Chapelle de Sainte Catherine.

X. Les memoires de noſtre Province d'Irlande portent que le Chapitre Provincial ſe tint cette année au Convent de la Ville de Duns, où les Irlandois pretendent que noſtre Scot ſoit né; ce qui montre que cette maiſon eſtoit eſtablie auparavant. Jean Bricton Heretique Anglois s'en empara l'an 1570. & les Religieux furent obligez de ſe traveſtir pour ſe ſauver; mais Frere Jean Olorcon, Frere Egmond Simon, & Frere Donat ô Ruark tomberent entre les mains de cet impie: le premier fut pendu prés de la Fontaine de Gloire, qui porte ce nom parce que des Anges apparurent en cet endroit à S. Patrice, & les autres deux, aprés avoir ſouffert pluſieurs mauvais traitemens, furent délivrez, il ne reſte plus de ce Convent que des vieilles maſures.

XI. La maiſon que les Templiers avoient à Cuença dans la nouvelle Caſtille fut donnée aux Conventuels cette année, & aux Obſervantins l'an 1500. Jean d'Ortega, & ſa femme Catherine de Coalla y joignirent un College l'an 1530. & y leguerent des revenus pour entretenir douze Religieux qui étudieroient, & deux Lecteurs ſeculiers qui les enſeigneroient; mais ce lege ne fut pas accepté, parce qu'il eſtoit contraire à noſtre eſtat; neanmoins il y a toûjours une Eſtude où les Eſcoliers & les Lecteurs ſont entretenus ſuivant noſtre Regle. Le corps de Frere Jean de Ville Majeure y a eſté trouvé tout entier plus de vingt ans aprés ſa mort.

XII. Les Habitans d'Alarina, & ceux de Limoſane au Royaume de Naples obtinrent du Pape par l'interceſſion du Roy Robert, la permiſſion de bâtir un Convent chacun dans ſon diſtroit.

Digitized by Google

XIII. Le Convent de Vintimille sur la coste de Genes menaçoit de ruine, & le Pape permit au General de le changer de place.

XIV. Le Pape octroya quelques Indulgences particulieres à ceux qui visiteroient l'Eglise de sainte Claire de Trebes au Diocese de Terracine ; il écrivit à l'Evéque de Sisteron en Provence de permettre aux Habitans de Manosque la fondation d'un Monastere du méme Ordre.

XV. Il conceda diverses Indulgences pour toutes les Eglises des Freres Mineurs, & la remission de la quatriéme partie des peines à ceux qui se feroient ensevelir avec leur habit.

DE JESUS-CHRIT l'An 1314. | DE CLEMENT V. l'An 9. | DE LOÜIS 4. EMP. l'An 1. | DE L'ORDRE l'An 107.

1. CLement V. aprés avoir esté travaillé de tres griéves douleurs pendant un mois mourut à Roquemaure sur le Rosne le 20. d'Avril ; Villanus écrit que la nuit suivante son corps fut à demy brûlé par accident dans l'Eglise où il avoit esté deposé, & qu'il fut transporté à celle de nostre Dame d'Useste prés de Basas qu'il avoit fondée ; le Cardinal Gaillard de la Mothe son neveu luy fit dresser un beau Sepulchre de Marbre, qui a esté détruit par les Huguenots l'an 1577. plusieurs autreus ont noirci sa reputation, entr'autres le susdit Villanus son contemporain le charge de crimes énormes ; les amis des Templiers qu'il avoit si mal traittez recueillirent ces mauvais memoires avec grand plaisir, & ne manquerent pas d'attribuer à la vengeance de Dieu les douleurs violentes de sa maladie, & le brûlement de son cadavre ; ce sentiment fut fort confirmé par un bruit commun qui couroit, que les principaux des Templiers se voyant condamnés avoient cité & le Pape & le Roy à comparoître dans l'an au Tribunal de Dieu pour rendre compte de l'injustice qu'on leur faisoit souffrir ; nous avons veu que le B. Frere Gautier Evesque de Poitiers ayant esté chassé de son Eglise par Clement, le cita de mesme à la Justice de Dieu ; j'ay veu un vieux manuscrit qui dit que cette citation n'étoit qu'a la septiéme année, qui se trouve precisement celle-cy, & nous lisons plusieurs exemples en de bons Auteurs qui nous apprenent que lors que ces citations sont faites par des innocents, & par de saints Personnages contre leurs injustes persecuteurs, la Justice de Dieu prend souvent leur cause en main & les venge ; or Frere Gautier a esté reconnu pour un saint Evesque par plusieurs Miracles qu'il a faits ; & Pierre Chanoine de Poitiers qui a écrit sa Vie, dit qu'on voyoit tres-souvent une Colombe blanche sur sa teste lors qu'il disoit la Messe.

II. Mais quoy qu'il en soit de cette citation du Pape, & du Roy, qui n'est appuyée que sur un bruit populaire, il est certain qu'ils moururent tous deux dans l'an ; Clement de la maniere que nous avons dit, & Philippe le Bel d'une façon plus funeste ; car ayant esté renversé de son Cheval par un sanglier, & un

Digitized by Google

de ses pieds restant attaché à l'estrier, il fut traîné & si fracassé qu'il mourut dés qu'il fut porté à Fontainebleau ; ce genre de mort, & le malheur de n'avoir pas laissé des enfans pour être les Heritiers de sa Couronne, ont fait croire qu'il avoit ressenti les effets de la Justice de Dieu.

III. Ce que j'ay dit de la citation du Pape & du Roy de France au Jugement de Dieu, n'est pas si asseuré qu'on ne le puisse revoquer en doute ; mais pour faire voir aussi que cela n'est pas incroyable, je veux rapporter trois exemples de même nature qui se trouvent en de bons Auteurs. L'an 1312. Pierre & Jean Carvajal freres furent accusés d'avoir commis un meurtre, & quoy qu'ils le niassent fortement, & qu'il n'y eut point de preuve pour les convaincre, Ferdinand Roy de Castille les fit precipiter du haut d'un rocher ; lors qu'on les traînoit à ce cruel supplice, ils prirent le Ciel & la Terre à témoin de leur innocence, & citerent le Prince à comparoître devant le Tribunal de Dieu dans trente jours : leurs paroles passerent alors pour vaines, mais la suite les fit trouver veritables, car Ferdinand qui n'avoit que vingt & cinq ans mourut le trentiéme jour ; quelques-uns attribuerent sa mort à l'excés d'une debauche, & d'autres voyant qu'elle étoit arrivée precisement au jour marqué, creurent qu'elle étoit un coup de la Justice de Dieu ; de quelque façon qu'on la regarde, ou comme un accident, ou comme une vengeance du Ciel, il faut avoüer qu'il y a de la merveille ; c'est pourquoy aussi l'on appelle depuis ce Roy Ferdinand l'Ajourné.

IV. Un certain Agrestius imposa de grandes calomnies au B. Colomban dans un Concile tenu à Mascon ; saint Eustache qui avoit esté Disciple de cét Innocent, voyant l'impudence de son accusateur l'ajourna à comparoître dans l'an au Jugement de Dieu pour rendre raison des faussetés qu'il debitoit ; Agrestius ne profita pas du delay qu'il avoit pour faire penitence de sa faute, & dans l'onziéme mois il fut massacré par un Esclave qu'il avoit racheté.

V. Un Prévot de la Ville de Liege fut si fâché de ce qu'un de ses neveus s'étoit rendu Religieux au Monastere de saint Jacques qu'il l'enleva, & le dépoüilla de l'habit qu'il avoit pris ; l'Abbé se voulut addresser à l'Evêque pour avoir Justice de cette violence, & voyant que ce Prelat au lieu de l'écouter le renvoyoit avec des injures, il se mit à genoux, & dit avec grande modestie : Monsieur le Prevôt, je ne puis trouver de Juge contre vous sur la terre, c'est pourquoy je m'adresse à Dieu, & je le requiers de nous faire comparoître vous & moy devant son Tribunal pour recevoir la sentence que nous meritons ; l'Evêque, & les assistans ne firent que rire de cette citation ; mais le quarantiéme jour l'Abbé mourut, & le Prevôt ayant appris cette nouvelle, s'écria *je suis perdu ; je dois comparoître aujourd'huy devant le Tribunal de Dieu* ; Il dit vray, car à peine eut-il achevé ces paroles qu'il expira : Feu Ardent & del Rio racontent plusieurs autres accidens semblables à ceux-cy, qui verifient la parole du Pseaume 33. *Les justes ont crié, & Dieu les a exaucez.*

VI. Frere Alexandre d'Alexandrie mourut dans Aracely le 5. d'Octobre ; & fut enterré prés du Sanctuaire ; c'étoit un homme fort sçavant, & fort sage dans sa conduite : il a laissé un trés-bel ouvrage sur la Méthaphysique qu'on attribue mal à propos à Frere Alexandre de Hales, il n'avoit exercé sa charge

Digitized by Google

que pendant seize mois, & il n'eut point de successeur jusques au dernier de May l'An 1316. je ne sçais pas pour quelle raison, & si ce fut par negligence, ou par quelque desordre que survint. La vaquance du saint Siege, & du Generalat de l'Ordre donna une nouvelle occasion aux Freres Zelés de reprendre leur premier dessein de se separer de la Communauté; pour l'executer, ils s'assemblerent au nombre de six-vingts dans la Province de Provence & de Languedoc, & avec l'ayde de plusieurs seculiers, à qui le pretexte de la réformation paroissoit fort plausible, ils se saisirent par force des Convents de Narbonne & de Besiers, establirent un Custode & des Gardiens, changerent la forme de leurs habits, & reçûrent indifferemment tous ceux des autres Provinces qui se voulurent joindre à eux, sans demander la permission de leurs Superieurs, ni craindre leurs censures: les habitans de Besiers & de Narbone les appuyoient avec grande ardeur, parce qu'ils les consideroient comme les Disciples de Frere Pierre Jean Olive qui avoit esté Novice à Besiers, & qui estoit decedé à Narbone où l'on dit qu'il faisoit alors beaucoup de Miracles.

VII. Henry Roy de Chipre envoya Frere Aymeric, avec deux autres Ambassadeurs, en Aragon, pour traiter du Mariage de sa sœur Marie avec le Roy Jacques II. à quoy ils reüssirent fort heureusement, & Frere Aymeric a esté depuis Evesque de Paphos.

VIII. Les bien-heureux Freres Monald d'Ancone, François de Ferme, & Antoine de Milan souffrirent un glorieux martyre le 15. de Mars à Arzenga en Orient; ils estoient allez à cette Ville dans le dessein d'y prêcher la foy de Jesus-Christ aux Sarrasins; pour executer leur sainte resolution ils entrerent dans la Mosquée les deux premiers Vendredis de Caréme, y disputerent contre ces infidelles, & leur prouverent avec autant de constance que de clarté, que l'Evangile estoit l'unique & necessaire moyen de nostre salut, & que la Loy de Mahomet n'estoit qu'une imposture pour conduire ses sectateurs en Enfer; toutes ces raisons n'eurent point d'autre effet que de les faire chasser avec ignominie; & sans le Cadi, desiors ils auroient esté mis en pieces par la fureur du peuple, qui ne pouvoit souffrir le mépris que les Saints faisoient de leur faux Prophete. Le 15. de Mars ils furent conduits devant la Justice, & le Cadi leur dit, si vostre Foy se confirme par des miracles, comme vous avez presché, voilà un enfant aveugle, redonnez luy la veuë; les bien-heureux Confesseurs luy répondirent, il est asseuré que Jesus-Christ a le pouvoir de faire cette merveille, & de vous donner s'il le veut une preuve évidente de sa divinité, en accordant cette grace à ce pauvre mal-heureux, puis ils firent le signe de la Croix sur les yeux de l'aveugle, & le guerirent; ce miracle qui devoit éclairer l'esprit de ces Barbares, comme le corps de ce jeune homme, ne fit qu'allumer leur colere; ils se jetterent sur les Saints, les traînerent à la place publique, & aprés les avoir percez de plusieurs coups d'épées, ils mirent leurs corps en pieces, & les épandirent par les ruës, & sur les murailles de la Ville; les Armeniens recueillirent ou racheterent avec de l'argent ces saintes Reliques, & virent des rayons de lumiere qui descendoient du Ciel sur le lieu de leur Martyre, & sur l'endroit où ils furent enterrez. Leurs corps ont esté remis depuis entre les mains des Religieux

Digitized by Google

qui preſchoient en ces quartiers, & qui les allerent recevoir en Proceſſion avec tous les Catholiques Latins ; le lendemain l'Eveſque des Armeniens vint avec ſon Clergé & ſon peuple, pour les honorer, & leur Patriarche les canoniſa ſelon leur uſage ; depuis la Feſte de leur martyre ſe celebre parmy eux avec grande devotion, & ils jeûnent la veille. Frere Carlin de Grimaldi, qui eſtoit alors en ce pays, écrivit leur martyre au Gardien de Genes, & nous l'avons extrait de ſa lettre.

IX. J'ay trouvé dans la Bibliotheque du Vatican un vieux livre compoſé par un Anglois, qui fait l'énumeration des Provinces de l'Ordre, & dit que la Vicairie Septentrionale de Tartarie avoit dix-ſept Convents, & l'Orientale quatorze ; qu'il y en avoit quatre à Tarviſio, & autant dans le Vicariat d'Arabelech ou Katay ; il ajoûte que le nombre des Convents dans tout l'Ordre eſtoit de 1453. Le meſme Autheur raconte ſuccintement le martyre de quelques Religieux en ces termes ; Fr. Jean & Fr. Jacques furent martiriſez dans la Terre ſainte ; Frere Conrad des Blancs fut maſſacré par les Sarraſins, & ſon corps ayant eſté jetté dans la Mer, deux lumieres parurent pendant trois jours l'une à ſa teſte, l'autre à ſes pieds, non ſeulement aux yeux des Chreſtiens, mais encore à ceux des infidelles. Deux autres Religieux, dont l'un eſtoit vieux, & l'autre jeune, furent attachez à des poteaux, & eurent la teſte écorchée, & durant ce tourment ils chantoient le *Salve Regina* ; aprés leur mort leurs corps furent jettez dans la Mer avec pluſieurs autres Chrétiens, & deux grands luminaires avec pluſieurs autres plus petits, parurent ſur les corps de ces bien-heureux Martyrs. Frere Monald fut martiriſé en Tartarie, & ſa teſte a eſté portée à Ancone ; Frere Demetrius a ſouffert au meſme pays ; Frere Pierre le Doux a eſté maſſacré par les Sarraſins à Gazaria. Trois autres donnerent la veuë à un aveugle dans Janay, & receurent pour recompenſe la couronne du martyre avec celuy à qui ils avoient procuré cette grace. Frere Ange de Spolete fut martiriſé à Arzenga par les Bulgares. Frere Eſtienne de Hongrie ayant eſté pendu à Saray, fut conſervé en vie par Jeſus-Chriſt ; il fut enſuite jetté dans le feu, & délivré de la meſme ſorte ; enfin il fut trainé à la queuë d'un cheval, & percé d'un coup d'épée dont il mourut.

Je veux remarquer icy que cet Autheur qui dit que deux de nos Martyrs chantoient le *Salve* durant leurs tourmens, leur fait dire cette priere en ces termes, *Salve Regina miſericordiæ*, & n'y met pas le mot de, *mater*, auſſi eſt-il aſſeuré que cette parole y a eſté ajoûtée ſous Pie V. lorſqu'il fit la reformation du Breviaire, car elle ne ſe trouve point dans aucun Rituel, ni dans aucun Auteur plus ancien ; mais auſſi faut-il dire que le nom de Mere de miſericorde eſt ſi propre à la ſainte Vierge, auſſi-bien que celuy de Reyne, qu'on ne le ſçauroit ôter ſans offenſer la pieté des Fidelles.

X. Loüis IV. Palatin du Rhin & Duc de Baviere fut éleu Empereur à Francfort le 23. d'Octobre. Je ſçay que Bzovius n'a rien épargné pour faire voir que cette élection eſtoit nulle, & que c'eſtoit Federic Duc d'Autriche qui avoit été éleu legitimement ; mais je ſçay auſſi qu'il n'a pas remué impunement cette queſtion, car outre ce que Jean George Heruvart Chancelier de Baviere a écrit

Digitized by Google

contre luy, les Princes de Baviere ont poursuivy cette cause à Rome, & l'ont fait juger en leur faveur; je ne pretends point me mêler dans ce procez, mais je suis le sentiment des meilleurs Auteurs qui ne content que ce Loüis pour Empereur, & je mettray les années de son Regne pour continuer la Chronologie.

XI. Le Convent de la Serre des Comtes dans la Marche d'Ancone fut estably cette année, & le Pape permit à Thomas de S. Severin Comte de Marsico, & à sa femme Suauie d'en bâtir un autre à Tricarico, dans le Royaume de Naples, qui est de la Province de S. Nicolas.

DE JESUS-CHRIST l'an 1315.	LE S. SIEGE vaquant,	DE LOUYS IV. EMP. l'an 2.	DE L'ORDRE l'an 108.

I. FRère Robert de Battifole illustre par sa naissance, par ses vertus & par ses miracles, mourut à nostre Dame des Anges, où il estoit venu pour gagner l'Indulgence. Pierre fils de Charles II. Roy de Sicile, & Frere de S. Loüis Evesque de Toulouse, se trouvant sur le lieu pour le mesme sujet, honora de sa presence les funerailles de ce devot Religieux.

II. Frere Ubertin de S. Cassien estoit doüé d'une contemplation fort élevée, & pratiquoit une austere penitence; tandis qu'il prioit Dieu la nuit de l'Ascension, il vit son Compagnon qui estoit decedé depuis peu, duquel il apprit plusieurs choses futures, & particulierement le jour de sa mort, qui arriva bientost aprés dans le Convent du Pré en Toscane où il demeuroit, & où il fut enterré fort honorablement.

III. Raymond Lulle voyant qu'il n'avoit pû obtenir ni du Pape, ni du Roy de France, ni du Roy d'Espagne, le secours qu'il s'estoit promis pour le recouvrement de la Terre Sainte, passa en Affrique; estant arrivé à Bonne, dont S. Augustin a esté Evesque, il y convertit soixante-dix Philosophes qui faisoient profession de la Doctrine d'Averroës; il travailla dans Alger avec grand fruit, & fut mis dans une obscure prison, où il demeura quatorze jours sans manger, parce qu'on luy avoit serré la bouche avec un frein; aprés ce rude traitement il fut foüetté publiquement par les places de la Ville, & banni du Royaume; ces tourmens ne le peurent pas détourner de continuer la predication de la Foy dans Tunis, où il fit quelque fruit, & dans Bugie, où il n'en receut point d'autre que d'estre remis en prison; il y fit une longue dispute sur les principaux mysteres de nostre Religion avec un Sarrasin nommé Homere, qu'il a inserée parmy ses œuvres; un autre de cette Secte obtint sa liberté sous cette condition qu'il sortiroit du Royaume; il s'embarqua sur un Navire de Genes, mais ce Navire fit naufrage au Port de Pise, Lulle se sauva pourtant à la nage, & se retira chez les Peres de S. Dominique, qui le receurent avec grande charité, car il en estoit fort connu, & il avoit achevé dans leur Convent le livre de son petit Art, l'an 1307.

IV.

Digitized by Google

IV. S'eſtant remis des incommoditez que cet accident luy avoit cauſées, il prit & l'Inſtitut & l'Habit du Tiers-Ordre de S. François, pour s'attacher au ſervice de Dieu, autant que l'eſtat du mariage, auquel il eſtoit engagé, le luy pouvoit permettre. Il revint une deuxiéme fois vers le Pape, pour le ſolliciter à l'expedition de la Terre Sainte, & ſur ce que ſa Sainteté luy donna quelque eſperance d'y travailler, il ne manqua pas de preſſer derechef tous les Princes Chrétiens à cette glorieuſe entrepriſe; eſtant venu pour ce deſſein à Montpellier, où Jacques Roy de Majorque ſe trouvoit alors, il dreſſa par l'ordre de ce Prince un memoire court, mais exact de ſes voyages, de ſes deſſeins, de ſes livres, & des principales actions de ſa vie; de là il paſſa en Sicile, & puis à Majorque pour revoir ſa famille, où il compoſa un traité pour montrer les moyens dont on ſe pouvoit ſervir pour le recouvrement de la Terre Sainte; enfin quoy qu'il fut caſſé de travaux, & de vieilleſſe, il reſolut de chercher une mort penible & glorieuſe, & de verſer ſon ſang pour Jeſus-Chriſt; il a fait un livre de la Contemplation rempli de ſouhaits pour ce genre de mort, car il croyoit que ce luy ſeroit une honte s'il mouroit avec douceur.

V. Il partit de Majorque le 14. d'Aouſt l'an 1314. âgé de ſoixante-dix-neuf ans; il aborda à Tunis, où il confirma dans la Foy les Chrétiens qu'il y avoit convertis; de là il paſſa à Bugie, où il entretint les Fidelles en ſecret pendant quelques jours; mais enfin s'accuſant luy-meſme de laſcheté, il ſe produiſit en public, preſcha hautement la Foy de Jeſus-Chriſt aux Sarraſins, & leur declara qu'il eſtoit celuy qu'ils avoient autrefois mal-traité & banni: mais que pour l'amour de ſon Maître, & pour procurer leur ſalut, il ne craignoit point de s'expoſer encore à leur pouvoir; ces infidelles enragez de ſa hardieſſe le chargerent de coups, & le fermerent dans une rude priſon, mais la peine & la faim ne l'empeſcherent point de preſcher, & d'écrire ſans ceſſe; les Magiſtrats voyant la conſtance de cet homme qui ne s'amolliſſoit point par les tourmens, le livrerent à la fureur du peuple, qui le maſſacra avec tous les inſtrumens que la rage luy peut fournir, & croyant de l'avoir tüé, on couvrit ſon corps de pierres; Eſtienne Colom, & Loüis de Paſtorga Marchands Genois ayant veu une grande lumiere qui s'élevoit du milieu de ce monceau de cailloux, demanderent la permiſſion d'enlever ſes Reliques, & l'ayant découvert ils le trouverent encore en vie; ils l'emporterent dans leur vaiſſeau, & employerent toutes ſortes de remedes pour le guerir, mais le ſecond jour de leur départ il mourut à la veuë de l'Iſle de Majorque le 29. de Juin.

VI. Ces Marchands entrerent dans le Port de Majorque, avec deſſein de tenir caché le tréſor qu'ils emportoient pour le remettre à Genes; mais Dieu permit qu'ils ne peurent jamais démarer, quoy qu'ils l'eſſayaſſent pluſieurs fois, & par un vent fort bon; cela leur fit connoître que Dieu vouloit que ce corps eut ſa ſepulture au meſme lieu où il avoit pris ſa naiſſance; ils avertirent les Magiſtrats du miracle qui ſe faiſoit en leur faveur, & ce ſacré dépôt fut receu avec tout l'honneur poſſible: on deſſeigna d'abord de le mettre dans le tombeau de ſa famille, qui eſt à la Chapelle de S. Marc dans l'Egliſe de S. Eulalie; mais les Freres Mineurs l'ayant demandé comme leur Confrere dans la profeſſion du

Digitized by Google

Tiers-Ordre, l'obtinrent, & il fut remis en un cercueil prés d'un Prince de Portugal, qui estoit decedé dans cette Isle revenant de Jerusalem : quelques années aprés cette Eglise fut brûlée avec tout ce qui estoit dedans, à la reserve du corps de Raymond Lulle ; ce miracle obligea les Majorquins de bâtir une belle Chapelle en l'honneur de la Conception Immaculée de la sainte Vierge, à laquelle Lulle avoit esté tres-devot, & ils y transporterent ses ossemens dans un beau Sepulchre de marbre l'an 1448. le 29. de Juin qui estoit celuy de sa mort : il y repose encore en grande veneration, entouré de plusieurs lampes & de cierges ardens : j'ay recueilly cet abbregé du procez qui a esté fait de sa canonisation par l'autorité de l'Evéque de Majorque l'an 1610.

VII. Je veux dire maintenant le sentiment que j'ay de cet homme, & de sa Doctrine : sa vie a esté sans doute fort vagabonde, & dans une course perpetuelle, il ne s'arrétoit en presque pas en un endroit, aussi a-t-il couru non-seulement toute l'Europe, mais encore l'Egypte, l'Armenie, & une partie de l'Affrique ; ces grands & penibles voyages sont admirables par eux-mesmes, & ils ne peuvent estre estimez que tres-dignes de loüange, ayant esté entrepris pour la propagation de la Foy, & pour le recouvrement de la Terre Sainte ; ce qui augmente l'estonnement, c'est qu'ils ne l'ont pas empesché d'écrire vingt gros Volumes, sans qu'il eut le secours d'aucun livre : certes il me semble que ceux qui ne voudront pas loüer le zele qu'il a eu pour prescher la Foy, & l'ardeur pour s'exposer au martyre, montreront qu'ils ont le cœur bien endurci ; & que ceux qui jugeront mal de sa mort manqueront de la veritable pieté, puisque tous ceux qui ont écrit sa vie asseurent qu'il l'a perduë pour avoir presché la Foy de Jesus-Christ, & condamné la loy de Mahomet ; il est asseuré que sur ces témoignages on peut fort pieusement luy donner le titre de Martyr, quoy qu'on doive attendre la determination de l'Eglise avant que de luy en deferer le culte public.

VIII. Pour sa Doctrine, Eymeric a produit une Bulle de Gregoire XI. qui la condamne, mais on pretend qu'elle est fausse, car on n'a jamais pû trouver son original, quoy qu'on l'ait cherché avec grand soin, & un Legat Apostolique cassa tout ce qui avoit esté fait en consequence, & en vertu de cette pretenduë Bulle ; il est vray que ce Pape à l'instigation du mesme Eymeric, donna commission à l'Archevéque de Terragone & à l'Official de Barcelone de censurer ses ouvrages, si ce que cet Inquisiteur en disoit se trouvoit veritable ; nous ne sçavons pas ce que ces Commissaires prononcerent, mais nous trouvons que Frere Ermengaud Provincial des Dominiquains, & Inquisiteur en Aragon, ayant examiné ce qu'Eymeric objectoit à Lulle, avec deux Docteurs de son Ordre, & quatre de celuy des Freres Mineurs, ils demeurerent d'accord que ce qu'on condamnoit en Lulle dans son livre de la Philosophie d'Amour, ne s'y trouvoit pas, & partant qu'Eymeric l'accusoit à tort ; que si l'on pretend que cette resolution fut donnée par complaisance, c'est vouloir condamner des Religieux de vertu & de sciénce sans aucun fondement ; mais il est vray aussi que ces Docteurs n'examinerent que trois propositions, & qu'il y en a encore cent tirées de ses œuvres, qu'Eymeric a censurées, & qui paroissoient trop dures, &

Digitized by Google

trop groſſieres pour pouvoir eſtre receuës dans la Doctrine commune des Theologiens ſans quelque cenſure ; & quoy que toutes ne s'y trouvent pas au meſme ſens qu'Eymeric les a expoſées, il y en a aſſés d'autres qui meritent bien qu'on ne permette pas la publication de ſes ouvrages.

IX. Cet Auteur a des façons de parler, & d'expliquer la Theologie ſi nouvelles, ſi obſcures & ſi difficiles, que quand bien à ſon ſens il n'y auroit rien de mauvais, elles pourroient ſervir de pierre d'achopement pour faire naiſtre quelque mauvaiſe doctrine : ceux qui croyent qu'il a receu une ſcience infuſe, nous devroient faire voir à quoy elle a ſervy depuis trois cens ans, & quel avantage l'Egliſe en a tiré dans les Conciles pour l'explication de la foy, & pour la conviction des Heretiques : Lulle ne ſe donne pas cette vanité, il dit ſeulement que Dieu luy avoit éclairé l'eſprit pour mediter ces myſteres, & pour inventer cette methode ; mais il reconnoit bien qu'il pourroit y avoir meſlé des erreurs, puis qu'il l'a corrigée & changée pluſieurs fois, & qu'il l'expoſe fort humblement à la cenſure de l'Egliſe ; c'eſt pourquoy je croy que ſes Sectateurs ſe devroient abſtenir des titres extraordinaires qu'ils luy donnent de Docteur illuminé, de Trompete du S. Eſprit, d'Organe de Dieu, de Fontaine de la verité, de Reſtaurateur de l'Egliſe, & d'autres ſemblables hyperboles. Ses amis & ſes ennemis tombent dans des excez contraires, ceux qui le loüent le portent juſques au Ciel, & ceux qui le blâment le precipitent au plus bas de l'Enfer ; pour moy je croy que les uns & les autres devroient parler avec plus de moderation.

X. Le plus fort argument qu'on faſſe contre Lulle, ſe prend des livres de l'invocation des demons, des Secrets de la nature, de l'Alchimie, & de la Tranſmutation des metaux, car ils ſont tres-méchans ; mais il conſte qu'ils ne ſont pas de luy, car l'Auteur dit qu'il les a compoſez l'an 1330. & Lulle eſtoit mort l'an 1315. Il ajoûte qu'il avoit donné un treſor à Edoüard Roy d'Angleterre pour faire la guerre aux Sarraſins tandis que ce Prince eſtoit jeune, & que l'ayant diſſipé ailleurs, il en fit penitence dans ſa vieilleſſe : & c'eſt Edoüard III. qui commença de regner l'an 1327. & qui vécut juſqu'à l'an 1377. & partant Lulle ne peut pas avoir connu ce Roy, ſi vous ne voulez le faire vivre plus de cent ans : Bzovius pour trouver ſon compte luy en donne encore davantage ; mais le temps de ſa naiſſance & de ſa mort eſtant évidemment celuy que nous avons marqué, il eſt certain qu'il n'a pas pû compoſer des ouvrages faits quinze ans aprés ſon decez : il faut donc dire que ces méchans écrits ſont d'un autre Raymond Juif, qui avoit fait ſemblant de ſe convertir, & qu'ils ont eſté condamnez comme tels par Gregoire XI. mais la reſſemblance du nom, & la proximité du temps ont fait attribuer à Raymond Chrétien ce qui eſtoit à Raymond Juif, par pluſieurs Auteurs qui n'ont pas pris la peine d'examiner ces choſes avec toute la curioſité neceſſaire ; & certes il faut avoir examiné bien peu les ouvrages veritables de nôtre Lulle, pour ne pas voir combien il eſt éloigné de l'invocation des demons, & des fumées de la Chimie, & de tout ce qui eſt contenu dans ces méchans livres. On doit encore remarquer que quelques Libraires ignorans ont meſlé parmy les ouvrages de Raymond le Juif quelques pieces de ceux de Lulle ; Bzovius ſon grand adverſaire a reconnu cette erreur, & avoüe que ce mélange

Digitized by Google

ne devoit pas luy porter de prejudice.

XI. Pour les autres ouvrages qui ſont veritablement à luy, celuy qu'il a fait ſur le Maître des Sentences eſt d'autant plus digne d'admiration, qu'il y traite plus copieuſement de tous les points les plus difficiles de la Theologie avec des façons de parler toutes nouvelles; ſon livre de la contemplation ne reſpire qu'amour de Dieu & zele de la Foy; les autres Traités marquent un eſprit vague & indeterminé; ces deux methodes pour trouver la verité, ſont plus propres à la faire perdre comme dans les détours d'un labyrinthe, qu'à la faire découvrir: ſon ſtile eſt inégal, & plûtoſt barbare que negligé; ſes termes, & ſa façon de s'expliquer ſont fort éloignez de ceux dont l'Eſcole ſe ſert d'ordinaire, & la pluſpart de ſes concluſions en ſont auſſi fort écartées; enfin je ne vois preſque perſonne qui ait appris parfaitement ſon art; & s'il y a quelqu'un qui croye s'y eſtre rendu Maître, je voudrois bien ſçavoir s'il eſt devenu beaucoup plus habile que ceux qui ſuivent la façon commune des Ecoles; c'eſt pourquoy je conſeillerois à ſes Concitoyens qui ſe font un honneur de ſoûtenir avec empreſſement la reputation de cet Auteur, de ramaſſer tous ſes ouvrages, de diſtinguer ceux qui ſont à luy, de ceux qu'on luy a ſuppoſez, & d'y ajoûter des remarques pour expliquer les endroits les plus difficiles, & des avis ſur ceux qui pourroient eſtre ſujets à une mauvaiſe interpretation; il me ſemble que ce ſeroit le moyen le plus facile pour reüſſir dans ſa cauſe, qui n'a pas eü encore le ſuccez qu'on eſperoit du zele avec lequel elle a eſté pourſuivie; Eymeric, Luxembourg, Prateolus, Genebrard, Gautier & Bzovius ont fort nui à nôtre Lulle, car ils l'ont diffamé comme un Heretique, & un tres-méchant homme; ſur tout Bzovius qui tourne à ſon blâme tout ce que Charles Boville a dit à ſa loüange; mais nous avons fait voir que les ouvrages ſur leſquels on a pris une ſi mauvaiſe opinion de luy n'eſtoient pas ſiens; que s'il ſe trouve dans ceux qui ſont à luy quelques propoſitions qui meritent d'eſtre condamnées, il ne doit pas pour cela eſtre traité d'Heretique, puiſqu'il les a dites par ignorance, & à la bonne foy; & qu'en plus de vingt endroits de ſes livres, non ſeulement il les ſoumet à la cenſure de l'Egliſe, mais encore il prie tres-humblement qu'on les corrige s'il s'eſt trompé.

XII. S. Conrad nâquit à Plaiſance en Lombardie environ l'an 1290. des illuſtres Familles des Confaloniers & de Lodi; il avoit épouſé une noble & vertueuſe fille appellée Euphroſine Neſtoris, avec laquelle il avoit vécu en grande intelligence juſques à cette année; mais il pleut à Dieu de diſpoſer autrement de leur eſtat par l'accident que je vais dire: Conrad eſtant à la chaſſe fit mettre le feu à quelques halliers, le vent emporta la flamme plus loin qu'il ne penſoit, & fit un grand dégat dans tout le voiſinage; à ce malheur auquel on ne pouvoit pas porter de remede, Conrad entre ſecretement dans la Ville, & les Officiers de la Juſtice eſtant ſortis pour chercher l'Auteur de l'incendie, ne trouverent qu'un pauvre Païſan qui ramaſſoit du bois à demy brûlé; ils ſoupçonnerent d'abord que c'eſtoit l'incendiaire, ils le prirent, & voyant qu'il trembloit ſur les interrogations qu'on luy faiſoit, ils le condamnerent à la torture: la douleur arracha de ſa bouche la confeſſion d'un crime qu'il n'avoit pas commis, &

Digitized by Google

ſon aveu fut ſuivy de la condamnation ; comme on le conduiſoit au ſupplice, Conrad qui le vit paſſer, touché de ſon malheur dont il eſtoit la cauſe, ſe jette au milieu des ſoldats de la Juſtice, & leur ôte ce pauvre mal-heureux, diſant que c'eſtoit luy-méme qui eſtoit le criminel, & que celuy qu'on menoit à la potence eſtoit un innocent ; cette violence faite à des Officiers publics eſtoit un ſecond crime, mais comme Conrad eſtoit homme de condition, ſes parens & ſes amis firent ſi bien avec les Magiſtrats, qu'ils ſe contenterent de la reparation du dommage que le feu avoit cauſé.

XIII. Pour la pouvoir faire, il falut vendre tous ſes biens, & employer meſme ceux de ſa femme ; cette infortune qui le dépoüilla de tout ce qu'il poſſedoit luy fit ouvrir les yeux, & le porta à une genereuſe reſolution de mépriſer toutes les choſes de la terre ; il en confera avec ſa chere Eſpouſe, & il la trouva ſi diſpoſée à ſuivre ce loüable deſſein, que dans peu de jours elle ſe rendit Religieuſe de ſainte Claire, & luy laiſſa par ſa retraite la liberté de choiſir l'eſtat qu'il croiroit le plus propre pour ſe donner entierement à Dieu ſans aucune diſtraction ; il quitta d'abord ſon pays, & ſe retira dans un lieu ſolitaire appellé Gorgolarum, où quelques Tierceres vivoient en ſolitaires avec grande auſterité ; leur façon de vie luy pleut fort, & le fervent deſir qu'il faiſoit paroître pour ſervir Dieu luy merita bien-tôt l'avantage d'eſtre aggregé à cette ſainte Compagnie ; dans peu de temps il fit paroître tant de vertu que ſa reputation s'eſtendit fort loin, & attira un grand nombre de perſonnes à le viſiter ; mais l'importunité que cela luy donnoit l'obligea de quitter ce lieu ; il alla à Rome pour viſiter les Egliſes des Saints Apôtres, & aprés il paſſa en Sicile dans l'eſperance d'y trouver un lieu où il pourroit vivre inconnu ; ſur le chemin un Meſſager luy vint dire que ſa femme avoit quitté le Cloître, qu'elle le ſuivoit pour le ramener chez luy, mais qu'un homme l'avoit enlevée par force ; ces nouvelles étoient capables d'étonner, & d'ébranler un cœur plus fort que le ſien, mais s'eſtant recommandé à Dieu dans la perplexité qu'elles luy donnoient, ce Porteur, qui eſtoit un demon traveſti, diſparut, & Conrad continua ſon voyage avec une grande conſolation.

XIV. Eſtant arrivé en Sicile il s'arréta prés de Noto, & le demon fit ſemer le bruit que c'eſtoit un eſpion des Napolitains, avec qui les Siciliens eſtoient en guerre ; cette rumeur luy fit endurer beaucoup d'injures, juſques à ce que deux pieux Bourgeois ayant reconnu ſon innocence le conduiſirent dans la Ville, & le firent loger à l'Hôpital de S. Martin ; dans ce temps un Gentilhomme nommé Guillaume Buchieri, qui avoit eſté fort cheri du Roy Federic, s'eſtoit rendu Hermite à Celles prés du ſaint Crucifix qui eſt ſi celebre en ces quartiers, & Conrad obtint la faveur de demeurer en ſa compagnie par l'entremiſe de l'Intendant de l'Hôpital ; il vécut là durant quelque temps avec beaucoup de ſatisfaction, juſques à ce que la foule du monde qui le venoit diſtraire de ſes prieres le força de chercher un lieu plus ſolitaire ; on luy indiqua les grottes de Pizzoni ſur les montagnes qui portent preſentement ſon nom, il s'y retira, & ſe reduiſit à une abſtinence fort rigoureuſe, ne mangeant que du pain & des herbes, & ne beuvant que de l'eau ; un jour eſtant revenu à Noto, il guerit ſon cher amy

Digitized by Google

Antoine Seſſa d'une grande douleur de reins, & paſſant à Melſitania, il délivra un petit enfant de l'incommodité des hernies; ces miracles joints à ſes vertus luy acquirent une grande eſtime, dont nous verrons la ſuite l'année de ſa mort.

X V. Platus écrit que Blanche fille de Philippe le Bel Roy de France ſe rendit Religieuſe de ſainte Claire, & Marianus dit que ce fut au Monaſtere de Longchamps prés de Paris; il eſt vray qu'elle y entra environ ce temps pour y eſtre élevée à la pieté, mais elle n'y prit l'habit que l'an 1319. auquel nous parlerons encore d'elle.

X V I. Ferdinand de Haro, & ſa femme Marie fille d'Alphonſe Infant de Portugal, donnerent le Palais qu'ils avoient à Caſtroxeres dans le Dioceſe de Burgos pour en faire un Convent; mais le lieu ne ſe trouvant pas commode pour cela, il fut changé hors la Ville l'an 1326. Frere Martin lay qui avoit eſté muet de naiſſance, & qui avoit obtenu la parole par l'interceſſion de la ſainte Vierge, prit l'habit en ce lieu, y mena une ſainte vie, s'occupant ſur tout au ſervice des pauvres avec une tres-ardente charité, & il mourut dans le voiſinage l'an 1607. lorſqu'on porta ſon corps au Convent, il exhala une odeur ſi douce qu'elle embaumoit tout le chemin, & pluſieurs Miracles qui ſe ſont faits à ſon tombeau l'ont rendu depuis fort celebre.

I. APrés la mort de Clement V. les Cardinaux s'eſtoient aſſemblés dans le Palais Epiſcopal de Carpentras; pendant qu'ils entretenoient le feu de la diſcorde, le feu materiel ſe prit à leur logement, & les obliga d'en ſortir; ils avoient convenu du temps auquel ils ſe devoient raſſambler; mais la jalouſie & l'ambition ayant aigri les eſprits, ils demeuroient par deſſein ſeparez en diverſes Villes depuis deux ans, & rétardoient par leur diviſion la creation d'un Pape, au grand ſcandale de l'Egliſe. Les ſollicitations des Princes Chreſtiens n'avoient point touché ces Prelats ambitieux, & opinâtres; mais Philippe Comte de Poitiers qui eſtoit Regent du Royaume de France, & qui depuis en a eſté Roy, les engagea fort adroitement à faire leur devoir; il écrivit à tous en particulier, & en ſecret, pour les prier de venir à Lion pour des affaires tres-importantes qu'il avoit à leur communiquer, leur promettant avec ſerment de leur laiſſer la liberté de ſe retirer lors qu'ils le voudroient; neanmoins il en uſa autrement, car des qu'il les eut en ſon pouvoir, il les obligea de s'enfermer dans un Conclave le 29. de Juillet, & leur proteſta qu'il les y retiendroit juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent accordés pour élire un Pape; leur diſcorde dura encore quarante-jours, & enfin le ſeptiéme d'Aouſt ils élurent le Cardinal Jacques d'Oſſa fils d'un Cordonnier de Caors; c'eſtoit un homme prudent & docte; petit de corps,

Digitized by Google

mais grand d'esprit, & né pour les affaires; il avoit étudié en Droit, & avoit esté fait Chancelier de Charles II. Roy de Sicile, & Vice-Chancelier de Robert, qui luy procura l'Evêché de Frejus en Provence, L'Archevêché d'Avignon, & enfin le Chappeau de Cardinal de Clement V. Il y en a qui disent que les Cardinaux luy ayant deferé le choix d'un Pape, il se nomma luy même; je crois que c'est une imposture, car encore que selon saint Antonin cette élection pût estre bonne puis qu'il n'y a point de Loy qui la défende, neanmoins elle seroient fort scandaleuse, par le reproche de l'orgueil & de l'ambition qui paroîtroit en celuy qui la feroit de cette sorte; mais la plus-part des Auteurs asseurent qu'il fut éleu par les suffrages à la façon ordinaire: il prit le nom de Jean, & se trouve le 21. dans la veritable supputation, quoyque communement on le conte pour le 22..

II. Le Chapitre General se tint à Naples le dernier jour de May; le Roy Robert, & sa femme Sancie fournirent abondament à toute la dépense, & voulurent assister à l'élection; il ne s'y trouva que cinquante-deux vocaux, vingt & huit desquels éleurent Frere Michel de Cesene de la Province de Bologne, quoy qu'il fut absent; dés qu'il eut receu la nouvelle de sa Nomination, il se rendit à Assise, où par le Conseil des principaux de l'Ordre il fit revoir & remettre en meilleur estat les Statuts Generaux, comme il avoit esté ordonné au Chapitre; ensuite il écrivit une lettre circulaire fort grave pour exhorter tous les Religieux à la pure Observance de la Regle, selon la declaration de Clement V. & à l'usage moderé de la chair pour le dîné seulement. La Reyne Sancie écrivit au nouveau General une lettre toute pleine de marques de l'affection sincere qu'elle avoit pour l'Ordre, & le pria de confirmer & de faire publier ce que le Chapitre General luy avoit promis, sçavoir qu'on diroit chaque jour à perpetuité une Messe pour elle dans tous les Convents, & qu'on l'appliqueroit durant sa vie pour sa prosperité, & aprés sa mort pour le repos de son ame.

III. Frere Pierre Aureolus natif de Verberia enseignoit la Theologie à Paris avec un grand applaudissement; son merite luy avoit fait obtenir le privilege de recevoir le grade Docteur avant qu'il ne fût Prestre; on dit que quelques Religieux voulurent suggerer au nouveau General de luy ôter cet employ, parce qu'il avoit esté contraire à son eslection, mais ce sage Superieur répondit pieusement, qu'il se garderoit bien de faire cette injure à l'Ordre, & de cacher cét éclatant Flambeau pour ses interests particuliers; Il a laissé de trés-beaux ouvrages, entre lesquels est un traité de la Conception immaculée de la sainte Vierge, ce qui luy a merité le titre de Docteur fecond; il fut fait Archevêque d'Aix l'an 1321. comme nous dirons alors; mais je ne trouve pas qu'il ait esté Cardinal comme quelques-uns croyent, quoy qu'on luy donne ce titre dans son ouvrage sur les Sentences imprimé à Rome.

IV. Plusieurs autres grands personages honoroient l'Ordre par l'excellence de leur Doctrine en diverses Provinces; le General Frere Michel de Cesene étoit Docteur de Paris, & il a laissé de trés-beaux commentaires sur l'Escriture-Sainte, & sur les Sentences; Frere Astezan d'Ast en Piedmont qui à composé une Somme des cas de conscience; un autre Frere Astezan qui a tres-bien écris

Digitized by Google

ſur l'Apocalypſe & ſur les ſentences. Frere Guillaume Ocham trés-connu dans les écholes pour ſa ſubtilité,& duquel nous avons bien à parler ſous ce Pape; Frere Bertrand de la Tour Provincial de Guiene, qui a écrit fort doctement de la Theologie, & qui fut fait Cardinal par Jean XXII.

V. En Toſcane Fr. Philippe de Caſtillon Aretin Docteur d'Oxford, qui écrivit pluſieurs traités ſur la queſtion de la pauvreté de Jesus-Christ; Frere Philippe de Carfagnano Docteur en Theologie, & Inquiſiteur de la Foy en Toſcane, qui a exercé pluſieurs Charges dans l'Ordre au grand contentement de ſes inferieurs; Frere Tondelin fils du Comte de Gangalenda Predicateur celebre; Frere Philippe de Florence qui a enſeigné durant long temps dans ſa patrie & dans Padoüe, & qui a laiſſé pluſieurs beaux ouvrages.

VI. En Angleterre Frere Gautier Brimbel Docteur d'Oxford, fort eſtimé pour la facilité avec laquelle il a expliqué les choſes les plus ſubtiles. Frere Ranulphe Loxeſl Docteur d'Oxford qui a écrit ſur les Sentences. Frere Guillaume Gainesbourg le vingt & cinquiéme Profeſſeur en Theologie de l'Ordre à Oxford, tres-eſtimé parmi les Grands pour ſa pieté, pour ſa prudence, & pour ſa doctrine, Edoüard I. l'envoya Ambaſſadeur en France avec Frere Hugon Dominiquain pour traiter avec le Roy Philippe, & ces deux Religieux s'aquiterent tres dignement de leur commiſſion; Thomas Eccleſton dit qu'il fut maiſtre du ſacré Palais,& nous avons veu qu'il fut fait Eveſque de Vvigorn l'an 1302. Nicolas Harpfeeld adjoute que Frere Jean Vallius qui enſeignoit à Paris avec grande reputation, & qui a laiſſé de beaux ouvrages fut auſſi promû au meſme Eveſché.

VII. Aprés avoir marqué ſuccinctement tant de grands hommes, qui ont fleuri dans le premier Ordre par l'excellence de leur doctrine, j'en veux mettre icy un du troiſiéme qui a fait tant d'éclat par la ſainteté de ſa vie dans toute l'Egliſe, qu'il a merité d'eſtre canonizé: c'eſt ſaint Elzear, ſon pere s'appelloit Hermongaud de Sabran, & ſa mere Laudune d'Albé, qui merita par ſa pieté le ſurnom de *la bonne Comteſſe*; durant ſa groſſeſſe, elle ſentit un ſi grand changement dans ſon eſprit, qu'elle conçût un genereux meſpris de toutes les choſes de la terre, & ne penſa plus qu'à s'entretenir de celles du Ciel; Garzenda d'Alphanti tres-Noble, & tres pieuſe Dame qui eſtoit ſa compagne ordinaire, avoit un plaiſir extréme de ces beaux ſentimens: & Frere Julien ſon Confeſſeur homme fort ſpirituel, voyant la ferveur de ſa devotion, predit que Dieu ſe ſerviroit d'elle pour des choſes fort extraordinaires, ou que ſon fils ſeroit un perſonnage fort illuſtre; elle s'accoucha fort heureuſement au Château d'Ançois de ce premier fruit de ſon Mariage, & d'abord elle l'offrit à Dieu, le priant de le conſerver dans l'innocence ou de l'appeller à ſoy deſqu'il avroit reçû le Baptême,aimant mieux qu'il mourut enfant, que de le voir vivre pecheur.

VIII. Dés l'age de trois ans Elzear conçût une ſi grande tendreſſe pour les pauvres, qu'il ne les pouvoit voir ſans leur faire l'aumône; de ſorte que ſa gouvernante étoit obligée de porter toûjours du pain, ou de l'argent pour fournir à ſa charité; lors qu'il fut plus grand, il leur donnoit tout ce qu'il pouvoit ramaſſer, & prenoit un ſingulier plaiſir de les faire manger à ſa table, il fut mis ſous

Digitized by Google

sous la conduite de Guillaume de Sabran Abbé de Marseille son oncle, & il se montra si honneste & si soûmis à ses Precepteurs, qu'on ne pouvoit pas douter que ses premieres actions ne fussent des marques fort asseurées de la Saineteé merveilleuse à laquelle il devoit parvenir: sa vertu croissoit avec son âge, & dans peu de temps son cœur fut tellement enflammé de l'amour de Dieu, qu'il disoit souvent à un Religieux, que son plus grand desir estoit d'aller prêcher aux infidelles, & de donner son sang pour le soûtien de la foy; il ne prefferoit pas ces paroles avec un air d'enfant, mais avec tant de sageſſe & de zele que celuy qui les écoutoit en concevoit non seulement de l'admiration, mais encore de l'ardeur pour la pieté.

IX. Elzear n'avoit que dix-ans, lors que Charles II. Roy de Sicile luy fit fiancer en sa presence dans Marselle, une tres-noble & tres-vertueuse fille appellée Dauphine, qui avoit deux ans plus que luy, & la consommation du mariage fut remise à trois ans de là; la ceremonie des nopces se fit au temps destiné, avec une pompe digne de leur condition; & la premiere nuit, aprés qu'on les eut laissez seuls, Delphine dit à son Espoux qu'elle n'avoit consenti à ce mariage que par force, parce qu'elle avoit fait vœu de Virginité; mais qu'elle esperoit de la conserver comme Dieu le luy inspiroit; Elzear n'avoit pas encore le mesme sentiment; neanmoins comme il estoit fort honneste & civil, il ne voulut pas contredire son épouse, & passa la nuit sans la toucher, ni luy dire une parole deshonneste: Delphine de son costé se mit en prieres, & recommanda sa pureté à Dieu avec beaucoup de soûpirs & de larmes; les nuits suivantes des qu'ils estoient seuls, Delphine commençoit à entretenir Elzear de choses honnestes & spirituelles, & ses discours trouverent l'esprit de ce jeune homme si bien disposé à la vertu que ces deux Saints mariez conserverent leur virginité sans aucune soüilleure.

X. Quelques domestiques de l'Abbé son oncle, le voulurent porter à la débauche, mais leurs sollicitations n'eurent aucun pouvoir sur son esprit, car il avoit fait une tres-ferme resolution de souffrir la mort, plustot que d'offenser Dieu; & pour tenir caché ce qui se passoit entre son épouse & luy, il leur respondit qu'il avoit une femme fort belle, & qu'il s'en contentoit: il appella la penitence au secours de sa pureté, & commença de jeûner fort rigoureusement, & de ceindre son corps avec une corde de nœuds qui luy faisoient verser du sang; à l'âge de quinze ans, aprés avoir reçu la sainte Communion le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, il se trouva si surpris d'une ardeur interieure de l'esprit de Dieu au premier mourceau qu'il voulut prendre à son dîné, que son visage en devint tout ardent, & son corps tout enflammé; l'on crût qu'il avoit la fiévre & on le porta dans sa chambre: mais luy qui connoissoit la cause de cet excés se fit laisser seul, & s'estant jetté à terre avec une profonde humilité, il se sentit tout transporté en Dieu par la douceur de ses flammes: dans ce raviſſement il conceut un parfait mespris de toutes les choses de la terre, & un desir fort sincere de ne s'attacher qu'à celles du Ciel: ce sentiment luy fit former le dessein de quitter en effet tous ses biens pour se retirer dans un desert, mais Dieu luy fit connoître qu'il vouloit qu'il demeurât dans cet estat, & qu'il gardât sa vir-

Digitized by Google

ginité avec ſon épouſe, luy promettant les graces neceſſaires pour une choſe ſi difficile & ſi extraordinaire; eſtant revenu de cette extaſe, il reconnut le changement que la grace avoit fait dans ſon cœur, car il ne voyoit plus pas une choſe qui ne luy parut indifferente; il ſe trouvoit tout diſpoſé à mourir ſans aucune repugnance, & il ſe ſentoit tout reſolu à conſerver ſa pureté: il ne s'y obligea pas pourtant alors par vœu; mais il eſtoit ſi bien affermi dans cette reſolution que par un exemple rare, & plus admirable qu'imitable, quoy qu'il aymât ſon épouſe avec beaucoup de tendreſſe, il craignoit moins pour ſa pureté lors qu'il eſtoit ſeul avec elle; & ils couchoient ſouvent dans un même lit avec les mêmes ſentimens que pourroient avoir deux Anges; Delphine en eſtoit ſi ravie qu'elle appelloit Elzear le nourriſſier des graces que Dieu luy avoit faites, le pere de ſon ame, & l'Ange Gardien de ſa virginité; ils paſſoient pour l'ordinaire la plus grande partie de la nuit dans la meditation, pour n'avoir pas des témoins de leurs devotions, ni des faveurs qu'ils recevoient du Ciel, & faiſoient ainſi de leur chambre un Oratoire.

XI. A l'age de dix & ſept-ans ſe trouvant à Aix dans le Palais du Roy de Sicile, il ſe leva durant la nuit, ſortit à la baſſe-cour, & s'eſtant mis à genoux, il fut d'abord ravi, & demeura dans cet eſtat juſques au jour; pendant cette extaſe Dieu luy donna une connoiſſance ſi claire de ſon propre neant, & de l'enormité du peché, qu'il ſe croyoit tres-juſtement digne de l'enfer, & incapable de reconnoître par l'employ même de ſa vie la faveur que Dieu luy avoit faite de l'en preſerver; la priere qu'il fit alors meſlée d'une grande contrition, luy merita de recevoir l'aſſeurance qu'il ne perdroit jamais la grace; aprés cela il luy ſembla qu'il aſſiſtoit à une Meſſe, qui eſtoit chantée fort melodieuſement à l'honneur de la ſainte Croix, & cette Simphonie luy laiſſa dans le cœur un ſi grand deſir de participer à la Paſſion de JESUS-CHRIST, qu'il ſe ſentoit tout diſpoſé à recevoir toutes ſortes d'injures, non ſeulement avec que patience, mais encore avec que plaiſir: depuis les extaſes luy furent fort ordinaires, & quelquefois lors qu'il les ſentoit venir il ſe ſeparoit de la compagnie pour les recevoir avec plus de liberté en ſecret. Dieu luy expliqua les plus hauts, & plus difficiles miſteres de noſtre Foy, avec tant de clarté qu'il en demeuroit plus perſuadé, que s'il les avoit veus de ſes propres yeux, quoy qu'il ne les pût pas exprimer comme il les concevoit: lors qu'il eſtoit revenu de ces raviſſemens il ne pouvoit goûter aucune viande, ni converſer avecque les hommes ſans ſouffrir une grande contrainte, & ſi des occupations inevitables l'avoient diſtrait de ſes delices ſpirituelles durant le jour, Dieu les luy redonnoit la nuit durant le ſommeil, de ſorte qu'à ſon ſon reveil il ſe trouvoit tout baigné des larmes qu'il avoit répandües parmi ces douceurs.

XII. La pieuſe Garzenda veuve d'un Gentilhomme, avec qui elle avoit fait vœu de chaſteté, merita de recevoir deux revelations de la vertu d'Elzear, qu'elle cheriſſoit avec tendreſſe; la premiere tandis qu'elle prioit pour luy dans l'Egliſe durant la nuit, car elle entendit une voix qui luy dit tout haut, j'ay donné ma mere pour maîtreſſe à celuy pour qui tu t'intereſſes; elle pria Dieu de luy confirmer la verité de cette parole, & le lendemain la même voix luy dit tandis

Digitized by Google

qu'elle aſſiſtoit à la Meſſe, qu'elle devoit eſtre aſſeurée de ce qu'elle avoit entendu d'Elzear: elle ſceut auſſi qu'il s'eſtoit mis ſous la protection particuliere de la ſainte Vierge, que la premiere extaſe luy eſtoit arrivée le jour de ſon Aſſomption, & que les autres luy arrivoient plus ordinairement le Samedy: une autrefois cette pieuſe Dame vit une pierre precieuſe d'un éclat incomparable, & entendit une voix qui luy dit, que c'eſtoit la Virginité d'Elzear.

XIII. Mabline de Simanca eſtoit une Dame fort Noble par ſa naiſſance, & plus encore par ſa vertu; car eſtant veuve à l'âge de ſeize-ans, elle avoit vécu juſques à une longue vieilleſſe dans la pratique de toutes les vertus, & Dieu luy faiſoit des graces extraordinaires: parmi ces faveurs elle eut une viſion de ſaint Elzear, Dieu le luy fit voir chargé d'un drapeau ſi reluiſant qu'il éclairoit toute la campagne, & une grande foule de gens de toute ſorte d'âge & de condition le ſuivoient avec de grandes marques de joye; en même temps une voix luy declara que cela ſignifioit, que la virginité & la ſainteté d'Elzear ſeroient un éclat dans le monde auſſi reluiſant qu'agreable; mais cette Dame ne ſçavoit pas alors que ce ſaint Homme gardât ſa pureté avec ſon eſpouſe. Frere Philippe de Rheggio étoit d'oüe d'une ſimplicité ſi ſainte qu'il s'embloit poſſeder la premiere innocence, & la ſainte Vierge luy apparoiſſoit fort ſouvent: étant un jour en Oraiſon il vit ſainte Delphine ſa parente, & ſon époux Elzear, couchés ſur un trés-beau lit, & Jeſus-Chriſt à leur teſte qui les regardoient avec grande complaiſance. Bertrande Carmure de Carpentras, femme d'une vie ſi Sainte qu'elle merita d'eſtre communiée de la main d'un Ange, eut la même viſion.

XIV. Elzear ayant atteint la vingtiéme année de ſon âge, ſe voulut retirer avec ſa chere Delphine au Chaſteau de Puy-Michel qu'elle luy avoit porté en dot; parce qu'il croyoit par ce moyen de pouvoir vivre avec plus de recueillement, & d'eviter l'embarras que ſon ayeul appelloit dans ſon Chaſteau d'Ançois par la multitude de ſes domeſtiques, & par la grande compagnie qu'il y recevoit; dés qu'il fut à cette nouvelle demeure, il regla ſa famille avec un ſi bel ordre, que tous y vivoient dans une affection tres-ardente au ſervice de Dieu; de ſorte qu'Alaſie ſœur de ſainte Delphine qui eſtoit Religieuſe, ayant demeuré pendant quelque temps à cette maiſon, trouva qu'elle apprenoit plus de vertu dans cette ſainte compagnie, que dans ſon cloître; & aſſeura que Dieu l'avoit délivrée de pluſieurs facheuſes tentations par les merites de ces deux Saints mariés; les reglements de ce Chaſteau furent d'un ſi bel exemple que pluſieurs Gentils-hommes les voulurent avoir pour s'en ſervir, & mêmes un Evéque les demanda.

XV. Aux regles de ſes domeſtiques Elzear adjoutoit pour luy même l'office divin qu'il recitoit chaque jour, le jeûne de l'Advent, de tous les Vendredis, & des veilles de pluſieurs feſtes, une haire avec laquelle il ſe couchoit ordinairement, des diſciplines ſanglantes, & l'uſage frequent de la Sainte Communion; il s'étoit tellement accoûtumé à tenir ſon eſprit élevé en Dieu, que ni les entretiens, ni les chanſons, ni les danſes, ni le ſon des inſtrumens, n'étoient pas capables de le diſtraire, mêmes ſouvent la ſimphonie le faiſoit entrer en extaſe: il

Digitized by Google

nourriſſoit chaque jour douze pauvres & les ſervoit ; eſtant allé voir des Lepreux avec un Chirugien, & un de ſes domeſtiques, il ſalua ces malades, les baiſa quoy qu'ils fuſſent fort gatez & difformes, & d'abord ils ſe trouverent tous gueris ; à ſon rétour un rayon éclatant de lumiere ſortit de ſa teſte, & s'étendit depuis cet Hôpital juſques à ſon Chaſteau où il ſe retiroit ; il avoit un grand zele de ſervir tous les pauvres ; il faiſoit chercher les honteux pour les aſſiſter en ſecret ; il n'épargnoit pas même le neceſſaire de ſa maiſon pour pourvoir à leurs beſoins, & Dieu qui vouloit entretenir, & honorer ſa charité luy fit trouver deux fois ſon grenier plein de blé aprés qu'il avoit diſtribué tout celuy qu'il avoit recueilly ; il alloit viſiter les malades avec grande charité, & il en gueriſſoit pluſieurs de maux que les Medecins avoient jugez incurables. Nous dirons la ſuite de ſa vie admirable au temps auquel il alla en Italie pour prendre poſſeſſion du Comté d'Arien au Royaume de Naples.

XVI. Le Pape créa neuf Cardinaux, ſelon Marianus, qui met Frere Bernard de Montfavet pour le neufiéme, & c'eſt celuy que Ciaconnius dit avoir auſſi eſté Protonotaire Apoſtolique, mais nos Auteurs ne font point mention de luy. Frere Ladiſlas fut fait Eveſque de Colocza en Hongrie à la recommandation du Roy Charles I. qui l'avoit en grande eſtime à cauſe de ſa prudence, & de ſa vertu.

XVII. Jean Comte de Kildare en Irlande fut enterré au Convent de ce lieu, ce qui confirme ce que nous avons dit de ſon ancienneté l'an 1302. les Eſcoſſois ravagerent cette Iſle & y ruinerent pluſieurs Convents des Freres Mineurs, & des autres Religieux dans la Province d'Ultonie, & depuis encore leur Roy Robert de Brus vint à Treſtildermond, où il pilla le Convent de S. François, & le fit démolir.

LE ſejour que le Pape faiſoit à Avignon tenoit toute l'Italie dans les deſordres, que la faction des Guelphes & des Gibellins avoit commencez. Jean XXII. ne ſe pouvant reſoudre de quitter la France pour y aller porter le remede, y deputa Frere Bertrand Guidon Dominiquain & Inquiſiteur de la Foy, & Fr. Bertrand de la Tour Provincial des Freres Mineurs en Guyene ; je trouve qu'il fit expedier quatre commiſſions differentes : Par la premiere, il les charge en general de s'adreſſer à tous les Seigneurs, à tous les Prelats, & à toutes les Communautez de l'Italie, à la reſerve des deux Siciles, pour tâcher de les remettre en paix. Dans la ſeconde il les charge particulierement d'appaiſer les ſeditions, & les troubles que les Guelphes & les Gibellins avoient ſuſcitez, tâchant de mettre d'accord dans chaque lieu les chefs des partis. Par la troiſiéme il leur ordonne de faire la paix entre Robert Roy de Sicile, & ceux qui eſtoient pour luy dans le Piedmont, & Amedée Comte de Savoye, & ſes adherans ; & par la

Digitized by Google

quatriéme il leur donne la méme charge pour Genes, où les familles d'Auriani, de Grimaldi, & de Spinola entretenoient la sedition, & se chassoient mutuellement de la Ville avec grand carnage, à moitié que les uns avoient quelque avantage sur les autres. Par toutes ces commissions le Pape leur donne le pouvoir à tous deux ensemble, & à chacun separément, de rompre & de declarer nulles toutes les colligations faites pour s'unir & s'entretenir dans la guerre, & de proceder par censures contre tous ceux qui refuseroient de venir à l'accord d'une bonne paix generale. Avant que ces Commissaires ne partissent, il écrivit aux Chefs des deux partys qui estoient en Piedmont, pour les obliger à une suspension d'armes jusques à leur arrivée; il en voya encore une autre lettre circulaire à tous les Prelats, à tous les Nobles, à tous les Magistrats, à toutes les Communautez, & à tous les autres Officiers, pour les exhorter à une bonne union par la veuë de leurs propres maux, à recevoir ces Legats avec l'honneur & le respect qui sont dûs au S. Siege, & à suivre leurs bons avis, parce que c'estoient des personnes de grand merite, & fort capables de donner un heureux succez à cette importante negociation par leur sage conduite.

II. Le Pape envoya encore en Flandres Frere Pierre des Marés Dominiquain, Frere Estienne de Neviac, & Frere Guillaume de Gand Freres Mineurs, pour traiter la paix entre Robert de Betune Comte de Flandre, & Philippe le Long Roy de France & de Navarre; Gaguin dit que ce Comte ne voulut point de paix, & qu'il mit ces Legats en prison, mais nous verrons pourtant qu'elle fut concluë l'année suivante.

III. Amanieu de Lebret, & Sanſanier de Pins Gentilshommes Gascons estoient dans une dangereuse querelle, qui partageoit tout leur voisinage; le Pape estant informé des desordres que cela pourroit causer, leur avoit ordonné une treve jusques au 24. de Juin; ils l'avoient acceptée, & avoient remis leur differend à l'Archevéque d'Auch, & à Bertrand de Guet Vicomte de Lomagne, & d'Auvilar; comme le temps alloit expirer sans que les Arbitres eussent rien conclu, le Pape envoya le Prieur de S. Dominique d'Agen, & Frere Iserne de Montaut Gardien des Freres Mineurs de la mesme Ville pour proroger la tréve pendant un an, afin d'avoir le temps de traiter leur accord, & les chargea de lettres pour les parties, pour les Arbitres, & pour les Seneschaux de Gascogne & d'Agen Officiers du Roy d'Angleterre. Frere Arnaud d'Aymeric qui estoit Lecteur à Toulouse servit aussi beaucoup dans cette affaire par l'ordre de sa Sainteté.

IV. Ces Nonces eurent encore une autre commission Apostolique qui n'estoit pas moins importante, ni moins difficile pour accorder Bertrand Comte d'Armagnac, & sa mere Matthias, avec Marguerite Comtesse de Foix, & sœur de la susdite mere de Bertrand; comme ces deux sages Religieux s'en retournoient vers le Pape pour luy rendre compte de leur negociation, ils furent pris & fort maltraitez prés de Valence en Agenois, par l'ordre d'un Chanoine d'Agen nommé Pierre Galetien; mais Amané du Fossat Lieutenant du Seneschal de Gascogne, l'Evesque d'Agen, & le Roy Edoüard Duc de Guyenne firent justice de cette violence; & neanmoins le Pape ayant appris cet excez, commanda

Digitized by Google

qu'on luy envoyât ce Chanoine pour le faire châtier comme il meritoit, de l'injure qu'il avoit faite au S. Siege.

V. Nous avons dit l'an 1314. que plusieurs Religieux sous le titre de spirituels, & sous un beau pretexte de reforme s'estoient separez de l'Ordre, & que les uns s'estoient retirez en Sicile, & les autres à Beziers & à Narbone; le Pape estant informé de ce desordre par le General écrivit à Federic Roy de Sicile pour le prier, & pour luy ordonner de chasser tous ces desobeïssans de ses terres, & de les remettre entre les mains de leurs Superieurs comme des Apostats qui s'étoient soustraits à l'obeïssance qu'ils leur devoient, & des opiniastres qui ne se vouloient pas soûmettre aux Ordonnances de son Predecesseur Clement V. & pour ceux du Languedoc il leur envoya Frere Bertrand de la Tour Provincial de Guyene, afin qu'il tâchât de les ramener à leur devoir par les voyes de la douceur; mais ce moyen fut inutile, car ils s'opiniâtrerent dans leur premier dessein; & lorsque Frere Bertrand leur signifia le commandement que sa Sainteté leur faisoit de revenir à l'union de l'Ordre, de reconnoître leurs Superieurs legitimes, & de se remettre à leur disposition pour la forme des habits, selon la declaration de Clement V. Ils formerent un appel au S. Siege; le Pape en estant averti commanda aux Officiaux de Beziers & de Narbone de les citer juridiquement à comparoître en sa presence dans vingt jours, sous peine d'excommunication.

VI. Il falut obeyr à un ordre si précis & si juste; ils s'assemblerent environ soixante-dix, & estant arrivez un peu tard à Avignon, au lieu d'aller au Convent ils passerent la nuit devant la porte du Palais du Pape; le matin ils furent introduits à l'Audiance, & écoutez fort benignement dans leurs plaintes; mais sa Sainteté les ayant jugées frivoles leur commanda de se remettre sous l'obeïssance de leurs Superieurs; & sur ce qu'ils refuserent de le faire, elle les fit arrester, & donna commission de vive voix seulement à Frere Michel de Monaco Inquisiteur de la Foy de proceder contre eux; vingt-cinq perseverererent dans leur opiniâtreté, soûtenant que le Pape offensoit Dieu par le commandement qu'il leur faisoit: que Clement V. s'estoit trompé dans sa declaration pour ce qui regarde la forme des habits & les provisions; que ceux qui vivoient selon cette Bulle se damnoient, & que la Regle de S. François n'estant point differente de l'Evangile, personne ne les pouvoit dispenser des obligations qu'elle contenoit; le Pape ayant esté informé de ces extravagances, fit expedier une commission en forme au susdit Inquisiteur, pour leur faire le procez comme à des heretiques; nous en verrons le succez l'année suivante.

VII. Frere Ange du Cordon, appellé Clarene, qui a donné le nom à une Congregation reformée, fut appellé à ce Tribunal; il avoüa franchement que depuis la mort de Frere Liberat, il avoit pris le soin de ceux qui s'estoient assemblez sous le titre & l'authorité de Celestin V. mais qu'il estoit tout prest d'obeïr aux commandemens du Pape. Frere Ubertin de Casal entra dans la mesme cause, mais voyant qu'on traitoit ses compagnons avec beaucoup de severité, il prit un autre parti, & demanda permission de passer à l'Ordre de S Benoît, & le Pape luy en fit expedier un Bref fort honorable, luy assigna l'Abbaye de Gem-

Digitized by Google

blours en Brabant, & écrivit en sa faveur au Cardinal Berenger, à l'Evesque de Liege, & au Prevost de Nivelle, afin qu'ils s'employassent à l'y faire recevoir; ces lettres montrent que ce Religieux estoit en tres-bonne estime à la Cour Romaine, mais je croy qu'il avoit un esprit vif, inquiet & enclin aux procez; peut-estre que pour ces raisons les Benedictins resisterent à sa reception, car je trouve que ce mesme Pape l'an 10. de son Pontificat donna commission pour le faire mettre en prison comme Frere Mineur.

VIII. Les deux grands points de tout ce different estoient la façon de l'habit & les provisions de bled & de vin; les Freres Spirituels pretendoient qu'on ne gardoit point la pauvreté si les habits n'estoient courts, estroits, & de drap fort vil, & si l'on ne renonçoit absolument aux greniers & aux caves; c'est pourquoy le Pape fit une nouvelle declaration fort grave, & d'un stile fort elegant qui commence, *quorundam exigit*, & qui se trouve parmy ses extravagantes *de verborum significatione.* Par cette Constitution il commande à tous les Religieux de se soûmettre pour ces deux articles au jugement de leurs Superieurs, selon les declarations de Nicolas III. & de Clement V. & c'est le reglement que Frere Bertrand de la Tour avoit porté à Narbone & à Beziers, sur lequel on avoit formé appel, & que le Pape fut obligé de renouveller depuis; Bzovius rapporte cette Bulle l'an 1321. mais avec un prelude odieux & offençant.

IX. Le General de l'Ordre ne manqua pas de son costé d'employer toute son adresse pour faire revenir à leur devoir ces pauvres Freres opiniâtres, & aveuglez en leur sens; & afin de leur faire voir qu'il ne vouloit pas souffrir les abus qui se pouvoient estre glissez pour la delicatesse des habits, il écrivit sur ce sujet une lettre à tous les Provinciaux, particulierement à celuy de Provence, & leur ordonna de regler par l'avis des Custodes & des Discrets la qualité du drap dont on se devoit servir, d'obliger tous les Religieux à se rendre conformes en ce point, d'évitertoute sorte de curiosité à la couleur, à la lõgueur, & à la largeur, de ne porter des cordons que de chanvre, & non point de fil, & enfin d'ôter tout ce qui pouvoit estre un sujet de scandale, afin que tout le monde connut qu'on vouloit profiter des avis salutaires de sa Saintetè pour établir la reformation, & pour procurer le veritable honneur de l'Ordre, qui ne se peut trouver que dans la parfaite observance de la Regle.

X. L'Ordre receut un autre déplaisir en ce temps, parce qu'il s'éleva une Secte appellée des Frerots, des Begards & des Beguins qui s'épandirent presque dans toute l'Europe; ils portoient un habit Religieux qui estoit de leur invention, ils prenoient des maisons, establissoient des Superieurs à qui ils donnoient les titres de Ministres, de Custodes, & de Gardiens; ils demandoient l'aumône, & ce qui estoit le plus facheux, ils disoient qu'ils gardoient à la lettre la Regle de S. François, quoy qu'ils ne reconnussent pas les Superieurs ordinaires de l'Ordre, parce qu'ils se couvroient d'un faux pretexte d'avoir esté établis par Celestin V. quelques-uns d'entr'eux disoient qu'ils avoient receu l'habit de la main des Evesques; d'autres se faisoient du Tiers-Ordre de S. François, & parmy toutes ces impostures ils meslоient des erreurs contre la Foy. Jean XXII. estant bien informé de ce desordre, condamna cette secte sur la fin du mois de Decembre,

Digitized by Google

& deffendit aux Eveſques de la tolerer ; la Bulle qu'il donna contre ces miſerables commence *Sancta Romana & univerſalis Eccleſia*, *&c.* elle raconte leur eſtat tout tel que je l'ay décrit, & elle ſe trouve dans le corps du Droit au titre *de religioſis domibus.*

XI. Bzovius n'en a pas compris le ſens, ou l'a fort injuſtement détourné ſelon ſa paſſion ; car il aſſeure qu'elle fut donnée contre quelques Freres Mineurs, qui s'eſtimans plus ſaints que les autres expliquoient quelques paroles de la Regle contre le ſentiment commun, & avoient reduit pluſieurs de leurs Confreres à leur opinion pour compoſer cette ſecte ; & que ſur les plaintes publiques qu'ils faiſoient de la Bulle de Clement V. comme ſi elle eut relaché de la pureté de la Regle, & ſur beaucoup d'autres choſes indignes des oreilles Chreſtiennes qu'ils avançoient, le Pape fut obligé de les condamner ; l'Auteur d'un petit Traité Latin intitulé *Nitela franciſcanæ Religionis*, a refuté fort ſolidement toutes les fauſſetez que Bzovius a forgées ; je n'en veux éclaircir que deux qui ſont à mon ſujet, & qui ſont le fondement de toutes les autres ; je dis pour la premiere que ceux que Jean XXII. a condamnez n'eſtoient point de l'Ordre de S. François ; & pour la ſeconde je ſoûtiens qu'aucun Frere Mineur n'a ramaſſé, ni fomenté cette mal-heureuſe & impie Secte des Frerots, Begards ou Beguins.

XII. Pour faire voir évidemment la verité de ma premiere propoſition, il ne faut que conſulter le Juge qui a prononcé cette Sentence de condamnation ; car puiſqu'il l'a fait avec connoiſſance de cauſe, aprés avoir oüy & examiné les criminels, ſans doute il ſçait mieux que perſonne contre qui eſt-ce qu'elle a eſté donnée. Or Jean XXII. dans cette Bulle dit de ces Heretiques des choſes qui ne peuvent convenir en aucune façon aux Freres Mineurs ; la premiere qu'ils s'appellent Frerots, Beguins ou Begards & Bizoches, car ces noms n'ont jamais eſté attribuez à des Religieux de noſtre Ordre : la ſeconde, que c'eſtoit une aſſemblée prophane, & les Freres Mineurs ont toûjours eſté tenus dans l'Egliſe pour eſtre d'un Ordre Religieux & Catholique. La troiſiéme, qu'ils s'eſtoient eſtablis contre les ſacrés Canons, comme ſi leur Secte eût eſté une Religion approuvée ; & il eſt évident que l'Ordre de S. François eſtoit approuvé par les Papes & par les Conciles, & que les Bulles qui declarent leur Regle eſtoient déja inſerées dans le Droit canon. La quatriéme qu'ils avoient pris un habit d'une Religion nouvelle, ce que nul Frere Mineur n'a jamais entrepris. La cinquiéme, qu'ils avoient receu l'habit des Eveſques & des autres Prelats ſeculiers, ou des Superieurs qu'ils s'eſtoient eſtablis, ce que les Freres Mineurs n'ont jamais fait ; enfin le Pape ajoûte que quelques-uns feignoient de garder la Regle du premier Ordre de S. François, & d'autres ſe diſoient eſtre du troiſiéme, mais que tout cela n'eſtoit que pour chercher un voile à leur impieté, & tromper le monde par cette belle apparence.

XIII. Quelqu'un ſe pourroit imaginer, & meſmes Marianus l'a creu, que cette condamnation regardoit ceux qui avoient ſuivi le parti de Frere Liberat ; ſur ce que ces Frerots diſoient qu'ils gardoient à la lettre la Regle de S. François, mais qu'ils ne reconnoiſſoient pas les Superieurs de l'Ordre, parce qu'ils avoient un privilege de Celeſtin V. qui les exemptoit de leur juriſdiction ; mais

ceux

Digitized by Google

ceux qui avoient obtenu cette faveur se faisoient appeller les pauvres Hermites de Celestin V. & non pas Freres Mineurs ; & lors qu'ils furent poursuivis sous Boniface VIII. une partie se rangea avec les Freres Spirituels, & l'autre resta sous la conduite de Frere Ange Clarene ; aussi la Bulle de Jean XXII. ne parle point ni des uns, ni des autres, quoy qu'ils fussent alors à sa Cour, & qu'on les traitât comme nous avons dit, & comme nous verrons encore l'année suivante, car ceux qui persisterent dans leur opiniâtreté furent condamnez. Pour Frere Ange, il sortit de ce Tribunal avec tant d'avantage qu'il conserva sa petite troupe, & forma une Congregation appellée de son nom *des Clarenes*, qui dura jusques à Pie V. & fut alors unie à l'Observance ; d'ailleurs, ni ceux qui suivoient Frere Liberat, ni ceux qui se disoient Spirituels n'ont jamais pretendu faire une Religion nouvelle, & ils n'estoient distinguez des autres que par quelques plus étroites observances de la pauvreté, & par quelque plus grande austerité en leurs habits, qui ne sont pas des choses assés essentielles pour changer tout l'estat d'un Ordre, & en former un nouveau.

XIV. Il pourroit estre aussi que ces Frerots auroient obtenu quelques privileges de Celestin V. car personne n'ignore combien ce Pape estoit facile à les accorder, dés qu'on luy proposoit quelque nouvelle façon de vie austere, & le pretexte d'une plus grande sainteté ; ou bien comme il est plus probable, ces hypocrites faisoient semblant d'avoir des privileges à l'exemple de Frere Liberat, & cela ne se trouva pas veritable.

XV. Pour ceux qui se disoient du Tiers-Ordre, premierement cela marque que ces gens n'avoient rien d'asseuré, & que les uns cherchoient à se deffendre sous l'appuy & le voile du premier Ordre, & les autres sous celuy du troisiéme. Secondement, Jean XXII. declara que cette raison estoit frivole, & que ces Frerots n'avoient rien de commun avec les veritables Tierceres, & l'an 3. de son Pontificat il donna une autre Bulle pour recommander à tous les Prelats les Professeurs du Tiers-Ordre, avec asseurance qu'ils n'estoient nullement compris dans la condamnation de ces Frerots, qui estoient des vagabonds, sans aveu ; & sans estre attachez à la profession d'aucune Regle : Il est donc constant que le Pape declare luy-mesme, qu'il n'a point pretendu condamner des Freres Mineurs en condamnant cette maudite Secte, & il est sans doute plus juste de déferer à son témoignage qu'à celuy de Bzovius.

XVI. Tous les meilleurs Auteurs de ce siecle s'accordent tres-bien avec Jean XXII. dans la description qu'ils ont faite de ces Frerots ; je ne veux produire que le témoignage de trois ou quatre. Frere Alvarus Pelagius Auteur tres-grave & penitencier de Jean XXII. en parle en ces termes ; c'estoient des hypocrites qui faisoient parade d'abstinence, mais dans la verité ils s'abandonnoient à toute sorte de dissolution ; ils fuyoiét le travail, pour s'amuser à des entretiens particuliers & secrets avec des femmes, ils ne disoient pas l'Office comme les Clercs, mais recitoient seulement l'Oraison Dominicale ; aprés cette courte priere les uns ne faisoient que courir en vagabonds, & les autres se retiroient pour dormir en faineants ; ils n'avoient point de demeure arrestée, mais alloient là où leur fantaisie les poussoit ; & il y en avoit qui ne vouloient point entrer

Digitized by Google

dans les maiſons pour y manger, d'autres eſtoient bien aiſe qu'on leur y fit bonne chere ; ils chantoient par les ruës en demandant l'aumône, & faiſoient ſcrupule de travailler, parce qu'ils croyoient eſtre obligez de prier Dieu ſans ceſſe ; ils condamnoient tous ceux qui poſſedoient des biens, ſoit en commun, ſoit en particulier ; ils ne prêchoient, ni ne catechiſoient, parce qu'il y en avoit trespeu qui fuſſent Preſtres, & que ceux qui l'eſtoient n'avoient ni autorité, ni approbation ; ils eſtoient de la plus baſſe lie du peuple, ou des Métiers les plus vils, auſſi n'embraſſoient-ils cette vie vagabonde que pour fuïr la peine, & demeurer dans l'oyſiveté ſous une fauſſe apparence de vertu & de pauvreté Evangelique ; & c'eſt contre cette ſorte de gens que la Bulle de Jean XXII. a eſté fulminée.

XVII. L'Auteur de la Chronique de la Cour Royale qui ſe trouve parmi les Hiſtoires de Bohëme, dit la meſme choſe que le Pape & ſon Penitencier, & il ajoûte que quelques-uns qui s'eſtoient joints à eux par ignorance & à la bonne foy, ayant connu par cette Bulle, qu'ils avoient eſté trompez, s'eſtoient retirés de cette méchante compagnie, avoient changé l'habit gris qu'ils portoient, & perſeveroient dans la veritable pratique de la vertu ; en effet Jean XXII. écrivit depuis aux Eveſques de Tholon, de Cambray & de Paris, qu'il n'entendoit pas comprendre dans ſes cenſures, ces hommes qu'on appelloit Beguins, ni ces femmes qu'on nommoit Beguines, & qui ne pretendoient que de vivre vertueuſement ſous l'approbation & la conduite des Prelats ; ce qui montre bien que ce n'eſtoient pas des Freres Mineurs ; qui n'ont jamais parlé de changer leur habit ; & l'on voit encore en Allemagne des hommes & des femmes qu'on appelle de ces noms qui vivent avec beaucoup de modeſtie & de pieté ſous la dépendance de leurs Superieurs legitimes.

XVIII. Conrad de Montpellier Chanoine de Ratisbone en un fragment de leurs erreurs qui ſe voit dans la Bibliotheque des Peres du tréſiéme Siecle, dit que cette Secte de Frerots qui eſtoit fort épanduë en Allemagne, avoit eſté condamnée par le Concile de Viéne ; que ce n'eſtoient point des Freres Mineurs, mais des faineants hypocrites qui ſe cachoient, & qui ſe plaiſoient fort à loger peſle-meſle avec les femmes. Mathieu Paris avoit dit auparavant la meſme choſe, & je pourrois produire pluſieurs autres témoins, mais ceux-là peuvent ſuffire pour faire juger avec quel ſentiment Bzovius peut avoir dit que les Frerots eſtoient des Freres Mineurs.

XIX. Pour faire voir avec évidence la ſeconde impoſture de cet Auteur qui dit que les Freres Mineurs ont recueilly, & favoriſé cette Secte, je me veux ſervir de luy-meſme ; & ſon propre témoignage le peut convaincre, car il ne ſe ſouvient pas qu'il a dit que Gerard Segarele & Dulcin de Novare avoient commencé ſous Honoré III. la Secte des faux Apoſtres qui ne differe que de nom de celle des Frerots ; que Herman avoit fondé celle des Frerots ſous Boniface VIII. & qu'eſtant mort ſous Gregoire X. il avoit donné de la peine à ces deux Papes, & à Nicolas III. & à Honoré IV. que Guillaume de Milan, & ſon André Semarite en avoient eſté les Propagateurs, & que le ſuſdit Segarele avoit été brûlé comme Heretique. Il a rapporté encore de Sabellicus que cette Secte avoit

Digitized by Google

commencé en Grece sous Boniface VIII. d'où elle s'estoit répanduë en Italie ; & que la Clementine *ad nostrum*, avoit esté donnée contre les Begards & les Beguins qui n'estoient point distingués des Frerots ; enfin il a dit sous Gregoire XI. que cet Herman Italien estoit tenu pour l'Auteur des Frerots, & que son cadavre fut deterré, & brûlé sous Boniface VIII. Je n'approuve pas tout ce que Bzovius dit dans ces endroits ; je m'en sers contre luy seulement, pour montrer que par ses propres paroles cette Secte estoit fort estenduë avant que Jean XXII. fit cette Bulle ; & partant que c'est fort mal à propos qu'il en veut tirer cette consequence, que les Freres Mineurs ont esté les Auteurs ou les propagateurs de ces Heretiques.

XX. Je pourrois encore faire voir clairement que ces Sectes des faux Apostres, des Frerots, de la pauvre vie, des Begards & des Beguins n'ont esté presque qu'une mesme chose, & qu'elles ne different que par leurs noms, par quelques erreurs que les uns ont ajoûtées sur les autres, & par la diversité de ceux qui les ont ou establies, ou multipliées, ou renouvellées ; ceux qui voudront s'en instruire à fond n'ont qu'à lire le Traité que j'ay déja cité, *Nitela Franciscanæ Religionis*, je me contenteray de dire seulement, qui a esté le veritable Auteur des Frerots ; tous ceux qui en parlent sous ce nom particulier, & Bzovius mesme demeurent d'accord que ç'a esté Herman Pongiloup de Ferrare ; Jean Baptiste Pigna dans l'histoire de cette Ville dit qu'on y avoit erigé des Autels à son honneur, mesme dans l'Eglise Cathedrale où son portrait estoit exposé & reveré ; mais que l'an 1300. son corps fut deterré, & brûlé par le commandement du Pape, & sous l'authorité d'Azzon Prince d'Este, & sa memoire condamnée comme celle d'un Heretique : il ajoûte que cela fut fait vingt-neuf ans aprés la mort de cet impie, c'est pourquoy il faut mettre l'origine de cette Secte des Frerots environ l'an 1260. & il est fort probable que la Bulle d'Honoré IV. donnée contre les faux Apôtres comprenoit encore ces nouveaux Frerots qui suivoient leurs erreurs.

XXI. Enfin j'ajoûteray ce que Marianus a tiré des ancienes Chroniques, que ces gens portoient des habits fort differens de celuy des Freres Mineurs, particulierement pour le capuce ; je n'oserois pas pourtant asseurer que quelqu'un d'eux, pour mieux tromper le monde, n'ait pris nostre habit de mesme que nostre nom ; quoy que le Pape dise dans sa Bulle qu'ils avoient un habit d'une nouvelle façon, cela ne doit estre entendu que pour la multitude & pour le commun, car nous avons veu sous Gregoire IX. que d'autres Religieux, & des personnes mesmes qui ne l'estoient pas, s'en estoient revétus ; comme aussi que des femmes avoient pris celuy de sainte Claire, & qu'il a fallu plusieurs Bulles pour les leur faire quitter, & nous voyons encore aujourd'huy des vagabonds qui pour avoir la liberté de courir, & de faire la queste prennent nostre habit au grand scandale & deshonneur de l'Ordre. De tout ceci on peut juger par quel esprit Bzovius attribuë aux Freres Mineurs la production ou l'establissement d'une Secte mal-heureuse, contre laquelle ils ont toûjours travaillé, & avec si grand fruit qu'on peut dire qu'ils l'ont exterminée ; car Jean XXII. leur donna d'abord cette commission en instituant quelques-uns Inquisiteurs, & l'an 1322. il en ac-

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON 1894

Digitized by Google

creut beaucoup le nombre ; ils exercerent cet office avec tant de zele, que dans un an ils firent brûller cent quatorze de ces miſerables, & par cette juſte ſeverité ils arréterent l'inſolence des autres ; Frere Antoine eſtoit un de ceux qui faiſoient cet office avec grand honneur en Toſcane, & Frere Jean Viel en France où il eſtoit Confeſſeur du Roy & de la Reyne, & qui merita d'eſtre fait Penitencier du Pape : depuis les bien-heureux Peres Jean de Capiſtran, & Jacques de la Marche ont eü l'honneur d'achever la deſtruction de cette infame Secte.

XXII. Boniface VIII. Benoit XI. & Clement V. avoient fait travailler à l'examen des miracles de S. Loüis Eveſque de Toulouſe, & Dieu reſerva ſa canoniſation à Jean XXII. qui pouvoit rendre un bon témoignage de ſes vertus, car il avoit eſté ſon compagnon & ſon Maître, & l'avoit aſſiſté à la mort ; la ceremonie de cette ſolemnité fut faite avec grande magnificence dans Avignon le Jeudy dans l'Octave de Paſques, qui tomboit au 7. d'Avril : la Bulle qui fut expediée ſur ce ſujet rapporte un abbregé de ſa vie, huit gueriſons miraculeuſes, & la reſurrection de cinq morts qui avoient eſté faites par ſon interceſſion, & concede deux années & deux quarantaines d'Indulgence à ceux qui viſiteroient ſon ſepulchre le 19. d'Aouſt, qui eſt le jour de ſa Feſte, & la moitié à ceux qui le viſiteroient pendant ſon Octave : outre cette Bulle le Pape écrivit une lettre circulaire à tous les Fidelles pour les inviter à ſa Feſte, & à venir honorer ſon tombeau cette premiere année, pour laquelle il accordoit ſept années & ſept quarantaines d'Indulgence : Sa Sainteté écrivit encore des lettres particulieres à Marie Reyne de Sicile & mere du Saint, au Roy Robert ſon frere, à Sancie femme du meſme Robert, à Philippe Prince de Tarente ſon frere, à Philippe Roy de France & de Navarre, à Sancius Roy de Majorque, à Clemence Reyne de France, & à Marie Reyne de Majorque ſœurs du Saint, à Blanche Ducheſſe de Bourgogne ſa Couſine, à Jeanne Reyne d'Armenie ſa niéce, & à Jacques Roy d'Aragon qui avoit épouſé une autre ſœur du Saint nommée Blanche, mais qui eſtoit decedée, & enfin à tous ſes illuſtres Parens, pour les feliciter de la gloire que S. Loüis leur procuroit, & pour les inviter à ſe rendre les imitateurs de ſes Royales virtus, afin de meriter ſa protection ſur la terre, & le bonheur de ſa compagnie dans le Ciel.

XXIII. Le Pape transfera Caſton de l'Archeveſché de Milan au Patriarchat d'Aquilée, & mit à ſa place Frere Aycard de Cavioyza Provincial du Milanez, Religieux tres-zelé pour l'autorité du S. Siege, mais les Vicomtes de Milan qui tenoient le parti des Gibelins l'empécherent de s'eſtablir, & le chaſſerent, c'eſt pourquoy il les excommunia avec tous leurs adherans, & n'oublia rien de ce qui pouvoit ſervir pour avancer les affaires de la ſainte Egliſe. Aprés que les Troupes Eccleſiaſtiques ſe furent ſaiſies de Monza, & qu'on y eut eſtably le rendez-vous general, l'Archevéque voyant que les Milanois & pluſieurs autres qui s'eſtoient joints à eux alloient fort laſchement en beſogne, leur parla en ces termes, lorſque vous avés pris les armes, vous avez eü ſans doute une bonne intention de travailler pour voſtre ſalut, & pour l'honneur de l'Egliſe, mais vous auriez mieux fait de ne bouger pas de vos maiſons, que de venir pour faire la guerre avecque tant de laſcheté, & trahir une ſi ſainte cauſe par voſtre

Digitized by Google

poltronerie, car elle attirera sur vos testes la colere de Dieu; je vous en avertis de sa part, prenez mon conseil, non pas comme venant d'un homme, mais du Ciel mesme; si vous n'agissez pas avec plus de vigueur, nos ennemis remporteront la victoire, & vous serez exposez honteusement à leur cruauté; Dieu ne perdra pas pourtant son Eglise, mais il ne se servira pas de vous pour la conserver; il trouvera d'autres moyens plus seurs & plus efficaces, & vous serez delaissez en proye à la fureur de vos adversaires. Ces paroles ne firent pas sur ces lasches l'effet qu'on en devoit attendre, mais elles furent une prophetie du malheur qui leur arriva, car l'année suivante ils se virent battus & fort maltraitez par l'Armée des Gibelins. Ce Prelat estoit d'une humeur fort severe, mais d'une vertu fort solide, car l'élevation, ni l'embarras de sa charge ne l'empeschoient point d'observer exactement sa Regle, & cette sage conduite l'avoit mis dans une haute reputation. Il mourut environ l'an 1340. aprés avoir passé sa vie fort genereusement & fort Chrétiennement parmi ces troubles des guerres qui affligeoient l'Eglise.

XXIV. Frere Guillaume fut fait Archevéque de Patras en Achaïe, qui a eu autrefois S. Nicolas pour Prelat. Un Frere Pierre succeda à un autre Frere Mineur de mesme nom dans l'Evesché de Pesaro au Duché d'Urbin. Frere Jean Penitencier du Pape, à qui Claude Robert donne le surnom de Rigaud fut promeu à l'Evesché de Treguier en Basse Bretagne. Un autre Frere Jean Penitencier du Pape, & depuis son Vicaire dans Rome fut fait Evesque de Nepi dans le Patrimoine de S. Pierre.

XXV. Frere Richard Ledred natif de Londres fut fait Evesque d'Ossery en Irlande. Les Annales de cette Isle portent que l'an 1325. il proceda avec tant de zele contre quelques Heretiques, qu'il en fit brûller plusieurs, & que cette severité luy suscita beaucoup de contradictions & de travaux, car les Officiers Royaux se laisserent corrompre par argent; neanmoins un de ceux qui luy avoit fait plus de peine, reconnut sa faute & se convertit. Ce Prelat fit de beaux ornemens à son Eglise & à son Palais Episcopal: Il vécut jusques à l'an 1360. & fut enterré à Kilkenni dans l'Eglise de S. Canice sous un beau Mausolée relevé prés du grand Autel au côté de l'Evangile. Jean XXII. écrivit l'an 4. de son Pontificat au Justicier d'Irlande, pour luy recommander de deffendre ce bon Prelat des calomnies qu'on luy imposoit, & des injures qu'on luy faisoit, & il luy donna pour ses Conservateurs l'Archevéque & le Doyen de Dublin, & le Chantre de Lincoln; nous parlerons encore de luy sous Benoit XII.

XXVI. Un autre Penitencier du Pape nommé Frere Guillaume fut fait Evesque de Nice de Provence, & il assista au Concile tenu dans Avignon contre l'Antipape Frere Pierre de Corbario. Un autre Frere Guillaume estoit Evesque de Pouzol Suffragant de Naples, & le Pape luy donna permission de faire testament. Edoüard II. Roy d'Angleterre pressoit le Pape de remettre Frere Thomas de Riveriis à l'Evesché de S. André en Escosse, car il pretendoit que Clement V. l'avoit estably, & que Guillaume qui tenoit contre ce Prince le parti de Robert de Brus Roy d'Escosse avoit esté deposé; mais sa Sainteté luy répondit qu'il ne luy constoit pas de l'eslection de ce pretendu Evesque, & que Guil-

Digitized by Google

laume ne devoit pas estre chassé sans avoir esté convaincu de quelque crime qui meritât cette punition.

XXVII. Pierre Frizon écrit dans son Traité intitulé *Gallia purpurata*, que Frere Jean de Tissendier natif de Cahors, qui estoit Evesque de Lodeve, fut transferé cette année à l'Eveschè de Rieux suffragant de Toulouse, pour estre le premier Prelat de ce nouveau Siege, que Jean XXII. establissoit, & dit que l'Epitaphe du tombeau de cet Evesque qui est dans une Chapelle du Convent de Rieux & qu'il a fondée le porte ainsi; mais tout cela ne peut pas estre, si, comme nous verrons plus bas, ce Religieux ne fut fait Evesque de Lodeve que l'an 1322. Claude Robert ne fait point mention de luy lorsqu'il traite de ces deux Eveschez dans sa Gaule Chrestienne.

XXVIII. Le Pape écrivit à Mathilde Princesse d'Achaïe, que Fr. Ubertin Provincial d'Achaïe avoit traité avec que luy, selon la commission qu'elle luy avoit donnée, du Mariage qu'elle avoit contracté avec Jean Comte de Gravina, fils de Charles Roy de Sicile, ce qui marque qu'il y avoit quelques Convents dans cette Province de Grece.

XXIX. Les Habitans de la Republique de Raguse avoient bâti un Convent depuis le commencement de l'Ordre, mais ils avoient esté obligez de le demolir lorsque Urosius Roy de Servie leur avoit fait la guerre, parce qu'il estoit hors de la Ville, & qu'il pouvoit servir à leurs ennemis; cette année ayant esté delivrez de ce peril, ils le firent rebâtir dedans; lorsque les Observantins se furent multipliez, ils y demeurerent durant quelque temps mélez avec les Conventuels; mais ayant esté obligez à s'en separer, les Raguſins les rappellerent, & chasserent les Conventuels l'an 1480. Frere Evangeliste Balionius natif de Perouse est enterré dans le Cloître, avec une Epitaphe qui marque qu'il a esté fort illustre par sa vertu, par ses predications & par ses miracles. Le B. Frere Jacques de la Marche fit mettre sur une poutre qui est devant le grand Autel, un Crucifix de bois, & deux Anges de la mesme matiere à ses côtez, chacun tenant un Encensoir à la main, & il predit qu'à l'avenir ces Anges feroient des miracles; en effet il a esté verifié par des Commissaires ordonnez pour le procez de sa canonisation, qu'aux Festes principales, & toutes les fois que quelque accident extraordinaire doit arriver à cette Republique, ces deux statuës remuent leurs Encensoirs, comme pour encenser le Crucifix qui est au milieu d'eux.

XXX. Lorsque Milandin Prince de la Bossine & de la Croatie vint assieger la Ville de Trau, qui est dans une Isle de la Dalmatie, les Habitans ruinerent le Convent des Freres Mineurs qui estoit dehors, & cette année par le consentement de l'Evesque & de son Chapitre ils leur en donnerent un autre qui avoit esté des Benedictins.

XXXI. Le Pape permit au General de l'Ordre d'establir dix Convents en diverses parties du monde, sçavoir à Uvalbourgeharch du Dioceſe de Munster, à Leuch du Dioceſe de Strigonie, à Mirande du Dioceſe d'Auch, à Sirüano du Dioceſe de Cremone, à Liquate du Dioceſe de Gergenti, & à Tocti du Dioceſe de Thieti, deux dans la Romagne, un en Hongrie sur la Frontiere des Tartares, & un autre dans la Russie. Sa Sainteté donne la raison

Digitized by Google

de cette ample permission avec ces honorables paroles : *Je souhaitterois que cet Ordre qui est si fecond en vertus, & qui a porté tant de profit à l'Eglise depuis qu'il est estably, s'estendit & se multipliât par tout le monde, où il s'est déja rendu si celebre.*

XXXII. Theodore Marquis de Montferrat obtint encore la permission de bâtir un Convent à Clavasio du Dioceſe d'Ivrée ; Frere Ange natif de ce lieu l'a rendu illustre par sa vertu & par sa doctrine ; il a composé une Somme des cas de conscience qui est fort estimée.

XXXIII. Raymond Comte de Gueldres & de Zutphen changea son Chasteau de Ruremonde sur l'emboucheure du Roër dans la Meuse en un Convent, & y donna quelque portion de sa jurisdiction temporelle, dont les Religieux ont joüy jusques à ce que Frere Ange d'Aversa Commissaire Apostolique de Pie V. reforma ce Convent l'an 1569. les Heretiques l'ont ruïné, mais il a esté un peu remis, ce Fondateur deceda l'an 1326. Philippe & Isabelle ses filles de sa seconde femme Marguerite fille de Guidon de Dampierre Comte de Flandre, s'estoient rendu Religieuses de sainte Claire au Monastere de Cologne, comme nous avons dit l'an 1304. Au mesme temps Heduvige fille de Henry Duc de Breslaü, & veuve du Marquis de Brandebourg, avoit embrassé le mesme Institut à Breslaü, & ses deux sœurs Helene & Elisabeth à Gnesne en Pologne, où leur pere fut inhumé l'an 1296.

XXXIV. Eleonor femme de Raynal II. Comte de Gueldres, bru de Raynal I. & fille d'Edoüard II. Roy d'Angleterre fit bâtir deux Convents, l'un à Deventer dans l'Overissel, & l'autre à Hardervic en Gueldres, & fut enterrée au Chœur du premier : l'un & l'autre a esté reformé par le susdit Cõmissaire.

XXXV. La Sœur Fayxe de Gourdon fonda le Monastere du Peyrat de Maron au Fauxbourg de Gourdon en Quercy, & y donna de beaux droits, & de grands revenus ; le Pape de son côté y conceda plusieurs privileges qui avoient esté accordez à celuy d'Avignon.

XXXVI. S. Elisabeth Reyne de Portugal fit achever environ cette année celuy de Conimbre, qui a esté toûjours depuis habité par de tres-nobles & saintes filles ; elle y fit ajoûter tout auprés une maison pour son habitation, d'où elle pouvoit passer immediatement dans la clôture ; quoy que ce lieu soit fort incommodé par les inondations de la riviere de Monda ; neanmoins les Religieuses n'ont jamais voulu souffrir d'estre transportées ailleurs, à cause du respect qu'elles conservent pour leur sainte Fondatrice. Il y est arrivé autrefois un miracle qui est maintenant fort public ; dans le temps d'une grande peste, comme l'Abbesse donnoit ordre à la grille, pour faire conduire les Religieuses en quelque endroit où elles fussent hors de danger, un Pelerin inconnu se presenta à elle, & luy dit de ne rien craindre, mais de garder ses filles dans son Monastere avec asseurance qu'aucune n'auroit du mal, pourveu qu'elle leur fit chanter chaque jour une Antienne qu'il luy donna avec le Verset & l'Oraison qui commence, *Stella cœli extirpavit, &c.* l'Abbesse & les Religieuses creurent cet avis, l'executerent, & par ce moyen furent preservées du danger évident auquel elles se trouvoient.

Digitized by Google

XXXVII. Le Pape permit à la Sœur Luce Masi de se changer du Monastere de Cremone, qui avoit esté reduit dans une grande pauvreté par les guerres, à celuy de Genes dedié à sainte Catherine, ce qui marque l'antiquité de leur establissement. Il accorda plusieurs graces à celuy de sainte Claire de Naples, sur la demande de la Reyne Sancie, & permit d'y joindre un Convent pour vingt Religieux qui les devoient servir.

XXXVIII. Il déchargea des decimes tous les Monasteres de sainte Claire, donna des Conservateurs pour quelques-uns, & les soûmit tous à la conduite des Freres Mineurs, comme quelques-uns de ses Predecesseurs l'avoient ordonné.

XXXIX. Il confirma les donations faites à celuy du Mont de Marsan en Gascogne par Gaston Comte de Bearn, & Marthe sa femme.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1318.	DE JEAN XXII. l'AN 2. & 3.	DE LOÜIS IV. EMP. l'AN 4. & 5.	DE L'ORDRE l'AN 111.

I. NOus avons dit l'année precedente, que le Pape avoit deputé des Religieux de l'Ordre de S. Dominique & de celuy de S. François, pour moyenner la paix entre le Roy de France, & le Comte de Flandre; ils ne peurent pas la conclurre d'abord, mais ils obtinrent une tréve jusques à la Feste de Pasques de l'année suivante; pour profiter du temps sa Sainteté fit designer le lieu où les Ambassadeurs se devoient assembler, & y envoya Frere Guidon Dominiquain & Inquisiteur de la Foy, & Frere Bertrand de la Tour Provincial des Freres Mineurs en Guyene; ces deux Religieux y travaillerent avec grand soin, mais la paix ne peut estre concluë que l'an 1320. auquel le Comte Robert vint à Paris, & accepta, quoy qu'avec beaucoup de peine, les conditions que le Roy luy prescrivit.

II. Alexandre IV. avoit institué plusieurs Inquisiteurs en Pologne & en Bohême, mais aprés leur mort personne ne s'estoit mis en peine de leur faire donner des successeurs; & les Heretiques s'estoient tellement prevalus de ce defaut, qu'ils se trouvoient plus puissans que les Catholiques, & en pervertissoient plusieurs par adresse ou par force, de sorte que la veritable foy couroit risque de se voir bannie des Villes principales; pour remedier à ces desordres le Pape nomma Frere Pelerin Dominiquain, & Frere Nicolas Hypodinet Franciscain Inquisiteurs aux Dioceses de Cracovie & de Breslaü: & Frere Coldan Dominiquain avec Frere Hartman Pilnen Franciscain pour le reste des Frontieres de Pologne & de Bohême; au même temps il écrivit aux Prelats de ces quartiers des lettres fort graves pour reveiller leur soin pastoral, en leur faisant connoître le mal qui s'estoit glissé par leur negligence, & pour leur recommander, non seulement d'appuyer l'autorité des Inquisiteurs, mais encore d'agir par eux-mêmes pour purger leur troupeau de ce venin. Il écrivit aussi sur le mesme sujet

aux

Digitized by Google

aux Roys de Pologne & de Bohême, aux grands Seigneurs, & aux principales Communautez de l'un & de l'autre Royaume, pour les solliciter d'employer leur pouvoir à exterminer de leurs terres les Infidelles & les Heretiques par le moyen des Inquisiteurs. Le Pape institua encore plusieurs autres Inquisiteurs qu'il prit des deux Ordres de S. Dominique & de S. François presque dans toutes les Provinces de l'Italie & de la France; nous trouverons dans la suite l'occasion de parler d'eux & de leurs employs.

III. Nous avons veu que le Pape avoit obligé les Freres qui se disoient Spirituels, de se reüuir à l'Ordre, & ordonné à Frere Michel de Monaco, de faire le procez avec la severité des Loix de l'Inquisition à tous ceux qui refuseroient d'obeïr; ceux qui peurent échaper à cette recherche s'enfuïrent en Sicile, pour se joindre à quelques-uns de leurs compagnons, qui s'y estoient retirez auparavant; s'estant assemblez ils resolurent de ne reconnoître plus les Superieurs de l'Ordre desquels ils ne pouvoient rien esperer selon leur intention, & nommerent pour leur General Frere Henry de Ceva de la Province de Genes, qui leur sembla le plus propre pour les soûtenir dans leur opiniâtreté, & leur desobeïssance; cette temerité irrita davantage & leurs parties & leurs Juges; on ne se contenta pas de les poursuivre comme desobeïssans, on les chargea encore de cinq heresies; la premiere de feindre qu'il y avoit deux Eglises, l'une charnelle & tâchée de vices dont le Pape estoit le Chef, & ceux de sa suite étoiét les membres; l'autre spirituelle & sainte qu'eux seuls composoient avec leurs complices. La seconde, que tous les Prelats & tous les Prestres perdoient leur autorité, s'ils n'estoient pas de leur avis, parce qu'ils ne conservoient pas la vertu. La troisiéme, qu'il n'estoit jamais permis de faire un jurement. La quatriéme, que les Prestres ne conferoient pas validement les Sacremens s'ils estoient en peché mortel. Et la cinquiéme, qu'ils estoient eux les seuls qui accomplissoient parfaitement l'Evangile, & que par tout ailleurs il estoit aboli; on ajoûtoit encore qu'ils soûtenoient quelques erreurs touchant le Sacrement de Mariage, & sur la venuë de l'Antechrist, duquel ils menaçoient leurs adversaires.

IV. Le Pape justement émeu par les plaintes du General de l'Ordre, fit dresser contre eux la Bulle qui commence *gloriosam Ecclesiam, &c.* Penna s'est fort trompé à sa date, & plus encore à son intelligence, car il la met plûtost que celle qui commence *Sancta Romana, &c.* ce qui est évidemment faux, veu que celle-là fut donnée l'année precedente; il dit que celle-cy fut faite contre quelques-uns qui soûtenoient que la Regle de S. François estoit illicite, & ne pouvoit pas estre observée, & qui s'estoient separez de l'Ordre, parce qu'ils n'avoient pas voulu obeïr aux declarations des Souverains Pontifes, pour s'efforcer d'establir une nouvelle Religion sous les noms de Frerots & de Beguins; cecy est encore plus faux, car ces Freres Spirituels bien loin de soûtenir que nostre Regle eut rien de mauvais ni d'impossible à estre observé, ne combattoient & ne s'opiniâtroient que pour sa Sainteté, & pour sa plus exacte observance; & nous avons déja fait voir que la Bulle *Sancta Romana, &c.* ne parle en aucune façon des Freres Mineurs, comme celle-cy ne dit pas un mot des Frerots; ainsi c'est une réverie de Penna de dire que ces Freres Spirituels avoient pris l'estat ou le

Digitized by Google

nom de Frerots & de Begards; Eymeric eſt tombé dans la meſme confuſion pour la date de ces Bulles, & de quelques autres; & il ſe contredit lors qu'il parle du ſujet de celle-cy; car la premiere fois il dit qu'elle a eſté faite contre les Frerots, ce qui eſt faux; & aprés il reconnoît qu'elle a eſté donnée contre ces Freres Spirituels, ce qui eſt veritable, & paroît clairement par la narration qu'elle contient.

V. Dans cette Bulle le Pape, aprés avoir donné beaucoup d'éloges à l'Ordre de S. François, fait un long expoſé de tout ce qui s'eſtoit paſſé touchant les difficultez de la Regle, depuis Nicolas III. juſques à ſon temps, & conclud que ce reſte de Freres faux zelez eſtoient tombez de l'orgueil dans la diſpute, de la diſpute dans le ſchiſme, du ſchiſme dans l'hereſie, & de l'hereſie dans les blaſphemes, & enſuite il étend les cinq erreurs dont nous avons parlé; Bzovius n'a pas manqué de la tranſcrire au long avec un prelude digne de l'eſprit ſelon lequel il traite toutes les choſes de noſtre Ordre: la narration de la Bulle eſt tres-veritable dans la ſubſtance du fait, mais il eſt facile de juger que ſi l'on pretendoit eſtendre les termes aigres avec leſquels elle eſt conceuë, à tous les zelateurs de la Regle, qui commencerent de remettre la pureté de ſon obſervance, & de la maintenir ſous Nicolas III. & qui ont continué depuis le meſme zele, nous aurions un juſte ſujet de dire, que cet expoſé a eſté fait par leurs adverſaires; car comme il eſt vray qu'il y a eü des opiniâtres, & des temeraires qui ont merité cette condamnation, il eſt auſſi certain & évident que depuis la naiſſance de ces conteſtations juſques en ce temps-là, & encore depuis, il y a eü dans l'Ordre des Religieux portez d'un veritable zele, qui ont conſervé la pureté de la Regle, & en ont remis l'obſervance, ſans ſe deporter de la ſoumiſſion qu'ils devoient au Souverain Pontife; auſſi Clement V. donna ce témoignage de Frere Raymond Gaufredi, & des autres Freres zelez qu'il avoit fait venir au Concile de Viene, que c'eſtoient des perſonnes de grande autorité, d'une approbation publique, & d'un zele entier & tres-digne de foy; & aprés les avoir oüys, il fit publier la Bulle qui commence, *Exivi de Paradiſo*, *&c.* & Leon X. dans la Bulle de l'union a dit depuis, que ces reſtaurateurs de la diſcipline reguliere avoient eſté receus par ce Concile comme des ouvriers envoyez de Dieu; ainſi il faut avoüer de bonne foy, que la paſſion & l'envie obligerent les adverſaires de ces Freres Spirituels à les accuſer de pluſieurs hereſies pour les rendre plus odieux; nous voyons qu'ils ont fait la meſme choſe contre tous ceux qui n'eſtoient pas de leur avis, afin de pouvoir continuer dans leurs relâchemens; les bien-heureux Peres Frere Jean de Parme, Frere Thomas de Tolentin & pluſieurs autres ſaints Religieux l'ont ainſi éprouvé, & Frere Alvarus Pelagius raconte au long les perſecutions furieuſes qu'on exerçoit dans toutes les Provinces, contre tous ceux qui témoignoient du zele pour la pureté de la Regle, il en pouvoit parler avec certitude, car il a eſté non ſeulement le témoin, mais encore le ſujet de ces mauvais traitemens.

V I. Pour les cinq groſſieres hereſies qu'on imputoit à ces pauvres Freres, je ne puis en comprendre la raiſon; il eſt évident qu'ils eſtoient opiniâtres, rebelles, contumaces, mais comment ſeroient-ils devenus tout d'un coup heretiques;

Digitized by Google

car avant leur separation on ne les en a jamais soupçonnez ; est-il bien possible que des Religieux qui péchoient par trop de zele pour leur profession soient tombez subitement dans l'excés de cette folie ? Pour moy je n'y trouve à redire si ce n'est qu'ils deferoient trop à leur propre sens, par l'estime qu'ils faisoient de leur Regle au delà de la raison ; car ils la vouloient égaler à l'Evangile, sous pretexte qu'elle en a esté tirée ; mais pour les autres heresies, je crois que ce sont des calomnies de leurs ennemis ; ou tout au plus, que quelqu'un d'entr'eux pourroit avoir esté assez insensé pour avancer ces propositions, & qu'on les a imputées à tous les autres : quoy qu'il en soit, tous les Religieux doivent apprendre de cet exemple à preferer l'obéissance, qui est une voye seure, à leur zele qui se peut tromper ; & reconnoistre que l'établissement & la reformation des Ordres sont des ouvrages du conseil de Dieu, & non pas de la prudence des hommes.

VII. Pour donner une connoissance plus exacte de toute cette longue procedure, j'en veux mettre icy un Abbregé tiré du bien-heureux Frere Ange Clarene ; car encore qu'il ait esté compagnon, & fauteur des Freres zelés, neanmoins les marques qu'il a données d'une vertu fort extraordinaire sont de bonnes cautions de la verité qu'il depose ; & d'ailleurs ce qu'il dit est fort conforme à ce qui se trouve dans les autres Auteurs. Voicy comme il parle. Clement V. fit appeller en sa presence Frere Raymond Gaufredi qui avoit esté General, & plusieurs autres Freres, dont la doctrine & la vertu étoient reconnües & honnorées de leurs ennemis mêmes ; ceux-cy mirent en écrit par Ordre de sa Sainteté tout ce qu'ils jugeoient digne de reformation, & leurs adversaires en furent si irrités qu'ils commençerent à les diffamer avec plus de passion que de justice ; cette façon d'agir les rendit fort suspets au Pape qui n'avoient jamais receu que de bons témoignages de ceux qu'ils vouloient decrier, & particulierement de Frere Ubertin de Casal, c'est pour quoy il ne voulut plus écouter leurs plaintes ; pour se payer de ce rebut, ils émeurent une si grande persecution contre tous ces bons Religieux, que Frere Raymond Gaufredi, Frere Guidon de Mirepoix, Frere Barthelemi Sicard, & un autre moururent bien-tost des travaux qu'on leur fit souffrir ; le Pape qui avoit defandu tres expressement de leur faire aucune injure, receut un deplaisir extrême de cette desobeïssance à ses ordres, & bannit de sa Cour Frere Bonnagratia de Bergame qui estoit le plus emporté contre Frere Ubertin. or tandis que le Pape faisoit examiner toutes ses difficultés au Concile de Vienne, les Freres zelés de la Province de Toscane pressés par les mauvais traitemens qu'on leur faisoit, se separerent de la Communauté de l'Ordre & éleurent des Superieurs, ce qui leur porta un grand prejudice dans la Cour du Pape ; jusqu'alors ils n'avoient point pris des habits differents de ceux des autres, mais ils creurent qu'ils debuoient faire connoître par la difference de l'exterieur, celle qui estoit dans l'interieur, & s'en firent de plus étroits, & d'un drap grossier, ce qui feut jetter de l'huyle dans le feu car on recommença de les persecuter avec plus d'aigreur ; ceux qui étoient dans Avignon furent obligés de se retirer à une Eglise delaissée prés de Malausane, où ils vecurent jusques à l'Hyver

Digitized by Google

de l'année suivante, auquel temps ils revinrent à Avignon & se logerent à saint Lazare; enfin le Pape aprés avoir fait publier sa declaration sur la fin du Concile commanda à tous ces Freres zelés de se reünir à l'Ordre, & aux Superieurs de les recevoir avec charité, de les traitter benignement, & de les promouvoir aux charges : Frere Ubertin fit beaucoup d'instance contre cette disposition, mais il ne peut pas la faire changer.

V III. Clement V. estant mort la persecution recommença avec les relachemens; les Freres zelés qui avoient vecu avec quelque tranquillité se saisirent des Convens de Besiers & de Narbonne où ils estoient fort aymés à cause de la memoire du Bien-heureux Frere Pierre-Jean Olive, qui avoit esté receu Religieux au premier, & qui estoit mort au second en odeur de Sainteté; les Superieurs s'efforcerent de les en chasser par des censures, mais ils n'en peurent pas venir à bout; ils employerent le pouvoir des Evêques, & du Roy de France, pour les faire condamner comme des Apostats & des revoltés; mais ces zelés se defendirent par un appel au Pape futur; Jean XXII. ayant esté éleu, leur envoya Frere Bertrand de la Tour Provincial de Guiene pour les reduire à l'union de l'Ordre, mais ils aymerent mieux aller poursuivre tous ensemble leur cause à la Cour du Pape, & sa Sainteté les fit examiner fort rigoureusement; car leurs ennemis ne leur objectoient pas de moindres crimes que ceux pour lesquels les Frerots avoient esté condamnés depuis peu. Frere Ubertin estant interrogé se defendit tres-bien de toutes les calomnies qu'on imposoit & à luy & à ses Compagnons; le Pape luy demanda s'il adheroit à l'appel que ceux de Besiers & de Narbonne venoient soûtenir, & s'il vouloit defendre la cause & la doctrine de Frere Olive; il répondit qu'il ne s'estoit jamais meslé des affaires que par l'Ordre de Clement V. auquel il avoit obey tres exactement en toutes choses, mais que si sa Sainteté le luy commandoit, il resumeroit la defense des vivants & des morts; le Pape ne le voulut pas, & fit la mesme demande à Frere Gaufredi de Cornon, celui-cy luy répondit, que quand ces troubles s'estoient émeus il estoit à la Cour du Roy de France, & qu'il ne sçavoit pas bien dequoy on conteſtoit, c'est pourquoy il ne s'en vouloit pas mesler; un Frere Philippe adjouta pour soy qu'encore qu'il ne feut pas de ceux qui avoient formé l'appel, neanmoins il convenoit avec eux dans le desir de la reformation de l'Ordre.

IX. Le Pape interrogea Frere Ange Clarene avec un ton severe, & luy demanda s'il estoit Frere Mineur, sur la réponse qui estoit affirmative il reprit, pourquoy avez vous quitté vos Freres? Je ne les ay pas quittés repondit-il pere Saint; mais demandés leur pourquoy ils mont chassé; le Pape s'estant teu quelque temps luy demanda s'il avoit oüy ses Freres en confession, & il répondit; Pere saint, je ne suis pas Prestre, & je n'ay pas voulu l'estre pour n'estre pas obligé d'exercer ce ministere : le Pape ajoûta qu'il ne pouvoit pas desavoüer qu'il n'eût encouru l'excommunication portée par la Bulle de Boniface VIII. qui luy commandoit de se réünir à l'Ordre, puis qu'il n'y avoit pas obéi : il répondit qu'encore que, selon l'avis de plusieurs Docteurs, cette Bulle ne peut obliger personne, parce qu'elle estoit subreptice, neanmoins il ne vouloit pas

Digitized by Google

alleguer cette raison pour sa défense, mais seulement qu'elle ne luy avoit jamais esté notifiée juridiquement : il alloit continuer pour prouver ce qu'il avoit avancé, mais le Pape luy imposa silence ; cela luy parut rude, & il ne se peut empécher de dire, Saint Pere vous avez oüi fort au long nos calomniateurs, & vous ne voulez pas écouter la verité de nostre justification : le lendemain le Pape obligea Fr. Ange de recevoir l'absolution par precaution, & le renvoya fort doucement ; mais comme il se retiroit, sa Sainteté luy commanda de retourner à l'obéïssance de ses Superieurs, ou de passer à un autre Ordre approuvé ; Fr. Ange répondit qu'il estoit d'un Ordre approuvé, car il avoit fait la Profession d'Hermite Celestin entre les mains mesmes du Pape de ce nom, & en avoit receu l'habit du Cardinal Neapoleon des Ursins par ordre de sa Sainteté.

X. Les Freres zelés de Besiers & de Narbonne estant arrivez, Fr. Bernard de Consi, Religieux modeste & sçavant, parla pour tous, & les défendit tres-bien des crimes dont on les accusoit ; mais sur ce qu'on luy objecta qu'il avoit empéché les Inquisiteurs de faire l'exercice de leur charge, il fut arresté : Fr. François Sancii voulut soûtenir sa cause ; mais sur ce qu'on luy opposa qu'il s'estoit rendu contumace dans la desobéïssance, parce qu'il avoit fait l'office de Predicateur, & de Lecteur, contre la défense de ses Superieurs, il fut aussi mis en prison : Fr. Guillaume de Saint Amans leur tint aussi compagnie, accusé d'avoir fait aliener de son autorité les biens du Convent de Narbonne, & d'y avoir introduit les autres rebelles : Fr. Gaufredi de Corbon, qui estoit fort connu du Pape, & fort consideré à cause de sa noblesse & de sa vertu, voyant le mauvais traitement de ses Freres, se contenta de luy demander la permission pour luy & pour les autres de vivre selon la pureté de la Regle ; mais cela dépleut encore à sa Sainteté, qui le fit arrester avec tous ses Compagnons. Cette rigueur les obligea de s'écrier avec tumulte, *Pere Saint, justice* ; mais ils ne peurent pas éviter d'estre tous conduits au Convent, & retenus sous bonne garde, à la reserve de Fr. Gaufredi & de Fr. Bernard, qui furent remis au Camerier Apostolique, attendant de consulter ce qu'il faudroit ordonner d'eux.

XI. Aprés une longue procedure tous se reduisirent à la volonté des Superieurs de l'Ordre, à la reserve de vingt-cinq opiniâtres qui furent remis entre les mains de l'Inquisiteur ; quatre de ces pauvres aveugles furent brullés dans Marseille comme heretiques, parce qu'ils soustenoient que les preceptes de la Regle estoient indispensables ; un cinquiéme qui se reconnut fut reduit en prison perpetuelle, & les autres vingt furent condamnez à desavoüer publiquement tout ce qu'ils avoient avancé sur ce sujet ; Fr. Bernard de Consi fut remis entre les mains de ses Freres, qui le retinrent en prison, & luy firent endurer mille mauvais traitemens : Fr. Bonnagratia de Bergame, qui estoit son principal adversaire, creut pouvoir le faire condamner sur une lettre qu'il avoit écrite à quelques Citoyens d'Avignon ; mais il la défendit tres-bien en plein Consistoire, & fit voir si clairement son innocence, que les Cardinaux ses Commissaires, ne peurent s'empécher de donner des loüanges à sa doctrine, & de conclurre à sa délivrance ; ses ennemis luy suscitorent d'autres accusations, qu'il avoit voulu débaucher des Villes de l'obéïssance du Roy, & qu'il avoit resisté

Digitized by Google

aux Inquiſiteurs : ſur ce nouveau procez le Pape le fit retenir, & luy donna pour Commiſſaires les Eveſques de Toulouſe, de Pamiers, & de S. Papoul ; mais avant que la procedure ne fût achevée, ce pauvre Religieux mourut en priſon : enfin le Saint Pere pouſſé par tant de plaintes & de pourſuites ſe laiſſa perſuader que ces Freres Zelés éſtoient des apoſtats opiniâtres, qui avoient ajoûté pluſieurs hereſies à leur rebellion ; & on le preſſa tant qu'il les condamna comme ſcandaleux, apoſtats, ſchiſmatiques & heretiques ; & les Superieurs de l'Ordre reprirent encore l'examen de la doctrine de Fr. Pierre-Jean Olive, & la firent condamner en divers Chapitres. Voila toute la ſuite de cette funeſte tragédie, qui a fait tant de bruit dans le monde, & cauſé tant de mal à l'Ordre.

XII. Fr. Pierre Aureolus enſeignoit au Convent de Paris avec tant d'applaudiſſement, que le Pape en ayant eſté informé, ordonna au Chancellier de l'Univerſité de l'admettre à la licence, afin qu'il peut enſeigner publiquement, ſans que ſa promotion deut empécher celle des autres que l'Ordre avoit accoûtumé de preſenter, parce que celuy-cy meritoit un privilege ſpecial. Par cette Lettre du Pape il conſte que Fr. Pierre eſtoit alors fort jeune, & partant qu'il ne peut pas avoir aſſiſté au Chapitre General de Naples en qualité de Provincial de Guiene, mais que c'eſtoit Fr. Bertrand de la Tour, auquel il ſucceda dans cette charge.

XIII. Fr. Conrad, qui eſtoit fort ſçavant aux langues Orientales, avoit eſté fait Eveſque d'Epheſe par le Patriarche de Conſtantinople, & il fut confirmé par le Pape ; Fr. Leon fut pourveu de l'Evéché de Lodi, Suffragant de Milan, & Fr. Jacques de celuy de Tivoli prés de Rome.

XIV. Les Freres Mineurs ſouffroient beaucoup de perſecutions de quelques Prelats & Curez d'Allemagne, à cauſe de leurs privileges touchant la Predication & la Confeſſion ; c'eſt pourquoy le Pape leur donna pour Protecteurs & Conſervateurs, les principaux Archevéques & Evéques de ce païs, auſquels il recommanda de faire joüir paiſiblement les Religieux des graces du S. Siege, & d'employer les cenſures contre tous ceux qui s'y oppoſeroient ; l'Archevéque de Mayence, & les Evéques de Strasbourg & de Ratisbone furent nommés pour la haute Allemagne ; les Archevéques de Cologne & de Treves, & l'Evéque de Munſter pour la baſſe Allemagne ; l'Archevéque de Magdebourg & les Evéques de Hildesheim & de Cancin pour la Saxe ; & l'Archevéque de Salzbourg, avec les Evéques de Breſſenon & de Landaü pour l'Auſtriche ; par cette diſpoſition on peut connoiſtre l'affection que Jean XXII. avoit pour noſtre Ordre.

XV. Le General obtint permiſſion du Pape de bâtir deux Convents en Sicile, l'un à Platea, l'autre à Leucate : Rodulphe dit que le Roy Martin, & Marie ſa femme, donnerent quelque rente au premier pour le faire reparer l'an 1292. mais ou il y a erreur dans les chiffres, ou cette donation n'eſt pas de ce Roy ; car il n'a Regné que cent ans aprés, ayant épouſé Marie, qui eſtoit heritiere de ce Royaume, comme fille de Federic & de Conſtance Roix d'Aragon ; & ce Martin, ſurnommé le Jeune, eſtoit fils du Duc d'Albe. Ce lieu eſt aux Conventuels de la Cuſtodie de Meſſine, mais je ne trouve point l'autre

Digitized by Google

dans nos Auteurs.

XVI. François de Vintimille Comte de Giracio obtint la permiſſion d'en eſtablir un autre dans la meſme Ile, ce qu'il fit à ſon bourg de Chaſteau-bon comme nous dirons l'an 1332.

XVII. Jacques Roy d'Aragon, l'Eveſque de Vic en Catalogne, & les habitans de Tarraga de ce Dioceſe obtinrent la permiſſion d'en fonder un dans cette Ville; Frere Barthelemi de Piſe, & Rodulphe aſſeurent qu'il fut bâti; mais Gonzague n'en fait point de mention, ce qui me fait croire qu'il a eſté ou delaiſſé, ou changé.

XVIII. Le Pape permit de vandre le Convent que les Freres Mineurs avoient pres de la Ville d'Arezze en Toſcane, & d'employer le prix au bâtiment de celuy qu'ils avoient commencé dedans.

XIX. Je trouve cette année le nom de pluſieurs Convents, dont on ne ſçait pas le temps de la fondation, & je veux en faire mention afin que du moins il conſte qu'ils eſtoient eſtablis avant cette année; il y en avoit un à Trum ſur le Uveſer dans le Dioceſe de Minden en Veſtphalie; il y en avoit un autre à Carrigferg du dioceſe de Conner en Irlande.

XX. Nous avons dit pluſieurs fois qu'il y avoit un Convent à Beſiers; le Gardien receut commiſſion du Pape conjointement avec l'Archidiacre & le Prieur de ſaint Dominique de cette ville de mettre les Chevaliers de ſaint Jean en poſſeſſion des biens des Templiers; ce Convent avoit eſté bâty hors la Ville, depuis il fut mis dedans par le Cardinal d'Eſtouteville, que quelques-uns croyent en avoir eſté le Fondateur; mais à mon avis il n'en eſt que le reſtaurateur; les Religieux y ont beaucoup travaillé contre les heretiques, qui leur ont fait ſouffrir mille mauvais traittemens, mais en recompenſe ils ont auſſi eſté tres cheris des Cytoiens Catholiques. l'an 1522. la nuit de Noël ces Impies venant pour ſurprendre la Ville, le Sacriſtain du Convent fut inſpiré de Dieu de monter au Clocher ſur la fin de Matines, & ayant apperceu ces Troupes ennemies qui eſcaladoient les murailles, il ſonna le befroy, & les mit tellement dans l'épouvante qu'ils laiſſerent & les échelles, & les armes pour fuir avec plus de viteſſe: en reconnoiſſance de cette grace on fait tous les ans dans cette Ville une proceſſion Generale le jour de ſaint François.

XXI. Le Gardien de Nimes receut une pareille commiſſion avec le Prevoſt, & le Prieur des Dominiquains de cette Ville; je ne trouve point l'origine de ce Convent qui à paſſé des Conventuels aux Obſervantins & de ceux-cy aux Recolets, de meſme que celuy de Beſiers. le Miniſtre Viret s'eſtant introduit à Nimes, les Huguenots qui s'unirent à luy, chaſſerent nos Religieux, & prirent leur Egliſe pour y faire leurs aſſemblées: Frere Baltazar Brianſon, Frere Jean Chaluet, & pluſieurs autres y ſouffrirent un glorieux martire comme nous dirons l'an 1562.

XXII. Trois autres commiſſions furent données pour le meſme ſujet aux Gardiens de Limoges & de Langres en France, de Cologne en Allemagne & de Camin en Pomeranie, conjointement avec les Doyens & les Prieurs de ſaint Dominique des meſmes lieux.

Digitized by Google

XXIII. Le Convent de Cologne eſt bâti fort magnifiquement au milieu de la Ville, ſon Egliſe eſt fort grande & tres-bien dotée ; les Religieux avoient cedé une partie de leur logement pour le College des Laurentins, mais ils la reprirent l'an 1569. ſous Federic IV. Archevéque de cette Ville, & le College fut tranſporté ailleurs ; les Conventuels le poſſedent encore, & il a eſté ſi celebre en doctrine, qu'il s'y eſt trouvé tout à la fois cinquante Docteurs ; il y a de tres-belles reliques, & nous avons parlé du tombeau de Scot qui y repoſe.

XXIV. Le Gardien de Trani receut la meſme commiſſion avec l'Archipreſtre, & le Prieur des Dominiquains de cette Ville qui eſt de la Duché de Bari au Royaume de Naples.

XXV. Le Gardien de Fribourg en Briſgau receut la meſme commiſſion avec l'Official & le Prieur de S. Dominique de ce lieu ; ce Convent fut établi l'an 1226. ſelon un ancien livre des Archives de Cologne, & reformé l'an 1515. Gonzague croit que les Comtes de cette Ville en ſont les Fondateurs, & il rapporte les memoires des ſepulchres de pluſieurs grands Seigneurs qui y ſont inhumez ; les Conventuels y poſſedoient de grands biens, dont les Obſervantins ſe deſapproprierent ſous Leon X. & les remirent à la Maiſon de Ville.

XXVI. Le Regiſtre du Vatican nous fournit encore le memoire de pluſieurs Monaſteres de ſainte Claire ; le Pape permit à la Sœur Marie de Cephalogne Religieuſe du Monaſtere d'Averſa d'aller à celuy du S. Sacrement de Naples, ſur la demande de la Reyne Sancie.

XXVII. A l'inſtance de Leonard Eveſque de Catane, le Pape permit qu'on unit à celuy de S. Leonard de Calignano au Dioceſe de Genes, une piece de terre qui appartenoit à l'Egliſe de S. Jean de Pavayrano de l'Ordre de S. Auguſtin ; cet Eveſque eſtoit Fondateur de ce Monaſtere, & il luy procura encore la communication de tous les privileges accordez aux autres Monaſteres de ſainte Claire, & aux Freres Mineurs.

XXVIII. Le Pape exempta des decimes celuy d'Eynomen du Dioceſe d'Olmus en Moravie, conformement au privilege que Boniface VIII. avoit donné à tout l'Ordre de ſainte Claire, & declara qu'il ſe devoit entendre de tous leurs biens, & non pas ſeulement des Novales comme l'Eveſque & les Curez l'expliquoient.

XXIX. Celuy de ſainte Claire de Pauſio dans Aſſiſe eſtoit ſi petit que les Religieuſes n'avoient pas les officines neceſſaires, & le Pape leur permit de le changer avec la Chapelle de ſainte Marie, quelques maiſons & quelques jardins, qui appartenoient à l'Eveſque.

XXX. Celuy qui eſt à Rome ſur le Mont Viminal, & qu'on appelle S. Laurens *in panis perna*, a eſté autrefois une celebre Abbaye de S. Benoit, & ſon Abbé eſtoit un des vingt qui avoient accoûtumé d'aſſiſter le Pape lorſqu'il diſoit la Meſſe pontificalement ; ce ſurnom luy fut donné par un devot Preſtre appellé Santule des Urſins à cauſe d'un miracle qui luy arriva lors qu'il faiſoit reparer les ruïnes que les Lombards y avoient faites ; car ne pouvant pas avoir du pain pour donner aux ouvriers, à cauſe de l'extréme diſete qui eſtoit dans Rome, il en trouva un fort grand, & d'une ſaveur merveilleuſe dans le Four d'une

Digitized by Google

d'une femme voisine nommée Perna, qui n'avoit pourtant ni paitri de pâte, ni chauffé son Four pour en cuire; ce Four est maintenant dans l'enclos du Monastere, & se conserve entier; ainsi ce pain de Perna a donné le nom à cette maison, aprés avoir fourni la nourriture à ceux qui travailloient à sa reparation.

XXIX. Ce quartier de Ville est fort remarquable par le Palais de Valerien, par le Temple de Jupiter Viminal & Faguntal, par les Bains d'Agrippine mere de Neron, & plus encore par le martyre de S. Laurens; cette Abbaye avoit esté délaissée je ne sçay pourquoy: Boniface VIII. l'avoit unie avec tous ses biens au Chapitre de S. Jean de Latran, & les Chanoines se trouvant obligez de tenir l'Eglise reparée, & d'y entretenir quelques Chapellains, furent bien aise de la remettre avec quelques possessions à la disposition du Cardinal Jacques Colonna, & ce Prelat la donna aux Religieuses de sainte Claire, qui avoient déja deux autres Monasteres dans Rome, celuy de S. Cosme & S. Damien, & celuy de S. Silvestre au Champ de Mars: une inscription qui est sous le grand Autel porte que Boniface VIII. fit bâtir l'Eglise soûsterraine à l'honneur de S. Laurens, parce que c'est le lieu où il fut martyrisé.

XXX. L'an 1518. Leon X. reforma ce Monastere par le moyen de quelques Religieuses de celuy de S. Cosme & S. Damien qu'il y appella, & en fit un Titre de Cardinal, qui a esté confirmé par Sixte V. l'an 1573. le bâtiment fut refait tout à neuf, & l'Eglise fut consacrée l'année suivante le 26. de Septembre. Elle est fort celebre à cause d'une Station particuliere qu'il y a le second Jeudy du Caréme; à cause de la memoire de S. Laurens qui fut martyrisé en cet endroit, & à cause de celle de Ste. Brigitte qui a vécu pendant quelque temps dans cette maison, y est decedée, y a esté enterrée en un Sepulchre fort magnifique, & y a fait plusieurs miracles, comme Boniface IX. le témoigne dans la Bulle de sa canonisation; il n'y reste pourtant qu'un de ses bras, car son corps a esté transporté au Convent de S. Sauveur de Vuatzsten qu'elle avoit fondé dans le Dioceſe de Lincopen. Il y a un bras de S. Laurens, un peu de sa chair qu'on conserve dans une pretieuse Ampoule, une piece de son gril, & un flocon de ses cheveux. Les corps de S. Crespin, de S. Crespinien, & de Ste. Marmenie femme du Juge Carpase qui fit mourir le Pape S. Urbain y reposent aussi, & celuy d'une des premieres Religieuses qui l'ont habité s'y voit encore tout entier & sans aucune corruption; il y a plusieurs autres Reliques plus petites, mais fort pretieuses; le tres-sçavant & tres-illustre Cardinal Guillaume Sirlet y est inhumé, Frere Alvarus Pelagius dit que dans le temps qu'il demeuroit au service de ce Monastere, on luy rapporta qu'il y avoit un Alleman qui faisoit fort le spirituel, & qui estoit neanmoins de la Secte des Begards, & n'adoroit point le S. Sacrement lorsque le Prestre l'élevoit à la Messe, & qu'il précha fortement contre cet impie, & contre tous ces nouveaux heretiques.

XXXI. Le Pape donna la Regle de sainte Claire, dressée par Alexandre IV. aux Religieuses de Villecomte du Dioceſe de Braga en Portugal, à la demande d'Alphonse Sancius bâtard du Roy Denis, & de sa femme Terasie niéce du Roy de Castille: Gonzague dit que ces Princes avoient fondé ce Monastere par un avis du Ciel, qui les asseura que ce leur seroit une défense contre leurs

Digitized by Google

ennemis, plus asseurée que la Citadelle qu'ils avoient desseigné de faire bâtir dans cette Ville.

XXXII. La Providence Divine a fait connoître en ce lieu, l'estime qu'on doit faire de la vertu d'obeïssance par une rencontre merveilleuse que je vais dire. Les Religieuses estant sur le point d'élire une Abbesse, se trouverent si transportées de l'esprit d'ambition & de jalousie, que sans se communiquer le dessein caché de leur cœur, chacune resolut de refuser son suffrage à celles qu'on croyoit les plus capables de cette charge, & de le donner à quelqu'une de celles à qui elle s'imaginoit que les autres ne penseroient pas, voulant ainsi empécher l'élection au lieu de la faire. Dans cette mauvaise pensée Dieu permit que toutes jetterent les yeux sur la Sœur Berengere, qui par un grand sentiment d'humilité ne s'estoit jamais occupée qu'aux plus vils offices de la maison ; mais lors qu'elles virent que cette bonne fille estoit éleüe par un consentement general, & que leur politique avoit un succez tout contraire à leur intention, elles refuserent de luy obeïr, & de la suivre au lieu du Chapitre pour la reconnoître en qualité d'Abbesse selon la coûtume. Berengere n'avoit eü ni desir, ni pensée pour cette dignité, mais reconnoissant que son élection estoit un coup de la conduite secrete de Dieu, elle s'y voulut maintenir; se trouvant seule & Superieure sans avoir des inferieures, le méme esprit qui l'avoit fait élire, luy inspira de s'adresser aux Religieuses qui avoient esté enterrées en cet endroit, & de leur dire avec grande ferveur, puisque mes Sœurs qui sont en vie, & qui m'ont éleuë pour leur Superieure refusent de m'obeïr, vous qui estes trépassées, & qui reposez icy, levez-vous, sortez du sepulchre, & venez leur enseigner leur devoir. Merveille! au mesme temps sept Religieuses sortirent du tombeau, se mirent à genoux devant la nouvelle Abbesse, la reconnurent pour leur Superieure, & demeurerent en cette posture jusques à ce qu'elle leur commanda de se remettre au lieu de leur repos. Ce prodige estonna les rebelles, & leur fit connoître que Dieu s'estoit servy de leur discorde pour leur donner une bonne Superieure ; elles luy demanderent pardon de leur faute, & se soumirent à son autorité.

XXXIII. Dieu a fait encore d'autres merveilles dans ce Monastere pour marquer la protection particuliere qu'il en prenoit. Au temps d'une grande peste un pelerin inconnu vint donner à ces filles une image de S. Roch, & leur recommanda d'implorer l'assistance de ce Bien-heureux ; elles le firent & dés lors celles qui estoient déja frappées de ce mal en guerirent, & les autres en furent preservées. Depuis deux Religieuses furent gueries miraculeusement par l'intercession de S. Blaise à qui elles s'estoient recommandées, l'une d'un chancre qui luy rongeoit la langue, & l'autre d'un ulcere malin qu'elle avoit au gosier. Dans un temps auquel les Castillans se disposoient à faire une irruption sur le Portugal, les Fondateurs de ce Monastere apparurent aux Religieuses sur le minuit devant la grille du Chœur, & les asseurerent qu'elles n'en recevroient aucun dommage ; cette promesse ne fut pas vaine, car les ennemis qui faisoient beaucoup de ravage par tout où ils passoient, épargnerent ce lieu comme un azile sacré.

XXXIV. Une Religieuse qui n'avoit pas entendu sonner la cloche à mi-

Digitized by Google

nuit pour Matines, s'éveilla comme on la sonnoit pour le *Te Deum laudamus*, & courut d'abord au Chœur, mais dés qu'elle fut sur la porte elle se trouva ravie en extase; dans cet estat Dieu luy fit voir le Ciel ouvert, & tous les Bien-heureux qui se prosternoient devant son trône au mesme tems que les Religieuses se mettoient à genoux pour chanter le Verset, *Te ergo quæsumus, &c.* La pieté de cette fille, & la verité de son ravissement, ont fait croire que sa vision n'estoit pas une illusion trompeuse, & depuis on a observé dans ce lieu & ailleurs de chanter ce Verset avec une solemnité particuliere. Ce Monastere est fort celebre par la beauté de ses bâtimens, & par la grandeur de ses revenus, mais plus encore par l'exactitude de la discipline reguliere, & par la qualité de celles qui l'habitent. Les Sœurs Catherine Vaas, Guiomar de S. Antoine, Elizabeth de Saint Loüis, Marie du Sepulchre, & Elizabeth de S. François ont esté les plus remarquables par la saintetè de leur vie que Dieu a honorée de plusieurs miracles.

XXXV. Celuy de Medina de Pomar en Castille avoit esté fondé avant cette année par Sancius Sanchez de Velasco & sa femme Sancie Garslas, comme il conste par les Indulgences que le Pape y accorda; il est beau & riche & honoré de plusieurs belles Reliques, & de beaucoup de privileges des Roys de Castille. Il y a dans l'Eglise plusieurs Sepulchres de l'illustre famille de Velasco, & les Comtes de Haro & de Frias s'y doivent faire inhumer, comme heritiers des Fondateurs, car ils y sont engagez par serment, & sous peine de perdre l'heritage pour leurs descendans. Le B. Frere Loup de Salins est enterré au costé droit du grand Autel, nous parlerons de luy à son temps: Pierre Ferdinand Velasco Comte de Haro fonda par son avis un Hôpital joignant ce Monastere, pour y entretenir cinquante pauvres qui eussent pour le moins cinquante ans chacun, & ils sont obligez d'assister aux Offices Divins dans un Chœur qu'on a fait exprés pour eux, & d'y reciter les mesmes prieres que les Tierceres.

XXXVI. Gonzague s'est trompé lorsqu'il a dit que ce Monastere avoit esté fondé sous Innocent VI. car ce Pape ne fut éleu que l'an 1352. & nous venons de voir que Jean XXII. y conceda des Indulgences cette année, & sa Bulle porte que le Fondateur estoit déja mort. Cet Auteur se contredit encore quand il dit que Clement III. & Nicolas IV. ont donné divers privileges à ce Monastere, car le premier a occupé le S. Siege avant que l'Ordre de sainte Claire ne fut institué, & le second estoit mort long-temps avant la fondation de cette Maison.

XXXVII. Le Pape accorda aux Religieuses du Monastere de sainte Claire de Conimbre fondé par sainte Elizabeth Reyne de Portugal, la communication de tous les privileges qui avoient esté donnez aux Freres Mineurs par le S. Siege, & de ceux qui leur seroient donnez à l'avenir.

XXXVIII. Le Monastere de sainte Claire que la Reyne Sancie avoit fondé dans Naples estoit peuplé de six vingts Religieuses, & le Pape, à la demande de cette Princesse, ordonna au General d'en y faire recevoir encore trente, s'il le jugeoit à propos. Par un second Bref il exempta cette Maison du payement des decimes, & de toute sorte de subsides; & par un troisiéme, il conceda une Indulgence pour ceux qui visiteroient l'Eglise pendant l'Octave de sainte Claire.

Digitized by Google

I. LE General de l'Ordre assembla le Chapitre à Marseille pour tâcher de remedier aux troubles, & aux scandales que les contestations precedentes avoient causés ; mais nous ne trouvons rien de ce qui s'y passa, si-ce n'est qu'on ordonna de faire l'Office de Ste. Marthe, de S. Loüis Evesque, & de l'Octave de la Feste-Dieu.

II. Le 8. de Novembre le corps de S. Loüis Evesque de Toulouse qui reposoit au milieu du Chœur de l'Eglise du Convent de Marseille fut transporté sur le grand Autel, & remis dans une belle chasse d'argent. La ceremonie se fit durant la nuit pour éviter la foule du peuple ; quatre Cardinaux, & plusieurs Prelats envoyez par le Pape y assisterent ; la Reyne de France, le Roy & la Reyne de Sicile, & un grand nombre de Princes & de Princesses s'y trouverent aussi : ces sacrées Reliques épandirent une odeur fort douce, lors qu'on les éleva du sepulchre, & son cerveau qui fut trouvé frais & entier fut mis à part dans un precieux Reliquaire, & emporté à Naples par l'ordre du susdit Roy ; Dieu fit éclater la gloire du Saint par plusieurs grands miracles, car des malades y receurent la santé, & cinq morts y recouvrerent la vie.

III. Frere Jean de Ripatransone florissoit en ce temps par sa vertu & par sa doctrine. Le B. Frere Theobald mourut environ cette année au Convent de S. Simon de Spolete. Il a esté doüé de l'esprit de Prophetie, & a fait plusieurs miracles ; Rodulphe dit qu'un autre grand serviteur de Dieu appellé Frere Theodat y est aussi enterré, mais peut-estre est-ce le mesme, car Frere Barthelemi de Pise ne fait mention que du premier.

IV. S. Elzear ayant perdu son pere partit de Provence pour aller au Royaume de Naples, & prendre possession du Comté d'Arien qui luy estoit écheu : mais ses vassaux ne le voulurent pas reconnoître, & demeurerent trois ans dans la rebellion ; ils luy firent mesme beaucoup d'injures, luy causerent de grands dommages, luy dresserent des embuches pour le surprendre, & luy imposerent des calomnies pour le diffamer : il supporta tout cela sans en vouloir tirer vengeance, quoy que le Prince de Tarante son cousin luy offrit son secours ; mais Dieu benit sa patience, car ces revoltez reconnurent leur faute, l'honorerent toûjours depuis comme leur Seigneur, & le cherirent comme leur pere. Il trouva parmi les papiers de sa maison des lettres que des Gentils-hommes ses hommagers avoient écrites à feu son pere pour luy persuader par des faussetez de n'instituer pas heritier son fils ; mais il en fit si peu de cas, qu'aprés les avoir leuës il les brûla sans les montrer à leurs Auteurs, ni leur en faire aucun reproche ; celuy qui avoit esté le principal moteur de ces calomnies, luy vint rendre civilité, & Elzear le receut avec un visage gay, le caressa, & luy fit mesme des presens honorables : sa patience estoit si ferme qu'on ne le vit jamais emporté en des

Digitized by Google

actions, ni en des paroles de chagrin ; sa chere Delphine qui s'en estonnoit luy en demanda une fois la raison, & luy dit, pourquoy est-ce qu'il ne s'émouvoit pas plus que s'il eût esté une statuë insensible ? & s'il ne seroit pas bon qu'il fit quelquefois le fâché contre ceux qui l'offensoient mal à propos ? il est vray, luy répondit-il, que dans ces rencontres je sens quelque émotion interieure qui me pousse à témoigner de la fâcherie, mais alors je me dis à moy-mesme, quelque injure que je puisse recevoir elle ne sera rien par rapport à celles que mon Sauveur a souffertes pour l'amour de moy, & je ne me départs point de cette reflexion que je ne sente que mon esprit a repris sa premiere tranquillité.

V. Son pere luy avoit laissé de belles Seigneuries, mais chargées de quantité de debtes, au lieu d'en avoir du déplaisir, il rendoit des actions de graces à Dieu, de ce qu'elles ne luy pouvoient pas fournir le sujet de beaucoup de satisfaction, & d'abord il prit un grand soin de les liquider. Quoy qu'il fut fort patient pour ses propres injures, il vouloit que ses Officiers exerçassent la Justice avec grande exactitude : si quelque criminel estoit condamné à la mort, il l'alloit visiter pour le consoler & le preparer à mourir chrétiennement : lors qu'on luy appliquoit les amendes ou les confiscations, il en faisoit rendre une partie, & souvent le tout aux femmes, ou aux enfans des condamnez, mais en cachette, afin qu'à mesme temps la crainte de la peine retint les méchans, & sa charité secourut les malheureux. Robert Roy de Sicile le fit Chevalier dans Naples avec une solemnité extraordinaire, mais au milieu de ces magnificences Elzear tint toûjours son esprit si élevé en Dieu, qu'il ne prit jamais garde à ce qui se passoit autour de luy.

VI. Le desir de faire vœu de Virginité avec sa chere Delphine s'augmentoit chaque jour dans son cœur ; il l'envoya querir exprés pour cela en Provence où elle estoit demeurée, & la pria d'amener la pieuse Garzenda qui estoit la depositaire de tous leurs secrets ; Delphine vint d'abord en Italie, mais Garzenda ne la peut pas accompagner parce qu'elle estoit malade ; Elzear communiqua son dessein à son espouse qui en fut ravie, & ils resolurent de retourner en Provence, parce qu'ils souhaittoient que Garzenda fut témoin de leur sacrifice : mais ils ne peurent obtenir du Roy Robert la permission de partir que sous la promesse qu'ils luy firent de revenir dans deux ans. A leur arrivée en France ils furent receus de tous leurs parens & de tous leurs amis avec une joye extréme, & par un prodige surprenant Rostaing de Sabran ayant embrassé sa Cousine Delphine lorsqu'il la salüa, se sentit d'abord si pressé de la douleur de ses pechez dont il ne s'estoit pas confessé depuis deux ans, qu'il ne peut plus prendre un moment de repos, & fut obligé de quitter la compagnie pour s'aller décharger de ce fardeau aux pieds d'un Prestre, & sa conversion se trouva fort sincere, car elle fut suivie d'une vie tres-Chrétienne.

VII. Garzenda qui commençoit à se mieux porter, receut une satisfaction qu'elle ne pouvoit exprimer de voir accomplir ce que Dieu luy avoit fait esperer par une revelation, qu'avant sa mort elle seroit témoin du vœu de Virginité qu'Elzear & Delphine feroient : ils passerent depuis Pasques jusques à la Magdelaine en meditations, & en œuvres de pieté, pour demander à Dieu la grace

Digitized by Google

de connoître & d'accomplir sa sainte volonté dans le dessein qu'il leur avoit inspiré ; & le jour de la Feste de cette sainte penitente ils prononcerent l'un aprés l'autre le vœu de Virginité en presence de Garzenda, de son fils Iuord, & d'Alasie Religieuse, sœur de S. Delphine ; leur action fut si touchante que ce jeune Cavalier la voulut imiter, & fit le mesme vœu ; ils n'avoient point appellé d'autres témoins, parce qu'ils vouloient tenir leur vertu secrete. Aprés cela Garzenda ne demanda plus rien à Dieu que la mort, parce qu'elle avoit veu tout ce qu'elle avoit souhaitté dans le monde ; son desir fut bien-tôt exaucé, elle mourut pleine de merites, & eut cette consolation que S. Elzear & sa chere Delphine assisterent à son trépas, & la firent enterrer prés de leur tombeau dans l'Eglise des Freres Mineurs d'Apt, avec l'habit du Tiers-Ordre qu'elle avoit professé pendant sa vie ; elle leur apparut aprés sa mort toute rayonante de gloire, à l'un durant son sommeil, & à l'autre tandis qu'il estoit éveillé, & remplit leurs ames d'une consolation toute celeste.

VIII. La Princesse Blanche fille de Philippe le Bel Roy de France, qui estoit entrée dans le Monastere de Longchamp, comme nous avons dit l'an 1315. y prit l'habit de sainte Claire, & le Pape luy envoya quelques dispenses des points de la Regle les plus austeres.

IX. Quelques Prelats d'Allemagne se figurerent que la Bulle de Clement V. qui avoit esté publiée au Concile de Viene contre les Beguins, comprenoit les Freres & les Sœurs du Tiers-Ordre de S. François, & commençoient à les poursuivre par censures pour les obliger de quitter leur habit ; ils s'en prirent encore contre les Freres Mineurs, parce qu'ils soûtenoient la cause de leurs Confreres, & les excommunierent : Le Pape en estant informé declara par une autre Bulle qui commence, *Etsi Apostolicæ Sedis*, que la premiere ne s'estendoit point aux Tierceres : il en donna une particuliere sur le mesme sujet contre l'Evesque de Basle & son Official, que nous rapporterons l'année suivante, par laquelle il casse leurs procedures & leur sentence comme nulle & frivole ; cecy confirme tres-bien ce que nous avons dit de l'intelligence de la Bulle *Sancta Romana*, donnée par ce Pape.

X. Edoüard II. Roy d'Angleterre, & Robert Brusay Roy d'Escosse se faisoient cruellement la guerre ; le Pape leur envoya deux Cardinaux pour les obliger à faire la paix, sçavoir, Gaucelin Jean d'Ossa son néveu, & Luc de Fliſco ; l'Escossois les receut si mal, qu'il ne voulut pas mesme les voir ; ils ne se rebuterent pas pourtant, mais ils se servirent de Frere Adam Gardien de Bertvic Religieux discret & sçavant, pour adoucir l'esprit de ce Prince ; & ce Frere Mineur agit avec tant d'adresse, qu'il porta Robert à une tréve de deux ans, quoy qu'il eût gagné fraîchement une bataille contre les Anglois.

XI. Le Pape se servit encore fort utilement de Frere Laurens de Mondagne, Inquisiteur dans la Marche d'Ancone contre plusieurs Heretiques, & contre d'autres ennemis de l'Eglise qui ravageoient ses terres ; Frere Jacques de Fabriano qui luy fut substitué dans cette charge, & Frere Theodin qui estoit Provincial, rendirent aussi de tres-bons services au S. Siege sur le mesme sujet.

XII. Le Pape permit à Frere Federic Archevesque de Riga en Livonie, de

Digitized by Google

faire testament. Frere Rossolin fut promeu à l'Evesché de Riez en Provence, Claude Robert l'a oublié dans son Catalogue. Frere Bertrand de la Tour de Camboli en Querci Provincial de Guyene, fut pourveu de l'Archevesché de Salerne au Royaume de Naples, & son merite luy acquit encore l'année suivante le chapeau de Cardinal, ce qui nous donnera occasion de parler de luy dans la suite.

XIII. Marguerite Comtesse de Clermont au Royaume de Naples, obtint permission du Pape de bâtir un Convent à Senés dans le Dioceſe d'Anglone, où son Frere Hugues avoit esté tué, je ne sçay si elle l'a fait, car nos Auteurs n'en font point mention.

XIV. Le Provincial de la Province de S. François obtint permission de rebâtir en des lieux plus asseurez le Convent de Nocera dans le Duché de Spolete, & celuy de Citerne de la Custodie de Castello, qui sont tous deux aux Conventuels.

XV. La mere du Seigneur Benomaladin avoit commencé de faire bâtir un Convent au Dioceſe de Scardone en Esclavonie, & le Pape permit au Provincial de l'accepter.

XVI. Le General eut encore la permission de recevoir un Convent dans le Royaume de Naples, qu'Hilaire de Lauria veuve d'Henry Comte de S. Severin vouloit faire bâtir.

XVII. Le Gardien d'Aix-la-Chapelle au Duché de Juliers receut une commission du Pape pour absoudre un homme qui avoit batu un Clerc; l'Eglise qui est dediée à S. Nicolas a esté autrefois une Collegiale qu'Henry II. Empereur avoit fait bâtir; les Religieux y furent establis l'an 1234. il fut donné à l'Observance l'an 1506. & reparé par le prix des immeubles qu'on aliena, & par les liberalitez de la noble famille des Palants: le Chœur & le grand Autel furent consacrez l'an 1327. par Herman Evesque d'Homen & Suffragant de Liege.

XVIII. Il y avoit un Convent à Raschebourg en Escosse, car le Pape envoya commission au Gardien de ce lieu de dispenser Patrice de Dumbare & Agnés Rodulphe pour contracter mariage dans le quatriéme degré de consanguinité, & dans le temps d'un interdit qui avoit esté jetté sur tout ce Royaume.

XIX. Jean fils de Jacques II. Roy d'Aragon fonda un Monastere de sainte Claire à Girone en Catalogne, & y fit venir des Religieuses de celuy de Castillon: l'an 1488. les Observantins en prirent la conduite, & la Sœur Catherine Ardiere qui y vint avec six autres de celuy de Gandie les reforma, & les reduisit à l'austerité de la premiere Regle.

XX. Elizabeth femme de l'Empereur Albert avoit commencé celuy de Champ-Royal au Dioceſe de Constance; sa fille Catherine qui avoit épousé Henry I. en premieres nôces, & en secondes Charles Duc de Calabre fils du Roy Robert, le fit achever, & obtint du Pape la permission d'y unir la Parroisse de Vindesch qui en dependoit: cette Princesse a esté tres-pieuse, & a fort aimé l'Ordre de S. François; elle mourut fort jeune & sans enfans le 15. de Jan-

Digitized by Google

vier l'an 1323. & fut enterré au Convent de S. Laurens à Naples.

XXI. Sa Belle-mere Marie femme de Charles II. Roy de Naples & fille d'Eſtienne Roy de Hongrie, avoit fondé un Monaſtere de ſainte Claire dans Naples, qui s'appelle *Sainte Marie Donna Regina*, doté de tres-beaux revenus; & cette année elle obtint du Pape un Ordre au General d'augmenter le nombre des Religieux qui le devoient ſervir, car ils n'eſtoient ordinairement que quatre; elle mourut l'an 1323. & fut inhumée dans ce Monaſtere.

XXII. Nous avons parlé l'an 1282. de l'eſtabliſſement du Monaſtere de Sergna au delà des Apennins, & nous avons trouvé cette année qu'Alfier de Sergna en eſtoit le Fondateur, car il obtint en cette qualité qu'il ſeroit remis à la conduite du Provincial de la Province de S. Ange; je collige d'une Bulle qui concede des Indulgences à ce lieu, que les Religieuſes n'y eſtoient pas encore introduites, parce que le bâtiment n'eſtoit pas achevé.

XXIII. Le Pape donna pouvoir aux Religieuſes de Ville-Comte en Portugal de recevoir des revenus, de ſucceder aux biens de leurs parens, & d'enterrer les fidelles dans leur Egliſe & dans leur cimetiere. Il confirma les donations faites à celuy de Mont de Marſan en Gaſcogne par Gaſton Vicomte de Bearn & par ſa femme Marthe: & à celuy du S. Sacrement dans Naples juſques à mille onces d'or de revenu, qui luy ſeroit donné par la Reine Sancie ſa Fondatrice.

XXIV. Les Religieux ſouffroient de grandes perſecutions en beaucoup d'endroits, c'eſt pourquoy le Pape leur donna des Conſervateurs preſque par tout hors de France, ſçavoir les Archeveſques de Beſançon, de Cologne, de Treves, de Magdebourg, de Mayence, de Liege, de Viene en Dauphiné, de Seville, de Tolede, de Compoſtelle, de Braga, de Milan, de Caſſel, & de Naples, & pluſieurs Eveſques leurs Suffragans, avec pouvoir de proceder par cenſures contre tous les deſobeïſſans. Il decida en leur faveur l'oppoſition que l'Eveſque & le Chapitre de Portugal faiſoient à la liberté des ſepultures.

XXV. Frere Porchet Spinola Archeveſque de Genes, oublieux de ſon premier eſtat, traitoit ſi mal ſes anciens Freres, qu'il refuſoit à pluſieurs, quoy qu'ils fuſſent fort capables, l'approbation pour confeſſer, & le Pape permit au Provincial & au Cuſtode d'employer à oüir les Confeſſions ceux qu'ils jugeroient propres pour ce Miniſtere, ſans eſtre obligés de les preſenter à ce Prelat.

De J. Ch.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'AN 1320.	DE JEAN XXII. l'AN 4. & 5.	DE LOÜIS IV. EMP. l'AN 6. & 7.	DE L'ORDRE l'AN 113.

I. FRere Jean Canon Marbres Docteur d'Oxford & Disciple de Scot florissoit à Paris en toute sorte de sciences ; ses écrits sur Aristote & sur le Maître des Sentences se conservent à Oxford & à Cambrige en Angleterre ; Frere Nicolas Occan qui étoit le dix-huitiéme Professeur de l'Ordre dans l'Université d'Oxford y enseignoit en ce temps, sa vertu & sa science sont fort recommandées par de bons Auteurs. Frere Addam Goddam a enseigné avec une approbation merveilleuse dans Londres, dans Nortvic & dans Oxford ; sa vie étoit tres-innocente, son entretien serieux, son esprit subtil, & son jugement profond ; il avoit acquis une si belle reputation qu'on citoit son opinion comme l'autorité d'un maistre : une partie de ses écrits sur la Theologie ont esté imprimés, les autres se conservent dans le College des Peres Jesuïtes de Louvain selon Villot. Frere Simon Philippi Docteur celebre estoit Inquisiteur dans la vallée de Spolete.

II. La Bien-heureuse Sœur Helie de la Noble famille de Pulcis dans Florence, mourut au Monastere de Monticelli ; elle estoit presque toûjours absorbée dans la comtemplation, & trouvoit chaque jour de nouveaux moyens de se mortifier ; estant tombée dans une agonie, où l'on croyoit qu'elle alloit expirer, elle revint à soy, & dit à la plus jeune des Religieuses qui estoient autour d'elle ; ce Monastere sera illustre par la vertu & par le merite de plusieurs Nobles & Saintes filles, mais il se relâchera tellement, qu'il deviendra un sujet de scandale par la mauvaise vie de celles qui l'habiteront ; aprés ce desordre Dieu luy fera la grace de se remettre dans sa premiere splendeur, par le moyen de quelques vertueuses Religieuses qui viendront d'ailleurs pour le reformer ; j'adresse cet avis à vous ma sœur, parceque vous estés assez jeune pour en voir la verité avant que de mourir : aprés avoir achevé ces parolles elle rendit l'ame fort doucement, & l'effet montra qu'elles estoient une Prophetie ; car aprés la mort de celles qu'elle avoit élevées à la discipline reguliere, le desordre s'y mit, & le scandale continua jusques à ce qu'Eugene IV. se trouvant à Florence, donna commission au Cardinal Jordain des Ursins Protecteur de l'Ordre, & à Frere Guillaume de Casal General, de chasser toutes ces difformées, de les disperser en d'autres Monasteres, & d'en y faire venir qui fussent capables d'y remettre un bon Otdre ; ils appellerent quatre vertueuses filles du Monastere de saint Loüis de Bologne, sçavoir Agnés, Magdelaine, Claire, & Marguerite ; & leur donnerent Frere Leonard de Luques pour Confesseur, qui exerça cette charge durant 40. ans avec un profit nompareil ; & y mourut agé de quatre-vingts deux ans, & plein de merites.

Digitized by Google

III. La Sœur Agnés y fut nommée Abbesse, & rétablit si parfaitement la discipline reguliere, qu'on ne l'y avoit jamais veu si exacte ; & aprés son trienne elle fut envoyée avec sa Sœur Marguerite pour reformer celuy de Pistoia; la Sœur Claire retourna à celuy de Bologne : la Sœur Magdelaine fut faite Abbesse, & confirma par l'innocence de sa vie, & par la prudence de son gouvernement le bon estat que la Sœur Agnés avoit commencé : elle eut pour coadjutrices deux Religieuses tres-parfaites du Monastere de Mont de Dieu prés de Florence, sçavoir Sœur Caterine d'Alberti ; & Sœur Marguerite de Cavalcanti; elles estoient fort égales en Noblesse, en âge & en prudence, mais elles s'appliquerent à des exercices differents ; car Caterine s'adonna plus particulierement aux actions exterieures comme Marthe, & Marguerite à la vie interieure comme Magdelaine ; & aprés avoir aquis beaucoup de merites elles moururent fort sainctement presque au mesme temps.

IV. Il se passa environ cette année une histoire fort memorable dans cē mesme Monastere : une tres-belle fille de la Noble famille de Donat, appellée Picarde, fut fiancée contre sa volonté par un Gentilhomme de Florence ; le desir qu'elle avoit de conserver sa virginité l'obligea de se jetter dans le Monastere de Monticelli : son pere & tous ses parens firent tous leurs efforts pour la détourner de son dessein, & la fermeté qu'elle fit paroistre à leur resister, la fit nommer Sœur Constance par l'Abbesse qui luy donna l'Habit : son frere transporté de fureur escalada le Monastere, & entra dedans avec douze bandits pour l'enlever ; mais elle se cacha si bien qu'il ne la peut jamais trouver: il y revint une deuxiéme fois avec la mesme escorte, & fit tant par des menaces, & enfin par des coups, qu'on luy livra la pauvre Sœur Constance, & il l'entraîna comme une innocente victime.

V. Dés qu'elle fut dans la maison de son pere, on la depoüilla de son habit de Religieuse pour la mettre dans le lit nuptial; comme on l'emportoit avec que violence elle se tourna vers Jesus-Christ qu'elle avoit choisi pour le bien aymé de son cœur, & luy dit toute baignée de larmes, mon cher Seigneur & unique Espoux, ne permettés pas qu'on vous ôte ce que je vous ay donné; j'ay mépriſé tous les plaisirs du monde pour estre toute à vous ; aydez-moy à conserver la fleur de ma virginité que je vous ay consacrée ; que si la beauté de mon visage est la cause de la force qu'on me veut faire, chargez s'il vous plait mon corps d'infirmités, afin que le mal que ma chair souffrira conserve ma pureté, merveille ! à peine eut elle achevé sa priere qu'elle fut saisie d'une grosse fiévre, son corps devint sec & livide, & se couvrit de pustules qui fourmilloient de vermisseaux; ce mal luy dura huit jours, elle le souffrit avec une patience admirable, & ayant repris l'Habit de sainte Claire, elle mourut avec un grand repos ; cet accident ne toucha pas seulement ses parens, mais encore toute la Ville ; son frere, qui s'estoit le plus emporté, fut aussi le plus marry de sa faute ; & pour une marque de son repentir, il se mit en chemise & la corde au col, & vint en cet estat à l'Eglise de Monticelli pour y faire amande d'honneur, & demander le pardon de son crime ; ceux qui l'avoient assisté dans cette mauvaise action ne prirent pas le mesme sentiment que luy, & Dieu les punit d'une mort funeste.

Digitized by Google

VI. Le Pape crea sept Cardinaux aux Quatre-temps de l'Avent ; Frere Bertrand de la Tour, autrefois Provincial de Guienc, & maintenant Archevesque de Salerne, fut un de ceux-là ; il estoit tres-bien versé dans l'Escriture sainte, fort éloquent, & né pour les grandes affaires ; bien-tôt aprés sa Sainteté luy donna le gouvernement de deux Monasteres de saint Benoît, dont l'un estoit prés de Capoüe appellé Saint Ange des formes, & l'autre estoit dedans: il mourut à Avignon l'an 1324. ou selon Musca l'an 1326. & fut enterré dans l'Eglise des Freres Mineurs.

VII. Hugonet de Fagiola Comte de Pise, & de Luques, & Seigneur de beaucoup d'autres lieux, qui s'estoit rendu fort celebre dans l'Art militaire, se trouvant vieux & malade demanda l'Habit de saint François, mourut quelques jours aprés l'avoir receu, & fut inhumé dans l'Eglise des Freres Mineurs à Verone ; son fils Neri mourut avec le mesme habit & fut enterré au Convent du Bourg saint Sepulchre; Jean de Vic Prefet de Rome, fut inhumé de la mesme façon : ce qui fait voir que les troubles qui avoient esté excités contre l'Ordre n'avoient pas fait perdre aux grands Seigneurs la bonne estime qu'ils en avoient.

VIII. Un Frere Jean fut promû à l'Evéché de Tivoli ; Frere Jerôme qui avoit esté fait Evéque par Clement V. pour aller en Tartarie avec Frere Jean de Montcorvin, fut pourveu de l'Evéché de Capha sur le pont Euxin, que le Pape erigea de nouveau, & auquel il assigna un territoire fort estendu; les Genois qui avoient là une belle colonie donnerent occasion à cet establissement. Frere Raymond Penitencier du Pape fut fait Evêque de Vintimille sur la côte de Genes. Frere Mathieu de Capoüe fut pourveu de l'Archevêché de Surrento dans le Royaume de Naples.

IX. Les Electeurs de l'Evêché de Nicastro au mesme Royaume, s'estoient partagés pour trois qui estoient proposés à cette dignité; Frere Pierre de Scalea en estoit un, & avoit le moins de suffrages ; les autres allerent poursuivre leur affaire à Rome, & tandis qu'ils y travailloient l'Archevêque de Reggio en Calabre sacra Frere Pierre, & le mit en possession ; le Pape estant informé de son procedé, donna commission de l'examiner à Guillaume Archidiacre de Forli, & Curé de Benevent.

X. Isnard Patriarche d'Antioche, & administrateur de Pavie, avoit commis tant de crimes, que le Pape le priva de toutes ses charges, le suspendit de toutes les fonctions Ecclesiastiques, & le proscrivit. Frere Jean Beccaria qui soustenoit avec grand zele le parti de l'Eglise dans la Lombardie, fut choisi par le Legat Apostolique pour prendre l'administration spirituelle de Pavie, & fut confirmé par le Pape ; ce Frere Jean observa si bien le Patriarche Condamné qu'il le fit prendre & conduire à Rome.

XI. Frere Barthelemi de Florence de la Noble famille de Bardi, Domestique du Pape, fut pourveu de l'Evesché de Spolete, & de l'administration de celuy de Terni, où il fit conduire avec de grands fraix une fontaine qu'on appelle de son nom Bardescas ; il a vécu long temps dans sa dignité, & a laissé de grandes marques de son zele par ses constitutions sinodales, & de sa ver-

Digitized by Google

tu par beaucoup d'actions tres dignes de loüange.

XII. Les habitans de saint Marc dans la Calabre, firent bâtir un Convent environ cette année, où saint François de Paule fut offert à Dieu par son pere & par sa mere, & y passa un an avec l'habit de Frere Mineur; l'Observance l'occupa l'an 1517. & l'on y conserve avec grand honneur le corps du bien-heureux Frere François de saint Marc.

XIII. Un Sarrazin Espagnol qui se convertit à Rome par l'instruction de Frere Alvarus Pelagius Penitencier du Pape, revint par son conseil dans le Dioceſe de Palentia en Castille, & fit bâtir un petit Convent sur le Mont Lievan, où il prit l'habit de l'Ordre & le nom de Frere Jean du Rocher, & passa fort saintement le reste de sa vie dans une grotte; ce lieu est si sauvage qu'il est inaccessible pendant l'hyver à cause des neiges, & les Religieux sont obligés d'y faire des provisions pour vivre.

XIV. Les Seigneurs de Maleteste firent bâtir un Convent au bourg de Verucoli du Dioceſe de Rimini, d'où l'on dit qu'ils sont originaires.

XV. Le Convent d'Heilderberg Capitale du Palatinat du Rhin avoit esté bâti avant l'an 1248. hors de la Ville; depuis on avoit esté obligé de le demolir deux fois à cause des guerres; cette année il couroit la mesme risque à cause de la discorde qui estoit entre Loüis de Baviere & Federic d'Austriche, parce que chacun d'eux pretendoit avoir esté esleu Roy des Romains, & le Pape donna commission pour le remettre dedans; cela fut executé l'année suivante au mois de May. Machtilde de Nassau Ducheſſe de Baviere donna le fonds, & l'an 1376. Elizabeth Comteſſe de Namur, & femme de Rupert Comte Palatin, & Duc de Baviere fit achever le bâtiment. Simon Eveſque de Vormes y avoit concedé quelques Indulgences, car cette Ville est dans son Dioceſe, l'an 1284. & un Cardinal Legat Apostolique en Allemagne octroya les mesmes graces, mais pour des jours differents, l'an 1379. le Cardinal Julien Cesarius qui a merité de souffrir la mort pour la cause de l'Egliſe, estant Legat en Allemagne ordonna le 2. de Juillet de l'an 1433. que les Obſervantins y seroient introduits; & cela s'executa sous Eugene IV. le 15. de Juillet de l'an 1435. depuis le Palatin Otthon Henry ayant embrassé l'Hereſie du temps de Luther, & ne pouvant contraindre les Religieux de suivre sa perfidie, fit sauter le Gardien par une feneſtre, chassa tous les autres Religieux, & changea le Convent en un College pour ces heretiques; tous les Auteurs de ce sacrilege furent punis d'une mort funeſte, & les ſucceſſeurs de ce Prince ont esté chassés de leur Domaine par l'occasion que je vais dire.

XVI. L'an 1619. Federic Palatin du Rhin pretendit que le Royaume de Boheme luy appartenoit, & s'en empara; mais l'Empereur Ferdinand qui croyoit y avoir plus de droit que ce Prince, luy declara la guerre, & pendant qu'il le chassoit de la Boheme, les Espagnols se saisirent du bas Palatinat, & le Duc de Baviere du haut; ainsi le Comte qui croyoit s'aggrandir du bien d'autruy, perdit le sien, & se vit reduit à chercher sa retraite parmi les Hollandois ſes confreres dans l'Hereſie; & Heildelberg ayant esté repris par les Catholiques l'an 1620. les Religieux y furent rétablis le 29. de Septembre de

Digitized by Google

l'an 1622 ; Maximilien Duc de Baviere, & plusieurs autres Seigneurs à son imitation firent de grandes liberalités pour reparer & orner le Convent ; l'Eglise contient plusieurs beaux Mausolées de Princes, de Princesses & d'autres personnes Illustres.

XVII. Pendant qu'on bâtissoit le Monastere du saint Sacrement à Naples pour des Religieuses de sainte Claire, le Roy Robert establit quelques Dames de sa Cour dans une maison voisine, pour y eslever des filles de condition qui se trouvoient pauvres ; dans quelques années toutes celles qui y demeuroient, embrasserent le Tiers-ordre à la persuasion d'une devote Tiercere d'Assise, acheterent quelques autres maisons, & bâtirent un fort beau Monastere ; la Sœur Magdelaine de Constantio estoit une des premieres que le susdit Roy y avoit mises, & Dieu a fait éclater sa vertu par plusieurs miracles pendant sa vie & aprés sa mort : son Sepulchre est élevé au milieu du Chœur.

XVIII. Le Pape permit à Heduvige Duchesse de Pologne d'entrer avec une honneste compagnie, toutes les fois qu'elle voudroit, dans le Monastere de Cracovie.

XIX. Jay trouvé une Bulle qui parle de celuy de Mont saint prés de Todi, je ne sçais si c'est celuy que Gonzague appelle de Mont-de-christ, mais il dit que les Religieuses de sainte Claire ne le prirent sur les Benedictins que l'an 1520 : il pourroit y avoir erreur à la chifre, & peut estre faudroit-il dire que ce fut l'an 1320.

XX. Le Pape institua l'Université de Dublin : Frere Guillaume de Hardith Dominiquain fut le premier Professeur en Theologie : Frere Henry Cogrius Franciscain le second, Guillaume de Rodiard Doyen de l'Eglise Cachedrale de cette Ville le troisiéme pour le droit Canon, & Frere Edmond Bernarden le quatriéme.

XXI. Le Pape conceda des privileges & des Indulgences au Monastere du saint Sacrement de Naples, & à la chapelle de saint Loüis Evesque de Tolose bastie par Gonzalve Garsia au Convent de Valence en Espagne.

XXII. Il permit à Jeane Reyne de France & de Navarre & à ses deux filles Jeane & Isabelle d'entrer dans le Monastere de Longchamp pour y voir la Princesse Blanche qui s'estoit rendü Religieuse, comme nous avons dit.

Digitized by Google

I. LEs Bien-heureux Peres Thomas de Tolentin, duquel nous avons souvent parlé, Jacques de Padouë, Pierre de Siene, & Frere Demetrius de Tafelicio Lay, Georgien de nation, & qui sçavoit tres-bien les Langues orientales, souffrirent le martyre au commencement d'Avril à Thana dans les Indes; leur combat fut si glorieux & si celebre, que plusieurs Religieux de nostre Ordre, & de celuy de S. Dominique, en envoyerent la relation, & j'ay colligé de leurs lettres l'histoire entiere que je vay mettre icy. Ces quatre Freres Mineurs & Frere Jordain de l'Ordre de S. Dominique, poussez d'un fervent desir de prescher la Foy de J. Ch. aux Sarrasins & aux Payens, & de gagner la palme du Martyre par ce saint exercice, partirent de Tauris en Perse, & s'embarquerent pour aller à Polombe; mais par la force des vents, & par la tromperie des Matelots ils furent portez à Thana dans les Indes contre leur esperance, & contre leur volonté; ils trouverent là quinze familles de Chrestiens Nestoriens, de l'un desquels ils furent receus fort charitablement; ils sçeurent que dans la Ville de Paroth il y avoit quantité de personnes qui se disoient Chrétienes, mais qui n'en avoient que le nom & non pas la Foy; l'esperance de les pouvoir instruire obligea Frere Jordain d'y aller, parce qu'il entendoit mieux que les autres la Langue Persienne qu'on y parloit; deux Nestoriens l'accompagnerent dans ce voyage, le Vaisseau sur lequel ils s'embarquerent aborda au Port de Supera, où l'Apôtre S. Thomas a presché autrefois & bâti une Eglise, & Frere Jordain y baptisa prés de cent personnes dans quinze jours qu'il y arréta.

II. Lors qu'il voulut remonter sur Mer pour continuer sa route, le Vaisseau démara de luy-mesme, sans estre pousse ni par les vagues, ni par le vent, car & l'air & la Mer estoient parfaitement tranquilles; il creut que ce prodige cachoit un mystere, & que Dieu luy vouloit faire connoître, qu'au lieu d'aller plus avant il devoit retourner vers ses compagnons; il leur écrivit en mesme temps pour avoir leur avis, & comme il attendoit le retour d'un Nestorien qu'il leur avoit envoyé, les nouveaux Chrétiens qu'il avoit instruits luy vinrent dire qu'ils venoient d'apprendre que les quatre Freres Mineurs avoient esté mis en prison à Thana; cette nouvelle au lieu de l'estonner l'anima; & le desir de se joindre à eux pour participer à leur gloire, l'obligea de partir, quelque instance qu'on luy peut faire pour le retenir; lors qu'il fut prés de Thana il trouva son Messager qui revenoit avec plusieurs Chrétiens, pour luy dire que ceux qu'il cherchoit sur la terre estoient montez dans le Ciel avec la couronne du Martyre; à cette nouvelle il ne se peut empécher de s'écrier avec douleur, & pour la perte de ces glorieux champions de la Foy, & encore plus pour le déplaisir qu'il avoit de n'avoir pas peu estre le compagnon de leur victoire comme il l'estoit de leur voyage: il entra

Digitized by Google

dans la Ville, & il y apprit l'hiſtoire de leur Martyre comme je le vay dire.

III. La femme du Neſtorien, chés qui ces quatre Freres Mineurs s'eſtoient arreſtez, ayant eſté maltraitée par ſon mari, le cita devant le Cadi, & donna ſes hôtes pour témoins de l'injure qu'elle avoit receuë; un Alexandrin qui ſe trouva preſent lors qu'ils furent conduits à ce Preſtre Sarraſin, luy perſuada de les renvoyer devant le Juge de la Ville, car il eſperoit de les faire condamner, & d'aſſouvir par leur ſang la haine qu'il portoit à tous les Latins; il n'épargna rien pour en venir à bout, mais ce Magiſtrat qui eſtoit d'un naturel aſſez doux, aprés les avoir interrogez de leur foy, de la Bible qu'ils portoient, & du deſſein de leur voyage, les renvoya; l'Alexandrin fâché d'avoir manqué ſon coup, les fit r'appeller trois fois à ce Tribunal, & voyant qu'il ne pouvoit gagner rien de ce qu'il vouloit, obligea le Cadi de réprendre encore cette cauſe, & de les interroger préciſement du ſentiment qu'ils avoient de la Loy de Jesus-Christ, & de celle de Mahomet; les ſaints Confeſſeurs répondirent ſans heſiter, & avec hardieſſe, que Mahomet eſtoit un impoſteur, qui n'avoit enſeigné que des fauſſetez & des blaſphemes, que Jeſus-Chriſt eſtoit le vray Fils de Dieu, & que ſon Evangile eſtoit l'unique voye de ſalut; le Cadi fremit de rage à ces paroles, & les menaça de les faire mourir s'ils ne ſe retractoient; mais ces menaces ne les eſtonnerent point, & ils perſiſterent avec grande fermeté dans la profeſſion de leur foy; les flateries par leſquelles il s'eſſaya de les gagner n'eurent pas plus de pouvoir ſur leurs eſprits, & les Sarraſins voyant leur conſtance les expoſerent la teſte nuë à l'ardeur du Soleil qu'on ne peut ſupporter en ce pays-là ſans mourir; neanmoins Dieu donna une ſi grande force à ces valeureux ſoldats, qu'ils y demeurerent pendant trois heures ſans en ſouffrir aucune incommodité.

IV. Les Infidelles étonnez, mais non pas adoucis par ce prodige, allumerent un grand feu au milieu de la place, & y jetterent Frere Jacques dedans; mais il demeura au milieu des flammes les mains eſtenduës & les yeux levez au Ciel juſques à ce que tout le bois fut conſumé ſans perdre un ſeul cheveu de ſa teſte; le peuple le voyant ſortir ainſi ſain & ſauve du milieu du braſier commença de s'écrier que ces hommes eſtoient des ſaints, & des amis de Dieu, & que ce ſeroit un grand crime de leur faire aucun mauvais traitement, puiſque leur Loy eſtoit recommandée par un ſi grand miracle; le Cadi voyant le tumulte, & craignant que tout ce peuple ne ſe fit Chrétien, leur dit que cet homme ne s'étoit pas ſauvé du feu parce qu'il eſtoit ſaint, mais parce qu'il portoit un habit de laine qui avoit eſté amaſſée ſur la terre d'Abraham que Dieu avoit benite, & que s'il eſtoit expoſé au feu tout nü il s'y bruſleroit aſſeurement; le ſaint Martyr fut d'abord dépoüillé, on le lava encore pour luy ôter la force des ſortileges, on l'oignit d'huile & de beurre, & on le jetta dans un feu qui eſtoit deux fois plus grand que le premier, & ſur lequel on avoit verſé de l'huile & de la reſine; mais la meſme vertu qui l'avoit ſauvé la premiere fois, le conſerva encore une deuxiéme; ſes Freres le voyant au milieu des flammes ſans en eſtre endommagé éclatoient en actions de graces envers Dieu, & en loüanges envers Jeſus-Chriſt leur Maître, & les Infidelles plus eſtonnez qu'auparavant, ne peurent s'empécher d'avoüer que Frere Jacques eſtoit un Saint & un vray ſerviteur de Dieu.

Digitized by Google

V. Le Juge touché de ce prodige, mais non pas converti, dit alors aux Religieux avec grande douceur; je connois que vous eſtes des ſerviteurs de Dieu, & que voſtre Loy eſt bonne, puiſqu'elle a eſté éprouvée par le feu, je ne ſouffriray pas qu'on vous faſſe d'injure, mais retirez-vous en paix, car le Cadi, & vos ennemis ne depoſeront pas la haine qu'ils vous portent, juſques à ce qu'ils vous auront oſté la vie; les ſaints Confeſſeurs luy répondirent qu'ils ne craignoient point les tourmens, & qu'ils ne ſouhaittoient rien tant que de mourir pour une ſi bonne cauſe; mais enfin ce Magiſtrat les obligea de paſſer un petit bras de Mer pour aller à un Village qui eſtoit vis-à-vis de Thana.

VI. La nuit ſuivante le Cadi & l'Alexandrin allerent trouver le Juge, luy reprocherent qu'il eſtoit un lâche, qu'il avoit trahi ſa Loy en délivrant ſes ennemis, & le menacerent de le déferer aux Princes; il ſe deffendit quelque temps ſur les prodiges qu'il avoit veus, mais ils le preſſerent tant qu'enfin il apprehenda qu'ils ne luy fiſſent une mauvaiſe affaire, & ſur le meſme temps il envoya quatre Bourreaux pour donner la mort à ces quatre Religieux, & fit mettre en priſon tous les Chrétiens de Thana.

VII. Les Satellites arriverent ſur le minuit à la maiſon où les ſaints Confeſſeurs s'eſtoient retirez, & en trouverent trois occupez à chanter Matines; ils les traînerent dehors, & aprés les avoir attachez à un arbre, ils fendirent la teſte à Frere Jacques, & percerent à coups d'épée Frere Thomas & Frere Demetrius, ainſi ces trois glorieux Martyrs rendirent leurs ames à Dieu en s'exhortant l'un l'autre à recevoir la mort avec que joye; en meſme temps la nuit qui eſtoit fort obſcure devint auſſi claire que le jour; mais cette grande lumiere fut ſuivie d'un ſi furieux orage, qu'on n'en avoit jamais veu de pareil; chacun croyoit qu'il alloit perir, & le Navire qui avoit porté ces bons Religieux fit naufrage dans le port, ce qui paſſa pour un grand prodige, parce qu'il eſtoit le premier qui s'eſtoit perdu dans ce lieu.

VIII. Les Bourreaux ne s'eſtonnerent pas pourtant de ces accidens, ils retournerent au logis, d'où ils avoient arraché les ſaints Martyrs, dans l'eſperance de profiter de leurs dépoüilles, & y trouverent Frere Pierre qui ne ſçavoit rien de ce qui s'eſtoit paſſé, parce qu'il avoit eſté abſent: ils le prirent, le conduiſirent au Cadi, & n'épargnerent ni promeſſe, ni menace pour le pervertir; aprés avoir employé inutilement un jour entier à leur impie deſſein, ils le foüeterent, & le pendirent à un arbre; le B. Martyr demeura deux jours en cet eſtat ſans ſouffrir aucune douleur, il chantoit des loüanges à Dieu, & exhortoit tous ceux qui le venoient voir à embraſſer la foy de Jeſus-Chriſt, & le Juge en eſtant averti le fit détacher & décapiter; les trois premiers avoient eſté martyriſez le Jeudy avant le Dimanche des Rameaux, & celui-cy le fut la veille de cette Feſte.

IX. Le lendemain quelques Neſtoriens qui s'eſtoient cachez de peur, ſortirent pour enlever le corps de ce Martyr, mais ils ne le trouverent point, & ne pûrent pas meſme reconnoître les marques du ſang qu'il avoit verſé; pendant qu'ils eſtoient dans l'eſtonnement de cette merveille, un devot Chrétien leur vint dire que Dieu luy avoit revelé que les Anges avoient ramaſſé le ſang de ce Martyr

Digitized by Google

Martyr & enterré ſon corps, & qu'il découvriroit le lieu de ſa ſepulture lors qu'il le trouveroit à propos ; ces quatre Martyrs apparurent à un autre Chrétien, & luy dirent que la peine qu'ils avoient ſoufferte leur avoit merité la gloire dont il les voyoit revétus ; les corps des trois premiers demeurerent quatorze jours ſans ſepulture, & Frere Jordain les ayant trouvez auſſi frais & auſſi entiers que le jour de leur mort, & rendans une odeur tres-ſuave, les fit porter à Supera & les enterra dans l'Egliſe que S. Thomas y a bâtie.

X. Dieu ne laiſſa pas la mort de ſes ſerviteurs impunie, il commença de la venger ſur un Magiſtrat amy du Juge qui avoit conſpiré contre eux avec le Cadi, car dés le lendemain il ſe rompit le col en tombant de cheval ; ces Bien-heureux apparurent durant la nuit au Juge, & le menacerent de le tuer avec des glaives flamboyans, s'il ne traitoit plus doucement les Chrétiens ; la crainte que cette viſion luy imprima, l'obligea de conſulter le Cadi, pour ſçavoir comment il pourroit appaiſer la colere de ces Martyrs qu'il avoit fait mourir injuſtement, & par ſon conſeil il délivra tous les Chreſtiens qu'il avoit empriſonnez, donna de grandes aumônes, & fit bâtir quatre Oratoires à l'honneur de ces quatre Bien-heureux ; cela porta pluſieurs Sarraſins à recevoir la foy de Jeſus-Chriſt, & Frere Jordain en baptiſa beaucoup juſques à ce que le Cadi craignant l'entiere abolition de ſa Secte renouvella la perſecution ; Dieu ne ſe contenta pas de la ſatisfaction que le Juge avoit faite, il permit que le Soldan le fit citer en jugement, & que l'ayant convaincu d'avoir fait mourir ces quatre innocens, quoy que leur foy eut eſté confirmée par tant de miracles, il le fit condamner avec toute ſa famille au meſme ſupplice dont il les avoit punis ; le Cadi voyant bien qu'il eſtoit dans le danger de recevoir le meſme traittement s'enfuït, & s'exila volontairement pour ſauver ſa vie.

XI. Le B. Frere Odoric de Forli qui preſchoit dans ce meſme temps aux Indes, ayant appris le glorieux Martyre de ſes Freres vint à Thana pour en ſçavoir tout le détail, & à Supera où ils avoient eſté enterrez, pour emporter leurs Reliques au Convent de Zayton dans l'Inde Superieure ; ſur ſon retour quelques idolatres mirent le feu durant la nuit à la maiſon où il s'eſtoit retiré, qui en fut toute brûllée, à la reſerve du lieu où il s'eſtoit couché, & où il avoit depoſé le ſacré treſor qu'il portoit ; mais dés qu'il fut ſorti avec ſon paquet, le feu acheva de conſumer ce coin qu'il avoit épargné.

XII. S'eſtant embarqué pour aller vers Polumbo, le vent manqua ſur le chemin, de ſorte que le vaiſſeau ſe trouva arreſté par la bonace ; les Infidelles firent mille actes de ſuperſtition à leurs Idoles, pour leur demander le vent néceſſaire à la navigation, mais ils furent tous inutiles ; alors le Patron qui eſtoit un Armenien Catholique, pria Frere Odoric d'obtenir du vray Dieu ce que les faux n'avoient pas pû faire ; ce bon Religieux ſe mit en priere, implora l'aide des ſaints Martyrs, & ayant jetté dans la Mer un de leurs os, le vent ſe leva d'abord fort favorable, & les conduiſit heureuſement au Port de Polumbo ; là il ſe remit ſur un autre grand vaiſſeau, où il y avoit ſept cens hommes, preſque tous Idolatres, pour aller à Zaïton ; quelques-uns de ces Payens qui ſçeurent qu'il portoit des oſſemens de morts, dirent aux autres que cette voiture pourroit ren-

Digitized by Google

dre leur voyage funeſte, & reſolurent de les jetter dans la Mer ; ils ſe mirent en ſoin de les chercher, mais Dieu les aveugla tellement, qu'ils ne peurent jamais voir les caiſſes où les ſaintes Reliques eſtoient enfermées, quoy qu'elles fuſſent expoſées à découvert ; dés qu'ils eurent abordé à Zaïton, les Chrétiens de ce lieu, & les Freres Mineurs qui y avoient deux Convents, vinrent recevoir ce pretieux depôt avec grand reſpect, & le remirent avec tout l'honneur poſſible dans un beau Sepulchre.

XIII. Un Marchand de Piſe obtint une de leurs teſtes, & l'emporta dans le Navire ſur lequel il devoit revenir en ſon pays ; ſur le chemin quelques Pirates l'attaquerent, & prirent deux autres Vaiſſeaux qui l'accompagnoient, mais ils ne peurent jamais ni aborder, ni offenſer le ſien, parce qu'il leur preſentoit pour toute deffenſe la ſacrée Relique qu'il portoit. Un jeune Genois qui avoit aydé Frere Jordain à recueillir les corps des ſaints Martyrs, ſe trouvant travaillé de la diſſenterie, guerit en beuvant de l'eau dans laquelle on avoit trempé une dent du B. Frere Thomas. Dieu a continué de faire pluſieurs grands miracles par leur interceſſion, non ſeulement en faveur des Chrétiens, mais encore des Sarraſins, qui vont prendre de la terre du lieu de leur Martyre, & la meſlent avec de l'eau pour l'avaler, comme un ſouverain remede dans leurs maladies.

XIV. Ces merveilles procurerent à Frere Jordain la liberté de demeurer à Thana, pour y preſcher, & il le fit pendant pluſieurs années avec beaucoup de travail & de fruit ; deux ans aprés leur Martyre il écrivit une lettre aux Freres Preſcheurs & aux Freres Mineurs qui eſtoient à Tauris, à Diagorgan, & à Merga, pour les inviter à le venir ſecourir dans la belle eſperance qu'il avoit de pouvoir eſtendre la foy par ces vaſtes Provinces. Jean XXII. eſtant informé du Martyre de ces quatre vaillans ſoldats de J. Ch. témoigna une grande inclination à les canoniſer, mais la diſpute de la pauvreté de J. Ch. & le ſchiſme de Frere Pierre de Corbaria qui s'éleverent, firent retarder l'execution de ce glorieux deſſein.

XV. Sur le meſme temps que ces ſaints Martyrs remportoient un ſi glorieux triomphe en Orient, le demon ſuſcita en Occident des troubles qui ont eſté tres-funeſtes à tout l'Ordre par l'occaſion que je vay raconter : l'Archevéque de Narbone & Frere Jean de Belua Dominiquain Inquiſiteur de la Foy, examinoient un Heretique Beguin dans cette Ville. Outre ſes diverſes erreurs que cet impie ſoûtenoit, il diſoit que Jeſus-Chriſt & les Apôtres, comme les maîtres de la perfection, n'avoient rien poſſedé en commun ni en particulier par titre de proprieté ny de domaine ; l'Inquiſiteur aſſembla tout ce qu'il y avoit de gens ſçavans dans Narbone pour juger cette cauſe ; Frere Berenger Taloni natif de Perpignan qui enſeignoit la Theologie fut de ce nombre, & conclud comme les autres ſur tous les articles qu'on propoſa, à la reſerve de celui de la pauvreté de Jeſus-Chriſt & des Apôtres ; car bien loin de le condamner comme Heretique, il ſoûtint que c'eſtoit un propoſition fort Catholique, contenuë dans la Bulle de Nicolas III. *Exiit qui ſeminat, &c.* L'Inquiſiteur tout tranſporté de colere le voulut obliger à ſe retracter, meſme par des cenſures, & Frere Berenger pour ſe deffendre de cette violence en appella au S. Siege ; l'Inquiſiteur le prevint,

Digitized by Google

il arriva plûtoſt que luy à Avignon, & diſpoſa ſi bien le Pape pour ſon opinion, que Frere Berenger fut fort mal receu de ſa Sainteté, & eut le Convent pour priſon ; ſur cela cette diſpute s'eſtendit, & s'échaufa entre les Freres Mineurs & les Freres Preſcheurs, chacun ſoûtenant ſon parti avec ardeur, ſans y porter ni moderation ni diſtinction ; Jean XXII. les oüit pluſieurs fois en plein Conſiſtoire, mais avant que de prononcer, il voulut avoir l'avis de pluſieurs Docteurs ; Frere Ubertin de Caſal eſtoit en ſi grande reputation, que ſa Sainteté deſira de ſçavoir ſon ſentiment ſur ce ſujet, & ordonna pour cet effet au Cardinal Neapoleon des Urſins de le conſulter.

XVI. Frere Ubertin ayant receu l'ordre du Pape par une lettre du ſuſdit Cardinal, répondit fort doctement en ces termes : Si l'on conſidere Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres comme les maîtres univerſels de l'Egliſe, ils ont poſſedé des biens en commun avec l'autorité de les diſtribuer aux Miniſtres de l'Egliſe, & aux pauvres, & ce ſeroit une hereſie de dire le contraire, & c'eſt dans ce ſens qu'il eſt écrit au chapitre 12. de S. Jean, que Jeſus-Chriſt avoit de l'argent, mais ce n'eſt pas auſſi le point de la queſtion.

XVII. On peut conſiderer le Sauveur & ſes Apôtres comme des perſonnes particulieres, les fondemens de la perfection religieuſe, les parfaits mépriſeurs du monde, qui montroient l'exemple à tous ceux qui voudroient ſuivre les ſacrés conſeils de l'Evangile ; & dans cette veuë il faut diſtinguer deux façons d'avoir & de poſſeder quelque choſe ; la premiere eſt civile par laquelle nous pouvons conſerver & déffendre ce que nous avons, ſelon les loix, & demander en jugement ce à quoy nous pretendons avoir droit ; dire que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ont poſſedé quelque choſe ſous ce titre c'eſt une hereſie oppoſée formellement à l'Evangile, qui nous deffend de conteſter en Juſtice contre celuy qui veut emporter noſtre tunique, & qui nous conſeille en cette rencontre de luy ceder encore le manteau, ſans nous laiſſer la liberté de repeter ni l'un ; ni l'autre lors qu'ils nous auront eſté ôtez de la ſorte ; ces textes ſont formels au chap. 5. de S. Mathieu, & au chap. 6. de S. Luc ; auſſi ſont-ce les deux actes qui marquent la proprieté & le domaine ; c'eſt dans ce ſens que S. Pierre diſoit, Seigneur nous avons laiſſé toutes choſes pour vous ſuivre, & c'eſt auſſi de cette façon que les Freres Mineurs doivent entendre leur propoſition.

XVIII. Mais on peut avoir des biens d'une autre ſorte, ſçavoir pour l'uſage commun & neceſſaire ; Jeſus-Chriſt & les Apôtres ont ainſi eü des biens temporels par le droit naturel, que quelques-uns appellent le droit du Ciel, pour la ſuſtentation neceſſaire de la vie, ſans y rechercher ni l'abondance, ni les delices, ni la vanité ; S. Paul le dit ainſi dans ſa ſeconde Epiſtre à Timothée au chapitre 6. nous ſommes contents pourveu que nous ayons les alimens & les habits ; & il n'y a point de profeſſion, ni aucun conſeil de Jeſus Chriſt qui interdiſe cette façon de poſſeder quelque choſe ; c'eſt pourquoy ſi quelqu'un ſoûtenoit que Jeſus-Chriſt ni les Apôtres n'ont rien eü ſelon ce droit naturel & ſelon la neceſſité de cet uſage, ce ſeroit une hereſie ; & dans ce ſens j'avouë que les Freres Preſcheurs ont raiſon.

XIX. Cet écrit fut leu en plein Conſiſtoire, les parties témoignerent qu'el-

Digitized by Google

les en eſtoient fort contentes, parce que chacune pouvoit demeurer dans ſon opinion avec cette diſtinction, & le Pape receut beaucoup de joye de voir que cette diſpute ſe pouvoit terminer ſi facilement, & dit qu'il n'en vouloit plus oüir parler; mais le demon la reveilla dans peu de temps, avec de grands deſordres, que nous rapporterons chaque année comme ils ſont arrivez. Bzovius n'eſt pas d'accord avec luy-meſme du temps auquel cette diſpute commença, car il en rapporte l'origine à l'an 1322. par la rencontre de Narbone que j'ay déduite: mais depuis l'an 1317. il avoit commencé de noircir les Freres Mineurs ſur l'opinion qu'ils tenoient de la pauvreté de Jeſus Chriſt & de ſes Apôtres, comme ſi cette controverſe eut eſté déja émeuë. Je compoſe des Annales & non pas des Apologies, c'eſt pourquoy je ne répondray point autrement aux injures qu'il nous dit, que par la pure & ſincere narration de la verité, ſoit qu'elle tourne à noſtre loüange, ou à noſtre blâme; je prie ſeulement le Lecteur équitable de conferer ma ſincerité avec la paſſion de cet Auteur, & de ſuſpendre ſon jugement ſur les calomnies dont il nous charge, juſques à ce qu'il ait veu le temperament que j'y apporte.

XX. Pendant qu'on accuſoit les Freres Mineurs d'hereſie dans Avignon, deux des leurs ſouffrirent le Martyre au meſme pays en pourſuivant les Heretiques, comme je vay dire. Frere Jacques Bernard Inquiſiteur dans la Provence & le Dauphiné avoit envoyé comme ſes Vicaires Fr. Cathalan Fabri, & Fr. Pierre Paſchal de Salient au Bourg de Cabiol dans le Dioceſe de Valence; les difficultez qu'ils trouverent à exercer leur charge, les obligea d'aller à Montfils ſans craindre les injures dont on les menaçoit, & dés la premiere nuit de leur arrivée ils furent cruellement maſſacrez par les Heretiques dans le Prieuré de Saint Jacques où ils s'eſtoient retirez; le Pape eſtant informé de cet aſſaſſinat, écrivit incontinent aux Eveſques de Valence, & de Viviers, & au ſuſdit Frere Bernard, & leur ordonna de faire toutes les diligences poſſibles pour prendre & punir ces meurtriers; il donna encore le meſme ordre à tous les Seigneurs, & à toutes les Communautez du pays; & Dieu fit bien-tôt connoître par des miracles que la mort de ces bons Religieux avoit eſté une hoſtie fort agreable à ſes yeux; ils apparurent à une Religieuſe malade, & luy dirent qu'elle gueriroit ſi elle faiſoit avertir ſes parens & ſes amis de recueillir leurs corps pour les enterrer; elle s'acquita fidellement de cet ordre, & receut la ſanté pour ſa recompenſe; leurs ſacrées Reliques furent portées au Convent de Valence, & le Pape eſtant averti des miracles qui ſe faiſoient à leur tombeau, donna commiſſion à l'Eveſque du lieu d'en informer juridiquement pour proceder à leur canoniſation, mais les troubles qui ſurvinrent dans l'Ordre arrêterent cette honorable pourſuite.

XXI. D'autres Freres Mineurs travailloient en ce meſme temps parmi les Tartares, les Ethiopiens, les Armeniens & les Sarraſins de l'Orient; quelques uns d'entr'eux retournerent vers le Pape pour luy rapporter l'eſtat de ces peuples, dont pluſieurs aprés avoir receu la foy luy vouloient prêter l'obeïſſance deuë au chef de l'Egliſe, & d'autres qui eſtoient Schiſmatiques témoignoient beaucoup d'inclination à ſe reünir à l'Egliſe catholique; ſur cette agreable relation il écrivit de belles lettres au Roy des Georgiens qui eſtoit Schiſmatique & à tous ſes

Digitized by Google

peuples sur l'unité de l'Eglise & la primauté de S. Pierre, de la mesme teneur que celles qu'Innocent IV. avoit envoyées aux Bulgares; il en chargea ces mesmes Freres Mineurs, comme ses Commissaires Apostoliques vers un grand nombre de peuples qu'il exprime, sçavoir les Sarrasins, les Infidelles, les Grecs, les Bulgares, les Cumains, les Yberiens, les Alains, les Galathes, les Goths, les Ruteniens, les Nubiens, les Nestoriens, les Georgiens, les Armeniens, les Indiens, les Moscelins, & tous les autres de l'Orient & du North, & il ajoûta aux privileges ordinaires de ces missions la permission generale d'établir par tout des Convents.

XXII. Frere Pierre & Frere Jacques retournerent aussi cette année de la Tartarie, & firent leur rapport au Pape du fruit qu'ils y avoient fait, & de l'affection que l'Empereur Mussayd, & le Roy Zopan Begitar leur avoient témoignée; sa Sainteté les renvoya d'abord avec des lettres pour ces deux Princes; & d'autres pour les principaux de cet Empire, par lesquelles il leur demandoit la continuation de leur protection en faveur de ses Missionaires, afin qu'ils peussent cultiver & multiplier la foy qu'ils y avoient plantée; il leur en donna encore d'autres pour tous les Prelats & les peuples Schismatiques de l'Orient, par lesquelles aprés avoir expliqué la doctrine Catholique il les invitoit à se reünir au giron de l'Eglise Romaine, & à prendre créance sur tout le reste que ses Commissaires Apostoliques leur enseigneroient; dans cette instruction il dit clairement que les ames des hommes qui meurent en grace entrent dans le Ciel, dés qu'elles sont entierement purifiées de la tâche de leurs pechez; c'est pourquoy il y a dequoy s'estonner comment il a pû soûtenir depuis, qu'elles ne devoient voir Dieu qu'aprés le Jugement vniversel, si ce n'est qu'il ait voulu dire que ce n'estoit pas la mesme chose d'entrer dans le Ciel, & de voir Dieu.

XXIII. Frere Jerôme qui avoit esté institué le premier Evesque de Capha dans la Tartarie Septentrionale, revint aussi avec quatre Freres Mineurs, & aprés a voir informé le Pape du fruit qu'il y avoit fait avec l'ayde de ses Confreres, & des Freres Prescheurs, il s'en retourna pour revoir son troupeau; le Pape le chargea d'une lettre pour Abuscan fils du Roy Cosogan, par laquelle il le congratuloit de sa conversion à la foy, & l'exhortoit de travailler à celle de ses sujets; sa Sainteté en écrivit une autre à tous les nouveaux convertis, pour les confirmer dans la foy, & pour les exhorter à la perseverance: cet Evesque avoit esté obligé de faire ce voyage à cause du mauvais traittement qu'il avoit receu des Genois, qui avoient establi une colonie à Capha, & le Pape donna commission au Vicaire general des Freres Mineurs en ces cartiers-là, & aux Gardiens des deux Convents de cette Ville de luy procurer la satisfaction qui luy estoit deuë.

XXIV. Frere Estienne Evesque de Saray dans l'Armenie avoit aussi esté maltraité par son peuple, & le Pape écrivit à tous les Fidelles de ce Dioceſe, pour leur faire reconnoître leur faute, & pour les obliger de se reconcilier avec que leur Pasteur, en luy rendant le respect & l'obeïssance qu'ils luy devoient.

XXV. Le Pape apprit encore qu'il y avoit quelques Prelats & seculiers & reguliers en divers endroits de la Tartarie, qui n'avoient pas esté instituez cano-

Digitized by Google

niquement, & quelques Clercs qui avoient receu les Ordres par des personnes qui n'avoient pas le pouvoir de les leur conferer ; c'est pourquoy il ordonna à Zacharie Archevesque de S. Thadée de Cameleſie, au Vicaire des Freres Prescheurs, & au Custode des Freres Mineurs en ces cartiers-là, de suppleer aux deffauts des eſlections, en les confirmant par l'autorité du S. Siege, & de faire ordonner les Clercs selon les formes prescrites par les saints Canons.

XXVI. Il s'éleva une si furieuse sedition dans Assise, que presque toute la Ville en fut ruinée, & les Magistrats avec les principaux par un attentat sacrilege pillerent l'Egliſe de S. François, & en enleverent l'argent qui avoit esté ramassé de divers endroits pour le secours de la Terre Sainte, & d'autres depoſts que quelques Cardinaux & quelques Seigneurs y avoient confiez ; le Pape en estant informé donna commission à l'Eveſque du lieu, & aux Inquisiteurs de l'Ordre de proceder contre ces impies, & particulierement contre Mutius François qui en avoit esté le Chef.

XXVII. Frere Geraud avoit renoncé au droit qu'il avoit à l'Eveſché de Brignala Suffragant de Genes par l'élection Canonique qui avoit esté faite de sa perſonne, contre un autre qui s'y estoit intrus ; mais nonobstant sa demiſſion le Pape le promeut à cette dignité. Frere Guillaume fut fait Eveſque d'Albe ; Frere Pierre Aureolus Docteur de Paris Archeveſque d'Aix en Provence, & Frere Arnaud Rogardi Archeveſque de Salerne au Royaume de Naples, celui-cy a écrit un tres-beau & ſçavant Traité des distinctions morales, qu'il dedia au Roy Robert. Frere Jean fut promeu à l'Eveſché d'Albenga Suffragant de l'Archeveſque de Genes ; Frere François d'Aſcoli dans la Marche d'Ancone estoit en grande reputation au Convent de S. Laurens de Naples, & le Roy l'avoit pris pour son Confeſſeur.

XXVIII. Jean de Poliaco Docteur de Paris soûtenoit que supposé le Decret du Concile de Latran, *Omnis utriuſque ſexus, &c.* ceux qui se confeſſoient aux Confeſſeurs approuvez generalement, estoient obligez de reïterer leur confeſſion à leur Curé ; que le Pape, ny Dieu meſme ne les peuvent pas diſpenſer de cette obligation pour une fois l'an, & enfin que ni l'un ni l'autre ne pouvoit donner une licence d'oüir les confeſſions, en sorte qu'on ne fut jamais obligé de se confeſſer à son Curé ; le Pape en estant informé le fit citer, l'obligea de retracter ces trois propoſitions en plein Conſiſtoire, & les condamna comme erronées & fauſſes par l'extravagante, *Vas electionis, &c.* qui se trouve parmi les communes dans le livre 5. au titre *de hæreticis* c. 2.

XXIX. Gibert de Chasteauneuf Comte de Corregio dans la Lombardie au deça du Po, fonda un Convent dans cette Ville, & y donna le revenu d'un moulin, duquel les Conventuels de la Province de Bologne joüiſſent.

XXX. Le Pape donna permiſſion au General de l'Ordre d'en établir un autre à Tauſignano dans la Romagne qui est aux mémes Peres.

XXXI. Celuy de Sebenico en Dalmatie qui estoit hors de la Ville, avoit esté ruiné par les guerres & remis dedans ; cette année le bâtiment se trouvant achevé, le Pape permit aux Religieux de s'y loger.

XXXII. Nous avons dit qu'il y avoit deux Convents à Capha sur le Pont

Digitized by Google

Euxin, l'un s'appelloit Ste. Marie, & l'autre S. François.

XXXIII. Le Pape donna permiſſion à Mathilde Comteſſe d'Arras & de Bourgogne, & Dame de Salins, d'entrer toutes les fois qu'elle voudroit au Monaſtere de S. Omer, que ſon pere avoit fondé pour les Religieuſes de Ste Claire; mais nous ne ſçavons pas en quelle année.

XXXIV. Les Benedictins de Vergelay au Dioceſe d'Autun avoient pillé & ruïné deux fois le Convent que les Freres Mineurs avoient eſtabli dans cette Ville, ſans aucun reſpect des Commiſſaires du S. Siege qui avoient eſté deputez pour terminer leurs differents; le Pape en eſtant informé donna commiſſion à deux Abbez voiſins de citer l'Abbé & les Moines de ce lieu à comparoître devant le S. Siege, pour répondre des excez qu'ils avoient commis.

XXXV. Riſſabelle femme d'Hugolin de Trincis avoit fait bâtir une Chapelle en l'honneur de S. Nicolas au Convent de Foligni, & le Pape y conceda quelques Indulgences.

XXXVI. Il donna encore pluſieurs privileges au Monaſtere de ſainte Claire de Naples fondé ſous le titre du Tres-Saint Sacrement, & confirma la forme de vie que la Reyne Sancie y avoit eſtablie, & qu'il inſera tout au long dans ſa Bulle.

DE JESUS-CHRIST l'An 1322. | DE JEAN XXII. l'An 6. & 7. | DE LOÜIS 4. EMP. l'An 8. & 9. | DE L'ORDRE l'An 115.

I. NOus avons parlé pluſieurs fois du bien-heureux Frere François de Fabriano, il faut maintenant pourſuivre le reſte de ſa vie juſques à ſa mort, qui arriva le 22. d'Avril: ſon pere luy avoit laiſſé par ſon teſtament la diſpoſition de ſes biens, & il les employoit à faire acheter des vivres qu'il appreſtoit luy-meſme pour les diſtribuer aux pauvres, ou à faire meubler la Bibliotheque du Convent, comme l'officine qui ſervoit à chaſſer l'oiſiveté, & qui fourniſſoit des armes contre les Heretiques & les pecheurs. Il ne mangeoit qu'une fois le jour du pain trempé dans l'eau; il portoit un habit fort rude, ne dormoit que fort peu, & ſes diſciplines eſtoient ordinaires & ſanglantes; il avoit un grand zele pour le ſalut du prochain, & tâchoit de porter tous les hommes à la vertu par ſes bons exemples, & par la force de ſes paroles, ſans ſe laſſer jamais de les inſtruire, ou par les predications qu'il faiſoit, ou dans les confeſſions qu'il entendoit; il avoit un ſoin tres-particulier d'aſſiſter les malades, & pour les neceſſitez corporelles, & pour les ſpirituelles, afin de les diſpoſer à bien mourir; Dieu fit voir par des miracles combien ſa charité luy eſtoit agreable, car pluſieurs gueriſſoient dés qu'il les avoit viſitez, ou fait le ſigne de la croix ſur eux, & on luy en portoit ſouvent qui recevoient le meſme avantage par ſes prieres & par ce Signe ſacré.

II. Un jour il commanda à des Hirondeles qui le détournoient de la con-

Digitized by Google

tempation par leur chant, de sortir de l'Egliſe ; elles obeïrent d'abord, & n'y rentrerent plus de toute l'année. Voulant prendre le ſaint Sang à la Meſſe, il vit dans le Calice un petit ſcorpion ; il n'ignoroit pas ce qu'il pouvoit faire dans cette rencontre ſelon les rubriques, neanmoins il avala cet animal venimeux ſe confiant ſur la parole de l'Evangile, qui promet aux vrays Fidelles qu'ils ne ſeront point endommagez par le venin, aprés la Meſſe il ſe fit ouvrir la veine, & ce petit animal ſortit par cette inciſion ſans luy cauſer aucune douleur. On luy amena une femme poſſedée, mais il ſe deffendit pendant dix jours de faire ſur elle le ſigne de la Croix comme on l'en prioit ; enfin vaincu par les ſollicitations des aſſiſtans il le fit, & cette malheureuſe fut d'abord délivrée. Il eſtoit fort éloigné d'avoir de l'ambition pour les charges, mais il fut obligé par ſes Superieurs d'accepter le Gardianat du Convent de Fabriano ; il exerça cet office pendant quatre ans, & prit un grand ſoin de mettre les officines en bon eſtat, mais un plus grand encore de procurer par ſon exemple & par ſon autorité que la diſcipline reguliere y fut bien obſervée : l'an 1319. on y tint le Chapitre provincial, & il rendit mille bons offices à tous les vocaux, ſur tout aux vieillards & aux infirmes ; les Religieux qui connoiſſoient ſa vertu le voulurent élire Viſiteur de la Province, mais ils ne le pûrent jamais obliger d'accepter cet honorable employ.

III. Il tomba malade d'une fiévre lente dans le mois d'Avril, & tous les principaux de Fabriano ſe rendirent aſſidus à le viſiter, pour profiter de ſes bons conſeils ; un jeune homme luy vint demander ſa benediction dans l'eſperance de guerir par ce moyen d'une maladie cachée dont il eſtoit travaillé depuis quelques années, & il receut l'effet de ſa confiance ; le bien-heureux Pere qui ſçavoit l'heure de ſa mort, l'avoit écrite ſur un papier qu'on trouva dans ſon grabat, & elle arriva comme il l'avoit marquée, & comme nous l'avons dit, le 22. d'Avril ; il eſtoit âgé de ſoixante-douze ans, & il en avoit paſſé cinquante-cinq dans la Religion ; il ſe fit un ſi grand concours de peuple pour viſiter ce ſaint corps, qu'on ne le peut enterrer de trois jours, & pendant ce temps il guerit pluſieurs malades qui eſtoient venus pour toucher ſa biere, & délivra deux femmes poſſedées ; une Dame appliqua ſon chapelet ſur la main du defunt, & il l'ouvrit pour le prendre, & le retint fort long-temps ſerré à la veuë de tout le peuple.

IV. Il fut enterré dans une voute qui eſt à la muraille du Chœur, & comme Dieu multiplioit chaque jour les miracles par ſon interceſſion, les habitans de Fabriano luy firent dreſſer un tres-beau mauſolée, où il fut tranſporté le 22. d'Avril de l'an 1339. dix-ſept ans aprés ſa mort, & par une grande merveille ſon ſacré corps fut trouvé auſſi entier & auſſi frais que s'il ne fut venu que de trépaſſer, & Dieu confirma par pluſieurs autres prodiges la gloire de ſon ſerviteur ; depuis on luy a fait bâtir une magnifique Chapelle, où Frere Jacques Baignecheval General des Conventuels le fit tranſporter l'an 1614. le Gardien tient une clef de ſa Chaſſe, le Syndic du Convent une autre, & le Magiſtrat de la Ville une troiſiéme. On porte ſon chaperon aux malades, & aux femmes dans leurs couches, qui en reçoivent chaque jour des ſecours miraculeux, & ſa Feſte ſe celebre dans ce lieu avec grande ſolemnité : une femme qui ne la voulut pas chommer, parce qu'elle n'avoit pas obtenu la gueriſon de ſon mari, qu'elle avoit demandée

Digitized by Google

demandée à ce bien-heureux, tomba comme morte dés qu'elle voulut commencer son travail; elle eut pourtant encore assés de connoissance pour comprendre sa faute par son châtiment; elle se repentit, demanda pardon au Saint, implora son secours, & luy promit de ne manquer plus au respect qu'elle luy devoit; ces bons actes eurent leur effet, elle se releva saine, & fut depuis tres-devote à son liberateur.

V. L'an 1398. les Citoyens de Fabriano firent consacrer l'Eglise des Freres Mineurs par trois Evesques, & celuy de Camerino qui est le Diocesain de cette Ville, conceda des Indulgences au Sepulchre de ce Bien-heureux, qui se gagnent depuis la Septuagesime jusques au dernier jour de l'Octave de Pasques; ce peuple ayant eü recours à son illustre concitoyen dans une disette generale de l'Italie, s'obligea par vœu de faire pendant douze ans le jour de sa Feste une Procession generale à son tombeau, & d'y donner des offrandes en son honneur; les femmes ont accoûtumé d'y porter ce jour-là leurs enfans, pour les luy recommander contre les sortileges des demons, sur lesquels il a fait paroître un grand pouvoir durant sa vie. Je laisse un grand nombre d'autres merveilles que Dieu a faites en faveur de ceux qui se sont recommandez à son intercession. Il a composé plusieurs opuscules, & nous avons dans la Bibliotheque de ce Convent de S. Isidore à Rome, un petit traité écrit de sa main de l'office & de la dignité du Prelat, & du Prestre Evangeliques.

VI. Il faut encore reprendre icy la vie du bien-heureux Frere Jean d'Alverne, à qui on a donné ce surnom à cause de la longue demeure qu'il a faite dans ce lieu, car il estoit natif de Ferme: sa penitence a esté si extraordinaire qu'elle est presque incroyable; il partageoit l'année par plusieurs Carêmes, ausquels d'ordinaire il ne prenoit pour sa nourriture que du pain & de l'eau; quelquefois il ne mangeoit que des herbes cruës, ou des febves; il a mesmes passé des quarantaines entieres dans sa grotte avec un seul pain d'orge, ou un peu de biscuit: lorsqu'il venoit au Refectoir il faisoit la lecture pendant le repas, & aprés il prenoit une fort petite refection; mais s'il estoit obligé de manger avec des estrangers, il se conformoit à eux avec grande discretion, & lors qu'on le nomma Predicateur, il fut encore contraint de moderer un peu cette austerité.

VII. Il ne porta jamais qu'un habit fort rude; sa cellule estoit posée au dessus de l'Eglise des Stigmates, & quoy que dans l'hyver tout l'entredeux jusques au Convent fut couvert de neige & de glace, il ne manquoit jamais d'aller à Matines; comme le chemin estoit glissant il n'y pouvoit gueres passer sans tomber, & on le voyoit souvent tout couvert de la neige où il s'estoit veautré; son lict estoit ou la terre ou un aix; il ne s'estendoit jamais pour dormir, mais il demeuroit droit & s'appuyoit seulement un peu pour donner quelque repos à son corps; il ne prenoit aussi jamais de siege qu'en Communauté; il interrompoit ordinairement son sommeil par de rudes disciplines, & souvent il passoit la nuit entiere en prieres; ces grandes veilles luy avoient causé une incommodité si grande, qu'il ne se pouvoit tenir que courbé; la crainte de ne pouvoir plus rendre aucun service à ses Freres dans cet estat, l'obligea de demander à Dieu sa gueriſon, & il l'obtint incontinent, ce qui le porta à moderer un peu cette grande

Digitized by Google

rigueur ; dés qu'il fut Prestre, il se chargea d'une ceinture de fer, mais il se trouva obligé de la quitter, & de se contenter d'une corde de nœuds sur sa chair.

VIII. Il descendoit quelquefois dans les Villes & les Bourgs du voisinage, où il preschoit avec grand fruit, & ayant sçeu qu'on en murmuroit, comme s'il eut cherché des promenades de recreation, & non pas des occasions de merite, il répondit que Dieu luy faisoit voir par le succez que ses emplois luy estoient agreables, & que sa Providence permettoit qu'on le censurat, afin qu'il ne s'enorgueillit pas ; depuis qu'il s'adonna à la predication ses extases n'estoient pas si ordinaires, & sur ce que quelqu'un luy dit que c'estoit un signe qu'il n'estoit pas bien appellé à cét office, il répondit qu'il n'avoit pas perdu ces faveurs, & qu'au contraire il les possedoit plus parfaitement, parce qu'elles ne luy arrivoient plus contre sa volonté comme auparavant ; il n'avoit point appris la Langue Latine, mais Dieu luy avoit communiqué une si parfaite intelligence de l'Escriture sainte, qu'il ravissoit tous ceux qui l'entendoient ; il avoit acquis une si grande autorité, que les plus grands Prelats écoutoient ses avis avec un profond respect ; l'Empereur Henry estant venu au Mont Alverne avec sa Cour, admira les beaux discours qu'il luy fit du souverain pouvoir de Dieu, & de la soumission que les plus grands Princes de la terre doivent rendre à ses loix, & à celles de son Espouse la sainte Eglise ; comme il n'avoit pas étudié, il ne se preparoit pas à prescher par la lecture des livres, mais par de longues & ferventes oraisons ; & tous ceux qui l'entendoient avoüoient qu'ils n'avoient jamais trouvé un Predicateur si énergique ; les Superieurs luy commanderent de se preparer par l'estude pour ses Predications, il leur obeït, il leut des livres, & composa des Sermons, mais il éprouva plusieurs fois qu'il oublioit tout ce qu'il avoit appris, & qu'il estoit obligé de dire ce que le S Esprit luy suggeroit.

IX. Un jour preschant dans Florence à découvert, parce que l'Eglise estoit trop petite pour contenir la foule des gens qui le vouloient entendre, il survint une grande pluye, pourtant personne ne bougea de sa place, & l'eau qui tomba fort abondamment autour de son Auditoire, ne moüilla pas un de ceux qui l'écoutoient ; on l'obligea d'expliquer quelques passages de S. Paul devant une Assemblée de Docteurs, & il le fit avec tant de clarté, que personne ne douta qu'il n'eut receu de Dieu une science infuse ; plusieurs le faisoient consulter sur les questions les plus difficiles de la Theologie, & il leur en donnoit des resolutions si sçavantes, qu'ils ne les pouvoient assés admirer.

X. Les honneurs qu'il receut à Siene aprés y avoir preschè, l'obligerent de se retirer à l'hermitage de Colombier en cachete, mais Dieu découvrit son arrivée au peuple par une colomne de feu qu'on vit tomber du Ciel sur sa cellule ; se voyant encore trop honoré dans ce lieu, il s'enfuït au Convent de Bacciola, & aprés y avoir preschè pendant deux jours, il s'en retourna sur le Mont Alverne. Dieu luy faisoit souvent connoître le plus secret des consciences, & il se servoit de cette découverte pour guerir les maux que les pecheurs y tenoient cachez : il estoit si attaché à la contemplation qu'il ne s'en pouvoit pas distraire, mesmes lors qu'il estoit en compagnie, car il poussoit des soupirs, & disoit mille belles choses qui luy échappoient ; on l'entendoit souvent dans sa chambre où il avoit

Digitized by Google

des entretiens merveilleux & pleins de ferveur avecque Jesus-Christ ; quelquefois on le trouvoit si absorbé dans l'extase, qu'on ne le pouvoit faire revenir avec des charbons ardens qu'on luy appliquoit.

XI. Il eut des visions & des revelations merveilleuses sur le Martyre de saint Laurens, à qui il estoit tres-devot ; S. François luy fit voir ses sacrées Stigmates ; S. Pierre & S. Paul luy rendirent plusieurs visites, & luy donnerent de tres-grandes consolations ; Jesus-Christ luy parut sur l'Autel tout tel qu'il estoit lors qu'on le descendit de la Croix, & une autre fois en sa forme glorieuse ; le second de Novembre pendant qu'il disoit la Messe, plusieurs ames luy apparurent pour le remercier de ce qu'elles avoient esté délivrées du Purgatoire par ses prieres. Dieu luy donna une si parfaite connoissance de l'excez de l'amour qui l'a porté à instituer le Tres-Saint Sacrement, qu'à la premiere Messe qu'il dit aprés cette revelation, dés qu'il eut commencé à prononcer les paroles de la consecration, il demeura fort long-temps arresté sans les pouvoir continuer ; les assistans y prirent garde, & le Gardien y courut pour le soûtenir, parce qu'il craignit qu'il ne tombat en defaillance ; enfin aprés un grand effort il les prononça tout haut, & vit sensiblement le changement de la substance du pain au Corps de Jesus-Christ ; à cette veuë il fut surpris d'un si grand tremblement qu'il tomba à la renverse, mais le Gardien l'appuya & le fit emporter ; il demeura tout le jour aussi froid & immobile que s'il eut esté mort ; enfin estant revenu à soy, il avoüa qu'il luy avoit semblé que son cœur s'estoit fondu comme de la cire, & que c'estoit ce qui l'avoit fait tomber dans cette pamoison extatique.

XII. Dieu voulut éprouver la fidelité de son serviteur, en le privant pour quelque temps de toutes ces consolations sensibles ; il reconnut bien-tôt ce délaissement, & le témoigna par des soupirs & par des larmes ; dans cet estat il se desseichoit en langueur, & ne cessoit de visiter tous les lieux sacrez pour y retrouver l'Espoux de son ame ; aprés avoir passé quelques jours dans cet ennuy, Jesus-Christ luy apparut ; il se jetta d'abord aux pieds de son bon Maître, pour le prier d'avoir compassion de ses peines, & de luy redonner ses premieres faveurs ; le Sauveur fit semblant de ne le pas écouter, & s'écarta ; Jean le suit, le conjure de ne le pas délaisser, & de secourir la foiblesse de son ame, qui ne se pouvoit plus soûtenir dans l'effort de ses desirs ; le Sauveur recula une deuxiéme fois pour accroître davantage la ferveur de son bien-aimé, & Jean ne se contenta pas de luy adresser des prieres, mais par une pieuse hardiesse, & par une sainte importunité il l'arresta, & luy dit tout baigné de larmes : Seigneur je ne vous laisseray point, que vous ne m'ayez donné vostre sainte benediction ; cet effort fut si agreable à Jesus-Christ, qu'il remplit le cœur de son cher serviteur d'une consolation merveilleuse, & luy presenta non seulement ses mains, mais encore son côté à baiser, & les graces que Jean receut dans ce doux embrassement furent si grandes, qu'il ne pouvoit ni les exprimer, ni les comprendre.

XIII. Il souhaita de voir la sainte Vierge, dans l'estat d'humilité où elle avoit esté sur la terre, & cette faveur luy fut bien-tôt accordée, car la Reyne du Ciel demeura un jour tout entier dans sa cellule, & luy fit des leçons admirables sur les Mysteres de nostre Foy.

Digitized by Google

XIV. Frere Jean receut de Dieu un si grand pouvoir sur les demons, qu'il les chassoit par sa seule presence : un soir il vit que ces mauvais esprits tiroient des fléches ardentes contre les Religieux, dont les unes reculoient sans les toucher, & les autres les perçoient, ou s'enfonçoient dans leurs corps, aux uns plus avant, & aux autres moins : il comprit par là qu'il y en avoit à qui la tentation ne pouvoit pas nuire, mais que tous ne s'en deffendoient pas avec le mesme courage : ces ennemis s'efforcerent de le tenter par des representations deshonnestes, & de le détourner de l'oraison par le bruit & par le fracas qu'ils faisoient sur la Montagne, mais il n'avoit besoin pour les repousser que du signe de la Croix, par lequel il dissipoit toutes leurs entrepriſes : ces importunitez diaboliques estoient recompensées par des visites des saints Anges, sur tout de celuy qui estoit son gardien, car il traitoit avec que luy fort familierement, & le jour de S. Michel, comme Jean revenoit de Matines, son Ange l'accompagna jusques à sa grotte en chantant avec une melodie merveilleuse.

XV. Aprés avoir vécu cinquante ans dans la Religion, il voulut aller à Assise, mais lors qu'il fut arrivé à Cortone, Dieu luy revela qu'il devoit bientôt mourir ; cette agreable nouvelle l'obligea de retourner sur ses pas, afin de rendre son ame sur cette sainte Montagne, où il avoit receu tant de faveurs du Ciel ; ses Freres furent fort surpris de son retour, & il leur dit, je ne vous avois quittez que pour peu de temps, & je ne demeureray aussi que fort peu de jours avec que vous ; trois jours aprés, qui estoit le 4. d'Aoust, on le trouva dans sa chambre prosterné devant un Crucifix, & chantant les loüanges de Dieu d'une voix fort sonore, quoy qu'il fut travaillé d'une grosse fiévre : le 9. du mesme mois un Religieux luy dit qu'il se devoit réjoüir parce que c'estoit la veille de son Patron S. Laurens ; à ce mot tout affoibly qu'il estoit, il sortit du lict, & avec des sauts, & des chants d'allegresse il courut à l'Eglise, se jetta à terre devant un Crucifix, & demeura ravy en extase durant Vespres ; lors qu'il fut revenu à soy il se fit donner le S. Viatique, & administrer l'Extréme-Onction, & aprés qu'il eut fait une tres-devote exhortation à ses Freres, il se mit à chanter avec eux ; & pendant cette douce musique qui dura jusqu'au lendemain, il rendit sa benite ame avec une extréme douceur : son corps demeura trois jours sans sepulture, à cause de la foule du monde qui vint pour le voir ; dans tout ce temps il rendit une odeur tres-suave, & son visage parut toûjours gay & vermeil : un Ange revela sa mort à un de ses amis, & l'asseura qu'il estoit allé tout droit au Ciel ; ses sacrées Reliques ont esté depuis relevées du sepulchre, & remises dans le Sanctuaire, à la reserve de sa teste qui fut portée au Convent de S. Croix de Florence. Il a composé la Preface qui se dit à la Messe de nostre Seraphique Pere.

XVI. La question de la pauvreté de Jesus-Christ, qui avoit esté assoupie l'année precedente par un juste temperament, fut reveillée à celle-cy par la suggestion de quelques esprits inquiets ; à leur persuasion le Pape envoya par écrit à tous les Prelats, & à tous les Docteurs qui suivoient sa Cour cette proposition pour l'examiner : *Si c'estoit une heresie de soûtenir avec opiniâtreté que Jesus-Christ, ni ses Apôtres n'ont rien possedé ni en particulier, ni en commun* : certes il sembloit que la negative avoit un fondement bien clair & bien asseuré dans

Digitized by Google

la declaration de Nicolas III. *Exiit qui seminat*, puisque ce Pape dit expressement, que l'abdication de la proprieté de toutes choses, tant en particulier qu'en commun faite pour l'amour de Dieu est meritoire & sainte ; que Jesus-Christ voulant montrer le chemin de la perfection, l'a enseignée par ses paroles, & confirmée par ses exemples, & que les premiers Fondateurs de l'Eglise l'ont aussi enseignée & pratiquée, comme ils l'avoient apprise de luy, lors qu'ils ont embrassé l'estat de la perfection ; c'est pourquoy Jean XXII. voulut qu'on examinat encore le sens naturel de cette Decretale, & parce que Nicolas III. a défendu sous peine d'excommunication de former des disputes sur ses paroles, ni d'y faire d'autres explications que les grammaticales, qui peuvent seulement servir pour montrer la construction, ou la signification de quelques mots, Jean XXII. suspendit cette censure, afin que chacun peut sans scrupule dire son sentiment pour la resolution des difficultez qu'on faisoit naître sur son intelligence ; il y ajoûtoit cette precaution, qu'il ne pretendoit pas pour cela permettre d'écrire ni de parler contre la Regle des Freres Mineurs, qu'au contraire il le defendoit tres-expressement, parce que son intention n'estoit que de chercher & d'éclaircir le veritable sens de cette Decretale, par les disputes & par les conferences des Docteurs. Cette constitution de Jean XXII. commence, *quia nonnunqnam*, & se trouve parmi les extravagantes communes au titre 14. *de verb. signif.*

XVII. Aprés que le Pape eut fait publier la suspension de cette censure, plusieurs Docteurs s'occuperent à trouver le vray sens de la Decretale de Nicolas III. sur laquelle l'opinion que les Freres Mineurs avoient de la pauvreté de Jesus-Christ estoit toute appuyée. Sur le mesme temps Frere Michel de Cesene avoit assemblé le Chapitre general à Perouse, & quelques Cardinaux, sur tout Frere Vital du Four, & Frere Bertrand de la Tour, & plusieurs autres personnes de qualité qui s'interessoient pour l'Ordre, luy écrivirent afin qu'il fit traiter cette question par ses Docteurs, & qu'il envoyat leur sentiment au Pape : sur cet avis les Vocaux firent deux traités pour soûtenir que ce n'estoit point une heresie, mais une doctrine fort Catholique de dire que Jesus-Christ, ni les Apôtres lors qu'ils ont suivi & enseigné le chemin de la perfection, n'avoient rien possedé par le droit de proprieté, ni de domaine en particulier ni en commun ; dans le premier écrit ils ne firent que rapporter la Decretale de Nicolas III. *Exiit qui seminat*, & celle de Clement V. *Exivi de Paradiso*, qui a esté receuë par le Concile de Viene, & par l'approbation generale de l'Eglise ; ils les confirmerent par le sentiment du mesme Pape Jean XXII. qui dit dans sa declaration sur nôtre Regle, *quorundam exigit*, que celle de Clement V. a esté fort utilement publiée, qu'elle est solide, claire, & dirigée avec grande maturité ; ils conclurent selon le Canon 19. *D. Si Romanorum*, que ce que le S. Siege avoit une fois decidé comme un dogme certain, devoit estre si ferme qu'on ne s'en pouvoit écarter 24. *q.* 1. *Hæc est fides.* Dans le second écrit ils porterent trois raisons qu'ils étendirent au long, avec plusieurs passages des Peres ; la premiere estoit telle ; une proposition qui est fondée sur plusieurs determinations & confirmations de l'Eglise n'est pas heretique ; or cette opinion de la pauvreté de Jesus-Christ &

Digitized by Google

des Apôtres eſt ainſi appuyée, donc elle n'eſt pas heretique ; la majeure eſt toute claire, & la mineure eſt fort évidente dans les trois declarations de Nicolas III. de Clement V. & de Jean XXII. & dans le Concile de Viene.

XVIII. La ſeconde raiſon diſoit, ſoûtenir que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ont obſervé la tres-haute & tres-parfaite pauvreté ne peut pas eſtre une propoſition heretique ; or ceux qui diſent qu'ils n'ont rien poſſedé ny en particulier, ni en commun, ſous le titre de proprieté ni de domaine, ſoûtiennent qu'ils ont pratiqué la tres-haute & tres-parfaite pauvreté, donc leur propoſition n'eſt pas heretique ; la Majeure eſt claire, car puiſque Jeſus-Chriſt eſtoit l'exemplaire de toutes les vertus, il doit avoir pratiqué celle de la pauvreté comme les autres dans le degré le plus éminent ; or que cette pauvreté qui ne poſſede rien comme propre, ni en particulier, ni en commun, ſoit la plus parfaite, la raiſon le montre ; car c'eſt celle qui nous éloigne davantage de toute ſorte de ſoin, & d'affection pour les biens temporels, comme S. Auguſtin le dit expreſſement au Sermon 12. *de verbis Domini*, & l'Egliſe ne permet pas qu'on en doute, puis qu'elle a approuvé & confirmé ces paroles du Chapitre 2. de nôtre Regle, *C'eſt l'élevation de la tres-haute pauvreté, laquelle mes tres-chers Freres vous inſtituë heritiers & Roys du Royaume des Cieux, vous fait pauvres en biens temporels, & vous rehauſſe en vertus ; que ce ſoit vôtre portion qui conduit â la terre des vivans, attachez-vous y entierement, & ne ſouhaitez jamais d'avoir autre choſe ſous le Ciel pour le nom de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt*, & il eſt dit au chapitre 11. de la dixiéme collation des Peres, *quelle pauvreté peut eſtre ou plus grande, ou plus ſainte que celle de celuy qui reconnoiſſant qu'il n'a nul appuy ny nul droit ſur aucune choſe temporelle, cherche chaque jour ſon ſecours dans la liberalité d'autruy? & qui voyant que ſa vie eſt ſoutenuë à chaque moment par une aſſiſtance particuliere de Dieu, s'avouë avecque raiſon pour le veritable mendiant du Seigneur?*

XIX. Dans la troiſiéme raiſon ils parloient ainſi : nulle propoſition ne peut eſtre tenuë pour heretique, ſi celle qui luy eſt oppoſée n'eſt contenuë évidemment dans l'Eſcriture Sainte ſelon l'explication des Peres, ou n'eſt declarée Catholique par la determination de l'Egliſe ; ou du moins ſi elle ne s'infere clairement de quelqu'une de ces trois choſes, l'Eſcriture, l'explication des Peres, ou la deciſion de l'Egliſe ; or celle qui eſt oppoſée à la nôtre, & qui ſoûtient que Jeſus-Chriſt & les Apôtres ont poſſedé quelque choſe en propre par le titre de proprieté & de domaine, ne ſe trouve ni dans l'Eſcriture, ni dans les Peres, ni dans les determinations de l'Egliſe, donc il eſt évident que la premiere n'eſt point heretique ; la Majeure ne ſe peut pas conteſter, car il n'y peut avoir que ces trois moyens pour connoître qu'une propoſition eſt heretique ; il reſte de montrer la Mineure dans ſes trois parties ; or il eſt évident qu'on ne peut rien dire pour ſon oppoſée ni des Peres, ni des deciſions de l'Egliſe ; mais on peut ſeulement alleguer en ſa faveur quelques textes de l'Eſcriture, comme ce qui eſt dit au chapitre 12. & 13. de S. Jean, que Judas portoit la bourſe, & au chapitre 2. & 4. des Actes, que tous les biens eſtoient communs entre les Fidelles ; mais il eſt facile de répondre à cela, que l'action d'acheter & de vendre, ne marque pas toûjours le titre de domaine, & qu'elle peut eſtre faite par un ſimple œconome,

Digitized by Google

& qu'ainſi on ne peut inferer de tous ces textes, ſi-ce n'eſt que les Apôtres avoient pour eux l'uſage des biens, & l'adminiſtration pour les autres; mais il n'eſt pas évident qu'ils en euſſent la proprieté ni le domaine, auſſi cela ſeroit il contraire à la perfection qu'ils profeſſoient; il paroit donc certain, que la propoſition qui dit que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ont poſſedé quelque choſe comme propre, ne ſe trouvant pas fondée ſur aucun des trois chefs ſuſdits, qui la peuvent faire paſſer pour Catholique, celle qui ſoûtient le contraire touchant leur parfaite pauvreté n'eſt pas heretique.

XX. Il fut encore arreſté dans ce Chapitre, qu'on deffendroit cette doctrine de toutes les manieres licites, & Frere Bonagratia de Pergame fut choiſi pour la ſoûtenir à la Cour du Pape comme Procureur de l'Ordre; ſa ſcience, ſa hardieſſe, & la preſence d'eſprit qu'il avoit luy meriterent cet employ; j'ay trouvé que l'an 1312. Clement V. l'avoit envoyé dans le Dioceſe de Comminges en Gaſcogne pour quelques affaires ſecretes, avec ordre de n'en bouger pas ſans la permiſſion expreſſe du S. Siege; cette reſolution du Chapitre, & la liberté que quelques Religieux prirent de la ſoûtenir en public, & de la preſcher depleurent excremément au Pape, & pour diſpoſer le chemin à établir l'opinion contraire, il fit publier le 8. de Decembre une Conſtitution qui commence, *Ad conditorem Canonum*, dans laquelle premierement il diſpute à la façon de l'Eſcole, pour faire voir que l'uſage du fait ne peut pas eſtre ſeparé du vray domaine, ſur tout dans les choſes qui ſe conſument; ſecondement il renonce au domaine particulier de toutes les choſes qui eſtoient données aux Freres Mineurs, & dont ils avoient l'uſage, quoy que pluſieurs de ſes Predeceſſeurs euſſent declaré que le domaine de toutes ces choſes appartenoit à l'Egliſe Romaine; en troiſiéme lieu, il leur deffendit d'avoir des Syndics Apoſtoliques pour prendre aucun ſoin de tout cela au nom du S. Siege.

XXI. Cette facilité à revoquer & à détruire les Conſtitutions des Papes dans une affaire qui eſtoit tres-importante, puis qu'elle alloit à ſaper les fondemens de l'Ordre, choqua fort le ſentiment de pluſieurs perſonnes pieuſes & ſinceres; il ſe trouva meſmes d'abord des Docteurs qui la contredirent & de parole & d'écrit, & depuis les meilleurs Theologiens ont ſuivi l'opinion contraire, qui diſtingue l'uſage de fait de l'uſage de droit; Thomas Sanchez en cite pluſieurs qui la ſoûtiennent, & quoy que dans ce temps les Freres Preſcheurs fuſſent ſes adverſaires declarez, neanmoins Soto, Ledeſma, & Bannez trois de leurs plus celebres Docteurs l'ont embraſſée, & les deux premiers parlant de cette Decretale de Jean XXII. n'ont pas fait difficulté de dire qu'il ne l'avoit faite ni legitimement, ni juſtement, mais en haine d'Occham, & de quelques autres Freres Mineurs qui luy eſtoient oppoſez. Leſſius & le Cardinal Bellarmin diſent qu'il ſemble que ce Pape ſe ſoit trompé dans cette affaire qui n'appartient pas à la foy; d'autres croyent qu'il n'a fait que propoſer & examiner la queſtion ſans rien definir, quoy qu'il marquât bien de quel côté il penchoit.

XXII. Et ce qui eſt bien plus important, & d'une autorité irrefragable, les Papes ſes Predeceſſeurs qui ont expliqué noſtre Regle, ont dit clairement, que les Freres Mineurs n'ont point la proprieté ni en particulier, ni en commun

Digitized by Google

des meubles, ni des autres choſes dont ils ſe ſervent licitement, mais ſeulement l'uſage, & que le domaine en appartient à l'Egliſe Romaine; cela ſe trouve ainſi dans la Decretale de Gregoire IX. *Quo elongati*, dans celle d'Innocent IV. *Ordinem veſtrum*, qui fut renouvellée par Alexandre IV. dans celle de Nicolas III. *Exiit qui ſeminat*, dans celle de Martin IV. *Exultantes in Domino*, dans celle de Boniface VIII. *Inter cæteros ordines*, dans laquelle il a inſeré celle de Nicolas III. & dans celle de Clement V. *Exivi de paradiſo*; & ce qui eſt plus ſurprenant Jean XXII. meſme dans ſa Decretale *quorundam*, loüe toutes ces Conſtitutions des Papes, ſur tout celles de Nicolas III. & de Clement V. comme tres-utiles, ſolides, claires, & digerées avec grande prudence; c'eſt ce qui fait qu'on s'eſtonne, & qu'on a pris avec raiſon pour une grande nouveauté dans l'Egliſe de voir que ce Pape ait voulu tout d'un coup & ſans conſeil renverſer tant de Bulles de ſes Predeceſſeurs, & ôter à noſtre Ordre des graces ſi neceſſaires pour ſon appuy; ſes ſucceſſeurs ont connu l'injure qu'il luy faiſoit ſans raiſon, & ils l'ont reparée avec une affection paternelle, & une pieté vrayement Apoſtolique, car ils ont revoqué expreſſement tout ce qui eſt contenu dans ſa ſuſdite Decretale, *Ad conditorem*, & renouvellé & confirmé ce que les precedens avoient meurement eſtably ſur ce ſujet; Martin V. a eſté le premier par ſa Bulle *Amabilis fructus* & il a eſté ſuivy par Eugene V. Calixte III. Nicolas V. Pie II. Paul II. Sixte IV. Alexandre VI. Jules II. & Leon X.

XXIII. On peut voir dans l'Apologie des pauvres, compoſée par S. Bonaventure, les raiſons qui établiſſent la diſtinction entre l'uſage de droit & l'uſage de fait; Soto & d'autres aprés luy les ont copiées comme tres-ſolides. Il ne ſe faut pas émerveiller ſi cette Decretale de Jean XXII. cauſa tant de troubles, puis qu'elle eſtoit ſi oppoſée à celles de ſes predeceſſeurs: les Freres Mineurs qui en eſtoient les plus maltraitez s'en plaignirent à luy-meſme; ils luy repreſenterent qu'elle ne faiſoit rien à la queſtion de la pauvreté de Jeſus-Chriſt, de laquelle on diſputoit, & qu'elle alloit à renverſer leur eſtat; ils prevoyoient bien où le coup portoit, & que c'eſtoit pour rendre inutiles les écrits qu'ils avoient dreſſez au Chapitre de Perouſe, quoy qu'ils ne continſſent rien qui ne ſe trouvât dans les Bulles des Papes: dans cette veuë ils creurent qu'ils eſtoient obligez à ſe deffendre contre l'opinion particuliere & ſi extraordinaire d'un Pape, puis qu'ils étoient appuyez de tant d'autres, qui avoient dreſſé leurs Conſtitutions avec grande reflexion, au lieu que celuy-cy ſe laiſſoit emporter à ſa paſſion & à la ſuggeſtion de quelques eſprits remüans; il eſt vray que quelques-uns de nos Freres s'oppoſerent à ſa Decretale avec trop d'imprudence & de hardieſſe, ſur tout Frere Bonagratia qui agiſſoit au nom de tout l'Ordre, nous en verrons la ſuite l'année prochaine.

XXIV. Le Pape renouvella la Conſtitution *Sancta Romana*, qu'il avoit faite contre les Freres, les Begards, & les Beguins, & inſtitua pour executeurs, les Archeveſques, les Eveſques, & les Inquiſiteurs de l'Ordre de S. Dominique & de S. François; quelques Tierceres furent deferez au meſme temps à ſa Sainteté comme ſuſpects en la Foy, mais ayant eſté examinez par ſon ordre dans les Dioceſes de Narbone, de Toulouſe, de Bourdeaux, d'Auch, de Terragone, d'Arles

Digitized by Google

d'Arles, de Viene, & d'Embrun, ils furent tous reconnus innocens & fort bons Catholiques, il faut remarquer que le Pape ne leur donne aucun de ces noms infames de Frerots, de Begards, ni de Beguins, mais il les appelle seulement Freres du Tiers-Ordre de S. François, & marque qu'ils sont fort differens de ces impies; il ajoûte encore qu'il a receu de grandes loüanges des Freres Mineurs, & des Religieuses de Ste. Claire.

XXVII. Les Religieux de Spire croyoient avoir le droit de porter publiquement le Tres-Saint Sacrement aux Tierceres, lors qu'ils estoient malades, en vertu d'un Indult de Boniface VIII. & l'Evesque du lieu pretendant que ce pouvoir avoit esté revoqué par Clement V. les avoit excommuniez; les Conservateurs des privileges de leur costé avoient declaré, que ce Prelat & son Clergé estoient tombez dans la mesme censure; le Pape pour assoupir ce desordre, donna l'absolution aux uns & aux autres, & suspendit le pretendu privilege de Boniface VIII. jusques à ce qu'il en seroit autrement ordonné par le S. Siege; sa Constitution commence *Dudum felicis recordationis.*

XXVIII. Le Pape declara aux Inquisiteurs de l'Ordre de S. Dominique & de S. Francois en France, que les Heretiques ne devoient pas joüir des immunitez des Eglises pour éviter leur poursuite, & qu'il ordonnoit à tous les Prelats de les appuyer dans l'exercice de leur charge. Il donna encore ordre à Frere Aychard Archevéque de Milan, & à l'Inquisiteur de la haute Lombardie, de proceder contre les Vicomtes de cette Ville qui estoient suspects d'heresie, ce qu'ils executerent avec grand courage. Entre autres crimes dont on accusoit le Vicomte Mathieu, qui se disoit Vicaire de l'Empire, il estoit chargé d'avoir chassé de la Chaire, & de la Ville, Frere François Ferracane, parce qu'il preschoit contre ceux qui parloient mal de l'autorité du Pape. Deux Freres Mineurs qui estoient Inquisiteurs dans la Marche d'Ancone, & dans la Province de S. François, receurent ordre de sa Sainteté, de proceder avec toute rigueur contre les Heretiques de ces quartiers-là, sur tout contre Federic Comte de Montfeltre, chef des rebelles, & fauteur des Heretiques. Frere Bonaiunta de Vicenze, & Frere Jacques Saurus estoient Inquisiteurs dans le Territoire de Venise, dans le Frioul, & dans la Marche de Treviſe, & Frere Paulin de Venise Penitencier & Chapellain du Pape les ayda beaucoup dans l'administration de leur charge; ce Frere Paulin estoit un homme pieux, sçavant, & tres-propre pour les grandes affaires, c'est pourquoy sa Sainteté luy en confia plusieurs fort importantes; on le fait auteur d'un Traité intitulé, *Secretorum fidelium crucis*, qui se trouve à la fin d'un livre appellé, *Gesta Dei per Francos*, & il fut enfin fait Evesque de Pouzzol.

XXIX. Le Pape écrivit au Prince Abustan fils de Cozogan Roy Tartare, par Frere Jerôme Evesque de Capha, pour le confirmer dans la foy qu'il avoit embrassée, & pour l'exhorter à favoriser les Freres Mineurs qui travailloient à la multiplier dans son Royaume.

XXX. Frere Estienne Evesque de Saray dans l'Armenie, avoit esté chassé par un Evesque Schismatique, avec l'ayde des Sarrasins; le Pape luy écrivit pour le consoler dans cette affliction, & ordonna à l'Archevesque, & aux Arme-

Digitized by Google

niens, de luy procurer la satisfaction des injures qu'il avoit receuës.

XXXI. Jeanne Reyne d'Armenie souhaitoit d'avoir des Freres Mineurs à sa suite, pour l'assister dans ses devotions, & le Pape donna ordre au Provincial de ce pays-là de les luy accorder. Le susdit Frere Jerôme obtint permission de sa Sainteté d'en choisir trois pour les envoyer dans la Tartarie Septentrionale.

XXXII. Le Pape écrivit à Boyssethan Grand Cham des Tartares, pour l'exhorter à faire alliance avec le S. Siege, & avec le Roy de France, & à secourir le Roy d'Armenie contre ses ennemis.

XXXIII. Eleonor fille du Roy de France estoit en grande discorde avec Pierre Raymon, & Guidon de Comminges ses néveus, & le Pape donna ordre au Prieur de S. Dominique, & au Gardien des Freres Mineurs de Toulouse, de traiter leur accord.

XXXIV. Frere Jean Rigaud Evesque de Treguier en Bretagne, obtint du Pape la permission de tester; un autre Frere Jean fut promeu à l'Evesché de Lodeve; Frere Bernard à celuy de Cornoüaille; Frere Eymerie à celuy de Paphos en Chypre; Frere Estienne, qui avoit esté Evesque de Portugal & de Lisbone, fut transferé à celuy de Guença en Castille; Frere Laurens fut éleu Archevesque de Raguse.

XXXV. Le Convent de Valence dans le Montferrat fut bâti environ ce temps; la pierre d'un Sepulchre porte que Jean d'Aribaldis en est le Fondateur, & qu'il y fut enterré l'an 1334.

XXXVI. Le Pape permit au General d'en établir un autre à Chasteauneuf dans le Parmesan, duquel Gibert de la Courroye vouloit estre Fondateur, mais je ne trouve pas que cela ait esté executé.

XXXVII. Celuy d'Albenga avoit été ruiné par les Habitans, parce qu'estant hors de la Ville, il pouvoit servir aux ennemis de l'Eglise, s'ils s'en emparoient, & le Pape permit de le rebâtir dedans prés de celuy de S. Dominique, nonobstant le Decret de Clement V. pour la distance des Maisons Religieuses. Il permit encore de recevoir celuy que Herman Raynié, & deux de ses néveux vouloient bâtir à Curdiglia sur le Tybre dans le Dioceſe de Perouse.

XXXVIII. Le Cardinal Jacques Colonne Protecteur du Monastere de S. Silvestre au Chef dans Rome, en avoit commis la direction à Frere Dieu-donné de Pillastrine, & le Pape connoissant sa probité & sa prudence la luy confirma pour toute sa vie. Sa Sainteté soumit à la Jurisdiction du General celuy de saint Antoine de Paliciano prés de Ferrare, je ne trouve aucun memoire de ce lieu dans nos Auteurs. Elle confirma les privileges accordez par Celestin V. à celuy de Messine, quoy qu'ils eussent esté revoquez par Boniface VIII. & sa Bulle porte que la Reyne Constance aprés l'avoir fondé y avoit pris l'habit de Religieuse.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'AN 1323.	DE JEAN XXII. l'AN 7. & 8.	DE LOÜIS 4. EMP. l'AN 9. & 10.	DE L'ORDRE l'AN 116.

I. LE 14. de Janvier Frere Bonagratia se presenta trop hardiment devant le Pape ; car ce ne fut pas en particulier, & en se jettant à ses pieds avec humilité, mais en plein Consistoire, où il luy presenta une requeste, dans laquelle il luy remontroit par plusieurs raisons que sa Sainteté traitoit l'Ordre avec trop de rigueur & d'injustice, & que la Constitution qu'Elle avoit faite, par laquelle il détruisoit la distinction de l'usage de droit, & de celuy de fait, renonçoit au domaine des choses dont l'Ordre pouvoit joüir, & abrogeoit les Syndics Apostoliques, ne pouvoit pas subsister, parce qu'elle estoit contraire à plusieurs Bulles de ses Predecesseurs ; ce fut jetter de l'huile dans le feu, le Pape se mit en grosse colere, & fit mettre Frere Bonagratia dans une prison obscure, où il le retint un an entier ; cependant il fit retirer de la porte de l'Eglise d'Avignon la susdite Bulle qu'il y avoit fait afficher ; & aprés l'avoir changée en quelques points, & fortifiée de plusieurs raisons pour establir son opinion, il l'y fit remettre datée du mesme jour que la premiere, qui estoit du 8. de Decembre de l'année precedente ; ce procedé ne fut pas approuvé, aussi n'estoit-il pas conforme au stile, & à l'autorité du S. Siege, dont les Constitutions ont accoûtumé d'estre digerées avec tant de maturité, qu'elles ne doivent estre ni augmentées, ni diminuées ; c'est pourquoy il ne se faut pas étonner si celle-cy n'a pas eü la mesme fermeté, que celles de ses Predecesseurs.

II. Enfin le Pape voulut terminer la principale question de la pauvreté de Jesus-Christ en plein Consistoire ; mais ce fut avec tant de preoccupation, & de passion, qu'il ne peut pas souffrir qu'on y parlât en faveur de l'opinion des Freres Mineurs ; il faloit applaudir à tout ce qu'il disoit contre elle, & ceux qui estoient tout disposez à le flatter, s'écrioient tumultuairement qu'elle estoit heretique : le Cardinal Frere Vital du Four, Frere Arnaud de la Tour Archevesque de Salerne, Frere Henry Evesque de Luques, & Frere Jerôme Evesque de Capha voulurent parler avec un peu de fermeté, pour soûtenir la justice de cette cause ; mais le Pape s'emporta contre eux, les menaça de geste & de parole, les fit taire avec confusion, & leur reprocha avec aigreur qu'ils avançoient, & appuyoient des heresies ; cette façon d'agir si severe leur fit caler voile ; il falut garder le silence, & laisser faire au Pape sans luy resister, tout ce que sa passion luy dictoit ; cette action se termina par une Decretale, dans laquelle il decida que c'estoit une heresie de soûtenir que Jesus-Christ, & les Apôtres n'avoient rien possedé ni en commun, ni en particulier, & qu'ils n'avoient pas eü le droit de se servir des choses qu'ils possedoient, de les donner, ni de les employer en achat ; elle fut publiée le 12. de Decembre, & commence, *Cùm inter nonnullos.*

Digitized by Google

III. Plusieurs Heretiques ont pris occasion de cette Decretale de nous insulter, sur ce que nous croyons que les decisions des souverains Pontifes dans les matieres de la Foy sont infaillibles ; car disent-ils, Nicolas III. a defini comme de foy, que Jesus-Christ & les Apôtres n'ont rien possedé de propre, ni en particulier, ni en commun ; & Jean XXII. determine le contraire, aussi comme de foy ; il faut donc que l'un ou l'autre se trompe, & soit heretique dans sa decision ; je veux resoudre cette difficulté, & faire remarquer sensiblement l'assistance particuliere que le S. Esprit donne à l'Eglise, afin qu'elle ne se trompe jamais dans la foy, car je feray voir clairement que la determination de Jean XXII. qui paroit si contraire à celle de Nicolas III. ne l'est point du tout, & que le premier a dit tout ce que le second enseigne ; il y a seulement cette difference, que Jean XXII. n'a ni expliqué, ni distingué comment cette proposition de la pauvreté de Jesus-Christ se devoit entendre, au lieu que Nicolas y donne un parfait & entier éclaircissement.

IV. Nicolas III. dit dans sa Decretale, que la renonciation à la proprieté de toutes choses, tant en commun qu'en particulier, faite pour l'amour de Dieu est meritoire & sainte ; que Jesus-Christ lors qu'il a voulu montrer le chemin de la perfection, l'a enseignée par ses paroles, & confirmée par son exemple ; & que les premiers Fondateurs de l'Eglise l'ont fait couler par leur vie & par leur doctrine, comme par des canaux sacrez, jusques à ceux qui ont eü le desir de vivre dans l'estat de perfection, ainsi qu'ils l'avoient puisée de la source mesme de la verité. Il ajoûte, que personne ne doit s'imaginer que ce qu'on lit dans l'Evangile, que Jesus-Christ a eü des bourses, soit contraire à cecy : car les œuvres du Sauveur estant toutes parfaites, il a pratiqué la perfection en toutes ses actions de telle sorte, qu'en mesme temps il a condescendu quelquefois aux imperfections des foibles, afin d'exalter la voye de perfection, sans condamner les sentiers infirmes des moins parfaits ; ainsi il a pris la personne des foibles par la bourse ; il a fait le mesme au regard de quelques autres choses, prenant sur soy les infirmitez de la chair de l'homme, comme l'Evangile le témoigne ; il a condescendu aux foibles, non seulement selon le corps, mais encore selon l'esprit ; car il a pris la nature de l'homme de telle sorte que demeurant parfait en ses œuvres, & s'estant fait humble en ce qu'il avoit du nostre, il est demeuré haut & excellent en ce qui luy est propre ; ainsi par le sentiment d'une tres-grande charité, il s'abbaisse tellement par condescendance aux actions conformes à nostre imperfection, que neanmoins il ne s'écarte nullement de la droiture de la perfection : car il a fait & enseigné des œuvres de perfection, & il a fait aussi des œuvres d'imperfection, comme il est clair dans sa suite, & par la bourse, mais il a fait les unes & les autres parfaitement, sans perdre rien de sa perfection, afin de faire voir qu'il estoit la voye de perfection, aussi bien aux imparfaits qu'aux parfaits.

V. Il est évident que par ces paroles Nicolas III. distingue deux temps, & deux estats de Maîtrise en Jesus-Christ ; celuy de la perfection, & le temps auquel il interdit les possessions aux Apôtres ; & celuy de l'imperfection, ou de moindre perfection, auquel il leur permet la bourse ; pour le premier, Nicolas

Digitized by Google

III. declare, que ni Jesus-Christ, ni les Apôtres n'ont rien possedé ni en particulier, ni en commun; & pour le second, il avouë qu'ils ont eü quelque chose en propre; il s'objecte luy-mesme les passages de l'Escriture qui le disent, & y répond avec cette distinction: il me semble qu'il n'y a rien de plus clair; que peut-on alleguer de la Decretale de Jean XXII. qui luy soit contraire? ce Pape, direz-vous, condamne cette proposition, que ni Jesus-Christ, ni les Apôtres n'ont rien possedé, ni en particulier, ni en commun, & qu'ils n'avoient pas tellement la proprieté des choses dont ils se servoient, qu'ils peussent les donner ou les vendre; mais Nicolas III. n'a pas aussi dit cela. Jean XXII. veut qu'on avoüe que Jesus-Christ & les Apôtres ont possedé quelque chose par droit de proprieté; Nicolas III. l'avoit déja enseigné de la mesme façon. Jean XXII. dit que sa decision est dans l'Escriture sainte, & Nicolas III. l'y avoit trouvée plûtost que luy. Jean XXII. condamne ceux qui diront absolument que Jesus-Christ & les Apôtres n'ont rien possedé en propre; Nicolas III. a dit seulement que dans un certain temps, & dans un estat particulier, lors qu'il a voulu condescendre aux infirmes, il en a usé de cette façon; & que dans un autre, lors qu'il a voulu montrer le chemin de la perfection, il n'a rien possedé. Il est necessaire de remarquer, que ce que Nicolas III. appelle en Jesus-Christ & dans les Apôtres un estat d'imperfection, ne veut pas dire un peché, ni mesmes un deffaut positif; car ce seroit le sentiment de plusieurs Heretiques qui condamnent tous les Chrétiens, parce qu'ils possedent quelque chose; mais on doit entendre, que c'est un estat moins parfait en ce point par rapport au degré d'une plus grande perfection qu'on peut pratiquer en cette matiere; il y a quelques autres questions sur le mesme sujet, qu'il faut remettre au temps auquel nous examinerons une autre Decretale de ce Pape.

VI. Je ne puis assés m'estonner, qu'estant si facile d'accorder le sens de ces deux Papes dans leurs Constitutions, neanmoins plusieurs sçavans & pieux personnages s'y sont trouvez empeschez, & qu'on ait conteſté durant deux ans contre celle de Jean XXII. sans y prendre garde; il n'y a pas de merveille que les Heretiques ayent creu ou par malice, ou par ignorance, que ces Bulles estoient opposées, mais que des Catholiques s'y soient trompez, cela est fort surprenant. Jean Zenzelin des Cassans qui a fait un Commentaire sur ces Decretales, a jugé qu'elles estoient contraires, & a cherché une explication pour les accorder, qui est tout-à-fait hors de propos; Nicolas Eymeric, & le livre mesme du Droit Canon se trompent à dater la Decretale de Jean XXII. de la septiéme année de son Pontificat; ceux qui la font encore plus ancienne se trompent davantage; car comme plusieurs Auteurs ont remarqué, elle est marquée dans le Registre du Vatican l'an 1323. & l'an 8. de son Pontificat: cela se confirme fort clairement par la commission que le Pape donna le premier de Decembre de cette année aux Evesques de Ferrare & de Bologne, de citer à son Tribunal Frere Guillaume Occham, s'ils trouvoient qu'il eut presché dans Bologne, comme on le disoit, que c'estoit une heresie de soûtenir que Jesus-Christ & les Apôtres avoient possedé quelque chose en propre, parce que cette question se traitoit & devoit estre terminée par le S. Siege; car si elle eut esté dé-

Digitized by Google

ja decidée, il eut fait traiter Occham comme un Heretique qui s'oppoſoit à ſa determination ; mais il ne l'a pû accuſer que d'avoir prevenu ſon jugement, comme il ſe plaignoit auſſi de la declaration qui avoit eſté dreſſée au Chapitre de Perouſe ; je crois que de ceci, de meſme que des actes de Perouſe qu'Occham avoit ſignez comme Provincial d'Angleterre, on peut conjecturer avec beaucoup de probabilité, qu'il n'avoit avancé cette propoſition dont on l'accuſoit, qu'avec la diſtinction qui eſt exprimée dans la Decretale de Nicolas III. mais ceux qui en firent le rapport au Pape n'y avoient pas ajoûté cette moderation. Occham ſe rendit dans Avignon pour obeyr à l'aſſignation, & y demeura juſques à ce qu'il ſe jetta temerairement dans le parti de l'Empereur. Le Pape dans ſa commiſſion l'appelle Anglois, & puis qu'il eſtoit Provincial d'Angleterre, il ſemble eſtre certain qu'il en eſtoit natif, & non pas d'Irlande : il avoit preſché dans Bologne, & cela marque ſans doute qu'il avoit fait quelque ſejour en Italie. Pluſieurs grands & ſçavans hommes ſe declarerent pour les Freres Mineurs dans cette affaire ; entr'autres Robert Roy de Sicile, qui proteſta au Pape de parole & par écrit, avant & aprés ſa deciſion, qu'il ſoûtiendroit leur opinion juſques à la mort, parce qu'il eſtoit appuyé de l'avis de pluſieurs Docteurs : depuis il écrivit au Chapitre qui ſe tint dans Bologne, pour exhorter les Religieux à ne ſe point départir de la Decretale de Nicolas III. parce qu'il y avoit de gens de bien & fort ſçavans qui trouvoient le moyen de l'accorder avec celle de Jean XXII.

VII. Pluſieurs Papes avoient donné pouvoir aux Superieurs de l'Ordre, de changer les Inquiſiteurs, & Jean XXII. accorda un privilege particulier à Frere Pierre de Perouſe, de ne pouvoir pas eſtre depoſé de cette charge que par l'autorité ſpeciale du S. Siege.

VIII. Henry Roy de Chypre eſtoit en guerre avec les Hoſpitaliers de ſaint Jean, avec Leon Roy d'Armenie, & avec les Genois ; & le Pape donna commiſſion à Frere Eymeric Eveſque de Paphos, de travailler avec le Patriarche de Jeruſalem à les mettre en paix, & le Roy Henry envoya vers le Pape & vers le Roy de France Frere Pierre de Viene, & Frere Jean de Paris, pour traiter de cette paix, & d'autres importantes affaires.

IX. Frere Paulin de Padouë Religieux fort zelé de ſon eſtat, & fort propre à pacifier les troubles eſtoit mort à Trente, lors qu'il alloit porter au Roy de Bohême les articles de paix qu'il avoit conclu entre ce Prince, & la Ville de Padouë ; & cette année ſon corps fut tranſporté dans ſa patrie, & enterré dans l'Egliſe des Freres Mineurs, prés de la porte du Cloître, vis-à-vis du Chœur avec une Epitaphe fort honorable gravée ſur le marbre.

X. Le Pape avoit envoyé depuis quelque temps trente mille Florins à Geraud de Vitrins Archidiacre de Benevent, & Legat Apoſtolique en Orient, pour ſecourir le ſuſdit Roy d'Armenie contre les Sarraſins ; & ayant appris que ce Prince avoit fait une tréve avec le Soldan de Babilone, il donna ordre à ſon Legat d'employer cette ſomme (avec le conſeil de Frere Eymeric Eveſque de Paphos) à reparer les Forteresſes de l'Armenie, à ramaſſer des armes, & à preparer les autres choſes neceſſaires pour la deffenſe ; ce Frere Eymeric a travaillé dans

Digitized by Google

ces cartiers-là avec un grand courage, & un fruit merveilleux pour la conversion des Infidelles, & pour le soûtien de la Foy.

XI. La bien-heureuse Angele de Foligni mourut cette année, & Frere Paul de Trincis natif de la mesme Ville s'y rendit Religieux à l'âge de quatorze ans; son pere estoit un Gentil'homme Suedois appellé Vagnotius de Trincis qui s'estoit estably à Foligni sous Federic Barberousse. A cause de sa jeunesse & de sa petite stature, on le nommoit communement Fr. Paulet; il ne voulut estre que Fr. Lay, afin de s'adonner aux exercices les plus humbles, mais il y joignit des meditations si ferventes, qu'on fut obligé de luy donner une cellule separée des autres, parce qu'il troubloit ses voisins par les soupirs & par les cris qui luy échapoient dans ses extases: les relaschemens qu'il voyoit dans l'Ordre luy donnoient un grand déplaisir, & il faisoit quantité de prieres & pratiquoit plusieurs mortifications pour en demander à Dieu le remede; le B. Frere Thomas de Foligni qui a souffert le Martyre parmi les Bulgares vivoit alors dans ce Convent en une grande reputation de saintetè, Frere Paul & se le proposa comme un exemplaire qu'il vouloit imiter, & il y reussit si bien qu'il acquit bien-tôt la mesme estime: ils conferoient souvent ensemble des moyens de remettre la premiere ferveur de l'Ordre, & quoy que Frere Paulet n'eut pas assés bonne opinion de luy-mesme, pour se croire capable d'entreprendre ce grand ouvrage, neanmoins Dieu s'est voulu servir de luy pour l'executer, comme nous verrons à son temps.

XII. Le Pape estant informé du merite de Frere François Mayronis, natif de Digne en Provence, & sollicité par Robert Roy de Sicile, écrivit au Chancelier de l'Université de Paris de luy conferer le Grade de Docteur, quoy qu'il se peut trouver qu'il y auroit quelque statut de la Faculté contraire à cette disposition; les ouvrages que ce grand Docteur a composez ont fait voir combien il estoit digne de cet honneur; il a fait paroître particulierement la grandeur de son esprit, par l'institution de l'acte Sorbonique qu'il a commencé le premier, auquel le Soûtenant demeure en Chaire sans President, sans Compagnon, & sans manger, depuis les cinq heures du matin jusques à sept heures du soir; & ce qui est bien remarquable, l'on ne sçait point que jamais aucun se soit trouvé mal de ce grand effort; le premier acte de cette nature se fait en Esté, & doit estre soûtenu par un Frere Mineur, & le dernier par un Dominiquain. Cet excellent Docteur est enterré à Plaisance en Italie avec une belle Epitaphe.

XIII. S. Elzear estoit revenu de Provence à Naples depuis deux ans, par l'Ordre du Roy Robert qui l'avoit fait Precepteur de Charles son fils aîné; ce jeune Prince qui estoit au commencement fort volage, & qui se plaisoit aux discours des choses deshonnestes, se changea tellement par les bons avis de ce sage gouverneur, qu'il paroissoit estre un autre homme; & il prit une si grande aversion pour ces mauvaises paroles, que non seulement il se corrigea de les proferer, mais encore il ne peut plus souffrir de les entendre. Le Roy ne commit pas seulement la conduite de son fils à Elzear, mais encore celle de tout son Estat; plusieurs essayerent de gagner sa faveur par des presens, mais il n'en voulut jamais accepter aucun; & chaque soir il disoit à Dieu avec une grande confiance: Seigneur vous me devez tant d'or & tant de pierreries, car j'ay refusé tout cela pour

Digitized by Google

l'amour de vous ; les pauvres estoient ceux qui trouvoient un accez plus libre & une faveur plus asseurée auprez de luy ; il se declara leur Avocat, il recevoit toutes leurs requestes, & ne manquoit jamais de faire expedier promptement celles qu'il croyoit justes. Un pauvre se glissa un jour jusques dans sa chambre, pour luy demander compte de son affaire sur le temps qu'il lavoit les mains pour se mettre à table, Elzear le pria d'avoir un peu de patiance, & partit d'abord pour luy faire donner ce qu'il demandoit avant que de s'asseoir ; quelques Gentils hommes de Sicile furent chassez avec leurs familles à l'occasion de la guerre, & Elzear sçeut si bien playder leur cause dans le Conseil du Roy, qu'il les fit pourvoir de ce qui leur estoit necessaire pour un honneste entretien.

XIV. Il estoit si bien establi dans la foy, qu'il protestoit à sa chere Delphine, que tous les tourmens dont l'Antechrist doit affliger les Fidelles, ne seroient pas capables de l'ébranler ; & que quand Frere François Mayronis, qu'il consideroit comme un des plus excellens Theologiens de son temps, Frere Julien leur Confesseur, & la Dame Garsenda, dont il estimoit tant la vertu, l'asseureroient qu'il se trompoit dans sa croyance, & luy diroient que le Pape, les Cardinaux, & generalement tout le monde estoient dans le dessein de la changer, qu'il ne seroit pas capable de s'émouvoir sur la verité des articles dont Dieu luy avoit donné la connoissance. La bien-heureuse Delphine luy écrivit pour le prier de luy apprendre les causes de son absence, & du delay de son retour, & il luy répondit en ces termes : Je me porte bien, & si vous me voulez trouver, cherchez-moy dans la playe du côté de Jesus-Christ, car je demeure là ; vous me chercherez ailleurs inutilement : lors qu'il retournoit de Naples par Mer, son vaisseau fut battu d'une si furieuse tempeste que le mast en fut rompu, & les voiles abbatuës ; de sorte que chacun crioit avec des larmes, comme se croyant sans aucun espoir de salut ; mais Elzear ne parut jamais estre touché de crainte, & lors qu'ils furent arrivez au Port, il reprit ces timides du peu de confiance qu'ils avoient euë en Dieu ; Delphine qui estoit en sa compagnie luy demanda s'il estoit vray qu'il n'eut eü nulle crainte, luy qui reprenoit les autres de lascheté, lors qu'ils estoient hors du danger, & il l'asseura que depuis la premiere visite qu'il avoit receuë de Dieu, il n'avoit jamais eü peur de la mort ; que dans tous les perils il disoit à Dieu, Seigneur vous sçavez ce que vous voulez faire de nous ; si vous avez resolu de punir quelqu'un de cette compagnie, tournez vostre colere contre moy, car vous en recevrez plus d'honneur, & qu'aprés cela il demeuroit en repos sans aucune émotion.

XV. Il estoit si humble qu'il prenoit plaisir qu'on ne luy rendit pas tout l'honneur qui estoit dû à sa qualité ; & quoy que ses Confesseurs & tous ceux qui le connoissoient familiairement, asseurassent qu'il n'avoit jamais commis un peché mortel, il s'estimoit serieusement fort criminel, & fort ingrat aux graces de Dieu ; estant entré dans Rome, aprés avoir défait l'Armée de l'Empereur qui opprimoit la liberté Ecclesiastique, il fut saisi d'une grosse fiévre, & eut quelque scrupule d'avoir esté à cette guerre, quoy qu'elle fut juste, & qu'il n'y fut allé que par le commandement du Roy son Seigneur ; pendant qu'il ruminoit cette pensée Jesus-Christ luy dit, Elzear, tu t'es exposé au peril de perdre ma grace,

Digitized by Google

grace, mais parce que tu t'en repens, je te veux seulement foüeter; à ces paroles Elzear baissa la teste, recita le *Miserere*, & à chaque Verset le Sauveur luy donna trois coups; la discipline estant achévée, il s'endormit, & à son reveil il se trouva sans aucune douleur.

XVI. Charles Duc de Calabre perdit sa femme Catherine fille d'Albert Roy des Romains le 15. de Janvier, & Elzear fut deputé pour aller traiter son second mariage avec Marie fille du Comte de Valois; aprés qu'il en eut arresté les articles à Paris, il tomba malade, & connoissant que sa mort s'approchoit, il se confessa generalement à Frere François Mayronis, & receut tous les Sacremens avec une devotion merveilleuse: un peu avant qu'il ne rendit l'ame, son visage parut tout troublé, ce qui faisoit connoître qu'il souffroit quelque grande peine dans son esprit, & il s'écria, le pouvoir du demon est grand! mais les merites de Jesus-Christ l'ont abbatu; un peu aprés il reprit, j'ay entierement vaincu, je me remets absolument au jugement de mon Sauveur; desfors il revint dans sa premiere tranquillité qui parut sur son visage par une beauté merveilleuse, & par un éclat surprenant; enfin il mourut avec grande douceur le 28. de Septembre âgé de trente-trois ans, selon la supputation la plus probable. Un jeune débauché qui estoit present, en fut si touché, qu'il alla incontinent se confesser avec grande douleur de ses pechez. S. Elzear fut enterré avec l'habit de l'Ordre dans l'Eglise des Freres Mineurs, & la mesme année son corps fut transporté à Apt en Provence dans celle de S. François, comme il l'avoit ordonné; Dieu fit connoître sa saintetè par un si grand nombre de miracles évidens & prodigieux, qu'Urbain V. aprés en avoir fait faire l'information, le canonisa; mais il n'eut pas le temps de faire dresser la Bulle de cette ceremonie, parce qu'il fut surpris de la mort, & son Successeur Gregoire XI. y supplea dés la premiere année de son Pontificat l'an 1363.

XVII. L'Eglise de Barut en Phenicie sujete immediatement au Patriarche d'Antioche, estoit sous le pouvoir des Sarrasins, c'est pourquoy les Chanoines s'estoient assemblez dans Nicosie pour donner un Successeur à leur Archevesque Robert qui estoit decedé depuis peu, & avoient éleu Frere Emmanuel Lilong, celuy-cy estant aussi mort avant que d'avoir receu sa confirmation du S. Siege, ils luy substituerent cette année Frere Mathieu. Frere Guillaume qui estoit un des sept Evesques que Clement V. avoit envoyez en Tartarie avec Frere Jean de Mont Corvin, fut fait Evesque de Sagone en Corse; le Pape parle de luy comme d'un Prelat fort illustre en vertu, & il a esté depuis transferé à Trieste dans le Frioul. Fr. Geraud fut fait Evesque d'Humana dans la Marche d'Ancone, & Fr. Pierre luy succeda. Un autre Frere Pierre fut fait Evesque de Macerata dans la mesme Province: Frere Bernard fut promeu à celuy de Nismes en Languedoc, & servit beaucoup l'année suivante pour reduire les rebelles de la Lombardie à l'obeïssance de l'Eglise, l'an 1327. le Pape luy donna permission de faire testament.

XVIII. Gonzague collige de quelques Epitaphes qui sont au Cloître du Convent de Medina de Pomar en Espagne, qu'il a esté fondé avant cette année: les Observantins l'occuperent sous Pie V. Luper Arze du Champ, & sa femme

Digitized by Google

Elizabeth Arze Maurique en furent reconnus pour les Fondateurs aprés une longue conteſtation, & ils y ont fait dreſſer un beau mauſolée pour eux & pour leurs Succeſſeurs.

XIX. Nicolas Eveſque d'Ancone fit bâtir l'Egliſe du ſecond Convent qui avoit eſté établi dans cette Ville, elle fut dediée à ſainte Marie Majeure, & preſentement il ſe nomme S. François des Eſchelles ; Frere Simon & Frere Aymé Religieux illuſtres en ſainteté y ſont enterrez.

XX. Gonzague met la fondation de celuy de Montreal en Galice environ l'an 1336. ſur ce qu'il a trouvé des Patentes d'Alphonſe II. Roy de Caſtille données l'an 1337. par leſquelles il ordonne que les Religieux joüiſſent de tous les privileges qui leur ont eſté accordez par le S. Siege ; mais je trouve que le Pape permit cette année à Sancius Infant de Caſtille, de le tranſporter à Viana dans le Dioceſe d'Aſtorga, parce que ſa premiere ſituation eſtoit fort mal ſaine ; neanmoins cela n'a pas eſté executé, & je ne ſçay pas meſme s'il fut changé de place, mais il eſt maintenant en fort bon air : Jean Rodriguez de Biedma Comte de ce lieu en a eſté le premier Fondateur, & Emmanuel de Fonſeque & de Zuniga qui poſſede cette Seigneurie joüit auſſi de ce droit : l'Abbé de la Ville a plaidé long-temps contre les Religieux pour la carte funeraire, enfin il en a eſté demis, & il a eſté permis aux ſuſdits Religieux par deux Sentences, de porter la Croix élevée lors qu'ils iroient aux funerailles dans les Egliſes de Verino, de Mixocio & de Pazos qui ſont des Prieurés de S. Benoit ; quoy que les Benedictins ne puiſſent pas faire la meſme choſe, lors qu'ils vont pour le meſme ſujet à l'Egliſe de S. François.

XXI. Le Pape permit de bâtir un Convent à Caurata dans la Poüille, qui eſt aux Conventuels de la Province de S. Nicolas.

XXII. Le Monaſtere des Anges dans Rimini a eſté des Benedictines, quoy que je ne trouve pas en quel temps les Urbaniſtes l'ont pris ; mais l'Epitaphe de la B. Sœur Claire d'Aquilatiis marque qu'elles y eſtoient avant cette année ; elle avoit eſté Benedictine, & dans ce changement elle prit l'habit de Ste. Claire ; dans ſa jeuneſſe elle avoit eſté fort mondaine, & fort immortifiée, mais elle ſe changea ſi bien, & fit une ſi grande penitence, que dans quelques années elle devint une tres-ſainte fille, & Dieu l'a honorée de pluſieurs miracles durant ſa vie & aprés ſa mort ; la diſcipline reguliere qui s'eſtoit fort relaſchée dans ce lieu, y fut parfaitement remiſe par Frere Ange de Perouſe, à qui Nicolas V. donna une commiſſion expreſſe pour cela ; la Sœur Catherine d'Ordelaſſis qui fut alors inſtituée Abbeſſe, ſervit tres-utilement à ce pieux deſſein.

XXIII. Le Pape commanda au Cuſtode de Conimbre de donner deux Religieux à Ste. Elizabeth Reyne de Portugal, pour conduire le bâtiment du Monaſtere de Ste. Claire qu'elle avoit commencé dans cette Ville : il permit aux Religieuſes de Ciudad Rodriguez, de Perpignan, & de Lectoure, de recevoir des ſepultures dans leurs Egliſes, & de joüir de tous les privileges concedez aux Freres Mineurs ; & à celles de Barcelone de faire entrer les Religieux dans leur clôture pour leurs funerailles ; celles-cy ont pris depuis la Regle de S. Benoit, comme nous avons remarqué l'an 1233.

Digitized by Google

I. LE dixiéme de Novembre le Pape fit publier une Decretale qui commence, *Quia quorundam mentes*, & qui se trouve parmi les extravagantes au titre *de verborum significatione*, pour tâcher d'arrester la plume & la langue de ceux qui parloient temerairement contre les deux qu'il avoit faites touchant la pauvreté de Jesus-Christ; dans celle-cy où il dispute plûtost en Scholastique, qu'il ne determine en Pape, il s'efforce de soûtenir par une longue suite d'argumens, la verité des deux precedentes, & conclud enfin que ceux qui contrediront la seconde, *Cùm inter nonnullos*, où il a decidé que Jesus-Christ & les Apostres avoient possedé des biens, doivent estre tenus pour heretiques, & que ceux qui choqueront la premiere *ad conditorem Canonum*, où il confond l'usage de droit avec celuy de fait, renonce au domaine des choses, dont les Freres Mineurs se servent, & casse leurs Syndics Apostoliques, seront declarez contumaces & rebelles au S. Siege.

II. On a trouvé beaucoup à redire dans cette Decretale, sur tout parce qu'il n'y a rien determiné, & n'a fait qu'une dispute purement scholastique; en effet dans toutes ces trois Decretales, il n'a traité par dessein que de la question de la pauvreté de Jesus-Christ, & par occasion de la distinction de l'usage & du domaine; dans la seconde il a defini la difficulté de la pauvreté, & dans la troisiéme il dit qu'il l'a determinée clairement. Il parle plus au long dans la premiere & dans la troisiéme de la distinction du simple usage de fait, avec le domaine; mais il avouë que ce n'est qu'une question de droit, qui ne peut appartenir en aucune façon à la foy; c'est pourquoy il dit qu'il a creu qu'il se pouvoit departir du sentiment de ses Predecesseurs; aussi ne declare-t'il pas heretiques ceux qui ne suivront pas son opinion sur ce sujet, mais seulement ceux qui contrediront sa determination sur la question de la pauvreté de Jesus-Christ; beaucoup de Docteurs se sont servis de la liberté qu'il a donnée, & ont examiné dans ses Decretales plusieurs choses qui ne regardent pas la foy, je croy qu'il est necessaire de les rapporter.

III. Premierement c'est une doctrine commune, que les Papes ne peuvent pas revoquer en doute ce que leurs Predecesseurs ont determiné par la clef de science en matiere de foy, ou touchant les mœurs, mais seulement ce qu'ils ont ordonné par la clef de pouvoir; les Theologiens entendent par la clef de science, l'autorité de definir les veritez de la foy, & d'interpreter l'Escriture; & par la clef de pouvoir, le droit de commander, de faire des loix, & de donner des dispenses: Jean XXII. improuve tout cela, & aprés avoir porté plusieurs interpretations de la clef de science, qui ne sont nullement à propos, & qui regardent le pouvoir des Prestres inferieurs dans le Sacrement de Penitence, il conclud que les Papes ne definissent pas par cette clef, mais par celle de pouvoir.

Digitized by Google

IV. 2ò Sur ce que Gregoire IX. & Nicolas III. ont dit, que l'Ordre des Freres Mineurs a l'uſage des choſes dont il luy eſt permis de ſe ſervir, Jean XXII. tire cette conſequence, donc il a l'uſage de droit, & il le veut prouver par ce raiſonnement: les actions qui ſont faites par des particuliers demandent des perſonnes vrayes & reelles pour les faire; or l'ordre conſideré en commun n'eſt qu'une perſonne imaginaire, & en repreſentation; donc les actions de fait ne luy peuvent pas convenir, mais ſeulement celles de droit; & partant l'Ordre des Freres Mineurs a le droit de domaine comme les autres ſur les choſes dont il ſe ſert; mais certes ce n'eſt nullement le ſens de ces deux Papes, car ils diſent clairement que les Freres Mineurs ne doivent avoir rien de propre, ni en particulier ni en commun; & qu'eſt-ce ne poſſeder rien en commun, ſi ce n'eſt que l'Ordre ne poſſede rien? or que l'Ordre ait l'uſage de fait, c'eſt avoir l'autorité & la diſpoſition de cet uſage particulier pour chacun des Freres; ces deux Pontifes diſent expreſſement, que les Freres ſe doivent ſervir de ces choſes, ſelon qu'il ſera ordonné par le General, ou par les Provinciaux; mais qu'ils ne peuvent ni les vendre, ni les aliener, ſans la permiſſion du Cardinal protecteur; Clement V. l'a expliqué de la meſme façon, & le Concile de Viene a receu ſa conſtitution, par laquelle pour maintenir cette deſappropriation de l'Ordre, il prend le domaine de toutes ces choſes, & l'attribuë au S. Siege, n'en laiſſant aux Religieux que le ſimple uſage de fait.

V. 3ò Il incline fort à croire que cette parole de Jeſus-Chriſt, ne poſſedez ni or, ni argent, & le reſte du Chapitre X. de S. Matthieu, n'eſt qu'un conſeil, quoy que l'opinion commune le prene pour un precepte, veu meſme que dans la ſuite de ce chapitre, & dans le 6. de S. Marc, le mot de commander y eſt exprimé, & qu'il ſemble que les termes qui ſont à l'Imperatif l'indiquent de la ſorte: Je ne diſpute pas ici, ſi ce Precepte a eſté pour un temps, ou pour toûjours; il me ſuffit d'avoir montré que Jean XXII. met pour fondement de ſes opinions, des propoſitions dont tous les Docteurs ne demeurent pas d'accord.

4ò Nicolas III. a dit que noſtre Regle eſt fondée ſur les paroles de l'Evangile, & ſur l'exemple de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, & que cette abdication de toutes choſes tant en commun qu'en particulier eſt meritoire & ſainte; Jean XXII. reſtraint cela aux trois vœux eſſentiels, & aux autres choſes qu'elle peut avoir priſes expreſſement de l'Evangile; comme ſi les vœux n'eſtoient pas communs à tous les Ordres, & que Nicolas III. ne ſe fut pas expliqué clairement, qu'il l'entendoit de cette pauvreté en commun, qui eſt propre & particuliere à noſtre Ordre.

VI. Il pretend encore que ce titre de tres-haute pauvreté, ſe doit attribuer à ceux qui ne poſſedent des biens qu'en commun, de meſme qu'à ceux qui n'en ont point de cette ſorte; neanmoins Gregoire IX. & Alexandre IV. donnent ſpecialement ce titre à noſtre Profeſſion, & Innocent V. dit plus diſtinctement que c'eſt une haute pauvreté de ſe contenter de poſſeder peu de choſe pour l'amour de Dieu, qu'elle eſt plus haute de ne poſſeder rien en particulier, mais ſeulement en commun, & que celle qui n'a rien ni en particulier ni en commun, eſt la tres-haute; Jean XXII. répond à cette diverſité de degrés, qu'Innocent a par-

Digitized by Google

lé non pas comme Pape, mais comme Frere Pierre de Tarantaise Dominiquain: quoy qu'il en soit de cette réponse, qui sert à éluder trop facilement plusieurs Decrets des Papes, nous ne pretendons pas que ce soit une decision, mais il paroit toûjours que ç'a esté le sentiment de plusieurs grands hommes, soit qu'ils ayent parlé comme Souverains Pontifes, ou comme particuliers.

VII. Jean XXII. oppose à cecy, que le mesme Alexandre IV. dit dans une autre Constitution que les Freres Prescheurs & les Freres Mineurs ayant laissé toutes choses pour l'amour de Dieu, & s'estant reduits à chercher leur entretien par l'aumône, imitent la pauvreté de Jesus-Christ, & embrassent la pauvreté Evangelique, & que de là il est évident qu'ils sont non seulement de ceux qui doivent estre sauvez, mais encore du nombre des parfaits, & qu'ils meritent un grand degré de gloire par l'observance de leur regle qui contient la forme de la perfection enseignée par l'Evangile; d'où il veut conclurre que la possession des biens en commun n'est pas contraire à la perfection de la pauvreté, puisque les Freres Prescheurs sont dans cet estat parfait, quoy qu'ils possedent des biens en commun. Mais il ne se faut pas étonner si Alexandre IV. parle en mesmes termes de la pauvreté des Freres Mineurs, & de celle des Freres Prescheurs, puis qu'en effet de son temps, & selon leur premiere institution, les uns & les autres professoient la renonciation des biens en commun, de mesme qu'en particulier; S. Thomas & S. Bonaventure sont de bons témoins de cette verité, puis que l'un & l'autre deffend ces deux Ordres de l'objection commune qu'on leur faisoit, que par cette abdication des biens en commun ils tentoient Dieu, se mettoient au hazard évident d'estre homicides d'eux mesmes, & que les anciens Patriarches des Religions ne l'avoient pas pratiquée; & ces deux grands Docteurs font voir solidement, que cette sorte de pauvreté est veritablement Evangelique, & qu'elle est preferable à celle qui conserve des biens en commun: or que S. Dominique ait estabi son Ordre sur cette pauvreté, S. Antonin & d'autres Auteurs ses Confreres l'asseurent, il ajoûte aprés S. Bonaventure, & Castillo aprés luy, que ce S. Patriarche à l'heure de sa mort donna sa malediction à ceux qui introduiroient des possessions dans sa Religion; & quoy qu'elles y ayent esté admises pour de justes raisons, Sixte IV. est le premier Pape qui les a approuvées l'an 1475. nous ne pretendons pas pour cela que ce saint Ordre, de mesme que tous les autres ne soient dans l'estat de perfection, que leurs enfans n'imitent Jesus-Christ pauvre, & qu'ils n'embrassent la pauvreté Evangelique; car l'Evangile a divers conseils, divers preceptes, & diverses façons de vie qui meritent toutes ces loüanges; nous voulons seulement faire voir que la pauvreté qui renonce aux biens en commun, est plus haute que celle qui ne se pratique que pour les particuliers, comme S. Thomas & S. Bonaventure le prouvent dans les traitez qu'ils ont fait sur ce sujet.

VIII. 5ò Jean XXII. objecte que S. Paul appelle tres-haute la pauvreté des Fidelles de Macedoine, quoy qu'ils n'eussent pas renoncé à leurs biens, puis qu'ils firent une aumône considerable, & au delà de leurs forces aux pauvres de Jerusalem. Il est vray que le Texte Grec la nomme tres-profonde, S. Anselme tres-humble, Theodoret extréme, S. Thomas tres-grande, & S. Ambroise pro-

Digitized by Google

fonde, ou parce que ces fidelles avoient eſté pillez par leurs concitoyens en haine de la foy, comme dit Oecumenius, ou parce qu'ils s'eſtoient dépoüillez de leurs biens à la predication de S. Paul, comme dit la Gloſe; & comme leur pauvreté eſtoit volontaire & meritoire, S. Paul luy donne cette loüange; auſſi ſe doit-elle donner à toutes les profeſſions de la pauvreté Evangelique, mais cela n'empeſche pas qu'il n'y ait des degrez entre elles, & que celle qui n'a rien en commun, non plus qu'en particulier, ne ſoit plus élevée, & par conſequent la plus parfaite, comme S. Thomas & S. Bonaventure repetent ſouvent aux traitez ſus-alleguez: cela n'eſt pas contraire à ce que le Docteur Angelique dit ailleurs, que la poſſeſſion des biens en commun ne diminuë point la perfection d'un Ordre; puiſque nous ne pretendons pas auſſi que le noſtre ſoit le plus parfait de tous par cette raiſon qu'il eſt le plus pauvre, car la pauvreté n'eſt pas la perfection en elle-meſme, mais ſeulement un moyen pour l'acquerir; & il ne la faut conſiderer ſi-ce n'eſt en tant qu'elle eſt un moyen propre à la fin particuliere que chaque Ordre ſe propoſe; on ne doit donc pas conclurre que les Ordres les plus pauvres ſoient les plus parfaits, mais que la pauvreté qui s'éleve au degré le plus haut de ne poſſeder rien, eſt la plus parfaite. S. Bonaventure dit que celuy qui choque cette doctrine, choque Jeſus-Chriſt comme pauvre, choque le conſeil de l'Evangile, choque les Apôtres qui diſent qu'ils ont laiſſé tout, & le S. Eſprit qui inſpire ce dépoüillement: & Alexandre de Hales aſſeure que cette pauvreté merite d'eſtre loüée, comme eſtant le comble de la perfection Evangelique, & qu'on ne ſe peut oppoſer à cette doctrine ſans mettre la foy en riſque.

IX. 6ò Le plus grand effort de la Decretale de Jean XXII. eſt à faire voir que les Freres Mineurs ne peuvent pas avoir le ſimple uſage de fait, denué de tout droit, ſur tout des choſes qui ſe conſument quand on s'en ſert; toutes ces raiſons ſont fondées ſur ce qu'autrement l'uſage qu'ils en font ſeroit injuſte, mais comme dit tres-bien Fr. Alvarus Pelagius Penitencier de ce Pape, cette raiſon va contre tous les Ordres, ou chaque Religieux n'a que le ſimple uſage de fait des choſes dont il ſe ſert ſous la dependance du Superieur; il y a ſeulement cette difference que les Freres Mineurs n'ont point le domaine des choſes dont ils ſe ſervent ni en particulier, ni en commun, & que les autres Religieux en ont le domaine en commun, mais non pas en particulier; que ſi l'uſage de fait peut eſtre juſte dans les autres Religieux par le droit commun de tout l'Ordre, ſans que les particuliers ayent aucun domaine ſpecial; il peut auſſi eſtre juſte & licite aux Freres Mineurs par le domaine qui reſide dans le S. Siege, ſous la dependance duquel ils s'en ſervent; & S. Thomas dit clairement que les choſes dont les Religieux ſe ſervent ne leur appartiennent pas quant à la proprieté de domaine, mais qu'elles leur ſont diſtribuées ſelon leurs beſoins, par ceux qui ont ce titre de droit, quels qu'ils ſoient.

X. Sur cette declaration du droit de cet uſage de fait qui le rend licite, quelques-uns croyent pouvoir accorder Nicolas III. avec Jean XXII. en diſant que celuy-cy ne demandoit rien plus, ſi-ce n'eſt qu'on trouvât quelque titre juſte, par lequel les Freres Mineurs peuſſent avoir l'uſage des choſes dont ils ſe ſervoient, & que Nicolas ne nie pas qu'ils n'ayent ce juſte titre pour s'en ſervir

Digitized by Google

licitement, mais qu'il ne veut pas que ce ſoit un droit rigide & civil, qui porte la proprieté & le domaine d'une choſe pour s'en pouvoir ſervir à ſa volonté. Il eſt vray que Jean XXII. dans ſa derniere Decretale n'en demande pas davantage, mais dans la premiere il pretend que l'uſage de fait ne peut pas eſtre ſeparé du veritable droit de proprieté & de domaine; que ſi par cette derniere il a voulu mettre un temperament à la premiere, qui eſt improuvée par tant de Docteurs, & declarer qu'il ne demandoit ſi ce n'eſt qu'on trouvat quelque titre qui rendit licite cet uſage de fait ſeparé du domaine, nous y donnons les mains, car nous ne pretendons autre choſe, ſi ce n'eſt que les Freres Mineurs n'ont aucun droit civil de proprieté & de domaine ſur les choſes dont ils ſe ſervent, mais qu'il appartient au S. Siege.

XI. Il faut encore remarquer que Jean XXII. croit que Gregoire IX. & Innocent V. ont concedé aux Freres Mineurs le domaine des biens en commun, & que Nicolas III. le leur a oſté; d'où il infere que comme ces Papes n'ont pas eſté de meſme ſentiment ſur la conduite de l'Ordre, qu'il luy eſt auſſi permis de changer, ou de revoquer ce qu'il jugera à propos; mais il ſe trompe au fait, car ces trois Papes ont parlé uniformement, & dit que les Freres Mineurs n'avoient aucune proprieté en commun. Il eſt vray que les Papes peuvent changer les conſtitutions de leurs Predeceſſeurs, lors qu'elles ne regardent ni la foy ni les mœurs generales de l'Egliſe; mais les deciſions qu'ils prononcent comme ſouverains Pontifes doivent eſtre immuables; or les Docteurs diſent communement que la Decretale de Nicolas III. eſt de ce genre, & il y en a peu qui en doutent; mais que ce ſoit une deciſion authentique, ou ſeulement une Decretale faite avec maturité & conſeil, nous avons veu que dans le fond Jean XXII. n'a defini abſolument rien qui luy ſoit contraire.

XII. Ce Pape ajoûte encore qu'il a creu pouvoir faire ce changement avec d'autant plus de facilité, que Nicolas III. a fait ſa Decretale ſans l'autorité d'aucun Concile, & que depuis nul Concile general n'a rien ordonné ſur ce ſujet; mais ſi le Pape definit quelque choſe par ſon autorité, ſa deciſion n'eſt-elle pas infaillible ſans avoir beſoin de l'appuy du Concile? & la Decretale de Clement V. qui eſt toute ſemblable à celle de Nicolas III. n'avoit-elle pas eſté faite & publiée au Concile de Viene? voilà ce que nous avons creu pouvoir & devoir dire ſur ces Decretales, aprés avoir conſulté les meilleurs Auteurs, afin d'inſtruire ceux qui ſe trouvent en peine lors qu'il en faut parler, & qui s'amuſent ſouvent à des gloſes hors de propos, au lieu de prendre les choſes dans le fond, comme nous avons fait. Je ne puis aſſez admirer le grand bruit que cette diſpute fit dans ſon commencement, veu qu'il eſtoit ſi facile de la reſoudre par l'autorité de S. Bonaventure & de S. Thomas; je croy que pluſieurs de nos Freres ſoûtinrent leur cauſe avec trop d'ardeur, & trop peu de reſpect, & que leurs adverſaires ſe piquerent auſſi trop de vanité, mais chacun vouloit remporter la victoire; la conteſtation eut eſté aſſez facile à aſſoupir ſi chacun eut agi ſincerement pour la recherche de la verité, au lieu de ſe paſſionner pour le ſoûtien du parti qu'il avoit pris.

XIII. Les Freres Preſcheurs & les Freres Mineurs travailloient avec grand

Digitized by Google

fruit à la propagation de la foy dans la Lithuanie ; Gedemon Duc, ou selon le Pape, Roy de cette Province, leur permit de bâtir des Convents, & enfin il se convertit ; nos Freres en établirent deux, & appellerent plusieurs de leurs Confreres à leur ayde, le Pape mesme leur envoya un Evesque, & un Abbé pour favoriser ce pieux dessein.

XIV. Frere Aychard Archevesque de Milan fulmina genereusement une excommunication contre les Vicomtes de Milan, contre Raynaud Passarin de Bonaccorsi, Castruccio Tyran de Luques, & plusieurs autres ennemis de l'Eglise. Frere Guillaume Evesque de Sagone prit un si grand soin pour la conduite des armes de l'Eglise, que le Pape luy en écrivit une lettre de remerciment avec des eloges de sa constance & de sa fidelité. Frere Laurens de Mondaymo avoit condamné quelques chefs des Heretiques, & le Pape donna ordre à Frere Jean d'Ancone, & à Frere Serviteur de Dieu de Penna de S. Jean ses successeurs dans l'office d'Inquisiteur, de faire chasser ces impies du Comté d'Urbin, des terres de Ste. Agathe, de la Masse de Trebario, & du Comté de Feltre, & de les poursuivre sans aucun relasche.

XV. Le Pape transfera Frere Guillaume de l'Evesché de Pouzzol à celuy d'Aversa, tous deux dans le Royaume de Naples, & luy donna pour successeur au premier Frere Paulin de Venise, qui avoit rendu de tres-bons services au S. Siege. Frere Simon Evesque de Badajoz en Portugal à celuy de Tudel en Galice prés de la Mer, & sur l'emboucheure d'Ana dans le Minho. Frere Jean Confesseur de Marie Duchesse de Calabre, & Conseiller du Roy Robert estoit en grande reputation à Naples.

XVI. Le Pape donna permission d'establir un Convent à Itri dans le Dioceſe de Gaïete ; deux dans la Sicile, & un dans les terres de Pandulphe Maleteste au Dioceſe de Pesaro ; celuy de Monterio dans le Dioceſe de Volaterre avoit esté ruiné par l'escroulement d'un rocher voisin, & le Pape donna permission de le remettre.

XVII. La Reyne Sancie commença le Monastere de Ste. Magdelaine prés du Bourg de Capoüe pour la retraite des femmes qui se voudroient retirer de la débauche, & elle travailla si heureusement à leur conversion avec l'ayde de Frere Philippe son Confesseur, qu'en dix ans il s'y en enferma cent quatre-vingts, dont cent soixante firent volontairement les vœux de Religion entre les mains de Jean Archevéque de Naples ; leur conduite fut donnée aux Freres Mineurs par ce Prelat, sous la reserve de la rente annuelle d'une livre de cire ; elles ont la Regle & l'habit de S. Augustin avec le cordon de S. François ; mais maintenant on n'y reçoit plus que de tres-honnestes filles, & les Observantins en ont la direction depuis l'an 1568.

XVIII. Le Pape donna commission à quelques Evesques de faire l'eschange de quelques biens entre le Monastere du S. Sacrement de Naples, & celuy de Scafati de l'Ordre de Cisteaux au Dioceſe de Nole, & l'Hôpital de S. Jean d'Aversa ; il permit aux Religieuses du premier de se confesser au Gardien du Convent qui est joint au leur, & ordonna que les Religieux & les Religieuses fissent l'Office dans la mesme Eglise, mais à diverses heures,

XIX.

Digitized by Google

XIX. Il donna quelques Indulgences pour celuy de S. Omer en Artois, dont le Comte Robert estoit Fondateur.

XX. Il permit au Provincial de Bologne d'aller à Ferrare, pour y faire la visite du Monastere de Ste. Claire, & d'un autre de S. Benoit, qui estoit de sa jurisdiction, quoy que cette Ville fut dans l'interdit; le second a changé depuis de Superieur.

XXI. Les Curez du Dioceſe de Cologne perſecutoient fort les Freres Mineurs, à raiſon des predications & des confeſſions, quoy que ces Religieux obſervaſſent la conſtitution *ſuper cathedram*, & l'Archeveſque Henry fit une Ordonnance pour les ſoûtenir & les maintenir dans ces ſaints exercices, conformement à cette Bulle.

DE JESUS-CHRIST l'An 1325.	DE JEAN XXII. l'An 9. & 10.	DE LOÜIS 4. EMP. l'An 11. & 12.	DE L'ORDRE l'An 118.

I. PLuſieurs Heretiques qui ſe voyoient pourſuivis par les Inquiſiteurs en divers endroits de l'Europe, ſe retiroient dans la Principauté de la Boſſine ſur la Frontiere de Dalmatie, eſperant d'eſtre là en ſeureté; le Pape en eſtant informé envoya contre eux Frere Fabien, & écrivit à Eſtienne Prince de la Boſſine, à Elizabeth ſa femme, & à Charles Roy de Hongrie, duquel cette Seigneurie relevoit, pour les obliger d'aſſiſter cet Inquiſiteur de leur autorité contre ces impies; tandis que Frere Fabien exerçoit ſa charge avec grand zele dans Trieſte en Frioul, deux Chanoines s'oppoſerent à ſes procedures, & luy firent pluſieurs traittemens injurieux; le Pape en ayant eû avis ordonna à l'Eveſque de Caſtello, & au ſuſdit Inquiſiteur de proceder contre eux, & contre leurs complices comme ſuſpects d'hereſie. Guidon Evéque d'Arezzo, & Jacques Cini Malagalia habitant de Fermo avoiẽt favoriſé en quelque choſe les Heretiques & les Infidelles, & le Pape preſcrivit au Gouverneur de la Marche d'Ancone, à Frere Jean d'Ancone, & à Fr. Serviteur de Dieu de Penna Inquiſiteurs le châtiment qu'ils en devoient faire. Il commanda encore à Frere Lambert Inquiſiteur dans la Romagne, de proceder contre quelques Clercs qui s'eſtoient unis avec des Laïques pour deffendre les Heretiques. Frere Michel Rolfi de Foligni eſtoit au meſme temps Inquiſiteur dans la Vallée de Spolete.

II. Frere Michel de Ceſene avoit indiqué le Chapitre general à Paris, mais il le changea à Lyon, de crainte que le Roy Charles ne l'obligeat par l'inſtigation du Pape, de faire retracter quelque choſe de ce qui avoit eſté reſolu à celuy de Perouſe ſur la queſtion de la pauvreté de Jeſus-Chriſt. Frere Geraud Odonis qui eſtoit fort connu de Jean XXII. & qui fut Succeſſeur de Frere Michel, y propoſa pluſieurs choſes qui ne furent point approuvées des Vocaux; particulierement ſur la reception de l'argent, car il vouloit fort l'introduire, & faire rayer de la Regle le Precepte qui la deffend; ſon pretexte eſtoit que par ce moyen on,

Digitized by Google

leveroit les scrupules des consciences, & que l'on éviteroit les contestations & les scandales qui arrivoient chaque jour sur ce sujet.

III. Denis Roy de Portugal mourut à Santaren le *6.* de Janvier; la pieuse Elisabeth sa femme tenoit dans sa chambre un habit de S. Claire tout prest, dans le dessein de le prendre si elle survivoit à son mary, ou d'en estre revetuë à sa sepulture, si elle mouroit auparavant; Dieu luy ayant donné l'occasion de s'en servir de la premiere sorte, elle se presenta d'abord en cet estat d'humilité devant toute sa Cour, & declara les pieuses raisons qui l'obligeoient à le prendre; quoy qu'elle regretat fort tendrement la perte de son Espoux, la douleur ne la peut pas empescher d'accompagner son corps jusques à Odivellis, qui est un Monastere de Religieuses de l'Ordre de Cisteaux à six milles de Lisbone, duquel ce Roy estoit Fondateur, & où il avoit choisi sa sepulture; aprés qu'elle eut satisfait à ce juste devoir avec une pompe Royale, & qu'elle eut fait de grandes liberalitez pour obtenir des suffrages en faveur du defunt, elle entreprit le pelerinage de S. Jacques à Compostelle, & y arriva la veille de la Feste de cet Apôtre; Elle luy offrit une couronne d'or couverte de pierreries, des vases d'argent tres-bien travaillez, une mule tres-richement harnachée & caparassonée, une Chapelle entiere pour l'Archevéque lors qu'il officie pontificalement, & quantité d'autres ornemens fort precieux, & pour la matiere & pour l'artifice; elle y ajoûta une grosse somme d'argent pour la Fabrique de l'Eglise, & pour l'entretien des pauvres. L'année suivante estant de retour à Lisbone, elle y fit faire l'anniversaire de son mary, & se dépoüilla de toutes ses richesses; elle changea toutes ses robbes, & ses plus riches meubles en des ornemens pour les Autels; elle employa tout son argent en Croix, en Calices, & en d'autres meubles sacrés, & distribua ses couronnes & ses joyaux à sa belle-fille la Reyne Beatrix, & à ses deux niéces, Marie qui a esté depuis Reyne de Portugal, & Eleonor qui a esté Reyne de Castille.

IV. Le Pape ayant appris qu'Elizabeth estoit veuve, luy écrivit pour la consoler de la mort de son mary, & pour l'exhorter à imprimer la pieté & la crainte de Dieu dans l'esprit du Roy son fils, & luy envoya une partie de la Croix de nostre Redempteur, & plusieurs Reliques de Saints. Elle se voyant en pleine liberté de contenter les saints desirs de son cœur, augmenta l'austerité de sa penitence, quoy que les travaux & l'âge l'eussent beaucoup affoiblie. Afin que ses actions fussent conformes à l'habit qu'elle avoit pris, elle fit bâtir une maison prés du Monastere qu'elle avoit commencé à Conimbre, pour y pouvoir entrer avec commodité, & pratiquer avec ces saintes filles tous les exercices religieux; dés que ce Monastere fut achevé, elle fit venir quatre Religieuses de celuy de Zamora pour le gouverner, & dans peu de temps elle le vit remply de filles des plus nobles familles, qui se rendirent tres-illustres en vertu; pendant qu'elle demeuroit dans sa maison, elle avoit toûjours cinq Religieuses avec elle, & toutes ses occupations estoient les veilles, les jeunes, les prieres & le travail; de sorte que le commencement de sa vie ne sembloit avoir esté qu'un apprentissage, par rapport à ce qu'elle pratiquoit dans sa vieillesse. Elle fonda encore un Hôpital pour l'entretien de quinze hommes, & d'autant de femmes, sous le nom de Ste.

Digitized by Google

Elizabeth de Hongrie sa tante maternelle ; son plus grand divertissement estoit d'aller servir ces pauvres, & son attachement à cet exercice de charité estoit si grand qu'elle y pensoit toûjours, & faisoit mille reflexions à leurs besoins, & aux moyens de les secourir. Sa maison, & cet Hôpital ont demeuré sur pied jusques à l'an 1559. auquel les bâtimens tomberent de vieillesse, & l'on prit pour un miracle qu'un jeune garçon qui estoit resté seul dedans, fut tout couvert des ruines sans en recevoir aucune incommodité.

V. Elizabeth avoit plusieurs exemples domestiques de sa maniere de vivre sous l'habit de Ste. Claire, sçavoir, Ste. Elizabeth de Hongrie sa tante maternelle ; Sancie fille du Roy de Majorque, & Reyne de Sicile sa niéce qui se rendit enfin Religieuse ; sa propre mere Constance qui embrassa le mesme Institut ; Jacques fils aîné du Roy de Majorque son néveu, qui renonça au Sceptre pour se rendre Frere Mineur ; Pierre Comte de Ripacurtia fils de son Frere ; & Jacques Roy d'Aragon qui laissa de grands biens pour suivre la pauvreté de S. François ; cela enflammoit le desir qu'elle avoit de se consacrer entierement à Dieu par la profession Religieuse, mais comme elle avoit beaucoup de prudence & d'humilité, elle ne voulut pas se fier à son propre sentiment ; elle assembla des hommes sçavans & pieux, leur communiqua son dessein & ses raisons, & remit à leur decision le choix de la vie qu'elle devoit mener ; ces Conseillers aprés avoir bien pesé toutes les circonstances de son âge & de son estat, conclurent qu'elle feroit mieux de continuer la façon de vivre qu'elle avoit commencée, que de se rendre Religieuse. Ils n'ignoroient pas la perfection de la Religion ; mais comme les exercices d'Elizabeth n'en estoient differens que par le deffaut des vœux, & que cette liberté luy donnoit mille moyens de secourir les pauvres, & de servir les Religieuses, ils se determinerent à luy donner ce conseil ; quoy que cet avis ne fut pas selon son inclination, neanmoins elle s'y soûmit, mais ne pouvant pas estre du second Ordre institué par S. François, elle embrassa le troisiéme.

VI. Quelques Auteurs qui ont écrit sa vie se contentent de dire qu'elle portoit l'habit de Ste. Claire, & n'ajoûtent pas qu'elle eût esté du Tiers-Ordre ; ils ont eu quelque fondement pour cela, car on a produit dans le procez de sa canonisation un acte signé de sa main, & fait durant la vie de son mary, par lequel elle declare qu'elle a dans sa garderobbe un habit, un voile, & un cordon de Ste. Claire, dont elle veut estre revetuë à sa sepulture, si elle meurt plûtost que luy ; & que si elle luy survit, elle le pretend porter pendant sa viduité, sans pourtant s'obliger au vœu d'aucune Regle de Religion, mais avec la liberté de changer lors qu'il luy plaira, & de pouvoir disposer de ses biens ; mais cet acte a un grand deffaut, car il est daté de l'an 1363. & le Roy son mary estoit mort depuis cette année : il est donc faux pour le moins quant à la date ; que s'il est veritable pour le reste, tous demeurent d'accord qu'estant veuve elle voulut estre Religieuse ; ainsi elle avoit changé de sentiment, & s'estant soûmise à l'avis contraire qu'on luy donna, elle pouvoit prendre la profession du Tiers-Ordre, où il n'y a point de vœux de Religion qui luy peussent ôter sa liberté, ni la disposition de ses biens : sur cette difficulté Urbain VIII. aprés l'avoir canonisée, fit faire une information particuliere pour en sçavoir la verité, & en ayant trouvé

Digitized by Google

des témoignages suffisans, il donna un Bref à la requeste du Procureur general de l'Ordre, par lequel il declara qu'elle a esté veritablement du Tiers-Ordre, & ordonna de la tenir pour telle.

VII. L'an 1333. Conimbre fut fort affligée de la famine; Elizabeth pour subvenir à cette necessité publique, fit ouvrir ses greniers & ses coffres, & donna la liberté à tous les habitans, de quelque estat & condition qu'ils feussent, d'y venir prendre ce qui leur faisoit besoin; ses domestiques apprehenderent que cette liberalité si generale ne les épuisat, mais la pieuse Reyne blâma leur crainte, & le peu de confiance qu'ils avoient en la bonté de Dieu: le mal fut si grand que plusieurs moururent de misere, & Ste. Elizabeth qui avoit pris le soin des vivans, le continua pour les morts, car elle commit des personnes pour chercher par la campagne les corps qui s'y trouvoient exposez, & leur donner sepulture.

VIII. Les Superieurs de l'Ordre voyant qu'il y avoit des Religieux qui donnoient un mauvais sens à quelques endroits de la postille de Fr. Pierre Jean Olive, prierent le Pape d'en deffendre la lecture; & le Chapitre general fit un decret pour la publication de cette deffense: Sixte IV. a levé depuis cette interdiction, lors qu'il a veu que le scandale & la contradiction de ses adversaires avoient cessé. Bzovius fait vivre encore en ce temps ce Frere Pierre, & dit que luy & les autres Freres spirituels qui vouloient demeurer parmi les infidelles, donnerent occasion à la Bulle que ce Pape fit, qui commence *Ad nostrum*, & qui se trouve parmy les extravagantes communes *de regularibus*; mais il conste que ce Religieux estoit mort depuis l'an 1297. & cette Decretale ne cite nullement ce motif pour la deffense qu'elle fait également à tous les Religieux de quelque Ordre qu'ils soient, d'aller parmy les Infidelles sans la permission de leurs Superieurs. Frere Alvarus Pelagius qui estoit alors à la Cour du Pape, dit que l'unique raison de la deffense des commentaires de Frere Olive, fut qu'il avoit écrit que nostre Regle estoit une mesme chose avec l'Evangile, ce qui pouvoit estre bien dit en un sens, & mal en un autre, comme les Docteurs que le Pape avoit commis pour les examiner le declarerent. Bzovius cite pour témoin de cecy, & de plusieurs autres choses qu'il dit contre Frere Olive, Richard de Cluni, mais selon Eysengrenius, Sixte de Siene, & Possevin cet Auteur vivoit l'an 1160. & sous Adrien IV. qui fut éleu l'an 1154. selon Volatterran; comment est-ce donc qu'il peut rendre témoignage de ce qui se passoit cette année, puis qu'il estoit decedé pour le moins cent ans auparavant.

IX. Frere Venu avoit esté esleu Evesque de Catanzaro en Calabre avant la mort de Clement V. mais Gautier Archidiacre de cette Eglise luy contestoit son election, & le procez dura jusques à cette année, en laquelle Jean XXII. la confirma. Frere Geraud fut fait Evesque de Girapetre en Candie. Frere Gilbert Evesque d'Egnadun en Irlande avoit esté chassé de son Siege par l'Archevesque de Toam son Metropolitain, qui pretendoit que cette Eglise n'estoit qu'une simple Parroisse, & non pas une Cathedrale, & poursuivant sa restitution à Rome il y estoit mort; Frere Jacques luy avoit esté substitué, mais ayant esté depuis transferé à Coneren, le Pape y nomma Frere Robert qui s'estoit mis en pos-

Digitized by Google

seſſion de l'Eveſché de Clonfert, nonobſtant l'appel qui avoit eſté interjetté ſur ſon éſlection ; & quoy qu'il ſe fut intrus, neanmoins le Pape conſiderant d'ailleurs ſon merite, luy donna l'abſolution des cenſures qu'il pouvoit avoir encouruës, & le confirma dans celuy d'Egnadun. Frere Boniface de Piſe fut éleu Eveſque de Solo en Sardaigne, & ſacré par l'Archeveſque de Cagliari qui ne ſçavoit pas la reſervation que le Pape avoit faite ſur ce ſujet ; c'eſt pourquoy ce nouveau Prelat fut obligé de ceder ſa dignité à celuy que ſa Sainteté y nomma, mais l'an 1332. il fut pourveu de l'Eveſché de Corbania ſuffragant de Spalatro.

X. Le Pape écrivit pluſieurs lettres à Frere Paulin Eveſque de Pouzzol, pour diverſes affaires fort importantes dont il le chargeoit ; une des principales eſtoit le recouvrement de Ferrare, dont les Heretiques & les Rebelles s'eſtoient emparez. Il luy joignit pour ces commiſſions Frere Perrin Provincial des Carmes en Lombardie, & ces deux prudens perſonnages agirent ſi bien envers Jean Superant Duc de Veniſe, que ſa Sainteté ſe trouva bien-tôt obligée de faire des remercimens à ce Prince du zele qu'il témoignoit pour les intereſts de l'Egliſe. Le Pape confia la conduite de quelques autres affaires du S. Siege à Frere Jean Peyron Cuſtode de Barcelone, luy aſſigna trois compagnons pour y travailler, & ordonna au Provincial d'Aragon de l'envoyer au plûtoſt à Rome.

XI. Le Convent de Hora qui eſt aux Conventuels de la Province de Rome fut établi cette année, & c'eſt le ſeul memoire que j'en ay trouvé.

XII. Celuy d'Inche dans l'Iſle de Majorque eſt de meſme date, les Obſervantins le poſſedent depuis l'an 1494. & l'on croit que Sima Eveſque de ce lieu en a fait bâtir l'Egliſe.

XIII. Celuy de Valriac en Provence avoit eſté fondé auparavant, car ce Pape ordonna au Gardien de luy remettre quelques actes qui concernoient le S. Siege.

XIV. Le Provincial d'Irlande eut permiſſion d'accepter celuy que Jean de Breminghen vouloit faire bâtir dans ſa Ville de Rothemoge, ou Totemoye, mais je n'en trouve aucun de ce nom.

XV. L'Egliſe des Conventuels de Lunani dans la Marche d'Ancone fut conſacrée le 26. de May.

XVI. Les Freres Mineurs qui preſchoient en Lithuanie, avoient ſeellé la foy par le ſang de trente-ſix des leurs qui y furent martiriſez ; dont les uns ſont enterrez à Vilna dans le Convent de Ste. Marie d'Arena ; d'autres furent jettez dans la riviere, & il y en a vingt-huit à la porte de l'Egliſe de Ste. Croix : l'an 1545. Jean Anchuſeniz eſleu Eveſque de Kiovie fit écrire leur Martyre en vers, qui ſe liſent encore là, en reconnoiſſance de la ſanté qu'il avoit recouvrée par leur interceſſion.

XVII. Le Monaſtere de Nantes fut établi par les ſoins de Pierre de Rieva Duc de Bretagne, & la B. Sœur Colete y eſtablit depuis l'obſervation de la premiere Regle.

XVIII. Iſabelle de Rhodés Comteſſe de Carlat en avoit eſtabli un autre prés de l'Egliſe Parroiſſielle de Boyſſet au Dioceſe de S. Flour ; le Curé s'y

Digitized by Google

eſtoit oppoſé, & le Pape écrivit à Raymond Velrens de Montleger qu'il avoit fait le premier Eveſque de cette nouvelle Cathedrale, avec ordre de confirmer cette fondation ſi elle avoit eſté deuëment eſtablie, & ſuffiſamment pourveuë.

XIX. Henry Seigneur de Meklebourg en avoit fondé un autre à Riberniz en Allemagne dans le Dioceſe de Vuerin, & le Pape y unit l'Egliſe Parroiſſielle du ſuſdit lieu.

XX. Uladiſlas & ſa femme Heyduvige avoient fondé celuy de S. André dans Cracovie, & y avoient tranſporté les Religieuſes de celuy de l'Echelle du meſme Dioceſe; cette Egliſe eſtoit aux Benedictins, & le Roy leur avoit donné en échange celle de Saint Gilles; & cette année le Pape confirma toute cette diſpoſition.

XXI. A la requeſte de la Reine Sancie, il ordonna touchant le Monaſtere du Saint Sacrement de Naples, que les Filles y ſeroient receuës au méme âge qu'elles le ſont dans les autres, ſelon la coûtume confirmée par le Saint Siege; que les Servantes qui avoient fait vœu de Cloture, porteroient le voile noir, & auroient voix au Chapitre; que les Religieuſes pourroient porter trois Tuniques; qu'elles pourroient faire échange de leurs biens, lors que l'Archevéque trouveroit que cela leur ſeroit avantageux; & que les Religieux qui les devroient ſervir, ſeroient pris indifferemment de toutes les Provinces de l'Ordre; car auparavant ceux de Sicile en eſtoient exceptés, parce qu'elles n'entendoient pas leur langage.

XXII. Il donna des Commiſſaires pour informer ſur le droit des Decimes, que les Chanoines de Cordoüe pretendoient ſur les biens du Monaſtere de cette Ville, ſe reſervant le jugement de la cauſe; & enfin il les exempta tous generalement de les payer.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1326.	DE JEAN XXII. l'AN 10. & 11.	DE LOÜIS IV. EMP. l'AN 12. & 13.	DE L'ORDRE l'AN 119.

I. FRere Jean de Montcorvin Archevéque de Cambaliech en Tartarie, avoit travaillé ſi utilement dans ce Grand Empire, qu'il y avoit établi deux Egliſes Cathedrales, avec l'ayde des Evêques ſes Confreres & ſes Suffragans. Frere André de Perouſe qui eſtoit un de ceux là, écrivit cette année une Lettre au Gardien de cette Ville; voicy à peu prés ce qu'elle contient. Frere André de Banthera. Frere Andruccio d'Aſſiſe, & un troiſiéme de nos Evêques Suffragans ſont morts à l'entrée de l'Inde Inferieure, avec pluſieurs autres Freres Mineurs. J'arrivay à Cambaliech capitale de la Tartarie l'an 1308. avec Frere Pelerin mon Confrere à l'Epiſcopat, & mon Compagnon inſeparable, aprés avoir ſouffert mille travaux & mille injures ſur le chemin; nous avions demeuré cinq ans auprés de noſtre Archeveſque, où nous eſtions entretenus aux dépens du

Digitized by Google

du Grand Cham ; une Dame Armeniene a fait bâtir une assez belle Eglise à Kayton sur la Mer ; Frere Jean de Montcorvin l'a erigée en Cathedrale, & il y avoit establi Frere Geraud pour Evêque ; celuy-cy estant mort, il luy substitua Frere Pelerin qui est aussi decedé depuis l'an 1322. ainsi je reste seul de tous ces Evêques, & je gouverne l'Eglise de Kayton. J'avois fait bâtir une Eglise quatre ans avant la mort de mon Predecesseur, avec un logement pour 22. Religieux, à trois cens cinquante pas de cette Ville, où je vis de la liberalité du Grand Cham, qui me fait donner tous les ans environ cent florins d'or ; il y a dans cet Empire des hommes de toutes les Nations, & chacun y vit avec liberté dans sa Religion, parce que les Tartares croyent que toutes sont bonnes ; les Juifs ny les Sarrasins ne se convertissoient point, mais bien plusieurs Idolatres, dont pourtant la plus part ne vivent pas en bons Chrestiens ; quatre Freres Mineurs ont esté martyrisez aux Indes par les Sarrazins, un de ceux là fut jetté deux fois dans le feu, sans qu'il en souffrit aucun dommage : neantmoins ce grand Miracle n'a peu convertir aucun de ces Infideles, je suis déja vieux & cassé, & je ne puis plus esperer d'avoir la force pour travailler longtemps. De Kayton dans le mois de Janvier.

II. Frere Mathias de Zagrabie Dominiquain, obtint du Pape pour son Provincial de Hongrie, le pouvoir d'instituer des Inquisiteurs de son Ordre dans la Hongrie & l'Esclavonie. Frere Fabien qui exerçoit cette Charge depuis l'année precedante, comme nous avons dit, informa Sa Sainteté de la surprise que le susdit Mathias luy avoit faite en taisant la commission que les Freres Mineurs avoient déja, & obtint la revocation du pouvoir donné au susdit Provincial, & la confirmation de la premiere disposition. Le Pape écrivit pour cet effet à ce Frere Prescheur au Roy Charles, aux Archevesques, à leurs Suffragans, & à tous les Prelats de ces cartiers là, en faveur de Frere Fabien, & de ses Confreres, afin qu'ils feussent maintenus dans l'Office de l'Inquisition, & que nul autre ne s'ingerat d'exercer cette Charge dans les lieux où ils estoient établis.

III. Les Heretiques se refugioient dans la Principauté de la Bossine, & sur les frontieres de la Dalmatie ; le Pape pour les en chasser écrivit à Charles Roy de Hongrie, pour luy ordonner d'appuyer de son autorité le zele de Frere Fabien Inquisiteur en ce Païs là. Dans la Romagne plusieurs mesmes des Ecclesiastiques se liguoient avec les Heretiques, & les soutenoient, & le Pape ordonna à Frere Lambert de proceder contre eux avec toute la rigueur de l'Inquisition ; il y a dequoy s'estonner que Bzoius veueille faire ce Religieux de son Ordre contre la Foy des actes du Vatican, qui l'appellent Frere Mineur. Frere François Damiani, Frere de sainte Claire de Montfaucon estoit Inquisiteur dans le Duché de Spolete : & le Pape luy commit le pouvoir d'absoudre Jean d'Amelio Archidiacre de Frioul des Censures qu'il avoit encouruës, & luy ordonna de proceder efficacement contre Mutius Canistrarius de Todi, qui estoit rebelle à l'Eglise ; il recommanda encore à tous les Inquisiteurs, de punir severement tous ceux qui porteroient du fer, des armes ou d'autres choses aux Sarrazins, contre la défense du Concile de Lyon, & de plusieurs Papes.

IV. Frere Pierre Lecteur d'Aversa fut éleu Evêque de Calvy, Suffragant de

Digitized by Google

Capoüe. Frere Nicolas de Machilone fut promeu à l'Evêché de Scarpate, en Grece ; ſous le Patriarche de Conſtantinople ; Frere Sinibald Provincial de la Marche d'Ancone à celuy d'Oſmo dans la meſme Province, ſujet immediatement au Saint Siege, il retint pourtant ſa premiere charge plus d'un an, juſques au Chapitre Provincial par une diſpenſe particuliere. Frere Monald Procureur General de l'Ordre à celuy de Melphi, Suffragant de Manfredonia ; Frere Landulphe Carraccioli à celuy de Caſtelmare dans la Terre de Labour, il eſtoit Docteur de Paris Diſciple de Scot, & Provincial de Naples, il fut depuis transferé à l'Archevêché d'Amalphi, & employé pour des affaires tres-importantes, comme nous dirons l'an 1331. Frere Raymond de Marſeille fut transferé de l'Eveché de Thieti dans l'Abbruzze, à celuy d'Averſa dans la terre de Labour.

V. Sigmar quatriéme Abbé de Lambac avoit fait bâtir une petite Chapelle à Voelſen en Allemagne, ſur la Riviere de Trun. Bicard natif de ce lieu, & Evéque de Padoüe, & ſon frere Alberus y avoient ajoûté un Convent avec une Egliſe que ce Prelat conſacra l'an 1280. & cette année le Pape y accorda pluſieurs Indulgences.

V I. Frere Guillaume Evêque d'Albe, donna quelques Indulgences à la Chapelle de ſaint Loüis Evêque, du Convent de Civitella dans le Royaume de Naples, & c'eſt le ſeul memoire que nous avons de ce lieu.

V I I. Le Pape donna commiſſion à l'Archeveſque de Genes, à l'Abbé de S. Sir de la meſme Ville, & au Gardien de Zena dans le Dioceſe d'Albano, de proceder avec ſeverité contre quelques Pirates de Savone qui avoient enlevé deux Galeres de Piſe, ce qui montre qu'il y auoit là un Convent.

V I I I. Nous trouvons qu'il y en avoit un autre à Peyra, vis-à-vis de Conſtantinople, où les Latins avoient une Forteresſe, car le Pape fit un accord entre le Curé de S. Michel & le Gardien de ce lieu ſur la portion canonique.

I X. Le Pape donna commiſſion à l'Archeveſque d'Auch d'établir les Religieuſes de Ste. Claire dans ſa Ville, s'il eſtoit vray, comme celles de Lectoure le luy avoient expoſé, que les principaux Habitans le deſiroient, je ne trouve pas que cela ait eſté executé.

X. Il écrivit à l'Eveſque de Valence en Eſpagne, de permettre à Saurine d'Entenſa femme de Roger de Lautia Amiral de Sicile & d'Aragon, d'en fonder un autre prés de Xativa, qui a eſté depuis changé dans la Ville à cauſe de la guerre entre Pierre d'Aragon, & Pierre de Caſtille : quelques Religieuſes de celuy de la Tres-Sainte Trinité de Valence y furent appellées l'an 1497. pour y remettre la diſcipline reguliere.

X I. Elizende de Moncada troiſiéme femme de Jacques II. Roy d'Aragon, obtint permiſſion du Pape d'en bâtir un autre en Catalogne dans quelque lieu ſolitaire au choix du Provincial ; elle le fit commencer incontinent à une lieuë de Barcelone, & il s'appelle Ste. Marie de Pierres blanches ; ce Roy & cette Reyne qui s'en rendirent Fondateurs y donnerent des revenus pour ſoixante Religieuſes, pour ſix Freres Mineurs, & pour ſix Preſtres ſeculiers, & firent venir les premieres Religieuſes de Barcelone ; le Cardinal Ximenes en donna la direction aux Obſervantins l'an 1496. & on y appella des Religieuſes d'Andalouſie pour

Digitized by Google

pour le reformer sous la Regle d'Urbain IV. Ce Monastere a esté fort celebre par la vertu & par la noblesse de celles qui l'ont habité ; car il y a eü des filles des principales maisons de Catalogne, des Princesses d'Aragon, & mesmes la Reyne qui l'avoit fondé y prit l'habit, lorsqu'elle fut veuve, & y mourut fort saintement. La Sœur Delphine qui s'estoit rendu Religieuse aprés la mort de son mary, y profita si bien dans la vertu, qu'elle merita d'estre honorée de plusieurs miracles durant sa vie & aprés sa mort ; entre autres elle guerit la Sœur Therese de Cardone Abbesse, qui alloit expirer, parce qu'elle s'estoit rompu une veine. La Sœur Angele Cornete qui estoit tres-utile à ce Monastere, estant fort mal, la Sœur Delphine pria Dieu de luy redonner la santé, s'offrant de bon cœur de se charger de sa maladie ; elle fut exaucée, car quoy qu'elle se portat bien alors, elle mourut bien-tôt, & l'autre guerit ; son corps fut trouvé tout entier quatre ans aprés sa mort.

XII. Conrad de Cunestam Maréchal de la Duché de Carinthie, avoit fait bâtir un Monastere de Ste. Claire prés de S. Guy dans le Dioceſe de Salzbourg, & le Pape ordonna à l'Archevesque de choisir les Religieuses qu'il jugeroit les plus propres pour cet establissement, entre celles qui luy seroient nommées par le Fondateur, de leur donner une Abbesse, & de les remettre à la conduite des Freres Mineurs, & leur accorda la communication des privileges de tous les autres Monasteres de leur Ordre.

XIII. Pierre de la Voye Seigneur de Calvinet au Dioceſe de S. Flour en Auvergne, obtint du Pape la permission d'en bâtir un autre dans son Bourg de Granayrac du Dioceſe de Rhodés.

XIV. Celuy d'Algoïa Bourg Imperial appellé autrefois Kauffbeura se brusla le jour de S. Marguerite ; la Sœur Anne qui en estoit Abbesse en avoit esté la Fondatrice avec un de ses Freres Baron de ce lieu, & Chanoine d'Ausbourg ; il ne fut remis que l'an 1471. & l'an 1487. il fut reduit sous la Regle du Tiers-Ordre.

XV. Les Officiers d'Alphonse Roy de Castille s'estoient saisis de quelques biens qui appartenoient au Monastere de Ste. Claire de Salamanque, & le Pape écrivit à ce Roy pour le prier d'en ordonner la restitution.

XVI. Il accorda sur la priere de la Reyne de Naples, que le Provincial ne pourroit pas changer le Gardien du Convent qui estoit joint au Monastere du S. Sacrement de cette Ville, sans la permission du General de l'Ordre, secondement que les biens de ce Monastere ne pourroient estre ni vendus, ni alienez par eschange sans son consentement, & celuy de l'Archevesque ; & en troisiéme lieu, que selon la premiere Institution le susdit Gardien ne pourroit pas estre pris de Sicile.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1327. | DE JEAN XXII. l'an 11. & 12. | DE LOUYS IV. EMP. l'an 13. & 14. | DE L'ORDRE l'an 120.

I. ROBERT Roy de Sicile faisoit la guerre contre Philippe Duc de Savoye, & contre les Marquis de Carreto : Theodore Marquis de Montferrat contre les Habitans d'Alexandrie de la Paille ; & Federic le fils contre Manfroy Marquis de Salusses, qui s'estoit uni au Sicilien. Ces desordres qui s'estendoient par toute l'Italie, avoient donné la hardiesse à quelques bandes de voleurs de s'emparer de quelques places du Piedmont, d'où ils faisoient des courses sur le Plat-païs, de sorte qu'on ne voyoit par tout que vols, incendies & meurtres : le mal croissoit chaque jour, & le Pape prevoyant les mauvaises suites qu'il pouvoit avoir, y deputa Frere Guillaume Evesque d'Albe, l'Evesque d'Ast, & l'Abbé de S. Dalmace, pour tâcher d'arreter ce grand feu. L'Astesan n'y peut pas travailler à cause de sa vieillesse, & tout le soin fut reduit à Frere Guillaume, qui s'en acquita tres bien, car les Fortéresses de Bene, de S. Auban, & toutes celles du Diocese d'Ast furent remises à sa disposition & d'Arnaud de Rosset Nonce Apostolique ; ce qui mit tout ce païs en repos, & sous l'obeïssance de l'Eglise ; j'ay trouvé vingt-cinq Bulles que le Pape envoya sur ce sujet à cet illustre Evesque d'Albe, d'où j'ay recueilly cette narration.

II. Guidon de Malepierre Evesque d'Arezzo avoit esté deposé de sa dignité comme suspect d'heresie, & fauteur de Loüis de Baviere ; & le Pape ordonna à Frere Jean d'Ancone, & à Frere Serviteur de Dieu ses Inquisiteurs, de luy faire le procez en toute rigueur. Quelques Heretiques s'estoient sauvez des prisons de Frere Jean Dupré Dominicain, & Inquisiteur à Carcassonne, mais Frere Michel le moine Inquisiteur en Provence les avoit repris ; & le Pape luy ordonna de les renvoyer au susdit Frere Jean avec tous les autres qu'il detenoit. Frere Guillaume d'Ast avoit fait le procez à un Heretique relaps qui avoit esté jugé auparavant à Carcassonne, & le Pape luy ordonna de remettre les actes au mesme Inquisiteur, afin qu'il en peut tirer des preuves contre ses complices & ses fauteurs. Frere Bonajunta de Monticulo Inquisiteur à Venise avoit receu en depost quelques biens qui appartenoient à la Chambre Apostolique, & le Pape luy ordonna de les consigner à Bertrand le Rond son Nonce. Frere François Damiani Inquisiteur à Todi avoit fait mettre en prison par ordre exprés du Pape Mutius Castrinarius suspect d'heresie, mais le peuple se soûleva si furieusement contre luy, qu'il fut obligé de laisser échapper le prisonnier ; le Pape fut averti de ce desordre, & en mesme temps il écrivit au Gouverneur, aux Magistrats, & à tous les Habitans de cette Ville une lettre fort grave, pour leur faire reconnoître leur faute, & pour leur commander de remettre incessamment l'Inquisiteur dans l'exercice de sa charge, de luy donner tout le secours necessaire pour la continuer, & de reparer l'injure qu'il avoit receuë, les menaçant s'ils n'obeïssoient

Digitized by Google

pas, de faire proceder contre eux, comme contre des fauteurs des Heretiques.

III. Les Papes avoient donné pouvoir au General de l'Ordre de changer les Inquiſiteurs lors qu'il le jugeroit à propos, & Frere Michel de Ceſene avoit ordonné qu'ils ne pourroient pas demeurer dans cet office plus de cinq ans; Jean XXII. eſtant tres-bien informé de la vertu & du zele de Frere Guillame d'Aſt qui l'exerçoit dans les Comtez d'Avignon & de Forcalquier, & dans toute la Provence, avoit ordonné de vive voix à Frere Pierre Dupré Procureur general de l'Ordre d'intimer de ſa part au Provincial de Provence, qu'il ne vouloit pas que Frere Guillaume d'Aſt fut depoſé de cette charge ſans la permiſſion du S. Siege, & pour maintenir cet Officier zelé avec plus de ſeureté, il luy adreſſa un Bref, par lequel il luy commanda de la continuer juſques à ce qu'il en feut autrement ordonné par le S. Siege.

IV. Le Pape fut averti que Frere Michel de Ceſene General de l'Ordre murmuroit aſſés publiquement contre ſes Decretales touchant la pauvreté de Jeſus-Chriſt, & qu'il favoriſoit ſecretement le parti de l'Empereur; c'eſt pourquoy il le fit citer le 8. de Juin à comparoître en ſa preſence dans un mois, pour traiter des affaires de l'Ordre; l'Eveſque de Viterbe ſon Vicaire à Rome eut cette commiſſion, & s'en acquita tres-bien. Frere Michel eſtoit actuellement malade à Tivoli, & il fit donner avis à ſa Sainteté de l'infirmité qui l'empéchoit d'obeïr à cet ordre dans le temps qui luy eſtoit preſcrit; Jean XXII. creut d'abord que cette maladie eſtoit feinte, mais Frere Fedanzoli Inquiſiteur dans la Province de Rome, & Frere Bencaudit Cuſtode de Perouſe verifierent dans le mois de Juillet par une commiſſion expreſſe, qu'elle eſtoit veritable; dans le mois de Septembre le Pape receut cette excuſe, & prolongea le delay; enfin Frere Michel ſe trouvant gueri vint baiſer les pieds du Pape le premier jour de Decembre, il fut d'abord bien receu de ſa Sainteté, & remis pour l'audiance au lendemain; il ſçeut qu'on l'avoit appellé pour remedier aux relaſchemens qui s'eſtoient introduits en quelques Provinces, & pour le faire il receut le pouvoir de depoſer les Provinciaux qu'il trouveroit coupables; mais en meſme temps il luy fut deffendu de partir de la Cour du Pape ſans ſa permiſſion expreſſe; cependant il depoſa le Provincial d'Aragon & celuy de la Province de S. François, auquel il ſubſtitua Frere Pierre Dupré Procureur general de l'Ordre; mais ſa retention luy eſtoit fort ſuſpecte; il diſſimuloit ſon ſentiment, & le Pape diſſimuloit auſſi le ſien, & chacun d'eux avoit l'œil fort attentif à tout ce qui ſe faiſoit & qui ſe diſoit; nous verrons comment ils éclaterent ouvertement l'année ſuivante.

V. Frere Boniface Perdicis qui eſtoit fort connu du Pape, partit pour l'Orient, avec une commiſſion pour traiter quelques affaires avec Hugues Roy de Chypre.

VI. Les Frerots qui avoient eſté déja condamnez pluſieurs fois, paſſoient en cachete de Sicile en Calabre; & le Pape donna ordre à Frere Nicolas de Reggio Provincial dans cette Iſle de les pourſuivre inceſſamment, de taſcher à decouvrir leurs brigues, leurs principaux chefs, & leurs fauteurs, & de luy en envoyer les memoires; il écrivit auſſi au Roy Robert, & à tous les Gentils hom-

Digitized by Google

mes de la Calabre, pour les obliger de favoriſer un ſi pieux deſſein.

VII. S. Roch mourut le 16. d'Aouſt ; ſes miracles ſur tout pour la gueriſon de la peſte l'ont rendu fort celebre par tout le monde : quelques Auteurs le font du Tiers-Ordre, mais ils ſont tous modernes ; je voudrois bien qu'il y en eut de plus anciens pour le pouvoir dire avec plus de ſeureté ; quoy qu'il en ſoit, je vais mettre icy ſa vie pour ne refuſer pas à noſtre Ordre l'honneur qu'on luy fait de luy attribuer un ſi grand Saint. Il nâquit à Montpelier l'an 1295. ſon pere qui eſtoit Comte de cette Ville ſe nommoit Jean, & ſa mere Libere ; à ſa naiſſance il portoit une Croix rouge marquée ſur ſa poitrine ; dés ſa jeuneſſe il mortifia ſon corps par des jeûnes, & par d'autres auſteritez ; ſon pere & ſa mere moururent avant qu'il eut atteint l'âge de vingt ans, & deſlors il diſtribua tout ſon argent & ſes meubles aux pauvres, remit ſa Comté à ſon oncle, & s'eſtant habillé en pelerin il paſſa en Italie ; eſtant arrivé à Aquapendente il ſe mit au ſervice des peſtiferez qui eſtoient à l'Hôpital, & les guerit tous par le ſigne de la Croix ; il fit la meſme merveille dans Ceſene & dans Rome, où le mal eſtoit le plus grand.

VIII. Un Cardinal le pria de faire ſur luy ce ſigne ſacré, qui eſtoit ſi ſalutaire ſous ſa main, dans la confiance d'eſtre preſervé par ce moyen de la contagion ; Roch le luy fit ſur le front, & la figure de la Croix y demeura imprimée, de ſorte que lors que ce Prelat ſortit, on ſe moquoit de luy de ce qu'il eſtoit ainſi marqué ; cela l'obligea d'aller retrouver le Saint pour le ſupplier d'effacer ce caractere, dont on luy faiſoit honte ; mais Roch luy perſuada ſi bien qu'il ne faloit pas rougir de la livrée de ſon Maître, que ce Cardinal la conſerva toûjours comme un ſigne honorable. Roch aprés avoir délivré Rome de cette maladie, vint à Plaiſance, & fit les meſmes merveilles par le meſme inſtrument ; mais Dieu permit que celuy qui eſtoit le Medecin des autres fut luy-meſme malade d'un ulcere contagieux à la cuiſſe, dont il ſouffroit de grandes douleurs, mais avec une patience encore plus grande.

IX. Il partit de Plaiſance avant qu'il ne fut guery, & paſſa prés du Château de Gotard Palaſtrelli Florentin, qui s'y eſtoit retiré pour prendre le divertiſſement de la chaſſe ; il y demanda l'aumône, & on la luy refuſa ; ſur ce rebut il alla ſe cacher dans un bois & ſe coucha par terre ; dans ce beſoin Dieu pourveut miraculeuſement à ſa nourriture, car les chiens de ce Gentil'homme luy portoient chaque jour du pain ; Gotard prit garde au larcin que ces beſtes faiſoient, & au chemin qu'elles tenoient, les fit ſuivre, & ayant trouvé qu'elles portoient l'aumône à celuy auquel il l'avoit refuſée, il alla demander pardon de ſa cruauté à ce pelerin inconnu, abandonna tous ſes biens, & ſe rendit ſon compagnon & ſon diſciple. Cette eſchole luy fut fort avantageuſe, car il fit en peu de temps de grands progrez dans la vertu, & Dieu le recompenſa par des treſors du Ciel, de la perte qu'il avoit faite de ceux de la terre.

X. Dés que Roch fut guery il revint à Montpellier où il fut pris pour un eſpion, & retenu en priſon pendant cinq ans dans ſa propre maiſon par ceux qui poſſedoient ſon bien ; dans cet eſtat il eſtoit inconnu aux hommes, mais fort aimé de Dieu qui le recompenſoit par de grandes conſolations ſpirituelles des peines

Digitized by Google

& de l'ennuy de la captivité : enfin il tomba malade, & connoiſſant que l'heure de ſa mort approchoit, il s'y prepara par la reception des Sacremens, & pria Dieu tres-particulierement pour ceux qui ſeroient frappez de la peſte ; aprés ſa mort on trouva un papier, où il avoit écrit ſon nom, & l'aſſeurance qu'il avoit receuë de Dieu, que ceux qui l'invoqueroient dans ce mal ſe trouveroient ſoulagez ; ſon oncle receut un extréme déplaiſir de cette connoiſſance, & ne ſe trouvant plus en eſtat de pouvoir reparer par la reſtitution le tort qu'il avoit fait à un néveu ſi ſaint, il tâcha de le faire par les honneurs de ſes funerailles, & Dieu les rendit encore plus éclatantes par pluſieurs miracles qui firent connoître la gloire de ſon ſerviteur.

XI. Les Prelats aſſemblez au Concile de Conſtance en Allemagne l'an 1414. pour remedier au ſchiſme de trois pretendus Papes, & condamner Uvicleff, ordonnerent des jeûnes & des proceſſions publiques ſous l'invocation de Saint Roch, duquel ils firent porter l'image, pour obtenir de Dieu la ceſſation de la peſte qui faiſoit un grand ravage, & obtinrent incontinent l'effet de leur demande ; cette merveille ſi publique augmenta par tout la devotion des Fidelles envers ce Saint ; & c'eſt ſans doute une choſe admirable de voir tant d'Egliſes & de Chapelles dediées à ſon nom, & que ſa Feſte ſe celebre en tant d'endroits, quoy qu'il n'ait pas eſté canoniſé ; depuis peu Urbain VIII. a permis d'en faire l'Office, & d'en dire la Meſſe dans ſes Egliſes ſeulement ; ſon corps fut emporté furtivement à Veniſe l'an 1485. où il eſt conſervé en grande veneration.

XII. Frere Marguard Uveiſmaler Lay mourut à Munich en Baviere, aprés avoir donné des témoignages extraordinaires de vertu & de patiance, dans une longue paraliſie dont il fut travaillé. Sa mort fut ſuivie de pluſieurs gueriſons miraculeuſes, que Dieu fit par ſon interceſſion : il fut enterré prés de l'Autel de S. George, & l'an 1505. il fut tranſporté à un Sepulchre plus honorable.

XIII. Frere Guillaume fut transferé de l'Eveſché de Sagone à celuy de Trieſte en Frioul ; Frere Luc de Caſtello fut fait adminiſtrateur de celuy de Cumes dans le Milanés, & depuis pourveu de celuy de Lodi. Frere Raymon fut changé de celuy de Vintimille à celuy de Vence en Dauphiné. Frere Alexandre Vencioli de Perouſe Penitencier du Pape fut promeu à celuy de Nocera en Ombrie ; ç'a eſté un ſaint Prelat, il délivra ſa Ville & le Bourg de Pierre-Ferrée d'une grande peſte par ſes prieres & par l'interceſſion de S. Raynal ſon predeceſſeur. En memoire & en reconnoiſſance de ce bienfait les Habitans de ces lieux portent tous les ans ſix livres de cire au Convent des Freres Mineurs ; il eſt enterré dans le chœur du Convent de Pierre-Ferrée, & ſon portrait ſe void ſur ſon Sepulchre entouré de rayons, & de memoires des miracles qu'il a faits. On expoſe ſes reliques dans l'Egliſe cathedrale de Nocera à certains jours de l'année, & en d'autres endroits de ce Dioceſe, & de celuy de Spolete.

XIV. A la priere de Charles Duc de Calabre, & du Cardinal Jean de Saint Theodore Legat Apoſtolique en Toſcane, le Pape donna permiſſion de faire bâtir un Convent à Montvarchio du Dioceſe de Feſules, les Armes de Riſcaſulée Dame Florentine ſont à la tribune ; il permit d'abandonner celuy de Caſſin au Dioceſe d'Aix en Provence, ou de le changer à un autre endroit de cette Ville.

Digitized by Google

XV. Le Convent de Xaintes sur la Charante estoit fondé avant cette année car je trouve une commission du Pape adressée au Gardien pour prolonger le temps du pelerinage de S. Jacques à Pandulphe Comte d'Angos, qui s'y estoit obligé par vœu. Dans ce dernier siecle, les Religieux furent chassez par les Huguenots, & Frere François Mirambeau y fut cruellement poignardé.

XVI. Charles Roy de Hongrie neveu de S. Loüis Evesque, & sa femme Elizabeth parente du mesme Saint, firent bâtir à son honneur celuy de Lippe dans leur Royaume.

XVII. Le Pape permit aux Religieuses de Millau en Roüergue, de quitter leur Monastere, parce qu'il estoit sujet aux inondations de la riviere, & de s'établir à celuy des Freres de la Penitence de Jesus-Christ qui estoit desert depuis quelques années.

XVIII. Il écrivit à l'Evesque de Châlons en Bourgogne de permettre à Marguerite Dame de Ste. Croix, de bâtir un Monastere de Ste. Claire dans sa Ville Cathedrale, & d'y établir la premiere Abbesse que cette Fondatrice luy nommeroit.

XIX. Aquiline de Montcolicola en avoit fondé un autre à son Bourg de Gentiani, & Jean XXII. écrivit à l'Archevesque d'Acirensa, de permettre aux Religieuses de joüir des privileges accordez aux autres qui vivoient sous la Regle dressée par Innocent IV.

XX. Je trouve plusieurs concessions pour ceux de Sisteron en Provence, & de Nismes en Languedoc qui marquent qu'ils estoient establis avant cette année.

XXI. Ste. Elizabeth Reyne de Portugal obtint du Pape la permission de fonder un Hôpital, dont nous avons parlé dans sa vie, prés du Monastere de Ste. Claire de Conimbre.

XXII. Le Pape exempta tous les Monasteres de Ste. Claire en Pologne du payement des decimes que Clement V. avoit imposées pour six ans, & qui devoient estre employées au secours de la Terre Sainte; il accorda la communication de tous les privileges de l'Ordre à celuy de Pierres blanches prés de Barcelone: Jean Archevesque de Tolede fils de Jacques Roy d'Aragon, & neveu de S. Loüis Evesque, avoit fait bâtir à l'honneur de ce Saint une Chapelle dans l'Eglise des Freres Mineurs de Barcelone, & le Pape y conceda plusieurs Indulgences.

XXIII. L'Official de Bourdeaux avoit declaré excommuniez les Religieux de S. François & de S. Dominique qui recevoient des Sepultures, & entendoient les Confessions sans la permission des Curez, & le Pape cassa & declara nul tout ce qu'il avoit fait sur ce sujet.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'An 1328.	DE JEAN XXII. l'An 12. & 13.	DE LOÜIS IV. EMP. l'An 14. & 15.	DE L'ORDRE l'An 121.

I. LOüis IV. voulant établir son Empire dans l'Italie contre la volonté du Pape, avoit attiré plusieurs Villes à son party, les unes par douceur, & les autres par force; il partit de Viterbe le 5. de Janvier, & le 8. il entra dans Rome avec des grandes marques de joye; cependant Jean XXII. s'aheurtoit de demeurer à Avignon, nonobstant les avis qu'on luy donnoit pour luy faire connoître combien sa presence estoit necessaire à Rome, & quel avantage ses ennemis tiroient de son absence pour avancer leurs mauvais desseins: le 12. du mesme mois Loüis se fit voir au peuple dans le Capitole, un Evesque de l'Ordre de S. Augustin prescha publiquement ses loüanges, & tacha de persuader à ses auditeurs qu'on devoit esperer toute sorte de bonheur sous le gouvernement de ce Prince; mais ni ses raisons, ni ses menaces ne peurent obliger aucun des Prestres du Vatican de celebrer la Messe en sa presence; le 17. du mesme mois fut assigné pour son couronnement; Sciarra Colonna, Ursé des Ursins, Buccio Processo, & Pierre de Montnoir furent choisis par cinquante-deux hommes du peuple, pour cette ceremonie; Jacques Sabelli, & Theobald de S. Eustache conduisirent la Noblesse, & Castruccio qui avoit esté fait nouvellement Duc de Luques & de Pistoïa, Senateur Romain & Porte-Enseigne de l'Empire estoit au milieu de cette pompe: elle partit de Ste. Marie Majeure, & alla droit au Vatican, où Nicolas Evesque de Castello, & celuy qui avoit presché au Capitole, oignirent Loüis & sa femme; Colonna leur imposa la couronne, & les proclama Empereurs; & afin de gagner la bienveüillance du peuple, & du Clergé, on fit publier trois constitutions fort loüables: la premiere pour le maintien de la foy, la seconde pour l'honneur des Ecclesiastiques, & la troisiéme pour la protection des veuves & des orphelins.

II. Pour consommer ce monstrueux ouvrage, Loüis se laissa persuader par quelques mauvais Theologiens, & par quelques Prelats Schismatiques, que Jean XXII. estoit tombé en diverses heresies qui le faisoient décheoir de sa dignité, & que c'estoit à luy d'en y substituer un autre; c'est pourquoy il fit publier une Sentence contre Jean, & contre Robert Roy de Sicile qui le soûtenoit, par laquelle il les condamna comme heretiques Patarenes: puis il promit de donner bien-tôt un nouveau chef à l'Eglise, & ordonna encore que le Pontife Romain se tiendroit doresnavant dans Rome, & qu'il ne pourroit s'en éloigner de plus de deux journées sans la permission de l'Empereur ou du peuple; que s'il s'obstinoit à demeurer absent, aprés trois monitions il seroit censé decheu de sa dignité, & qu'on puniroit les Heretiques selon les Loix Imperiales.

III. Fr. Pierre Raynalduccio natif de Corbario, & selon quelques auteurs, de

Digitized by Google

la race des Colonnes, estoit alors en une si grande reputation pour sa science, & pour sa vertu, que les Romains presserent d'abord l'Empereur de le faire Pape; il y consentit facilement, croyant qu'un Religieux d'un Ordre qui estoit si maltraité de Jean XXII. seroit un idole propre à luy opposer, & que le choix d'un homme aussi estimé que Frere Pierre l'estoit, feroit connoître qu'il ne suivoit pas aveuglement sa passion, mais qu'il vouloit couronner le merite. Le 12. de May il le presenta au peuple dans la place du Vatican; Frere Nicolas de Fabriano Hermite de S. Augustin, prescha devant cette assemblée, & compara l'Empereur à l'Ange qui délivra S. Pierre, Jean XXII. à Herode & tous ses adherans aux Juifs; aprés ces blasphemes l'Evesque de Castello demanda trois fois aux assistans, s'ils vouloient reconnoître Frere Pierre de Corbario pour Pape, & l'acclamation confuse de cette troupe mutinée fut declarée par Loüis une élection Canonique. Il en fit en mesme temps dresser & lire l'acte, salüa Frere Pierre comme souverain Pontife sous le nom de Nicolas, le conduisit dans S. Pierre avec les ceremonies accoûtumées, & cet Antipape prit possession de sa pretenduë charge.

IV. Il y avoit beaucoup de gens qui faisoient quelque difficulté de reconnoître Loüis pour Empereur, parce qu'il n'avoit receu les marques Imperiales que d'un Evesque, & non pas du Pape; pour lever ce scrupule le jour de la Pentecoste par un sacrilege reciproque Loüis couronna Frere Pierre, & Frere Pierre couronna Loüis; aux ceremonies l'un ajoûta des Bulles, & l'autre des Edits pour s'asseurer chacun dans son trône, & se défaire de Jean XXII. leur ennemy commun. Le Provincial des Freres Mineurs qui avoit veu sortir contre sa volonté cette brebis de son troupeau, pour s'ériger en Loup, voulut marquer son zele & sa douleur; pour cet effet il assembla le Chapitre au Convent d'Anagni, où il fut ordonné d'une commune voix, que Frere Pierre seroit averti de sa faute, & prié de se reconnoître, & qu'on y ajoûteroit le commandement de renoncer à la charge où il s'estoit intrus, pour venir demander pardon de son apostasie, & en recevoir la penitence; la citation, & le commandement furent faits en forme, & la réponse fut des menaces; alors les Vocaux voyant son obstination le declarerent schismatique & excommunié, & le condamnerent s'il pouvoit estre pris, à une prison perpetuelle.

V. Frere Pierre avoit vécu plus de quarante ans dans la pratique tres-exacte des obligations de son estat; il estoit alors Penitencier Apostolique, & passoit pour un Predicateur illustre; mais par un secret jugement de Dieu, qui nous veut faire connoître nostre propre foiblesse, l'éclat de la souveraine dignité luy fit faire cette funeste cheute: la confusion de ce miserable s'accreut par une étrange rencontre; il avoit autrefois épousé une femme de son village de Corbario appellée Jeanne, & aprés avoir vécu cinq ans avec elle, il l'avoit quittée sans son consentement, & sans garder aucune formalité, pour se rendre Religieux; cette femme qui l'avoit mépriſé lors qu'il n'estoit qu'un pauvre Frere Mineur, le voyant si élevé, & si riche, attirée par cet éclat, ou poussée par les ennemis de cet Antipape, le redemanda, & le fit citer devant l'Evesque de Rieti leur Diocesain; le procez fut instruit par deffaut, & enfin Frere Pierre fut condamné

de

Digitized by Google

à reprendre, âgé de soixante-dix ans, la femme qu'il avoit quittée lors qu'il n'en avoit que trente ; mais ce temeraire ne s'estonnoit de rien, au contraire il continuoit les fonctions de sa charge avec la mesme asseurance, que s'il y eut esté élevé par des voyes legitimes ; le quatriéme jour aprés son couronnement il avoit fait plusieurs Cardinaux, la plupart estoient des Chanoines de Ste. Marie la Rotonde qui le reconnoissoient ; il n'en prit qu'un de nostre Ordre, nommé Fr. Paul de Viterbe, sans doute à cause de la Sentence qu'on avoit donnée contre luy ; & il en fit un autre de l'Ordre de S. Dominique, qui estoit Evesque de Hutri.

VI. On peut facilement juger quel trouble ceci causa dans toute l'Eglise ; ceux qui ne se trouvoient pas bien dans un parti se jettoient dans l'autre ; les Superieurs n'estoient point obeïs ; les Heretiques se montroient avec hardiesse, parce qu'ils le pouvoient faire avec impunité : Jean XXII. excommunioit, & mettoit dans l'interdit tous ceux qui suivoient l'Antipape ; l'Empereut se servoit de la force pour faire reconnoître sa creature ; le Roy de Sicile & deux Legats Apostoliques avoient levé des Armées en Italie, & retenoient plusieurs Villes dans leur parti ; l'Empereur & Frere Pierre ne manquoient pas de soldats, ni de fauteurs ; ainsi & l'estat spirituel & l'estat temporel de l'Eglise estoient dans un furieux desordre. Les freres Mineurs se trouvoient les plus embarrassez ; car Jean XXII. les regardoit de mauvais œil, parce qu'ils ne vouloient pas deferer aveuglement à ses Decretales sur la question de la pauvreté de Jesus-Christ, l'Antipape les haïssoit parce qu'ils l'avoient condamné ; & l'Empereur les traittoit en ennemis, parce qu'ils ne vouloient pas faire les offices divins dans les lieux qui avoient esté soûmis à l'interdit par le veritable Pape.

VII. Le General Frere Michel de Cesene augmenta le dommage & le peril ; nous avons dit qu'il avoit esté retenu dans Avignon par ordre du Pape, duquel il craignoit la colere cachée ; le Samedi Saint il fut cité de comparoître en la presence de sa Sainteté ; il s'y presenta, & Jean XXII. luy reprocha qu'il estoit un opiniâtre, un temeraire, un insensé, un fauteur de Loüis & des Heretiques, un serpent nourry dans le sein de l'Eglise, un contumace à soûtenir l'opinion de la pauvreté de Jesus-Christ nonobstant sa condamnation, & qu'il en avoit prevenu la decision à Perouse tandis qu'elle s'agitoit à sa Cour, pour jetter une nouvelle heresie dans l'Eglise ; ces injures furent suivies d'une deffense sous peine d'excommunication qu'il encourroit par le seul fait, & de la privation de toutes charges, de se retirer de sa Cour sans sa permission expresse ; Frere Michel n'eut pas assés de vertu pour supporter ce blâme sans se deffendre ; il répondit avec moins de respect qu'il ne devoit, qu'il ne meritoit aucun de ces titres que sa Sainteté luy avoit donnés ; que la decision de Perouse estoit conforme à l'Escriture, & aux constitutions des Papes : qu'elle estoit mot à mot dans celle de Nicolas III. & partant que ceux qui la soûtenoient ne pouvoient pas estre declarez heretiques, il continuoit son apologie, & refutoit hardiment tout ce qu'on luy objectoit, jusques à ce que le Pape transporté de colere l'interrompit, & le renvoya pour faire examiner tout ce qu'il avoit dit, & le faire declarer heretique ; dans ce dessein il fit une assemblée de Docteurs, Pierre Roger Abbé de Fiscan qui a esté

Digitized by Google

depuis Pape sous le nom de Clement VI. fut un des principaux, & composa un traité fort docte sur cette matiere; Frere Guillaume Occham qui estoit aussi detenu à la Cour du Pape, en écrivit un autre; cependant Frere Michel jugeant qu'il n'estoit pas en seureté, & craignant qu'on ne le maltraitat pour l'obliger à se retracter, appella de la deffense du Pape, de ses Decretales, & de tout ce qu'il pourroit faire, & ordonner contre luy, & contre son Ordre.

VIII. Quelque grande que fut la colere du Pape contre Frere Michel, il se retint pourtant d'ordonner rien de nouveau contre luy, & se contenta de l'arrester à sa suite; & parce que le Chapitre general estoit indiqué au 22. de May dans Boulogne, il deputa Bertrand Duport Evesque d'Ostie & Cardinal, pour y presider; il écrivit en mesme temps aux vocaux pour les avertir de la detention du General, & du choix qu'il avoit fait d'un President; & aprés les avoir exhortez à traiter les affaires de l'Ordre avec grand zele, il leur recommanda de prier Dieu pour le repos de l'Eglise. Le Legat estant arrivé à Bologne commença de travailler sous main à faire deposer Frere Michel; mais le Roy de Sicile & Sancie sa femme qui s'interessoient pour luy, & qui fourniſſoient aux fraix du Chapitre prevalurent & le firent confirmer; deux Religieux partirent d'abord pour porter cette nouvelle à Frere Michel qu'ils croyoient trouver dans Avignon, mais il s'estoit sauvé avant qu'ils n'y arrivassent sur le soir du 22. de May avec Frere Guillaume Occham, & Frere Bonagratia de Bergame, pour aller s'embarquer à Aygues mortes sur une Galere de l'Empereur qui les y attendoit; le Pape ayant esté incontinent averti de leur fuite, envoya aprés eux Pierre Cardinal du Port avec des gens pour les ramener, ou de gré, où de force; mais ils les trouverent embarquez, & ne peurent pas mesmes les voir; le Cardinal leur envoya une citation par écrit, & Frere Michel répondit qu'il ne pouvoit pas retourner vers un Pape qui le persecutoit sans raison, & qu'il appelloit derechef de tous ses mauvais traittemens; ainsi tout aveuglé dans sa desobeïssance, il partit, & se rendit à Pise, où l'Empereur estoit.

IX. Cependant ceux qui portoient la confirmation de Frere Michel dans sa charge arriverent à Aviguon, mais leur arrivée ne servit qu'à irriter de nouveau le Pape; il se fit donner l'acte qu'ils portoient, le lacera, declara Frere Michel excommunié, privé de son office, & inhabile à tous les autres, & commit le gouvernement de l'Ordre à Frere Bertrand de Latour Cardinal; Frere Michel sçeut bien-toſt ces nouvelles, & pour se mettre à couvert, il forma publiquement un appel du traitement que Jean XXII. luy faisoit, à l'Eglise Catholique, & au prochain Concile, & le fit afficher à la porte de l'Eglise Cathedrale de Pise le 18. de Juillet; puis il l'envoya en bonne forme au Pape mesme; c'estoit jetter toûjours de l'huile sur le feu; Jean XXII. écrivit à tous les Prelats & à tous les Princes des lettres tres-aigres pour faire prendre ce revolté.

X. Frere Michel se voulant maintenir dans sa charge, institua son Vicaire general en Italie Frere Berenger Bochusis de Pise Docteur en Theologie, qui fut nommé depuis Archevesque de Genes par l'Antipape, & fit son Vicaire particulier dans la Lombardie Frere Azolin qui estoit son neveu, dans l'esperance que ses parens & ses amis l'appuyeroient en cette occasion; mais le Cardinal

Digitized by Google

Legat eut ordre de faire prendre tous ces fauteurs de Frere Azolin ; & presque tous les Religieux se separerent de l'obeïssance du General, à la reserve de ceux qui l'avoient suivy, de Frere François d'Ascoli tres-grave & tres-sçavant Religieux qui reconnut sa faute sous Clement VI. comme il l'a écrit luy-mesme dans le traité qu'il a composé de sa penitence ; quelques-uns y ajoûtent Frere Jean de Jandun & Frere Marsilius de Padouë ; mais je doute fort qu'ils fussent de nostre Ordre, quoy que je sçay qu'ils suivirent le parti de l'Empereur, & de l'Antipape.

XI. Cependant ce ne fut qu'écrits & apologies d'un costé & d'autre : Frere Michel, outre les deux libelles de son appel qu'il avoit faits à Avignon, en fit un troisiéme à Pise, & un quatriéme à Monaco ; d'autre côté Jean XXII. fit publier contre luy le premier de Decembre de l'année suivante un traité fort diffus, il y en ajoûta un second encore plus grand, & Frere Michel y fit une reponse fort exacte. On voit encore plusieurs de ses lettres imprimées à la fin du traité d'Occham, qu'il intitula l'Ouvrage de nonante jours ; & tout cela a esté fort justement prohibé. L'an 1331. il écrivit une lettre à tous les Religieux de l'Ordre, pour leur persuader que Jean XXII. avoit erré, & mis des heresies dans ses trois fameuses Decretales sur la pauvreté de Jesus-Christ. Il en adressa une seconde aux Vocaux qui se devoient assembler pour le Chapitre general à Perpignan, où à Avignon, par laquelle il tasche de justifier sa conduite ; il en fit une troisiéme pour répondre à celle qu'il avoit receuë de Frere Geraud Odonis qui avoit esté esleu son successeur, par laquelle il s'efforce de prouver qu'il est le seul legitime General ; & enfin il persista, & mourut dans son obstination.

XII. Plusieurs innocens souffrirent beaucoup, parce qu'ils se trouvoient embarrassez de ces écritures reciproques, dont ils n'estoient pas capables de juger ; car de quelque côté qu'ils se tournassent, ils estoient en danger d'estre maltraitez ; c'estoit encore une chose bien digne d'estonnement & de compassion, de voir que Frere Michel & ses adherans, qui estoient sans contredit des hommes fort doctes, & de si bonne vie qu'on ne leur a jamais objecté une mauvaise action, soient tombez dans ces malheurs, non pas pour suivre leurs passions desordonnées, mais par un zele indiscret, qui leur faisoit soûtenir une bonne cause par de mauvais moyens ; l'aveuglement où ils estoient ne leur permettoit pas de se soûmettre absolument au jugement du Pape, ny de trouver le temperament necessaire pour ne le pas choquer.

XIII. Il parut bien en quelle estime estoient la doctrine & la vertu de Fr. Michel ; car dés qu'il fut deposé presque tous les Princes de l'Europe s'interesserent pour luy, & écrivirent en sa faveur au Pape par des Ambassadeurs exprés ; sçavoir le Roy & la Reyne de France, le Roy d'Aragon, son Fils Archevesque de Tolede, & ses deux Freres l'Archevesque de Saragosse, & le Roy de Majorque ; le Roy & la Reyne de Sicile ; le Roy & la Reyne d'Angleterre, & plusieurs autres Princes & Princesses ; les réponses se trouvent dans le Vatican, où l'on voit que le Pape condamne l'opiniâtreté de Frere Michel, mais qu'il loüe l'obeïssance que tout l'Ordre rend au S. Siege : il fit mesmes une Bulle particuliere à son honneur que nous rapporterons l'année suivante.

Digitized by Google

XIV. La tache que l'Ordre recevoit par ce peu de rebelles estoit fort effacée par la splendeur de plusieurs saints Religieux, dont nous rapporterons les vies, de plusieurs Evesques illustres en pieté, de tres-graves Docteurs, & d'Inquisiteurs tres-zelez. Entre les Docteurs les plus remarquables estoient Fr. François Mayronis, Fr. Alvarus Pelagius, Fr. Geraud Odonis, Frere Geraud de Bourgogne, Frere Nicolas de Lyra, Frere Landulphe Carraccioli, Frere Pierre d'Aquila, Frere François Bartholi d'Assize, Frere Jacques de Tiendo Sienois, & Frere Pierre d'Acciaiolis; leurs ouvrages sont des preuves authentiques de leur science; outre ceux-cy la France, l'Espagne, l'Angleterre, & l'Allemagne en avoient d'autres en grand nombre, dont nous avons déja parlé: nous avons aussi veu qu'il y avoit beaucoup d'Inquisiteurs en divers endroits; & outre ceux-là je trouve que Frere Accurse Bonfantin l'estoit en Toscane, & que son zele merita des loüanges du Pape; Frere Joannis de Rossellis Mantoüan à Venise, Frere Naudeder de Bertomiono dans la Romagne, & Fr. Jean de Fezandoli dans l'Ombrie, & à Perouse.

XV. Frere Raymond Evesque d'Aversa suivoit en Lombardie Charles Duc de Calabre, duquel il estoit Chancellier: il découvrit que Cecci d'Ascoli Astrologue judiciaire enseignoit plusieurs heresies, attribuant toutes choses au destin & à la vertu des Astres, & ce miserable fut brûlé à Florence le 16. de Septembre. Frere Albert de Sicard fut fait Evesque de Cagli dans la Marche d'Ancone. Frere Antoine fut promeu à l'Eveschè de Sagone en Corse; Frere Nicolas à celuy d'Aiacie en Armenie. Frere Jean d'Antona Inquisiteur dans la Marche à celuy de Sinigaglia; Frere Rodulphe à celuy de Duns en Irlande, & Frere Mathieu à celuy de Bagnorea. Le Pape fit encore quelques autres Evesques de l'Ordre de S. François, & de celuy de S. Dominique qu'il envoya en Perse, & aux Indes, avec des belles lettres de recommandation pour tous les Princes & les Princesses de ces cartiers-là. Il donna une nouvelle commission à Fr. Guillaume Evesque d'Albe, pour mettre la paix dans la Lombardie, le Piedmont, & la Savoye, & pour prolonger la treve entre le Roy de Sicile, & les Marquis de Carreto.

XVI. Frere Bernard Colonne Docteur & Provincial de Rome mourut dans Araceli le premier de Novembre, & fut enterré devant la porte de la Sacristie sous une pierre de marbre prés du tombeau de Frere Mathieu de S. Eustache Provincial de Rome & de S. François.

XVII. Charles Duc de Calabre défendit sous de tres-griéves peines, de parler contre les Freres Mineurs à l'occasion de l'Antipape & de Frere Michel; Frere Barthelemy de Pise dit que ce Prince prit l'habit de Frere Mineur plusieurs jours avant sa mort qui arriva cette année; il fut inhumé au Monastere de Ste. Claire de Naples, laissant à tous ses suiets une grande opinion de son inclination pour la justice, & à nostre Ordre le regret de la perte d'un si excellent Protecteur.

XVIII. Philippe de Majorque presenta requeste au Pape pour luy demander d'estre receu par sa Sainteté avec ses compagnons à l'habit, & à la profession de la Regle de S. François hors de la dépendance des Superieurs establis:

Digitized by Google

dans l'Ordre, d'observer cette maniere de vie à la lettre sans aucune gloſe, & sans ſe ſervir des declarations des Papes; cette requeſte qui paroiſſoit pleine de zele & d'humilité finiſſoit par ces mauvais termes; je me reconnois à cauſe de mes pechez indigne de la perfection que je demande; mais ce ſeroit une choſe encore plus indigne que de me la refuſer; car comme les Catholiques ſçavent que le chemin de la vertu eſt enſeigné par le S. Eſprit; ils ne doutent pas auſſi que le refus qui empêcheroit de le prendre ne peut eſtre inſpiré que par le demon; mais cette nouveauté & cet orgueil furent payez d'un rebut comme ils le meritoient bien.

XIX. Nous avons dit l'an 1283. que Bertrand Comte d'Aſterac avoit fait bâtir le Convent de Mirande dans le Dioceſe d'Auch, & je trouve dans le Regiſtre du Vatican qu'il declara que c'eſtoit ſa femme Marthe qui avoit donné le fonds, & fourni à la dépenſe du bâtiment; & parce que ce lieu ſe trouva trop ſerré, il demanda au Pape la permiſſion de l'agrandir, nonobſtant la contradiction des Religieux de Ciſteaux: ſur quoy ſa Sainteté donna des Commiſſaires pour verifier les raiſons de ſa requeſte, & les cauſes d'oppoſition.

XX. L'Eveſque de Valence en Dauphiné avoit ſigné une treve en preſence du Pape, avec Ademar de Poitou & ſes ſucceſſeurs pour cent ans; mais ils commençoient à la rompre par de grandes hoſtilitez; & ſa Sainteté donna commiſſion à l'Eveſque de S. Paul Trois-Châteaux, & au Gardien de Montelimar de la faire obſerver, ce qui marque qu'il y avoit un Convent dans ce lieu.

XXI. Il eſt fait mention de celuy de Cambrige en Angleterre dans une lettre que le Pape écrivit à la Reyne Iſabelle, Harpsfeeld dit qu'Edoüard premier en eſt le Fondateur.

XXII. L'Eveſque de Gaïete avoit bâti un petit Convent dedié à Ste. Agathe ſur une colline à trois milles de ſa Ville pour quelques Hermites Tierceres, & depuis il conſacra l'Egliſe l'an 1337. Marguerite eſtant veuve de Charles de Duras Roy de Naples, obtint ce lieu pour s'y retirer pendant les guerres l'an 1395. Boniface IX. le fit depuis donner aux Freres Mineurs, & enfin les Obſervantins le poſſedent,

XXIII. Celuy de Sarnano dans la Marche d'Ancone qui avoit eſté bâti par S. François hors la Ville, fut transferé dedans, ſelon les memoires de cette Province.

XXIV. Alvarus Nugnez Comte de Lemos fit bâtir le Monaſtere de Ste. Claire d'Aſtorga en Eſpagne, & le Roy Alphonſe II. l'exempta de tous les tributs; la Sœur Marie Alphonſe qui avoit eſté inſtruite par les diſciples de Sainte Claire en fut la premiere Abbeſſe; elle mourut l'an 1347. ſon ſepulchre eſt dans le Cloître, & ſon corps eſt conſervé avec grande veneration à cauſe de pluſieurs miracles dont Dieu l'a honnorée. Pluſieurs autres ſaintes filles ont vécu dans ce lieu, deſquelles nous parlerons à leur temps.

XXV. Celuy d'Ordealez ſur la côte de Biſcaïe avoit eſté eſtabli par la permiſſion de Mathieu Cardinal Diacre de Ste. Marie au Porche protecteur des Religieuſes, & depuis il avoit eſté brûllé par un incendie qui conſuma preſque toute cette Ville; le Pape écrivit à l'Eveſque de Burgos Dioceſain, de permettre aux Habitans de le rétablir.

Digitized by Google

XXVI. Sa Sainteté octroya la communication des privileges de celuy d'Avignon à celuy de Niſmes en Languedoc.

XXVII. Nous avons dit l'année precedente que le Pape avoit terminé en faveur des Religieux de S. Dominique & de S. François, l'oppoſition que les Curez de Bourdeaux faiſoient à les laiſſer preſcher & oüir les confeſſions; mais ces Eccleſiaſtiques au lieu de ſe ſoûmettre à l'Ordre de ſa Sainteté, continuoient leurs mauvais traitemens, & empeſchoient particulierement ces Religieux de preſcher aux proceſſions publiques; le Pape en eſtant informé adreſſa un Bref à l'Archeveſque, aux Chanoines, & aux Curés de cette Ville pour les exhorter à faire ceſſer ces vexations, & à traiter ces Religieux comme leurs fidelles coadjuteurs, avec menace de proceder rigoureuſement contre les deſobeïſſans.

DE JESUS-CHRIST l'an 1329. | DE JEAN XXII. l'an 13. & 14. | DE LOUYS IV. EMP. l'an 15. & 16. | DE L'ORDRE l'an 122.

LE Cardinal Frere Bertrand qui gouvernoit l'Ordre par commiſſion du Pape, avoit indiqué le Chapitre general à Paris pour y faire élire un ſucceſſeur de Frere Michel de Ceſene; & afin que tout s'y paſsât avec plus de tranquillité, il avoit depoſé quelques provinciaux & quelques Cuſtodes qui n'etoient pas aſſés zelés pour l'obſervance reguliere, ou qui ſe témoignoient trop attachez au party de ce revolté, & en avoit nommé d'autres à leur place qu'il fit confirmer par le Pape. Frere Michel qui s'imaginoit de pouvoir ſurvivre à Jean XXII. & de rentrer dans ſon office aprés ſa mort, pourveu qu'on n'eut pas éleu un nouveau General, fit entendre par ſes amis à la Reyne de France, que la tenuë de ce Chapitre qui ſe faiſoit avant le temps ne pouvoit eſtre que tres-nuiſible à l'Ordre; la pieuſe Princeſſe avoit ſouhaitté avec paſſion de voir cette aſſemblée, neanmoins elle ſe laiſſa perſuader d'écrire au Pape pour le prier de la vouloir remettre au temps ordonné par la Regle; ſa Sainteté luy fit réponſe à peu prés en ces termes.

II. La preſomption de Frere Pierre de Corbario & la revolte de Frere Michel n'ont pas changé, mais accreu en moy l'affection que j'avois pour les Freres Mineurs, parce que j'ay veu que parmy ces occaſions de trouble tous ces Religieux ont demeuré dans l'obeïſſance, à la reſerve de quelques-uns qui ſe ſont jettez dans le party des revoltez pour éviter les châtimens qu'ils meritoient, qu'ils ont gardé fort exactement l'interdit, & qu'ils ont mieux aimé eſtre exilez que de le violer; que les Inquiſiteurs ont procedé avec grand zele contre tous les fauteurs de ces ſeditieux rebelles; que tous les Vocaux ſe ſont mis en chemin pour ſe rendre à Paris, au peril meſme de leur vie, ce qu'il ſemble qu'on ne devoit pas raiſonnablement eſperer; ne jugez-vous pas que par cette conduite l'Ordre a bien merité de recevoir de nouvelles faveurs du S. Siege; ceux qui ont perſuadé que le Chapitre general porteroit du dommage à la

Digitized by Google

Religion, ont voulu vous tromper, ou ils ne l'aiment pas, ou ils ne sçavent pas comment il la faut aimer: la deposition du General requiert necessairement qu'on pourvoye d'un successeur; les Vocaux sont en chemin pour s'assembler à la Pentecoste; il y auroit de grands inconveniens si je les faisois reculer, & ce seroit un grand malheur pour l'Ordre si je le laissois plus long-temps sans Pasteur; ce sont les raisons qui ne me permettent pas de vous accorder le delay que vous me demandez. Cette lettre est datée d'Avignon le 5. de May.

III. Cette réponse donne bien le dementy à ceux qui disent que l'Ordre se trouva separé en deux parties, dont les uns tenoient pour le Pape, & les autres pour l'Empereur; & que ceux-cy pour se distinguer conservoient le capuce pointu, & que les autres commencerent à prendre le rond; le Registre du Vatican est fort exact à remarquer les plus petites circonstances de ce schisme, mais il ne dit pas un seul mot de ce changement, c'est pourquoy je persiste dans ma premiere opinion, que la forme du capuce rond est de S. Bonaventure; il est vray qu'elle ne fut pas receuë d'abord par tout, mais en ce temps elle estoit generale.

IV. Le Pape écrivit une belle lettre aux Vocaux, pour leur faire connoître l'obligation qu'ils avoient de choisir un bon chef, puisque la malice d'un seul les avoit mis en de si grands dangers; de se maintenir unis s'ils vouloient éviter leur ruine; de conserver la discipline reguliere dont l'honneur de l'Ordre depend, & de tâcher à gagner l'amitié des Prelats par leurs soûmissions: aprés ces bons avis il leur recommandoit avec grande confiance de prier Dieu qu'il luy fit la grace de ne succomber pas au fardeau de sa charge, & de pouvoir redonner la tranquillité à l'Eglise.

V. Sancie Reyne de Sicile écrivit aussi de sa propre main à tous les Vocaux, comme leur fille tres-humble, pour les asseurer avec des paroles toutes pleines de tendresse, que leur Regle estant fondée sur le S. Evangile, scellée des playes de Jesus-Christ, & establie dans la maison de la Ste. Vierge, elle ne pourra jamais estre détruite par leurs ennemis, s'ils n'en sont eux-mesmes la cause en quittant le chemin de leur Seraphique Pere; elle leur offroit tous ses biens, & sa vie mesme, s'il estoit besoin de l'exposer pour la deffense de leur Estat, les exhortoit de n'avoir que l'interest de Dieu & de la Religion devant les yeux dans l'election du General; & enfin elle leur recommandoit de prier Dieu pour toute sa famille.

VI. Les Vocaux estant assemblez declarerent d'abord que Frere Michel avoit esté justement deposé, & que toutes ses plaintes & ses accusations contre Jean XXII. estoient frivoles & impies; & pour éviter tous ses artifices, ils le declarerent par leurs communs suffrages indigne de sa charge; ensuite ils esleurent Frere Geraud Odonis de la Province de Guyene, Docteur de Paris, homme fort grave & tres-agreable au Pape; la question de la pauvreté de Jesus-Christ y fut traitée, & enfin terminée; car ils trouverent le moyen d'accorder les Decretales de Jean XXII. avec celles de Nicolas III. de la façon que nous l'avons dit: par là il paroît combien il importe d'avoir des Superieurs prudens, qui sçachent éviter les troubles, & les appaiser lors qu'ils sont émeus.

Digitized by Google

Frere Berenger de Maubois Provincial de Guyene travailla fort utilement à cet accord, & mourut fort pieusement aprés cette bonne œuvre.

VII. Frere Alvarus Pelagius avoit toûjours soûtenu le party de Jean XXII. avec grand zele, comme on le voit par son ouvrage *de planctu Ecclesiæ*, qu'il fit en ce temps; neanmoins il y eut des esprits assez malicieux pour le deferer à sa Sainteté par plusieurs calomnies; mais la fausseté de leurs rapports fut si bien reconnuë, que le Pape luy écrivit pour l'asseurer qu'il ne croyoit rien de ce dont on l'avoit accusé, qu'il estoit tres-satisfait de sa conduite, & qu'il souhaittoit seulement qu'il continuat de s'employer, comme il avoit toûjours fait pour l'honneur de l'Eglise.

VIII. Frere Antoine de Valance estoit employé dans les plus grandes affaires par Robert Roy de Sicile. Jean XXII. envoya Frere Henry Signoreti à Pise, dont il estoit natif, & où l'Antipape s'estoit retiré pour voir ce qui s'y passoit, & pour tâcher de remettre ce schismatique dans le bon chemin; nous verrons l'année suivante comment il y reüssit. Sa Sainteté se servit de Fr. François de Cancella, & de Frere Guillaume Evesque d'Albe, pour traiter la paix dans le Piedmont, dans le Montferrat, & dans le Marquisat de Saluſſes; pour faire rendre quelques places que l'Armée du Roy de Sicile avoit prises; & pour la levée des soldats qui devoient joindre l'Armée que le Seneschal de Provence conduisoit en Italie contre l'Empereur. Pavie tenoit le parti des Schismatiques, & le Pape y envoya Frere Rolland qui en estoit natif, pour tascher de la reduire à son obeïssance.

IX. Le Pape envoya plusieurs Religieux de S. François & de S. Dominique en Perse, & dans tout l'Orient avec des lettres pour tous les Princes sur les terres desquels ils devoient passer, par lesquelles il leur recommandoit ces zelez Missionnaires, il invitoit à la foy ceux qui ne l'avoient pas receuë, & exhortoit à la reünion ceux qui estoient dans le Schisme. La premiere estoit pour l'Empereur de Trebisonde schismatique, auquel il recommandoit particulierement Frere Bernard de la Gardiole Evesque de Diagorganen; les autres estoient pour les Roys de Russie, de Georgie, & de Choratice, pour Miserquius & Solagay Princes de Thesilicen, pour celuy de Carpi & pour celuy d'Aliquis; pour Zacharie Archevesque de S. Thadée de Corateſie en Perse, auquel il témoignoit que les Religieux qui estoient revenus de ce Royaume, se loüoient fort du bon traitement qu'il leur avoit fait, qu'ils avoient trouvé beaucoup de difficulté à la conversion des Infidelles, mais que les Armeniens qui demeuroient en Perse estoient fort disposez à recevoir la verité de la foy, & revenir au giron de l'Eglise Catholique; c'est pourquoy il l'exhortoit à profiter de la doctrine des excellens Predicateurs qu'il luy envoyoit, sur tout de Frere Guillaume de Cigiis Dominiquain Evesque de Tauris. Enfin il y en avoit pour tous les Chrestiens de Perse, pour les exhorter de continuer les bons traitemens qu'ils avoient faits aux Freres Prescheurs, & aux Freres Mineurs, & de profiter du soin que Bertrand de la Gardiole leur Evesque prendroit de leur salut, avec l'ayde de ces Missionaires Apostoliques, qui s'exposoient aux travaux d'un si grand voyage pour le seul interest de gagner leurs ames à Dieu, en les reünissant à leur mere la Ste. Eglise Catholique. X.

Digitized by Google

X. Elchigadan Empereur des Tartares de Coraſſan, de Turqueſtam, & d'Indaſtan tèmoignoit beaucoup d'affection aux Chrétiens qui vivoient dans ſes terres, & avoit tres-bien traitté les Religieux de S. Dominique & de S. François qui eſtoient venus preſcher à ſes ſujets ; il avoit meſmes renvoyé au Pape comme ſes Ambaſſadeurs Frere Thomas & ſon compagnon Dominiquains, pour luy demander ſa benediction & recevoir l'inſtruction dans la foy ; Jean XXII. pour favoriſer un ſi pieux deſſein, fit ce meſme Frere Thomas Eveſque de Seniſcat en Tartarie, & le renvoya vers ce Prince avec pluſieurs Religieux de l'un & de l'autre Ordre : la rèponſe dont il le chargea contenoit un ſommaire de la foy, une congratulation du deſir que ce Prince avoit de l'embraſſer, une exhortation à ne differer pas ce bon deſſein, & une recommandation pour le ſuſdit Eveſque & pour tous ceux qui alloient travailler au ſalut des ames dans ce vaſte Empire. Le Pape ècrivit encore à l'Empereur d'Ethiopie, pour l'exhorter de ſe reünir à l'Egliſe Catholique par le moyen des Miſſionaires Apoſtoliques qu'il luy envoyoit.

XI. Le Pape ordonna à Frere Jean d'Anthone Eveſque de Sinigaglia, de continuer l'office d'Inquiſiteur dans la Marche d'Ancone, & de proceder contre les Eveſques qui s'eſtoient intrus par la nomination de l'Antipape dans Sinigaglia, dans Fermo, & dans Oſmo. Frere Fabien Inquiſiteur en Eſclavonie voulut faire le procez à l'Abbé de S. Coſme & de S. Damien du Dioceſe de Zara, & à l'un de ſes Religieux deferez d'hereſie ; mais l'Archeveſque l'en empeſcha, & luy fit enlever ſes actes & ſon équipage ſur le chemin, lors qu'il alloit trouver le Pape pour ſe plaindre de cette violence, & Bertrand Cardinal d'Oſtie receut commiſſion de ſa Sainteté pour agir avec toute rigueur contre ces violateurs du S. Office. Frere Joannin de Mantouë Inquiſiteur en Lombardie fut accuſé devant le Pape, mais ſon innocence ayant eſté pleinement reconnuë, il fut confirmé dans ſa charge. Frere Robert de Lamborron Confeſſeur de la Reyne d'Angleterre travailloit avec tant de zele envers le Roy pour le ſoûtien de la foy, que le Pape luy accorda, à la demande de cette Princeſſe, de ne pouvoir plus eſtre obligé d'accepter aucune charge dans l'Ordre, où il en avoit eü pluſieurs tres-honorables, & dont il s'eſtoit tres-bien acquité.

XII. Frere Roger fut pourveu de l'Eveſché de Bovines ſuffragant de Benevent au Royaume de Naples. Frere Jean avoit eſté éleu Eveſque de Biſaccia dans le meſme Royaume ; mais l'Archeveſque de Compſa ſon Metropolitain avoit caſſé ſon eſlection, & l'affaire eſtant portée au Pape, Frere Jean fut confirmé dans cette dignité. Frere Henry d'Apoldia fut pourveu de celuy de Lavata ſuffragant de Neopatras.

XIII. Hilaire de Lauria veuve d'Henry Comte de S. Severin avoit fait commencer le Convent de Cuccaro au Dioceſe d'Aix, & le Pape y conceda quelques Indulgences. Les armes de Frere Antoine Eveſque d'Acerna ſe voyent dans le Chœur, ce qui a donné occaſion à Frere Rodulphe de luy en attribuer la fondation.

XIV. La Confrairie de Ste. Marguerite de Cologne donna aux Tierceres

Digitized by Google

la maiſon des Oliviers avec la Chapelle voiſine, & ſous Sixte V. elle a eſté remiſe aux Obſervantins, & les revenus aux Peres Jeſuïtes.

XV. Le Monaſtere de Ste. Magdelaine de Caſtellario dans Montfaucon au Dioceſe de Spolete, avoit eſté fondé depuis plus de ſoixante ans ſous la Regle de S. Auguſtin, & les Hermites du meſme Ordre s'eſtoient eſtablis tout auprés depuis cinquante; & parce que ces Religieuſes avoient pris depuis peu la Regle de Ste. Claire, ces Peres pretendirent que ce changement eſtoit un eſtabliſſement nouveau contre les Ordres du S. Siege, & en avoient formé un appel, ſur lequel le Pape avoit nommé un Commiſſaire pour inſtruire le procez; mais ces filles ſe pourveurent devant ſa Sainteté, & alleguerent qu'elles n'avoient pas dequoy pourſuivre cette cauſe, c'eſt pourquoy elle ordonna qu'elles demeureroient dans l'eſtat où elles ſe trouvoient, mais qu'elles ne pourroient pas s'eſtendre du coſté des ſuſdits Hermites, ni loger les Freres Mineurs à leur Monaſtere.

XVI. La Sœur Catherine d'Ulm Abbeſſe du Monaſtere de Ste. Claire à Clermont en Auvergne, avoit une grande conteſtation avec Frere Jean de Ternio Cuſtode d'Auvergne, & Frere Richard d'Uſés Provincial de Bourgogne; & la choſe alla ſi avant qu'il fut neceſſaire que le Pape donnât une Bulle pour terminer ce procez.

XVII. Le Pape ordonna à l'Archeveſque de Terragone & à ſes Suffragans d'augmenter les revenus du Monaſtere de Pierres blanches prés de Barcelone, par l'union de quelques Benefices, & y donna les privileges dont celuy de Niſmes joüiſſoit.

XVIII. Il deffendit à l'Eveſque de Cracovie de moleſter les Religieuſes du Monaſtere de S. André de cette Ville, pour les decimes des novales.

XIX. Il accorda quelques graces à la Sœur Conſtance fille du Comte de Cortiliani Religieuſe au Monaſtere de Cozença, & à la Sœur Gillette ſon Abbeſſe.

XX. Le Pape ſoûmit aux Superieurs d'Aragon, & de Catalogne les Convents de Sardaigne, & de Corſe par la priere d'Alphonſe Roy d'Aragon, à qui ces deux Iſles appartenoient, & confirma les ſtatuts qui avoient eſté faits pour le gouvernement de la Cuſtodie de Genes, & que le Cardinal Frere Bertrand de la Tour avoit approuvés, tandis qu'il gouvernoit l'Ordre.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'AN 1330.	DE JEAN XXII. l'AN 14. & 15.	DE LOÜIS IV. EMP. l'AN 15. & 16.	DE L'ORDRE l'AN 123.

I. L'Empereur eſtoit party de Piſe au commencement d'Avril l'année precedente, & avoit laiſſé l'Antipape à la garde des habitans de cette Ville, & au ſoin particulier de Boniface Novelli Comte de Donaratico qui s'en eſtoit chargé ; cependant Frere Henry Signoreti qui eſtoit venu dans Piſe ſur la fin de la meſme année par un ordre ſecret de Jean XXII. comme nous avons dit, agit ſi puiſſamment ſur l'eſprit des Piſans, du Comte, & de l'Antipape meſme, qu'il les fit tous reſoudre d'abandonner le party de l'Empereur, & de ſe remettre dans l'obeïſſance de l'Egliſe. Pour commencer ce genereux deſſein les Piſans chaſſerent Tarlatin de Malepierre Lieutenant de Loüis, & appellerent de Luques le Vicomte Marc, entre les mains duquel ils firent ſerment de fidelité à Jean XXII. Frere Pierre de Corbario s'eſtoit déja retiré dans le Château de Marema qui appartenoit au Comte Boniface, & il y demeuroit caché ſans faire aucune fonction de ſa pretenduë charge. Les bons ſentimens de pieté qu'il avoit étouffez s'eſtoient renouvellez dans ſon eſprit, & ſe trouvant accablé d'années, d'ennuy, & de douleur, il avoit reconnu ſa faute, & ne penſoit plus qu'à l'avoüer & à en faire penitence pour en obtenir le pardon ; il ne chercha pas meſme les moyens de ſe ménager avec quelque ſeureté dans cette rencontre, car il écrivit à Jean XXII. une lettre fort humble, par laquelle il reconnoiſſoit ſes erreurs, & proteſtoit qu'il avoit renoncé depuis un an au party de l'Empereur, & à la dignité qu'il avoit uſurpée, & qu'il deſiroit avec paſſion de donner des marques publiques de ſon repentir, & toutes telles qu'il plairroit à ſa Sainteté de les luy preſcrire, ſe ſoûmettant ſans reſerve à ſa bonté paternelle.

II. Le Pape qui ne pouvoit pas recevoir une plus agreable nouvelle, fit lire cette lettre en plein Conſiſtoire, & aprés mille loüanges qu'il donna à la bonne conduite du Comte Boniface, il luy écrivit d'obliger Frere Pierre à reconnoître publiquement ſa faute devant l'Archeveſque de Piſe, l'Eveſque de Luques, & les autres témoins qu'il jugeroit à propos ; de luy faire donner l'abſolution par ce premier Prelat, & de l'envoyer à Avignon ſous bonne & ſeure garde ; mais avec la parole expreſſe que ce penitent ne recevroit que toute ſorte de bons traittemens, & qu'on le pourvoiroit d'une honneſte ſubſiſtance pour le reſte de ſa vie. Sa Sainteté fit encore réponſe à la lettre de Frere Pierre, pour l'encourager d'accomplir ce qu'il avoit ſi bien commencé, & pour l'aſſeurer qu'il ſe pouvoit jetter entre ſes bras avec toute ſorte de confiance, parce qu'il y ſeroit receu & traitté avec tous les ſentimens d'un veritable amour paternel ; ſur cette aſſeurance Frere Pierre fit une confeſſion publique de ſes erreurs devant le ſuſdit Archeveſque le 25. de Juillet, & s'eſtant embarqué il arriva le 8. d'Aouſt à Nice de Provence, où il renouvella ſon abjuration, & ſe remit entierement, & de

Digitized by Google

ſa pleine liberté entre les mains des envoyez du Pape ; il receut une nouvelle aſſeurance du bon traitement qu'il devoit eſperer par une lettre de ſa Sainteté, qui le felicitoit des heureuſes marques de ſa penitence, & l'invitoit à continuer avec le meſme courage & la meſme fidelité.

III. Frere Pierre eſtoit ſi touché de repentir qu'il en faiſoit une profeſſion publique dans toutes les Villes où il paſſoit. Il arriva dans Avignon le 25. d'Aouſt, & le lendemain il ſe preſenta devant le Pape en plein Conſiſtoire, où la corde au col il deteſta ſes erreurs par un diſcours fort grave, & avec des marques de douleur ſi touchantes, que Jean XXII. ne ſe peut empeſcher de pleurer, de l'embraſſer, & de luy donner le baiſer de paix ; il luy tint fort bien ſa parole de ne luy faire aucun mauvais traitement, mais pour prevenir ſa recheute, il le retint dans ſon Palais, où il luy donna un bel appartement, & toutes les choſes neceſſaires pour ſon entretien, & pour ſon divertiſſement ; il faiſoit ſeulement prendre garde à ceux qui le venoient viſiter, afin qu'il n'eut plus la converſation d'aucune perſonne ſuſpecte, aprés avoir demeuré trois ans & un mois ſous cette honneſte garde il mourut, & fut enterré fort honorablement dans l'Egliſe des Freres Mineurs. Le Pape voyant ce ſchiſme ſi heureuſement éteint, écrivit une belle lettre au Comte Boniface, pour le remercier du bon ſervice qu'il luy avoit rendu, & pour l'aſſeurer de ſa reconnoiſſance, Voilà la veritable hiſtoire de cette tragedie, que j'ay recueillie de 43. Bulles, & des autres memoires du Vatican ; d'où il eſt évident que ceux-là ſe trompent qui diſent que Frere Pierre fut trahi par les Piſans, traîné dans Avignon par le Comte, & là mis en priſon ; comme auſſi ceux qui font durer ce ſchiſme plus de deux ans trois mois, & quatorze jours ; car outre ce que Jean XXII. dit dans ſes Bulles, il écrivit poſitivement à la Reyne de France, & au Roy de Boheme, que cet Antipape n'avoit point eſté pris par force, mais qu'il s'eſtoit remis de ſa pure & franche volonté aprés avoir reconnu ſa faute, & en avoir demandé le pardon.

IV. Frere Joannin de Mantoüe, & Frere François de Clugia furent eſtablis Inquiſiteurs en Lombardie, & receurent pluſieurs importantes commiſſions du Pape, ſur tout pour la reduction de Bergame qui eſtoit ſous l'interdit, parce que les habitans avoient adheré aux Schiſmatiques. Frere Bartholin exerçoit la meſme charge en Ombrie, & pourſuivoit ardament les Partiſans de l'Empereur. Frere Jean de Badas Inquiſiteur à Marſeille receut commiſſion d'informer contre quelques Sorciers. Frere Fabien aſſiſté de l'autorité du Roy de Hongrie, & du Prince de la Boſſine, chaſſa un grand nombre d'Heretiques de cette Principauté. Le Pape qui appelloit Frere Guillaume Eveſque d'Albe, l'Ange de la paix, l'envoya vers le Roy de Sicile au delà du phare, pour traiter ſon accord avec les amis du S. Siege, & eſtablit ſon Vicaire dans Albe Frere François de Savola Frere germain de ce Prelat.

V. Le Pape envoya Frere Jordan Catalan de l'Ordre de S. Dominique, & Eveſque de Columbo, avec pluſieurs de ſes Confreres, & des Freres Mineurs au Royaume de Malabar dans les Indes Orientales, & leur donna des lettres pour les Neſtoriens de ce païs-là. Il en envoya d'autres des meſmes Ordres avec

Digitized by Google

Guillaume de Cigiis Eveſque de Tauris à Marſorien Patriarche de Jacobites, avec des lettres de recommandation pour eux, & pour les autres Religieux qui eſtoient déja dans les terres de ſon Patriarchat.

VI. Frere Galgan Bloiſe fut promeu à l'Eveſché d'Aleria en Corſe. Frere Pierre fut transferé de celuy de Calui à celuy de Valua dans le Royaume de Naples. Frere Henry fut pourveu de celuy de Sergna dans le meſme pays: Frere Arnaud Royard Archeveſque de Salerne fut transferé à l'Eveſché de Sarlat en Perigord, avec permiſſion de retenir l'uſage du pallium. Un Frere Jean eſtoit Eveſque d'Agnani, & depuis il a eſté Vicaire de Benoit XII. dans Rome. Frere Rodulphe Eveſque de Duns en Irlande eut permiſſion de changer avec celuy de Corcagh dans la meſme Iſle. Frere Vincent fut transferé de celuy de Nubie en Ethiopie, à celuy de Mariana en Corſe. Frere Aleman des Donats fut pourveu de celuy de Soane en Etrurie. Frere Guillaume Alveric Anglois eſtoit Eveſque de Giovenazzo dans le Royaume de Naples, & le Roy Robert ordonna à tous ſes Officiers de Juſtice de l'ayder avec fidelité, au recouvrement des droits de ſon Egliſe; il eſt auſſi compté entre les Eſcrivains Anglois. L'Antipape avoit fait Frere Berenger Archeveſque de Genes, Frere Theodoric de Berghem Eveſque de Verſeil, Frere Bardin Eveſque de Cremone, & Frere Manſuet Eveſque d'Arezzo; mais ils reconnurent tous bien-tôt leur faute, & renoncerent à leurs pretenduës dignitez.

VII. Frere Michel de Ceſene avoit fait Frere Theodime ſon Vicaire dans la Marche d'Ancone, mais il ſe dépoſa & obtint ſon abſolution par le moyen de Frere Raymon de Lados Procureur general de l'Ordre.

VIII. Nugnez Verdugo Gentil'homme d'Arevalo en Eſpagne, ayant eû bruit avec ſon gendre parce qu'il maltraittoit ſa fille, le tüa, & ſe retira à la campagne; un matin eſtant ſorti de ſa maiſon avec ſa robbe de chambre, quelques parens du defunt coururent ſur luy pour l'aſſaſſiner, mais lors qu'ils l'aborderent, il leur parut eſtre un Religieux de S. François; ils luy demanderent tout ſurpris, s'il avoit veu paſſer Nugnez, & il leur répondit qu'il n'avoit veu perſonne de ce matin; à ſa parole ils le reconnurent, mais ils furent ſi touchés du changement apparent ſous lequel Dieu le leur avoit fait voir, qu'ils luy demanderent pardon du mauvais deſſein qu'ils avoient eu ſur ſa vie, & ſe reconcilierent avec luy. Cette hiſtoire ſe voit encore depeinte pour conſerver la memoire de ce miracle, dans une belle Chapelle qu'il fit bâtir en action de graces au Convent d'Arevalo.

IX. Environ ce temps un Superieur de la Province de Sicile, qui avoit amaſſé beaucoup d'argent, & des meubles precieux vint à mourir; deux Religieux qui veilloient durant la nuit auprés de ſon corps, virent entrer S. François ſuivy de S. Antoine, & de S. Loüis Eveſque; noſtre Seraphique Pere demanda à ce defunt de quel Ordre il eſtoit; & le Cadavre s'eſtant mis ſur ſon ſeant luy répondit: Pere tres-ſaint, je ſuis du voſtre, mais S. François reprit d'un ton ſevere, ne m'appelle pas pere, tu n'es pas digne d'eſtre mon fils, puiſque tu as violé ſi honteuſement la pauvreté; aprés ces paroles il luy ôta le capuce, fit porter tout ce qui eſtoit dans ſa chambre, le poſa ſur ſa biere, y mit le feu, & dans

Digitized by Google

un moment tout fut reduit en cendres; les deux Religieux furent bien étonnez de cette vision, ils le furent encore davantage de ne trouver que des cendres au lieu du cadavre & des autres choses qu'ils y avoient veu mettre dessus : ils courent en avertir le Gardien, & vont avec luy à la chambre du defunt qu'ils sçavoient estre tres-bien garnie, & qu'on avoit fermée à clef, mais ils la trouverent vuide.

X. Un autre Religieux vit que les demons emportoient l'ame d'un de ses Freres qui estoit mort proprietaire, & qu'au mesme temps S. François dépoüilloit son cadavre de l'habit qu'il portoit, aprés cette vision il courut au grabat, où le corps du defunt estoit encore, & il le trouva tout nud.

XI. Les Religieux de Camerino entendirent plusieurs fois en un mesme jour une voix dans la chambre du Gardien qui estoit absent, laquelle disoit, il est icy, il est icy : le lendemain ils apprirent par son compagnon qu'il estoit mort sans avoir receu les Sacremens; ils allerent visiter sa chambre, & ils y trouverent quatre cens Florins d'or cachez dans un trou; le Provincial au lieu de profiter du funeste exemple de ce malheureux, se saisit de son argent & de ses meubles pour s'en accommoder, mais il fut bien-tôt payé comme il meritoit, car allant à Pesaro pour prendre l'air, il tomba si rudement de l'asne sur lequel il estoit monté, qu'il mourut sur la place sans aucun secours. Dieu a voulu faire voir par ces punitions & par plusieurs autres, qu'il n'y a rien de plus dangereux pour les Freres Mineurs que la proprieté.

XII. Frere Alvarus Pelagius dit qu'un Gentil'homme voisin du Mont Alverne devint tout d'un coup si grand bienfacteur de ce Convent, que les Religieux commençoient à se relâcher beaucoup de l'étroite pauvreté qu'ils avoient toûjours observée dans ce saint lieu; quelques zelés voulurent sçavoir de luy mesme, qui luy inspiroit cette liberalité si nouvelle & si abondante qu'elle alloit à l'excez; il leur répondit que c'estoit un de ses domestiques qui luy en avoit suggeré la pensée, & donné le conseil; un de ces Religieux regarda fixement en face ce valet liberal, & Dieu luy fit connoistre que c'estoit un demon travesty qui leur faisoit faire ces prodigalitez par son Maître, non pas par un esprit de charité pour les secourir, mais par un sentiment d'envie pour trouver l'occasion de les perdre, en les éloignant de la perfection de leur estat; aprés cet aveu il commanda à ce méchant serviteur de découvrir ce qu'il estoit, & sur cette parole ce malin disparut comme une fumée à la veuë de tous les assistans.

XIII. Le Pape donna permission de démolir le Convent qui estoit prés de Brulesberg en Prusse, parce qu'il pouvoit servir aux ennemis, & de le rebâtir dans la Ville.

XIV. Egmond Comte de Lancastre fils du Roy d'Angleterre avoit fait bâtir celuy de Preston, au Dioceſe de Lichefeld, & son fils Henry en obtint la confirmation du Pape.

XV. Celuy du Puy en Velay estoit estably avant cette année, car je trouve une commission adressée au Gardien, au Prieur de S. Dominique, & à l'Abbé de Dea, pour juger un different qui estoit entre l'Evesque & son Chapitre : ce-

Digitized by Google

luy de Mayance se brusla le premier d'Aoust.

X. Le Pape permit aux Habitans de Grasse en Dauphiné, de bâtir un Monastere de Ste. Claire, & donna une ample liberté aux Religieuses de celuy de Sisteron, de recevoir des sepultures dans leur Eglise.

DE JESUS-CHRIST l'an 1331.	DE JEAN XXII. l'an 15. & 16.	DE LOUYS IV. EMP. l'an 16. & 17.	DE L'ORDRE l'an 124.

I. LA Secte des Frerots avoit si bien profité des troubles de l'Italie, qu'elle se produisoit ouvertement, faisoit des assemblées, establissoit des Maisons, & se declaroit pour l'Empereur, & pour l'Antipape, sous la conduite d'un certain Ange de Spolete qui en estoit le chef; on intercepta plusieurs de leurs lettres, par lesquelles Jean XXII. connut clairement & les heresies qu'ils semoient, & les pratiques qu'ils avoient; en mesme temps il écrivit à ses Legats d'Italie, au Roy Robert, aux Prelats, & aux Inquisiteurs des deux Siciles, leur envoya des copies de ces écrits, & leur ordonna de poursuivre incessamment cette mauvaise Secte qui repulluloit si abondament, lors qu'on devoit croire qu'elle seroit entierement étouffée aprés tant de condamnations : les Freres Mineurs qui se trouvoient interessez dans cette cause, parce que ces impies se vouloient couvrir du titre de leur estroite pauvreté, travaillerent avec un soin extraordinaire à les abolir. Frere Raphaël fut envoyé en Lombardie pour ayder les autres Officiers de l'Inquisition, & Fr. Geraud General de l'Ordre alla en Sicile pour traiter avec le Roy des moyens de pacifier l'Italie, & pour satisfaire la Reyne sur les plaintes qu'elle avoit faites au Pape de la deposition de Frere Michel de Cesene, & du chatiment qu'on avoit fait de quelques-uns qui estoient d'une opinion contraire à celle de sa Sainteté, touchant la question de la pauvreté de Jesus-Christ, & sur l'écrit qu'elle luy avoit envoyé pour soûtenir que la decision du Chapitre de Perouse estant conforme aux Bulles de ses Predecesseurs, l'on ne pouvoit pas la condamner legitimement.

II. Le Pape avoit répondu à cette Princesse sur tous ces points, & l'avoit priée de suspendre son jugement jusques à ce qu'elle auroit entendu Frere Geraud; mais ce General s'acquita fort mal de cette commission, car il traitta fort rudement tous ceux qui parloient en faveur du decret de Perouse; il offença griévement Nicolas Chappellain de la susdite Reyne, qui alloit porter une grosse aumône pour les fraix du Chapitre de la Province de la terre de Labour, & lors qu'il parla à cette Princesse, il ne luy sçeut pas donner de bonnes raisons de sa conduite, ni la traiter avec le respect qu'il devoit; de sorte qu'elle fut obligée de faire de nouvelles plaintes au Pape, & sa Sainteté donna commission au Cardinal Jean de S. Theodore son Legat, d'examiner le procedé de Frere Geraud.

III. Le Pape choisit Frere Henry de Sovions pour son Chapellain commen-

Digitized by Google

ſal, & luy donna beaucoup de loüanges pour l'excellence de ſa doctrine, pour ſon zele, & pour ſa pieté.

IV. Le Pape ordonna à Frere Barthelemy & à Frere Serviteur de Dieu de reprendre la procedure contre les habitans de Todi Partiſans de l'Empereur. Fr. Pierre Dupré avoit eſté fait Provincial de Toſcane, & le Pape luy ordonna de continuer l'Office d'Inquiſiteur avec cette nouvelle charge, & luy commit pluſieurs affaires importantes. Frere Siſmon de Tarquio Inquiſiteur dans la Province de Rome fut honoré par ſa Sainteté de pluſieurs beaux privileges. Quelques heretiques ſurnommez Taraboccos avoient eſté condamnez pour pluſieurs crimes dans la Marche d'Ancone, mais ils s'eſtoient refugiez en Eſclavonie; & Frere Fabien qui faiſoit l'office d'Inquiſiteur en ces quartiers-là, comme nous avons dit diverſes fois, receut un ordre particulier du Pape pour les faire prendre. Frere Bartholin Joannelly eſtoit Inquiſiteur dans la Province de S. François: Frere Guillaume d'Aſt dans la Provence, & dans Avignon; & le Pape ordonna qu'on eſtablit pour luy & pour ſes ſucceſſeurs les chambres neceſſaires à cet office dans le Convent des Freres Mineurs de cette Ville: la charge d'Inquiſiteur à la Cour Romaine appartenoit aux Freres Mineurs dans ſa premiere inſtitution, comme nous avons dit ſous Innocent IV. l'an 1234. c'eſt pourquoy ils la devoient exercer dans Avignon, où le Pape reſidoit alors.

V. Bzovius dit que Jean XXII. rapporta en chaire l'opinion qui ſoûtient que les ames des bienheureux ne verront point l'Eſſence divine qu'aprés le jugement univerſel, & que par là il témoigna qu'il inclinoit au ſentiment que les Freres Mineurs avoient ſur ce ſujet. Mais Villanus Eſcrivain de ce temps aſſeure qu'il ne s'en expliqua en public que l'an 1333. quoy qu'il fut imbu de cette penſée deux ans auparavant; & c'eſt une impoſture groſſiere d'attribuer cette opinion à noſtre Ordre, car il ne ſe trouve pas un ſeul de nos Autheurs qui ait dit un mot pour l'appuyer, & je defie Bzovius de citer un bon témoin de cette calomnie qu'il nous impoſe. Il eſt vray que le ſuſdit Frere Guillaume Inquiſiteur d'Avignon, fit mettre en priſon Frere Thomas Valent Dominiquain, qui avoit preſché en preſence du Pape contre cette opinion; mais ce n'eſtoit pas pour cela que l'Inquiſiteur le voulut punir, mais pour l'inſolence avec laquelle il avoit parlé devant ſa Sainteté; comme Bzovius meſme le témoigne; car ce Predicateur s'eſtoit emporté juſques à donner la malediction à ceux qui ſoûtenoient cette erreur; & quoy qu'il n'eut pas nommé le Pape, il l'avoit aſſés deſigné pour faire connoître qu'il parloit de luy; il n'avoit pas pourtant ſujet de la luy reprocher alors en public & avec tant de hardieſſe, puis qu'il n'en avoit pas encore parlé ouvertement; ainſi ce Dominiquain ne ſouffrit pas pour la juſtice de ſa cauſe, mais pour ſa temerité, & pour ſon irreverence; nous examinerons l'an 1333. ce que Bzovius ajoûte, que Jean XXII. envoya des Freres Mineurs à Paris pour preſcher cette doctrine, & pour l'inſpirer aux Docteurs de l'Univerſité.

VI. Frere Salvat Martini fut promeu à l'Eveſché de Lamego en Portugal, Frere Pierre à celuy d'Acierno dans le Royaume de Naples, ſuffragant de Salerne, & Frere Laurens à celuy d'Arien au meſme pays; Frere Jacques ſucceda à Frere

Digitized by Google

à Frere Antoine dans celuy de Sagone en Corse. Frere Landulphe Carraccioli fut transferé de celuy de Castelmare de Stabia dans la terre de Labour suffragant de Sorrento, à l'Archevesché d'Amalphi de la mesme Province, ce fut un tres-sage & tres-sçavant Pasteur; il receut plusieurs commissions du Pape dans la Cour du Roy Robert, dont il s'acquita tres-dignement. Lors qu'il estoit Provincial de ce pays-là, ce Roy luy donna pouvoir de traiter & de convenir sous le secret de la confession, ou autrement, avec tous les Officiers du Royaume anciens & modernes, qui se trouveroient sujets à quelque restitution, & luy assigna pour compagnon Frere Jean de la Reyne Dominiquain, & pour Substitut Frere Jean de Vallone Lecteur à Salerne. Il s'acquita de sa charge avec tant de zele qu'il fut en réputation d'un tres-saint Prelat; il fit faire le Chœur de son Eglise, & il estoit si liberal aux pauvres qu'il ne se reservoit rien: nous parlerons encore de luy l'an 1347.

VII. Le Chapitre general qui avoit esté indiqué à Assise fut changé à Perpignan; les Religieux zelés de leur estat soupçonnerent que le General n'y voulut entreprendre quelque chose contre la pauvreté, comme il avoit fait à celuy de Lyon; c'est pourquoy ils en avertirent les Roys & les Princes qui avoient témoigné de l'affection au bien de l'Ordre, afin qu'ils exhortassent les Vocaux à faire leur devoir en cette rencontre. Plusieurs de ces Princes le firent fort agreablement, sur tout Sancie Reyne de Sicile, & Jean Patriarche d'Alexandrie, & administrateur de l'Archevesché de Terragone, fils de Jacques II. Roy d'Aragon. Cet illustre Prelat leur écrivit de sa propre main, pour les exhorter à se tenir fermes dans la pure observance de leur Regle, dont Jesus-Christ estoit la pierre fondamentale & inébranlable, parce que s'ils perseveroient dans cet estat ils n'auroient rien à craindre de toutes les persecutions qu'on leur pourroit faire; il ajoûtoit qu'il avoit souhaitté avec passion de se trouver à leur sainte assemblée, mais que la solemnité des nopces de son Frere l'Infant Pierre l'en empeschoit, qu'il seroit avec eux en esprit, & qu'il estoit tout disposé à faire avec plaisir tout ce qui pourroit estre avantageux à leur Ordre.

VIII. La pieuse Reyne leur écrivit aussi en ces termes: Au venerable Fr. en Jesus-Christ Geraud General des Freres Mineurs, & à tous les Freres, assemblez dans Perpignan pour le Chapitre general, Sancie Reyne de Jerusalem, & de Sicile vostre humble fille, quoy qu'indigne de ce nom, & toute devoüée au service du bien-heureux S. François, & de son Ordre, Salut en nôtre Seigneur Jesus-Christ. Je prie, & j'admoneste vôtre Paternité de ne se pas écarter des traces du grand S. François qui est nostre commun pere & le Porte-enseigne de Jesus-Christ, j'ay appris qu'il y a des Religieux qui disent que vostre Regle qui luy a esté revelée deux fois, & qui a esté scellée de ses sacrées Stigmates, comme de cinq precieux sceaux, ne peut pas estre observée: Souvenez-vous, mes Freres, de ce que l'Evesque de Sabine dit lors qu'innocent III. la confirma, que ceux qui soûtenoient que le vœu & l'observation de la perfection Evangelique contiennent quelque chose de nuisible, de déraisonnable, ou d'impossible, blasphement contre son Auteur; ne

Digitized by Google

croyez ces gens-là en aucune maniere ; ils ne ſont enfans de noſtre Pere que de nom ſeulement ; ſi le General y veut faire quelque changement, ce qu'à Dieu ne plaiſe, quand ce ne ſeroit que d'un iota ne le ſouffrez pas ; s'il l'entreprenoit il ne ſeroit pas un Paſteur, mais un mercenaire, & vous le devriez tenir pour tel ; ſoyez aſſeurez, & n'en doutez nullement que Dieu & la Sainte Vierge vous gouverneront, & vous deffendront, vous qui voulez eſtre les vrais enfans de noſtre pere ; ſouvenez-vous encore de ce que le Sauveur luy dit, je vous ay appellez, je vous conſerveray, je vous nourriray ; quand quelques-uns viendront à manquer, j'en ſuſciteray d'autres ; s'ils ne ſont pas encore nés, je les feray naître, & de quelques perſecutions que cette pauvre Religion ſoit attaquée, je la maintiendray toûjours. De moy je m'offre avec tout ce qui depend de mon pouvoir pour conduire ceux qui voudront ſuivre juſqu'à la mort de la Croix les veſtiges de noſtre Pere, & je tiendray à grand honneur de mourir pour cette cauſe. Je ſouhaitte que la benediction qu'il donna au Chapitre d'Arles pendant que S. Antoine preſchoit, & la grace que les Apôtres receurent le jour de la Pentecoſte, deſcendent ſur vous, ſur moy, & ſur tous ceux qui ſeront dans cette ſainte volonté, & que nos pechés ne nous privent pas de cette faveur, car il eſt écrit & dans l'Evangile, & dans voſtre Regle, que celuy qui regarde en arriere aprés avoir mis la main à la charruë n'eſt pas propre pour le Royaume de Dieu : comme je ſuis pechereſſe & ignorante, que je n'ay appris à parler que par l'uſage, que je ne le fais que par le ſecours de la grace, & que je ne preſume rien de moy-meſme, je me ſuis enfermée ſeule ce 18. d'Avril dans ma petite chapelle, en preſence du S. Sacrement, où j'ay bruſlé trois chandelles avant qu'il ne fut jour, en implorant ſon ayde, puis j'ay commencé à écrire cecy comme Dieu me l'a inſpiré, car je n'ay pris conſeil de perſonne : je recommande à vos prieres le Roy mon tres-honnorable Eſpoux, & voſtre Pere & Frere Spirituel, *&c.*

IX. Ce que ces bons Religieux craignoient arriva ; le General s'efforça de faire ôter de la Regle, ou par un Decret du Chapitre, ou par une diſpenſe du Pape, la deffenſe de recevoir de l'argent ; & il alleguoit pour raiſon, que ce ſeroit le moyen de remedier aux ſcandales & aux ſcrupules qui naiſſoient de la transgreſſion de ce precepte ; mais ſes efforts eurent un effet tout contraire, car il fut arreſté que ni le General, ni aucun autre Superieur ne pourroit obtenir aucun privilege contre la pureté de la Regle ; Fr. Geraud voyant qu'il ne pouvoit pas venir à bout de ſon mauvais deſſein dans la multitude, cabala par promeſſes, & par menaces quatorze Provinciaux, à qui il fit ſigner une requeſte pour eſtre preſentée à Jean XXII. par laquelle ils demandoient trois choſes : La premiere, la caſſation de toutes les declarations des Papes ſur la Regle, parce qu'elles ne faiſoient qu'accroître les ſcrupules, & que Saint François avoit deffendu par ſon teſtament de recourir à la Cour de Rome pour en obtenir aucune ſorte de lettres. La ſeconde, que ſa Sainteté declarat que par ces paroles de la Regle, *lorſque les Freres connoiſtront qu'ils ne peuvent garder ſpirituellement leur Regle, ils ayent recours à leurs Miniſtres*, on doit entendre que les Superieurs ont le pouvoir de diſpenſer de ces precep-

Digitized by Google

tes ; & la derniere, qu'il luy pleut aussi de declarer que la Regle ne deffend pas de recevoir de l'argent par des personnes interposées pour les necessités des infirmes, & que ces necessités & ces infirmités s'estendent à tout ce qui est necessaire pour l'entretien de la vie.

X. Frere Geraud se persuadoit que cette requeste seroit fort agreable au Pape, à cause du sentiment qu'il avoit témoigné sur la question de la pauvreté de Jesus-Christ, & cette confiance luy donna la hardiesse de la luy presenter devant plusieurs Cardinaux, ornée de quinze sceaux, mais il fut bien trompé dans son attente, car sa Saintеté luy répondit avec un ton d'indignation, que ces gloses estoient manifestement contre le sens de la Regle, & qu'elle ne croyoit pas qu'entre quatre mille Religieux, il s'en trouvat un seul qui fut de son avis ; les Cardinaux dirent tous la mesme chose, & se mocquerent fort de Frere Geraud, parce qu'ils connurent que son dessein estoit de flatter le Pape par ces propositions, & qu'il avoit l'ambition d'un chappeau rouge. Frere Alvarus Pelagius écrit qu'au sortir du Consistoire un de ces Prelats luy dit : S. François a esté veritablement avec nous aujourd'huy pour nous ayder à deffendre sa Regle ; ainsi ces ennemis de leur propre estat se retirerent couverts de honte ; ils ne se rebuterent pas pourtant, ils tenterent encore, mais en secret, de faire effacer quelques articles de la Clementine, *Exivi de Paradiso* ; mais ce fut inutilement. N'est-ce pas une chose digne d'estonnement que Frere Geraud successeur de S. François, qui s'estoit veu repoussé d'un dessein si temeraire, au Chapitre de Lyon, le reprit encore avec tant de hardiesse & d'effort ; le pauvre Frere Michel son predecesseur s'estoit perdu pour vouloir soûtenir la pauvreté avec trop d'obstination, contre la volonté du Pape, & Frere Geraud taschoit d'obliger le mesme Pape à destruire entierement cette mesme pauvreté.

XI. Ce Chapitre general d'Assise fit de beaux reglemens pour la reception & la profession des Novices ; on y revit, ordonna, & augmenta les constitutions de S. Bonaventure ; on deffendit les peintures, les statuës, & les legendes qui ne seroient pas appuyées sur de bons actes : on interdit aux Provinciaux la multiplication des loix, & l'on ordonna que les Religieux se mettroient à genoux pour recevoir la benediction de leur Superieur, lors qu'ils sortiroient du Convent.

XII. Le Bienheureux Frere Odoric natif du Port Naone en Frioul mourut à Udine dans le méme pays le 14. de Janvier : il estoit fort jeune lors qu'il se rendit Religieux ; il porta toûjours sur la chair un cilice ou une cuirasse pour tunique, sa nourriture ordinaire n'estoit que du pain & de l'eau ; il alloit toûjours les pieds nuds sans sandales ; ses disciplines estoient & fort ordinaires & fort sanglantes ; l'amour de l'humilité & de la contemplation luy fit refuser plusieurs fois des charges ; il demeura quelque temps dans un hermitage par la permission de ses Superieurs, & il fit un si grand profit dans la vertu, qu'il attira plusieurs infidelles à la foy, & plusieurs Novices à l'Ordre, & merita d'estre honnoré de Dieu par de grands miracles ; le zele du salut des ames le porta à courir pendant seize ans les vastes regions des Indes & de l'Asie.

Digitized by Google

où il baptisa plus de vingt mille personnes; nous avons dit l'an 1321. comment il emporta les corps du bien-heureux Frere Thomas, & de ses compagnons Martyrs; aprés cette longue mission il revint en Italie, mais si changé par le travail & par la penitence que personne ne le reconnoissoit plus. Durant sa maladie il dicta par le commandement du Provincial ce qu'il avoit veu d'extraordinaire en Orient,, & son livre est intitulé, *des merveilles du monde*; en effet il y a des choses si prodigieuses, qu'elles ont besoin pour estre creuës de tout le credit que la saintetè de cet Auteur leur peut donner.

XIII. Durant ce voyage il se trouva malade dans un pays, où il estoit defendu sous peine de la vie de recevoir aucun Chrétien; cela l'obligea de s'arreter pendant quelques jours sous un arbre, sans avoir autre nourriture que son fruit & de l'eau; s'estant senti un peu mieux, il s'approcha de la riviere, où il trouva une pomme; il la mangea, & elle luy donna la force de passer neuf jours sans prendre aucun aliment; la Ste. Vierge luy apparut sur le chemin, l'appella par son nom, l'entretint durant l'espace de mille pas, & l'invita de venir porter le S. Viatique à une devote fille qu'elle alloit voir avec une troupe de saintes Vierges; & de pieuses Veuves pour la consoler dans sa maladie. Dans la Tartarie il chassa plusieurs demons avec grande facilité, & y brisa un grand nombre d'Idoles qu'il jettoit aprés dans le feu; mais il éprouva que quelques-uns en sortoient, jusques à ce qu'il s'avisa de les arroser d'eau benite, car dés-lors ils s'y brusterent. Il demeura trois ans à la Cour du Grand-Cham, où il estoit traitté avec beaucoup d'honneur; & ce fut à la priere de ce Prince qu'il revint en Italie pour ramener des Missionnaires dans ce vaste Empire; le demon luy parut sur son retour, & le menaça qu'il l'empescheroit de revoir l'Asie, Frere Odoric chassa cet ennemy avec le signe de la Croix, mais il éprouva sa menace, ou sa prophetie veritable; car il tomba malade à Pise, d'où il se fit porter à Udine par le commandement de S. François qui luy apparut, & qui l'asseura qu'il auroit soin de la mission des Tartares, & des affaires de l'Ordre; enfin il y mourut, aprés avoir receu les Sacremens avec une devotion merveilleuse.

XIV. Les Religieux le vouloient enterrer le mesme jour, mais le Gouverneur de la Ville les pria d'attendre jusques au lendemain, afin qu'on peut rendre à un si saint personnage l'honneur qu'il meritoit; le jour suivant tout le peuple courut en foule pour voir ce saint corps, & la sœur du Patriarche d'Aquilée qui estoit estropiée d'un bras depuis sept ans, se trouva soudainement guerie dés qu'elle l'eut touché; à ce miracle plusieurs autres malades se firent porter à l'Eglise, & tous y recouvrerent la santé; ces merveilles firent differer sa sepulture pendant trois jours, durant lesquels on luy decoupoit son habit, & on luy enlevoit ses cheveux avec une avidité incroyable; une femme essaya diverses fois de luy couper une oreille avec des cizeaux, mais aprés les avoir ouverts, elle ne les peut jamais fermer; les Religieux craignant qu'on n'entreprit d'autres choses sur ce cadavre, l'enfermerent dans une biere, & le quatriéme jour on le changea dans une autre plus honnorable, qui fut fermée à trois clefs, en presence du Patriarche d'Aquilée, & du Doyen d'Udine; il rendit une odeur si excellente qu'on soupçõna qu'il n'eut esté embaumé, mais on verifia le contraire

Digitized by Google

pendant sept jours qu'il demeura exposé : la premiere biere où il avoit esté mis fut rompuë en mille pieces par le peuple, car chacun taschoit d'en emporter un morceau; un homme qui en vouloit prendre sa part comme les autres, se coupa si bien un doigt, qu'il ne tenoit plus à sa main que par un peu de peau ; il y appliqua le morceau de bois qu'il avoit pris, l'envelopa avec un linge, & lors qu'il le voulut découvrir pour le montrer à un Chirurgien, il se trovva guery.

XV. Quelque temps aprés le Patriarche qui avoit une clef de son sepulchre, voulut voir en quel estat il estoit, il fit assembler les Magistrats, & le Gardien qui avoit les autres deux clefs ; & ce corps fut trouvé aussi entier & aussi frais que le jour de sa mort rendant toûjours une odeur tres-suave ; à cette veuë ce Prelat fondant en larmes de devotion, luy mit au doigt son anneau pastoral, luy fit bâtir une tres-belle Chapelle avec un mausolée fort somptueux, & donna commission de faire l'Enqueste de ses miracles ; on en verifia soixante-dix, & les actes furent remis à l'Evesque d'Udine, pour estre produits dans la poursuite de sa canonization.

XVI. Les miracles continuels par lesquels Dieu faisoit éclater la gloire de son serviteur, attirerent bien-tôt à son sepulchre tout le peuple de cette Province : les pauvres & les riches, les nobles & les roturiers y venoient en foule ; l'on y voyoit chaque jour diverses processions devotes, où plusieurs personnes prenoient publiquement la discipline, de sorte que l'Eglise se trouvoit toûjours pleine de gens, aussi-bien la nuit que le jour. Les Abbesses du grand Monastere de la Cité de Frioul & de celuy d'Aquilée y vinrent à pied avec toutes leurs Religieuses : on exposa ce sacré corps sur l'Autel pour satisfaire à leur devotion, & comme elles s'avançoient deux à deux pour luy baiser les pieds, une pierre tomba par hazard du haut de l'Eglise sur une cuisse du Saint, d'où il sortit du sang frais & vermeil, qui fut ramassé avec des linges.

XVII. La renommée de sa saintetè s'estendit encore plus loin ; plusieurs grands Seigneurs de l'Esclavonie & de l'Allemagne le vinrent visiter avec grande solemnité. Un Frere Mineur qui avoit assisté à sa mort emporta sa tunique à Vellach sur la frontiere de Pannonie, & Dieu fit plusieurs miracles pour l'attouchement de cette relique. Frere Michel de Venise qui avoit esté compagnon du bien-heureux Frere Odoric en Orient, estoit travaillé depuis sept ans d'une fistule qui luy avoit percé le gosier ; il vint à son tombeau, & luy dit avec une grande confiance ; Frere Odoric mon tres-cher amy & compagnon, je vous conjure par l'amitié que nous avons euë si long-temps ensemble, & par le merite de vostre vertu, de me délivrer de ce facheux & dangereux mal ; aprés cette priere il appliqua sur sa playe la cuirasse que le Saint avoit portée, & il se trouvasi bien guery qu'il prescha le méme jour. Frere Barthelemy de Pise écrit que François Henry Alferus d'Ast General de l'Ordre l'avoit asseuré qu'il avoit veu un de ses Religieux qui avoit esté resuscité six jours aprés sa mort par l'intercession de ce Bienheureux, auquel une de ses sœurs l'avoit récommandé; il a fait une infinité d'autres semblables merveilles, qu'il seroit trop long de raconter en détail.

XVIII. Les Frerots s'estoient saisis par force du Convent des prisons sur le Mont Subas prés d'Assize, mais le General estant revenu de Naples les en chassa.

Digitized by Google

XIX. Le Pape permit à Elizabeth Reyne de Hongrie, de bâtir un Convent pour les Freres Mineurs en tel lieu qu'elle voudroit de son Royaume, à la reserve de Bude, & de l'Isle du Danube; & Gonzague croit qu'elle l'establit à Beraschsasie.

XX. Le Pape ordonna aux Generaux de S. Dominique, de S. François, & des Hermites de S. Augustin, d'envoyer des Predicateurs en Corse pour travailler à la conversion des Infidelles, parce qu'il n'y avoit qu'un seul Convent de S. Dominique dans cette Isle; mais cette raison n'est pas bonne, car nous avons veu qu'il y en avoit sept de nostre Ordre du temps de S. Bonaventure, & que depuis deux ans ce mesme Pape avoit soûmis aux Superieurs d'Aragon ceux que les Dominiquains & les Freres Mineurs y avoient. Il écrivit au mesme temps aux Provinciaux de Genes & de Toscane de ces deux Ordres, d'y envoyer chacun six de leurs Religieux pour le mesme dessein.

XXI. Le Convent de Serre Petrone avoit esté establi depuis le commencement de l'Ordre prés d'un torrent qui le ruinoit, & il fut changé cette année à un lieu plus asseuré; le bien-heureux Frere Jean du Marteau y a vécu, & a fait bâtir l'Eglise, où il fut inhumé prés de l'Autel de S. Antoine.

XXII. Les Religieux d'Andernach avoient une maison dans Sintrigh qui leur avoit esté donnée pour leur servir d'hospice, par une Dame nommée Cunigonde, mais on leur en avoit empesché la joüissance; & ils l'obtinrent cette année par la faveur d'Henry Roy des Romains, & par l'Ayde de Godefroy de Juliac Seigneur de Berchem.

XXIII. Le Convent de Coblents dans l'Electorat de Treves sur l'embouchcure de la Moselle dans le Rhin, avoit esté bâti selon quelques-uns, depuis le commencement de l'Ordre; mais je ne trouve aucun témoignage asseuré pour le faire de ce temps-là; ce qu'on en peut dire de plus ancien, c'est que l'an 1291. Herman Seigneur d'une Forteresse appellée Helfenstein, qui commandoit autrefois sur cette Ville, y fut enterré, & que cette année le Gardien passa un compromis avec l'Abbé d'Himmeren, pour remettre au Doyen de S. Castor Commandeur d'une maison des Chevaliers Teutoniques, la decision d'un differend qu'ils avoient ensemble. Frere Gervic Evesque de Balese y fut inhumé l'an 1365. les Observantins le reformerent l'an 1451. par les soins de Frere Yves Huet Religieux du Convent de Laval en Touraine; les biens furent remis aux Magistrats par un acte public, & les premiers Religieux qui l'occuperent vinrent de Boppart, où S. Bernardin avoit establi un hospice, & où il passa le Rhin sur son manteau avec son compagnon. Frere Jean Capet tres-docte & tres-grave Religieux qui avoit esté Ambassadeur de Federic III. vers l'Archiduc Albert estant compagnon & Commensal du Cardinal Raymond Legat en Allemagne, y porta de tres-belles reliques; entre autres un bras de S. Sebastien, à qui l'Eglise est dediée; le susdit Frere Yves, & Frere Conrad de Uvesel Provincial de Cologne, & Gardien de ce Convent pendant vingt ans, y sont enterrés avec plusieurs autres excellens hommes, qui l'ont honnoré de leur demeure.

XXIV. Marguerite de Ste. Croix qui avoit fondé le Monastere de Châlons en Bourgogne, y ajoûta de grands revenus, & le Pape plusieurs privileges.

Digitized by Google

XXV. Celuy d'Auterive sur l'Oriege, obtint la communication des privileges de celuy de Toulouse, & les Archevesques de Toulouse & de Narbone pour conservateurs.

XXVI. Le Pape permit au Comte Boniface qui avoit reduit l'Antipape d'en fonder un dans Pise pour satisfaire à divers legs pieux, ausquels il estoit obligé, & y unit le Prieuré de S. Martin avec toutes ses dependances.

XXVII. Le Pape donna quelques Indulgences pour la Chapelle de la Ste. Vierge que les Freres Mineurs faisoient bâtir au Convent de Cashel en Irlande, & pour l'Eglise de celuy de Deroten dans la mesme Isle.

XXVIII. Il dispensa la Sœur Endeline fille naturelle de Loüis Roy de France, pour pouvoir estre esleuë Abbesse du Monastere de S. Marcel aux Fauxbourgs de Paris où elle estoit Religieuse.

XXIX. A la requeste du General il confirma toutes les Indulgences que ses Predecesseurs avoient accordées aux Eglises des Freres Mineurs, & aux personnes qui assisteroient à leurs Predications.

DE JESUS-CHRIST l'an 1332. | DE JEAN XXII. l'an 16. & 17. | DE LOUYS IV. EMP. l'an 18. & 19. | DE L'ORDRE l'an 125.

I. LE General envoya plusieurs Religieux de la Province de Guyene dans la grande Armenie, pour travailler à la conversion des Infidelles; Zacharie Evesque de S. Thadée, & les autres Freres Mineurs qui estoient déja en ces quartiers de l'Orient, l'avoint prié de leur envoyer ce secours. Frere Vital Saurat, que Platus & d'autres appellent Gonzale, fut le chef de cette Mission, & il fit un grand progrez parmi ces Barbares par ses predications & par la traduction de plusieurs livres en la langue du pays.

II. Le Pape donna une fort belle commission à Frere Geraud General des Freres Mineurs, & à Frere Arnaud de S. Michel General des Freres Prescheurs, pour aller en Angleterre & en Escosse, & travailler à faire la paix, ou une treve entre les Roys de ces deux Royaumes qui se faisoient cruellement la guerre: Il écrivit sur ce sujet non seulement à ces deux Princes, mais encore au Roy & à la Reyne de France, à Isabelle mere de l'Anglois, à Philippe sa femme, au Comte de Cornoüaille son Frere, aux Prelats, & aux nobles du Royaume, & à Ichier de Concorret son Nonce en Angleterre; le beau dessein qu'il avoit d'entreprendre la guerre contre les Sarrasins, l'obligeoit de porter tous les Princes Chrestiens à la concorde pour s'unir contre ces ennemis communs: ces deux Generaux estant arrivez à Paris apprirent par l'Ambassadeur d'Escosse, que leur voyage seroit alors inutile, parce que son Maître n'estoit pas dans son Royaume; ils le firent sçavoir au Pape, & sa Saintetè donna permission à Frere Geraud d'aller où les affaires de son Ordre l'appelleroient, & ordonna à Frere Arnaud de revenir à sa Cour. Frere Bernard Laurens alla vers

Digitized by Google

le Roy de Majorque par ordre du Pape, pour traiter de la guerre sainte, & de plusieurs autres importantes affaires.

III. Le General revoqua Frere Simon de Tarquio de l'Office d'Inquisiteur, il voulut faire la mesme chose de Frere Barthelemy de Pepouse, mais le Pape le confirma afin qu'il achevât le procez contre les habitans de Todi. Pierre de Gegardasico habitant de Carpentras avoit abjuré l'heresie, & le Pape donna ordre à Frere Guillaume d'Ast Inquisiteur, de luy restituer une partie de ses biens qui avoient esté confisquez.

IV. Les Heretiques, sur tout les Vaudois, s'estoient tellement multipliez dans la vallée de Lucerne, & dans quelques autres qui dependent de la Savoye, qu'ils s'estoient trouvez jusques à cinq cens en une assemblée qu'ils avoient tenuë par forme de Chapitre; Frere Albert de Chastellier Inquisiteur de l'Ordre de S. Dominique y estant allé pour exercer sa charge courut risque de sa vie, & fut obligé de se retirer; mais Guillaume Curé d'Engravie paya pour luy, car ces impies croyant qu'il avoit appellé l'Inquisiteur le massacrerent: Frere Jean de Badis Inquisiteur au Dioceſe de Marseille tenoit en prison un des principaux de cette Secte, qui se faisoit appeller tantost Martin de Paste, tantost Pierre Martin, & quelquefois Julien; cet impie avoit échappé durant vingt ans à la poursuite des Inquisiteurs, & presché incessamment contre l'Incarnation du Fils de Dieu, & contre la realité du Tres-Saint Sacrement, & le Pape ordonna au susdit Frere Jean de le remettre à Frere Albert de Chastellier, afin qu'il se peut mieux instruire par le procez de cet impie, de tout ce qui se passoit dans ces quartiers qui dependoient de son office.

V. Frere Guillaume Jornet fut promeu à l'Eveſché de Solo en Sardaigne, Frere Guillaume d'Ast Inquisiteur d'Avignon à celuy d'Apt en Provence; Frere Raphaël Spinola à celuy de Nebio en Corse. Frere Alvarus Pelagius docte & celebre Escrivain à celuy de Corone en Achaïe suffragant de Patras. Frere Elie de Nabinellis à l'Archeveſché de Nicosie en Chypre, & depuis au Cardinalat. Fr. Boniface de Pise fut changé de celuy de Solo à celuy de Corbanie suffragant de Spalatro. Fr. François de Spolete fut promeu à celuy de Sutri dans le Royaume de Naples; Frere Guy de Montdefer à celuy de Milchonen en Hongrie sur la Frontiere de Tartarie: Frere Ange à celuy d'Accia en Corse. Frere Jean fut transferé de celuy de Sergna à celuy de Calui suffragant de Capouë. L'Epitaphe de Frere Mathieu Fortbras des Ursins qui estoit au Convent de S. François au delà du Tybre dans Rome, porte qu'il avoit esté transferé à l'Eveſché de Chiusi d'un Archeveſché dont le nom est effacé, qu'il estoit mort le 13. de Juin, & qu'il avoit esté enterré le 16. du mesme mois l'an 1322. ainsi ceux qui le font vivre cette année se trompent. Frere Jean Dupré estoit Eveſque d'Eureux en Normandie, selon Claude Robert, & Fr. Monald Monaldeschi fut transferé à l'Archeveſché de Salerne.

VI. Frere Monald de Dalmatie florissoit en vertu, & en la doctrine du Droit & de la Theologie; quelques Auteurs disent qu'il a esté Archeveſque de Benevent, nous parlerons ailleurs de ses ouvrages. Frere Pasteur de Sarrescudier enseignoit la Theologie dans Paris avec beaucoup d'éclat, de mesme que

Frere

Digitized by Google

Frere Arnaud qui receut permission du Pape de continuer sa classe pendant les vacances, & de prendre le degré de Docteur avant que de se faire sacrer Evesque de Tulle. Frere Pierre de Viterbe fut fait Penitencier dans Rome, & le Pape le loüe comme un homme de grande science, de vertu solide & de zele tres-fervent.

VII. Les Allemans eurent permission du Pape de tenir le Chapitre provincial à Basle, quoy que cette Ville fut soûmise à l'interdit Ecclesiastique.

VIII. Les Benedictins de Helehon en Escosse avoient fait enlever des livres, & d'autres meubles des Convents de Bervic & de Beybingen, & le Pape ordonna à l'Evesque de S. André de les faire restituer, c'est tout ce que nous sçavons de ces deux lieux.

IX. Le Provincial d'Angleterre eut permission du Pape d'en establir un à Maydestan dans le Dioceſe de Cantorberi, où le Roy Edoüard luy avoit donné une place.

X. Le Convent de S. Laurens dans Naples n'est separé que par une ruë du Monastere des Benedictines appellé S. Gregoire; ces filles avoient encore une Maison qui joignoit nostre Dortoir, où elles alloient par un pont, & le General supplia le Pape de leur commander de faire un échange de cette Maison avec d'autres que les Religieux leur offroient. Sa Sainteté jugea cette demande fort juste, & fort conforme à la bien-seance, c'est pourquoy elle ordonna à l'Archevesque d'obliger ces filles à faire cet échange.

XI. Geraud de Mascolie, & sa femme Eleonor de Tornac fonderent un Convent à Burgmon d'où ils estoient Seigneurs, Frere Jean l'Amy qui a esté Provincial de Touraine, Evesque de Bethleem & de Sarlat, estoit Novice de cette Maison, & mourut l'an 1410. on y conserve une Bulle de Jean XXII. qui permet aux Religieux de ce lieu de posseder des biens parce qu'il ne se oueillit rien que du sel aux environs de cette Ville.

XII. François de Vintimille Comte de Girac commença le Convent de ce lieu, selon la permission qu'il en avoit obtenuë depuis l'an 1318. & Jean Marquis de Girac & Capitaine General de Sicile l'enrichit de biens l'an 1448. & y fut enterré.

XIII. Saint Antoine avoit estably un fort petit Convent à Aurilhac dans la haute Auvergne, & cette année on y fit un magnifique bâtiment; les Observantins le prirent l'an 1542. sous Paul III. & les Huguenots le bruslerent l'an 1569. & mirent les Religieux en prison; l'année suivante les Catholiques s'estant restablis dans la Ville les rappellerent, & commencerent à remettre le Convent, Frere François Poget s'estant voulu sauver de la prison fut tüé.

XIV. Luce Dame de Beaudisné & de Fain, obtint permission du Pape d'établir un Monastere de Ste. Claire à son Bourg de Casal dans le Dioceſe de Lyon.

XV. Offinie Ducheſſe de Carinthie fit bâtir celuy de Meran dans le Dioceſe de Curie, & le Pape y conceda plusieurs Indulgences.

XVI. La Sœur Alboine de l'Eschelle avoit esté éleuë Abbesse de celuy du Champ de Mars à Verone, & le Pape la confirma, quoy qu'elle n'eut que 22. ans.

Digitized by Google

XVII. Les Religieuſes de Guadalaxara en Caſtille avoient permuté quelques biens avec l'Archeveſque de Tolede, & le Pape approuva ce contract.

XVIII. Celles de Chamberiac au Dioceſe de Grenoble, obtinrent l'union de l'Egliſe de S. Robert du Dioceſe de Geneve, qui leur avoit eſté donnée par Aymon Comte de Savoye.

XIX. Le Curé de S. Martin de Layrac au Dioceſe de Toulouſe, avoit mis en procez les Religieuſes du Monaſtere de cette Ville pour les decimes qu'il pretendoit ſur leurs biens; elles l'avoient appellé à la Cour du Pape pour maintenir le privilege de leur exemption; ce Curé pretendant comme Toloſain, qu'il ne pouvoit pas eſtre cité hors du Dioceſe, les avoit fait excommunier par l'Archeveſque, mais le Pape declara que cet Eccleſiaſtique ne pouvoit pas joüir de ce privilege pretendu des Toloſains, ſuſpendit tous les actes de ce procez, & donna des Commiſſaires ſur les lieux pour maintenir ſon Ordonnance.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1333.	DE JEAN XXII. l'AN 17. & 18.	DE LOÜIS IV. EMP. l'AN 19. & 20.	DE L'ORDRE l'AN 126.

I. L'Illuſtre Archeveſque de Cambaliec Frere Jean de Montcorvin mourut environ ce temps, aprés avoir converti plus de trente mille infidelles: le Pape luy ſubſtitua Frere Nicolas, comme un homme dont la vertu, la prudence & la doctrine faiſoient eſperer de grands avantages pour la foy, luy donna vingt Freres Mineurs Preſtres, & ſix Freres Lays pour l'ayder dans ſa charge, & à ſon départ il le chargea de lettres de recommandation pour le Grand Cham, pour les Roys, les Princes, & les peuples de Tartarie, pour Leon Roy d'Armenie, & pour Jacques qui ſe diſoit l'Eveſque Catholique de la meſme Province.

II. Il erigea une Egliſe Metropolitaine à Veſprum ville riche & fort marchande de la Province de Gazarie en Tartarie, & y nomma pour premier Archeveſque Fr. François de Camerino Dominiquain; car les Freres Preſcheurs & les Freres Mineurs avoient travaillé ſi heureuſement à la propagation de la foy dans ce pays, qu'il s'y trouvoit aſſés de Catholiques pour y former une Egliſe ſi conſiderable ſous le titre de S. Michel. Ils avoient encore converti tant d'Infidelles dans la terre de Gochie, que le Pape érigea une Cathedrele à Certone ſous le titre de S. Clement Martyr, & y nomma pour premier Eveſque Frere Richard d'Angleterre Dominiquain.

III. Frere Guillaume de Maſſa, Frere Michel d'Offida, & Frere Laurens d'Ancone eſtoient Inquiſiteurs dans la Marche d'Ancone, & Frere Raynal de Fallerone eſtoit Vicaire du dernier. Frere François & Frere Bartolin Perouſins exerçoient la meſme charge dans la Toſcane, & le Pape inſtitua Frere Simon Philippi de Spolete dans la Province de Rome, ſans prejudice de ceux qui pouvoient y eſtre nommez par les Superieurs de l'Ordre.

Digitized by Google

IV. Frere Henry de Chalem avoit suivy Frere Michel de Cesene, & l'Empereur avoit conçeu une si grande estime de luy qu'il l'avoit creé son Chancellier; mais il reconnut sa faute, & obtint un saufconduit du Pape, pour venir à sa Cour. Frere Lambertuccio de Fiscobaldis Professeur en Theologie à Luques, & Frere François de Bulgario qui avoient aussi suivy le party des Schismatiques se remirent à leur devoir avec la mesme precaution.

V. Frere Bartolin Joannel qui estoit Inquisiteur en Toscane fut fait Penitencier dans Rome. Le Pape ordonna au Chancellier de l'Université de Paris, de conferer le grade de Docteur à Frere Fortanier Vassal Aquitain, qui fut depuis General de l'Ordre, Archevesque de Ravenne, & Cardinal.

VI. Le Pape comprit que l'opinion du retardement de la claire veuë de Dieu jusques aprés le Jugement universel pour les ames des Saints estoit fort mal receuë par tout; c'est pourquoy il protesta en plein Consistoire, qu'il n'en avoit parlé que pour découvrir la verité, & sans aucune determination, & commanda sous peine d'excommunication à tous les Docteurs qui se trouvoient à sa suite, de luy donner par écrit tout ce qu'ils sçavoient pour, ou contre cette doctrine, on voyoit pourtant bien qu'il panchoit à la maintenir; car ceux qui trouvoient quelque raison considerable pour l'appuyer estoient les tres-bien venus & recompensez.

VII. Il arriva sur la fin de cette année, que Frere Geraud General de l'Ordre, qui s'estoit arresté à Paris, au lieu d'aller en Angleterre, prescha cette opinion; cela fut si mal receu de tous les Docteurs, que le Roy Philippe l'en blâma fort aigrement, & l'obligea de s'expliquer publiquement, & de redire qu'il n'avoit rien avancé avec certitude, mais seulement par forme de dispute; il en écrivit mesmes au Pape, & luy témoigna qu'on croyoit que Frere Geraud n'avoit rien dit que par son ordre; mais Jean XXII. se défendit de cela comme d'une calomnie, & protesta qu'il ne luy avoit jamais donné commission de prescher sur cette matiere: d'où il conste que ce Pape n'a rien defini pour cette opinion quoy qu'il inclinat à la croire; il le témoigna ainsi un peu avant sa mort par un Bref exprés, dans lequel il declara qu'il n'avoit rien dit, ni écrit sur cette question, que pour chercher la verité, & qu'il vouloit que le tout fut entendu, & reglé selon les articles de la Foy Catholique. Cela donne le dementy à Calvin, qui a écrit que ce Pape ne croyoit pas l'immortalité de l'ame, & à ceux qui disent qu'il avoit envoyé à Paris Frere Geraud, & le General de S. Dominique pour y semer cette doctrine.

VIII. Bzovius s'est encore trompé lors qu'il a dit que Frere Geraud estoit le premier qui avoit parlé de cette opinion à Paris; il ne se souvient pas de ce qu'il a rapporté l'an 1331. que tous les Docteurs de la Faculté souscrivirent à sa condamnation; il est asseuré qu'il y en avoit quelques-uns qui favorisoient la pensée de Jean XXII. & je trouve dans son Regiſtre qu'il avoit envoyé l'année precedente à Roger de Maumont Archevesque de Roüen, un recueil des Sentences des Peres qu'il croyoit luy estre favorables, pour les faire voir à la Reyne, & que cette année il les fit donner pour le mesme dessein à Frere Gautier de Dijon Confesseur de cette Princesse.

Digitized by Google

IX. Frere Arnaud de Clermont illuſtre par ſa nobleſſe & par ſa doctrine, fut fait le ſecond Eveſque de Tulle au bas Limoſin. Frere Hugonet de Perouſe fut promeu à l'Eveſché de Sutri dans la Province de Rome. Frere Jean de Preſcoa à celuy de Nicaſtre dans la Calabre ; Frere François de Perouſe à celuy de Sarno dans le Royaume de Naples. Frere Gratias d'Aquila à celuy de Dulcigno en Raſſie ſuffragant d'Antibar. Frere Robert Campuli Meſſinois à celuy de Cifalu en Sicile. Frere Guillaume fut transferé de celuy d'Albe à l'Archeveſché de Brindes au Royaume de Naples.

X. Le Cardinal protecteur des Religieuſes de Ste. Claire eſtant mort, le Pape en remit l'entier gouvernement au General de l'Ordre, à la reſerve du celebre Monaſtere du Tres-Saint Sacrement de Naples qu'il ſoûmit pour deux ans au ſeul Provincial de la terre de Labour, parce que la Reyne Sancie eſtoit fort irritée contre Frere Geraud ; neanmoins il écrivit à cette Princeſſe pour l'appaiſer, & pour l'obliger de pardonner au General, & de le remettre en ſes bonnes graces, il écrivit encore au Roy pour le prier de porter ſa femme à cette reconciliation.

XI. Le General envoya encore cette année des Religieux en Armenie, à la demande de l'Archeveſque de S. Thadée ; Frere Roger Guarin de la Province de Guyene, qui fut le chef de cette Miſſion, obtint permiſſion du Soldan d'Egypte d'eſtablir ſes Freres en quelques endroits de la Terre Sainte. Frere Gratias Arnaldi de la meſme Province & de la meſme troupe, s'arreſta dans Conſtantinople au ſervice de l'Imperatrice Jeanne, qui eſtoit de la Maiſon de Savoye ; & il y profita ſi bien, qu'il porta l'Empereur à reconnoître la primauté de l'Egliſe Romaine, & à demander de rentrer dans ſon union ; il revint meſme vers le Pape par l'ordre de ce Prince pour l'eſtablir, & ramener d'autres ouvriers capables de l'eſtendre parmi les Grecs. Jean XXII. ravi de cette bonne nouvelle avoit deſſeigné de donner cette belle commiſſion au General de noſtre Ordre, mais la mort l'en empeſcha.

XII. Entre ceux qui eſtoient deſtinez pour faire ce voyage, il y avoit douze jeunes Religieux, qui tout pleins de zele firent une ſainte alliance pour ſe diſpoſer à l'accompliſſement d'une ſi belle entrepriſe, par des mortifications extraordinaires, par des oraiſons ferventes, & par toutes les pratiques les plus exactes de la diſcipline reguliere ; le demon envieux de leur progrez les menaça ouvertement de les ſeparer, il n'y manqua pas ; il ſuggera aux Superieurs que ces jeunes gens meditoient une nouvelle reforme pour ſe ſeparer de l'Ordre, & renouveller les troubles qui eſtoient aſſoupis ; ſur ce ſoupçon on les eſcarta en divers lieux, mais chacun fit voir par ſes bonnes actions & par ſon zele, qu'il avoit receu beaucoup de graces du Ciel, pour travailler au ſalut des ames ; le premier qui mourut apparut à un de ſes compagnons, & l'aſſeura qu'ils eſtoient tous tres-agreables à Dieu ; auſſi eurent-ils une fin fort heureuſe & fort ſainte.

XIII. Le bien-heureux Thomas appellé ou par humilité, ou par mépris Frere Thomaſſin, embraſſa l'Inſtitut du Tiers-Ordre ; il eſtoit né l'an 1309. à Valmacinaia en Ombrie ; ſa mere Bonne de nom & d'effet, en eſtant enceinte, eut une revelation de la future ſainteté de ſon fils par un Ange. A la douziéme

Digitized by Google

année de son âge il fit vœu de garder sa virginité, & à la vingt-quatriéme il quitta ses parens qui estoient riches & nobles pour se retirer dans une solitude, pendant qu'il cherchoit un Maître pour le conduire dans la vie spirituelle, un Ange luy apparut, & luy ordonna d'aller sur le Mont Gualdi, où Dieu luy avoit preparé un excellent Precepteur; il y trouva Frere Pierre Hermite d'une grande vertu, & d'une admirable penitence; Thomas receut de luy l'habit du Tiers-Ordre, & demeura vingt-quatre ans à sa compagnie, pratiquant avec une grande exactitude toutes les leçons qu'il en recevoit : Frere Pierre estant mort, son disciple s'enferma dans une chambre qu'il fit meurer à cinq cens pas de Gualdi : il y demeura trois ans sans parler à personne qu'à son Confesseur, qui luy portoit deux fois la semaine du pain & de l'eau par une petite fenestre. Il ne dormoit jamais que droit appuyé contre la muraille, & dans tout ce temps il ne changea point d'habit, de sorte qu'il sembloit plûtost un homme enterré qu'un homme vivant; le demon luy suscita beaucoup de tribulations & de peines, mais il les surmonta toutes par le secours du Ciel; nous dirons le reste de sa vie l'an 1377. qui fut celuy de sa mort.

XIV. Anne d'Austriche fille du Duc Federic le Beau, & veuve premierement du Roy de Pologne, & puis du Comte de Carinthie, se rendit Religieuse de Ste. Claire à Viene en Austriche environ ce temps. Heduvige ayant perdu cette année son mary Uladislas Roy de Pologne, duquel elle avoit eü Casimire qui succeda au Royaume de son pere, & Elizabeth qui fut Reyne de Hongrie embrassa aussi la profession de Ste. Claire à Sandeich, & y vécut avec un grand exemple de penitence.

XV. Nous avons dit l'an 1279. & l'an 1292. que la bien-heureuse Kunigonde s'estoit rendu Religieuse au mesme Monastere aprés la mort de son mary Boleslas Duc de Pologne, surnommé le pudique, parce qu'il avoit gardé une chasteté tres-pure avec sa femme; les merveilles dont Dieu honnoroit cette Princesse aprés sa mort estoient si grandes, & si ordinaires, qu'elles obligerent les Polonois d'envoyer au S. Siege les actes juridiques qui en avoient esté dressez pour demander sa canonization, ce qui me donne occasion de rapporter icy l'abbregé de sa vie. Son pere fut Bela Roy de Hongrie, & sa mere Marie fille d'Alexis Empereur des Grecs; tandis que cette Reyne estoit enceinte Dieu luy revela que la fille dont elle s'accoucheroit, devoit estre une grande sainte : à sa naissance Kunigonde au lieu de pleurer comme les autres enfans, prononça clairement ces paroles en langue Hongroise : Je vous saluë Reyne des Cieux, mere du Roy des Anges : le Mecredy & le Samedy elle ne tetoit qu'une fois, & lors qu'elle assistoit à la Messe elle faisoit une inclination de teste, toutes les fois qu'on prononçoit le nom de Jesus, ou de Marie; dés qu'elle fut sevrée, elle s'appliqua toute aux œuvres de pieté. Boleslas qui n'estoit alors que Duc de Pologne la fit demander en mariage; elle y resista autant qu'elle peut, & n'y consentit que par force; elle fut conduite à Cracovie l'an 1239. & la premiere nuit des nopces, aprés avoir recommandé à Dieu la garde de sa virginité, elle obtint de son Espoux par prieres & par menaces, qu'il ne la toucheroit point; il le luy promit pour un temps, & enfin elle le luy persuada si efficacement, qu'ils si-

Digitized by Google

rent tous deux vœu de virginité dans l'Egliſe de Cracovie, entre les mains de l'Eveſque.

XVI. Kunigonde eſtant retournée en Hongrie pour rendre viſite au Roy ſon pere, luy demanda une des mines de ſel, qui ſont fort belles en ce Royaume; le Roy la luy accorda, & elle y jetta dedans une bague d'or, comme pour en prendre poſſeſſion; l'action parut alors ridicule, mais la ſuite en fit voir la merveille; car dés qu'elle fut de retour en Pologne on trouva du ſel par hazard prés de Bocknie à cinq milles de Cracovie: ſur cette nouveauté l'on ſe mit à creuſer la terre, & l'on rencontra une fort bonne mine de ſel; le prodige parut encore plus grand, car la bague d'or que Kunigonde avoit jettée en Hongrie dans la caverne dont elle avoit pris poſſeſſion, ſe trouva enfermée dans une des premieres pierres de ſel que l'on tira de cette nouvelle découverte; le miracle dure encore, car cette mine fait un des meilleurs revenus du Roy de Pologne.

XVII. Son mary luy donna pour ſon appanage quelques terres prés de Sandeich ſur la frontiere de Hongrie; elle y fit bâtir un beau Monaſtere de Ste. Claire, où depuis eſtant veuve, elle ſe conſacra avec ſa Sœur Iolente: ayant eſté obligée de ſe retirer avec toutes ſes Religieuſes dans la Forteresſe de Pienin, pour éviter la fureur des Tartares; comme elle arriva prés de Chartorea ſur la riviere de Dunaret, elle ſe voulut repoſer, parce qu'elle ſe trouvoit fort laſſe du chemin; elle poſa le pied droit ſur une pierre, & ſon veſtige y parut d'abord imprimé, & s'y voit encore. Son Monaſtere eſtoit fort incommodé par le deffaut d'eau; elle alla prés de la ſource d'où ſort le ruiſſeau appellé Puſyſietniki, qui couloit alors vers la Ville de Barſica, elle plongea ſon bâton dans ce courant, & par un prodige inoüy, ſes eaux qui deſcendoient en bas, la ſuivirent en haut, comme elle les guidoit, & ſe firent elles-meſmes un lit en remontant ſur la colline qui va à Sandeich par l'eſpace de mille pas, le ruiſſeau garde encore le meſme cours, & arroſe la Ville & le Monaſtere, avec tant d'abondance qu'il y fait travailler des moulins. Avec le meſme bâton qu'elle planta en terre, elle fit ſortir de l'eau vive pour un puits qui ſert encore fort utilement à la gueriſon de pluſieurs malades.

XVIII. Kunigonde aprés avoir paſſé treize ans dans les exercices de la profeſſion Religieuſe, conſolée de pluſieurs revelations, favoriſée du don de Prophetie, & honnorée de beaucoup de miracles, tomba griévement malade: ſon infirmité qui dura preſque un an acheva de purifier ſa vertu; enfin Dieu luy revela l'heure de ſa mort, elle s'y diſpoſa fort chreſtiennement, & la receut avec grande joye le 24. Juillet l'an 1292. Chreſtien Chanoine de Viſlikie homme tres-devot, qui eſtoit en oraiſon à cette heure-là, vit ſon ame qui montoit dans le Ciel entourée d'une grande ſplendeur, & accompagnée d'une troupe d'Anges qui chantoient ce motet, j'ay mépriſé le Royaume du monde & toutes ſes beautez; pendant qu'il admiroit & la pompe, & la muſique, un de ces Eſprits celeſtes luy dit que la bien-heureuſe Kunigonde venoit de trépaſſer.

XIX. Depuis ſa mort juſques à l'an 1324. elle a reſuſcité quatre vingts morts,

Digitized by Google

éclairé soixante aveugles, délivré quinze prisonniers, & guery sept cens malades de diverses infirmitez. Son sepulchre est tout entouré de tableaux qui representent une partie de ses miracles, & de presens qui luy ont esté faits en reconnoissance des graces qu'elle a obtenuës de Dieu pour ceux qui l'ont invoquée; aussi est-il visité avec une foule extraordinaire, non seulement par les Polonois, mais encore par tous les peuples du North, principalement chaque Lundy, & le jour de la tres-sainte Trinité à qui l'Eglise où elle repose est dediée. La Pologne l'a prise pour sa Patrone, & l'on avoit accoûtumé de dire le jour de sa Feste l'Office & la Messe du commun des Vierges, avec des Oraisons propres, & les mesmes qui se disent pour une autre Kunigonde, qui comme celle-cy a gardé la virginité dans son mariage avec l'Empereur Henry II. & qui a esté canonizée par Innocent III. mais cette coûtume a cessé parce qu'elle n'estoit pas authorisée du S. Siege; l'on fait seulement une commemoration d'elle, comme d'une Vierge, & l'on trouve devant son sepulchre une belle & longue oraison écrite sur un tableau, qui est recitée par ceux qui vienent implorer son intercession.

XX. La Chapelle où elle fut enterrée est au côté droit de l'Eglise dans l'enclos du Monastere, & n'est ouverte qu'aux Religieuses; le Cardinal Macziouviski enferma ses ossemens en une chasse d'argent, qui est dans son sepulchre, sur lequel le Cardinal Radzevil a fait dresser un Autel; sa teste est à part dans un Reliquaire, & sa tunique se conserve toute entiere, quoy qu'on la porte assez souvent à des malades, sur qui elle opere plusieurs guerisons miraculeuses; on garde aussi sa bague nuptiale, & la cueillier dont elle se servoit; on y voit encore son image en bosse faite de bois, & qui a esté tirée sur le naturel durant sa vie; elle a l'habit de Religieuse, & la couronne sur la teste. Lors qu'il doit arriver quelque chose d'extraordinaire à ce Monastere, cette statuë change de couleur; si c'est quelque bien, son visage devient vermeil comme une rose; si c'est quelque malheur, il paroit pasle & livide; cela fut experimenté fort sensiblement de nouveau l'an 1624. car non seulement il devint plus vermeil qu'il n'avoit jamais esté, mais encore toutes les Religieuses sentirent qu'il avoit de la chaleur, comme s'il eut esté celuy d'une personne vivante. Sigisinond Roy de Pologne reprit l'an 1628. la poursuite de sa canonisation, qui avoit esté interrompuë, & en écrivit à Urbain VIII. qui commit quelques Cardinaux pour examiner les actes qu'on produisoit.

XXI. Le Provincial de Boheme obtint permission du Pape de bâtir un Convent à Betinie dans le Dioceſe de Prague.

XXII. Alphonse Roy d'Aragon, l'Evesque d'Urgel en Catalogne, & les habitans de Bergas dans ce Dioceſe, firent obtenir au General la permission d'en bâtir un autre dans cette Ville; Gonzague dit qu'on ne fit que reprendre celuy qui avoit esté delaissé, mais le Pape en parle comme d'un nouvel establissement, les Observantins le prirent l'an 1567.

XXIII. Le Pape permit encore d'en fonder un autre à Lubamen en Saxe, je ne sçay pas si cela fut executé, car je n'en trouve point de ce nom, si-ce n'est qu'il faille dire Lumbech: celuy d'Aix la Chapelle se brusla tout entierement.

Digitized by Google

XXIV. Les Moines Armeniens de l'Ordre de S. Basile qui estoient establis à Viterbe au Monastere des SS. Simon & Jude l'ayant abandonné; les habitans le donnerent à quelques filles du Tiers-Ordre qui vivoient ensemble, & le Pape confirma cette disposition; depuis elles ont pris la Regle de Ste. Claire sous Alexandre VI. qui leur envoya des Religieuses du Monastere de S. Cosme & S. Damien pour les instruire; elles profiterent si bien des leçons de leurs Maîtresses, qu'elles ont fondé l'an 1508. celuy d'Orvieto, & reformé celuy de S. Silvestre dans Rome l'an 1507. l'Eglise possede plusieurs pretieuses reliques.

XXV. Le Pape ordonna le payement d'un legs pieux, fait à celuy de Ravelle dans le Royaume de Naples, par Philippe Pironti habitant de cette Ville, ce qui prouve qu'il estoit estably avant cette année.

XXVI. Sa Sainteté donna quelques Indulgences pour celuy de Tricarico dans la Basilicate, sa Bulle porte que Sueve Comtesse de ce lieu l'a fondé; neanmoins le Regiſtre de Jeanne Reyne de Naples en attribuë la fondation au Roy Robert; peut-estre l'a-il pû achever.

XXVII. Celuy de Condom en Gascogne qui est ancien, avoit esté ruiné par les guerres, & le Pape accorda aux Religieuses la liberté de donner des sepultures dans leur Eglise, l'exemption des dismes & des impostz pour les legats Apostoliques, & quelques autres graces.

DE JESUS-CHRIST l'an 1334. | DE JEAN XXII. l'an 18. & 19. | DE LOUYS IV. EMP. l'an 20. & 21. | DE L'ORDRE l'an 129.

I. LE Pape continuoit de poursuivre la Secte des Frerots qui taschoient de s'épandre par l'Italie: pour cet effet il donna commission au Gardien d'Aracoeli, & à Frere Simon de Spolete Inquisiteur dans la Province Romaine, de faire prendre celuy qui se disoit leur General, & qui demeuroit effrontement dans Rome sous l'appuy de quelques Seigneurs. Il deputa encore pour cela, & pour quelques autres affaires Frere Henry de Talahino, Frere Geraud de Tancarariis, & Frere Tencradin de Rango avec plusieurs privileges. Il écrivit à Frere Guillaume Archevesque de Brindes pour le remercier du bon succez de sa negociation auprés d'Umbert Dauphin de Vienne, & de la paix qu'il avoit establie entre ce Prince & Aymon Comte de Savoye.

II. Frere Henry de Cifalu fut promeu à l'Evesché de Malthe, Frere Gregoire à celuy de Syrmie suffragant de Colotza en Hongrie; Arnaud d'Antisic à celuy de Vence en Dauphiné, & Frere Jacques du Cordon à celuy de Fermo dans la Marche, où il vécut jusques à l'an 1349.

III. Jean XXII. portoit un grand cœur dans un petit corps; son Pontificat estoit long, mais fort troublé; enfin comme il pensoit à faire élire un nouvel Empereur pour chasser Loüis de Baviere, & qu'il avoit indiqué un Consistoire au

Digitized by Google

au second de Decembre, la veille il se trouva surpris d'un flux mortel qui l'empescha de le tenir ; le troisiéme du mesme mois il fit assembler les Cardinaux, & les exhorta à élire un digne successeur, fit dresser l'acte dont nous avons parlé, sur l'opinion de la veuë de l'Essence divine par les bien-heureux, & revoqua toutes les reservations qu'il avoit faites des Eveschez, & des autres Benefices qui vaqueroient. Le 4. il mourut sur le soir aprés avoir receu tous les Sacremens, en priant & chantant les loüanges de Dieu, âgé de quatre-vingts dix ans, & fut enterré dans l'Eglise Cathedrale d'Avignon avec grande pompe. Villanus dit qu'il laissa dix-huit millions d'or en monnoye, & sept en pierreries, ou en vaisselle d'argent.

IV. Ce Pape estoit d'un esprit vif, facile à s'emporter, & opiniatre dans ses sentimens ; mais d'ailleurs il estoit modeste en son maintien, moderé pour son vivre, sçavant en l'un & l'autre Droit, & si adonné à l'estude, qu'il la continuoit parmy les plus importantes occupations. Plusieurs de nos Freres se plaignent de luy, disant qu'il a traitté nostre Ordre avec trop de rigueur dans la question de la pauvreté : il est vray que la chose eut pû se terminer avec plus de douceur, mais l'orgueil & la temerité de quelques-uns luy donnerent un grand sujet de fâcherie ; car au lieu qu'ils l'eussent pû flechir dans le commencement comme un bon pere par une humble soûmission, ils s'emporterent par une hardiesse insolente & precipitée à luy resister en face, à blâmer ses Decrets, & à former appel de ses Sentences : certes si dans cette rencontre il ne nous a pas esté favorable, dans toutes les autres occasions nous luy sommes fort obligez ; car il a fait plus de bien à l'Ordre, luy a donné plus de privileges, & en a tiré plus d'Evesques qu'aucun de ses Predecesseurs.

V. Quinze jours aprés sa mort le Comte de Monés Gouverneur de la Province Narbonoise pour le Roy de Sicile, enferma les Cardinaux dans le Conclave, & les pressa si bien de faire un Pape, que dans sept jours ils esleurent sans premeditation, & comme par hazard Jacques Fournier Cardinal de Sainte Prisque le plus jeune de tous, il estoit fils d'un Meusnier de Saverdun sur la riviere d'Oriege dans le Dioceſe de Rieux, il avoit esté Moine de S. Bernard, Docteur de Paris, Abbé de Fontfroide, Evesque de Pamiers & de Mirepoix, & Jean XXII. l'avoit fait Cardinal. Il se trouva si surpris de son election, qu'il ne se peut empescher de dire à ses collegues, qu'ils avoient choisi un asne pour Pape ; quelques-uns ont attribué cette parole à son humilité, mais d'autres ont dit qu'elle fut un presage du peu d'esprit & de capacité qu'il fit paroître dans cette charge, quoy que d'ailleurs il fut sçavant & homme de bien.

VI. Frere Estienne de Uvaradin en Hongrie fit voir par sa cheute funeste quelle est la foiblesse de l'homme, & par son glorieux Martyre quelle est la force de la grace ; nous ne sçavons pas en quel lieu, ni en quel temps il se rendit Religieux ; mais seulement que dés qu'il fut Prestre on le mit en prison au Convent de S. Jean à trois milles de Saray en Tartarie, à cause de quelque suspect conforce qu'il avoit avec des femmes. Les demons qui vouloient

Digitized by Google

achever de le perdre, luy parurent visiblement, luy ouvrirent les portes, & ne pouvant pas l'obliger d'abord à s'enfuïr, ils le poussoient avec violence; il se deffendit quelque temps de leurs importunitez, & se défiant de ses forces, il découvrit ses combats à ses Freres, afin qu'ils prissent un plus grand soin de le garder, de crainte que l'apostasie de l'Ordre ne l'entrainât à celle de la foy; un soir comme le demon le pressoit pour le faire sortir par une fenestre, il consentit à la tentation, mais s'estant tourné par hazard vers une croix, la memoire de la passion de Jesus-Christ luy fit concevoir un si grand repentir de sa faute, qu'il s'arresta, & demeura caché dans le jardin; sur le jour il alla se presenter aux Religieux qui le cherchoient, leur raconta ce qui s'estoit passé, & les conjura de le garder mieux, parce qu'il connoissoit la malice des demons & leurs adresses, & qu'il ne se sentoit pas assés fort pour resister à la violence de leurs mauvaises suggestions.

VII. Les Superieurs jugerent que pour le mettre en seureté, il le falloit envoyer au Convent de Capha; ils le firent partir avec escorte, mais il trompa ses gardes dans le chemin, s'alla rendre dans la maison d'un Sarrasin qu'il connoissoit à Saray, & luy dit d'abord qu'il vouloit embrasser sa Religion; l'infidelle le conduisit au Cadi, qui fut ravy de pouvoir confirmer sa loy par l'apostasie d'un Religieux d'un Ordre qui faisoit un si grand bruit dans la Tartarie; leur marché fut bien-tôt conclu, & l'execution ne fut remise qu'au lendemain; ce jour estoit fort remarquable, car les Sarrasins faisoient une grande Feste, qu'ils appellent Mereth, & pour les Chrestiens c'estoit le Vendredy saint; à ce jour si solemnel, & pour la fausse, & pour la vraye Religion. Fr. Estiene entra dans la mosquée, abjura sa foy, quitta son habit, le foula aux pieds, & se vestit d'écarlate, & de tous les ornemens prophanes, avec lesquels il prenoit dans son cœur l'esperance de joüir des richesses, & des voluptez dont il s'estoit privé par la profession Religieuse; le bruit de son apostasie s'épandit d'abord dans toute la Ville, les Sarrasins coururent en foule avec mille cris de joye, pour voir enlever un Prestre & un Religieux aux Chrestiens; plusieurs Fidelles y allerent aussi, mais les larmes aux yeux, pour compatir à la cheute de ce miserable; la sortie de la mosquée se fit avec une pompe magnifique. Frere Estienne monta sur un cheval richement harnaché, les principaux entre les Sarrasins l'accompagnoient en mesme équipage, le peuple le suivoit avec de grands cris d'allegresse, son habit religieux estoit porté sur une halebarde comme en triomphe, & cette cavalcade passa par toutes les ruës de la Ville precedée des trompettes sonantes, & des enseignes deployées.

VIII. Au mesme temps que le demon enlevoit sa proye avec tant d'éclat, Dieu travailloit en secret, mais fort efficacement pour la recouvrer; pendant que ce pauvre malheureux nageoit dans la joye, il prit garde à l'affliction des Chrestiens, & sur tout à celle de ses Freres qui se cachoient de honte; cette veuë le surprit, & d'abord il se sentit non seulement touché de Dieu, mais encore entierement changé; il ne peut pas mesme s'empescher d'en donner des marques, car comme les Sarrasins le pressoient de lever un doigt seulement, pour montrer selon leur coûtume qu'il n'y a qu'un Dieu, aprés qu'il en avoit

Digitized by Google

levé un, il en levoit trois selon la coûtume des Chrestiens parmy ces Infidelles, pour leur marquer qu'en un seul Dieu il y a trois personnes; une devote Armenienne que Frere Estienne connoissoit fort bien, & dont il entendoit aussi la langue, se jettant à travers la foule luy vint dire tout haut, Frere Estienne, Dieu veüille que je te voye bien-tôt trainer à la queuë d'un cheval pour la confession de Jesus-Christ, comme je te vois aujourd'huy marcher avec pompe à son deshonneur; cette parole fut une fléche ardante qui perça si avant le cœur de cet apostat, qu'il ne peut manger un seul morçeau au festin somptueux qu'on luy avoit preparé; mais pour dissimuler son veritable sentiment, il dit pour excuse aux infidelles qui s'en estonnoient, que l'esprit de Mahomet, dont il se sentoit remply, l'en empeschoit.

IX. Le Cadi commit la garde & l'instruction de ce nouveau disciple à un Sarrasin, mais quelque oculé que cet infidele fut, il ne sçeut pas empescher que le mesme jour Frere Estienne ne receut une lettre de Frere Michel, & qu'il n'y fit réponse en ces termes; j'ay peché comme Judas, mais je ne me desespere pas comme luy; sçachez que par la grace de Dieu je suis déja converti; si je me pouvois cacher sans craindre qu'il ne vous en arrivât du mal, je me condamnerois à une prison perpetuelle; mais si cela ne se peut pas, je souhaitte de vous parler pour me disposer à mourir publiquement pour Jesus-Christ, comme je l'ay renié avec éclat. Ces paroles donnerent de la joye & de la douleur aux Religieux: ils hesitoient entre l'esperance & la crainte que cecy n'attirat quelque malheur sur les Fidelles; le Samedy ils se voulurent asseurer de sa resolution par le mesme Messager qui avoit porté la lettre & la réponse; il trouva le pauvre Frere Estienne sur le bord de la riviere si plongé dans la tristesse qu'il ne pouvoit presque pas parler: & ils arresterent ensemble qu'il se rendroit le lendemain en cachete dans la maison d'un Catholique, pour mettre quelque remede à son desastre.

X. Il ne manqua pas au rendez-vous, & il y trouva le Gardien & Fr. Pierre de Bologne; l'entreveuë ne se fit qu'avec des soûpirs & des larmes d'un côté & d'autre; l'apostat en versoit de douleur, & les assistans de compassion & de joye; il fit sa confession, & receut l'absolution, mais non pas la sainte Eucharistie comme il la demandoit, car le Gardien jugea fort sagement que sa conversion estant si fraiche, & qu'ayant encore les habits prophanes, il ne seroit pas bien seant de la luy donner; il se contenta de l'animer par ses exhortations, & de le recommander à Dieu par ses prieres, & le remit ainsi au secours de la grace, aprés avoir leu sur luy le commencement de l'Evangile de S. Jean; & ce renegat qui alloit s'ériger en Confesseur, avec esperance de gagner la couronne du Martyre pour effacer sa faute par son sang, commença de se preparer au combat, comme il en avoit convenu avec son pasteur.

XI. Le Lundy il retourna dans la Mosquée, où plus de dix mille Sarrasins s'estoient assemblez, monta en chaire; & comme ces Infidelles attendoient de luy quelque discours avantageux à leur faux Prophete, il leur dit fort gravement; j'ay esté Chrétien durant vingt-cinq ans; j'ay veu que la Foy de Jesus-Christ ne contenoit rien de mauvais, & qu'au contraire elle estoit la regle de la

Digitized by Google

verité, & le chemin du salut : je ne suis que depuis trois jours parmy vous comme apostat, & j'ay connu que toutes sortes de maux regnent dans vostre secte, que vostre loy est remplie de superstitions & de mensonges, & que vôtre Mahomet n'est pas un Prophete, mais un Imposteur ; c'est pourquoy je confesse Jesus-Christ pour le vray fils de Dieu, & le Sauveur du monde ; je reconnois sa bien-heureuse mere pour Vierge, j'abjure & je deteste vostre fausse Religion ; aprés ces belles paroles il déchira les habits prophanes qu'il portoit, & parut avec celuy de Frere Mineur qu'il avoit caché dessous.

XII. Une action si hardie attira d'abord sur luy la colere de ses Auditeurs; ils employerent les bastons, les pierres, & tout ce qui leur vint à la main pour le massacrer, & ils l'auroient bien-tôt achevé, si le Cadi n'eut arresté leur furie pour le reserver à la peine du feu comme leur loy l'ordonne ; voilà nostre nouveau soldat de Jesus-Christ en prison dans la maison de ce faux Prestre, mais qui luy servit de premier eschafaut, car il n'y passa pas un moment sans estre tourmenté ; le Cadi qui le vint trouver durant la nuit commença de luy dire, quel mauvais genie t'a conduit icy ? personne ne t'a recherché, tu es venu à nous de ton plein gré, & tu nous quittes si tost ? qu'avons-nous oublié pour te caresser ? & qu'est-ce qui t'a pû obliger à blasphemer contre nostre grand Prophete ? Vous dites bien, répondit Frere Estienne, que c'est un mauvais genie qui m'a conduit parmy vous ; c'est le demon qui m'a trompé, pour me faire abandonner mon Dieu, de mesme que Mahomet vous trompe pour vous perdre ; cette genereuse confession n'eut pour réponse que des coups de courroyes garnies de plomb & de sable, qui le firent tomber en pamoison ; les bourreaux le voyant ainsi demy mort, le suspendirent d'un pied & d'une main, attacherent des poids fort pesans aux autres & le laisserent à cette torture jusques au jour.

XIII. Le Mardy les Sarrasins qui le croyoient trouver mort, furent bien surpris de le voir en vie ; l'Imperatrice qui estoit fille de l'Empereur des Grecs, ayant sçeu son estat en eut compassion, & luy envoya des vivres ; il en mangea, & reprit un peu de force ; le reste du jour il eut quelque repos, mais sur le soir le Cadi revint à luy, & le trouvant plus constant que jamais dans la foy, il le fit foüetter, comme il avoit fait la nuit precedente, puis il le fit suspendre la teste en bas chargée d'un grand poids, & ses deux pieds écartez autant qu'on avoit peu avec violence ; Frere Estienne demeura en ce cruel estat jusques au jour ; le Mecredy matin le Cadi vint le revoir encore, & luy demanda s'il vouloit racheter sa vie par la profession de la foy de Mahomet, ou s'il aimoit mieux s'exposer à souffrir une cruelle mort ; le courageux Martyr luy répondit, ne differez pas à me tourmenter, je suis tout prest à mourir pour Jesus-Christ : cette constance fut payée la nuit suivante par un nouveau supplice ; il fut foüetté fort cruellement, on le suspendit en l'air une corde au col, & l'on fit allumer un grand feu sous luy, dans lequel on jettoit du fumier pour l'estouffer par la fumée au mesme temps qu'il seroit brulé par la flamme. Aprés qu'il eut enduré ces tourmens, les bourreaux le croyant mort le détacherent, & le jetterent dans un coin de la prison.

Digitized by Google

XIV. Le jeudy matin deux Sarrasines qui admiroient le courage du saint Martyr, vinrent par curiosité regarder par quelques fentes en quel estat il estoit : elles le virent à genoux sans qu'il parut avoir aucun mal, entouré d'une grande lumiere, & deux colombes blanches sur ses épaules ; cette vision les surprit étrangement, & elles coururent la rapporter au Cadi ; ce barbare n'en fut par moins étonné qu'elles, il voulut s'en asseurer par ses propres yeux, & il vit la verjté de ce prodige. Il alla tout tremblant & hors de soy en avertir le Gouverneur, & luy demander conseil sur ce qu'il devoit faire ; mais cet Officier luy répondit, vous avez voulu vous gouverner par vostre teste dans cette rencontre, pensant faire d'un Chrestien un Sarrasin, vous ne m'avez pas consulté dans le commencement, je ne pretens point me mesler de la fin ; achevez comme vous pourrez ce que vous avez entrepris. Le Cadi se trouvoit bien embarrassé, il eut de bon cœur délivré le prisonnier, mais il craignoit le scandale du peuple : il voyoit bien que selon sa Loy, il le devoit faire brusler tout vif, mais il apprehendoit qu'il n'y survint quelqu'autre accident qui la décriat ; enfin il resolut de faire en cachete ce qu'il n'osoit entreprendre en public, afin que si le Martyr surmontoit le feu comme les autres tourmens, il n'y eut pas des témoins de ce miracle ; c'est pourquoy pour amuser le peuple, il fit dresser un bucher au milieu de la place, comme si le prisonnier devoit estre brullé publiquement, & cependant il fit chauffer en secret une fournaise pour l'y enfermer dés qu'elle seroit bien ardente.

XV. Lorsque les Religieux virent le bois du bucher preparé, ils ne douterent plus que Frere Estienne ne deut estre brullé ; cela les fit entrer en une grande crainte de sa constance, c'est pourquoy le Gardien & Fr. Guillaume d'Aquitaine se travestirent pour l'aller voir dans la prison, le confirmer par leurs exhortations, & se joindre mesmes à luy pour l'animer au Martyre par leur exemple, s'ils connoissoient qu'il fut tant soit peu chancellant ; ils trouverent la porte libre, parce que les Sarrasins entroient & sortoient en foule pour insulter au Martyr qui les écoutoit sans leur répondre que fort peu ; Frere Guillaume voyant son silence, s'approcha de luy, & feignant le Sarrasin, dit aux autres, peut-estre qu'il n'entend pas vostre langue, & qu'il me répondra si je parle Hongrois ; puis se tournant vers Fr. Estienne il luy dit : pourquoy ne parlez-vous pas hardiment ? le Martyr le reconnut à la voix, & pour luy témoigner qu'il ne se taisoit pas de peur ni de foiblesse, il cria tout haut ; pourquoy me pressez-vous inutilement ? j'ay dit ce qu'il falloit à vos Magistrats, que vostre loy n'est qu'une imposture, & que le salut ne se trouvoit que dans celle des Chrestiens ; aprés cela il fit signe à ses Freres de se retirer, parce qu'il se sentoit bien ferme ; ils le creurent, & allerent passer tout le reste du jour en prieres, pour obtenir de Dieu la force necessaire à son Martyr.

XVI. Le Cadi revint sur le soir le menacer encore du feu, s'il ne se reduisoit à faire sa volonté ; Frere Estienne se mocqua de ses menaces, mais il en vit bien-tôt l'effet, car il fut jetté dans la fournaise qu'on avoit allumée, & fermé dedans ; cependant ces barbares faisoient garde devant la bouche, jusques à ce qu'ils creurent que tous ses os estoient consumez, & on le laissa là toute la nuit

Digitized by Google

XVI. Ceux qui retournerent le matin pour jetter ſes cendres au vent, & empeſcher par ce moyen que les Chreſtiens ne les peuſſent recueillir pour les honnorer, furent bien eſtonnez de le trouver en priere auſſi frais & auſſi alegre que s'il eut paſſé la nuit dans un bain; à cette nouvelle le Cadi plus ſurpris que ceux qui la luy portoient, ne peut s'empeſcher de s'écrier, c'eſt un miracle de Dieu! cet homme ne doit point mourir; mais il ne fut pas Maître; les Sarraſins ne s'émeurent point de ces prodiges; la nuit ſuivante ils rompirent les portes de la priſon, entrerent dedans, & preſſerent le Saint Martyr d'embraſſer leur loy, & voyant que leurs efforts eſtoient inutiles, un d'entre eux luy donna un coup de hache par la teſte, & un autre un coup d'épée dans le ventre, dont pourtant il ne mourut pas; le Cadi revint encore le tenter en luy offrant de luy donner ſa fille en mariage & de grands biens pour ſa dot; mais Eſtienne luy répondit bruſquement, je ne veux point voſtre fille: que voſtre argent periſſe avec que vous; faites de mon corps ce qu'il vous plaira.

XVII. Enfin Dieu permit qu'on terminat une ſi longue & ſi funeſte tragedie, Frere Eſtienne fut attaché tout nud à la queuë d'un cheval, pour eſtre trainé au lieu où il devoit eſtre brullé; quoy qu'il fut bleſſé des deux derniers coups qu'il avoit receus, & qu'il eut ſouffert tant d'autres tourmens ſans rien manger, il ſe trouva ſi vigoureux, qu'il marchoit plus viſte que le cheval; cette force qui eſtoit un grand ſujet d'admiration aux Fidelles, accreut la colere des Sarraſins; ils le batirent ſi rudement qu'ils mirent tout ſon corps en ſang; un d'eux luy coupa une oreille, & la jetta dans le feu, mais elle en ſortit, & ſauta dans le ſein d'un Catholique, qui la porta aux Religieux; voilà donc noſtre Martyr devant le bucher allumé; il avoit les mains liées, mais toutes ſes cordes ſe rompirent pour luy donner la liberté de faire le ſigne de la Croix; il entra courageuſement dans le feu, mais cet element perdit toute ſon ardeur, & au lieu de le bruler, s'eſteignit. Les Sarraſins plus enragez que confus, rapportent du bois plus ſec, & l'oignent de ſuif; mais lors qu'ils y jetterent le Martyr qu'ils avoient attaché de nouveau, ſes liens ſe rompirent encore dés qu'il voulut faire le ſigne de la Croix, & le feu s'eſteignit une ſeconde fois.

XVIII. Juſques-là Frere Eſtienne avoit gardé le ſilence, mais à ce ſecond miracle il commença d'exalter la puiſſance de Dieu, d'inſulter à ces Infidelles, & de les deffier qu'ils peuſſent faire bruller ſon corps tandis qu'il ſeroit en vie; toutes ces belles paroles ne ſervirent qu'à redoubler la rage de ces perfides; ils ſe jetterent ſur luy, & le maſſacrerent pendant qu'il beniſſoit avec une extréme joye le ſacré nom de Jeſus-Chriſt; ſon corps qui avoit reſiſté au feu tandis qu'il eſtoit vivant, fut bien-tôt reduit en cendres lors qu'il fut mort; on ſauva ſeulement quelques-uns de ſes oſſemens, & la nuit ſuivante non ſeulement les Chrétiens, mais les Juifs encore, & les Sarraſins virent des lumieres fort éclatantes ſur le lieu de ſon Martyre: depuis Dieu l'a honnoré de pluſieurs autres miracles en faveur de ceux qui l'ont invoqué.

XIX. Frere Dominique qui eſtoit auſſi de Hongrie fut écorché tout vif par les Tartares, & dans ce cruel tourment il chanta toûjours les loüanges de Dieu, pour le remercier de ce qu'il le rendoit digne de ſouffrir pour le nom de ſon Fils Jeſus-Chriſt.

Digitized by Google

XX. Frere Guillaume Anglois fut mis en prison, par les Sarrasins à Salamastre dans la Vicairie du North ; on le sortit en public pour satisfaire à la fureur du peuple qui le vouloit obliger à se retracter de ce qu'il avoit presché contre leur loy ; il fit signe de la main à ces barbares, comme pour leur demander silence, & se faire écouter ; ils se teurent croyant qu'il alloit parler comme ils desiroient : mais il leur dit hardiment qu'il n'y avoit que la foy Chrétienne qui fut veritable, & que la Religion de Mahomet estoit une imposture ; à cette confession un Sarrasin luy donna un coup d'épée à travers le corps ; le saint Martyr sans s'estonner mit sa main sur la playe pour arrester le sang, & continua d'insulter contre la Secte de ces Infidelles, & de presche r la gloire de Jesus-Christ jusques à ce qu'ils l'eurent massacré.

XXI. Frere Michel Magothi Lay mourut au Convent de Toulouse ; sa nourriture ordinaire n'estoit que du pain & de l'eau ; quoy que son habit fut fort rude, il portoit par dessous un cilice ; la Chapelle de la Sainte Vierge luy servoit de cellule, & un banc de lit lorsque la necessité l'obligeoit à prendre un peu de repos ; il marchoit les pieds nuds au plus fort de l'hyver ; son oraison estoit continuelle, & il ne s'asseioit jamais qu'au Refectoir, ou lors qu'il estoit pressé par quelque foiblesse. Une nuit pendant qu'il prioit Dieu dans l'Eglise, il vit un rat qui descendoit par la corde de la lampe pour en aller boire l'huile, il frappa des mains pour le chasser, & il entendit au mesme temps le demon qui s'écria, c'est assez que j'aye peu te destourner de la priere. Une autre fois le demon se vint mettre à genoux prés de luy sous la forme de son Provincial, Frere Michel le reconnut, le prit par le capuce, & le chassa dehors, en luy disant, tu n'es pas cet homme de bien duquel tu as pris la figure.

XXII. Il passoit les nuits à visiter les Chapelles, portant une grande Croix de bois sur les épaules, & à la fin de chaque station il prenoit la discipline jusques au sang ; Dieu fit voir par un grand miracle combien l'humilité & l'oraison de ce bon Frere luy estoient agreables ; car ayant passé toute une matinée en priere, sans penser à preparer le repas des Religieux, dont il avoit alors la charge, il le trouva tout apresté par les mains des Anges, avec plus de delicatesse & d'abondance qu'il n'auroit pû faire. Dans le voyage qu'il fit à Rome il fut rencontré par des larrons qui le dépoüillerent, mais l'ayant trouvé chargé d'un cilice, ils le jetterent à ses pieds, & luy rendirent son habit avec de grandes marques de repentir ; il leur dit pourtant que s'ils en avoient besoin, il consentoit qu'ils le gardassent, & cette parole de douceur servit à leur donner une plus grande douleur de leurs mauvaises actions.

XXIII. Un homme qui avoit demandé par devotion le chapelet de ce bon Frere, le posa sur une barrique qui perdoit le vin, & d'abord elle s'arresta, & il n'en tomba plus une goutte. Un jeune Frere luy demanda ce qu'il falloit faire pour atteindre à la perfection, & Frere Michel luy répondit, faites de bon cœur ce que Dieu vous inspire au commencement, & aprés dites, Seigneur, j'ay accomply ce que vous m'avez inspiré, si vous desirez davantage de moy, donnez-moy la lumiere & la force qui me sont necessaires pour le faire. Un autre luy demanda conseil sur ce qu'il perdoit dans la suite de l'oraison, la dou-

Digitized by Google

ceur avec laquelle il la commençoit ; & Frere Michel luy dit, celuy qui veut vendre du vin le presente à taster sans qu'il en coûte rien, mais aprés il le fait acheter cherement ; Dieu qui vous voit distrait par plusieurs occupations, vous invite à goûter sa douceur sans vous en demander le payement ; mais ce n'est qu'en passant qu'il vous fait cette liberalité, pour vous attirer à acheter par vostre travail la parfaite consolation de l'esprit.

XXIV. Le Gardien se trouvant fort en peine sur ce qu'il devoit juger d'un Religieux qui estoit mort sans pouvoir achever sa confession, parce qu'il l'avoit trop differée par negligence, courut à Frere Michel qui estoit malade, pour sçavoir le sentiment qu'il avoit du salut du défunt ; il luy répondit, je sçay tout ce qui est arrivé à Frere Vital, il est decedé, & il estoit en grand danger à cause de sa paresse ; mais Dieu a eü égard à sa bonne volonté, il en sera quitte pour un long Purgatoire. Enfin Frere Michel devint aveugle, & aprés avoir encore esté éprouvé par d'autres grandes & longues infirmitez, il rendit heureusement son ame à Dieu : la nouvelle de sa mort appella tout le peuple pour voir son corps, & pour tascher d'avoir quelque morceau de son habit ; la foule fut si grande qu'on eut une peine extréme de le porter à la Chapelle de S. Thomas l'Apostre où il est enterré, & où Dieu l'a honnoré de plusieurs miracles.

XXV. Frere Richard, & Frere Guillaume florissoient en pieté dans la Province de Guyene ; le premier est inhumé au Convent d'Aurilhac en Auvergne, le second à S. Affrique en Roüergue, & tous deux ont esté illustres en miracles. Frere Jean de la Province de S. François, aprés avoir souffert beaucoup de persecutions de la part de ceux qui favorisoient le relaschement, obtint du General la permission de se retirer à Brulliano entre Foligni & Camerino, avec ceux qui voudroient imiter son zele de la pauvreté ; il y vécut en grande perfection avec Frere Ange Clarene, & Frere Gentil de Spolete qui estoient ses plus considerables compagnons, & ses plus fidelles Conseillers ; enfin il y mourut l'an 1351. & fut honnoré de plusieurs miracles. Frere Ange de Montleon, & quelques autres continuerent sa forme de vie aprés sa mort jusques au temps de Frere Paulet de Foligni, qui eut le bonheur de faire un establissement solide de la reforme de l'Observance. Frere Thomas mourut à Augubio, fort celebre par sa vertu & par ses miracles.

XXVI. La susdite Province de Guyene avoit en ce temps des personnages fort illustres, sçavoir Frere Fortanier Vassal qui a esté General & Cardinal ; Frere Guillaume Farinier qui a esté élevé aux mesmes dignitez. Frere Jean Buch qui a esté General. Frere François de la Fabrique qui fut esleu Provincial de la Province de S. François, aprés avoir fait de grands fruits par ses predications : Frere Guillaume du Puy tres-éloquent Predicateur, & Frere Jean de Mirabeau.

XXVII. Frere Jean Blomendal avoit acquis une grande reputation par sa doctrine, & par ses predications dans la Province de Cologne.

XXVIII. Frere Jean Uvinckelsey Docteur celebre de l'Université d'Oxford, se rendit Frere Mineur à Sarisburi estant déja vieux, & mourut fort saintement durant son noviciat. Frere Richard Coninglon estoit aussi fort avancé.

en

Digitized by Google

en âge lors qu'il entra dans l'Ordre ; il profita si bien dans la vertu qu'il fut fait Provincial d'Angleterre ; il écrivit contre Occham, & deffendit avec grand zele le parti de Iean XXII. ses commentaires sur les Sentences se voyent dans la Bibliotheque du Vatican ; il mourut à Cambrige l'an 1330.

XXIX. Frere Jean Rideval, que quelques-uns font Augustin, se servoit tres-bien des lettres humaines pour expliquer l'Escriture Sainte ; il a fait de tres-beaux commentaires sur divers Auteurs sacrez & prophanes, dans lesquels il tourne toutes les pensées à l'amour de Dieu, & à la fuite du vice. Frere Guillaume Alvervic Docteur d'Oxford, & Evesque de Giovenazo, comme nous avons dit l'an 1330. estoit fort illustre en pieté & en doctrine ; il mourut à Avignon l'an 1332. Frere Martin Alvervic fut fait le trente-deuxiéme Lecteur en Theologie en Angleterre, au Convent de Neuf-Chastel, & y mourut l'an 1336. Frere Guillaume Herbesti Docteur d'Oxford luy succeda, & mourut l'an 1343.

XXX. Frere Henry Cossey Docteur d'Oxford doüé d'un esprit fort subtil pour penetrer les plus grandes difficultez, a écrit trois commentaires sur l'Apocalypse, & mourut l'an 1336. Frere Guillaume d'Ottongam avoit esté Chanoine d'Yorch, & un Predicateur fort celebre, avant que de se rendre Fr. Mineur; il a esté quatorze ans Provincial d'Angleterre, & il est fort loüé pour sa pieté, pour son éloquence, pour sa bonne conduite, & pour sa prudence ; il mourut à Licestre l'an 1336. Frere Jean de Barvic Docteur d'Oxford est fort recommandé pour sa doctrine, & Pic de la Mirande le cite dans son livre douziéme contre les Astrologues.

XXXI. Frere Thomas de Hall fut fort renommé & en France, & en Angleterre pour ses disputes, & pour ses predications. Frere Thomas Eccleston a écrit de la vie, des mœurs, & de la Regle de S. François, & de tout ce qui s'estoit passé dans l'Angleterre depuis l'establissement de l'Ordre jusques à ce temps. Frere Robert Eliphat a écrit un grand ouvrage sur les Sentences que Frere Philippe Caisarbel Carme a reduit en Abbregé. Frere Robert Conton Docteur d'Oxford & de Paris, surnommé le Docteur agreable, a esté un celebre deffenseur de la Conception immaculée de la Sainte Vierge, & je ne me puis assés estonner de ce que Pierre de Vicenze, & d'autres le citent pour l'opinion contraire.

XXXII. Frere Geraud avoit indiqué le Chapitre General à Assize pour le 2. d'Aoust, Jean XXII. écrivit une lettre fort grave à tous les Vocaux par laquelle il exhortoit les Superieurs au soin paternel, les inferieurs à la soûmission, & les uns & les autres à l'amour mutuel, & à l'observance de la discipline reguliere, & enfin il se recommandoit à leurs prieres. Il écrivit aussi aux habitans d'Assize & de Perouse, pour les porter à secourir de leurs charités cette illustre, mais pauvre assemblée, & pour les persuader par son exemple comme par ses paroles, il envoya ordre à son Tresorier dans la Duché de Spolete, de fournir cent Florins d'or pour la dépense : il écrivit en particulier au General, auquel il adressoit toutes ses lettres, pour l'avertir de leur contenu ; ce Chapitre revoqua les Constitutions qui avoient esté faites à celuy de Perpignan, & en establit de plus utiles.

Digitized by Google

XXXIII. La Reyne de Sicile ne manqua pas d'écrire aux Vocaux pour leur témoigner la grande affection qu'elle avoit pour l'Ordre, elle se declaroit obligée à prendre ce sentiment, parce que Dieu luy avoit fait la grace d'estre d'une famille toute consacrée à S. François, & elle ajoûtoit qu'encore qu'elle s'estimat indigne d'estre appellée la mere des Freres Mineurs, elle croyoit que ce qu'elle avoit fait pour eux, luy pouvoit permettre de prendre ce titre.

XXXIV. Le Pape accorda le Cardinal Jacques Caëtan Stephanesii pour Protecteur de l'Ordre sur la demande des Vocaux, qui le choisirent comme le meilleur amy qu'ils eussent dans le Sacré College. Cela suppose que le Cardinal Arnaud de Pelagrüe estoit mort, ou du moins qu'il s'estoit demis de cette charge à cause de sa vieillesse.

XXXV. Le Pape remit Frere Dutric de Velsperch dans la charge de Provincial d'Austriche, dont il avoit esté deposé par le General; & permit à celuy de la Province de Dacie de tenir son Chapitre, quoy que tout ce Royaume fut dans l'interdit.

XXXVI. Les Habitans de Branditz en Moravie demanderent au Pape la permission de bâtir un Convent, en reconnoissance de ce qu'ils avoient esté délivrez plusieurs fois du pillage de leurs ennemis par l'intercession de nostre Seraphique Pere le jour de sa Feste; & sa Sainteté donna commission à l'Evesque d'Olmutz leur Dioceſain de la leur accorder de sa part, s'il trouvoit leur exposé veritable.

XXXVII. Les Benedictins de Farfen vouloient reprendre l'Eglise de Mont Sainte Marie, qu'ils avoient donnée aux Freres Mineurs depuis soixante ans, sous pretexte que cela avoit esté fait sans la permission du S. Siege, auquel leur Abbaye est immediatement sujette, & Jean XXII aprés diverses procedures donna commission à un de ses Chapelains de confirmer cette donation par son autorité, ou de la faire de nouveau, s'il y trouvoit quelque deffaut qui la rendit nulle; pourveu qu'on y peut entretenir douze Religieux; Benoit XII. confirma encore cette disposition l'année suivante.

XXXVIII. Le Pape permit à Elizabeth Reyne de Hongrie d'establir un Monastere de Sainte Claire à Bude dans le Dioceſe de Vesprim.

XXXIX. Il donna pouvoir à Ichier de Concoret son Nonce en Angleterre, d'unir l'Eglise de Bydinhem à celuy de Uvaterbech du Dioceſe d'Elien.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1335.	DE BENOIT XII. l'an 1.	DE LOUYS IV. EMP. l'an 21. & 22.	DE L'ORDRE l'an 128.

I. BEnoit XII. qui avoit eſté creé Pape ſur la fin de l'année precedente, écrivit dans le commencement de celle-cy à tous les Generaux des Ordres, pour ſe recommander à leurs prieres, afin d'obtenir de Dieu les graces neceſſaires pour ſe bien acquiter de ſa charge.

II. Il ſçeut que les Heretiques s'eſtoient fort multipliez dans la Bohême, ſur tout au Dioceſe d'Olmutz; pour remedier à ce deſordre, il y inſtitua Inquiſiteur Frere Pierre de Naczeracz, & écrivit au Roy Jean, à Jean Volko fils de Uvenceſlas Roy de Bohême, & Eveſque d'Olmutz, & à tous les Prelats de ce Royaume, pour les porter à favoriſer de tout leur pouvoir l'exercice de l'Inquiſition.

III. Frere Richard Ledredo Eveſque d'Oſſery en Irlande s'eſtoit venu plaindre au Pape du mauvais traittement qu'il avoit receu de quelques Officiers du Roy, & de quelques fauteurs des Heretiques; & ſa Sainteté écrivit au Roy Edoüard, pour l'obliger de faire reſtituer à ce Prelat ce qui luy avoit eſté enlevé, & de l'aſſiſter de ſon autorité contre ces Heretiques, dont les uns blaſphemoient contre Jeſus-Chriſt, diſant qu'il avoit eſté condamné juſtement pour ſes pechez; d'autres enſeignoient à conſulter les demons ſans ſcrupule, & d'autres preſchoient contre le tres-Saint Sacrement.

IV. L'hereſie des Dulciniſtes repullulóit en Italie ſur tout à Rieti; Frere Simon Philippi avoit fait prendre le principal Auteur de cette Secte nommé Paul Boiteux; mais ce criminel avoit trouvé des amis qui l'avoient fait évader; le Pape en eſtant informé, ordonna aux habitans de cette Ville de faire remettre le priſonnier à l'Inquiſiteur, parce qu'ils s'en eſtoient chargez, & de favoriſer de tout leur pouvoir les procedures du S. Office. Il écrivit auſſi à Frere Simon pour l'animer à l'exercice de ſa charge, & luy ordonna de recevoir les femmes qui ſeroient tombées dans cette hereſie par ſimplicité, ou par fragilité, ſans leur impoſer une penitence publique; voulant avoir cette condeſcendance pour l'honneſté du ſexe, & pour l'honneur de la Ville.

V. Les Frerots continuoient & leurs adreſſes & leurs efforts pour s'eſtablir en Italie, & le Pape ordonna à tous les Inquiſiteurs de les pourſuivre avec toute rigueur; Pierre Savonis, Tarlat de Malepierre, Sinibald d'Ordalaſis, & François ſon fils eſtoient les principaux fauteurs de ces Heretiques; & le Pape leur deffendit fort ſeverement de donner plus ni ſecours, ni conſeil à ces miſerables.

VI. Ste. Elizabeth Reyne de Portugal fit un ſecond voyage à Compoſtelle pour gagner l'Indulgence Pleniere que les Papes y avoient concedée pour cette année: elle avoit ſoixante-quatre ans, & neanmoins elle marchoit à pied char-

Digitized by Google

gée de son linge, & demandant l'aumône avec quelques honnestes Dames, il y a dequoy admirer & sa force dans cet âge, & son adresse pour faire tant de chemin sans estre reconnuë.

VII. Le Pape permit au Comte de Lor & de Chinay, & à Marguerite de Lorraine de bâtir un Convent à Yvoy dans le Dioceſe de Treves; je ne sçay pas s'ils le firent, car je n'en trouve aucun memoire. Une Bulle donnée en faveur du Curé de S. Jean de Ficechio au Dioceſe de Luques fait mention d'un Convent estably dans ce Bourg.

VIII. Le Pape donna plusieurs Indulgences au Monastere de Monçeaux du Dioceſe de Beauvais, duquel Philippe Roy de France & sa femme Jeanne estoient Fondateurs.

IX. Sancie Reyne de Sicile commença cette année, selon Gonzague, le Monastere de Ste. Marie Egyptiene dans Naples pour des femmes penitentes, mais Cesar Eugene en remet l'establiſſement à l'an 1342. Nous avons veu qu'elle avoit fondé pour le mesme dessein celuy de Ste. Magdelaine, & je trouve une Bulle de Clement VI. qui dit que dés la premiere année il y avoit trois cens quarante femmes dans celuy-cy; elle voulut establir le second sous la Regle de S. Auguſtin, avec le cordon de S. François, sous la conduite des Freres Mineurs; & il paye la rente annuelle d'une livre de cire à l'Egliſe Cathedrale le jour de Ste. Marie Egyptiene; ces converties estoient sur le point de retourner à leur débauche, sans les feruentes exhortations de Frere Philippe Aquier Confeſſeur de la susdite Reyne; mais ce devot Religieux leur prescha si efficacement, que non seulement il les confirma dans leur repenrir, mais encore il en obligea plusieurs à faire les vœux de Religion; cet Inſtitut a esté changé depuis, & l'on n'y reçoit plus que d'honnestes filles.

X. Elles poſſedent la teste de leur Patrone, & Dieu a confirmé par un miracle la verité de cette relique l'an 1542. car Frere Jacques Matalonico Gardien de ce lieu faisant l'office le jour de l'Octave de sa Feste, entra dans un grand doute, si c'estoit la teste d'une Sainte, ou de quelque autre qui ne meritat pas d'estre honnorée; & à l'instant il perdit la parole, & se trouva si mal qu'on croyoit qu'il alloit expirer; Fr. Cesar de Caiazzo Confeſſeur de ces Religieuses connut par une inſpiration de Dieu la cauſe de cet accident, & pour y remedier il versa de l'eau sur cette relique, & la donna à boire à cet agonisant, en criant tout haut, Mon Dieu, je croy fermement que c'est la teste de Sainte Marie Egyptiene; merveille! dés que le Gardien eut avalé cette eau, il fut sans aucun mal, & confeſſa publiquement son incredulité, ce qui augmenta beaucoup le reſpect & la devotion envers ce pretieux depoſt. Les Obſervantins gouvernent ce Monastere depuis l'an 1568.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'AN 1336.	DE BENOIT XII. l'AN 2.	DE LOÜIS IV. EMP. l'AN 22. & 23.	DE L'ORDRE l'AN 129.

I. LE Pape écrivit au Roy de Sicile pour l'obliger d'exterminer de ſon Royaume les Frerots qui s'y cachoient, & donna ordre de pourſuivre ces opiniâtres à Frere Michel Inquiſiteur en Toſcane ; à Frere Guillaume de Montredon Inquiſiteur à Narbone ; à Frere Philippe de Montcallier ſon Penitencier dans Rome, & à pluſieurs autres Prelats en divers endroits ; la Bulle marque expreſſement que ces Heretiques prenoient divers noms, & qu'ils portoient des habits differens les uns des autres, mais nul qui fut ſemblable à celuy des Freres Mineurs.

II. Alphonſe IV. Roy d'Aragon ſurnommé le Benin, mourut à Barcelone le 24. de Janvier, & fut enſevely avec l'habit de S. François au Convent des Freres Mineurs de cette Ville ; depuis il a eſté tranſporté à celuy de Lerida, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament : Fr. Sancius d'Ayerbe né du ſang Royal eſtoit ſon Confeſſeur, & fut depuis Eveſque de Taraçone, & Archeveſque de Terragone. Frere Jean de Montfort Confeſſeur de la Reyne Eleonor fut employé par ce Roy pour accommoder ſes affaires & celles de ſes enfans avec ſon Beau-fils Pierre.

III. Sainte Elizabeth Reyne de Portugal eſtant revenuë de ſon pelerinage de Compoſtelle, ſe fit preparer un ſepulchre de marbre, pour avoir toûjours la penſée de la mort devant les yeux ; lors qu'on le voulut élever dans la partie ſuperieure de l'Egliſe qu'elle avoit faite, à cauſe des inondations de la riviere ; les ouvriers ne l'y peurent jamais mettre, quelque force & quelque adreſſe qu'ils y employaſſent ; mais Elizabeth les voulut ayder du bout de ſon bâton, & alors ils le poſerent ſans aucune difficulté au lieu où elle l'avoit deſtiné, & où il eſt encore. Le repos dont elle penſoit joüir le reſte de ſa vie, fut troublé par la guerre qui s'émeut entre ſon fils Alphonſe Roy de Portugal, & ſon neveu Alphonſe Roy de Caſtille qui avoit épouſé Marie ſa niéce ; car le zele qu'elle avoit pour la paix l'obligea d'aller non ſeulement juſques ſur les Frontieres de Portugal pour parler à ſon fils ; mais encore juſques dans la Caſtille pour voir ſon néveu, & les porter tous deux à un bon accord ; Dieu favoriſa ſa bonne intention, car elle les remit en paix.

IV. Le travail du chemin, & l'excez des chaleurs luy cauſerent une maladie mortelle à Eſtremoz, & dés qu'elle en connut le danger elle ſe prepara à la mort avec une joye, & une ardeur merveilleuſe. Un jour pendant qu'elle eſtoit attentive à mediter la gloire du Ciel, elle s'écria tout d'un coup s'adreſſant à ſa Bru, ma fille faites place à la mere de Dieu qui nous vient honnorer de ſa viſite ; le quatriéme de ſa maladie elle ſe leva du lict, & alla juſqu'à l'Autel qu'elle avoit fait dreſſer prés de ſa chambre, où elle receut le ſaint Viatique avec une

Digitized by Google

devotion extraordinaire, & quoyque les Medecins ne jugeassent pas qu'elle deut mourir encore de quelque temps, elle se fit administrer l'Extreme-Onction, & rendit son ame le quatriéme de Juillet agée de soixante-cinq ans : je mets sa mort à cette année parceque tous les Auteurs sont d'accord qu'elle naquit l'an 1271. & qu'elle vécut soixante cinq ans ; & je m'estonne que ces deux fondemens posés de l'année de sa naissance, & de celles de son âge ; les Historiens se trouvent si differens pour celle de son trépas. Elizabeth peut estre appellée avec raison le modele des Reynes dans la pratique des vertus, & sa vie doit faire confusion aux femmes d'une moindre condition que la sienne, si elles ont honte de faire ce qu'elle prattiquoit avec tant d'agrément.

V. Pleusieurs estoient d'avis de laisser son corps en dépost au Convent d'Estremoz, ou à celuy d'Evora, jusques à ce que les grandes chaleurs seroient passées, & que sa chair se fut corrompüe, afin qu'il ne restat plus que ses ossemens ; neantmoins le Roy son fils voulut qu'on la portat sans delay à Conimbre, comme elle l'avoit ordonné ; le mouvement, & la difficulté du chemin raboteux firent ouvrir quelques fentes de la biere, d'où l'on vit au mesme-temps decouler quelque liqueur, une partie de ceux qui l'accompagnoient creurent d'abord avec quelque apparence, que c'estoit de la pourriture qui les alloit incommoder par sa puanteur ; mais d'autres qui estoient persuadés de la Sainteté de la defunte, en prirent un meilleur sentiment ; chacun en voulut éprouver la verité, & ils trouverent tous que c'estoit une liqueur pretieuse qui les embaumoit de son odeur ; cette merveille leur fit regarder ce qu'ils portoient, non pas comme le cadavre d'une Reyne, mais comme les Reliques d'une Sainte: un Prestre de l'Evesque de Lamego, & le garde-robbe de cette Princesse qui estoient travaillés de la fiebvre s'approcherent de la biere, & demanderent à Dieu leur guerison par les merites de leur Reyne, & ils l'obtinrent sans delay, ce qui accreut encore beaucoup l'estime, & le respect qu'on avoit pour elle.

VI. Le Convoy arriva dans Conimbre le septiéme jour de son depart, & le corps fut exposé dans l'Eglise de Sainte Claire, où Dieu l'honora incontinent de pleusieurs miracles. Marie Michele de Leyria une de ses dames d'honneur éprouva la premiere son pouvoir, en faveur d'une fille qui avoit une loupe fort difforme à la main, car dés qu'elle la luy eut enveloppée d'un linge qui avoit servi à la Sainte, & qu'elle luy eut conseillé d'implorer son secours, cette difformité disparut. L'Evéque de Lamego pour éviter le bruit & l'embarras, ordonna de remettre son corps dans un Sepulchre pendant la nuit, & de substituer à sa place une biere vuide, pour contenter la curiosité du peuple ; mais Dieu permit que tous ceux qu'on avoit commis pour cela s'endormissent si bien, que pas un ne s'éveilla jusques au point du jour, nó obstant le bruit que faisoient ceux qui venoient pour visiter ce saint corps ; lors qu'il fut porté au tombeau qu'elle avoit fait preparer, & qu'on l'eut exposé aux Religieuses, une d'elles qui le baisa guerit d'un chancre inveteré qui luy rongeoit la bouche. Tous ceux qui assisterent à ses funerailles se sentirent parfumés d'une odeur merveilleuse qu'il exhaloit ; & plusieurs qui avoient ramassé sur des linges, ou sur leur

Digitized by Google

habit la liqueur qui en decouloit, l'emporterent dans leurs maisons ; lors que la foule se retiroit Ferdinand Estienne de Conimbre marcha par hazard sur un clou qui s'étoit detaché de la Biere, & se perça le pied ; la douleur qu'il ressentit l'obligea de s'écrier Sainte Elizabeth les autres viennent malades à vostre Tombeau, & s'en retournent sains, sera-il-dit que j'y seray venu sain, & que je m'en retourneray estropié ! cette pieuse plainte fut incontinent exaucée, car il se trouva sans aucun mal : Dieu honnora encore depuis cette illustre defunte d'une si grande quantité de miracles evidents & extraordinaires, que dans tout le Portugal on la nomma par excellence, la Sainte Reyne.

VII. Il y a de quoy s'étonner qu'aprés tant de témoignages de la Sainteté de cette illustre Princesse, sa memoire ait demeuré comme ensevelie dans l'enclos de ce Monastere, jusqu'à l'an 1516. auquel le Roy Emanuel obtint de Leon 10. la permission de la faire honorer publiquement dans tout le Dioceſe de Conimbre. Le Roy Jean 3. la fit étendre pour sa Cour en quelque lieu qu'elle se trouvast, & Paul 4. donna la mesme liberté pour toutes les terres sujettes à cette Couronne ; sur quoy le mesme Prince ordonna qu'on faiſoit sa Feste fort solemnellement dans l'Vniversité qu'il avoit instituée à Conimbre ; Dieu donna dans ce temps de nouvelles marques de la gloire de sainte Elizabeth. La Sœur Anne Aspilcüeta parante du celebre Docteur Navarre, & Religieuse de saint Bernard à Celles prés de Conimbre, qui estoit estropiée se trouva guerie dés qu'elle eut imploré son secour, & le mesme Docteur accompagna sa cousine au Tombeau de la Sainte pour la remercier de cette faveur, & fut oüy comme témoin de ce miracle. Les nourrices qui manquent de laict reçoivent un secours merveilleux par son intercession ; & il y a des témoignages fort authentiques des merveilles qu'elle a faites sur ce sujet ; on attribue ce don au soin qu'elle avoit de faire nourrir les enfans exposez. L'eau de la riviere d'Alanquer sert à la gueriſon de pleusieurs maladies, & l'on croit qu'elle a cette vertu par les merites de sainte Elisabeth, qui avoit accoûtumé de s'y laver les mains.

VIII. Son portrait est gardé au Monastere de sainte Claire de la Chastenerayе avec grand respect, à cause des miracles ordinaires qui s'y font ; une Religieuse qui guerit d'une maladie dont elle avoit esté travaillée pendant 40. ans, donna le commencement à cette devotion ; depuis toutes les autres furent delivrées de la peste, dés qu'elles eurent fait vœu de faire l'office de cette Sainte ; vingt-cinq ans aprés qu'elles eurent commencé de luy rendre cet honneur, Fr. André leur Confesseur en eut quelque scrupule, parce qu'elle n'estoit pas encore canonizée, & le leur defendit ; mais incontinent il se trouva saisi d'une grosse maladie, de mesme que l'Abbesse qui avoit consenti à cette deffense. Ils reconnurent que leur mal estoit un châtiment de leur zele indiscret, & dés qu'ils eurent levé la défense ils se trouverent gueris : enfin il se fait tant de miracles à son Sepulchre que la multitude en diminue l'admiration.

IX. Paul 5. fit commencer le procés de sa canonization, à la demande de Philippe 3. Roy d'Espagne ; les Commissaires aprés avoir rempli des volumes entiers des informations de ses miracles firent ouvrir son Sepulchre le 26. de

Digitized by Google

Mars l'an 1612. deux cens quatre-vingt ans aprés sa mort ; & son corps fut trouvé aussi entier, aussi frais, & aussi maniable que si elle n'eut esté qu'endormie; on luy fit dresser un mausolée fort magnifique, dans lequel on l'enferma & où il repose sur un lict fort beau, & fort richement paré ; il y a des fenestres grillées, & garnies de beaux cristaux qui s'ouvrent de chaque costé pour le faire voir : Paul V. & Gregoire XV. estants morts avant que les actes n'eussent esté reveus, & examinés, enfin Vrbain VIII. la Canoniza le 25. de May l'an 1625. avec une pompe digne de la grandeur de Philippe quatriéme Roy d'Espagne, qui en faisoit les frais ; & avec une foule extraordinaie de peuple de toutes les nations, parce que c'estoit l'année du Jubilé ; & Dieu honnora cette solemnité de pleusieurs miracles. Ce Pape composa un office propre pour sa feste ; & ordonna qu'il fut recité dans toutes les Eglises de Portugal ; les Chanoines de sainte Croix de Conimbre, les Freres Prescheurs, les Moines de Cisteaux, & l'Eglise Cathedrale en avoient déja de particuliers, qui avoient esté approuvés par Gregoire XIII. outre celuy que Resendius avoit dressé.

X. Le Convent de Bistricz en Hongrie fut bâti aux despens du Senat, & de l'Eveſque qui donna pour cela le lieu, où estoit auparavant l'Eglise paroissielle.

XI. Jacques Buller premier Comte d'Ormonie en Irlande, donna aux Freres Mineurs la maison qu'il avoit vis-à-vis de son Bourg sur la riviere de Sure, & leur fit bâtir un petit Convent, au rapport de Fr. Jean Klin qui en a esté le premier Gardien. Je trouve neantmoins qu'Eleonor femme de ce Seigneur, & Jacques leur fils demanderent permission à Clement VI. de bâtir le Convent de ce lieu nommé Cargrignagriffin, il y avoit un bel enclos avec de beaux pasturages, qui appartiennent maintenant aux Comtes d'Ormonie ; & l'on dit qu'il y a eu autresfois un Monastere de sainte Claire au Chasteau de Rochesure, ou ils habitent.

XII. La Pape donna permission de transferer dans Agen, le Convent qui estoit dehors, comme le Roy Philippe de Valois l'avoit ordonné, à cause de la guerre des Anglois ;& parce qu'il avoit esté ruiné en partie par la Garone.

XIII. Celuy de mont-faucon en Ombrie fut aussi changé dans la Ville, par la mesme permission àcause de la guerre.

XIV. Le Pape ordonna au General d'établir au Monastere de Xativa dans le Royaume de Valence, des Religieuses du mesme Païs selon l'intention de la Fondatrice Laurine d'Entensa veuve de Roger de Lauria;cela ce fit sur ce que Pierre Roy d'Aragon avoit porté plainte à sa Sainteté,qu'on pretendoit en faire venir d'ailleurs ; le general selon cet ordre en prit douze de Valence, & dix de Pertosa, qui commençerent à se brouiller sur l'élection de la premiere Abbesse, comme nous dirons l'année suivante.

XV. Le General porta le Pape à faire quelques reglements pour l'ordre qui alloient selon son inclination au relaschement,& non pas à la reformation; il les fit recevoir l'année suivante par le Chapitre general qui se tint à Caors, & puis il les envoya dans toutes les Provinces ; mais apres la mort de Benoist XII, ils feurent corrigés par plusieurs Chapitres, où les Religieux zelés prevalurent sur les relaschés.

De Jc-

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'AN 1337.	DE BENOIST XII. l'AN. 3.	DE LOUIS IV. EMP. l'AN 23. & 24.	DE L'ORDRE l'AN 130.

I. FRere Philippe Orlandi Inquiſiteur en Toſcane eut quelque demeſlé auec Jean de Sarzana Notaire de la Chambre Apoſtolique, & le mit en priſon. Le Pape écrivit à pleuſieurs Princes & Seigneurs de la Principauté de la Boſſine pour les exhorter à favoriſer Frere Fabien, & les autres Inquiſiteurs dans l'exercice de leur charge. Il ordonna à Frere Jean du Bourg de proceder contre les fauteurs des Frerots dans la marche d'Ancone, où l'Eveſque meſme de Camerino s'eſtoit rendu leur Chef, Frere André Barholi fut fait Penitencier dans Rome.

II. Frere Paſteur de Serreſcudier Docteur de Paris avoit refuſé la charge de Provincial de Provence, & il fut fait Eveſque d'Aſſiſe, & depuis Cardinal; lors qu'il alla prendre poſſeſſion de ſon Eveſché, le Pape luy donna commiſſion d'amener vingt Religieuſes de divers Monaſteres de Provence, pour les mettre dans celuy du tres-Saint Sacrement à Naples ſelon le deſir de la Reyne Sancie. Frere Seraphin Tavaccio de Trio fut fait Eveſque de Reggio en Emilie Suffragant de Bologne, & l'an 1347. il fut tranſferé à ſaint Juſtin en Sardaigne.

III. Alphonſe Roy d'Aragon avoit legué de belles terres à Eleonor de Caſtille ſa ſeconde femme, & aux enfans qu'il avoit eu d'elle; mais Pierre ſon fils aiſné du premier lict les en avoit depoüillés, avec autant de violence que d'injuſtice, parce qu'il ne craignoit pas une femme & des enfans. Alphonſe Roy de Caſtille arma pour vanger les injures de ſa ſœur & de ſes nepveux; Exericius Prince d'Aragon ſe declara pour le meſme party, comme il l'avoit promis par ſerment au defunt Roy. La guerre s'échauffa, Pierre eut du Pire, car Exericius fit des priſonniers conſiderables ſur luy, & les envoya en Caſtille. L'Aragonois voyant que ſes affaires alloient mal, dépecha Fr. Sancius Miravet vers le Caſtillan pour demander la liberté des Seigneurs qu'Exericius luy avoit remis, & en meſme temps il envoya un autre Fr. Mineur vers ſa Maraſtre, pour tâcher d'adoucir ſon juſte reſſentiment & de la porter à un bon accord. Eleonor ne rebuta point cette propoſition, & pour témoigner qu'elle deſiroit plus de recevoir juſtice que d'exercer la vengeance, elle dépecha vers ſon beau fils, Frere Jean de Montfort ſon Confeſſeur, pour juſtifier ſon procedé, & celuy du Prince Exericius ſon protecteur. ainſi les Freres Mineurs ſe trouvant les Mediateurs de la paix d'un coté & d'autre, la firent conclurre fort heureuſemẽt dans une aſſemblée des principaux Seigneurs des deux Royaumes, qui ſe tint au Convent de Daroca en Aragon le 29. d'Octobre de l'année ſuivante.

IV. Nous avons parlé par avance des conſtitutions que le general porta au Chapitre de Caors de la part du Pape; elles y furent d'abord ſi mal receües

Digitized by Google

qu'il ſen fallut peu qu'il ne fut depoſé, tant ſa vie relaſchée deplaiſoit aux bons Religieux; neanmoins aprés pluſieurs conteſtations enfin ſon parti prevalut. Tous nos Autheurs écrivent que la feſte de Stigmates de noſtre Seraphique Pere fut eſtablie alors; nous avons pourtant veu l'an 1304. qu'elle avoit eſté concedée par Benoiſt X I. qui preceda Clement V. Mais je crois qu'il faut dire que dans la verité du calcul, c'eſt ce Benoiſt X I I. qui l'a octroyée; car il n'eſt que l'onziéme en rang, quoy qu'on l'appelle le douziéme par une erreur commune; ou bien que cette Feſte qui ſe faiſoit en diverſes Provinces s'étendit alors par tout, avec l'Office que ce general en dreſſa. Le Pape écrivit trois lettres aux vocaux; par la premiere il leur accordoit un pouvoir fort ample pour abſoudre les partiſans de Frere Michel de Ceſene & de l'Antipape Frere Pierre de Corbario. Par la ſeconde il leur donnoit commiſſion de terminer un different ſurvenu entre les Peres de la Province de Boulogne, & le general; & par la troiſiéme il leur ordonnoit de recevoir, & de mettre en prattique les conſtitutions qu'il leur envoyoit, & recommandoit à leurs prieres les affaires de l'Egliſe & ſa perſonne.

V. Vn ſoldat borgne emporté de zele contre deux Juifs, qui ſe moquoient de la ceremonie avec laquelle les Freres Mineurs de Paris chantoient les derniéres parolles du *Salve Regina*, tua l'un & batit l'autre; quelques jours aprés il fut pris, & conduit au Roy, à qui la plainte de ce meurtre avoit eſté portée, en chemin il implora le ſecours de la ſainte Vierge dont il avoit ſouſtenu l'honneur & vangé l'injure, & d'abord il ſe trouva avec deux bons yeux, de ſorte que le Roy à qui l'on avoit dit que le meurtrier n'en avoit qu'un le renvoya abſous, & blâma ſes parties comme des calomniateurs. Vn jour de l'Aſſomption de la Vierge pendant que les meſmes Religieux chantoient l'Office, cette ſainte Dame leur apparut portant ſon fils entre les bras, fit le tour du chœur, & durant cette promenade le ſaint Enfant les exhortoit à chanter les loüanges de ſa Mere, parce qu'il n'y avoit rien qui luy fut ſi agreable. Vne autrefois elle apparût à un Religieux qui avoit accoutûmé de dire le chappellet avec une conſolation extraordinaire, & l'Enfant Jeſus qu'elle portoit luy donna une roſe d'une odeur merveilleuſe.

V I. Le Pape donna quelques Indulgences pour le Convent de Lugo en Galice; Alphonſe onziéme y avoit concedé quelques Privileges l'an 1332. & c'eſt tout ce que nous en ſçavons de plus ancien; les Ducs d'Argion en ſont reconnus pour Fondateurs, comme il eſt écrit ſur la porte de la Sacriſtie; mais le premier Duc de ce nom n'eſtant venu qu'apres ce Roy Alphonſe il ne le peut pas avoir eſtabli, non plus que ſon Pere Pierre de Lemoz. Il eſt probable que ç'a eſté quelque autre plus ancien de cette famille & que ceux-cy l'ont fait achever.

V I I. Le Pape donna permiſſion d'en bâtir un autre prés de Naples dans un fonds appellé Portici, que Gautier Galiot vouloit donner pour cela.

V I I I. La Reyne Sancie fit bâtir un Monaſtere de Sainte Claire dedié à la Nativité de noſtre Seigneur, prés d'Aix en Prouvence, avec la permiſſion du Pape; & la premiere regle s'y obſerve fort exactement; l'an 1362. Il fut chan-

Digitized by Google

gé dans la Ville, à cauſe des guerres. Le corps du bienheureux Frere Foreſtier Confeſſeur de ces Religieuſes y eſt conſervé dans un Sepulchre fort honorable, duquel les Conſuls tiennent la clef; & quoyqu'il n'ait pas eſté canonizé, il y eſt en grande veneration à cauſe de la memoire de ſa ſainte vie, & des miracles dont Dieu l'a honoré devant & aprés ſa mort.

IX. La Reyne Sancie ſe trouvant preſſée de pluſieurs grandes incommoditez, obtint permiſſion du Pape de ſe retirer dans le Monaſtere du tres-ſaint Sacrement de Naples pour s'y faire traitter.

X. Sa Sainteté donna l'exemption des decimes à celuy de Zara en Dalmatie, & des conſervateurs à celuy de ſaint Sylveſtre du chef dans Rome.

DE JESUS-CHRIT l'AN 1338.	DE BENOIST 12. l'AN 4.	DE LOÜIS 4. EMP. l'AN 24. & 25.	DE L'ORDRE l'AN 131.

I. LE grand Cham de Tartarie ſe fait appeller l'Empereur des Empereurs, parce que dans ce vaſte Païs, il y a pluſieurs Princes qui prennent le titre d'Empereur, & qui le reconnoiſſent pour leur Souverain. Cet illuſtre Monarque envoya vers le Pape un Ambaſſadeur qui arriva dans Avignon au commencement de cette année : il eſtoit chargé d'une lettre de ſon maiſtre, & elle contenoit ce peu de parolles. Dans la force de Dieu tout puiſſant, c'eſt le commandement de l'Empereur des Empereurs. Nous envoyons noſtre Ambaſſadeur André Franc avec quinze de ſa ſuitte, en France au dela des ſept mers où le Soleil ſe couche, vers le Pape Seigneur des Chreſtiens, pour ouvrir le chemin à nous viſiter ſouvent par des ambaſſades reciproques, & pour le ſupplier de nous envoyer ſa benediction, de ſe ſouvenir toûjours de nous dans ſes ſaintes prieres, & d'avoir en ſinguliere recommandation les Alains nos ſujets, & ſes enfans chreſtiens; afin auſſi qu'on nous ammene des chevaux & qu'on nous apporte les autres choſes rares de ce païs là, à Cambaliech le 3. de la lune du ſixiéme mois de l'année rati.

II. Ces Alains eſtoient des chreſtiens qui demeuroient en Tartarie, & quatre de leurs Princes écrivirent au Pape par le meſme Ambaſſadeur avec des termes fort reſpectueux; par leur lettre ils donnoient avis à ſa Sainteté que Frere Jean de Montcorvin leur Archeveſque qui les avoit inſtruits & élevez en la Foy, eſtoit decedé depuis huict ans; que ſe trouvant ſans Paſteur ils eſtoient privés du ſecours neceſſaire pour leur conduite, & expoſés à beaucoup de dangers : qu'ils attendoient avec impatiance celuy qu'elle avoit deſtiné pour cette charge; qu'il eſtoit important pour l'exaltation & la propagation de la foy, qu'elle fit au pluſtoſt une honneſte reponſe à leur empereur pour le remercier du bon traittement qu'il faiſoit aux fidelles, & pour lier une étroite correſpondance avec que luy, comme il le ſouhaittoit, parceque la faveur de ce puiſſant Monarque pouvoit produire une infinité de biens, & ſon indignation pouvoit

Digitized by Google

cauſer autant de maux; qu'il avoit veu trois ou quatre Nonces Apoſtoliques, auſquels il avoit fait un accueil fort honorable, & de riches preſens, qu'ils luy avoient tous promis de travailler à ſon alliance avec le S. Siege, mais qu'aucun ne l'avoit executé, & que ce manquement leur donnoit un grand ſujet de confuſion, parce que les Infidelles leur reprochoient que les Chreſtiens ne tenoient pas leur parole.

III. Benoit XII. receut ces Tartares avec de grands honneurs, les traita fort ſplendidement, leur fit de tres beaux preſens, & leur donna des réponſes pour tous ceux de qui ils luy avoient porté des lettres, ſçavoir pour le Grand Cham leur Maître, pour Chanſi, & pour Usbech Empereurs Tartares, pour Chyſicani fils d'Uſbech, pour les Princes Alains, pour Caraſmon, & pour Johanan deux favoris de Chanſi, qui s'eſtoient rendus Chrétiens, & qui avoient donné un fonds dans Armalech pour y faire bâtir une Egliſe. Par ces réponſes ſuivant les memoires des Alains, il remercioit le Cham, les deux Empereurs, & le Prince Chyſicani du bon traittement qu'ils faiſoient aux Chreſtiens qui eſtoient dans leurs terres, les ſupplioit de le leur continuer, & les exhortoit à recevoir la lumiere de l'Evangile: il envoyoit aux Alains la profeſſion de foy toute telle que ſes predeceſſeurs l'avoient fait dreſſer pour les Grecs, & pour les peuples de l'Aſie, mais il y exprima plus clairement que les ames des defunts qui ont eſté ſuffiſamment purgées de leurs pechez ſont receuës dans le Ciel, & qu'elles y joüiſſent de la veuë de l'Eſſence Divine, comme il l'avoit determiné par une conſtitution particuliere pour reſoudre & éclaircir la difficulté que Jean XXII. avoit émeuë ſur ce ſujet; il exhortoit encore ces Princes à perſeverer avec zele dans la Religion qu'ils avoient embraſſée, & leur promettoit de prendre tout le ſoin neceſſaire pour leur conduite. Il écrivoit à peu prés la meſme choſe à Caraſmon & à Johanan, & les exhortoit à continuer dans la pratique des bonnes œuvres, & ſur tout à favoriſer la propagation de la foy. Sa Sainteté y ajoûta des lettres pour les Roys de Sicile & de Hongrie, pour le Duc de Veniſe, & pour tous les Prelats Catholiques, à qui elle recommandoit de traitter cet Ambaſſadeur avec tous les honneurs dûs à ſa qualité lors qu'il paſſeroit par leurs terres.

IV. Les Tartares partirent d'Avignon ſur la fin de Juillet, & dans le mois de Novembre le Pape les fit ſuivre par quatre Freres Mineurs, ſçavoir Frere Nicolas Boneti Profeſſeur en Theologie, Frere Nicolas de Molan, Frere Jean de Florence, & Frere Gregoire de Hongrie. Bzovius par une hardieſſe ſurprenante les fait tous de ſon Ordre, il cite pour cela comme moy l'Epiſtre 198. du Regiſtre de Benoit XII. mais elle ne les appelle que Freres Mineurs. Le Pape donna à ces Nonces une commiſſion fort ample pour tout l'Empire de Tartarie avec pluſieurs beaux privileges touchant la celebration de la Meſſe & des Offices divins, l'adminiſtration des Sacremens, l'abſolution des cenſures, & l'eſtabliſſement des Convents; & leur donna des lettres ſemblables à celles dont il avoit chargé l'Ambaſſadeur Tartare; il y en ajoûta deux, la premiere pour Fr. Nicolas qu'il avoit inſtitué Archeveſque de Cambaliec, & qui s'eſtoit arreſté dans les terres de l'Empereur Chanſi, pour y rebâtir des Egliſes, & y rétablir la foy;

Digitized by Google

la ſeconde pour Frere Elie de Hongrie qui eſtoit en grande faveur auprés de Tynibech fils aîné d'Usbech, l'exhortant d'employer tous ſes ſoins pour la converſion de ce Prince, auquel il écrivoit auſſi pour le meſme ſujet, & pour l'obliger de favoriſer ces Miſſionaires Apoſtoliques.

V. Une Bulle de ce Pape adreſſée à l'Eveſque de Florence fait mention de Frere Accurſe Bonenfant, qui avoit eſté Inquiſiteur en Toſcane; il y en a une autre adreſſée à tous les Prelats, par laquelle il leur commande de donner le ſecours neceſſaire à Frere Jean de Badis Inquiſiteur en Provence, afin qu'il peut prendre un Heretique qui judaïſoit. Il y en a une troiſiéme adreſſée au Cuſtode d'Aſſize, pour luy ordonner de remettre à un Clerc de la Chambre Apoſtolique, des actes qui eſtoient neceſſaires pour les affaires de l'Egliſe, & qui avoient eſté mis en depoſt au Convent d'Aſſize, & celle-cy parle encore d'un autre Inquiſiteur de l'Ordre, mais elle n'en dit pas le nom.

VI. Zurita écrit dans ſes Annales que Federic Roy de Sicile mourut cette année le 25. de Juin, mais dans ſes indices latins il met ſa mort l'année auparavant, & Fazelius l'avance à l'année 1236. Ce Prince avoit ordonné que ſon corps fut tranſporté à Barcelone pour eſtre enterré dans l'Egliſe des Freres Mineurs prés de ſa mere Conſtance, & du Roy Alphonſe ſon Frere: neanmoins il fut inhumé dans la grande Egliſe de Catane: il laiſſa quatre filles, dont l'une qui ſe nommoit Catherine ſe rendit Religieuſe de Ste. Claire à Meſſine. C'eſtoit un Prince fort belliqueux, doüé de vertus vrayement Royales, & fort affectionné aux Freres Mineurs, de meſme que toute ſa famille d'Aragon.

VII. Pierre ſon néveu Roy d'Aragon envoya Frere Sancius Lopés d'Ayerbe ſon Confeſſeur vers le Pape, pour luy demander la diſpenſe d'épouſer Marie fille du Roy de Navarre ſa parente, & pour faire confirmer l'eſlection du grand Maître de Calatrava; mais il ne peut pas obtenir ce ſecond point, parce que cette eſlection avoit eſté faite contre la forme preſcrite par les Statuts de cet Ordre.

VIII. Pierre Roy de Sicile fils du ſuſdit Federic envoya vers le Pape Frere Guidon Gardien de Catane, & Frere Mathieu Gardien de Nothi avec les principaux du Royaume pour demander ſon inveſtiture; ſa Sainteté les receut fort favorablement, & depeſcha incontinent vers ce Prince Gozius Patriarche de Conſtantinople, & Raccier Eveſque de Vaiſon, qui employerent quatre Freres Mineurs pour traiter avec les Meſſinois.

IX. Beatrix Reyne de Portugal envoya Frere Pierre d'Aragon vers Pierre Roy d'Aragon, pour renouveller l'alliance entre ces deux Royaumes. Ces frequentes legations de nos Freres marquent clairement la bonne eſtime qu'on avoit d'eux dans les Cours des Princes.

X. Sancie Reyne de Sicile obtint du Pape la permiſſion d'avoir toûjours avec elle quatre Religieuſes de Ste. Claire, au lieu qu'auparavant elle n'en avoit que deux, & de leur bâtir un nouveau Monaſtere à Naples prés de ſon Palais ſur le bord de la Mer, où il y avoit une Chapelle appellée Ste. Marie de la Croix, qui eſtoit fort celebre par pluſieurs miracles qui s'y eſtoient faits; depuis les guerres obligerent la Reyne Jeanne ſeconde de ce nom, de tranſporter ſes Religieu-

Digitized by Google

ſes à celuy du Tres-Saint Sacrement, parce qu'eſtant dehors elles ſe trouvoient trop expoſées; ce lieu demeura deſert juſques à l'an 1443. auquel Alphonſe d'Aragon Roy de Sicile le premier de ce nom, l'érigea en Chapelle Royale, y logea les Freres Mineurs, & s'engagea de les entretenir comme ſes Chapelains. Nicolas V. confirma cette diſpoſition, & Federic ſucceſſeur du ſuſdit Alphonſe la confirma; maintenant les Reformez le poſſedent, & y entretienent de la queſte une grande Communauté.

XI. Bien-tôt aprés le premier eſtabliſſement des Religieuſes, la Reyne Sancie fit bâtir tout auprés un Convent pour des Religieux qui les devoient ſervir, & quoy qu'ils ayent pris leur place, comme nous venons de dire, neanmoins ces deux Convents n'ont point eſté unis, & chacun a ſon Gardien; on voit dans ce ſecond qui eſt dedié à la Tres-Sainte Trinité, la chambre du B. Fr. Jacques de la Marche, & un Pomier planté de ſa main, dont le fruit eſt fort ſalutaire contre les fiévres; ce ſaint Religieux y erigea une Confrerie de nobles Neapolitains, qui prennent le ſoin de ceux qui ſont executez par la Juſtice, & enterrent tous les ans leurs oſſemens le jour du Vendredy ſaint dans une Chapelle deſtinée à ce pieux office. La Reyne Sancie eſt inhumée dans l'Egliſe de Ste. Croix, & pluſieurs autres perſonnes de condition y ont leurs tombeaux; le Roy Robert n'avoit pas moins d'affection que ſa femme pour l'Ordre de Sainte Claire, car outre qu'il contribua beaucoup à tous ces eſtabliſſemens, il prit pour ſon domeſtique un habitant d'Aſſize nommé Sinus Loli, non ſeulement à cauſe de ſa nobleſſe & de ſes bonnes qualitez, mais particulierement parce qu'il eſtoit de la race de cette Sainte.

XII. Frere Pierre Dominiquain, & Archeveſque d'Upſal en Suede, faiſoit mille mauvais traittemens aux Freres Mineurs de ſon Dioceſe. Il avoit refuſé de leur rendre juſtice contre quelques ſacrileges, qui avoient enlevé un Apoſtat de leur Egliſe de Scokolin. Il défendoit à ſes Dioceſains de leur faire l'aumône. Le Roy de Suede avoit ſouhaitté avec que paſſion de ſe faire couronner dans la ſuſdite Egliſe, parce qu'il avoit une affection particuliere pour noſtre Ordre, & parce que ſon ayeul & ſon ayeule eſtoient enterrez dans ce lieu, mais ce Prelat l'avoit empeſché. Il approuvoit la conduite des Curez qui deffendoient aux Fidelles de ſe confeſſer à ces Religieux. Il avoit jetté un interdit ſur leur Egliſe d'Enecopin, ſans aucun ſujet; il avoit fait ruiner leur Convent d'Upſal. Il toleroit les Libelles fameux que le Doyen de ſon Egliſe publioit contre eux, & les injures que les domeſtiques de ſes Chanoines leur faiſoient en leurs perſonnes, & en leurs biens. Le Provincial voyant qu'il ne pouvoit pas fléchir par ſes ſoûmiſſions l'eſprit de ce Prelat farouche, porta ſes plaintes au S. Siege, & le Pape donna commiſſion à l'Archeveſque de Trontheim en Nortvege, de faire rendre une bonne & prompte juſtice à ces pauvres perſecutez.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'AN 1339.	DE BENOIT XII. l'AN 5.	DE LOÜIS 4. EMP. l'AN 25. & 26.	DE L'ORDRE l'AN 132.

I. LE General depoſa Frere Jean du Bourg de l'Office d'Inquiſiteur de la Marche d'Ancone, mais comme c'eſtoit ſur de faux rapports de quelques fauteurs des Heretiques que cet Officier zelé pourſuivoit avec vigueur; le Pape aprés avoir eſté informé de la verité le remit dans ſa charge, le recommanda fort au Cardinal Bertrand ſon Legat en ces cartiers, & revoqua Frere Jacques, & Frere Simon que le General luy avoit ſubſtituez dans cette fonction.

II. Frere Jean Eveſque de Tivoli eſtoit Confeſſeur & Chancellier de Humbert Dauphin de Viene, c'eſt pourquoy le Pape le diſpenſa de la reſidence dans ſon Eveſché. Frere Paſteur de Serreſcuyer fut transferé de l'Eveſché d'Aſſize à l'Archeveſché d'Embrun, & Frere Nicolas Zucii fut mis à ſa place. Ce Frere Paſteur fut employé par Benoit XII, en pluſieurs affaires fort importantes, dont il s'acquita tres-bien; depuis Clement VI. le crea Cardinal en reconnoiſſance des bons ſervices qu'il avoit rendus au S. Siege par diverſes commiſſions qu'il avoit exercées avec autant de prudence que de fidelité. Je trouve dans le Regiſtre de ce Pape, qu'il fut envoyé avec Guillaume Eveſque de Chartres vers Philippe Roy de France pour travailler à la délivrance de quelques Cardinaux que ce Monarque retenoit priſonniers, & à la revocation de quelques Edits qu'il avoit faits contre l'autorité & l'immunité des Egliſes, à quoy ces Commiſſaires reüſſirent fort heureuſement par l'ayde de la Reyne Jeane.

III. L'Empereur Loüis mit ſa fille Agnés âgée de quatre ans dans le Monaſtere d'Anger à Munich en Baviere qu'il faiſoit achever; neuf Demoiſelles y prirent à meſme temps l'habit de l'Ordre, & cette Princeſſe aprés y avoir vécu fort devotement 52. ans fut enterrée dans le Chœur.

IV. Caſtruccio de Luques Capitaine fort renommé dans les guerres d'Italie, eſtant tombé malade tandis qu'il aſſiegeoit Florence ſe fit porter à ſa patrie où il prit l'habit de S. François avec de grandes marques de contrition de ſes pechez, y mourut & fut enterré au Convent des Freres Mineurs.

V. Caſimire II. Roy de Pologne ſurnommé le Grand, fit bâtir un Convent à Kaliſch capitale du Palatinat de ce nom, & le dedia à S. Staniſlas. Une Bulle du Pape fait mention de celuy de Tanne dans la haute Allemagne, de la Cuſtodie de Baſle.

VI. Le Pape donna permiſſion à Ferdinand Infant de Majorque, de fonder un Monaſtere de Ste. Claire en ſa propre maiſon ſituée dans ſa Baronie de Montpellier.

VII. Conrad de la Marche & Elizabeth de Cluio ſa femme obtinrent la meſme licence pour le Bourg de Huerden au Dioceſe de Cologne, dont il étoit Seigneur.

Digitized by Google

VIII. Le nombre des Confeſſeurs du Monaſtere du Tres-Saint Sacrement de Naples fut augmenté à la requeſte de la Reyne Sancie, & elle obtint permiſſion de demeurer avec dix femmes de ſa ſuite dans celuy de Ste. Croix, juſqu'à ce qu'elle fut entierement guerie.

DE JESUS-CHRIST l'an 1340.	DE BENOIT XII. l'an 6.	DE LOÜIS IV. EMP. l'an 26. & 27.	DE L'ORDRE l'an 133.

I. NOus avons dit il y'a deux ans, que le Pape avoit receu une Ambaſſade du Grand Cham de Tartarie, & qu'il avoit envoyé quatre Freres Mineurs dans ce vaſte Empire; cette année Petran de Corto autrefois Seigneur de Capha, & Albert tous deux Catholiques vinrent vers ſa Sainteté de la part d'Eusbech Empereur Tartare, avec Frere Helie de Hongrie envoyé de ſon fils Tynybech; & nous apprenons par les réponſes que le Pape fit à ces deux Princes qu'ils eſtoient tres-affectionnés aux Chreſtiens, qu'ils leur donnoient une pleine liberté de preſcher la foy, & d'eſtablir des Egliſes; que cet Empereur avoit eſté aſſiegé dans ſon Palais, & qu'il avoit couru riſque de la vie, parce qu'on y avoit mis le feu; que les Chreſtiens avoient eſté accuſez de cette inſulte; & qu'en effet il s'en eſtoit trouvé trois de coupables, & que neanmoins aprés avoir reconnu l'innocence des autres, ce Prince leur avoit continué les meſmes faveurs.

II. Le Pape aprés les avoir remerciez de tous les biens qu'ils leur faiſoient, leur ſouhaitoit pour recompenſe la lumiere de la foy, les exhortoit à la recevoir, & leur rendoit auſſi des actions de graces particulieres des preſens qu'il avoit receus de leur part; il écrivit à peu prés de la meſme teneur à l'Imperatrice Taydola; il écrivit encore à tous les Princes, aux Religieux, aux Eccleſiaſtiques, & à tous les Catholiques qui vivoient dans la Tartarie, pour les exhorter à conſerver la verité de la foy dont il leur envoyoit la profeſſion, & à la faire fleurir autant par les exemples de leur bonne vie, que par les enſeignemens de la doctrine.

III. Nous avons parlé pluſieurs fois du ſoin que les Papes prenoient pour extirper les Heretiques de la principauté de la Boſſine, où ces ſacrileges avoient demoli pluſieurs Egliſes, & s'eſtoient eſtablis publiquement; le General eſtant allé en Hongrie repaſſa par ce pays à la perſuaſion du Roy Charles; il y fut ſi bien receu que le Prince Eſtienne Bano vint fort loin au devant de luy pour luy faire honneur, & ſon voyage reüſſit ſi heureuſement qu'Eſtienne reſolut d'embraſſer & de maintenir la verité de la foy Catholique, & de bannir tous les Heretiques de ſes terres, pourveu que le Roy de Hongrie luy promit du ſecours contre ſes voiſins Schiſmatiques, en cas que ceux qu'il chaſſoit en fuſſent aſſiſtez; le Pape eſtant averti de ces bonnes nouvelles, écrivit au Prince Eſtienne pour le confirmer dans ce pieux deſſein, au Roy de Hongrie pour en obtenir le ſecours neceſſaire dans cette occaſion, & au General pour l'exhor-

Digitized by Google

l'exhorter d'achever une œuvre si glorieuse. Les Freres Mineurs que Frere Geraud y envoya d'Italie travaillerent si efficacement qu'enfin les Heretiques furent entierement bannis, & ils establirent tant de Convents dans la Prusse, qu'il s'en fit bien-tost une Vicairie, dont Frere Pelerin de Saxe fut le premier Superieur; depuis elle a esté érigée en Province, & Frere Pelerin fut fait Evesque de la Bossine.

IV. Frere Jean d'Aragon que nous avons veu Ambassadeur de la Reyne de Portugal vers Pierre Roy d'Aragon fut un de ceux qui signalerent leur zele dans cette Mission; il convertit plusieurs Heretiques par ses disputes, & rendit les autres confus; un jour aprés avoir long-temps contesté avec ces opiniâtres, il entra dans un grand feu en leur presence, y demeura quelque temps sans en estre brusté, pour confirmer la verité de la foy qu'il leur preschoit, & ce miracle servit à la reduction de plusieurs qui ne se laissoient pas vaincre par ses raisons; aprés sa mort un de ses disciples fit le mesme essay avec le mesme succez.

V. Le General estant de retour en Italie envoya d'autres Religieux en Corse, & en d'autres endroits qui estoient infectez des erreurs des Manichéens, & de Paul de Samosate, & ils eurent le bon-heur de purger tous ces lieux de cette mauvaise semence.

VI. Les Magistrats de Siene avoient fait des Ordonnances qui estoient fort nuisibles à l'exercice de l'Inquisition, Frere Simon Philippi Inquisiteur en Toscane s'en plaignit au Pape, & sa Sainteté écrivit à ces Officiers pour leur commander de revoquer ces reglements, qui de droit estoient nuls, & à l'Evesque de cette Ville pour l'obliger de se les faire remettre, & de les faire casser, ou du moins d'y faire ajoûter de telles moderations que les procedures du Saint Office n'en peussent recevoir aucun dommage. Siene a esté une des premieres Villes de l'Italie qui a receu les Inquisiteurs, & qui les a traittés avec plus d'honneur; nous trouvons que l'an 1244. Bonfin qui en estoit Evesque commit la charge de l'Inquisition aux Freres Prescheurs, & aux Freres Mineurs, & qu'il leur donna toute son autorité pour l'exercer.

VII. Frere Pierre de Gironza fut fait Evesque de Duraz dans l'Albanie, & Frere Alvarus Pelagius fut transferé de l'Evesché de Corogne à celuy de Sylve dans les Algarves.

VIII. Le bien-heureux Frere Guidon Spada mourut fort saintement le 23. d'Aoust; il avoit receu de Dieu un don si excellent pour la predication qu'il persuadoit à ses auditeurs tout ce qu'il vouloit; son plus grand attachement estoit à mediter la passion de Jesus-Christ, & à l'inculquer dans l'esprit de tous les hommes, & pour en avoir toûjours un memoire sensible devant les yeux, il portoit un grand clou à la main, & il ne pouvoit regarder, sans fondre en larmes, celuy qui est dans l'Eglise de Milan, qu'on dit avoir esté donné à Saint Ambroise par Theodose, ou revelé par un Angel, sa vie a esté une pratique continuelle de saintes œvures, & Dieu a honnoré sa vertu par plusieurs miracles il est enterré dans l'Eglise des Peres Conventuels de Bologne, sous l'Autel de la Chapelle de la Confrerie du Cordon, où Laurens Syrada le

Digitized by Google

fit transporter de la Chapelle des Lambertins, & le fit enfermer dans une chasse dorée, & entourée de grilles qu'on ouvre aux grandes Festes pour la faire voir ; il y a plusieurs lampes allumées devant son tombeau, & il est honnoré comme un Saint.

IX, Le bien-heureux Frere Gentil de Matellica dans la Marche d'Ancone souffrit un glorieux Martyre en Perse : il s'estoit rendu Religieux fort jeune ; aprés ses estudes il demeura plusieurs années au Mont Alverne, où il fit un grand progrés dans la vertu ; il parloit peu, mais il prioit beaucoup, & pour l'ordinaire il passoit toute la nuit dans l'Eglise, mais en extase : il fut fait deux fois Superieur, & il s'acquita de sa charge avec un contentement nompareil de ses inferieurs ; le zele du salut des ames l'obligea d'aller en Egypte & en Perse ; il prit beaucoup de peine pour apprendre l'Arabe, qui est la Langue la plus commune dans ces Royaumes, mais il n'en peut jamais venir à bout : ce deffaut le rendant inutile à son dessein, il resolut de s'en retourner ; comme il se mettoit en chemin Jesus-Christ luy apparut, & luy dit, j'ay mis mes paroles dans ta bouche, tu iras par tout où je t'envoyeray, & tu diras à ces infidelles tout ce que je t'ordonneray : Aprés cet ordre de sa Mission, il se trouva si sçavant dans la Langue Persane, qu'il prescha d'abord avec grande facilité, & Dieu confirma sa doctrine par plusieurs miracles, & par la conversion de plus de dix mille personnes. Il convertit à Capha toute une famille considerable parmy les Juifs, qu'on appella durant long-temps la maison des Chrestiens de Fr. Gentil. Marc Cornaro Duc de Venise a deposé qu'estant Ambassadeur en Perse, il vit plusieurs oyseaux de diverses especes qui voloient au tour de ce S. Religieux, & qui escoutoient ses paroles avec la mesme attention, que s'ils eussent eu la raison pour les comprendre.

X. Il distribuoit les graces du Ciel avec grande profusion, mais il n'acceptoit que fort peu de chose des grands presens qu'on luy faisoit, & donnoit aux pauvres tout ce dont il n'avoit pas besoin dans le jour, car il ne vouloit garder rien pour le lendemain, & se contentoit de ce qui luy estoit precisement necessaire pour sustenter sa vie. L'Empereur de Perse fit mettre en prison tous les Marchands de Venise & confisquer leurs biens ; pour remedier à ce malheur la Republique deputa vers ce Prince le susdit Cornaro avec un autre Senateur ; ils trouverent Frere Gentil sur leur route, & l'amenerent avec eux ; Cornaro estant tombé malade, Frere Gentil luy predit quatre choses : la premiere sa guerison quoy qu'il fut fort mal, la seconde qu'il seroit Duc de Venise ; la troisiéme qu'à son retour il trouveroit son pere, sa femme, & plusieurs de ses parens morts : la derniere qu'il seroit mis en prison, & toutes ces quatre choses luy arriverent.

XI. Il avoit fait une autre Prophetie avant qu'il ne partit d'Italie qui s'accomplit par un grand miracle ; lors qu'il prenoit congé de son pere, cet homme qui estoit fort vieux se plaignoit de ce qu'il le délaissoit dans cet estat, & qu'il ne vouloit pas luy rendre les derniers devoirs d'un bon fils ; Frere Gentil luy promit de revenir assés à temps pour s'acquiter de cette obligation ; cependant le vieillard tomba griévement malade tandis que son fils estoit encore en

Digitized by Google

Perſe, & qu'il alloit avec le ſuſdit Cornaro viſiter le corps de Ste. Catherine ſur le Mont Sinaï en Arabie : comme ils montoient ſur cette Montagne, Frere Gentil diſparut tout d'un coup de la compagnie, & demeura huit jours abſent ſans en eſtre veu ; à ſon retour Cornaro le preſſa tant de luy découvrir où eſt-ce qu'il s'eſtoit caché pendant ce temps, qu'il ne ſe peut deffendre de luy avoüer qu'il avoit eſté en Italie pour aſſiſter ſon pere à la mort, & Cornaro eſtant revenu à Veniſe trouva qu'il eſtoit fort veritable, que Frere Gentil avoit demeuré pendant huit jours dans la maiſon de ſon pere, pour luy fermer les yeux, dans le meſme temps qu'il s'eſtoit abſenté de ſa compagnie.

XII. Frere Gentil reprit bien-tôt l'exercice de ſes predications à Trebizonde, à Salmaſtre, & dans tout le voiſinage de ſes Villes ; mais lorſque ſon zele paroiſſoit avec plus d'éclat par beaucoup de miracles qu'il faiſoit, & par la converſion d'un grand nombre d'Infidelles qui embraſſoient la foy de Jeſus-Chriſt, il fut cruellement maſſacré à Toringie, Dieu voulant couronner toutes les bonnes œuvres de ſon fidele ſerviteur par la gloire du Martyre. Nicolas Quirin noble Venitien racheta ſes reliques, & les fit porter à Veniſe ; Cornaro en obtint la teſte, & il l'a depuis remiſe aux Freres Mineurs. Les familles du ſuſdit Quirin & de Cambernard ont fait bâtir une belle Chapelle au Convent appellé S. Jerôme, où elles repoſent & ſont fort honnorées. Lors qu'on les porta en proceſſion avec grande ceremonie, un homme dit qu'il craignoit de rendre trop de reſpect à un mort dont la ſainteté n'eſtoit pas bien verifiée ; en meſme temps ſa bouche s'eſtendit juſques aux oreilles avec une horrible difformité, mais ayant reconnu ſa faute, & fait vœu d'aller au ſepulchre du ſaint Martyr, il ſe trouva guery. Cornaro qui avoit deſeſperé d'avoir des enfans, en obtint deux par ſon interceſſion. Un Infidelle qui s'eſtoit converti par ſes predications fut condamné à eſtre bruſlé tout vif : dans ce danger il implora le ſecours de ſon Apoſtre, & le feu auquel il fut expoſé ne luy peut jamais nuire. Depuis le Juge changea la façon du ſupplice, & le condamna à eſtre décapité ; Frere Gentil n'abandonna point ſon fils ſpirituel, il s'apparut à luy, le conſola, & le diſpoſa à recevoir la mort qui devoit le couronner de gloire.

XIII. Le tres-celebre & pieux Docteur Nicolas de Lyra mourut à Paris le 23. d'Octobre, & fut enterré dans le Chapitre du Convent avec une Epitaphe fort honorable ; l'on y voit encore des vers faits à ſa loüange qui ſont gravez ſur le marbre en lettres d'or. Nous avons parlé de luy au long l'an 1291.

XIV. Nous avons veu l'an 1328. que Philippe de Majorque avoit preſenté une requeſte à Jean XXII. pour obtenir la permiſſion d'eſtablir une Congregation dans l'Ordre de S. François, qui fut independante des Superieurs ordinaires, & où l'on gardat ſa regle ſans ſe ſervir des declarations des ſouverains Pontifes, mais que cela luy avoit eſté refuſé ; cette année il eſſaya de l'obtenir de Benoit XII. par l'interceſſion de Robert Roy de Sicile, mais il n'eut pas un meilleur ſuccés de ſon entrepriſe, car il fut renvoyé honteuſement, & le Pape fit réponſe à la lettre qu'il avoit receuë de ce Prince, à peu prés en ces termes.

XV. La demande de Philippe de Majorque merite d'eſtre rejettée pour plu-

Digitized by Google

ſieurs bonnes raiſons, vous le jugerez ainſi par celles que je vais vous dire. Jean XXII. noſtre predeceſſeur fit propoſer ſa requeſte en plein Conſiſtoire, & aprés un ſerieux examen il declara qu'elle n'eſtoit pas juſte; or le S. Siege n'a pas accoûtumé de retracter ce qui a eſté reſolu avec tant de reflexion, comme il ne doit pas auſſi le faire ſans quelque grande neceſſité. De plus, l'Ordre de S. François n'a point de plus ferme appuy que les Bulles des Souverains Pontifes, qui l'ont confirmé, & qui contienent des declarations ſur ſa Regle, & quelques-unes ont eſté inſerées dans le Droit comme des Conſtitutions perpetuelles & immuables; que ſi l'on accordoit à Philippe ce qu'il demande, ce ſeroit jetter le trouble parmi ces Religieux, & faire renaître les deſordres que le demon a taſché de ſuſciter. Conſiderez encore que le S. Siege n'a approuvé que quatre Ordres de Religieux mendiants, & que ce ſeroit en introduire un cinquiéme, ce qui n'eſt maintenant ni bienſeant, ni neceſſaire; & qu'il ſembleroit que nous vouluſſions reprouver celuy des Freres Mineurs, qui a receu des approbations ſi ſolemnelles, pour en eſtablir un nouveau, d'où nous verrions naître des diſcordes qu'on ne pourroit appaiſer qu'avec de grands perils, & des ſcandales publics; Philippe pretend meſme qu'il y a dans la Regle des choſes qu'il ne peut pas obſerver, & voudroit nous obliger de les en oſter; mais ſi nous le faiſions, ne pourroit-on pas nous reprocher avec juſtice que nous voulons faire plus de grace à un Inſtitut qui n'eſt pas encore eſtably qu'à un ancien; & cela ſeroit-il raiſonnable, ni convenable à noſtre dignité? il s'enſuivroit un autre inconvenient encore plus facheux, & plus nuiſible; car pluſieurs Religieux de divers Ordres, ſous pretexte d'embraſſer cette nouveauté, ſe retireroient de l'obeïſſance de leurs Superieurs pour éviter la correction de leurs fautes. Outre ces raiſons generales qui juſtifient noſtre refus, il y en a de particulieres qui regardent la perſonne de ce Novateur; car il eſt conſtant qu'il s'eſt rendu le fauteur & le deffenſeur public des Beguins, aprés qu'ils ont eſté condamnez par le S. Siege comme Heretiques, & ce qu'il a dit & preſché contre Jean XXII. & contre la Sainte Egliſe, fait voir évidemment qu'on le doit traitter comme ſuſpect d'hereſie, d'autant plus que bien loin de donner des marques de penitence, il perſevere dans ſa rebellion, *&c.*

XVI. Il faut avoüer que l'eſtat religieux n'éprouve que trop ſouvent, & à ſon grand dommage ces eſprits fantaſques & contrefaits, & que noſtre Ordre eſt plus ſujet à ce malheur que tous les autres. Combien de nouveaux chefs voyons nous ſortir chaque jour des tenebres, qui ſe veulent faire diſtinguer par leur ſingularité: ils ſe forment de nouveaux inſtituts ſelon les penſées extravagantes de leur cerveau, & fort éloignez de la doctrine des Saints Peres & des conſtitutions Canoniques; ſous pretexte qu'ils ont un corps robuſte pour ſupporter des auſteritez extraordinaires, ils s'imaginent qu'ils ſont arrivez au ſommet de la perfection, & le veulent ainſi faire accroire aux autres. D'abord ils ſongent à eſtablir une nouvelle Congregation; ils laiſſent les anciennes formes de vie pour en preſcrire de nouvelles, & inventent des auſteritez ſurprenantes, comme ſi celles de la Regle ne ſuffiſoient pas. Le peuple applaudit à ces nouveautez, parce qu'elles ont l'apparence d'une plus grande pieté, les Princes les

Digitized by Google

favoriſent ; & taſchent de ſurprendre les ſouverains Pontifes pour en obtenir la confirmation par l'importunité de leurs prieres : cependant celuy qui les a inventées joüit agreablement du titre de Fondateur ; on luy donne la premiere place dans les aſſemblées, il eſt ſalüé de tout le monde avec reſpect lors qu'il ſort en public, & on le traite de Chef illuſtre. Les flateries luy perſuadent d'appuyer par la violence ce qu'il a commencé par ambition ; mais quand il vient à mourir la ferveur de ſes compagnons commence à ſe relaſcher, toute cette rigueur s'attiedit, & il ne reſte plus qu'un maſque exterieur de pieté. Combien en avons nous encore veus qui ſe ſont jettez dans ces ſpecieuſes retraites pour ſecoüer le joug de l'obeïſſance, & vivre avec que plus de liberté ; les diſcordes qu'ils ont ſuſcitées au dedans, les ſcandales qu'ils ont cauſez au dehors, & la fin honteuſe qu'ils ont faite, ſont des fruits qui montrent bien clairement quelle eſtoit la qualité de l'arbre qui les a produits. Ils propoſent avant toutes choſes par une grande temerité, qu'on rejette les declarations des Papes, comme s'il eſtoit plus ſeur que chacun ſe gouvernat par ſon caprice que par ces ſacrées conſtitutions. Il n'appartient d'interpreter les loix, qu'à celuy qui a l'autorité de les faire & de les approuver. S. Bonaventure a fait une grande eſtime de l'explication de noſtre Regle que Gregoire IX. a compoſée, c'eſt ſur ce ferme appuy qu'il a dreſſé la ſiene, & les autres ſaints hommes qui ont eſté l'ornement & le ſoûtien de l'Ordre ont rendu le meſme honneur à celles des autres Papes. certes c'eſt une choſe bien eſtonnante & digne de compaſſion, mais qui merite qu'on y applique quelque remede, qu'un homme ſoit pouſſé d'un eſprit ſi particulier, qu'il ne puiſſe embraſſer aucun inſtitut religieux s'il ne ſe le forme luy-meſme ; & que ceux qui veulent imiter S. François, s'imaginent que pour le faire ils ont beſoin d'ajoûter une nouvelle Congregation à celles qui ſont déja eſtablies dans ſon Ordre. Voilà les avertiſſemens que j'ay voulu donner, pour taſcher d'arreſter la démangeaiſon de ces eſprits inquiets, & amateurs des nouveautez.

XVII. Le Convent de Sopron en Hongrie fut fondé environ cette année, & le Pape écrivit à l'Archeveſque de Strigonie, de voir s'il ſeroit à propos d'en eſtablir un autre à Sainte Croix dans le Dioceſe d'Erlau, parce que cette Ville qui eſtoit fort peuplée, & voiſine des Schiſmatiques n'avoit point de Religieux : la Bulle porte que Nicolas de Purin Seigneur de ce lieu avoit déja fait bâtir l'Egliſe & le Dortoir, & meublé tres-bien l'un & l'autre ; neanmoins Frere Barthelemy de Piſe, ni Rodulphe ne font point mention de ce lieu.

XVIII. Le grand Carthy fonda celuy de Trialac prés du Lac Leine dans le Comté d'Eſmond de la Province de Momonie en Irlande ; les Religieux en furent chaſſez par la Reyne Elizabeth, neanmoins il demeura entier juſques à la derniere guerre, & le peuple du voiſinage y venoit en foule, à cauſe d'une image miraculeuſe de la ſainte Vierge qui eſt conſervée dans l'Egliſe. Les Religieux tiroient preſque toute leur nourriture de la riviere qui ſort du Lac, parce qu'elle eſtoit fort abondante en poiſſon. La premiere fois que les Heretiques le pillerent, ils foulerent aux pieds un Crucifix, mais tous ces ſacrileges moururent malheureuſement le lendemain. Les Religieux emporterent l'image de la

Digitized by Google

sainte Vierge, & la mirent au pied d'un arbre sec, qui reverdit à son attouchement, & se couvrit si bien de feüilles, qu'elle y demeura cachée un an entier, sans souffrir aucun dommage du mauvais temps. Une femme qui jura faussement en sa presence, eut la confusion de voir sortir de son sein la chose qu'elle nioit avoir dérobée. Le Roy donna ce fonds à un Anglois qui laissa tomber tout ce bâtiment, depuis on en a remis une partie.

XIX. Une Religieuse du Monastere de Majorque demanda au Pape la permission de retourner en Provence d'où elle estoit, quoy qu'elle eut vieilly dans cette Isle; ce qui marque l'ancienneté de cette maison, & peut confirmer ce que Gonzague dit, qu'elle fut establie bien-tôt aprés la mort de S. François; il y a maintenant soixante Religieuses, & l'on y conserve des corporaux qui ont esté travaillez par Sainte Claire.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1341.	DE BENOIT XII. l'AN 7.	DE LOÜIS IV. EMP. l'AN 27. & 28.	DE L'ORDRE l'AN 134.

I. LEon Roy d'Armenie se trouvant entouré & pressé des Sarrasins, envoya en Ambassade vers le Pape Frere Daniel & Thorosius Michaëlis noble Armenien pour luy demander du secours; ces Ambassadeurs furent les tres-bien venus, & receus avec beaucoup d'honneur, mais ils ne peurent pas avoir d'abord leur réponse à cause de la maladie de Benoit; dés qu'il fut remis, il fit examiner la foy de ces peuples tant sur plusieurs de leurs livres, que sur la deposition de plusieurs témoins; & l'on trouva qu'ils avoient beaucoup d'erreurs; c'est pourquoy il répondit à ce Roy, que s'il vouloit se conformer à la foy de l'Eglise Catholique avec tout son Royaume, il en devoit esperer toute sorte de secours contre ses ennemis: mais que s'il perseveroit dans le schisme, & dans les erreurs dont il luy envoyoit le catalogue & l'examen, il n'en devoit rien attendre; qu'il faloit pour cela qu'il fit assembler tous les Prelats des deux Armenies, afin de consulter des moyens qui seroient les plus propres pour purger leurs Eglises de cette mauvaise doctrine, & y semer la bonne; qu'aprés cette conference ils pourroient deputer quelques-uns des principaux vers le S. Siege, pour communiquer leurs resolutions, & s'instruire avec les Docteurs Catholiques; que cela fait, il envoyeroit dans ce Royaume des hommes sçavans & zelez pour prescher, & éclaircir les veritez de la foy. Sa Sainteté écrivit en mesme temps la mesme chose aux principaux Prelats: cette negotiation eut un bon commencement: l'assemblée se fit comme Benoit le souhaittoit, & les Armeniens envoyerent leur profession de foy, mais elle ne fut receuë que par Clement VI. son successeur, comme nous verrons à son temps.

II. Frere Nicolas Zuccii Evesque d'Assize fut fait Vicaire du Pape dans Rome, & Frere Pierre de Pierreferrée son Penitencier. Frere Antoine d'Aribandis fut promeu à l'Evesché de Caiete, & Frere Guillaume d'Ast fut transferé de

Digitized by Google

celuy d'Apt à celuy de Perigueux ; Claude Robert ne fait aucune mention de luy lors qu'il traite de ces deux Egliſes.

III. Frere Guillaume Fiſley, ou de Liſſo Anglois, ſurnommé le Docteur excellent, floriſſoit en ce temps, il a laiſſé de longs commentaires ſur les Prophetes, mais d'un ſtile mal poli. Frere Gautier Gathon du Convent de Nortuſe avoit acquis une grande reputation pour ſa ſcience dans la Philoſophie & la Theologie. Frere Thomas de Staveshan s'eſtoit rendu Religieux à Briſtol, & avoit fait ſes eſtudes à Oxford, & le Pape eſtant informé de l'excellence de ſa doctrine le fit ſon Penitencier dans Avignon.

IV. Il y avoit déja un Convent hors des murs de Ferrare ; Arman Thadée, & Falconet de la Fontaine en eſtablirent un autre dans la Ville, & les Seigneurs d'Eſte firent commencer l'Egliſe, où Nicolas Marquis de Ferrare fut inhumé l'an 1344, dans une Chapelle qu'il y avoit fait bâtir ; Raynaud, & ſa femme Marquis de ce lieu firent achever tout l'edifice ; l'an 1544. Loüis Valengo bâtit le Sanctuaire, & legua un bois prés de Modene pour le ſervice de l'Autel, & pour une Meſſe à perpetuité. Auguſtin Righini fit conſtruire la principale Chapelle. Frere Jerôme Veruti, Frere François Mari Boion, Frere Jerôme Florat, Docteurs en Theologie, & Frere Franciſchin Vidame Predicateur celebre, ont fleuri dans ce lieu.

V. Le Monaſtere de Bamberg en Baviere fut fondé par Catherine Zollerin ; elle en fut la premiere Abbeſſe, & y vécut avec tant de vertu que ſa memoire y eſt en odeur de ſainteté ; les Obſervantins en prirent la direction l'an 1460.

VI. Une autre fille appellée Jacquete fonda celuy de Milan prés de la porte de Verceil ſous la Regle de S. Auguſtin ; comme dans la ſuite du temps le bâtiment menaçoit de ruine, & que la plus grande partie des revenus eſtoit diſſipée ; une noble veuve de cette Ville s'offrit de le faire remettre, pourveu que les Religieuſes vouluſſent embraſſer la premiere Regle de Sainte Claire, elles s'accorderent à cette condition, Innocent VII. confirma ce changement l'an 10. de ſon Pontificat, & celle qui avoit propoſé ce nouvel inſtitut l'embraſſa ; l'Egliſe eſtoit dediée à Ste. Catherine, & parce qu'elle ſe trouvoit trop petite, une devote Dame appellée Agnés en fit bâtir une autre plus grande ; depuis Blanche femme du Duc Sforcia en fit faire encore une autre ſur le derriere dediée à Ste. Urſule. Cette premiere ferveur s'eſt depuis relaſchée, & l'on n'y obſerve plus que la Regle d'Urbain IV.

VII. Le Pape permit à Cazimire Roy de Pologne d'entrer avec ſix perſonnes honneſtes dans le Monaſtere de Sandeich ; ſa Bulle porte que le corps de la tante maternelle de ce Roy qui en eſtoit la Fondatrice, & celuy de la Reyne Heduvige mere du meſme Prince qui s'y eſtoit rendu Religieuſe, ſont enterrés dans l'Egliſe.

Digitized by Google

I. BEnoist XII. apres avoir gouverné l'Eglise sept ans, quatre mois, & cinq jours avec une grande integrité, & avec un grand desir de la paix, & du restablissement de la discipline Ecclesiastique, mourut fort saintement le 25. d'Avril. Il s'estoit donné tout entier au bien public, sans avoir aucune attache à la chair & au sang, & si quelqu'un prenoit la liberté de luy inspirer qu'il devoit faire du bien à ses parens, il respondoit par l'application de ce verset du pseaume 18. Si les miens ne me gouvernent pas, je seray pur & sans tache. Il choisit tous les Cardinaux qu'il crea, dans la seule veüe de leur merite, & comme les gens de bien, & les sçavants possedoient toute son amitié, les meschans estoient tout l'objet de sa hayne. Il entreprit de reformer tous les ordres avec plus de zele que de succez; aussi avoit il dressé pour cela des loix qu'il est plus facile de faire que d'observer; il fut enterré à sainte Marie des dons dans Avignon.

II. Le saint Siege ne vaqua que douze jours, car Pierre Roger natif du Village de Rosier au bas Limosin, fut eleu par un consentement unanime le septiéme de May, & prit le nom de Clement VI. Il avoit pris l'habit de saint Benoist à la Chasedieu dans les montagnes d'Auvergne, & fait ses estudes à Paris. Apres avoir esté elevé à plusieurs dignités de son ordre, il avoit esté fait Evesque d'Arras, garde des Sceaux de France, Archevesque de Sens, puis de Roüen, & enfin Cardinal sous Benoist XII. Dés qu'il fut couronné, il écrivit à tous les Superieurs des Ordres & se recõmanda à leurs prieres afin que par leur aide il pût obtenir de Dieu les graces necessaires pour exercer une si grande charge selon son obligation; il écrivit aussi en particulier à Frere Landulphe Carraccioli Archevéque d'Amalphi, avec lequel il avoit contracté une grande amitié, & à tous ses suffragans.

III. Ce Pape fit paroistre d'abord beaucoup d'affection pour les Freres Mineurs, car cette mesme année il en eleva plusieurs aux Prelatures: Frere Gadagne de Maiolo fut promeu à l'Evesché de Cervia suffragant de Ravenne. Frere Marc Leonis d'Arcaldo à celuy de Monopoli dans le Royaume de Naples. Frere Nicolas Boneti qui estoit revenu de la mission de Tartarie, à celuy de Malthe. Frere Thomassin de la Rose, à celuy de Stromboli en Calabre; Frere Galgan à celuy de Cifalu en Sicile, par l'exclusion de Frere Pierre de Calatagirone que les Chanoines de cette Eglise avoient eleu dans l'ignorance de la reservation que le Pape avoit faitte de cette Eglise. Frere Manfroy de Calcinaria à celuy d'Aiazzo en Corse. Frere Matthieu du Bourg de Pierre fut transferé de celuy d'Acerra suffragant de Naples, à celuy de Bagnorea. Frere Amedée d'Albe à celuy de Langon en Hongrie suffragant de Kolotza sous le Patriarche

Digitized by Google

Patriarche de Conſtantinople. Frere Gratia d'Aquila fut transferé de celuy de Dulcigno à celuy de Pola dans l'Iſtrie; Frere Aleman des Donats fut changé de celuy de Soane à celuy de Modene ſuffragant de Ravenne & Frere Vincent de celuy de Marian, à celuy de Patti en Sicile; Frere Elie de Nabinellis Archeveſque de Nicoſie fut fait Patriarche de Jeruſalem; & le Pape luy donna pouvoir de diſpenſer Pierre de Luſignan fils de Hugues Roy de Chypre pour épouſer Ecchine ſa parente, fille de Rupin de Montfort. Fr. Geraud Odonis General de l'Ordre fut pourveu du Patriarchat d'Antioche, & bientoſt aprés de l'adminiſtratiõ de l'Evéché de Catane en Sicile: Fr. Jean Tolõ Catalan eſtoit Eveſque d'Andraville dans le Peloponeſe, & il couronna dans Palerme Loüis Roy de Sicile.

IV. Frere Elie de Nabinellis Docteur de la Province de Guienne qui avoit eſté fait Patriarche de Jeruſalem dans le mois de Juin, fut creé Cardinal aux quatre temps de Septembre, & pourveu de pleuſieurs benefices. Depuis Vrbain V. le fit Eveſque d'Oſtie & de Belitri; il mourut Doyen du ſacré College le 4. d'Octobre de l'an 1367. & fut inhumé au Convent d'Avignon. Le Pape fit Frere Fortanier vaſſal de la Province de Guienne, Vicaire general de l'ordre juſques au chapitre prochain; il a eſté depuis Archeveſque de Ravenne, & Cardinal, comme nous verrons à ſon temps.

V. Frere Richard de Bourgogne Eveſque d'Armalech en Tartarie, avoit avec luy de tres doctes & tres zelez Freres Mineurs, ſçavoir Frere François d'Alexandrie, Frere Raymond Ruffi de la meſme Ville, & Frere Paſchal de Victoria en Eſpagne qui eſtoient Preſtres; Frere Pierre Martel Provençal, & Frere Laurens d'Alexandrie Lais, & Frere Jean des Indes Ethyopien noir, qui s'eſtoit converti, s'eſtoit mis du Tiers Ordre & ſervoit d'interprete à l'Archeveſque de Cambaliech. Frere Paſchal avoit écrit depuis l'an 1338. au Gardien de Victoria, & à tous ſes confreres pour leur apprendre le ſuccés de ſon voyage, voicy ce qu'il en dit.

VI. J'ay eſté ſeul pendant cinq mois parmy ces infidelles, je leur ay préché publiquement la Foy de Jeſus Chriſt, & j'ay diſputé contre la loy de leur faux Prophete Mahomet; ils m'ont lapidé pendant deux jours, ils m'ont appliqué le feu aux pieds & au viſage, ils m'ont jetté dans l'eau, ils m'ont donné du poiſon & fait beaucoup d'autres injures, mais j'ay eſté delivré de tous ces tourmens par la grace de Dieu; je m'eſtime fort heureux de les avoir ſoufferts, & je me ſens tout diſpoſé pour en ſouffrir davantage; enfin je ſuis arrivé à Armalech, & je ne ſouhaitte que de finir ma vie dans ce ſaint exercice.

VII. Cette année Dieu luy donna une belle occaſion de ſatisfaire ſon genereux deſir, car il gagna la glorieuſe palme du Martyre avec tous ſes chers Confreres environ la Feſte de ſaint Jean; la choſe ſe paſſa comme je vais le dire. Frere François d'Alexandrie avoit gueri miraculeuſement l'Empereur de ces cartiers d'un chancre & d'une fiſtule; cela luy avoit acquis un ſi grand credit auprés de ce Prince, qu'il l'appelloit ſon Pere, prenoit ſon conſeil dans les plus importantes affaires, il luy avoit meſme donné ſon fils âgé de ſept ans pour le faire chreſtien, & ce devot Religieux luy avoit impoſé le nom de Jean au Bapteſme: cette grande faveur faiſoit croiſtre chaque jour le nombre des fi-

Digitized by Google

delles, mais une si heureuse prosperité ne dura guere : un Prince Sarrasin appellé Alisolda fit empoisonner cet Empereur, massacra ses enfans, & s'empara du Royaume ; & lors qu'il sçeut que les Freres Mineurs avoient converti beaucoup de personnes de sa secte, il fit trois edits, par lesquels il commandoit à tous les chrestiens d'embrasser sa Loy sous peine de la vie ; l'Evesque, & tous ses chers compagnons qui estoient bien éloignés de commettre cette impieté, furent d'abord pris & exposés au peuple attachés à une corde ; apres avoir souffert dans cet estat mille injures, & mille coups, ils eurent enfin la teste tranchée, & rendirent ainsi leurs ames à leur Createur pour soustenir la verité de sa Foy ; Guillaume de Modene marchand Genois fut si touché, & si animé de leur constance, qu'il voulut estre le compagnon de leur martyre, comme il l'estoit de leur religion ; pour les autres chrestiens, les uns se sauverent par la fuite, les autres succomberent à la violence des tourmens, & plusieurs souffrirent avec grande fermeté les incommoditez d'une longue prison ; mais Dieu vengea bientost la mort de ses serviteurs sur ce tyran, car il fut depossedé & massacré cruellement par un autre.

VIII. Les chrestiens s'estoient fort multipliés en Tartarie par le moyen de ces frequentes missions, & les Freres mineurs y avoient estabi plusieurs Convens ; ils en avoient un prés du palais du Cham, & ce Prince les faisoit manger souvent à sa table, & prenoit tous les soirs leur benediction avant que de se coucher ; ils en avoient un second à Seitin, un troisiéme à Armalech, qui fut ruiné par Alisolda ; deux en Iberie qui estoient fixes, & cinq sous des tentes qu'ils changeoient selon les occasions ; deux à Tauris, deux à Massetica, & plusieurs autres en divers endroits, particulierement dans la grande Tartarie prés de Millescorte.

IX. Frere Jean de Florence qui estoit parti d'Avignon l'année precedente par l'ordre de Benoist XII. fut tres bien receu avec ses compagnons de tous les Princes de l'Orient, & il arriva cette année à Cambaliech ; ces nouveaux Missionaires se comporterent avec tant de prudence, qu'ils entrerent en grande faveur auprés du Cham, obtinrent une nouvelle permission de prêcher la Foy dans tout son empire ; & comme ils augmentoient la bonne opinion qu'on avoit des Freres Mineurs, ils multiplierent aussi leurs Convens. Frere Jean montroit à tous ses Freres l'exemple du zele, & de la vertu ; il portoit toûjours une grande Croix à la main, & alloit incessament d'un costé & d'autre pour la faire adorer à ces barbares, qu'il adoucissoit, & soûmettoit au doux joug de la Foy par ses predications ; il establit un grand nombre d'Eglises, & quelque temps aprés, il revint vers le Pape par ordre de l'Empereur des Tartares, comme nous dirons l'an 1353.

X. Frere Vrlic d'Alechonivez, & Frere Martin d'Alid arriverent environ ce temps à Vilna en Livonie, aprés avoir passé par diverses Provinces pour y prescher la Foy ; le lendemain de leur arrivée tandis que le second disoit la Messe le premier sortit avec l'enseigne de la Croix, & commença de prêcher dans la place contre l'idolatrie de ce peuple, pour leur faire connoistre le vray Dieu ; ces barbares s'emporterent d'abord contre luy avec une extreme furie, &

Digitized by Google

le conduisirent devant leur Duc ; Frere Vlric repeta devant ce Prince les mesmes veritez qu'il avoit preschées à son peuple, & ce Barbare fut si irrité de sa hardiesse qu'il le condamna à la mort. Il fit pourtant suspendre l'execution parcequ'on luy dit qu'il avoit un compagnon & il voulut le voir. Frere Martin fut incontinent amené au Palais, & le Duc luy demanda à quel dessein il étoit venu dans cette Ville ; le genereux Frere répondit avec grande liberté, que c'étoit pour montrer le chemin de salut & à luy & à son peuple ; mais cette parole de charité ne servit qu'à faire éclatter la colere de ce farouche ; Frere Martin fut retenu en prison, & Frere Vlric fut conduit hors de la Ville pour estre executé.

XI. Dans le chemin il ne cessa jamais de prescher Jesus-Christ, & de remontrer à ces infidelles leur aveuglement ; on luy coupa peu à peu & à petits morceaux les mains, les oreilles, & le nez ; & dans cet état il fut attaché à un arbre sur le bord de la riviere ; ces cruels bourreaux luy disoient pour insulter à ses peines, Frere veux-tu manger ? & il leur répondit avec confiance, je n'ay point de faim, mais si mon Dieu le vouloit, il me pourroit faire servir à manger tout presentement un poisson de cette riviere ; Merveille ! au mesme temps on vit aux pieds du saint Martyr un poisson fort beau, & fort delicatement appreté : ce miracle surprit tellement ces payens que plusieurs s'écrierent qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que celuy des chrestiens ; mais les Officiers de la Justice ne firent que s'en irriter davantage, & le massacrerent avec tous ceux qui avoient confessé Jesus-Christ pour vray Dieu ; heureux Neophites qui trouverent la gloire du Martyre au premier momẽt de leur Foy ! Tous ces corps furent mis en pieces, & jettez dans l'eau ; mais Dieu ne les voulut pas laisser sans honneur, car ils surnagerent jusques à une ville des chrestiens qui estoit sur la riviere, & une grande colonne de feu paroissoit dans cette route sur le corps de Frere Vlric, comme si elle eut voulu marquer qu'il estoit le capitaine, & le conducteur des autres ; les fidelles voyant venir cette flotte avec ces signes miraculeux connurent que c'estoient des Martyrs, & les enterrerent avec grande veneration, sur tout Frere Vlric qu'ils mirent dans un Sepulchre separé des autres.

XII. Apres cette expedition on commança de tanter la constance de Frere Martin par plusieurs sortes de tourmens ; un des plus cruels fut qu'apres luy avoir fait avaler une piece d'un drap de soye, ils l'arracherent avec grande violence pour luy déchirer les intestins ; voyant que toutes ces cruautez n'estoient pas capables de le separer de Jesus-Christ ils le pendirent, & l'exposerent aux bestes, & aux Oyseaux ; mais ces animaux feurent plus retenus que les hommes, car aucun n'osa le toucher. Aprés que son corps eut demeuré quelques jours en cet estat, une sœur du Duc qui estoit chrestienne, & mesme Religieuse, mais Schismatique le fit enlever, & inhumer dans son Monastere. Frere Barthelemi de Pise rapporte le Martyre de cinq autres Freres Mineurs qui le souffrirent au mesme lieu, & presque de la mesme façon ; celuy qui estoit le Superieur eut les mains, & les pieds coupés, & la teste fendüe : il fut mis en cet estat dans un batteau sans rame & sans conduite ; mais la main de Dieu le

Digitized by Google

guida par l'espace de deux cent milles d'Allemagne jusques sur les terres des porte-Croix, où il expira: & ses quatre compagnons furent percés à coups d'épée pendant qu'ils prechoient la Foy avec grande ferveur.

XIII. Charles Roy d'Hongrie mourut à Vizgrade le 16. de Juillet; comme Frere Gentil de Mont des fleurs avoit beaucoup contribué à l'établir dans ce Royaume, ce Prince tâcha aussi de reconnoistre ce bon service par toutes sortes de faveurs envers l'ordre; son corps fut porté à Ave, & enterré dans l'Eglise de saint Estienne. Dés qu'il fut mort, sa femme Elizabeth sœur de Casimire Roy de Pologne embrassa l'institut du tiers-ordre, & s'addonna toute entiere au soulagement des pauvres, & au service de l'Eglise: l'année suivante elle vint voir son fils à Naples, d'où il estoit designé Roy par son mariage avec la Reyne Jeane; le dessein de son voyage estoit plus saint, & alloit plus loin; aprés avoir contenté l'affection de mere, elle voulut satisfaire à la devotion d'une penitente, & partit pour Rome; sa compagnie se grossit de tout ce qu'il y avoit de personnes considerables à la cour de son fils; car chacun admiroit sa gravité, sa modestie, sa liberalité & sa beauté merveilleuse, qui sembloit estre l'ornement de sa vertu.

XIV. Dans ce pelerinage toute son occupation estoit de prier Dieu, ou de donner l'aûmosne à tous ceux qui la luy demandoient: la nouvelle de sa venue estant portée à Rome, les Ecclesiastiques, les Seigneurs, le Senat, & le peuple sortirent à trois milles pour la recevoir avec des acclamations de joye & de loüange: de sorte qu'il sembloit que ce fut l'entrée d'un Triomphateur, & non pas celle d'une pelerine: un Prelat la reçeut à la porte de saint Pierre avec le Clergé de cette Eglise, & la conduisit jusques au grand Autel, où elle fit un present de Vases, d'ornemens, & d'une somme d'argent avec une magnificence digne de la Majesté Royale; puis elle visita toutes les autres Eglises de cette Ville, & les Monasteres des hommes & des filles, laissant par tout des marques de sa devotion & de sa liberalité, lors qu'elle fut de retour en Hongrie elle y mourut en grande reputation de Saintеté, & fut inhumée au Monastere de sainte Claire de Bude qu'elle avoit fait bastir.

XV. Frere Roger Guarin gascon avoit obtenu du Soldan d'Egypte depuis l'an 1333. la permission de s'établir dans la terre sainte; depuis Robert Roy de Sicile, & la Reyne Sancie sa femme s'estoient employés avec de grands soins & de grands fraix pour asseurer cette demeure aux Freres Mineurs, & leur avoient fait bâtir un Convent sur cette sainte montagne, où elle entretenoit douze Religieux, & trois seculiers pour leur service: cette année elle obtint du Pape la Confirmation de cet établissement pour le service de ces saints lieux, & un ordre au General, & au Provincial de la terre de Labour, d'y envoyer des Religieux pour les conserver, & pour y faire le service divin, voila les justes fõdemens surquoy est établie la possession que les Freres Mineurs ont des lieux les plus considerables de la terre sainte. Ils s'y sont tres bien maintenus jusques à present, car ils ont conservé tous leurs domiciles à la reserve de celuy du Mont Sion qu'ils perdirent environ l'an 1559. comme je vais dire; quelques personnes ennemies de nostre estat, ou jalouses de nostre bonheur, suggere-

Digitized by Google

rent à l'Empereur des Turcs que le sepulchre du Roy David estoit dans cet endroit, qu'il y avoit dedans quelque Tresor caché, & qu'il estoit plus seant qu'un lieu si celebre par la memoire de ce grand Prophete fut plustost au pouvoir des Mahometans que des chrestiens ; sur cette imagination il en fit chasser nos Religieux, mais en échange il leur donna une autre place dans la Ville, où est maintenant le Convent de saint Sauveur.

XVI. Tout l'ordre receut un grand deplaisir de cette perte, car ce lieu étoit recommandable par plusieurs Mysteres qui s'y sont passés, sçavoir la derniere Cene de Iesus Christ, en laquelle il institua le tres-saint Sacrement de l'Autel, l'apparition à saint Thomas huict jours aprés sa resurrection ; la descente du saint Esprit sur les Apostres, l'institution de saint Jaques pour Evesque de Jerusalem, l'élection de saint Mathias à l'Apostolat ; la sainte Vierge y avoit fait sa demeure le reste de sa vie depuis la mort de son fils ; les premiers chrestiens y avoient tenu leurs premieres assemblées, & fait le service divin : Jesus Christ y avoit preché, y avoit receu le soufflet à sa Passion, & y avoit apparu aux trois Maries le jour de sa Resurrection ; Saint Pierre y avoit commencé sa penitence, & saint Jacques y avoit esté decapité ; enfin les Apostres y avoient receu leur mission pour aller prêcher par tout le monde selon cette parole du chapitre 2. d'Isaie, la loy sortira de Sion, & la parole du Seigneur de Jerusalem.

XVII. Les Freres Mineurs ne manquerent pas d'employer toutes sortes de moyens pour recouvrer ce Saint lieu ; ils implorerent les intercessions des plus grands Princes Chrestiens, mais inutilement ; François premier Roy de France en écrivit à l'Empereur Soliman sans effet, car cet infidelle luy répondit, aprés un prelude rempli de termes de vanité, qu'il luy auroit accordé sa demande, si sa loy ne le luy defendoit pas ; mais que ce lieu ayant esté deja changé en mosquée, où l'on avoit adoré selon la religion de Mahomet, il ne luy estoit plus permis de le détruire, ny de le changer. Les Papes ont transferé à saint Sauveur les Indulgences qui se gagnoient sur le mont Sion.

XVIII. Le lieu du saint Sepulchre est toûjours au mesme estat, & les Freres Mineurs en joüissent paisiblement ; il est au milieu d'une grande Eglise qui a esté batie par sainte Helene & neuf nations differentes y possedent chacune une chapelle, pour faire le service divin à leur façon, & de petits logemens pour leur demeure ; ces nations sont les maronites catholiques, les Grecs, les Georgiens, les Armeniens, les Suriens, les Abissins, les Nestoriens, les Jacobites, & les Cophistes : ils sont tous non seulement dans le Schisme, mais encore dans plusieurs Heresies. Cette Eglise a deux portes dont les Turcs tiennent les clefs, & pour les faire ouvrir il faut payer un tribut ; ainsi ceux qui demeurent là, se trouvent enfermés, & ils recoivent par un tour le manger qu'on leur porte du dehors ; nos Religieux possedent les endroits les plus considerables de cette Eglise, sçavoir premierement celuy où Jesus Christ fut attaché à la Croix. Deuziémement celuy où il fut embaumé apres sa mort. Troiziémement celuy où il apparut à sa Mere aprés sa resurrection, & où sainte Helene reconnut la vraye Croix ; on y conserve une partie de la colonne à laquelle on l'attacha lors

Digitized by Google

qu'il fut foüetté ; la Chapelle qui eſt là leur ſert à faire l'office, parce qu'elle eſt la plus grande, & qu'elle répond à leur logement. Le quatriéme c'eſt le ſaint Sepulchre, auquel on deſcendoit autrefois par des degrés de marbre ; maintenant on le peut ſeulement voir à travers des grilles, & nul Preſtre n'y peut dire la Meſſe ſans la permiſſion du Gardien, qui ne la donne qu'à ceux qui célebrent ſelon le Rituel de l'Egliſe romaine. Le cinquiéme eſt un Autel poſé au dehors de la troiſiéme Chapelle, dans l'endroit où le Sauveur apparut à ſainte Magdelaine aprés ſa Reſurrection. Le cinquiéme eſt un lieu ſouſterrain où la Couronne, la lance, & les clouds feurent trouvés : il eſt ſi profond qu'il y a quarante degrés à deſcendre, au plus bas il y a deux Autels, & l'on trouve au milieu de la deſcente, la Chapelle de ſainte Helene, où les Papes ont concedé une Indulgence pleniere pour ceux qui la viſitent.

XIX. Outre cela les Religieux poſſedent dans l'enceinte de cette vaſte Egliſe l'endroit où la Croix fut plantée, il eſt fait en quarré ſur une hauteur de vingt degrez, & chaque face a dix-huit aulnes de largeur : toute la Paſſion de Jeſus Chriſt y eſt repreſentée à la Moſaique avec pluſieurs Caracteres Grecs & latins. Les Georgiens nous l'avoient enlevé l'an 1310. Frere Bernardin de Siene eſtant alors Gardien : mais Frere François de Sariano ſon Succeſſeur fit ſi bien, que non ſeulement il le recouvra mais il oſta encore à cette nation une Egliſe qu'elle poſſedoit au pied de cette ſainte Montagne, où ſont les Sepulchres de Godefroy de Boüillon, de Baudoüin, & de pleuſieurs autres Roys. Il y a deux ciſternes dans l'Egliſe du ſaint Sepulchre ; la plus petite eſt dans l'apartement des Freres Mineurs, & ne ſert que pour eux ; la plus grande eſt commune à tous ceux qui demeurent dans ce lieu ſacré ; ſainte Helene la fit creuſer, tout ſon fond eſt revetu de plomb, & ſon eau eſt non ſeulement fort bonne, mais meſme miraculeuſe, car elle redonne tres ſouvent la ſanté a des malades qui en boivent.

XX. Il y a quelque apparance que le Convent de Bethléem fut auſſi donné à Frere Guarin, & qu'il a eſté remis en meilleur eſtat qu'il n'eſtoit alors par les liberalitez de la Reyne Sancie ; les Bulles des Papes n'en font point mention, mais les memoires de la terre ſainte le portent ainſi. L'Egliſe a eſté batie par S. Helene ; elle eſt ſi magnifique qu'on n'en voit point de pareille au monde ; ſa figure eſt en forme de Croix, ſa longueur eſt de cent cinquante coudées, & ſa largeur de cinquante & cinq ; la voute eſt ſoutenue par deux cens colonnes de marbre diſpoſées en quatre rangs, dont la groſſeur & le travail ſurpaſſent toute eſtime, & ne ſe peuvent voir ſans admiration ; elle eſt toute remplie d'Hiſtoires du vieux Teſtament, repreſentées à la Moſaique avec un artifice merveilleux. Les murailles ſont lambriſſées de tables d'Albaſtre ſi belles & ſi pretieuſes que le Sultan de Babylone les voulut faire enlever pour en orner ſon Palais ; mais comme les ouvriers commançoient à les demonter, un furieux ſerpent ſortit de la muraille qui les effraya, & les chaſſa ; le Sultan meſme qui eſtoit preſent s'enfuit de peur ; & la fente par où ce monſtre ſortit y paroiſt encore ; tout le pavé eſt de marbre, le plancher eſt de bois de ciprez & de cedre, & la couverture de plomb. L'an 1489. les Religieux la firent refaire à grands frais, & de-

Digitized by Google

puis encore Philippe Duc de Bourgogne donna de quoy la raccomoder.

XXI. A chaque coté du Chœur il y a une porte de bronze, par où l'on descend à la grotte dans laquelle la sainte Vierge enfanta Jesus Christ. Elle est longue de douze coudées, large de quatre, & haute de huit; au bout il y a un demi-rond de porphyre couvert d'une table de marbre sur laquelle on dit la Messe. L'endroit où estoit la creche est plus bas d'un pied, mais si étroit qu'à peine y-a-il place pour le Prestre qui celebre, & pour son clerc; toute cette chapelle est revetue de marbre & de lames d'or. La voute & le pavé sont travaillés à la mosaique, à la reserve d'une pierre sur laquelle on dit que Jesus-Christ naquit, & de l'endroit où la sainte Vierge le posa, qu'on a laissés au naturel. Le Convent a une autre Eglise dediée à Sainte Caterine d'où l'on passe par un chemin soûsterrain dans cette sainte grotte sans estre veu, & les Sarrazins ont une grande veneration pour la principale Eglise. Matines & complies se chantent à la grotte, & le reste de l'office se dit à l'Eglise de sainte Catherine. Il n'y a que ceux qui l'ont éprouvé, qui puissent comprendre les sentimens de pieté que cette sainte caverne inspire à ceux qui la visitent; elle ne reçoit point de lumiere du dehors, mais elle est seulement éclairée par huit lampes qui brûlent toûjours. On voit prés de là une autre grotte qui servoit d'étude à saint Hierome, & une troisiéme où il y a plusieurs corps des saints Innocens, à qui sainte Helene dedia une autre Eglise; les sepulchres de sainte Paule, de sa fille Eustochium, de saint Hierome, & de son disciple Eusebe sont du costé de l'Orient à un jet de pierre. Il y a une quatriéme Eglise, dediée à saint Nicolas, & une grotte, où selon la tradition la sainte Vierge se cacha lors qu'elle fuyoit la persecution d'Herode; on dit encore qu'elle y versa quelques gouttes de son laict, & la terre de ce lieu sert depuis à la gueriſon de plusieurs maladies, mais particulierement à donner du laict aux nourrices, & les Sarrazines mesmes experimentent ce merveilleux effet.

XXII. La vallée de Josaphat est située entre Jerusalem, & le mont des oliviers; sainte Helene y fit bastir une tres belle Eglise dans laquelle le sepulchre de la sainte Vierge est enfermé; il faut descendre quarante huit degrés larges de quinze coudées pour y aller; les tombeaux de sainte Anne, de saint Joachim, & de saint Joseph sont au milieu de cette descente; au bas il y a une chapelle prattiquée dans le rocher, de la longueur de huit pans, de la largeur de six & de la hauteur de treize, quoyqu'elle n'est pas tout à fait bien quarrée par le dedans; un autel de marbre couvre le sepulchre, toutes les nations ont ce lieu en grande veneration, & y font allumer des lampes; mais personne n'y dit la messe que par la permission des Freres mineurs. L'an 1363. Jeanne Reyne de Naples, fille de Charles Duc de Calabre, & petite fille du Roy Robert & de sa femme Sancie obtint permission du Sultan de Babylone d'y joindre un Convent pour les Freres Mineurs, dont ils prirent possession aprés beaucoup de difficultez l'an 1392. le 30. de Mars, comme nous dirons plus au long en ce temps là.

XXIII. Gethsemani est fort prés de cette Eglise, au pied du mont des Oliviers, où l'on voit l'endroit auquel Jesus Christ sua sang & eau, & celuy

Digitized by Google

où les Apoſtres dormoient pendant ſa priere ; il y a une autre Egliſe ſur le haut de cette colline, d'où Jeſus Chriſt monta au Ciel ; on y montre une pierre ſur laquelle le veſtige de ſon pied gauche paroit encore imprimé. Il y en a une troiſiéme à Bethanie qui eſt éloignée d'un mille, & l'on y voit le ſepulchre d'où le Sauveur reſſuſcita le bienheureux Lazare. Tous ces ſaints lieux ſont commis à la garde des Freres Mineurs, & ils les conſervent avec grand honneur au milieu des infidelles.

XXIV. On eſtablit ſous Martin V. l'an 4. de ſon Pontificat un Convent à Baruth en Syrie ; s'eſtoit alors une Ville de grand trafic, mais le commerce ayant eſté changé à Alep, les Religieux furent obligez de l'abandonner, parce qu'ils n'y trouvoient plus de quoy ſubſiſter, quoy qu'ils fuſſent fort cheris des Sarrazins. Les Juifs avoient trouvé par hazard dans cette premiere Ville une image du Sauveur qui avoit eſté travaillée ſur le bois par Nicodeme ; ces impies firent à cette ſtatue toutes les meſmes injures que Jeſus Chriſt avoit ſouffertes de leurs predeceſſeurs à ſa paſſion ; & lors qu'ils la voulurent percer avec des clouds pour l'attacher à une Croix, elle jetta une ſi grande abondance de ſang qu'on en remplit pluſieurs vaſes, & il ſe conſerve encore en diverſes Egliſes : ces perfides voyant ce miracle, & que par ſurcroit de merveille cette liqueur miraculeuſe ſervoit à la gueriſon de toutes ſortes de malades, ſe convertirent tous à la foy : nous avons un ſermon ſur ce prodige ſous le nom de ſaint Athanaſe Patriarche d'Alexandrie, qui fut leu en preſence de trois cent cinquante Eveſques à la ſeſſion 2. du Concile de Nicée, qui eſt le ſeptiéme General pour confirmer le culte des images. Les habitans de Baruth firent bâtir une Egliſe dediée au Sauveur où l'on faiſoit la Feſte annuelle de ce miracle le 8. de Novembre, & les Papes avoient concedé de grandes indulgences pour cette ſolemnité. Martin V. donna cette Egliſe aux Freres Mineurs lors qu'il leur permit de ſe loger dans cette Ville, & les infidelles meſmes l'ont en grande veneration.

XXV. Mificardin Prince de Tyr & de Sidon qui vint à Rome ſous Paul V. leur donna dans Nazareth la place, où eſtoit la maiſon de la ſainte Vierge, dans la quelle Jeſus Chriſt fut conceu, & qui avoit eſté tranſportée miraculeuſement en Eſclavonie, & aprés à Lorete, Frere Thomas de Novare eſtoit alors Gardien de Jeruſalem, & Legat apoſtolique dans tout l'Orient, & la donation eſt du douziéme de Decembre l'an 1620. Nazareth eſt en Galilée à deux lieües de la montagne de Thabor & à trois journées de Jeruſalem. Ce Gardien fit bâtir une Egliſe ſur les fondemens de cette ſainte maiſon, & un logement pour les Religieux. L'année ſuivante il obtint encore du Gouverneur, & des Magiſtrats de Jeruſalem, le lieu où eſtoit la Maiſon de Zacharie pere de ſaint Jean Baptiſte dans les montagnes de la Tribu de Juda ; il y avoit eu là auparavant une Egliſe, & maintenant les Freres Mineurs y ont une habitation : nous parlerons plus bas de quelques autres lieux, au temps auquel ils les ont acquis. Ils n'ont pas manqué de jaloux qui s'efforcerent de les en deposſeder ſous Martin V. mais l'an 1451. apres un long procez ; les Commiſſaires leur en adjugerent la poſſeſſion, & le ſaint Siege la leur a toûjours depuis confirmée.

XXVI.

Digitized by Google

XXVI. Ces Convents qui composent la custodie de la terre sainte; & toutes les autres habitations que nous avons à Constantinople, à Alep, à Alexandrie, à Damiete, à Tripoli, à Alexandrete, à Seyde, en Chypre, & dans tout l'Orient sont de la dependance du Gardien de Jerusalem. Ce Prelat a une grande authorité, car il est commissaire apostolique; tous les pelerins catholiques se doivent adresser à luy, & ils ne peuvent visiter les saints lieux que par son ordre; il a mesme le pouvoir de revoquer les Bulles qu'ils portent lors qu'il le juge à propos; il est Vicaire du Patriarche, & reçoit souvent la commission pour faire la visite des Maronites; il a le droit de creer les Chevaliers du saint Sepulchre, de benir les Croix pour ceux qui vont racheter des captifs, & de leur accorder les mesmes graces que les superieurs de l'Ordre de la tres sainte Trinité ont accoutumé de leur donner: il peut permettre aux Religieux des autres ordres qui veulent passer par les terres des Sarrazins de prendre l'habit de Frere Mineur pour estre en seureté, parceque les infidelles sont accoutumés à voir ce vestement & ils ne se deffient pas de ceux qui le portent: les Carmes deschaussés se servent souvent de cet avantage pour aller en Perse. Il est protonotaire apostolique, & peut creer des notaires par l'autorité du Pape, & de l'Empereur: il officie avec la Mithre & les autres ornemens pontificaux; il confere les quatre moindres, & benit les Calices, les Autels & les ornemens sacerdotaux: il peut appeller en Orient les Religieux qu'il veut de toutes les Provinces de l'Ordre, & corriger tous les clercs reguliers, & seculiers qui se trouvent en Syrie, & en Egypte. Sa nomination depend du General de l'ordre & de l'approbation de son deffinitoire; dés qu'il est institué il obtient du Pape la confirmation de tous les privileges qui ont esté accordés à sa charge par le saint Siege, & passe la mer avec soixante Religieux qu'il choisit: les procureurs de la terre sainte le pourvoyent de toutes les choses necessaires à la vie, à la celebration du service divin, à l'administration des Sacremens, & pour faire des presens aux Turcs, afin de gagner leur bienveillance qu'ils luy vendent bien cherement; car ils ne se contentent pas des tributs imposés par le grand Seigneur, ni de ce qu'on leur offre; mais ils prenent hardiment tout ce qui leur agrée, lors qu'ils font la visite de ce qu'on porte, parce qu'on ne peut pas entrer dans Jerusalem sans leur permission,

XXVII. Sophie Philippe des Archanges Florentine avoit fondé un Hôpital pour les pelerins sur le mont Sion, & Innocent VI. en avoit commis la direction au Gardien de Jerusalem. Il y en avoit un autre pour les Pelerines dont quelques sœurs du Tiers-Ordre prenoient le soin sous la dependance du mesme Superieur: maintenant ces maisons de charité sont ruinées, & tous les pelerins vont droit au Convent de saint Sauveur; tous les Religieux s'assemblent pour les recevoir à la porte de leur Eglise avec beaucoup de ceremonie, puis ils leurs lavent les pieds avec grande humilité, les logent, les nourrissent, & leur font visiter tous les saints lieux. Le gardien est le premier à prattiquer ces actes de charité, & apres leur avoir baisé les pieds, il leur donne des chandelles benites qu'ils conservent pour memoire de leur pelerinage, & pour leur servir à l'heure de la mort.

Digitized by Google

XXVIII. On entretient en divers lieux les plus considerables quarante-huit lampes qui bruslent toûjours : on y fait quatre-vingt dix-neuf Festes solemnelles des mysteres de nostre Redemption, ou des Saints qu'on y honore d'un culte particulier : dans les trois Convents du S. Sepulchre, de S. Sauveur & de Bethleem, on recite chaque jour aprés Complies les sept Pseaumes penitentiaux, & l'on fait une Procession à laquelle on chante des Antienes propres aux mysteres qui se sont passez dans chacun de ces lieux ; aux jours qui sont destinez pour les principales de ces solemnités, le Gardien assemble ces trois Communautés pour les celebrer avec plus de pompe, & avec toutes les expressions les plus naïves qui les peuvent representer ; par exemple, le jour de Noël, la feste se fait à Bethleem, & l'on y fait voir au naturel l'estat de la grote & de la creche où Jesus-Christ nâquit : le jour des Rameaux on va à Bethphage, d'où le Gardien depute deux Religieux pour aller querir un asne au lieu où les deux Apôtres prirent l'asnon & l'asnesse qu'ils conduisirent au Sauveur ; les Sarrasins se meslent à l'envy avec les Chrétiens pour faire cette ceremonie, ils coupent comme eux des branches des Palmiers & des Oliviers, estendent leurs habits à terre pour tapisser le chemin à l'asne sur lequel le Gardien est monté, & chantent en leur langue les mesmes hymnes qu'eux. Le Jeudy & le Vendredy saint on chante tout l'Office dans l'Eglise du S. Sepulchre, on y fait le lavement des pieds, & toutes les actions du crucifiément ; & ainsi dans les autres endroits selon le mystere qu'on honore, on tasche de l'exprimer par des representations exterieures, comme par les paroles de l'Escriture, & par les ceremonies de l'Eglise.

XXIX. A toutes les solemnités de la sainte Vierge on va faire l'Office dans son Eglise de la Vallée de Josaphat, excepté à la feste de sa Conception immaculée, & à celle de sa Nativité qui se celebrent dans la maison de Ste. Anne sa mere, afin d'honnorer plus particulierement le lieu où elle est née, & où elle a esté conçeüe sans peché ; & certes ce n'est pas sans quelque mystere que ce logement est tombé en la possession des Freres Mineurs qui ont soûtenu avec tant de zele depuis plusieurs siecles la pureté de sa Conception. C'est encore une chose bien digne d'admiration, que le jour de la Feste de sa Purification les Turcs viennent à l'Eglise pour prendre les chandelles benites avec de grandes marques de devotion, & les allument aux couches de leurs femmes.

XXX. Les ornemens pour le service divin de toutes ces Eglises, sont les plus precieux qu'on puisse voir pour la matiere, & les plus curieux pour l'artifice ; aussi ont-ils esté donnez par les plus puissans Princes de la Chrestienté. Le Pape, le sacré College, les Roys de France & d'Espagne, & tous les autres y contribuent de leurs charitez pour l'entretien des Religieux, & de ces lieux saints ; & il faut avoüer que comme celuy d'Espagne a succedé à l'heritage du Royaume de Naples, dont les anciens Roys ont esté les premiers Fondateurs & bienfacteurs de ces lieux sacrez, aussi fournit-il plus abondâment que les autres à ce qui leur est neceſſaire : celuy de France ajoûte sa protection à sa liberalité, tant par ses Ambassadeurs à la porte du grand Seigneur, que par les Consuls qu'il tient dans toutes les principales Villes de l'Orient ; la Republique de Venise y contribuë aussi beaucoup par son credit ; les Roix d'Angleterre,

Digitized by Google

tandis qu'ils ont esté Catholiques, n'ont pas témoigné moins de zele, & Henry VIII. avoit estabi avant son schisme une aumône annuelle de mille escus d'or.

XXXI. La dépense qu'on est obligé d'y faire est fort grande, non pas pour l'entretien des Religieux, mais à cause des pelerins que l'on defraye, & des exactions tyranniques des Turcs; car outre les tributs ordinaires, ils ont trouvé mille inventions pour en establir d'autres; comme au changement des Religieux pour le départ des uns, & pour l'entrée des autres; pour la moindre reparation qu'il faille faire; pour la liberté d'acheter du vin; à chaque nouvelle Lune, pour les nôces du Gouverneur, à la mort de ses femmes; au départ de ses enfans pour un voyage; à l'arrivée de quelque grand Seigneur, & au changement de Bascha. Ils font encore mille querelles d'Aleman sans rime ni raison, & ne se payent point de l'impuissance où l'on se trouve de les contenter, car si l'on n'a point la somme qu'ils demandent, ils forcent de l'emprunter à vingt-cinq pour cent, & il faut le faire, car autrement ils font mille mauvais traittemens aux Religieux, les battent, les foüetent, les mettent en prison, & souvent les font mourir. Cela doit faire connoître à tous les Princes Chrestiens & à tous les Fidelles, combien il est juste qu'ils contribuent à l'entretien de ces pauvres Religieux qui sont exposez à la merci de ces barbares, pour conserver avec honneur les plus precieux monumens de nostre Religion. L'Histoire Sainte nous apprend que les premieres collectes qui se sont faites dans l'Eglise ont esté pour les pauvres de Jerusalem, & la providence de Dieu a voulu que cette necessité continuat encore pour inviter tous les Chrestiens à imiter pour ce mesme lieu la charité des premiers Fidelles.

XXXII. C'est encore un grand secret de la mesme Providence, que ces saints lieux soient maintenant conservez par les Freres Mineurs; ils n'ont rien en ce monde, & ils entretienent & gardent le Sanctuaire de Jesus-Christ au milieu de ses ennemis. Certes comme le Sauveur a laissé par tout les marques de la pauvreté qu'il estoit venu embrasser sur la terre, il a voulu aussi confier aux vrays imitateurs de cette vertu, les lieux qu'il a habitez & consacrez. Pour connoître le soin qu'ils en ont pris, il ne faut que considerer à quelle prophanation ils avoient esté reduits l'an 1219. sous Coradin fils de Saphadin Sultan d'Egypte, car aprés mille sacrileges que ce barbare y commit, il fit servir les Eglises d'Escueries à ses chevaux; les Freres Mineurs ont relevé de la poussiere ces Autels prophanés; ils ont remis en honneur le service divin; la maison de Dieu est netoyée, Jesus-Christ y est honnoré, & les enfans de celuy sur qui il a imprimé les sacrés caracteres de sa passion sont les courtisans de son Calvaire.

XXXIII. J'ay dit qu'ils y sont toûjours exposez à mille dangers, les preuves en sont evidentes; car outre un grand nombre d'injures qu'ils y ont souffertes en divers temps, plusieurs ont empourpré cette terre sainte de leur propre sang par un glorieux Martyre. Frere Livin de la Province de France a esté decolé au Cayre. Frere Jacques Custode de Syrie, & Frere Jeremie ont esté massacrés prés de Jerusalem. Frere Conrad d'Alis y eut la teste tranchée, & son

Digitized by Google

corps ayant eſté jetté dans la Mer, on vit paroître ſur luy deux grands flambeaux pendant trois jours. Frere Barthelemi Martinozzi de Mont Politien en Toſcane a eſté fendu en deux depuis la teſte juſques aux pieds au Cayre. Fr. Jean d'Etheo de la Province de Caſtille Confeſſeur de Ferdinand Infant d'Aragon, a eſté attaché à une Croix avec ſix clous dans la meſme Ville, & Frere Gonſalve ſon compagnon y fut auſſi martyriſé. Frere Jean de Naples a eſté mis en pieces par le commandement du Roy de Gaza. Melchas Sultan d'Egypte a fait décapiter ſept Freres Mineurs, nous ſçavons leur conſtance & leur gloire, mais non pas leurs noms. Deux autres ont eſté écorchez tout vifs dans un Bourg de Syrie: lorſque Pierre Roy de Chypre prit Alexandrie, ſeize Freres Mineurs furent conduits ignominieuſement de Jeruſalem à Damas, & moururent en priſon aprés avoir enduré pendant cinq ans toutes les incommodités d'un horrible cachot. Frere Coſme de S. François de la Province d'Andalouſie a eſté maſſacré devant la porte du S. Sepulchre, parce qu'il preſchoit la foy de Jeſus-Chriſt. Deux autres ont eſté aſſommez à Damas pour la meſme raiſon; je n'en rapporte maintenant que ce petit nombre pour faire remarquer l'eſtat auquel nos Freres ſe trouvent en ces cartiers-là. Pluſieurs auteurs ont décrit au long tout ce qui concerne la Terre Sainte, je n'ay fait que toucher la bonne & glorieuſe part que nous y avons.

XXXIV. Le Pape écrivit à l'Archeveſque de Rheims d'accorder à Loüis de Nevers Comte de Flandre, la permiſſion de bâtir un Convent à Mezieres, s'il le jugeoit à propos: je croy que cela n'a pas eſté executé; il eſt vray qu'il y en a deux fort prés de cette Ville, mais ils n'ont eſté fondez que depuis peu, je penſe qu'il faut dire la meſme choſe de celuy que Pierre Infant d'Aragon avoit deſſein de bâtir à Gandie dans le Dioceſe de Valence; ce Prince ſe rendit Frere Mineur l'an 1363, comme nous dirons alors.

XXXV. Marie de Ste. Paule Comteſſe de Pembroch en Angleterre, fonda un Monaſtere de Ste. Claire, qui s'appelle N. Dame de Miſericorde à Denney dans le Dioceſe d'Elien; le Pape y accorda pluſieurs privileges, & y unit l'Egliſe Parroiſſielle de Granteſdene du Dioceſe de Lincoln.

XXXVI. Sebelie femme de Jacques de Savoye Prince d'Achaïe obtint de ſa Sainteté la permiſſion d'entrer dans celuy de Pignerol, qui avoit eſté fondé par ſes Predeceſſeurs.

XXXVII. Bertrand du Port Eveſque d'Oſtie & Cardinal en avoit fondé un autre dans ſon bien du Pouget prés de Caſtelnau de Montratié au Dioceſe de Cahors, & l'avoit fait dedier à S. Marcel, parce que c'eſtoit ſon titre à Rome, & le Pape luy permit d'y unir pour trois cens livres de rente des decimes qui eſtoient poſſedées par des Laïques.

XXXVIII. Sa Sainteté ordonna aux Religieuſes de celuy de Sainte Croix de Naples, de garder la premiere Regle de Ste. Claire, & mit celuy de Sainte Magdelaine de la meſme Ville ſous la conduite des Freres Mineurs. Ceux qui ſervoient à celuy du S. Sacrement de cette meſme Ville pretendoient avoir permiſſion de joüir des rentes que les Religieuſes leur aſſignoient pour leur entretien, & le Pape la revoqua.

Digitized by Google

XXXIX. Il unit l'Egliſe de Bridechim du Dioceſe de Lincoln à celuy de Uvaterbech du Dioceſe d'Elien, à qui le droit de Patronage appartenoit.

XL. Il permit à Marguerite Comteſſe de Flandre, fille de Philippe Roy de France, & femme de Loüis de Nevers, d'entrer toutes les fois qu'elle voudroit dans celuy de Long-champ prés de Paris, pour viſiter ſa ſœur Blanche qui eſtoit Religieuſe.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1343. | DE CLEMENT VI. l'AN 1. & 2. | DE LOÜIS 4. EMP. l'AN 29. & 30. | DE L'ORDRE l'AN 136.

I. JEanne de Savoye Imperatrice de Conſtantinople avoit envoyé vers le Pape Frere Manent Vicaire d'Orient, pour traiter de la reünion des Grecs; ſa Sainteté avoit deſtiné Frere Fortanier vaſſal Vicaire general de l'Ordre, & quelques autres Freres Mineurs pour aller traitter cette importante affaire; mais la tenuë du Chapitre general qui eſtoit proche luy fit changer de deſſein. A leur place elle envoya comme ſon legat vers l'Empereur, Henry Patriarche de Conſtantinople, & écrivit au Gardien de Peyta qui eſt vis-à-vis de cette grande Ville, & à tous ſes Religieux de favoriſer de tout leur pouvoir les bonnes intentions de ce Prelat.

II. Gregoire de Segio, & Frere Antoine de Valence vinrent vers ſa Sainteté, comme Ambaſſadeurs de Guidon Roy d'Armenie, pour luy demander du ſecours contre les Sarraſins, qui faiſoient tous leurs efforts pour exterminer les Chreſtiens; ils feurent receus fort honnorablement, & le Pape implora le pouvoir du Roy de France en faveur de ce Prince.

III. Frere Elie de Hongrie, & quelques autres Freres Mineurs avoient rapporté diverſes fois au S. Siege, le bon traitement que les Chreſtiens recevoient des Empereurs Tartares, & le Pape écrivit à Janibech, pour le prier de leur continuer la bienveüillance dont ſes predeceſſeurs les avoient favoriſez; il luy propoſa par ſa lettre l'exemple de pluſieurs Princes Chreſtiens qui laiſſoient vivre les Sarraſins en repos dans leurs terres ſans les violenter pour leur Religion.

IV. Frere Alèman Eveſque de Modene fut Chef de l'Ambaſſade que les Florentins envoyerent vers le Pape, & ſa Sainteté témoigna beaucoup de ſatisfaction de la bonne conduite de ce ſage Prelat.

V. Frere Nicolas de Terni fut fait Penitencier dans Rome, à la place de Frere André qui eſtoit mort. Le Pape écrivit à Bertrand d'Utique Cardinal de S. Marc, de faire conferer le grade de Docteur dans l'Univerſité de Naples à Frere Pierre de Gaïete Bachelier de celle d'Oxford; ce Religieux avoit eſté Provincial de la terre de Labour, & le Chapitre general d'Aſſize l'avoit choiſi pour enſeigner la Theologie à Paris, comme il l'avoit enſeignée à Naples.

VI. Le Pape donna commiſſion à Frere Fortanier Vaſſal Vicaire general de

Digitized by Google

l'Ordre, de preſider au Chapitre indiqué à Marſeille. En meſme temps il écrivit aux Vocaux pour les exhorter à élire pour Superieur celuy qu'ils jugeroient ſelon Dieu le plus digne de cette charge, & pour leur témoigner que s'ils avoient reconnu que Frere Fortanier eut les qualitez propres pour le gouvernement de l'Ordre, ſon eſlection luy ſeroit fort agreable. Ce Religieux eſtoit fort aymé de ſa Sainteté, & en avoit receu beaucoup de faveurs : il avoit un pouvoir abſolu pour la conduite des Religieux & des Religieuſes, & il obtint encore l'autorité de ſubſtituer les Vocaux qu'il voudroit à la place des abſens ; nommement du Provincial d'Irlande qui eſtoit decedé depuis peu. Les choſes eſtant ainſi diſpoſées, il fut éleu General par un conſentement unanime, que ſes vertus meritoient, auſſi bien que le deſir du Pape. On ordonna dans cette aſſemblée, qu'on n'obſerveroit plus que les ſtatuts de Narbone qui avoient eſté dreſſez par S. Bonaventure, avec quelques additions qui furent jugées neceſſaires. Frere Jean Peecham Archeveſque de Cantorberi avoit compoſé un Office propre de la Tres-Sainte Trinité, & Robert Roy de Sicile un autre de S. Loüis Eveſque ſon Frere, il fut arreſté qu'on les reciteroit tous deux ; mais la reformation du Breviaire qui a eſté faite par Pie V. les a retranchez avec quelques autres, parce que la conſtruction latine eſtoit trop rude pour le chant. Frere Elie Cardinal de S. Vital honora cette aſſemblée de ſa preſence.

VII. Dés que le Chapitre fut terminé, le General alla rendre ſes devoirs au Pape, & obtint de luy la ſuſpenſion des Statuts qui avoient eſté dreſſez par Benoit XII. & peu de temps aprés il en obtint encore la revocation.

VIII. Le Cardinal Jacques Caëtan Protecteur de l'Ordre mourut durant l'Eſté, & le General aſſembla une congregation des principaux Peres pour prendre leur avis ſur le choix qu'ils devoient faire d'un autre ; ils s'accorderent tous de demander Talayrand Comte de Perigueux Cardinal de S. Pierre aux Liens, parce qu'il leur témoignoit beaucoup d'affection, & le Pape le leur accorda agreablement.

IX. Sur la fin de l'année le General voulut paſſer en Italie, & ſa Sainteté luy donna beaucoup de privileges fort avantageux pour l'exercice de ſa charge, & des lettres de recommandation pour tous les Princes & pour les Gouverneurs de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Ce ſage Prelat témoignoit beaucoup de prudence dans ſa conduite, cela ne peut pas pourtant empeſcher que pluſieurs Religieux ne fiſſent de grandes plaintes contre ſon gouvernement, ſur ce qu'il favoriſoit beaucoup quelques Freres zelés, qui pratiquoient une plus eſtroite obſervance de la Regle que le commun au Convent de Brulliano en Ombrie, & en quelques autres lieux ſolitaires, ſous la conduite du bien-heureux Frere Jean de Vaux, car on alleguoit que le ſupport qu'il leur donnoit les rendoit plus hardis ; mais Dieu ſe ſervoit de leur zele pour jetter les premiers fondemens de la reforme de l'Obſervance, qui s'eſt eſtenduë ſi heureuſement dans tout l'Ordre : ſur cet avis le Pape craignant que ce ne fut une occaſion de faire renaître les troubles & les ſcandales dans l'Ordre par un nouveau ſchiſme, défendit au General de leur accorder aucune exemption, ni grace particuliere, juſques à ce que le Saint Siege fut mieux informé de leur façon de vie, & qu'il eut ordonné ce qu'il jugeroit à propos ſur ce ſujet.

Digitized by Google

X. Le Pape témoigna de plusieurs façons l'affection & l'estime qu'il avoit pour les Freres Mineurs, mais particulierement par l'élevation de quelques-uns aux dignitez Ecclesiastiques. Frere Amans fut promeu à l'Evesché de Pedene sous le Patriarche d'Aquilée. Frere Pierre à l'Archevesché de Siponto au pied du Mont Gargan. Frere Luc de Castello à l'Evesché de Lodi suffragant de Milan; les Electeurs de cette Eglise avoient choisi Frere Guillaume de l'Ordre des Humiliez, & le Legat Apostolique l'avoit confirmé; mais le Pape maintint par deux Bulles la nomination qu'il avoit faite de Frere Luc; Frere André de Perouse à celuy de Gravina dans le Royaume de Naples; Frere François Vinoli à celuy de Pesaro, qui estoit alors sujet immediatement au S. Siege, & qui est maintenant suffragant d'Urbin; Frere Sancius Lopés d'Ayerbe issu des Roys d'Aragon à celuy de Teraçone suffragant de Saragosse, & le Pape le fit venir à Avignon; Garcias Lorisio Administrateur, & Conseiller du Royaume d'Aragon pilla un Village de la dependance de ce Prelat, dont le Roy Pierre témoigna beaucoup de déplaisir; il fut appellé à l'assemblée que ce Prince tint à Barcelone, pour traiter des affaires de Jacques Roy de Majorque, qu'il avoit dépoüillé de tous ses biens, & y fut fait son Conseiller & son Confesseur; depuis il fut nommé Archevesque de Terragone, où il mourut l'an 1357. Frere Guillaume de la Tour d'Adria fut pourveu de l'Evesché de Potenza suffragant d'Acirenza dans le Royaume de Naples. Frere Bernard de Montero de celuy de Sagone en Corse. Frere Bonaventure Bienvenu de celuy de Marian dans la mesme Isle, & succeda à Frere Vincent qui fut transferé à celuy de Patti en Sicile: Frere Jean se deposa de celuy de Calui, & le Cardinal Estienne du titre de S. Jean & de S. Paul, qui avoit eü ordre du Pape d'admettre sa demission, commit Frere André Galliano Procureur General pour la recevoir.

XI. Frere Leon Evesque de Lodi mourut en grande opinion de saintetè, aprés avoir tres-bien gouverné son troupeau vingt-quatre ans, & fut enterré dans l'Eglise des Freres Mineurs de cette Ville; on dit que quelques Ecclesiastiques qu'il vouloit corriger de leurs dissolutions luy donnerent du poison, & qu'il n'en ressentit aucune incommodité.

XII. Frere Michel de Cesene s'estoit opiniâtré par une longue obstination contre l'autorité du Pape; enfin ennuyé du vain titre de General qu'il avoit toûjours retenu, il revint à soy, reconnut la faute qu'il avoit faite de ne s'estre pas remis à la clemence du S. Siege, & mourut le 29. de Novembre avec beaucoup de marques de repentir.

XIII. Eleonor Reyne de Sicile, femme de Federic, sœur de S. Loüis Evesque de Toulouse, & de Robert Roy de Naples, avoit pris l'habit de Ste. Claire aprés la mort de son mary, comme nous avons veu l'an 1328. & mourut le 9. d'Aoust au Monastere de S. Nicolas d'Arene.

XIV. Son frere Robert mourut aussi à Naples dans le mois de Janvier; huit ans auparavant il avoit resolu de quitter son Royaume & de se rendre Frere Mineur; pour cet effet il avoit fait venir André fils de Charles Roy de Hongrie, à qui il le vouloit resigner, selon le traité fait par Jean XXII. mais il s'y trouva quelque difficulté qui en empescha l'execution; il retint pourtant ce Prince au-

Digitized by Google

prés de luy, & pour satisfaire en quelque façon à son pieux desir, il fit dresser une Chapelle dans son Palais, où il entretenoit douze Freres Mineurs, avec lesquels il y chantoit l'Office la nuit & le jour vétu de leur habit; quelquefois il alloit avec sa femme au celebre Monastere du S. Sacrement; elle entroit dans l'appartement des Religieuses, & luy dans celuy des Religieux, elle prenoit l'habit de Ste. Claire, & luy celuy de S. François; & dans cet estat ils servoient à table; cette affection & ces bienfaits dont l'Ordre luy est obligé meritent sans doute une place honorable dans nostre histoire. Outre les Convents qu'il a establis, & dont nous avons déja parlé, il a fait bâtir une tres-belle Eglise à Gaïete dediée à S. Loüis son Frere. Huit jours avant sa mort il prit l'habit de l'Ordre des mains du Provincial comme il avoit desseigné depuis huit ans, & fit la profession de Frere Mineur; son corps fut enseveli en cet estat d'humilité sans aucune marque Royale à l'Eglise du S. Sacrement, dans un sepulchre de marbre relevé de terre, sur lequel on a mis deux statuës qui le representent, l'une avec l'habit de Roy, & l'autre avec celuy de S. François. Tous les Historiens loüent ce Prince pour sa pieté, pour sa prudence, pour sa liberalité, pour sa douceur, pour son courage, & pour sa constance dans plusieurs evenemens malheureux, sur tout dans la perte de ses plus proches parens.

XV. La Reyne Sancie se trouvant veuve, passa la premiere année retirée dans son Palais, elle prenoit cependant un grand soin de faire achever les maisons Religieuses qu'elle avoit establies; celle de Ste. Magdelaine se trouvoit serrée par un Hôpital voisin, elle le fit transporter ailleurs, & le fit rebâtir si beau & si grand qu'il n'y en a point de plus frequenté en Europe: pour pouvoir continuer ces bonnes œuvres elle obtint permission du Pape, de retenir la disposition de ses revenus, quoy qu'elle voulut faire profession dans l'Ordre de Sainte Claire, & de sortir de son Monastere avec deux Religieuses pour aller voir les autres qu'elle avoit fondez, & faire achever toutes les pieuses institutions qu'elle avoit commencées.

XVI. Pierre IV. Roy d'Aragon faisoit cruellement la guerre à Jacques Roy de Majorque, parce qu'il avoit refusé de luy rendre hommage; & le vouloit dépoüiller entierement de son Royaume, selon la sentence qu'il avoit fait donner contre luy comme contumace, & criminel de leze Majesté: la Reyne Sancie tante du Majorquin, envoya vers l'Aragonois Frere Antoine d'Aribaldis Evesque de Gaïete, comme son Ambassadeur pour traiter la paix, ou pour obtenir une tréve.

XVII. Hugon Roy de Chypre envoya en mesme temps au mesme Roy la teste de S. Barnabé Apostre dans une chasse d'argent par deux Freres Mineurs; mais le navire fit naufrage, & les Religieux s'estant sauvez dans un esquif remirent cette pretieuse relique à Genes, où le Duc Boccanegrio la fit poser fort honorablement dans l'Eglise de S. Laurens.

XVIII. Casimire Roy de Pologne avoit subjugué la Russie; les Princes de ce pays, qui supportoient impatiamment la domination estrangere, & les conversions qui s'y faisoient par les predications des Religieux de S. Dominique & de S. François, prirent l'occasion de se revolter, & d'appeller les Tartares à leur

secours,

Digitized by Google

ſecours, de l'abſence du Roy qui eſtoit occupé à la guerre en Sileſie, & au Mariage de ſa fille Elizabeth avec Bugilas Duc de Pomeranie. Les Tartares joints à ces rebelles entrerent dans la Pologne, où ils firent de grands ravages : le 24. de May ils maſſacrerent à Vilna en Livonie Gaſtold Eveſque de ce lieu, Staniſlas Eveſque de Cracovie, trente-ſix Freres Mineurs, & pluſieurs Religieux de S. Baſile, & de S. Dominique, & à Leopold ils firent mourir le Gardien du Convent de cette Ville avec pluſieurs autres Religieux.

XIX. Le B. Frere Geraud Lay mourut en Sicile, illuſtre par ſes vertus, & par ſes miracles. Il eſtoit né à Valence ſur le Po, de l'illuſtre famille de Gagnoli ; aprés avoir perdu ſon pere à l'âge de ſeize ans, il ſervit ſa mere avec une grande charité pendant 13. ans, dans une grande maladie dont elle fut travaillée ; il receut d'elle pour ſa recompenſe de tres-ſaints enſeignemens pour pratiquer la vertu, & dés qu'elle fut decedée ſe trouvant libre & heritier de grands biens, il les diſtribua aux pauvres, ſe traveſtit en pelerin, viſita les ſaints lieux de Rome, revint à Naples, & paſſa en Sicile, pratiquant par tout de beaux actes d'humilité & de patiance ; enfin il s'arreſta dans un hermitage ſur le Mont Gibel, & y vécut juſques à l'âge de 40. ans.

XX. La renommée des miracles que S. Loüis Eveſque faiſoit en ce temps-là luy donna le deſir d'imiter ſes vertus dans l'Ordre de S. François ; il y fut receu, & il s'attacha durant ſon noviciat à tous les exercices de la diſcipline reguliere avec tant de zele, que ſes actions ſervoient de modelle aux autres. Aprés ſa profeſſion il fut renvoyé à Randacio dans la cuſtodie de Meſſine, où ſa vertu éclata encore davantage ; le matin de Paſques tandis qu'il prioit Dieu dans une Chapelle, le Gardien luy ordonna d'avoir ſoin de la cuiſine, parce que le deſpencier eſtoit abſent ; il ne répondit que par une inclination de teſte, qui marquoit la volonté qu'il avoit d'obeïr, mais il ne bougea point de ſa place. Sur les neuf heures le Gardien eſtant averti qu'il eſtoit encore là, courut avec quelque émotion luy demander pourquoy eſt-ce qu'il n'avoit pas accomply l'obeyſſance : & il luy répondit, mon pere, n'en ſoyez pas en peine, j'ay obey, & vous trouverez le diſné preſt à l'heure qu'il faut ; ſur cela il ſe leve, va dans la cuiſine, où il n'y avoit pas meſme de feu, & par l'ayde d'un jeune homme que quelques Religieux virent par des fentes, il prepara ſi bien & ſi toſt le repas, que chacun fut ſurpris de ſe voir ſervir à l'heure ordinaire avec plus d'abondance & de delicateſſe qu'on n'eut pû eſperer.

XXI. Eſtant à Palerme il guerit par ſes prieres Frere Jean de Catane, du calcul qui l'avoit empeſché d'uriner pendant trois jours. Il laiſſa cheoir à terre un verre qui ſe caſſa, & ayant ramaſſé les pieces il le remit en ſon entier en élevant les yeux au Ciel ; il fit encore la meſme choſe d'un flacon qu'un enfant avoit rompu à la porte du Convent. Sa penitence eſtoit fort auſtere, car il cachoit ſous ſa tunique un cilice & une chaiſne de fer. Il ne portoit rien aux pieds ; il ne mangeoit que du pain, & ne beuvoit que de l'eau ; & ſur tout cela il ajoûtoit de rudes & frequentes diſciplines. Il ne dormoit que tres peu ſur un aix, la teſte appuyée contre un banc dans la Chapelle de S. Loüis ; il oignoit les malades avec l'huile de la lampe qui bruſloit devant l'image de ce Saint, auquel il avoit une

Digitized by Google

devotion particuliere, & faiſoit cette priere ſur eux : Au nom de Dieu vivant, de la bienheureuſe Vierge Marie, de S. François & de S. Loüis ſoyez délivré de voſtre maladie ; & cette ceremonie eſtoit ſi efficace, que tous ceux ſur qui il la faiſoit recouvroient la ſanté, & les demons meſmes quittoient les poſſedez à l'épanchement de cette liqueur : il haïſſoit tant l'oyſiveté, qu'il ne laiſſoit pas écouler un moment ſans travailler à quelque choſe, ou pour la gloire de Dieu, ou pour le ſervice du prochain ; & ainſi ſa vie eſtoit une occupation continuelle de pieté.

XXII. Elizabeth femme de Pierre Roy de Sicile eſtoit dans un grand déplaiſir d'avoir ſept filles, & nul enfant maſle ; elle dit le ſujet de ſa triſteſſe à Frere Geraud, & le conjura de demander à Dieu qu'elle peut avoir un fils. Il ſe mit en priere, & aprés l'avoir achevée, il aſſeura cette Princeſſe, qu'avant que de partir de Palerme où elle eſtoit alors, elle concevroit un garçon, & qu'elle le devoit nommer Loüis, parce qu'elle recevroit cette grace par l'interceſſion du S. Eveſque de Toulouſe qui porte ce nom. Elizabeth partit peu de jours aprés comme elle l'avoit projetté ; mais auparavant elle voulut revoir ſon Prophete, qui luy confirma que ſelon ſa parole, elle eſtoit enceinte d'un maſle : le temps de ſes couches qui arriverent dans le neuviéme mois, fit voir la verité de cette prediction, & elle ne manqua pas de donner le nom de Loüis à ſon enfant, qui ſucceda au Royaume de ſon pere à l'âge de cinq ans.

XXIII. Henry des Abbés Juſticier du Royaume de Sicile ſe trouva ſi mal qu'il fut abandonné des Medecins ; dans ce peril il eut recours aux prieres de ce ſerviteur de Dieu, pour obtenir la gueriſon que les remedes humains ne luy pouvoient pas donner ; Frere Geraud pria pour luy devant le S. Sacrement durant une heure ; & aprés ſon oraiſon il envoya dire à ce Seigneur que Dieu luy avoit accordé la ſanté, ce qui ſe trouva veritable. Pierre d'Antioche Chancellier du Roy receut la meſme faveur par le meſme moyen, mais pour quelques années ſeulement ; le temps qui luy avoit eſté donné eſtant expiré il retomba malade, & ſon premier Medecin luy envoya dire qu'il ſe diſpoſat à la mort, parce qu'il n'y avoit plus de delay pour luy, & en effet il mourut bien-toſt. Robert Roy de Naples aſſiegea Remos en Sicile, les habitans eſtoient dans la derniere conſternation, mais Frere Geraud les aſſeura que le Siege ſeroit bientôt levé, comme il arriva par le deffaut d'eau, & de beaucoup d'autres choſes. Un Comte d'Auxbourg qui avoit eſté chaſſé de ſon pays croyoit eſtre ſur le point d'y retourner, par le moyen des Roys qui s'intereſſoient pour luy ; mais Frere Geraud luy predit qu'il ne ſeroit remis que dans ſept mois, & cela fut vray : il prophetiſa beaucoup d'autres choſes ſur l'eſtat, & ſur la conduite de l'Egliſe, mais il ne les diſoit qu'en ſecret, & à ceux qui en pouvoient profiter.

XXIV. Son oraiſon eſtoit ſi fervente qu'on le voyoit ordinairement élevé de terre, ſur tout dans la Chapelle de S. Loüis, où il montoit juſqu'à la hauteur de l'image de ce ſaint Eveſque pour luy parler face à face, & les Religieux entendoient ſouvent les colloques qu'ils avoient enſemble. Il merita d'eſtre viſité par la ſainte Vierge un peu avant ſa mort, & de recevoir de ſa bouche l'aſſeu-

Digitized by Google

rance de ſon ſalut. Il eſtoit fort exact à l'obeïſſance, & comme il l'accompliſſoit de bon cœur, lors meſme qu'on luy faiſoit quelque commandement indiſcret, il en uſoit avec tant de prudence qu'il contentoit ſes Superieurs ſans choquer la diſcretion : quoy qu'il ſe fut taxé à ne prendre que du pain & de l'eau, neanmoins lorſque ſon Superieur, ou quelque eſtranger luy envoyoit quelqu'autre viande, il ne la refuſoit pas, mais il en mangeoit un peu par civilité, & gardoit le reſte pour les pauvres ; ainſi ſans eſtre attaché à ſon propre ſens avec trop de ſuperſtition, il faiſoit l'obeïſſance comme ſujet, & gardoit l'abſtinence comme penitent.

XXV. Il avoit conſervé ſa virginité avec un grand ſoin, & Dieu permit qu'eſtant tombé malade à Palerme, les demons le tenterent par pluſieurs ſpectres, & par des repreſentations deshonneſtes, mais cela ne fit qu'augmenter ſa couronne par la parfaite reſiſtance qu'il y fit. Raynucio qui avoit eſté Precepteur du Roy Federic, le pria de luy laiſſer ſon chapellet aprés ſa mort, mais ce vray pauvre luy répondit qu'il n'avoit rien dont il peut diſpoſer, & qu'il ſe faloit adreſſer à ſon Superieur pour cela. Enfin aprés avoir receu tous les Sacremens avec une devotion extraordinaire, il rendit ſa benite ame à Dieu ſans aucun effort, âgé de ſoixante-quinze ans le 28. de Novembre.

XXVI. Sa mort fut incontinent ſuivie de miracles ; la corde de la cloche qu'on commença de ſonner pour l'annoncer ſe rompit prés du manche, mais elle ne reſta pas d'aller toûjours, & ce ſon merveilleux attira une grande foule de peuple ; lorſqu'on le voulut enterrer, ſes membres qui devoient eſtre froids & roides, ſe trouverent doux & maniables, de meſme que s'il eut eſté en vie ; comme tout le monde ſe jettoit ſur ce ſacré corps pour le toucher, & pour couper quelque morceau de ſon habit, ou de ſes cheveux, une femme nommée Gratia qui eſtoit eſtropiée baiſa ſa main, & ſe trouva d'abord guerie ; une autre appellée Comteſſe la paſſa ſur ſes yeux, & elle recouvra la veuë qu'elle avoit perduë : une troiſiéme nommée Beatrix ſe trouva ſaiſie d'un redoublement de fiévre pendant qu'elle attendoit le moyen de ſe pouvoir approcher de la biere, & ſe fit ramener à ſon logis, mais s'eſtant fait appliquer par ſa fille un morceau de l'habit du defunt, elle guerit parfaitement. Ces miracles & pluſieurs autres qui ſe firent à la veuë de tout le peuple, attirerent une ſi grande foule pendant la nuit, qu'on ne le peut enterrer de deux jours ; le troiſiéme les Religieux l'enleverent par force, l'emporterent dans l'interieur du Convent, & l'enterrerent ſecretement ; mais Dieu fit connoître d'abord où ils l'avoient caché, par une odeur extremement douce qui ſortoit de ſon ſepulchre, & la gloire de ſon ſerviteur continua d'éclater par pluſieurs gueriſons miraculeuſes en faveur de ceux qui imploroient ſon interceſſion.

XXVII. Frere Laurens qui avoit eſté le compagnon fidelle de Frere Geraud paſſoit la nuit & le jour ſur ſon tombeau ; trois ans aprés ſa mort il le voulut ouvrir pour voir en quel eſtat eſtoit ſon corps : Frere Marquez Preſtre, & Frere Conſtantin Lay luy ayderent à contenter ſa pieuſe curioſité, & ils trouverent ſa chair reduite en pouſſiere ; Frere Laurens prit un os d'un de ſes bras, & le porta à Piſe où Dieu avoit déja fait connoître la gloire de ce bien-heureux par

Digitized by Google

pluſieurs miracles ; cette pretieuſe relique fut remiſe au Monaſtere de ſainte Claire qui eſt hors de la Ville, & puis tranſportée à celle de S. François avec grande ſolemnité, & cette ceremonie fut honnorée de beaucoup de merveilles : le Maître des hautbois qui devoit y aſſiſter ſe trouvoit furieuſement incommodé de la colique, il implora le ſecours de Frere Geraud, afin qu'il peut ſervir à cette Feſte qui ſe faiſoit à ſon honneur, & il fut incontinent exaucé : lorſque la proceſſion paſſoit par les ruës pluſieurs malades qui ſe mirent aux feneſtres pour voir cette ſainte relique, & d'autres qui s'y recommanderent furent incontinent gueris.

XXVIII. Une femme qui avoit paſſé vingt-cinq ans en mariage ſans avoir des enfans, en demanda à Dieu par les merites de ce bon Religieux, & la nuit ſuivante elle conçeut, & accoucha fort heureuſement à ſon terme. Une autre appellée Florine qui avoit perdu trois enfans dés qu'ils avoient eſté nés, recommanda celuy qu'elle portoit au bien-heureux Frere Geraud, avec promeſſe de luy faire porter ſon nom, mais lors qu'elle ſe fut accouchée elle pria le Parrain de le faire nommer Nicolas, parce que c'eſtoit le jour de la Feſte de ce Saint qu'on le portoit au baptéme, & par une inconſtance feminine elle changea incontinent de penſée, & pria cet homme de luy donner le nom d'Auguſtin, merveille ! deſlors l'enfant qui ſe portoit bien parut touché du meſme mal, dont ſes freres eſtoient morts, avec tant de vehemence qu'on le creut perdu ; cet accident fit reſſouvenir la mere de ſa promeſſe, elle demanda pardon de ſon oubly, & luy fit impoſer le nom de celuy qu'elle avoit pris pour ſon patron, à qui elle fit pluſieurs preſens ; ſon repentir & ſa confiance meriterent le ſecours qu'elle demandoit, le petit Geraud receut la ſanté avec ce nom, & vécut heureuſement juſques à une longue vieilleſſe.

XXIX. L'hiſtoire de ſa vie écrite à la main, que j'ay devers moy, rapporte au long pluſieurs autres grands miracles qu'il a faits, dont voicy le ſommaire ; il a délivré plus de deux cens vingt poſſedez, il a donné la veuë à trois aveugles, l'oüie à huit ſourds, & la parole à quatre muëts ; il a guery cinq boiteux, dix-huit eſtropiats, douze gouteux, quatre paralitiques, cinquante-deux malades dont les maux avoient eſté jugez incurables ; ſept epileptiques, trois fols, cinq hommes qui avoient eſté bleſſez à mort, deux qui eſtoient travaillez du calcul, onze qui eſtoient incommodés des hernies, ſix qui eſtoient preſſés d'un grand flux de ſang, & ſoixante-ſeize qui eſtoient attaquez de fiévres malignes, & il a reſuſcité cinq perſonnes qui s'eſtoient noyées. Il a délivré huit priſonniers, ſauvé huit voyageurs du naufrage, donné la fecondité à dixhuit femmes ſteriles, & preſervé ſept des extremes perils de leurs couches ; il a fait encore pluſieurs autres merveilles qui ſeroient trop longues à dire, & qui luy ont attiré la veneration des Fidelles, particulierement des Siciliens, & des habitans de Piſe.

XXX. Pierre Diaz qui eſtoit Eveſque de Ciudad Rodriguez en Eſpagne depuis trois ans, avoit une devotion particuliere pour S. François, & une affection fort tendre pour ſon Ordre, mais avec cela il eſtoit fort adonné à ſes plaiſirs ; il tomba malade, & tandis qu'il ne penſoit qu'à prendre des remedes

Digitized by Google

pour guerir, & nullement à se preparer à la mort, son homme de chambre vit deux fois en songe des spectres horribles qui vouloient emporter l'ame de ce Prelat, & un Frere Mineur qui les en empeschoit, & qui luy ordonnoit d'avertir son Maître de se confesser; il le fit, mais Pierre se moqua de cet avis; le Frere Mineur le repeta une troisiéme fois, & le serviteur luy répondit qu'il n'avoit pas manqué de rendre ce service à son Maître, & qu'il avoit employé toute son adresse pour l'obliger à se confesser, mais qu'il en avoit esté si mal receu, qu'il n'oseroit plus l'entreprendre, s'il n'avoit un signe tout particulier pour luy pouvoir prouver la verité de ce qu'il luy diroit: trempe ton doigt, luy dit alors ce Religieux, dans cette poix qu'on prepare pour luy faire un emplâtre, & montre-le luy comme il se trouvera lors que tu l'en auras tiré; le serviteur obeït à cet ordre, il mit son doigt dans le poilon, & l'en retira tout bruslé; ajoûte, luy dit encore ce Frere, qu'il a esté preservé jusques à present d'une mort malheureuse par l'interceſſion de S. François: ces marques, ces avis, ces empressemens obligerent enfin l'Evesque à se confesser, mais fort tard, & avec grande hate, car il mourut d'abord le cinquiéme de May.

XXXI. Ses parens garderent son corps caché pendant trois jours, pour avoir le moyen de partager ses biens avec plus de loysir; le quatriéme jour, comme ce cadavre estoit au milieu de l'Eglise entouré du peuple & des Ecclesiastiques qui vouloient commencer l'Office des morts, il se mît sur son seant, fit signe de la main pour estre écouté, & commença de parler ainsi: Fidelles Chrestiens j'ay esté veritablement mort, & j'allois estre condamné à l'Enfer, que j'avois bien merité par mes débauches, & par le mauvais exemple que je vous ay donné; car encore que je me fusse confessé, je ne m'estois pas bien repenti; mais S. François mon bon Patron a obtenu de Dieu que mon ame revint dans mon corps pendant vingt jours pour faire penitence. Aprés ces paroles il se leva sain, reprit ses biens dont ses parens s'estoient saisis, & les distribua aux pauvres; le 25. du mesme mois auquel on fait la Feste de la translation de nostre Seraphique Pere, il prescha dans son Eglise Cathedrale, publia derechef ce qui luy estoit arrivé aprés sa mort, & recommanda fort à son peuple le respect envers son saint Liberateur, & l'affection envers ses enfans; enfin aprés avoir fait une penitence fort exacte durant le terme de vingt jours qui luy avoit esté accordé, il mourut une seconde fois avec de grandes marques qu'il avoit asseuré son salut. Son Epitaphe qui se voit encore dans son Eglise est conçeuë en ces termes: *Cy git Pierre Diaz Evesque, que S. François resuscita.*

XXXII. Frere Richard Evesque d'Osseri en Irlande se deffendit si bien contre l'Archevesque de Dublin son Metropolitain, qu'il le fit citer à comparoître en personne à Rome, & obtint Bertrand Cardinal de S. Ciriaque pour Commissaire & Juge de leur different, dont nous avons parlé ailleurs.

XXXIII. Fr. Robert de Lamborron estoit depuis seize ans Conseiller & Confesseur d'Elizabeth Reyne d'Angleterre, il avoit vécu cinquante ans en Religion, où il avoit exercé plusieurs charges avec grand honneur, & le Pape luy envoya une Bulle pour luy accorder quelques dispenses dont son âge avoit

Digitized by Google

beſoin, & que ſa vertu avoit meritées.

XXXIV. Frere François Eveſque de Catane, avoit eſté Confeſſeur de Charles Duc de Calabre & il l'eſtoit à preſent du Roy Robert, & ſon grand Aumonier. Frere Hugon Eveſque de Seſſa avoit exercé la meſme charge. Frere Guillaume Eveſque de Scala eſtoit Confeſſeur de la Reyne Sancie; Frere Guillaume Eveſque de Pouzzol ſervoit à la Reyne Jeane pour le meſme miniſtere, & il avoit ſuccedé à Frere Mathieu Eveſque de Theleſin, qui avoit eſté auſſi maiſtre de l'oratoire du Roy. Frere André de Valroyal, & Frere Pierre d'Aquila eſtoient Chappellains de cette Princeſſe. Frere Dominique de la Barthe Provincial de Guienne qui avoit enſeigné la Theologie pendant trente ans, & compoſé quelques commentaires ſur l'Apocalipſe mourut au mois de Septembre en revenant de la Cour.

XXXV. Philippe Roy de France donna une petite Iſle aux Freres Mineurs dans le Dioceſe de Coutances en Normandie, & une groſſe aümone pour y bâtir un Convent, mais ils feurent obligez de le quitter l'an 1543. à cauſe des courſes des Armateurs Anglois, & ſe retirerent à Grandville qui en eſt éloignée de dix milles, où Jaques Piegeon les logea dans le faux-bourg, & trois ans aprés Jaqueline de Fonteville & Adriene ſa fille leur donnerent un fonds, ſur lequel ils bâtirent un Convent.

XXXVI. Frere Pierre Rodulphe écrit qu'on donna aux Freres Mineurs une Egliſe à ſaint Miniat en Toſcane, ſous cette condition qu'ils l'aggrandiroient.

XXXVII. Le Pape donna permiſſion d'établir un Convent à Cité ducale en Calabre, qui avoit eſté fondée par le Roy Robert tandis qu'il eſtoit Duc de cette Province.

XXXVIII. Celuy de ſaint Emilion au Dioceſe de Bourdeaux avoit eſté preſque tout ruiné par les guerres, parce qu'il eſtoit hors la Ville, & le Pape permit de le rebatir dedans.

XXXIX. Humbert Dauphin de Vienne obtint permiſſion d'établir un Monaſtere de ſainte Claire à Iſeron dans le Dioceſe de Grenoble, mais il changea de deſſein, & le fonda dans cette Ville Metropolitaine comme nous dirons l'an 1347.

XXXX. Ceux de Maure, & d'Areſtani en Sardaigne feurent batis au meſme temps, le premier par Marien d'Oriſtagni Comte de Gociano, & le ſecond par Pierre Juge d'Oriſtagni dans la meſme Iſle.

XXXXI. Vne Bulle de Clement VI. dit que la Sœur Iſabelle Abbeſſe de celuy de Cologne, & ſa ſœur Philippe, filles du Comte de Gueldre faiſoient bâtir ce Monaſtere depuis ſept ans, par le moyen des panſions qui leur avoient eſté accordées pendant leur vie, par leur Frere Renaud Comte de Gueldre, & que le bâtiment avoit eſté fort gâté cette année par une grande inondation; cela ſe doit entendre qu'elles le faiſoient reparer où augmenter, car il avoit eſté fondé long-temps auparavant.

XXXXII. Celuy de Penitheghien dans le Comté de Namur avoit eſté fondé avant ce temps, car je trouve une Bulle qui permet à la Comteſſe Marie

Digitized by Google

d'y entrer lors qu'elle voudroit pour voir la sœur Marguerite sa fille, & qui dit que les predeceſſeurs de cette dame l'avoient fondé.

XXXXIII. Vne autre Bulle permet à Marguerite Comteſſe de terre neuve, d'entrer dans celuy de Xativa au Royaume de Valence, dont sa mere Saurine d'Entensa estoit Fondatrice; & cela montre qu'elle, & Nicolas de Jamville son mary avoit le droit de cette fondation.

XXXXIV. Le Pape accorda pleusieurs privileges aux Monasteres de Manosque du Dioceſe de Sisteron en Provence, de Deney du Dioceſe d'Elien en Angleterre. De Guadalaxara du Dioceſe de Tolede; de Girone en Catalogne, de Caors en Quercy; de la Magdelaine, & de sainte Croix à Naples nous ne les rapportons pas parce qu'ils sont communs.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1344.	DE CLEMENT VI. l'AN 2. & 3.	DE LOÜIS IV. EMP. l'AN 30. & 31.	DE L'ORDRE l'AN 137.

I. NOus avons déja parlé du soin que pleusieurs Papes avoient pris de purger l'Armenie de diverses erreurs qui s'y estoient gliſſées, partie par ignorance, partie par la negligence des pasteurs, & par le voisinage des Heretiques, car d'ailleurs les Armeniens reconnoiſſoient l'Egliſe catholique. Le Roy Guidon envoya ses Ambaſſadeurs au Pape pour l'asseurer que ce mal n'estoit pas general, & qu'il n'y avoit que quelque partie du Royaume qui en feut infectée: Frere Daniel, Armenien de Nation, & Vicaire General en ces cartiers là, estoit un de ces envoyés vers Clement VI. comme il l'avoit esté auparavant vers Benoist XII. Le Pape répondit à ce Roy qu'il devoit emploier tout son pouvoir pour extirper ces Erreurs de toutes ses terres, afin que la Foy feut par tout pure & entiere, & qu'il peut meriter par son zele le secours du Ciel, & la protection du saint Siege qui le consideroit comme son fils.

II. Jeane fille de Charles duc de Calabre, petite fille de Robert Roy de Naples & son heritiere, avoit esté mariée avec André fils de Charles Roy de Hongrie. Ce Prince envoya des Ambaſſadeurs vers le Pape, pour luy demander l'inveſtiture de ce Royaume avant qu'il n'en prit poſſeſſion. Mais l'affaire traisna tellement en longueur, que Loüis Roy de Hongrie son frere, feut obligé d'en deputer d'autres pour lever toutes les difficultés qui s'y trouvoient. Fr. Denis estoit un de ceux qui avoient cette commiſſion, & aprés qu'elle eut esté Terminée fort heureusement, le Pape donna un teſmoignage authentique par la réponſe qu'il fit au Roy Loüis, que ce Religieux s'estoit acquitté de sa charge, avec beaucoup de prudence & de fidelité.

III. Frere Pierre de Penna saint Jean, & frere Jaques d'Orvieto estoient Inquiſiteurs dans la marche d'Ancone. Frere Arnaud de Lucegio estoit penitencier du Pape, & frere François de Marziis son Chapelain. Un autre Frere Mineur estoit Confeſſeur de Jeane Reyne de Sicile, & le Pape luy donna com-

Digitized by Google

miſſion conjointement avec le General de l'ordre, pour pleuſieurs choſes qui regardoient l'inveſtiture dont nous venons de parler.

IV. Frere Jordain Curti feut promeu à l'Eveſché de Trivento ſous l'Archeveſque de Benevent, & l'an 1348. il fut transferé à celuy de Meſſine. Frere Guillaume fut changé de l'Eveſché de Brindes à l'Archeveſché de Benevent, & le Pape témoigne dans une Bulle que ce Prelat s'eſtoit tres-bien comporté dans la conduitte de ſa premiere Egliſe, & qu'il en avoit augmenté les revenus au double. Frere André de Valroyal fut promeu à l'Eveſché de Larina Suffragant du meſme Archeveſché; Frere Jean d'Arpino à celuy de Calui Suffragant de Capoüe; l'année ſuivante la Reyne Jeanne l'envoya en Hongrie pour des affaires importantes à ſon eſtat; aprés qu'il eut employé deux années dans cette negotiation, il revint à Naples où il mourut le 7. de Juin l'an 1347. & fut inhumé dans l'Egliſe de ſaint Laurens. Frere Itier de Nabinellis parent du Cardinal de ce nom fut pourveu de celuy de Minocie en Chypre. Fr. Nicolas de celuy de Milopotamo ſuffragant de Candie; l'an 1346. Il ſe plaignit au Pape contre quelques perſonnes qui s'eſtoient emparées des biens de ſon Egliſe, & ſa Sainteté remit ſes lettres au Duc de Veniſe Seigneur de cette Iſle afin qu'il luy en fit faire raiſon, Frere Bernard le Roux de celuy de Cité en Sardaigne, qui eſtoit alors ſoûmis immediatement au ſaint Siege.

V. Frere François d'Aſcoli s'eſtoit attaché à frere Michel de Ceſene dans ſa deſobeiſſance envers le ſaint Siege, mais il profita du dernier repentir dans lequel il le vit mourir, & ſe vint remettre dans Avignon à la diſcretion, & à la Clemence du Pape: ſon humilité luy obtint facilement non ſeulement ſon pardon, mais encore la faveur d'eſtre remis dans tous les grades d'honneur qu'il poſſedoit auparavant, car c'étoit un ſçavant-homme, & fort conſideré dans l'Ordre. Sa faute n'eſtoit pas provenüe d'un eſprit d'Hereſie qui s'oppoſe aux decrets de l'Egliſe, mais d'un zele indiſcret qui luy avoit perſuadé, qu'il pouvoit defendre l'eſtat de la pauvreté qu'il avoit profeſſée, & d'où il avoit inferé temerairement beaucoup de choſes contre la perſonne de Iean XXII. on l'obligea ſeulement de faire une retractation par écrit des points où il s'eſtoit trompé, & le Pape en envoya une copie au General, afin qu'elle ſervit de modelle aux autres qui viendroient à ſe reconnoiſtre; & voicy comment elle eſtoit conceüe; je confeſſe la foy de la ſainte Egliſe que le Pape Clement VI. tient & enſeigne, & en particulier que Jeſus-Chriſt & ſes Apoſtres ont poſſedé quelque choſe, veuque l'Eſcriture ſainte le dit en pluſieurs endroits, & qu'aſſeurer le contraire eſt une propoſition erronée & heretique. Je crois auſſi que Jeſus-Chriſt & les Apoſtres ont eu le droit de ſe ſervir des choſes, dont ils ont fait l'uſage marqué dans la meſme Ecriture, que l'uſage d'une choſe ne peut pas eſtre legitime ſans ce droit; & que Jean XXII. a defini fort catholiquement ſur cette matiere par ſa Bulle *cum inter nonnullis*. Je reconnois cette conſtitution pour catholique, & que c'eſt eſtre heretique de ſouſtenir le contraire. Je ſuis marri, & je me repens de tout ce que j'ay dit, ou écrit contre cette decretale particulierement des paroles injurieuſes à quoy je me ſuis emporté ſous le pretexte du zele de mon ordre contre la perſonne de ce Pape, j'en demande pardon

Digitized by Google

pardon & grace. Je confesse aussi que Jean XXII. a toûjours vecu, & est mort en bon catholique &c.

VI. Frere Guillaume farinier de la Province de Guienne, prit le degré de Docteur dans l'Vniversité de Toulouse, sous Frere Jourdain Curti qui en étoit Professeur, & qui avoit esté nommé à l'Evesché de Trivento comme nous avons dit; le Pape avoit écrit pour cela à l'Archevesque de cette Ville, & sa saintetè prit le mesme soin envers le Chancellier de l'université de Paris pour Frere Roger de Palhiés Bachelier en Theologie.

VII. Pleusieurs autres grands hommes florissoient dans ce temps en divers endroits: en Angletere Frere Jean Borroës-Docteur de Paris; Frere Jean Occham qui a composé le directoire du Droit; Frere Jean surnommé le lecteur, qui a fait la somme appellée Jeannine. Frere Henry qui a écrit pleusieurs quodlibets. Frere Henry de Hude qui a fait des commentaires sur le maistre des sentences: Frere Hugon Bilion & Frere Roger Chanoë.

VIII. Dans la Province de Genes Frere Henry de-mont-Jardin Predicateur celebre, qui a fait des commentaires sur l'Evangile de saint Jean. Frere Jacques Henry d'Albe qui a dedié pleusieurs traittez de Philosophie à Robert Roy de Sicile. Frere Manfroy de Tortone qui a laissé beaucoup d'ouvrages remarquables, particulierement un appellé *polilogium*, fort propre pour l'explication de l'Ecriture sainte. Frere François de l'Abbé, & Frere Jean de Montcasal Predicateurs celebres, & qui ont laissé beaucoup de sermons.

IX. En Toscane Frere Sinibald de Figlino; Frere Jacques de Mugello; Frere Jean de Scopeto, & Frere Modeste qui enseignoient tous en mesme temps dans Paris. Frere Gervais illustre Predicateur qui à composé des sermons pour toutes les Festes de l'année. Et Fr. Leonard de Montpolitien illustre en vertu & en sçience.

X. Dans le Milanez Frere Jaques de Lodi qui a écrit une somme des cas de conscience. Dans Naples Frere François d'Eaupourrie qui a reduit en abbregé toute la Philosophie & composé un livre intitulé le diademe des Philosophes. En Sicile Frere Jean de Noto qui a laissé pleusieurs traittés de Theologie.

XI. Marianus qui rapporte tous ceux là en nomme encore d'autres sans marquer en quele Province ils ont vecu. Sçavoir Frere Durand de France qui a composé une instruction pour les Confesseurs: Frere Jean de Saxe qui a dressé une somme des cas de conscience. Frere Rodulphe de Bribac qui a écrit le traité des chemins de l'Eternité: Frere Barthelemi Aromataire qui a composé un livre des distinctions. Frere Porogald qui a esté Evesque. Frere Bertrand lecteur à Montpellier. Frere Philippe de Mont Castello, Frere Jaques de Sinopoli; Frere Marien de Mont Mellin. Frere Jean Philippi, Frere Jean de Gallio qui ont tous esté renommés par leur doctrine, & qui ont honoré l'ordre par leurs écrits; je ne crois pas pourtant qu'ils ayent tous vecu en mesme temps, c'est pourquoy nous retrouverons l'occasion de parler d'eux.

XII. La Reyne Sancie ayant achevé la premiere année de son veufvage, remit la conduitte, & la distribution de ses revenus à Frere Guillaume Evesque d'Ascoli qui avoit esté son Confesseur, & son fidelle Conseiller, & à Frere Robert de Malthe, & prit l'habit de sainte Claire le 21. de Janvier dans le Mona-

Digitized by Google

ſtere de ſainte Croix de Naples de la main de Frere Fortanier Vaſſal General de l'Ordre, pour obſerver la rigueur de la premiere regle: elle voulut eſtre appellée ſœur Claire de la Croix, & fit faire une defenſe expreſſe aux Religieuſes de la nommer autrement; elle vecut un an, ſix mois, & ſept jours dans cet humble eſtat donnant un bel exemple de toutes les vertus; & y mourut fort ſaintement le 28. de Juillet de l'année ſuivante; la Reyne Jeanne, & tous les grands du Royaume luy firent des funerailles dignes de ſa naiſſance, & de ſa pieté: ſon corps fut mis ſur le grand Autel dans un tres beau ſepulchre de marbre, couvert de ſa ſtatue habillée en Religieuſe, mais avec la couronne ſur ſa teſte. L'Epitaphe qu'on y a gravée marque la verité de tout ce que j'en ay dit. Je ne repeteray point l'affection ſincere qu'elle avoit pour tout l'ordre, la protection qu'elle luy a donnée, ny les grands biens qu'elle luy a faits & procurés: je me contenteray de dire qu'il n'y a point eu de Princeſſe à qui nous ayons plus grandes obligations.

XIII. Nous avons veu qu'elle avoit fait bâtir l'Egliſe de la tres-ſainte Trinité pour les Freres Mineurs, afin qu'ils ſerviſſent au Monaſtere de ſainte Croix; j'ay trouvé une Bulle qui dit qu'ils y demeuroient ſix, & qu'on les appelloit Hermites. Quoy qu'ils fuſſent veritablement Freres Mineurs, comme il eſt porté expreſſement dans un autre qui nomme le premier Frere François de Malthe Frere Mineur, & en effet ils prirent la conduitte de ces Religieuſes.

XIV. Rodulphe dit que l'Egliſe de ſainte Marine de Torturico en Sicile fut donnée aux Freres Mineurs pour s'y eſtablir, & que la Reyne Elizabeth mere des deux Royx Loüis & Federic fonda celuy de Randaccio dans la meſme Iſle l'an 1334. par la permiſſion de Clement VI. Je crois qu'il faut dire que ce fut l'an 1344. car ce Pape ne fut eleu que l'an 1342.

XV. Le Pape permit à Guillaume Dunenvord Seigneur d'Oſterhont de bâtir un Monaſtere de ſainte Claire à Bruxelles au cartier appellé Condendoeſter; Mathias Eveſque de Trebizonde conſacra l'Egliſe l'an 1346. les Heretiques le ruinerent lors qu'ils ſe ſaiſirent de cette Ville, mais le Duc de Parme la remit ſous le Roy catholique l'an 1585. & l'on donna à ces Religieuſes le college des Moines de ſaint Hierome, où elles ſe reſtablirent.

XVI. Frere Guillaume qui fut transferé, comme nous avons veu, de l'Eveſché de Brindes à l'Archeveſché de Benevent obtint permiſſion du Pape de fonder un autre Monaſtere à Civitella dont il eſtoit natif; lors qu'il la receut il en avoit fait déja batir une grande partie, & y avoit aſſigné de bons revenus; le Pape y conceda depuis quelques Indulgences, lors que les Religieuſes y furent eſtablies.

XVII. Agnés Reyne de Hongrie receut permiſſion d'entrer dans celuy de champ royal du Dioceſe de Conſtance qu'elle avoit fondé.

XVIII. Celles de Longchamp prés de Paris obtinrent la liberté de faire entrer l'Eveſque dioceſain, où tel autre qu'elles voudroient dans leur Monaſtere pour y faire les fonctions Epiſcopales dont elles auroient beſoin.

XIX. Celuy qui eſtoit prés de Bourdeaux fut transferé dans la Ville environ ce temps, à cauſe de la guerre des Anglois.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1345.	DE CLEMENT VI. l'an 3. & 4.	DE LOUYS IV. EMP. l'an 31. & 32.	DE L'ORDRE l'an 138.

I. FRere Adam de la Province de France avoit attiré Frere Livin à l'Ordre par ſes ferventes predications, & avoit pris le ſoin de ſon education dans l'eſperance que ce jeune homme feroit un jour beaucoup d'honneur à la religion par l'excellence de ſon merite; car il voyoit en luy de tres belles inclinations pour la pieté, & un eſprit vif, penetrant, & tout propre pour les ſciences. Avec ces belles diſpoſitions Frere Livin devint fort ſçavant dans la Theologie, mais il ne voulut jamais accepter la charge de l'enſeigner, preferant à l'honneur de cet employ l'exercice des actions d'humilité, & l'eſtude des vertus; il ſuivit ſon precepteur à la terre ſainte, & demeura quelque temps au Conveut du mont Sion. Une nuit pendant qu'il meditoit avec une grande attention ſur l'excés de l'amour que Jeſus-Chriſt nous a teſmoigné dans ce ſaint lieu, par l'inſtitution du tres-ſaint Sacrement, trois globes de feu parurent ſur l'Egliſe; les ſarrazins qui les virent y coururent, croyant qu'elle s'alloit bruſler; mais ils feurent bien ſurpris de ne trouver autre choſe que Frere Livin elevé en extaſe. Il fut envoyé au Caire, où il commença un traitté à l'honneur de Jeſus-Chriſt & de ſa ſainte Mere, mais ſes occupations l'empeſcherent de l'achever. La ſainte Vierge qui luy avoit apparu pleuſieurs fois tenant ſon Fils entre ſes bras, ſe fit voir toute ſeule, & luy dit que ſon fils ne l'eſtoit pas venu voir à cauſe de la negligence qu'il avoit eu à continuer l'ouvrage qu'il avoit commencé; mais que s'il le reprenoit, il ſeroit non ſeulement honnoré de ſa viſite, mais encore de la couronne du Martyre qu'il ſouhaittoit avec paſſion.

II. Dans ce temps les chreſtiens vivoient fort paiſiblement parmy les ſarrazins, & il ne ſembloit pas qu'on puſt trouver l'occaſion du Martyre, ſi l'on ne les irritoit; Frere Livin commença de panſer s'il ſe pouvoit hazarder d'entrer dans leur moſquée, où de preſcher publiquement contre leur loy ſans paſſer pour homicide de luy-meſme, parceque ce ſont deux choſes qu'ils ont accoûtumé de punir de mort: il compoſa un fort beau traitté ſur ce ſujet, où aprés avoir balancé les raiſons des deux cotés, il conclud qu'il luy eſtoit permis de faire l'un & l'autre, ſur l'exemple de pleuſieurs Martyrs qui ſe ſont expoſés à faire des choſes pour la foy, dans l'aſſeurance morale qu'il leur en couſteroit la vie, ſans craindre pourtant d'eſtre homicides d'eux meſmes; & ſur pleuſieurs evenemens qui ont fait voir, qu'on pouvoit faire quelquefois ces deux actions defendües par la Loy de Mahoment, ſans ſouffrir la peine de mort, à quoy elle les condamne.

III. Apres avoir ainſi eſtabli ce point de doctrine avec la ſouſmiſſion au Jugement de l'Egliſe, il entra un jour de vendredi dans une moſquée, & commença de preſcher en ſa langue contre les ſuperſtitions de ces infidelles; le Sultan qui s'y trouvoit preſent ne comprit pas ce qu'il avoit dit, & quelques re-

Digitized by Google

negats à qui il le demanda le luy deguiserent; mais Frere Livin voyant que ces truchements interpretoient mal ses paroles les repeta en Arabe, quoy qu'il n'eut jamais parlé, ny entendu cette langue, le Sultan qui l'entendit alors fort clairement, fut si transporté de colere qu'il le condamna incontinent à la mort; il suspendit pourtant l'execution de sa sentence, pour essayer de le faire changer par la promesse des richesses, & des honneurs; mais le saint Confesseur répondit à toutes ses offres, vous me promettés des biens perissables si je veux embrasser la loy de Mahomet, & moy je vous promets la vie eternelle si vous voulez croire en Jesus-Christ. Le pauvre habit dont Frere Livin estoit couvert, & la paleur de son visage firent croire à ce Prince, que la misere, & la faim luy avoient demonté le cerveau; c'est pourquoy il le remit à un Sarrazin avec ordre de luy donner à manger, esperant que par ce moyen il reviendroit à son bon sens; mais le lendemain, & le dimanche suivant Frere Livin parla avec le mesme zele, & la mesme liberté contre la Loy de ces infidelles. Cette constance le fit livrer à la fureur des Cadis qui luy firent d'abord mille outrages, & enfin il eut la teste tranchée au milieu de la place. Frere Adam qui avoit esté retenu à Jerusalem par une maladie, aprit bientost la nouvelle du Martyre de son cher nourisson, & le seul deplaisir qu'il en eut, feut de n'avoir pas peu participer à sa couronne; mais le saint Martyr luy apparut tandis qu'il estoit en priere dans l'Eglise, l'asseura que Dieu luy donneroit la mesme gloire de mourir pour sa foy, & luy montra un livre où les noms de tous les Freres Mineurs qui devoient avoir cet avantage, estoient ecrits en beaux caracteres, avec ceux de leurs confreres qui l'avoient déja receu.

IV. Frere Jean de Montpolitien estant au Cayre dans le mois d'Avril vit un Genois qui renia sa foy; il alla d'abord trouver cet impie en cachette, & luy fit si bien reconnoistre sa faute, que d'un parjure il en fit un Martyr; car dés le lendemain cet homme apres s'estre muni des Sacremens alla retracter publiquement dans la mosquée, tout ce qu'il avoit fait & dit contre sa Religion; & sa confession fut bientost suivie des tourmens, & de la sentence de mort. Avant que de l'executer les Sarrazins sçeurent que Fr. Jean estoit l'Auteur de ce cõseil, ils le firent prendre; le mirent en prison avec son nouveau converti, & n'oublierent ni caresses ni menaces, ni promesses ny tourmens pour faire changer l'un & l'autre; mais voyant que tous leurs efforts estoient inutiles contre ces courageux Confesseurs ils trancherent la teste au Genois, & partagerent Frere Jean en deux de haut en bas; ainsi il eut la joye de voir aller son disciple au Ciel, & la gloire de le suivre.

V. Le bienheureux Frere Algot estoit doüé d'un fort bon naturel, il merita par sa science le degré de docteur en Theologie dans l'université de Paris, & la vertu qu'il avoit jointe à l'estude luy inspira de se rendre Frere Mineur dés qu'il fut de retour à Scaris en Gothie d'où il estoit natif. Aprés avoir prattiqué avec un grand zele tous les exercices de la discipline reguliere, & donné par tout de grandes marques de saintеté, il devint aveugle, & se trouva extremement incommodé de la pierre; il supporta ces maux pendant trois ans avec une patience admirable; & sainte Brigitte qui estoit alors dans cette Ville s'estant mise

Digitized by Google

en prieres pour demander à Dieu son soulagement, receut cette response du Ciel ; Frere Algot est une estoile reluisante, il n'est pas à propos qu'elle soit obscurcie par la fumée de la vie mortelle, il a bien combatu sa course est achevée, il ne luy reste que d'estre couronné, & voicy une marque de la verité de mes paroles ; ses douleurs s'appaiseront, mais son ame s'enflammera davantage de mon amour ; la mesme voix s'addressa encore à ce bon frere pour l'appeller au repos de la vie eternelle, & il alla joüir bientost de ce bonheur par une belle mort.

VI. Frere François de Marziis chappellain du Pape fut promeu à l'Evesché de Lacedogne dans le Royaume de Naples. Frere Henry à celuy de Tane dans l'extremité du pont Euxin. Frere Mathieu d'Eaupourrie à celuy de Telese sous l'Archevesque de Benevent. Frere Bertrand Escarpiti à celuy d'Aiazzo en Corse, Frere Adam à celuy de Gabala sous le patriarche d'Antioche. Frere Arnaud à celuy d'Orthosie dans le mesme distroit. Frere François Gosald fut eleu par le chapitre de Galtelina en Sardaigne, mais il ne poursuivit pas sa confirmation; Frere Eustache d'Ancone fut fait Archevesque de Iespante en Grece, qui estoit alors du domaine de Robert Prince de Tarente, & qui gemit maintenant sous la domination des Tures ; ce lieu est fameux par la victoire navale que les chrestiens y gagnerent contre ces infidelles l'an 1571. Frere Ponce fut promeu à l'Archevesché de Seleucie sous le patriarche d'Antioche; & Frere Loüis d'Orvieto à celuy de Thessalonique sous le patriarche de Constantinople.

VII. Les chrestiens se trouvoient exposés à la tyrannie des Turcs dans la Romagne en Grece, c'est pourquoy le Pape resolut de les secourir, & d'establir pour cet effet une armée navale à l'Isle de Negrepont, avec l'ayde de Hugon Roy de Chypre, de la republique de Venise, & des chevaliers de S. Jean & pour porter tous les princes chrestiens à la mesme guerre il envoya la Bulle de la croisade au general de l'ordre, par laquelle il ordonnoit que tous les Religieux mendians la preschassent à l'alternative chacun dans son distroit; je trouve que nos Hiberniens celebrerent un chapitre à Clant, où ils resolurent d'executer cet ordre de sa saintété.

VIII. Cette remarque fait voir que ce Convent qui est à dix milles de Dublin avoit esté establi avant cette année ; l'effigie de son fondateur est sur un beau sepulchre de marbre au milieu du chœur ; la famille d'Vrgain a succedé à ce titre, mais le bâtiment a esté ruiné par les Heretiques, & Lutherel de Cuterli possede l'enclos, & les revenus par le don de la Reyne Elizabeth.

IX. Celuy d'Olite en Navarre fut fondé non pas par le Roy Chales II. comme Gonzagque l'a écrit, car ce Prince n'estoit encore qu'un enfant, mais sans doute par la Reyne Jeanne sa mere ; les Observantins de la Province de Burgos l'occuperent sur les conventuels l'an 1567.

X. Le Pape permit au general d'en establir un autre à l'Isle verte prés de celle de Cadix, qu'Alphonse XII. Roy de Castille avoit retirée des mains des Turcs.

XI. Celuy de Celano au Dioceſe de Penna fut changé en un lieu plus commode par permission du Pape, & celuy de Monterio au dioceſe d'Abruzze

Digitized by Google

fut transporté dans la Ville par la meſme autorité.

XII. Charles Duc de Bretagne, & ſa femme Jeanne eſleurent leur ſepulture à celuy de Guingan au Dioceſe de Treguier en Bretagne, & obtinrent du Pape une deffenſe d'aliener les vaſes & les ornemens pretieux qu'ils y donnerent pour le ſervice divin.

XIII. Le Pape donna permiſſion d'en établir un autre à Lecani dans le Dioceſe de Ferentino, je ne crois pas que cela ait eſté executé, car nos autheurs n'en font aucune mention.

XIV. Alphonſe Roy de Portugal, & ſa femme Beatrix poſerent la premiere pierre du Monaſtere de Badajoz au Dioceſe d'Evora; les Chanoines de cette Cathedrale s'y oppoſerent, & le Pape écrivit à l'Eveſque qui avoit donné la permiſſion de faire cet eſtabliſſement, de travailler à lever ces difficultez; la Sœur Marie Joannis qui s'y conſacra donna beaucoup de biens pour l'achever.

XV. Arnaud Vicomte de Carmain, & Marguerite ſa femme avoient fondé par l'autorité de Jean XXII. un Monaſtere de l'Ordre de S. Benoit dans le Village des Caſſés au Dioceſe de S. Papoul, & y avoient donné quatre cens livres de rente pour l'entretien de trente-cinq Religieuſes, & de trois Chapellains ſeculiers, qui devoient prendre le ſoin de leur conduite. Cette année ces pieux Fondateurs s'adreſſerent à Clement VI. pour luy demander la permiſſion de faire changer à ces filles l'inſtitut de S. Benoit en celuy de Ste. Claire, & de les ſoûmettre à la juriſdiction du Provincial des Freres Mineurs de la Province de Guyene, offrant d'y aſſigner de nouveau cent quatre vingts livres de revenu, pour accroître le nombre des Religieuſes juſqu'à cinquante, & pour entretenir ſix Religieux qui les ſerviroient; & comme Jean XXII. leur avoit accordé pour toûjours la preſentation des trente-cinq filles qui devoient y eſtre eſtablies ſelon la premiere fondation, ils ſe reſervoient auſſi celle des quinze, dont ils vouloient augmenter le nombre, mais ils remettoient aux ſuffrages de la Communauté l'eſlection de l'Abbeſſe qui ſeroit perpetuelle; ſur cette requeſte ſa Sainteté donna commiſſion à Guillaume Eveſque de Montauban d'informer ſur tout l'expoſé, & de faire ce changement par l'autorité du S. Siege, ſi les deux tiers des Religieuſes y conſentoient, & s'il le jugeoit avantageux au bien ſpirituel & temporel de ce Monaſtere, ſelon les conditions que les Fondateurs luy avoient propoſées; nous verrons l'an 1346. comment cela fut executé.

XVI. Nicolactius Petrone des Petrones avoit legué quelques biens pour eſtablir un Monaſtere de Ste. Claire ſous le titre de S Nicolas dans Siene ſa patrie; les executeurs teſtamentaires avoient accomply ſa volonté, & le Pape ordonna au Gardien des Freres Mineurs de cette Ville, de choiſir de l'ancien Monaſtere de Ste. Claire une Religieuſe pour eſtre Abbeſſe de ce nouveau, & deux autres pour prendre la conduite des novices qu'on y recevroit.

XVII. Conrad de la Marche avoit fondé celuy de Claremberg au Dioceſe de Cologne; cette année tout vieux qu'il eſtoit, il ſe rendit Frere Mineur dans l'humble eſtat de Frere Lay; & le Pape luy donna permiſſion d'entrer quand il voudroit dans ce Monaſtere avec ſix Religieux anciens & graves, pourveu que l'Abbeſſe y conſentit, mais avec cette precaution de n'y pas manger, & de n'y

Digitized by Google

pas passer la nuit ; sa Saintеté luy donna encore la liberté d'y choisir sa sepulture.

XVIII. Geraud de Pommier vouloit en establir un autre dans le Dioceſe de Liege, & le Pape écrivit à l'Eveſque de le luy permettre. Eleonor Comteſſe de Gueldre en vouloit fonder un dans cette Comté, ou dans celle de Zutphen, & le Pape le luy permit.

XIX. Robert de S. Severin Comte de Coribiani avoit fondé celuy de Jenzano au Dioceſe d'Acirenza, & le Pape permit d'augmenter le nombre des Religieuſes au delà de celuy qui avoit eſté taxé par la fondation, parce que les revenus s'eſtoient beaucoup accreus. La Comteſſe Agnés femme du Fondateur ſe rendit depuis Religieuſe à celuy du S. Sacrement dans Naples : ſa Saintеté accorda la méme choſe à celuy de Tricarico dans la Poüille pour la méme raiſon.

XX. Le Pape écrivit à l'Eveſque de Siſteron en Provence, d'obliger un des Prebendiers de ſon Egliſe de donner aux Freres Mineurs de ſa Ville un champ qui leur eſtoit neceſſaire pour aggrandir leur enclos, en échange d'un autre.

XXI. Il ordonna aux Archeveſques de Naples, & de Bari, à Guillaume Eveſque de Chartres ſon Legat, au Roy, & à la Reyne de Sicile de faire reſtituer quelques biens qui devoient eſtre diſtribuez ſelon l'intention de la feu Reyne Sancie Religieuſe de Ste. Claire.

XXII. Il fixa le nombre des Religieuſes du Monaſtere de Siſteron à quarante, comme elles l'avoient arreſté par le conſentement du Provincial, & leur deffendit de recevoir des novices avant qu'elles ne fuſſent reduites à trente.

XXIII. Il unit à celuy du Pouget en Quercy la Parroiſſe de S. Martin, & donna permiſſion aux Religieuſes de ſe retirer à Caſtelnau de Montratié dans la maiſon de leur Fondateur durant les guerres.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1346.	DE CLEMENT VI. l'AN. 4. & 5.	DE LOUIS IV. EMP. l'AN 32. & 33.	DE L'ORDRE l'AN 139.

I. L'An 1341. les Armeniens avoient témoigné à Benoit XII. qu'ils vouloient recevoir la pureté de la foy Catholique, & purger leurs Egliſes des erreurs qui les infectoient ; l'an 1344. leur Roy Guidon avoit envoyé ſes Ambaſſadeurs vers le S. Siege pour demander l'inſtruction neceſſaire ſur ce ſujet ; Clement VI. la leur avoit donnée, & leurs Prelats s'eſtoient aſſemblez en un Concile, où ils avoient condamné tous les mauvais dogmes, dont on leur avoit donné la connoiſſance ; mais le Pape apprit qu'il en reſtoit encore d'autres qu'on y avoit ſemé de nouveau, & qui n'eſtoient pas moins pernicieux que les premiers ; c'eſt pourquoy il inſtitua ſes Legats en Armenie avec un plein pouvoir, Frere Antoine d'Aribandis Eveſque de Gaïete, & Frere Jean Eveſque de Corone, & fit expedier pour cette legation vingt-ſept Bulles, qui marquent toutes les circonſtances de ce qui s'y paſſa, & qui donnent de grands eloges à

Digitized by Google

ces deux Prelats. Il y ajoûta des lettres de recommandation pour Bertrand Cardinal de S. Marc Legat en Italie ; pour Humbert Dauphin de Viene qui commandoit l'Armée contre les Turcs ; pour le Grand Maistre de S. Jean, pour le Roy de Chypre, & pour Oddo Evesque de Paphos, afin qu'ils pourveussent ses Legats de toutes les choses qui leur estoient necessaires dans ce voyage.

II. Frere Pierre d'Aquila qui estoit Inquisiteur à Florence receut ordre de Pierre Gomés de Barroso Cardinal Espagnol, d'exiger de la societé des Acciaiolis douze mille escus d'or qui luy estoient dûs ; il employa les prieres & les avertissemens pour les obliger à payer cette somme ; & n'en pouvant pas venir à bout, il fit prendre prisonnier Sylvestre Baroncelli par trois de ses Officiers ; mais le peuple qui s'émeut le leur enleva ; & l'affaire estant portée devant les Magistrats de la Ville, les trois Sergens furent condamnez à avoir les mains coupées & au banniſſement. L'Inquisiteur voyant cette violence se retira dans Siene, excommunia tous les Officiers de Justice qui l'avoient ou faite, ou favorisée, & jetta un interdit sur toute la Ville, mais ils appellerent au Pape de toutes ces Sentences.

III. Frere Ange d'Acciaioli Dominiquain qui estoit Evesque de cette Ville, pousſé par l'amour de ses parens, ou par les menaces du peuple, ne voulut point deferer à ces censures, & persuada à l'Evesque de Fezules de faire la mesme chose ; les Ecclesiastiques qui furent d'un sentiment contraire, se virent persecutez des Magistrats par l'establissement de plusieurs loix injustes, & qui leur estoient fort prejudiciables ; entre autres ils ordonnerent que l'Inquisiteur ne pourroit imposer aucune amande pecuniaire, ny avoir des prisons particulieres, ny se servir d'aucun Sergent sans leur permission, ny mener que six domestiques qui portassent des armes ; que l'Evesque de Florence n'en pourroit avoir que douze, & celuy de Fezules six. Aprés cela ils rompirent les prisons de l'Inquisition, firent sauver ceux qui estoient dedans, & pour comble d'insolence ils formerent des accusations contre l'Inquisiteur, disant qu'il avoit fait de grandes exactions avec injustice ; les Deputez qui se presenterent devant le Pape avoient si mal concerté ce qu'ils devoient dire, qu'ils ne s'accordoient pas dans leurs depositions, & sa Saintеté connut facilement qu'ils estoient coupables de la violence dont l'Inquisiteur se plaignoit, c'est pourquoy elle ordonna que les deux Evesques, & tous les Magistrats qui avoient contribué à cette insulte, seroient citez à comparoître en sa presence pour en rendre raison.

IV. Le Chapitre general se tint à Venise ; le Pape donna pour cela plusieurs privileges au General, particulierement pour la subrogation des absents ; il écrivit encore à tous les Vocaux pour les exhorter de retrancher tout ce qui pouvoit nuire à l'honneur de leur Ordre, & d'establir ce qu'ils jugeroient necessaire pour son avantage ; par une autre lettre il leur recommanda de lire dans leur assemblée les Sentences données contre l'Empereur, & de les faire publier dans tous leurs Convents, & dans toutes les Eglises par leurs Predicateurs.

V. Clement VI. n'oublioit rien pour obliger ce Prince à se soûmettre au jugement de l'Eglise, mais il y mettoit des conditions que Loüis ne croyoit pas pouvoir accepter avec honneur, & sans porter prejudice au droit de son election ; les

les Electeurs s'opposoient aussi qu'il se demit de sa dignité pour se remettre au jugement du Pape, & il ne manquoit pas de Docteurs qui soûtenoient que son election estoit bonne, & que les Sentences prononcées contre luy par les Papes estoient injustes, & des effets de leur condescendance envers le Roy de France son ennemy. Enfin Clement VI. ne trouvant plus aucun moyen de le flechir, le declara publiquement excommunié, & privé de l'Empire; puis il obligea cinq des Electeurs de nommer à sa place Charles Duc de Moravie fils du Roy de Boheme le 19. d'Aoust; mais encore que ce nouvel Empereur fut couronné par l'Archevesque de Cologne, & confirmé par le Pape, il ne fut jamais paisible; & les Historiens communement ne comptent son regne que depuis l'an 1348. aprés la mort de Loüis; car alors par un accord general des Electeurs, des Princes, & des Villes de l'Empire, il fut couronné une deuxiéme fois de la couronne de fer à Aix la Chapelle.

VI. La Sœur Claire de Rimini qui estoit née environ le commencement de ce siecle, mourut le 2. de Fevrier. A l'âge de sept ans, elle perdit sa mere nommée Gaudiene, & trois ans aprés son pere qui s'appelloit Zachée, se remaria avec une veuve fort illustre par sa naissance & par sa vertu. Cette Dame avoit un fils, à qui Claire fut destinée pour épouse; mais peu de temps aprés ses nôces son mary & sa belle-mere moururent. Ce déplaisir fut bien-tôt suivy d'un autre, car son pere & son Frere aîné furent bannis de Rimini par la fureur des guerres civiles, & lors qu'ils creurent y pouvoir retourner en seureté, ils se trouverent exposez à la perfidie de leurs ennemis, qui leur firent trancher la teste. Ces funestes accidens ne rendirent pas Claire plus sage, elle fit un fort mauvais usage de la liberté qu'elle avoit acquise par la perte de ses parens, car la vanité & la volupté la perdirent; un jeune homme qui l'avoit débauchée repara un peu son honneur en l'épousant; mais elle continua dans le mariage une vie assez libertine par le luxe des habits, & par la gourmandise: enfin Dieu estendit la main de sa misericorde sur cette miserable, lors qu'elle estoit toute plongée dans le desordre, pour la porter à un heureux changement: elle avoit alors trente-quatre ans, & sa conversion arriva comme je vais dire.

VII. Un jour pendant qu'elle entendoit la Messe avec des yeux vagabonds, & un esprit encore plus distrait, il luy sembla d'oüir la voix d'un petit enfant, qui l'avertissoit de reciter au moins une fois avec attention l'Oraison Dominicale; cet avis du Ciel la toucha; elle se reveilla comme d'un profond sommeil, & commença de penser quelle vie elle avoit menée jusques alors, avec quelle negligence elle avoit traité son salut, & avec quel attachement elle avoit recherché ses plaisirs. Cette reflexion fut suivie d'un bon desir de se changer, & de payer par la penitence les desordres, où ses mauvaises inclinations l'avoient entraînée; la Ste. Vierge qui luy apparut, la confirma puissamment dans ce bon dessein, & luy inspira une façon de vivre dans le monde bien éloignée des pratiques du monde; Dieu permit que son mary ne s'opposa point à sa resolution; ainsi de son consentement elle prit l'habit de S. François, & entreprit une si rude penitence, que chacun la regardoit avec admiration.

VIII. Dans peu de temps elle se trouva en plus grande liberté, parce

Digitized by Google

qu'elle devint veuve, mais elle en fit un meilleur usage que de celle dont elle avoit joüy dans sa jeunesse, car elle augmenta ses austeritez, marcha les pieds nuds, couvrit son corps d'un cilice & d'une cuirasse, & serra son col, ses bras & ses jambes avec des chaînes de fer; son lict ne fut plus que la plate terre, ou un aix, & ses alimens du pain & de l'eau; elle ajoûtoit seulement le Dimanche des herbes, ou des legumes. Le demon la voyant affoiblie par cette rigueur commença de la tanter, en luy suggerant qu'elle devoit prendre une meilleure nourriture pour pouvoir subsister; elle resista long-temps à cette tentation, puis elle chancella, enfin elle y succomba; son ennemy chanta d'abord victoire par des mocqueries qu'il luy fit de sa foiblesse; mais il n'en joüit pas long-temps, car Claire reprit sa resolution avec plus de courage, & pour punir par l'action la faute qu'elle n'avoit commise que par la pensée, elle fit cuire un crapaut, le porta à sa bouche & le mâcha avec ses dents, s'invitant à le manger par ces paroles d'insulte à sa gourmandise: friande, voicy un bon morceau & fort delicat; si tu as du degout du pain & de l'eau, tu trouveras dequoy contenter ton appetit par cette rare viande; le demon confus de cet effort heroïque n'osa plus l'attaquer par ses flateries, mais il se vengea par des coups qu'il luy donna, & luy rompit un doigt en la traînant par terre.

IX. Desiors Claire partagea l'année en sept Carémes, comme nôtre Seraphique Pere; durant tout ce temps elle ne prenoit que du pain, & s'abstenoit entierement des fruits, des herbes, & des legumes; elle gardoit la mesme austerité aux veilles de S. Jean, des Apôtres S. Pierre & S. Paul, & tous les Samedis durant le grand Caréme; elle se cachoit dans le trou d'une muraille pour y reposer la nuit, sans avoir d'autre couverture que son voile, mais son plus grand repos estoit la priere, & les oraisons jaculatoires, à quoy elle s'occupoit incessamment. Aprés avoir soûmis parfaitement ses passions & ses appetits dereglés, elle se voüa toute entiere au service du prochain; elle commença par son cadet qui estoit malade à Urbin; car dés qu'elle apprit son incommodité elle courut à luy, & le servit jusques à ce qu'il fut parfaitement remis. Cet employ de charité ne luy fit pas oublier ses exercices de devotion, une tour qui estoit prés de l'Eglise de Ste. Colombe luy servoit d'Oratoire, & une image de la Sainte Vierge faisoit toute sa consolation; elle prit pour son Directeur un venerable & sage Chanoine de cette Eglise, & cet honneste Ecclesiastique luy fit donner la permission d'assister à l'Office de matines qui s'y disoit à minuit.

X. Aprés qu'elle avoit demeuré en priere jusqu'à neuf heures du matin, elle sortoit pour aller demander l'aumône, non pas pour elle, mais pour les pauvres dont elle prenoit le soin. Elle alloit dans les prisons pour consoler par ses exhortations, & assister par ses liberalitez ceux qui s'y trouvoient detenus, & aprés qu'elle avoit esté leur nourrissiere pour les repaître, elle se rendoit leur procureuse pour tâcher de les délivrer. Le service des lepreux & des malades qui estoient couverts d'ulceres faisoit sa plus grande occupation, elle s'employoit à reünir les personnes mariées qui estoient en quelque mesintelligence, à reconcilier ceux qui nourrissoient des inimitiés, à remettre dans le bon chemin les femmes débauchées, & à persuader la modestie Chrétienne & le mépris de la

Digitized by Google

vanité à celles qu'elle voyoit portées au luxe.

XI. Une jeune Comteſſe de Rimini qui eſtoit veuve profita tres-bien de ſes leçons, Claire la reprit des indiſcretions qu'elle commettoit, & luy conſeilla d'avoir plus de ſoin de ſon honneur par un exterieur plus modeſte, ou par de ſecondes nôces; la Comteſſe luy répondit qu'en effet ſon deſſein eſtoit de ſe remarier, pourveu qu'elle trouvât un party ſortable à ſa condition; Claire prit alors occaſion de luy dire, qu'elle luy en ſçavoit un qui n'avoit point ſon égal en nobleſſe, en beauté, en richeſſe & en pouvoir; la Comteſſe gouta fort ſa propoſition, mais Claire s'expliqua d'une façon à laquelle cette Dame ne s'attendoit pas: celuy dont je vous parle, luy dit-elle, c'eſt Dieu, qui n'eſt ſujet à nulle infortune, qui commande à la mort meſme, & qui ne peut jamais vous eſtre enlevé, ſi vous ne le voulez; cet avis fut ſi efficace que la Comteſſe conçeut une grande douleur du deſordre de ſa vie paſſée, prit ſa conſeillere pour ſa guide, & s'enferma dans le Monaſtere que Claire fit bâtir, où elle vécut fort religieuſement.

XII. Les entretiens ordinaires de Claire eſtoient avec les perſonnes religieuſes, & ſes occupations le ſervice des pauvres & des malades. Quelques Religieuſes de Ste. Claire qui furent obligées d'abandonner leur Monaſtere à cauſe des guerres, ſe retirerent à Rimini, & Claire tacha de les conſoler dans leur diſgrace par ſes pieuſes exhortations, & de les ſecourir dans l'extréme pauvreté où elles eſtoient reduites, par les aumônes qu'elle leur procuroit; elle les ſervoit meſmes avec que tant d'humilité, qu'elle ſe chargeoit de grands faix de bois pour les leur porter, ſans vouloir ſouffrir que perſonne la ſoulageat dans cette peine. Au milieu de l'hyver elle courut à travers les neiges juſques à Urbin, pour ſecourir un pauvre qui eſtoit dans une miſere extréme, & lors qu'elle y fut arrivée, elle ſe coucha toute moüillée comme elle eſtoit, ſans vouloir ny changer, ny ſécher ſes habits: ſes diſcours avoient une ſi grande efficace qu'il eſtoit bien difficile de luy reſiſter; un Religieux qui s'eſtoit apoſtaſié ſe remit dans ſon Cloître par ſa perſuaſion: le Tyran Bologni qui s'eſtoit emparé de Mercatelli, ſe convertit ſi ſerieuſement par ſes exhortations qu'il ſe rendit Frere Mineur, & ſa mere & ſa ſœur embraſſerent l'Ordre de Ste. Claire: pluſieurs jeunes hommes de Rimini furent encore ſi touchez de ſes entretiens, qu'ils ſe firent Religieux; tous les habitans de cette Ville eſtoient ſi perſuadez de ſa vertu, qu'ils ne luy pouvoient refuſer rien de ce qu'elle leur demandoit, & tous les eſtrangers qui venoient dans cette Ville ſouhaittoient avec paſſion de la voir, & de luy parler.

XIII. Sa vertu ne manqua pas d'adverſaires; quelques-uns diſoient qu'elle eſtoit obſedée; d'autres qu'elle eſtoit Heretique Patarene; mais elle ne s'émouvoit point de tous ces diſcours, & conſideroit tous ſes médiſans comme des correcteurs charitables que Dieu luy donnoit, pour la faire ſouvenir des erreurs de ſa vie paſſée, & pour l'empeſcher de s'enorgueillir des bonnes œuvres qu'elle pratiquoit. Elle ajoûtoit de rudes diſciplines pour chaſſer la vanité qui ſe vouloit gliſſer dans ſon eſprit, & pour punir les plus petites fautes qu'elle commettoit; ayant reconnu qu'elle avoit proferé une parole indiſcrete, elle ſerra ſi for-

Digitized by Google

tement sa bouche avec un cadenat pendant quelques jours, qu'elle eut bien de la peine à la remettre à sa place naturelle; elle inventa encore pleusieurs autres moyens extraordinaires pour se mortifier, & se rendre semblable à Jesus-Christ souffrant: la memoire de sa passion la touchoit si sensiblement qu'elle en tomboit souvent en pasmoison, & demeuroit pleusieurs heures sans sentiment; Frere Hierome Prieur des Dominiquains, qui a esté depuis Evesque de Rimini, & qui estoit alors son Confesseur, la trouva en cet estat dans l'Eglise, & il la fit revenir par l'attouchement de la sainte Eucharistie.

XIV. Ses extases qui luy arrivoient pleusieurs fois en public l'obligeoient de se tenir cachée autant qu'elle le pouvoit, mais un jour de Vendredy saint aprés avoir oüy prescher la passion, elle ne se peut retenir de se faire foüetter par deux hommes, devant l'Eglise de sainte Colombe. Quelque temps aprés pendant qu'elle meditoit ces sacrés Mysteres de nostre Redemption dans l'Eglise de saint Mathieu, elle sentit qu'on luy mettoit sur la teste une Couronne d'épines si pesante, qu'elle la porta panchée durant quinze jours. Une autre fois Jesus Christ luy expliqua l'excés de ses douleurs, luy montra la playe de son coté, & luy dit de demander quelque chose avec asseurance de la recevoir; mais Claire ne luy demanda que de participer à ses souffrances, & le pardon pour les pecheurs, & le Sauveur le luy promit agreablement. Il luy apparut depuis couvert de playes pour luy imprimer la douleur qu'elle souhaitoit de souffrir, mais il l'en delivra bientost par la consolation qu'il luy donna en se faisant voir tout rayonnant de gloire. Son cœur s'estant tout enflammé d'amour pour ce cher maistre, elle le sentit dans son sein sous la forme d'un petit enfant. Elle sçeut par une revelation que le petit trou de la muraille, où elle se cachoit devoit estre changé en un Monastere, & cela arriva de la sorte, car un citoien de Rimini appellé Lapus luy fournit de quoy acheter les maisons voisines pour l'establir; & le Cardinal Neapoleon Legat apostolique y donna son consentement, & le soûmit à la conduitte des Freres Mineurs.

XV. Dieu la voulut encore honnorer de pleusieurs miracles: elle guerit par son attouchement une femme qui avoit un chancre à la mamelle: elle redonna la santé dans Augubio à un agonisant qui estoit abandonné des medecins; elle rendit la veüe à un aveugle dans Baroncelli; elle conduisit une troupe de femmes à nostre Dame des Anges pour y gagner l'indulgence, & leur fournit abondament tout ce qui leur fut necessaire dans ce chemin sans avoir un denier pour l'acheter; elle fut transportée dans un moment de l'Eglise de saint François à celle de la portioncule. Un Ange luy presenta du vin pretieux en un Vase d'or, & une autre liqueur celeste qu'il luy fit avaler par un tuyau d'argent; cela luy donna tant de force qu'elle demeura fort longtemps sans avoir besoin d'aucune boisson, & la sainte Vierge la remplit de consolations merveilleuses par pleusieurs de ses visites. Enfin le jour de sainte Luce elle fut elevée à un si haut degré de contemplation, qu'il sembloit qu'elle eut entierement perdu l'usage de la raison. Elle demeura trois mois en cet estat toute absorbée dans la veüe des choses du Ciel, & incapable de penser à pas une de celles de la terre; lors qu'elle revint à soy, elle tomba dans une grande maladie qui la conduisit à

Digitized by Google

une heureuse mort ; son corps qui estoit tout defiguré par ses jeusnes & par ses austerités devint incontinent beau & maniable, & rendit une odeur tres douce.

XVI. Frere Daniel Clementis qui a écrit sa vie sur ce qu'il en a veu, ou appris de ses compagnes, dit qu'elle estoit de la famille de Chiarelli ; Gonzague la fait de celle d'Aquilatiis, mais je crois que c'est une faute de l'Imprimeur; celle d'Agolanti se la veut attribuer, parce que ses armes se voyent dans l'Oratoire de cette bienheureuse, & en plusieurs endroits de son Monastere, & que l'inscription qui est sur son sepulchre de porphyre le porte ainsi. Cesar Clementin qui a transcrit cette Epitaphe dans son Histoire de Rimini, rapporte un abbregé de sa vie tiré du susdit auteur ; mais cela ne se peut pas entendre de nostre Claire, car Frere Daniel appelle son pere Thadée; & Clementin, & cette inscription le nomment honneur de Dieu; Frere Daniel dit qu'elle mourut le 10. de Fevrier l'an 1346. & cette Epithaphe la fait morte le 2. de Novembre de l'an 1323. Cette diversité d'années, & l'effaceure du nom qui estoit à ce Sepulchre ont fait entrer Clementin en quelque doute de la verité de ce qu'il advance pour moy je crois que ce tombeau avoit esté preparé pour quelque autre que pour Claire, 23. ans avant sa mort, & qu'elle y fut mise cet année, comme la bienheureuse Franque y a esté inhumée depuis ; Raphaël Adimar a eu la mesme pensée plustost que moy : Bernardin des Benoits vicaire general de Rimini le fit ouvrir le 14. de Juillet l'an 1617. & l'on trouva le corps de la bienheureuse Claire chargé d'un cilice & d'une cuirasse, & son col & ses mains serrez avec des cercles de fer, dont on dressa un acte authentique.

XVII. Les auteurs ne sont pas d'acord de l'origine de son Monastere, Gonzague croit qu'il avoit esté establi pour des Religieuses de saint Benoist, & que ces filles ayant esté transportées ailleurs environ ce temps ; il avoit esté donné à celles de sainte Claire, & je l'ay dit ainsi l'an 1323. Adimar ecrit qu'il y avoit un Monastere de saint Benoist hors de la Ville establi depuis l'an 1080. sous le tiltre de nostre Dame des Anges, que nostre Claire apres y avoir esté receüe se changea dans ce nouveau qui avoit le mesme nom avec six de ses compagnes, & que le premier fut donné aux peres de Mont Olivet ; Cesar Clementin improuve ceci, & dit que cet ancien Monastere n'a jamais esté aux benedictines, mais aux Religieux de Saint Paul Hermite ; en suitte il porte le sentiment de quelques auteurs qui disent que la sœur Claire fonda le sien proche de celuy de sainte Marie du Mur, & qu'elle joignit l'un à l'autre pour y recevoir des Religieuses de divers ordres qui embrasserent toutes la regle de sainte Claire ; mais il conste par les actes authentiques que nous avons cités, qu'il n'y avoit point de Monastere au lieu où Claire commença le sien, & que celuy de sainte Marie du Mur estoit esloigné de celuy qu'elle establit.

XVIII. Adimar & Cesar Clementin disent qu'il y a dans ce Monastere une Indulgence fort celebre, qui se gaigne depuis le 22. de Mars jusques au 28. du mesme mois ; que nostre sœur Claire l'obtint de Jesus-Christ, que saint Jean l'Evangeliste l'écrivit en lettres d'or, & que nul des Evesques de cette

Digitized by Google

Ville n'a osé la contredire, quoy qu'il n'y ait aucun acte authentique pour en prouver la verité ; l'on voit seulement sur le grand autel un tableau où la concession de cette grace est depeinte. Les autheurs adjoûtent qu'on conserve une image du Sauveur dans le trou de la muraille dont elle se servoit pour cellule, qui sûe chaque vendredy, & plus abondament le vendredi saint.

XIX. Frere Gervais Marcerij, Frere Guillaume beau-fils Anglois, Frere Thomassin de Lanzarota, & Frere Dieudonné Bernardoni furent faits chapelains du Pape. Frere Amedée fut promeu à l'Evesché de Noli suffragant de Genes ; Frere Pierre d'Allemagne à celuy de Patti en Sicile ; Frere Tancrede d'Auleta à celuy de gravina dans le Royaume de Naples ; Frere Guillaume de Nabinellis fut transferé de celuy de Minocie, à l'Archevesché de Famagouste en Chypre. Frere François fut nommé à celuy de Cauticen en Candie. Frere Pierre à celuy de Constance sous le Patriarche d'Antioche ; Frere Vezian Ronland à celuy d'Augubio sujet immediattement au saint Siege ; Depuis il fut fait Archevesque de Capoüe, & Gouverneur de la terre de Labour ; Frere Barthelemi de Cassino Genois à celuy de Folio. Frere Guillaume de Maura Coschio à celuy de Chissime en Candie. Frere Donat de Curato à celuy de Salpi dans le Royaume de Naples. Frere Manant Franciſci à celuy de Montmaran suffragant de Benevent. Frere Daniel à l'Archevesché de Bosra dans l'Arabie majeure sous le Patriarche d'Antioche, & Frere Antoine d'Alexandrie à celuy de Hierapolis en Phrigie sous le Patriarche de Constantinople.

XX. Le Pape ecrivit à l'Evesque de Saincte pour faire remettre dans la ville de Compignac le Convent qui avoit esté ruiné par les guerres parce qu'il estoit dehors ; Pierre de Charment Seigneur de ce lieu donna le fonds pour ce nouveau bâtiment.

XXI. Sa Sainteté permit l'établissement de celuy de Chasteauneuf en Sicile dans le Dioceſe de Gergenti duquel Ottobon d'Auria Amiral de Sicile & Seigneur de ce lieu se rendit fondateur.

XXII. Eleonor Reyne de Naples avoit ordonné avant qu'elle ne se rendit Religieuse de sainte Claire, qu'on establit un Convent à la maison qu'elle avoit dans Patermone au Dioceſe de Catane en Sicile : Clement VI. donna la permission de le faire, mais je ne trouve pas que cela ait esté executé.

XXIII. Le Vicaire d'Escosse obtint permission d'accepter celuy de Lavarg que le Roy Robert Brusey avoit voulu fonder durant sa vie, & un autre que David II. son fils luy offroit ; la Bulle dit que l'ordre n'avoit des Convens qu'en trois dioceses de ce Royaume, & qu'ils avoient esté plus incommodés par les guerres que ceux des autres Religieux ; un vieux manuscrit de la bibliotheque du Vatican, en nomme six sçavoir Bervuic, Aditon, Reyburg, Dunfreis, Lavarg & la Mainson Dieu.

XXIV. Jean Roy de Boheme fils de l'Empereur Charles VII. Pere de l'Empereur Charles IV. & ayeul de l'Empereur Uuenceslas tout aveugle qu'il estoit vint au secours de Philippe Roy de France contre Edoüard Roy d'Angleterre, & fut tué le 26. d'Aouſt ; son fils le fit enterrer au Convent de Luxembourg qu'on croit avoir esté establi du vivant de saint François ; mais nous

Digitized by Google

n'en avons point d'autre memoire, si ce n'est que les Observantins l'occuperent l'an 1567. sous Philippe II. Roy Catholique.

XXV. Le Pape donna commission à l'Evesque de Leon en Espagne d'absoudre Fernand Rodriguez Osorio Seigneur de Villalobos, & sa femme Agnés de la Cerda fille d'Alphonse Infant d'Espagne, de l'excommunication qu'ils avoient encourue pour s'estre mariés sans dispense, quoy qu'ils n'ignorassent pas qu'ils estoient parens au quatriéme degré d'affinité; & de leur permettre de fonder dans leurs terres un Monastere de sainte Claire : Gonzague dit que Fernand mourut avant que de l'avoir fait, mais que sa veufve l'establit à Villalobos l'an 1386. dans sa propre maison avec de beaux revenus. On y voit le Tombeau d'une de leurs Filles qui estoit muëte de naissance mais qui parla au mesme moment que son pere fut tué à la guerre, & annonça sa mort.

XXVI. Le susdit Roy de Boheme avoit obtenu avant que de mourir la permission d'en fonder un autre à Epternay dans le Luxembourg; les Empereurs Charles IV. & Uuenceslas en firent achever le batiment, & le doterent l'an 1452.. Pierre Sarrachin Eschevin de cette Ville & Juliene sa femme y donnerent encore tous leurs biens qui estoient fort considerables.

XXVII. Le Pape nomma l'Archevesque d'Aix en Provence, & les Evesques d'Apt & de Cavaillon conservateurs des Monasteres de sainte Claire, pour les maintenir dans la joüyssance des Privileges qui leur avoient esté donnés par le saint Siege, contre les vexations de quelques Ecclesiastiques. Par une autre Bulle du mesme jour il donna une pareille commission aux Evesques de Mende de Castres, & de Vabres. Il chargea de ce soin en particulier l'Evesque de Rhodez, & tous les Ecclesiastiques de son Dioceſe pour le Monastere de Millau, auquel il accorda pleusieurs Indulgences & Privileges. Il fit encore une autre Bulle pour les exempter tous generallement des decimes, des peages, & des autres contributions.

XXVII. Il conceda en faveur du secours de la terre sainte que les Religieux peussent donner permission aux marchands de transporter des marchandises en Egypte, & de tirer du profit de ce commerce.

Digitized by Google

I. CONstance Ambaſſadeur Armenien rendit au Pape des lettres du Roy ſon maiſtre,& des deux legats que ſa Sainteté avoit envoyés vers ce Prince ; elles eſtoient datées du mois de Mars, mais elles ne parloient que de leur heureuſe arrivée dans ce Royaume. Conſtance eſtoit encore chargé de voir les Roys de France & d'Angleterre pour traitter avec eux de quelques affaires importantes ; il continua ſon ambaſſade, & revint à Avignon dans le mois de Septembre. A ſon depart pour l'Armenie Clement VI. fit réponſe au Roy Armenien, & à ſes legats pour les exhorter à pourſuivre avec zele l'établiſſement de la pureté de la Foy, pour leur témoigner qu'il eſtoit fort ſurpris de n'avoir pas ſçeu encore quel étoit le ſuccés de leur negotiation, & pour les advertir qu'ils pouvoient le luy apprendre avec ſeureté s'ils adreſſoient leurs lettres à l'Eveſque de Paphos en Chypre.

II. Loüis Roy de Sicile n'avoit que dix ans, & Jean Duc de Randacio ſon oncle qui avoit eſté inſtitué Viceroy du Royaume par le defunt Roy Pierre, & receu comme tel par tout les grands gouvernoit l'eſtat avec grande prudence, & vivoit en tres bonne intelligence avec la Reyne Mere Elizabeth ; cette Princeſſe & le Duc deputerent des Ambaſſadeurs vers le Pape pour l'obliger de lever les cenſures qui avoient eſté jettées ſur les Siciliens,& ſa Sainteté donna commiſſion à Frere Geraud Patriarche d'Antioche & adminiſtrateur de l'Eveſché de Catane de traitter avec eux, & de luy rapporter leurs intentions. Cependant Loüis Roy de Hongrie avoit porté les armes contre le Royaume de Naples, pour venger la mort du Roy André ſon frere, dont la Reyne Jeane ſa veufve eſtoit accuſée ; le Duc de Randacio ſe ſervit de cette occaſion pour advancer les affaires de ſon nepveu, & envoya Raymond Peralte pour s'emparer de l'iſle de Liparis, courir ſur les coſtes de Capoüe, & reduire à l'extremité cette malheureuſe, & indigne Reyne : Jeane ſe voyant ſi preſſée de tous cotés, fit appeller Peralte avec un ſaufconduit,& aprés avoir conferé enſemble & avec Loüis Prince de Tarente ſon nouveau mari, ils conclurrent une ſuſpenſion de tous actes d'hoſtilités puis elle nomma les plenipotentieres pour traitter la paix, Frere Landulphe Carraccioli Archeveſque d'Amalphi, Alexandre Brancaccio,& Bernard Alfieri ; ces Ambaſſadeurs paſſerent en Sicile, & travaillerent avec tant de ſoin & de prudence que l'accord fut conclu dans le mois d'Octobre ſous ces conditions, que le Pape leveroit les cenſures de la Sicile, que Loüis la retiendroit ſous l'hommage au ſaint Siege de trois mil onces d'or, payables le jour de ſaint Pierre & ſaint Paul, & que ſi le Royaume de Naples eſtoit attaqué il fourniroit pour ſa defenſe quinze Galeres entretenues pour trois mois. Le bon ſuccés de cette legation fit pouſſer Frere Landulphe aux plus hautes charges du Royaume

Digitized by Google

Royaume, aussi estoit-il capable des plus grandes affaires ; Frere Barthelemy de Pise dit qu'il a esté un fameux Predicateur, & qu'il a composé plusieurs excellens livres.

III. Nous avons veu l'année precedente le grand trouble qui s'émeut à Florence contre l'Inquisiteur Frere Pierre ; le Pape pour terminer ce different mit Frere Michel Lapi à sa place, mais il augmenta les honneurs à Frere Pierre, car il le fit Evesque de S. Ange. Frere Jean Jacques d'Hispelle fut estably Inquisiteur dans la Province de S. François par Bertrand Cardinal de S. Marc Legat Apostolique en Italie.

IV. Frere Gervais fut promeu à l'Evesché de Palechien en Dalmatie. Frere Pierre à celuy de S. Ange dans le Royaume de Naples. Frere Fortanier Vassal General de l'Ordre à l'Archevesché de Ravenne. Frere Blaise fut transferé de l'Evesché de Vicense à celuy de Rieti, & Frere Sancius Lopés de l'Evesché de Teraçone à l'Archevesché de Terragone ; il servit tres-bien le Roy dans les tumultes d'Aragon & de Valence, & le directoire de l'Inquisition dit qu'il condamna l'heresie de Berenger de Montfaucon sous Innocent VI.

V. Le Pape canonisa S. Yves Prestre Breton & Tiercere, duquel nous avons parlé au long l'an 1303. Surius dit que ce fut le 19. de May, mais la lettre que sa Sainteté écrivit à Philippe Roy de France, qui s'estoit fort employé pour cela, marque le 16. de Juin ; peut-estre que la conclusion en fut prise dans le Consistoire au mois de May, & que la solemnité s'en fit en Juin ; je ne trouve point la Bulle, & je ne sçais s'il y en a, mais seulement la susdite lettre par laquelle le Pape aprés avoir congratulé ce Prince du soin qu'il avoit pris pour faire éclater la gloire de ce Saint, de l'avantage qu'il a de posseder ses reliques, & des faveurs qu'il doit esperer d'en recevoir, marque sa feste au jour de sa mort, qui avoit esté le 19. de May ; il y a encore une autre lettre du Pape adressée à l'Evesque & au Clergé de Treguier en Bretagne, par laquelle il leur ordonne de faire une translation solemnelle de son sacré corps, & concede plusieurs Indulgences pour le jour auquel elle se faira.

VI. Loüis de Baviere retenoit depuis trente-quatre ans le nom & l'autorité d'Empereur en dépit de trois Papes qui l'en avoient privé par leurs Sentences, & qui l'avoient chargé de censures ; quoy qu'il en soit de la justice de cette cause, sa mort funeste qui arriva l'onziéme d'Octobre nous avertit que nous devons craindre les excommunications des souverains Pontifes, & qu'il vaut mieux ceder quelque chose de son droit que de s'opposer avec opiniâtreté aux censures de l'Eglise. Loüis estoit à la chasse pour tâcher d'expulser par l'agitation du corps le poison dont il croyoit estre travaillé ; il rencontra un Ours prés du Monastere de Furstenvelt, & ayant poussé son cheval contre cette beste farouche, il tomba à terre, & fut d'abord saisi d'une apoplexie qui l'estouffa ; son corps fut porté au Monastere d'Undensford, & puis à Munich, où il fut enterré dans l'Eglise Parroissielle de la sainte Vierge au tombeau de sa premiere femme ; plusieurs Historiens asseurent que dans le peu de temps de cette soudaine agonie, il eut assez de connoissance pour donner beaucoup de marques de contrition.

Digitized by Google

VII. Jacques Infant d'Aragon fils d'Alphonſe IV. mourut auſſi cette année ; le Roy Pierre ſon Frere fut ſoupçonné de luy avoir donné du poiſon pour aſſeurer la ſucceſſion du Royaume à ſa fille Conſtance. Ce Prince avoit témoigné beaucoup d'affection à noſtre Ordre, & ſon corps fut enterré à l'Egliſe de noſtre Convent de Barcelone.

VIII. Les chroniques de Stratzbourg écrites à la main, mettent à cette année la mort de Frere Guillaume Occham, & de Frere Bonagratia de Bergame ; quoy qu'il en ſoit de celle du ſecond, il eſt aſſeuré que le premier vivoit encore l'an 1349. comme il conſte par la Bulle de ſon abſolution ; ainſi ces chroniques, & ſon Epitaphe qui eſt dans le Chœur du Convent de Munich ſont fauſſes en ce point ; celle qui eſt à Capouë l'eſt encore davantage, car elle le fait mort depuis l'an 1320.

IX. Puiſque nous trouvons qu'il eſtoit en vie l'an 1349. & qu'aprés l'an 1350. les Auteurs ne parlent plus de luy, il y a quelque apparence qu'il mourut environ ce temps-là ; le plus grand nombre des Hiſtoriens diſent que ce fut à Munich ; Gonzague croit que ce fut à Carignola dans la terre de Labour, & d'autres penſent que ce fut à Capouë. Il pourroit eſtre que ceux qui le font mourir en Italie ſe ſont trompez au nom, & que c'eſt Frere Guillaume d'Angleterre Eveſque de Giovennazzo qui eſt mort là : ou bien on peut dire que les Bavarois ont fait ſon Epitaphe long temps aprés ſa mort, auſſi eſt elle fauſſe dans la date, croyans à la bonne foy qu'un homme qui avoit eſté ſi attaché à l'Empereur eſtoit mort dans ſes terres, & qu'il n'auroit pas oſé retourner ſur celles du Pape contre qui il avoit écrit ſi fortement ; ainſi l'on pourroit conjecturer qu'Occham eſt mort à Carignola, & qu'il a eſté depuis transferé à Capouë.

X. Il eſt conſtant que l'an 1349. le Chapitre general qui ſe tint à Verone, ſupplia le Pape d'accorder l'abſolution à Occham & à tous ceux qui avoient ſuivy le party de l'Empereur ; la requeſte qui fut preſentée pour cela portoit qu'Occham avoit remis au General le ſceau de l'Ordre que Frere Michel de Ceſene avoit toûjours retenu, que tous ces revoltez demandoient grace avec autant d'humilité & de repentir que d'inſtance ; & que s'ils ne comparoiſſoient pas en perſonne devant ſa Sainteté, c'eſtoit parce qu'ils ne le pouvoient faire qu'avec de tres-grandes incommoditez, mais qu'ils eſtoient preſts de ſe ſoûmettre à la penitence qu'elle leur voudroit impoſer. Il eſt encore évident que Clement VI. donna commiſſion au nouveau General, qui eſtoit Frere Guillaume Farinier d'abſoudre tous ces penitens, & de les reconcilier à l'Egliſe aprés qu'ils auroient fait leur profeſſion de foy en la forme qu'il leur preſcrivoit.

XI. Il y a donc apparence que Frere Guillaume Occham eſtoit venu trouver le General en Italie, & qu'aprés avoir receu l'abſolution il fut renvoyé au Convent de Carignola qui eſt fort ſolitaire, qu'il y mourut, & que depuis il fut tranſporté par honneur à Capouë ; quoy que l'Epitaphe qu'on y voit ſoit fauſſe, comme nous avons dit, auſſi ne paroit-elle pas eſtre fort ancienne ; voilà ce que nous pouvons dire de ſa mort, mais ce ne ſont que des conjectures ; pour ſa penitence, outre le témoignage de pluſieurs bons Auteurs, nous avons la Bulle du Pape qui leve tous les doubtes qu'on en pourroit former, quoyque nous

Digitized by Google

ne trouvions pas precisement ni en quel temps, ni en quel lieu il a receu l'absolution, & a esté reconcilié à l'Eglise, mais seulement qu'il est decedé en ce bon estat.

XII. Bzovius persecute brutalement les Manes de ce grand homme avec des paroles de la derniere aigreur; mais laissant toutes les injures qu'il debite à credit, il faut examiner trois choses importantes dont il l'accuse aprés Conrad de Magdebourg; la premiere, qu'il a esté l'autheur & le boutefeu de tout ce que l'Empereur Loüis a fait contre l'Eglise; mais c'est une imposture grossiere, car les maux que ce Prince a faits ont commencé lors qu'il a pris le gouvernement de l'Empire dans l'Italie, non seulement sans le consentement du Pape, mais encore formellement contre sa volonté: il les a continuez lors qu'il a formé appel de la premiere Sentence que Jean XXII. prononça contre luy pour casser tout ce qu'il avoit entrepris; ils s'accreurent par la protection qu'il donna aux Vicomtes de Lombardie, & à la faction des Gibelins, & ils arrivérent à leur comble, lors qu'il s'emporta à condamner ce Pape, à le dépoſer, à introduire Frere Pierre de Corbario en sa place; & à se faire couronner par cet idole qu'il avoit creé; les excez, & les desordres qui les suivirent jusqu'à l'an 1328. sont veritablement la source, le progrez & le comble des crimes du Bavarois. Je demande maintenant quelle part a peu avoir Occham à tout cela, puis que durant tout ce temps il estoit dans Oxford où il enseignoit, ou dans l'Angleterre comme Provincial, ou dans Paris comme Docteur, ou dans Avignon tres-attaché au S. Siege; comment voulez-vous qu'il soit le Conseiller de l'Empereur duquel il estoit si éloigné, & duquel mesme il n'estoit pas connu; c'est aprés tous ces maux qu'il s'est retiré auprés de ce Prince pour chercher un azile, il les a trouvés tout faits & achevez, & ainsi c'est une calomnie de l'en faire l'auteur.

XIII. Secondement Bzovius appelle Occham heresiarque & corrupteur de la Philosophie & de la Theologie; mais les meilleurs Escrivains qui ne manquent pas de le condamner de temerité, & mesmes de folie dans tout ce qu'il a écrit contre Jean XXII. le justifient du crime d'heresie; car Occham ne regardoit ce Pape que comme un particulier contre qui il s'emportoit, & nullement comme souverain Pontife. Aussi ne trouvera-on aucun Theologien qui l'ait traité d'heretique; & ceux qui parlent des Escrivains Ecclesiastiques le mettent de ce nombre avec honneur; ils condamnent sa temerité & sa desobeïssance, mais non pas sa foy; ils disent qu'il a manqué au respect, à l'obeïssance, à la soûmission, mais non pas à la croyance; & en effet on ne sçauroit luy objecter ny de vieilles erreurs qu'il ait suivies, ny de nouvelles qu'il ait inventées.

XIV. Ce qu'on luy oppose de plus mauvais, c'est premierement d'avoir soûtenu que le Concile est pardessus le Pape, & qu'on peut appeller de ses Sentences à l'authorité de cette assemblée generale de l'Eglise; je crois que cette opinion est fausse, mais non pas heretique, car plusieurs Catholiques l'enseignent, & les Docteurs de Paris la defendent opiniâtrement; secondement on luy objecte d'avoir soûtenu que la puissance de l'Empereur ne dépend point de la confirmation du Pape; que ce Prince ne reconnoit point de Superieur dans

Digitized by Google

le temporel, & qu'il se trouve suffisamment estably par son eslection. Mais il ne faut que lire Navarre *relect. in c. novit de iudiciis not.* 3. *illati.* & Bellarmin *lib.* 3. *de Rom. Pont. c.* 4. pour voir le peu de censure que cela merite. En troisiéme lieu on l'accuse d'avoir deffendu l'heresie des Frerots; mais c'est une calomnie toute pure, car il a seulement deffendu l'estat de la pauvreté de nostre Ordre comme elle est establie par nostre Regle, par la Decretale de Nicolas III. & par la resolution du Chapitre general de Perouse : la derniere chose qu'on dit contre luy, & qui est fort mauvaise, c'est qu'il a resisté avec opiniâtreté à Jean XXII. en cela il a esté orgueilleux, rebelle & schismatique; je condamne ses emportemens comme des folies, où l'esprit de vengeance & un zele plus qu'indiscret l'ont precipité; ses écrits sur cette matiere sont prohibez avec raison, mais ils ne contiennent pas pourtant des heresies, non plus que le reste de ses ouvrages; il est vray que dans les premiers il y a des choses insuportables contre Jean XXII. & dans les autres des opinions fort particulieres, & peu probables; mais celles-cy ont pourtant trouvé des sectateurs, & n'ont pas souffert de censure : que si les Sentences qui ont esté portées contre luy, & contre ses adherans l'appellent heretique, ce n'est qu'une façon de parler qui s'employe par presomption contre tous les rebelles au S. Siege; & le Directoire des Inquisiteurs enseigne qu'on peut appeller un homme heretique pour huit differentes raisons, mais ce n'est pas ce qu'on entend en rigueur par ce mot d'heretique.

XV. Pour ce que Bzovius ajoûte de sa teste qu'Occham a gâté la Philosophie & la Theologie; il est dementy par toutes les plus celebres Universitez, où les écrits de cet Auteur sont receus avec approbation & eloge; il y en a mesmes où sa doctrine a des Professeurs qui sont obligez de l'enseigner; & ses sectateurs sont en assés grand nombre, & assez fameux pour former une escole sous le titre de Nominaux, dont il est appellé le Prince; Gabriel Biel a fait gloire de l'abbreger, & de l'enseigner dans Tubingue; Tritemius, & plusieurs autres parlent de luy comme d'un Docteur tres-celebre, tres subtil dans la Philosophie, tres-profond dans la Theologie, la fleur des sçavans, & qui n'a point trouvé de pareil en son siecle : nous devons donc condamner en Occham ce que le Pape y condamne par la Bulle de son absolution, & cela se trouve compris dans un traité qu'il appelle l'ouvrage de nonante jours; dans son Dialogue; dans ses traitez de la pauvreté des Apôtres, de la puissance des Empereurs & des Papes; de l'eslection de Charles IV. & dans celuy qu'il intitule le Defenseur de la paix Chrestienne, quoy que ces deux derniers n'ont pas esté imprimez, mais tout le reste de ses écrits sont & tres-excellens, & tres-Catholiques.

XVI. Bzovius dit en troisiéme lieu que Jean XXII. fut si fâché de voir que les écrits d'Occham estoient deffendus par plusieurs de ses Confreres, qu'il fit resolution d'abolir tout l'Ordre de S. François, & que rien ne l'empescha de l'executer, que le respect qu'il portoit à la saintetè de son Fondateur : en cela cet Auteur avance deux fausſetez : la premiere, que plusieurs Freres Mineurs soûtenoient les écrits d'Occham, car le Pape repete souvent dans ses Bulles qu'il n'y en avoit que tres-peu qui suivissent ce mauvais parti, & encore n'estoit-ce

Digitized by Google

que des gens de peu, & qui cherchoient à éviter le châtiment qu'ils meritoient; en effet qui peut-on nommer que Frere Michel de Ceſene, Frere Bonagratia, Frere Henry d'Halem, & Frere François d'Aſcoli, meſmes les deux derniers ſe remirent dans les bonnes graces du Pape; & voilà ces pluſieurs de Bzovius reduits à deux, car il ne ſçauroit dire le nom d'un troiſiéme qui ſe ſoit intereſſé pour Occham: auſſi Jean XXII. proteſte qu'à la reſerve de ce petit nombre, tous les Freres Mineurs eſtoient parfaitement ſoûmis à ſes ſentimens; qu'ils ont gardé exactement par tout l'interdit qu'il avoit jetté, ou ſe ſont exilés volontairement des lieux, où l'on vouloit les contraindre à le violer; que les Inquiſiteurs ſe ſont comportez avec un grand zele, avec une fidelité ſincere, & avec un courage intrepide contre l'Antipape & contre ſes Partiſans, & que les Provinciaux s'eſtoient rendus dans Paris pour le Chapitre general à la riſque de leur vie, s'expoſans au peril avec plus d'ardeur qu'on ne devoit eſperer; ſur cela il conclud, non pas ſelon la malignité de Bzovius, au deſſein d'abolir l'Ordre, mais à celuy de le combler de plus grandes faveurs, & les effets confirmerent tres-bien ſes paroles, comme nous avons remarqué.

XVII. Bzovius fait autheur de ſa narration Frere Marc de Lisbonne; c'eſt pourquoy je veux ajoûter icy le bel avertiſſement que cet autheur nous donne ſur ce ſujet, afin qu'on connoiſſe que ces pauvres revoltez n'eſtoient pas auſſi coupables que Bzovius le veut faire accroire; voicy ſes paroles, ces Religieux ne s'eſtoient pas laiſſé emporter par les appetits dereglez de la chair, ni par la concupiſcence des yeux, car devant & aprés ces cenſures ils ont vécu fort religieuſement, & à leur mort ils ont laiſſé une bonne odeur de leur vertu parmy leurs Freres, & parmy les Seculiers. L'amour de la pauvreté Apoſtolique, le zele de l'honneur de leur Regle & de leur eſtat, furent les premieres cauſes qui les firent agir; quoy qu'il eſt vray que dans le commencement ils ſe ſont comportez avec indiſcretion, & que dans la ſuite ils ont pourſuivy leur cauſe avec trop d'attachement à leur propre ſens; c'eſt pourquoy ils ſont dignes de pardon & chacun doit craindre pour ſoy-meſme, parce qu'il eſt écrit que celuy qui croit eſtre aſſeuré doit prendre garde qu'il ne tombe.

XVIII. Le Pape qui avoit fait Frere Fortanier Vaſſal Archeveſque de Ravenne, luy laiſſa le gouvernement de l'Ordre en qualité de Vicaire general juſques au Chapitre prochain, & luy donna beaucoup de privileges pour la celebration de ce Chapitre, pour envoyer les Religieux aux eſtudes, pour l'inſtitution des Provinciaux, & pour la deputation des autres Vocaux.

XIX. Le procés qui continuoit entre Frere Richard Eveſque d'Oſſery en Irlande, & l'Archeveſque de Dublin obligea le Pape de citer ce Prelat à ſa Cour, d'exempter de ſa juriſdiction tout le Dioceſe d'Oſſery, & de donner commiſſion aux Archeveſques de Cashel, & d'Armach d'informer contre luy

XX. Le Pape permit au Vicaire de la Boſſine d'eſtablir un Convent dans la Province de Stagno, & un autre à Diac dans le Dioceſe de cinq Egliſes.

XXI. Le Provincial d'Angleterre obtint permiſſion d'en bâtir un à Prava-Valſinghara dans le Dioceſe de Nortvic, dont Edoüard Compte de la Marche & Elizabeth du Bourg ſe rendirent fondateurs ſelon Harpsfeeld.

Digitized by Google

XXII. Rigoborne veufve de Pierre de Carriere fonda celuy de Galgignani au Dioceſe de Padoüe, comme ſon mari le luy avoit ordonné par ſon Teſtament.

XXIII. Pierre Bertrandi Cardinal de ſaint Clément obtint permiſſion du Pape de fonder un Monaſtere de ſainte Claire dans Ennonay ſa patrie au Dioceſe de Vienne ſous la conduite des Freres Mineurs.

XXIV. Humbert Dauphin de Vienne en fonda un autre à Grenoble, dont nous avons parlé l'an 1343.

XXV. Quelques Tierceres qui demeuroient à Ravenne prés de l'Oratoire de ſaint Paul, demanderent au Pape la permiſſion d'y eſtablir un Monaſtere & d'y obſerver la Regle de ſainte Claire; ſa Sainteté donna commiſſion à l'Archeveſque d'informer ſi cela eſtoit expedient, mais je ne trouve pas qu'elle fut ſa relation.

XXVI. La Sœur Marguerite de Mont Cathés Niece de la Reyne d'Aragon obtint permiſſion de ſe changer avec deux autres Religieuſes du Monaſtere du ſaint Sacrement de Naples à celuy de pierres blanches prés de Barcelone.

XXVII. Le Pape ſoûmit celuy de Monceaux du Dioceſe de Beauvais, à la ſeule viſite du Confeſſeur de la Reyne Jeane, & ſucceſſivement à celle des autres Confeſſeurs des Reynes de France, pourveu qu'ils feuſſent Freres Mineurs.

XXVIII. Humbert Dauphin de Vienne qui avoit fait bâtir un appartemẽt pour luy dans le Convent d'Avignon, avoit permis au Cardinal d'Aymeric de s'y loger, & il obtint du Pape que nul autre ne le peut habiter ſans ſon conſentement.

XXIX. Le Pape ordonna à l'Abbeſſe du Monaſtere du ſaint Sacrement de Naples, de recevoir à la Religion Agnés de Larat Comteſſe de Coriliani de laquelle nous avons parlé l'an 1345.

DE JESUS-CHRIST l'an 1348. | DE CLEMENT VI. l'an 6. & 7. | DE CHARLES IV. EMPEREUR l'an 1. | DE L'ORDRE l'an 141.

I. NOus commençons par cette année le Regne de Charles IV. pour les raiſons que nous avons dittes l'an 1346. Cet Empereur ſe trouva d'abord traverſé par les enfans & par les amis de ſon predeceſſeur: Loüis Marquis de Brandebourg, Robert Palatin du Rhin, Eric nouveau Duc de Saxe, & Henry qui avoit eſté depoſé de l'Archeveſché de Mayence eſtoient les Chefs de cette faction, ils offrirent l'Empire à Edouard Roy d'Angleterre, mais il les en remercia: ils les preſenterent à Federic Marquis de Miſnie: & luy promirent encore de luy faire épouſer Beatrix Veufve de Louis, mais il ne ſe voulut pas embaraſſer d'une dignité qui luy pouvoit cauſer plus de dommage que de profit ny d'honneur; Gonthier Comte de Suartzenbourg ne fut pas ſi degoû-

Digitized by Google

té. Il accepta ce que les autres avoient refusé, & alla assieger Francfort avec une belle armée mais ayant bientost reconnu qu'il n'estoit pas en estat de soûtenir le faix d'une longue guerre, & se sentant attaqué du Poison que son medecin luy avoit donné : il se vint rendre à Charles, le reconnut pour Empereur luy remit tout son pouvoir, & mourut peu de temps aprés.

II. Vn autre malheur empecha Charles de regler les affaires de l'Empire, ce fut une peste la plus estendue, & la plus cruelle dont on ayt jamais oüy parler ; car elle commença par la Scithie, le Pont, la Trace, l'Egypte, la Syrie, & puis s'estant épandüe en Europe, elle ravagea presque tout l'Vnivers : elle estoit si violente que nulle sorte de remede ne la pouvoit guerir; & les riches qui avoient le moyen de se faire traitter avec soin, n'en passoient pas à meilleur marché que les pauvres les plus abandonnés de secours. La mortalité fut si grande que les Villes demeurerent presque desertes, & les champs sans culture ; mais ce fleau servit à ceux qu'il épargna pour leur faire connoistre qu'ils devoient se corriger de leur pechés qui l'avoient attiré. Les Ordres Religieux souffrirent un grand dommage dans cette rencontre, car la plus-part des excellens hommes qui les honnoroient par leur merite, & qui les gouvernoient sagement par leur prudence moururent, & cette perte fut la cause qu'il s'y glissa beaucoup de relâchements : on tacha d'y porter quelque remede, mais comme il n'estoit pas facile, le voulant faire avec trop de promptitude, on ne le fit pas avec assez de discretion, parce qu'on pansa plustost à remplir les Convens indifferemment de tous ceux qui se presentoint pour estre receus, qu'à choisir ceux qui pouvoient estre utiles à reparer ces defauts: & cette multitude de jeunes gens qui n'avoient ny assés de zele, ny assez d'experience causerent plus de desordre que de profit. Frere Gerard Odonis Patriarche d'Antioche & administrateur de l'Evesché de Catane qui avoit esté General de nostre ordre fut enlevé par ce mal contagieux.

III. Jaques Comte d'Vrgel, & Frere de Pierre Roy d'Aragon estoit decedé l'année precedente, au milieu des troubles qu'il avoit émeu dans le Royaumes d'Aragon & de Valance ; il avoit fait revolter les peuples contre leur legitime Seigneur sous le pretexte specieux de maintenir leurs privileges, mais son dessein estoit de s'emparer de la couronne sur Constance sa niece, & de se vanger de ce que le Roy luy avoit preferé Pierre Exerica au Gouvernement de Valence, & fait declarer que cette Princesse estoit la legitime heritiere de ses estats : cette mort n'appaisa pas pourtant les desordres, car Ferdinand son Frere, fils d'Eleonor de Castille seconde femme de leur pere Alphonse se porta pour chef des rebelles avec les mesmes pretentions au Royaume, & sous le mesme pretexte de la liberté des peuples. Le Pape touché des maux où il voyoit que ces estats estoient plongés tacha d'y porter du remede ; pour cet effet il y envoya deux fois Guidon Abbé d'Amerie de l'Ordre de saint Benoist au Dioceſe de Girone en qualité de son legat ; Frere Raymond de Basso Provincial d'Aragon aida ce legat avec tant de prudence dans le premier voyage, que le Pape en estant informé, luy ecrivit pour le loüer & pour le remercier de sa bonne conduitte, & pour luy ordonner de continuer d'assister l'Abbé de ses sages conseils dans sa seconde negotiation.

Digitized by Google

IV. Jeanne Reyne de Naples apprehendoit la colere du Roy de Hongrie qui estoit entré dans son Royaume avec une puissante armée : cela l'obligea de se retirer en Provence avec son mari Loüis Prince de Tarante, parcequ'elle esperoit de trouver quelque remede à ses malheurs par la faveur du Pape ; & sa saintetè ayant appris l'arrivée de ces princes envoya au devant d'eux Frere Pierre de la Garde avec deux gentils hommes qu'il chargea de lettres de creance pour les asseurer qu'il employeroit ses soins pour leur repos.

V. Le Pape institua son chappellain Frere Mathieu de Raguse, & donna commission au Provincial de Hongrie d'envoyer des Religieux aux Cumains, & aux autres peuples de ce Royaume pour confirmer dans la Foy ceux qui l'avoient embrassée, & pour la prescher à ceux qui estoient encore dans l'infidelité.

V. Frere Richard fut promeu à l'Archevesché de Nazareth dans le Royaume de Naples. Frere François de Querso à l'Evesché de d'Accia Suffragant de Genes. Frere Pierre de Brive à celuy de Calvi suffragant de Capoue ; Frere Bertrand fut transferé de celuy d'Aiazzo à celuy d'Assise. Frere Bertuccius de Citrano à celuy de saint Marc en Calabre. Frere Jean à celuy d'Alferia suffragant de Benevent. Frere Lanfranc de Solmertis à celuy d'Ancone. Frere Guillaume de Mirolis Bolonois qui estoit Inquisiteur à Treviſe, à celuy de Cesene suffragant de Ravenne. Frere Jean de Castello à celuy de Bagnorea sujet immediatement au saint Siege ; Frere Paix à celuy de Commachio suffragant de Ravenne, mais il mourut lors qu'il en alloit prendre possession. Frere Dominique à celuy de Thelese suffragant de Benevent. Frere Pierre à celuy de Trivento sous le mesme Metropolitain, par la translation de Frere Jourdain à l'Archevesché de Messine. Frere Nicolas de Grypta Magnardi à celuy de Rappolla suffragant de Manfredonia. Frere Jaques de Sora à celuy de Vic de Sorrento & Frere Philippe d'Vrson à celuy d'Ajazzo en Corse.

VII. Frere Fortanier vassal Archevesque de Ravenne qui gouvernoit l'ordre comme Vicaire general, presida au Chapitre qui se tint à Verone, & Frere Guillaume Farinier Provincial de Guiene y fut eleu. Le Pape écrivit aux vocaux pour les exhorter à maintenir l'ordre dans sa splendeur, & dans le zele qui le rend si terrible à l'Enfer & si utile à l'Eglise, il leur recommanda tres particulierement de prier Dieu pour le repos & la paix des fidelles qui estoient si affligés & par les desordres de la guerre, & par les ravages de la peste : enfin il leur accorda quelques indulgences particulieres pour tous ceux qui s'y trouveroient & une pleniere pour ceux qui mouroient en chemin. Rodulphe dit que l'union de la Vicairie d'Escosse à la Province d'Angleterre y fut ordonnée, mais Marianus la remet à l'an 1359.

VIII. Le Convent de Tine dans le Dioceſe d'Oviedo en Galice estoit establi avant ce temps comme il conste par l'inscription d'un sepulchre qui porte qu'elle a esté faitte cette année : l'on croit qu'il a esté des Religieuses de l'ordre des templiers ; on y conserve l'espée du fameux Pirate Adrien Barberousse, qui fut tué par Ferdinand de Platea avec quatre Capitaines Turcs, & pour cet exploit l'Empereur Charles-Quint donna au vainqueur entre autres recompenses la permission de porter cinq testes de Turcs pour ses armes.

IX.

Digitized by Google

IX. Mathieu de Zoffo obtint permiſſion du Pape d'en bâtir un autre prés de Pouzzol, dont pourtant nos anciens autheurs ne font point mention.

X. Arnaud de Durfort Vicomte de Larbout au Dioceſe de Baïone, reçeut la meſme permiſſion pour en eſtablir un à Feſtepuy dans le Dioceſe d'Agen, dont je ne trouve aucun memoire.

XI. Environ ce temps les Freres Mineurs s'eſtablirent prés de Horta en Catalogne à une chapelle de noſtre Dame des Anges qui eſtoit ſervie par des Preſtres ſeculiers, mais qui avoit eſté premierement des templiers, & puis des Chevaliers de Rhodes; & les habitans leur firent bâtir un Convent. Depuis le lieu a eſté donné aux Recollets, mais ils le quitterent; & les habitans eurent tant de deplaiſir de leur abſence, qu'ils employerent l'authorité de l'Empereur Charles-Quint pour les y faire revenir. Le bienheureux Frere Sauveur Alphonſe a pris le ſurnom de cette Ville à cauſe de la longue demeure qu'il a faitte dans cette ſainte maiſon.

XII. Elizabeth Mere de Loüis Roy de Sicile, obtint permiſſion du Pape de fonder un autre Convent dans cette Iſle; & peut eſtre eſt-ce celuy de Randaccio, duquel Pierre Rodulphe l'a fait Fondatrice ſans en marquer le temps.

XIII. La meſme Reyne obtint encore permiſſion d'eſtablir deux Monaſteres de ſainte Claire en Sicile, & Eleonor de Guſman un, aux lieux qu'elles jugeroient les plus propres, mais je ne trouve pas qu'elles l'ayent fait.

XIV. Guillaume Dubois Fils de Gerlac Seigneur d'Erpen au Dioceſe de Liege, donna par ſon Teſtament de l'an 1335. tous ſes biens pour en fonder un à Bolduc en Brabant, Theodoric Hornan Seigneur de Cranenbourg ſon executeur Teſtamentaire, fit commençer l'Egliſe l'an 1344. prés du pont à la place d'Hintamen, & cette année il obtint permiſſion du Pape d'achever le reſte; les premieres Religieuſes feurent priſes de Cologne, & s'y logerent l'an 1349.

XV. La Sœur Palme fille de Vannus Monaldo marchant de Foligni, eſtablit un Monaſtere du Tiers-Ordre dans cette Ville avec l'ayde de ſa ſœur Monaldeſca, & de Simon Monaldo ſon nepveu.

XVI. Le Pape exempta des decimes, & des autres contributions le Monaſtere de Deney en Angleterre, & le mit ſous la protection immediate du ſaint Siege.

XVII. Il permit aux Religieuſes des Caſſés au Dioceſe de ſaint Papoul de jouir de tous les Privileges accordés à l'ordre de ſainte Claire, qu'elles avoient embraſſé, & non pas de ceux de l'Ordre de ſaint Benoiſt qu'elles avoient quitté. Il unit à celuy du Pouget en Querci le Prieuré de Montcaudon.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'AN 1349.	DE CLEMENT VI. l'AN. 7. & 8.	DE CHARLES IV. EMP. l'AN 1. & 2.	DE L'ORDRE l'AN 142.

I. LEs Empereurs Grecs Jean Cantacuzene, & Jean Paleologue envoyerent leurs Ambaſſadeurs au Pape pour reprendre le traitté de l'union des deux Egliſes, & pour luy perſuader d'entreprendre le recouvrement de la terre ſainte, pour lequel ils promettoient un grand ſecours : le Cantacuzene en ſon particulier les chargea de propoſer ſes excuſes, ſur ce qu'il avoit eſté obligé de ſe ſervir des infidelles, meſme contre les Chreſtiens. Sa Sainteté reçeut ces deputés avec grand honneur, leur fit de beaux preſens, & envoya aprés eux à Conſtantinople Frere Guillaume Mauraccochio Eveſque de Chiſſimen en Candie, & Frere Gaſpert Dominiquain Eveſque de Cenede ; l'un & l'autre eſtoit pieux, ſçavant, grand Predicateur & ſur tout d'une converſation fort agreable ; c'eſt pourquoy non ſeulement l'Empereur les traitta avec honneur, mais encore il prit un grand plaiſir de s'entretenir chaque jour familierement avec eux, & ils eurent le ſoin de marquer exactement tout ce qui avoit eſté propoſé, & traitté dans ces entretiens.

II. Ces Legats avoient charge de témoigner à l'Empereur Cantacuzene, qu'il s'eſtoit acquis une grande gloire parmy tous les gens de bien, par le bon traittement qu'il faiſoit à ſon Collegue Paleologue, à ſa mere, ce que perſonne n'avoit attendu, a cauſe de la hayne que les guerres & les calomnies qu'on avoit impoſées à ces Princes pouvoient avoir excitée dans ſon eſprit, & de l'animer à la guerre ſainte, & au ſoin de la reunion des Egliſes. Ce Prince témoigna tant d'ardeur pour l'un & l'autre de ſes deſſeins qu'il proteſta d'employer juſques à ſa propre vie pour faire la guerre aux infidelles ; qu'il s'eſtimeroit fort heureux de la perdre dans une ſi ſainte occaſion ; qu'il n'avoit pas moins de zele pour la reunion ; que s'il ne falloit que donner ſon ſang pour la procurer il le verſeroit avec plaiſir, & que ſi ſes cendres pouvoient ſervir de ciment pour rejoindre les membres ſeparés de l'Egliſe, il porteroit luy-meſme le bois de ſon bucher ; mais que comme pour reuſſir avantageuſement à la guerre, il ne falloit pas ſeulement un grand equipage de ſoldats, d'armes & de vivres ; mais encore un bon conſeil pour la conduire avec prudence ; il croyoit auſſi que pour eſtablir la reunion, & la rendre ferme & perpetuelle, il ne falloit pas ſeulement avoir une bonne intention, mais encore une ſage conduitte : & qu'il luy ſembloit qu'un Concile general ſeroit neceſſaire pour cela. Il adjoutoit que comme le Pape ne pouvoit pas venir en Orient, qu'avec de grandes incommodités, il ne ſe pouvoit pas auſſi eſloigner de ſon Empire ſans de grands inconveniens, à cauſe de ſes ennemis : mais que ſi ſa Sainteté vouloit choiſir un lieu dans l'entredeux & s'y rendre avec ces Prelats latins, il y viendroit avec les Grecs ; & qu'il eſperoit que Dieu par ſa grace donneroit un heureux ſuccés à cette aſſemblée.

Digitized by Google

III. Les Legats rapporterent ces bonnes nouvelles au Pape avec le Journal de leur conferences ; & sa Sainteté pour témoigner le grand desir qu'elle avoit de voir accomplir un si glorieux dessein, en renvoya incontinent d'autres vers les Empereurs, pour les asseurer qu'il alloit mettre la main à l'œuvre, afin de preparer tout ce qui estoit necessaire de son coté à la celebration d'un Concile; ces Princes répondirent avec le mesme sentiment à cette seconde legation, & pour le confirmer, ils envoyerent au Pape Frere Jean Dominiquain qui demeuroit à Galata. Outre la commission qui fut donnée aux deux premiers Legats, & les lettres pour les deux Empereurs, pour le Patriarche des Grecs, & pour Coloram Assagnus Capitaine de Constantinople, j'en trouve une autre pour François de Pectuxo Gentil-homme du Diocese de saint Flour, à qui le Pape recommandoit les Ambassadeurs, & l'affaire de l'union comme à une personnne qui avoit beaucoup d'autorité, tachant de le porter à la procurer par la consideration de l'avantage qui en devoit provenir au salut de tant d'ames qui se perdoint dans le malheur du Schisme, & de la gloire qu'il acqueroit devant Dieu & devant les hommes d'en avoir esté le promoteur.

IV. Le Pape ordonna aux Superieurs de l'ordre de saint Dominique & de saint François, d'envoyer des Missionaires aux Jacobites pour les retirer des erreurs qu'ils avoient ramassées des vielles reserves d'Eutichés, de Dioscore, de Gnaphée & de Severe.

V. Conrad d'Aqua viva Comte de S. Valentin qui avoit esté fort attaché à Robert Roy de Sicile, & qui soustenoit encore le party de sa petite Fille la Reyne Jeane, envoya vers le Pape Frere Philippe de Massa son oncle Maternel pour luy representer le mauvais estat des affaires de Naples; & le Pape luy repondit qu'il devoit conserver pour les Successeurs du Roy Robert la mesme fidelité, & la mesme constance qu'il avoit eu pour ce Prince.

VI. Frere Geraud Grimald Provincial de Guienne reçeut le degré de Docteur à Paris, & le Pape luy fit l'honneur d'écrire pour cela au Chancellier, sans demander pourtant aucune grace pour luy, remettant au jugement des Docteurs de connoistre de sa capacité.

VII. Frere Jean fut promeu à l'Archevesché de Matrigen dans le Royaume de Zechia dont il estoit natif. Frere François de Massa à celuy de Corinthe. Frere Estienne de Larolo à celuy de Hierapolis, & Frere Antoine fut transferé de celuy-cy à celuy de Duraz en Macedoine, les trois premiers sont sous le patriarche de Constantinople. Frere Jaques de Joa fut promeu à l'Evesché de Literno, où Torre di patria dans le Royaume de Naples. Frere Pelerin de Saxe à celuy de la Bossine en Hongrie suffragant de Colocza ; il estoit Vicaire General dans ce Royaume, & les Annales parlent de luy comme d'un tres-saint homme qui travailla fort efficacement à la conversion des Heretiques patarenes. Frere Thomas de Brakenberg à celuy de Leighlin en Irlande. Frere Thomas de Boiano à celuy d'Aquin au Royaume de Naples. Frere Estienne à celuy de Ruvo suffragant de Bari. Frere Thomas de Birago à celuy de Syba suffragant de Matrigen au Royaume de Zecchia. Frere Jacques de Ponturne à celuy de Lucucie sous le mesme Metropolitain. Frere Lancfranc de Salmertis

Digitized by Google

fut transferé de celuy d'Ancone à celuy de Bergame. Frere Raymond de sainte Luce fut promeu à celuy d'Arien suffragant de Crete. Frere Jacques du Pont à celuy de Milopotamo par la mort de Frere Nicolas. Frere Guillaume Emergavi à celuy de Kissaurie. Frere Raphaël à celuy d'Archadie, tous trois suffragans du mesme Archevesché; il faut sans doute que les Candiots eussent une affection fort grande pour les Freres Mineurs, ou que le Pape eut quelque raison particuliere pour en mettre au mesme temps quatre dans un mesme territoire. Frere Jean de Montesson à celuy d'Abie sous le Patriarche de Constantinople. Frere Palacsin de saint Pierre à celuy de sainte Juste en Sardaigne, & Frere Jean Barbo à celuy de Venise selon Rodulphe.

VIII. Vn habitant d'Assise fut chassé de la Ville, parce qu'il estoit devenu fort vilainement ladre; il eut recours à deux de ses amis, dont l'un demeuroit à Foligni, & l'autre à Perouse, pour les prier de le retirer; ils luy offrirent tout ce qui luy seroit necessaire pour sa gueriſon, & pour son entretien, mais l'un & l'autre s'excusa de le recevoir dans sa maison; le malade desesperé par ce rebut revint à assise, & trouvant sur le soir un païsan qui portoit un faix de bois, il luy acheta & le bois & la corde dont il estoit lié; cela fait il saute dans l'enclos des Freres Mineurs, & se va pendre à un chesne; dés qu'il se fut jetté pour s'estrangler, saint Francois luy apparut, rompit son licol, le descendit doucement à terre, le blâma de son desespoir, & le guerit de sa lepre; ce pauvre malheureux se reconnoissant bien net, court se presenter au Magistrat; & sa gueriſon estant bien averée, tout le peuple s'assembla dans l'Egliſe de ce grand saint pour le remercier de ce miracle; & le malade gueri, se devoüa au service du Convent, afin d'employer le reste de sa vie dans la maison de celuy qui la luy avoit rendu plus douce par la santé qu'il luy avoit donnée.

IX. Vn dévot Religieux qui estoit venu à Marseille pour visiter le corps de saint Loüis Evesque de Tolose, s'estant mis en priere pendant la nuit dans l'Egliſe où ce sacré depost reposoit eut une vision épouventable: Jesus-Christ luy apparut sur un Tribunal assisté de pleusieurs Saints; le Custode, & le Lecteur de ce Convent y feurent conduits pieds & points liés, & suivis de deux mulets bien chargés: le Sauveur les interrogea de leur profession, ils dirent qu'ils estoient Freres Mineurs: sur cette réponse il se tourna vers nostre Seraphique Pere, & luy dit, François ces gens sont à vous; je vous remets le jugement de leur cause; le Saint accepta fort humblement cette commission, & leur demanda que signifioient ces grosses balles de leur train, ils répondirent qu'elles estoient pleines des livres qu'ils avoient à leur usage; mais avez-vous fait, reprit il, ce qu'ils enseignent, ils advoüerent tout tremblans, que non. Et sur cette confession celuy qu'ils avoient reconnu pour leur bon pere s'erigeant en Juge rigoureux conclud; puisque vous n'avez ramassé des livres que pour la la curiosité & pour l'ostentation, non pas pour en faire un bon usage, allés vous & vos livres aux prisons eternelles; à cette terrible parole la terre s'ouvrit & engloutit ces pauvres malheureux avec tout leur equipage. Aprés cette funeste execution le Tribunal disparut avec ses Juges; & le Frere qui en avoit esté le spectateur demeura bien effrayé d'une fin si tragique.

Digitized by Google

X. Un Religieux qui confessoit une femme fort mondaine à Paris, luy repeta plusieurs fois sans fruit, qu'elle offençoit Dieu en portant des habits de faste & de galanterie; enfin il la pressa tant, & luy fit si bien connoître que ces affiquets estoient des lacets du demon, qu'elle se reconnut, & luy dit; j'avouë mon pere que je fais mal de m'habiller avec tant de vanité, je prie Dieu que si j'ay sur moy quelque chose qui luy deplaise il me l'oste, & que le demon reprene ce qui est à luy, & dont il se sert pour ses mauvais desseins; à cette parole elle se vit entourée d'un nuage obscur, & sentit une main qui luy enlevoit une partie de ses ornemens, & aprés qu'elle fut à demy dépoüillée, on entendit une voix en l'air qui cria, ce sont mes enseignes: en mesme temps l'obscurité & le larron disparurent, & la penitente fut depuis plus modeste & plus devote.

XI. Un autre Frere Mineur se recommanda fort affectueusement aux prieres d'une femme qu'il sçavoit bien estre une débauchée, comme il avoit accoûtumé de faire à tous ceux qu'il rencontroit; à quoy vous pourroient servir mes prieres, répondit cette perduë, vous sçavez combien je suis indigne d'estre écoutée de Dieu; n'importe, reprit le Frere, quelle que vous soyez, vous m'obligerez de prier pour moy la sainte Vierge, peut-estre que vos prieres seront utiles & à vous, & à moy; aprés qu'ils se furent separez, cette femme se mit à genoux devant une image de la sainte Vierge qui portoit l'enfant Jesus entre ses bras, & recita le salut Angelique: en mesme temps elle entendit que la mere prioit son fils de l'exaucer en faveur de ce bon Religieux, & qu'il répondit, comment exauceray-je la priere qu'une de mes ennemies me fait pour un de mes amis? rendez-vous amie, ajoûta la sainte Vierge, pour l'amour de vostre amy, celle qui est vostre ennemie, & par ce moyen vous luy pourrés accorder sa demande. Ce petit colloque toucha si vivement cette pechereſſe, qu'elle conçeut une grande contrition de ses fautes, alla trouver le Frere Mineur, luy raconta sa vision, se confessa, & changea sa débauche en une fort serieuse penitence.

XII. Les Heretiques Patarenes, & quelques Schismatiques avoient infecté de leurs erreurs la Ville de Stamne, qui est à trente milles de Raguse, mais les Freres Mineurs la purgerent de ces ordures, & y establirent un Convent dedié à S. Nicolas. Cette maison a esté durant long-temps aux Conventuels de la Bossine argentine, où ils avoient permission d'administrer tous les Sacremens aux Fidelles; mais elle est maintenant aux Observantins de la Province de Raguse. Frere André de Sardaigne, & Frere Jean d'Angleterre y sont enterrez; ils n'avoient jamais appris la langue de ce peuple, mais le S. Esprit la leur enseigna si parfaitement, qu'ils preschoient avec l'admiration de leurs auditeurs: on asseure qu'un aveugle a recouvré la veuë en appliquant sur ses yeux de la terre de leur sepulchre, & que Dieu les a honorez de plusieurs autres miracles.

XIII. Les Dominiquains s'efforcerent de faire raser nostre Convent de Creme au Dioceſe de Plaisance, parce qu'il estoit trop proche du leur, selon la mesure de quarante canes de distance qui avoit esté determinée par diverses Bulles, neantmoins le Pape ordonna qu'il subsistat comme il estoit.

Digitized by Google

XIV. Marie de S. Paul Comteſſe de Pembroc en Angleterre, & veuve d'Ademar Comte de Valence, donna aux Freres Mineurs le Monaſtere de Vvaterbech qu'elle avoit fait bâtir pour les Religieuſes de ſainte Claire, & tranſporta ces filles à Deney où elle les fonda de nouveau.

XV. Le Pape conceda quelques Indulgences pour celuy de Lipne que la Reyne de Hongrie Elizabeth avoit fondé.

XVI. Il ordonna que les Freres Mineurs du Convent de Lutra dans le Dioceſe de Vvormes remettroient à l'Archeveſque de Mayance le jugement du procés qu'ils avoient avec les Religieux de l'ordre de Premontré, pour les droits des ſepultures.

XVII. Il donna commiſſion au General de confirmer l'eſlection de la Sœur Beatrix de Meklebourg pour Abbeſſe du Monaſtere de Zunermen en Ruſſie, pourveu qu'elle eut paſſé vingt-cinq ans, à cauſe de ſa nobleſſe, & de ſa pieté.

DE JESUS-CHRIST l'AN 1350.	DE CLEMENT VI. l'AN 8. & 9.	DE CHARLES IV. EMP. l'AN 2. & 3.	DE L'ORDRE l'AN 143.

I. LE Pape écrivit à l'Empereur Cantacuzene par Leonard Barthelemy natif d'Ancone, mais habitant de Conſtantinople, qu'il avoit déja donné ordre à Frere Antoine Eveſque de Gaïete; & à Jean Eveſque de Corone ſes Legats en Armenie depuis l'an 1346. de paſſer par Conſtantinople pour traiter avec luy, de tout ce que le ſuſdit Leonard Barthelemy luy avoit expoſé de ſa part; il écrivit la meſme choſe aux Princes ſes enfans Mathieu, Andronic, Aſſagne, Jean & Manuel.

II. Sa Sainteté envoya vers Pierre Roy d'Aragon le Provincial de S. Dominique de Provence, & Frere Roger de Palhiés Franciſcain pour pacifier les troubles de ſes Eſtats, & leur donna des lettres de recommandation pour tous les Prelats Eccleſiaſtiques, afin qu'ils leur pourveuſſent de ſaufconduit, & des choſes qui leur ſeroient neceſſaires dans ce voyage.

III. Raymon Abbé de S. Nicolas de Veniſe Legat Apoſtolique, depoſa Frere Petrin de l'office d'Inquiſiteur, & luy ſubſtitua Frere Michel de Piſe, qui obtint ſa confirmation du Pape. Frere André de S. Severin qui eſtoit fort conſideré de Jeane Reyne de Naples fut fait Chappellain de ſa Sainteté avec Frere Seguiran de Genes, Frere Hugues de Sevra, Frere Antoine de Pectorano, & Frere Robert Boſſeli; ce dernier receut encore la commiſſion de viſiter le Monaſtere de Sainte Claire de Monceaux au Dioceſe de Beauvais. Frere Jean du Canal fut fait Penitencier Apoſtolique avec grand eloge. On m'a preſenté un vieux parchemin où tous les ſtatuts & les droits des Penitenciers de Rome ſont ramaſſez, & j'ay trouvé qu'on les prenoit indifferament de tous les Ordres, & du Clergé ſeculier pour en compoſer une Communauté, & qu'aucun n'y eſtoit receu ſans examen, mais avec beaucoup de ceremonies, auſſi joüiſſent-ils de grands privileges.

Digitized by Google

IV. Le Pape crea des Cardinaux au mois de Decembre ; Frere Pasteur de Serresçuyer Archevesque d'Embrun fut de ce nombre, & au lieu de ce Benefice, sa Sainteté luy en donna plusieurs autres de grand revenu ; c'estoit un Prelat fort docte & fort eloquent ; il a composé des commentaires sur divers livres sacrez & prophanes ; il mourut dans Avignon l'an 1354.

V. Frere Vesian Ronland Evesque d'Augubio fut transferé à l'Archevesché de Capouë ; Frere François fut promeu à l'Evesché de Valüa dans le Royaume de Naples ; Frere Roger Cradok à celuy de Vvaterford en Irlande ; Frere Jacques Petrucio à celuy de Sessa dans la terre de Labour ; Frere François à celuy de Giracle en Sardaigne ; Frere Jean de Gallinaro à celuy de Gravina dans le Royaume de Naples, & Frere Jean à celuy d'Augubio sujet immediatement au S. Siege.

VI. Boniface VIII. avoit institué le Jubilé universel dans Rome à chaque centiéme année, & Clement V. le reduisit à chaque cinquantiéme par les instantes prieres des Romains. Le Cardinal Hannibal Ceccano alla publier cette nouvelle Indulgence par l'ordre de sa Sainteté, & pourveut aux provisions des vivres qui estoient necessaires pour les pelerins, par l'ayde du Cardinal Guidon de Montfort Limosin, qui estoit Legat Apostolique. Plusieurs Freres Mineurs allerent à Rome pour joüir de ce trésor de graces spirituelles. Ce dernier Prelat avoit esté deslivré d'un évident danger de mort par l'interceſſion de S. Antoine, & pour reconnoître cette faveur il vint à Padouë, & fit faire une seconde translation des Reliques de son Liberateur le 15. de Fevrier ; elles furent remises en deux chasses d'argent fort riches qu'il avoit fait travailler à ses dépens, & l'Ordre celebre la feste de cette translation.

VII. Le bien-heureux François Cichi Tiercere mourut au Mont Grenier prés de Pesaro, dont il estoit natif. Dés sa jeunesse il avoit esté si bien prevenu de la grace pour se donner tout à Dieu, qu'il distribua tous ses biens aux pauvres dés que son pere & sa mere furent morts, prit l'habit du Tiers Ordre, & chercha un lieu solitaire pour s'y retirer : il fit bâtir trois petites Chapelles à l'exemple de nostre Seraphique Pere : la premiere appellée Sainte Marie d'Almetero à un mille de Pesaro, où il ajoûta un petit Hôpital qui a esté servy durant quelque temps par les Observantins ; & ceux-cy ayant esté obligés de le quitter à cause du mauvais air, les Conventuels en ont pris le soin ; la seconde sur le Mont Grenier que les Servites ont prise depuis, & la troisiéme sur le Mont S. Barthelemy prés de Pesaro, où il alloit souvent pour faire oraison.

VIII. Le demon envieux de ces beaux commencemens s'efforça d'abattre son logement & sa Chappelle pour l'accabler sous les ruines ; il detacha pour cet effet une grande piece d'un rocher qui estoit pardessus, mais cette masse conduite par une meilleure main s'arresta devant la porte sans toucher aux murailles, ni détourner l'hermite de sa priere. La reputation de sa vertu luy acquit bientôt des disciples ; il les instruisoit tres-bien à la pieté, & les retenoit enfermés dans son hermitage pendant qu'il alloit dans les Bourgs demander l'aumône pour les nourrir ; on la luy donnoit avec tant d'abondance qu'il trouvoit non-seulement des vivres pour entretenir ses Freres, mais encore pour marier de pauvres

Digitized by Google

filles, deſlivrer des priſonniers, & reparer des Egliſes ; l'occupation de toutes ces bonnes œuvres ne luy faiſoit pas relaſcher la rigueur de la penitence, car il portoit toûjours ſur la chair ou une cuiraſſe, ou un cilice.

IX. Un jour eſtant entré chés un de ſes amis, il vit ſervir à table un cochon de laict ; il eut quelque deſir d'en manger, il refuſa pourtant de contenter alors ſon appetit, mais il accepta une piece de cette viande qu'on luy offrit pour l'emporter ; lors qu'il fut arrivé à l'hermitage il ſe reſſouvint avec quelle facilité il s'eſtoit laiſſé aller à la tentation de la gourmandiſe, & ſe reprenant ſeverement de cette faute, il enferma cette chair dans un armoire juſques à ce qu'elle fut pourrie ; alors il la prit entre ſes mains, la porta au nés, & s'en frota les yeux, la bouche, & tout le viſage, en diſant, mange gourmand ce que tu as deſiré, le morçeau eſt maintenant fort bon, & fort tendre, & cette penitence luy fut ſi utile qu'il ne fut plus tenté d'aucun appetit deſordonné.

X. Il tomba malade, & ſes diſciples voulant faire du boüillon pour leur cher Maître, tuerent un coq qu'il nourriſſoit ; aprés qu'il eut paſſé tout un jour ſans l'entendre chanter, il demanda qu'eſt-ce qu'il eſtoit devenu ; on le luy montra tout plumé, & preſt à mettre au pot, & le voyant en cet eſtat il commença de s'écrier, pauvre coq tu es mal payé du ſoin que tu avois de m'éveiller pour me rappeller du ſommeil qui eſt l'image de la mort, à la priere qui eſt la vie de l'ame; je prie nôtre commun Createur qu'il te recompenſe, & te redonne la vie qu'on t'a oſtée cruellement ; merveille ! à ces paroles le coq ſe chargea de nouvelles plumes, recouvra la vie, & continua ſon chant comme il avoit accoûtumé.

XI. Dés que Frere François fut guery de ſa maladie, il revint à Peſaro pour demander l'aumône ; deux inſolens luy reprocherent qu'il amaſſoit beaucoup, non pas pour faire des œuvres de charité, comme il vouloit faire accroire, mais pour ſon profit, & qu'il avoit de l'argent caché ; mais Dieu ne laiſſa pas cette calomnie ſans châtiment, car deſlors l'un de ces calomniateurs devint etique, & l'autre muet.

XII. Il eſtoit allé avec ſes diſciples gagner l'Indulgence de noſtre Dame des Anges ; à ſon retour comme il paſſoit par Perouſe, les habitans qui connoiſſoient ſa vertu, l'obligerent par force d'arreſter avec eux ; ſes enfans eurent bien du déplaiſir de ſe voir priver de leur cher pere, mais il les aſſeura qu'il ne les quitteroit pas, & qu'il ſeroit à Peſaro plûtoſt qu'eux ; ils partirent avec cette confiance, & lors qu'ils arriverent à cette Ville, ils trouverent qu'il y eſtoit déja.

XIII. Un Gentil'homme de Rimini luy envoya deux groſſes Anguilles ſalées ; celuy qui les luy portoit en retint une pour ſoy, la pendit à un cheſne proche de l'Hermitage, & donna l'autre à Frere François ; mais lors qu'il voulut reprendre ſon larcin, au lieu d'une Anguille il trouva un horrible ſerpent, qui rampoit ſur les branches de l'arbre ; cette metamorphoſe qui l'effraya luy fit connoître ſa faute ; il courut vers le bon Hermite pour luy en demander pardon, & repaſſant ſur le meſme chemin pour s'en retourner, il trouva non pas le ſerpent qu'il avoit veu, mais ſon Anguille comme il l'avoit laiſſée ; ce ſecond miracle luy donna un nouvel effroy, & luy fit connoître la vertu de ce ſaint homme.

XIV.

Digitized by Google

XIV. Enfin Frere François aprés avoir passé cinquante ans dans ces saints exercices, fut saisi d'une maladie qui luy fit connoître que sa mort estoit proche; il s'y prepara par la reception des Sacremens, & par une grande patiance dans ses douleurs, & elle luy arriva cette année dans son hermitage du Mont Grenier; son corps fut enterré dans l'Eglise Cathedrale de Pesaro sous l'Autel de la sainte Vierge, & Dieu l'a honnoré de plusieurs miracles, je n'en diray qu'un fort remarquable.

XIII. Elizabeth femme du Seigneur de Maleteste, avoit esté guerie d'une grande douleur de cuisse, aprés un vœu qu'elle avoit fait à ce bien-heureux defunt, mais elle oublia, ou negligea de l'accomplir pendant quelques jours; la douleur la reprit avec plus de violence qu'auparavant, & cela luy fit connoître que son mal venoit de son ingratitude; elle la repara avec de grandes marques de repentir, & Dieu voulut qu'elle experimentat une deuxiéme fois le pouvoir & la bonté de son Interceſſeur; pour continuer sa reconnoissance elle fit le reste de sa vie celebrer l'anniversaire de Frere François, avec grande solemnité par tous les Ecclesiastiques, & tous les Religieux de Pesaro, qu'elle convoquoit cette feste.

XIV. Frere Guillaume fils du Marquis de Malespine mourut à Parme; il s'estoit rendu Religieux par un grand miracle que S. François fit en sa faveur; les ennemis de son pere forcerent son château, & le massacrerent avec tous ses enfans, à la reserve de nostre Guillaume qui n'avoit alors que cinq ans, mais ils le jetterent par la feneſtre; sa mere qui luy vit faire ce saut de l'étage le plus élevé, le recommanda par un grand cry à nôtre seraphique Pere; & en mesme temps le petit enfant se vit entre les mains de ce glorieux Saint, qu'il reconnut tres-bien par ses Stigmates, & se trouva descendu à terre sans avoir receu aucun mal. La mere pour reconnoître la grace de son liberateur, fit vœu de le consacrer à son Ordre, autant qu'il dependoit d'elle, & le pieux Guillaume l'accomplit depuis, & prit l'habit à Parme, où il mourut bien tôt aprés de la peste qui ravageoit le pays.

XV. Deux grands Roys qui avoient beaucoup d'affection pour nostre Ordre decederent aussi cette année; le premier fut Philippe VI. Roy de France, à qui Jean son fils succeda. Le second fut Alphonse XI. Roy de Castille; il avoit assiegé Heraclée en Andalousie sur le détroit de Gibraltar, qui estoit possedée par les Maures; & lorsqu'il creut la conqueste de cette place toute asseurée, il perdit la vie. Il n'avoit que trente-huit ans & l'on pouvoit esperer avec raison de sa valeur, & de son zele pour la foy que s'il eut vécu plus long temps, il auroit chassé les Infidelles de toute l'Espagne. Il fut enterré avec l'habit de Frere Mineur dans Seville à la Chapelle des Rois, comme il l'avoit ordonné.

XVI. Frere Gentil de Spolete disciple de Frere Jean de Vaux obtint du Pape, par l'interceſſion de quelques Seigneurs, les Convents des prisons de Mont Luci, de l'Hermitage, & de Jani pour y habiter avec ceux qui s'estoient joints à luy, & observer la Regle dans toute sa pureté; mesmes avec permission d'y recevoir des novices, & les autres Religieux qui seroient portez de mesme zele, & avec deffense aux Superieurs de l'Ordre de les troubler dans leur des-

Digitized by Google

ſein, ny dans cette poſſeſſion ; nous verrons dans la ſuite les troubles que ce privilege cauſa.

XVII. Pluſieurs grands hommes floriſſoient en ce temps dans l'Angleterre, ſçavoir Frere Jean Guent Provincial & Docteur d'Oxford ; Frere Robert de Leiceſtre tres-renommé par ſes diſputes & par ſes predications ; Frere Jean Rodington Docteur celebre, & qui parvint par l'exercice de toutes les charges à celle de Provincial ; Frere Raduphe Radiptor Docteur d'Oxford, ſurnommé l'éloquent Apollon, qui a écrit des commentaires ſur toute l'Eſcriture ; Frere Jean de Saxe, & Frere Jean d'Erford eſtoient auſſi en grande reputation dans toute l'Allemagne pour leur excellente doctrine.

XVIII. Philippe Roy de France, ou Jean ſon fils fonda le Convent de Baïone, & les Obſervantins s'y établirent l'an 1522.

XIX. Le Pape permit au General d'en eſtablir un autre à Montagnane dans le Dioceſe de Padouë.

XX. Sa Sainteté conceda quelques indulgences pour celuy d'Inish en Irlande, & cela montre qu'il eſtoit déja eſtably ; il eſt dans la Province de Cashel ſur la riviere de Ferg prés du Bourg dont il a pris le nom ; il reſte encore tout entier par l'autorité des Comtes de Tuomonie Seigneurs de ce lieu, de l'illuſtre famille de Cluainramada, quoy que les Heretiques le poſſedent, & l'on conjecture que Donat ſurnommé Caribreac en eſt le Fondateur.

XXI. Le meſme Seigneur a fondé celuy de S. Dominique de Limiric, & laiſſé pluſieurs autres marques inſignes de ſa pieté. On voit dans l'Egliſe les tombeaux des nobles familles de Mac Giollariobhaid, de Clancé, de Nellan, & de beaucoup d'autres ; Celuy des Fondateurs eſt dans la Chapelle de S. Michel fait en voute, & relevé de marbre : Morine femme de cette maiſon le fit bâtir, & ſon mary Terence en fit dreſſer un autre au Convent d'Aſcetin.

XXII. Frere Fergal ô Treaïn floriſſoit en ce lieu par ſa pieté environ l'an 1440. on raconte de luy qu'ayant rencontré le Prince ô Brien Corneille bleſſé à mort, & dans le deſeſpoir de ſon ſalut à cauſe de ſa mauvaiſe vie, il luy dit aprés avoir fait une longue oraiſon : Prince, pourquoy vous jettez-vous vous-meſme dans le precipice, au lieu de vous ayder à l'éviter ? la miſericorde de Dieu eſt plus grande que vos crimes ; vous avez fait de bonnes œuvres qui parlent pour vous ; S. François s'intereſſe dans voſtre cauſe, & vous payera des biens que ſes enfans ont receu de voſtre liberalité : pour vous exciter à une plus grande confiance, je vous cede tout le merite que je puis avoir acquis par mes bonnes œuvres, & je me charge de tous vos pechez pour en répondre devant le ſouverain Juge ; je mets mon ame pour la vôtre, & je vous promets que Dieu acceptera cette convention : le pauvre moribond s'éveillant comme d'un profond ſommeil, conſentit de bon cœur à ce pacte, ſe confeſſa à luy avec beaucoup de marques de contrition, & mourut entre ſes mains ; en meſme temps ce pieux Confeſſeur s'enferma dans une chambre pendant vingt-quatre heures, pour prier Dieu pour l'ame de ce trépaſſé, & à la meſme heure un Hermite qui vivoit à cinquante milles de là, ſçeut par une revelation que ce Prince eſtoit ſauvé par la fervente priere de Frere Fergal. Nous trouvons beaucoup d'autres exemples de

Digitized by Google

ce zele extraordinaire de plusieurs Saints, qui ont esté inspirez de Dieu de se servir du mesme moyen que ce bon Religieux, pour inspirer aux pecheurs l'esprit de penitence.

XXIII. Le Convent de Coinhe n'est éloigné que de quatre milles de celuy d'Inish; la noble famille de Cloin-Micna Marra le fit bâtir tout de marbre dans son territoire de Cloincolen, mais nous ne sçavons pas en quel temps; elle y a sa sepulture de mesme que plusieurs autres Seigneurs du voisinage. Les Anglois en chasserent les Religieux, & en firent une forteresse, mais Donat ô Brien la leur enleva, & y mit le feu; les Religieux l'avoient reparé, mais ils en ont encore esté chassez par un Edit du Roy d'Angleterre cette mesme annee à laquelle j'écris cecy.

XXIV. Alphonse Gaufredi de Thenoir General de l'Armée navale d'Espagne, & Eluire Alvarés sa femme, fonderent un Monastere de sainte Claire à Moguer en Andalousie par la permission de Clement VI. & Innocent VI. la confirma; les Religieuses qui l'habitent sont dans une si bonne reputation que les filles des meilleures familles s'empressent pour occuper les places qui vacquent, car la multitude de celles qui s'y presentent a obligé plusieurs Papes d'en fixer le nombre à cinquante.

XXV. Le Pape conceda plusieurs Indulgences à celuy de l'ancienne Bude fondé par Elizabeth Reyne de Hongrie.

XXVI. Il unit à celuy des Cassés dans le Dioceſe de S. Papoul l'Egliſe Parroiſſielle de ce Village, & celle de Beloſtau.

BIBLIOTHEQUE DE LA V... LYON 1894

Fin du troiſiéme Tome.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

DV TROISIEME TOME,

Où la premiere chiffre denote la page; & la seconde le nombre Marginal.

A

ACHaïe en Grece a des Convents. 122. xxviii.

Frere Adam oblige le Roy d'Escosse de faire une treve avec l'Anglois. 118. x.

Le Bien-heureux Ademar de Montmurat à Figeac sa vie, sa mort. 51. v.

Le Bien-heureux Frere Algot. 268. v.

Frere Alvarus Pelagius receu à l'Ordre 16. ix. Estimé du Pape 184. vii.

Ambassadeurs Frere Aleman pour les Florentins vers le Pape. 253. iv. Fr. Antoine d'Aribandis pour la Reyne de Sicile vers le Roy d'Aragon. 256. xvi. Frere Antoine de Valence pour le Roy d'Armenie, vers le Pape. 253. ii. Frere Daniel pour le Roy d'Armenie vers le Pape. 238. i. Frere Denis pour le Roy de Hongrie vers le Pape. 263. ii. Fr. Guidon, & Frere Mathieu pour le Roy de Sicile vers le Pape. 229. viii. Fr. Guillaume Gaines-Bourg pour Edoüard I. Roy d'Angleterre vers le Roy de France. 88. vi. Fr. Helie de Hongrie pour le grand Cham vers le pape. 232. i. Frere Jean de Montfort pour Eleonor Reyne d'Aragon vers son beau fils 221. ii. Frere Jean de Paris pour Henry Roy de Chypre vers le Pape & vers le Roy de France. 150. viii.

Frere Landulphe, pour Jeane Reyne de Naples vers le Roy de Sicile 280. ii. Frere Manent pour Jeane Imperatrice de Constantinople vers le Pape 253. i. Frere Pierre d'Aragon pour la Reyne de Portugal vers Pierre Roy d'Aragon. 229. ix. Fr. Pierre de Vienne pour Henry Roy de Chypre vers le Pape & vers le Roy de France 150. viii. Fr. Sancius Lopez pour le Roy d'Aragon vers le Pape 229, vii. Frere Sancius Miravet pour Pierre Roy d'Aragon vers le Roy de Castille. 225. iii.

La Bien-heureuse Angele de Foligni Tiercere, sa vie sa mort. 52. x.

Antipape Frere Pierre de Corbario éleu, condamné par l'ordre à prison perpetuelle, & par l'Eveſque de Rieti à reprendre sa femme 175. iii.

Digitized by Google

Se reconnoît, ſe rend à Avignon, & meurt. 187. i.
Saint Antoine de Padoüe, ſeconde Tranſlation de ſes Reliques. 295. vi. Frere Antoine Tegrimio mort ne fait plus des miracles par obeiſſance. 74. iv.

Archeveſques de l'Ordre de Saint François.

D'Aix en Provence Frere Pierre Aureolus 87. iii. & 100. xii. & 134. xxvii.
D'Amalphi Frere Landulphe Carraccioli 167. iv. & 192. vi.
De Barut Frere Emmanuel Lilong, & Frere Mathieu. 153. xvii.
De Boſra Frere Daniel. 278. xix.
De Benevent Frere Monald 200. vi. & Frere Guillaume. 264. iv.
De Brindes Frere Guillaume. 204. ix.
De Cambaliech Frere Nicolas. 202. i. & 228. iv.
De Capoüe Frere Vezian. 295. v.
De Corinthe Frere François. 291. vii.
De Duraz Frere Antoine, ſon cadavre ſuë, & un Ange fait ſon oraiſon funebre. 24. vii. Autre Frere Antoine. 291. vii & Frere Pierre de Gironza. 233. vii.
D'Embrun Frere Paſteur de Serreſcuyer 231. ii.
De Famagouſte Frere Guillaume. 278. xix.
De Genes Frere Porchet Spinola. 3. vii. & Frere Berenger. 189. vi.
De Hierapolis Frere Antoine. 278. 19. & Frere Eſtienne. 291. vii.
De Lepante Frere Euſtache. 269. 6.
De Matrigen Frere Jean. 291. 7.
De Meſſine Frere Jordain. 288. vi.
De Milan Frere Aycard Cavioyza 100. xxiii. & 145. xxviii. & 160. xiv.
De Nazareth Frere Richard. 288. v.
De Nicoſie Frere Helie. 200. v.
De Patras Frere Guillaume. 101. xxiv.
De Raguſe Frere Laurens. 146. xxxiv
De Ravenne Frere Fortanier vaſſal. 203, v. & 281. iv.
De Rheggio Frere Pierre. 3. vi.
De Riga Frere Federic. 118. xii
De Salerne Frere Bertrand de la Tour 118. xxii. & Frere Arnaud Royardi. 134. xxvii. & Frere Monald. 200. v.
De Seleucie Frere Ponce. 269. vi.
De Siponto Frere Pierre. 255. x.
De Surrenta Frere Mathieu. 123. viii.
De Terragone Frere Sancius. 255. x.
De Tharſe Frere Daniel. 63. iii.
De Theſſalonique Frere Loüis. 269. vi.
De Toam Frere Gilbert. 164. ix.
De N. Frere Mathieu. 200. v.
Armenie le Roy Oſin retient à ſa Cour ſix Freres Mineurs comme ſon predeceſſeur. 63. ii. La Reyne Jeane en a auſſi à ſa ſuite. 146. xxxi. Cette Province purgée des erreurs. 238. i. Legats en Armenie. 271. i. Ambaſſadeurs Armeniens à Avignon. 280. i.
Arnaud de Villeneufve, ſes œuvres. 70. 9.

B

Frere Bernard de Belega. 29. i.
La Boſſine purgée des Heretiques & des Schiſmatiques, & le Prince Eſtienne converti par Frere Geraud Odonis. 232. iii.
Bzovius corrigé touchant Frere Pierre Jean Olive. 164. viii. Touchant Fr. Fabien Inquiſiteur. 167. iii. Touchant l'opinion de Jean. 22. Sur la claire veüe de Dieu par les trepaſſés. 203. viii. Touchant des Miſſionaires en Tartarie qu'il fait de ſon

Digitized by Google

Ordre. 228. 4. touchant Fr. Guil-Occham. 283. xii.

Cardinaux de l'Ordre de Saint François.

Frere Mathieu d'Aygueperſe. 3. v. & 5. 3. Frere Thomaſſin Caëtan, Frere Gentil de Mont des Fleurs, Frere André d'Agnani, & Frere Jean de Muro. 4. 2. Frere Thomaſſin meurt. 20. xix. Frere Gentil appaiſe les troubles de Hongrie. 36. 1. Sa mort. 71. xi. Frere Jean meurt. 71. xi.

Frere Vital du Four. 71. xi.

Frere Bernard de Mont-favet. 92. 16.

Fr. Bertrand de la Tour. 123. vi.

Frere Elie de Nabinellis. 241. iv.

Frere Paſteur de Serreſcuyer. 295. iv.

Cardinaux Protecteurs Frere Jean de Muro. 32. i.

Arnaud de Pelagrue. 73. ii.

Jaques Caëtan. 218. xxxiv.

Talayrand Comte de Perigueux. 254. viii.

Caſtruccio de Luques Capitaine illuſtre ſe rend Frere Mineur. 231. iv.

Chapelains Apoſtoliques Frere Henry de Sovions. 191. iii. Quatre en meſme temps. 278. xix. Frere Mathieu. 288. v. Cinq en meſme temps. 294. iii. Fr. François Marziis. 263. iii

Chapitres generaux à Toloſe. 32. i. A Padoüe, ſes Statuts 58. v. à Barcelone. 73. 2. A Naples. 87. ii. à Marſeille. 116. i. à Lion. 161. 2. à Bologne. 178, 8. à Paris. 182. i. à Perpignan. 193. vii. à Aſſiſe. 217. 33. à Caors. 225. iv. à Marſeille. 253. vi. à Veniſe 272. iv. à Verone. 288. vii.

Citations au Jugement de Dieu faittes par des innocens ſe trouvent efficaces. 76. i.

S. Claire de Mont-faucon ſa vie, ſa mort, ſes prodiges. 47. xxv.

La Bieu-heureuſe Claire de Rimini ſa vie & ſa mort. 273. vi.

Commiſſions de Legats & Nonces apoſtoliques; pour juger l'Evéque de Couventry. 7. xvii. Pour la Paix & l'abſolution de quelques Seigneurs de la Romagne. 7. xviii. Pour les troubles d'Italie. 92. i. pour la Paix entre le Roy de France, & le Comte de Flandre. 93. ii. & 104. 1. pour deux Seigneurs de Gaſcogne. 93. iii. pour le Comte d'Armagnac, & la Comteſſe de de Foix. 93. 4. pour les Chevaliers de Saint Jean. iii. 20. Contre Iſnard Patriarche d'Antioche, & adminiſtrateur de Pavie. 123. x. pour rehabiliter des Clercs, & confirmer des élections. 133. xxv. pour accomoder Eleonor de France avec ſes nepveux. 146. xxxiii. pour accorder le Roy de Chypre avec celuy d'Armenie, les Genois & les hoſpitaliers 150. 8. En Orient & en Chypre. 171. v. en Italie. 184. viii. & 185. x. pour la paix entre les Royx de France, & d'Angleterre, & vers le Roy de Majorque. 199. 2. contre les Frerots. 208. i. pour la paix entre le Dauphin de Viene, & le Comte de Savoye. 208. i. pour l'Aragon. 287. iii. & 294. ii.

Concile de Viennne en Dauphiné. 62. i. & 68. i.

Confeſſeurs des Royx de celuy de Naples Frere François d'Aſcoli. 134. xxvii. de celuy de Portugal Frere Eſtienne; de Jeane Reyne de France Frere Gautier de Dijon. 203. viii. De Sancie Reyne de Naples, Frere Aquier 220. 9. D'Alphonſe IV. Roy d'Aragon Frere Sancius

Digitized by Google

d'Ayrbe; d'Eleonor Reyne d'Aragon Frere Jean de Mont-fort. 125. iii. De Jeane Reyne de Sicile. N. 263. 3. De Robert Roy de Naples. Frere François, & Frere Hugon. 262. xxxiv. De Sancie Reyne de Naples Frere Guillaume. 262. xxxiv. De Jeanne Reyne de Naples Frere Guillaume, & Frere Mathieu. 262. xxxiv.

I. Conrad ſa converſion. 84. xii.

Le Bien-heureux Frere Conrad d'Offida, ſa vie. 29. ii.

Conſervateurs pour les Monaſteres de Sainte Claire en France divers Prelats. 279. xxvii.

Corſe purgée des heretiques par les Freres Mineurs. 233. v.

Croiſade, les dames genoiſes s'offrent d'y aller pour ſervir les malades. 3. vii. & 50. i. & 269. vii.

Convents de Sardaigne & de Corſe ſouſmis aux Superieurs d'Aragon 186. xx.

Convents en Tartarie. 42. viii.

Convent des Freres Mineurs.

Le Convent de

Agen. 224. *xii*
Aix la Chapelle. 119. *xvii*
Alarina. 75. *xii*
Albario. 21. *xxiii*
Albenga. 146. *xxxvii*
Ancone des Eſchelles. 154. *xix*
Arezzo. 111. *xviii*
Aurilhac. 201. *xiii*
Baïone. 298. *xviii*
Banen. 3. *x*
Baruth. 248. *xxiv*
Baſle. 60. *xvi*
Bataſech. 3. *x*
Beantri, 35. *xiii*
Bejar. 61. *xx*
Beraſchaſie. 198. *xix*
Beybinghen. 201. *viii*
Bergas. 207. *xxii*
Bernic. 201. *viii*
Betinie. 207. *xxi*
Bethleem. 245. *xx*
Beziers. 111. *xx*
Biſtricz. 224. *x*
Bonn. 60. *xx*
Bonifacio. 21. *xxii*

Le Convent de

Branditz. 218. *xxxvi*
Brulliano. 216. *xxiii*
Brunsberg. 190. *xiii*
Burginon. 201. *xi*
Buttaval. 7. *xi*
Caïete S. Agathe. 181. *xxii*
Cambrige. 181. *xxi*
Canolx. 68. *xix*
Capha deux. 134. *xxxi*
Carrigferg. 111. *xix*
Carrignagriffin. 224. *xi*
Caſhel. 199. *xxvii*
Caſſin. 173. *xiv*
Caſtroxeres. 86. *xvi*
Caurata. 154. *xxi*
Celano. 269. *xi*
Chaſteaubon. 111. *xvi*
Chaſteau-neuf de Parme. 146. *xxxvi*
Chaſteau-neuf de Gergenti. 278. *xxi*
Chringeſveld. 61. *xxi*
Cinq Egliſes. 3. *x*
Cité ducale. 262. *xxxvii*
Citerne. 119. *xiv*
Civitatule. 262. *xxxvii*
Civitelle. 198. *vi*

Digitized by Google

Clan. 269. viii
Clavaſio. 103. xxxi
Coinhe. 299. xxxiii
Cologne. 112. xxiii & 185. xiv
Compinhac. 278. xx
Coblents. 198. xxiii
Corregio. 134. xxix
Creme. 293. xiii
Cuccaro. 185. xiii
Cuença. 75. xi
D'Ags. 21. xxvi
Daventer. 103. xxxiv
Deroten. 199. xxvii
Diac. 285. xx
S. Dominique de Silos. 3. ix.
Dunfrain. 12. xv
Duns, 75. x
S. Emilion. 262. xxxviii
Enecopin. 230. xii
Erlau. 237. xvii
Faurieu. 3. x
Ferrare. 239. iv
Feſtepuy. 289. x
Ficechio. 220. vii
Fribourg. 112. xxv
Galginani. 286. xxii
Gandie. 252. xxxiv
S. Geniez. 28. xxxiv
Girac. 201. xii
Grandville. 262. xxxv
Guingan. 270. xii
Halberſtad. 56. xxxvii
Harduic. 103. xxxiv
Helehon. 201. viii
Hilderberg. 124. xv
Hora. 165. xi
Horta. 299. xi
Jeruſalem. 243. xvii
Inche. 165. xii
Iniſh. 298. xx
Iſle verte. 269. x
Iſtri. 160. xvi
Kaliſch 231. v
Kildrae. 7. xii & 92. xvii
Laberhan. 56. xxviii
Langres. 111. xxii
Lavarg. 278. xxiii
Lecani. 270. xiii
Leucate. 110. xv
Lippe. 174. xvi
Limoſane. 75. xii
Lodeve. 56. xxxiv
Londres. 31. xi
Lubamen. 207. xxiii
Lubec. 61. xvii
Lugo. 226. vi
Lunani. 165. xv
Lutra. 294. xvi
Luxembourg. 278. xxiv
Mantoue. 21. xxv
S. Marc. 124. xii
Mas Agenois. 49. xxxiv
Maydeſtan. 201. ix
Mayence. 190. xv
Medina de Pomar. 153. xviii
Melito. 7. xiii
Mezieres. 252. xxxiv
S. Miniat. 262. xxxvi
Mirande. 181. xix
Montagnano. 298. xix
Mont Alverne. 60. xi & 63. iv
Mont Lievan. 124. xiii
Mont-Faucon. 224. xiii
Montelimar. 181. xx
Monterio. 160. xvi & 269. xi
Monton. 49. xxxiv
Mont-Real en Galice. 154. xx
Mont S. Marie. 218. xxxviii
Mont-Varchio. 173. xiv
Murcie. 61. xix
Naples S. Claire 104. xxxvii
Naples S. Croix. 229. x
Naples S. Laurent. 201. x
Naples S. Trinité. 230. xi
Nazareth. 248. xxv
Neytracht. 3. x
Nicotera. 49. xxxv
Niſmes. 111. xxi

Le Convent de

Le Convent de

Digitized by Google

Nuys. 60. *xiv*
Olite. 299. *ix*
Oſtunio. 21. *xxvi*
Oxford. 56. *xxxi*
Patermon. 278. *xxii*
La Place 110. *xv*
Peyra. 168. *viii*
Portici. 226. *vii*
Pouzol. 289. *ix*
Præva Valgſingham. 285. *xxi*
Preſton. 190. *xiv*
Des Priſons. 197. *xviii*
Le Puy. 190. *xv*
Raguſe. 102. *xxix*
Randacio. 289. *xii*
Raſchebourg. 119. *xviii*
Rheggio en Calabre. 12. *xvi*
Robreciminic. 72. *xiii*
Ruremonde. 103. *xxxiii*
Saintes. 174. *xv*
Sarnano. 181. *xxiii*
Scardone. 119. *xv*
Scoeolin. 230. *xii*
Sebenico. 134. *xxx*
Senez. 119. *xiii*
La Serre des Comtes. 80. *xxi*
La Serre des Petrones. 198. *xxi*
Sicambrie, 3. *x*
Sintrigh. 198. *xxii*
Siſteron. 271. *xxi*
Sopron. 237. *xvii*
De Stagno. 285. *xx*
Stamne. 285. *xxix* & 293. *xii*
Tarui. 61. *xviii*
Tarragoa. 111. *xvii*
Tinchini. 3. *x*
Tine. 288. *viii*
Tortone. 56. *xxxvii*
Totemoye. 165. *xiv*
Torturico. 266. *xiv*
Trano. 112. *xxiv*
Trau. 102. *xxx*
Treſhldermon. 92. *xvii*
Treviſe. 31. *xxi*
Trialac. 237. *xvii*
Tricarico. 80. *xi*
Trum. 111. *xix*
Valence en Dauphiné. 146. *xxxv*
Vandome. 36. *xv*
Varadin. 3. *x*
Variſdin. 3. *x*
Verrucoli. 124. *xiv*
Vintimille. 76. *xiii*
Valriac. 165. *xiii*
Vergelay. 135. *xxxiv*
Upſal. 230. *xii*
Vaterbech. 294. *xiv*
Voelſen. 168. *v*
Tvoy. 220. *vii*
Zagabrie. 3. *x*
Zene. 168. *vii*
Zegedin. 28. *xxxiii*

Le Convent de

Le Convent de

D

VN Demon traveſti en valet inſpire à ſon Maiſtre de faire des liberalités extraordinaires aux Freres Mineurs pour les porter au relâchement. 190. xii

Docteurs celebres. Frere Goddam 121. i. Frere Aſteſan d'Aſt, & un autre Frere Aſteſan. 87. iv Frere Bernard 180. xvi. Frere Egmond Bernarden. 71. xii. Frere François Mayronis autheur de l'acte ſorbonique. 151. xii Frere Guillaume Fiſſey, Fr. Gautier Gathon, & Frere Thomas de Staveshan. 239. iii. Frere Geraud Grimald. 291. vi. Frere Guillaume farinier. 265. vi. Frere Geraud de Bourgogne. 180. xiv. Frere Henry Cogre. 71. xii. Fr. Huges de Neufchaſtel. 60. xiii. Frere Jean de Baſſolis. 75. viii. Frere Jean Blomendal. 216. xxvii. Frere Jean Vainſ-Kelſey. 216. xxviii. Frere Jean Vallius. 6, 9. Frere Jean de Ripatranſone. 116. iii. Freres Jean Canon

Digitized by Google

Marbres. 121. i. Frere Malachie hibernien. 60. xii. Frere Nicolas de Lyra. 180. xiv Fr. Nicolas Occham. 121. i. Frere Pierre d'Aquila, Frere Landulphe Carracioli, Frere François Bertholi, Fr. Jaques de Tiendo,& Frere Pierre d'Acciaiolis. 180. xiv. Frere Richard de Media Villa, Frere Robert Cruſſius. 6. ix. Frere Philippe de Caſtillon, Fr. Philippe de Carfagnano. Frere Tondelin, Frere Philippe de Florence. 88. v. Frere Ranulphe Lokesl, Fr. Gautier Brimbel., Frere Guillaume Gainesbourg. 88. 6. Frere Richard Conington. 216. Frere Pierre de Gaïete. 253. v. Frere Roger de Palhiez. 265. vi. Pluſieurs autres en Angleterre. 217. xxix. En divers endroits, 265. vii. En Angleterre,& en Allemague. 298. xvii.

E

Le bien-heureux Frere Eleu ſort du Sepulchre à Aracæli. 31. viii
Frere Eleu à Aſſiſe. 30. vii
Sainte Elizabeth Reyne de Portugal ſuite de ſa vie. 63. v. Veufve ſe rend Tiercere. 162. 3. Va en pelerinage à Saint Jaques. 219. vi. Sa mort, ſes miracles, ſa canonization. 221. iii.
Elizabeth. Veufve de Charles Roy de Hongrie ſe rend Tiercere, va en pelerinage à Rome, & meurt à ſon retour. 243. xiii
Saint Elzear ſa jeuneſſe, ſon mariage, 88. viii. Suite de ſa Vie, ſon vœu de Virginité. 116. iv. Le reſte de ſa vie, & ſa mort. 151. xiii
Empereurs d'occident Albert tué. Henry de Luxembourg eleu. Erreur de Bzovius ſur ce ſujet. 37. iv
Zenon Iſaure, enterré tout vif. 3. viii. Loüis de Baviere eleu. 79. x. Son entrée & ſon couronnement à Rome, condamne Jean. 22. Fait Pape Frere Pierre de Corbario. 175. i. Excommunié par Clement VI. Charles IV. Duc de Moravie eleu à ſa place. 272. v. Loüis meurt. 281. vi. Gonthier Duc de Suartzerbourg accepte l'Empire,& s'en demet bientoſt pour reconnoiſtre Charles. 286. i.
Eſcoſſe, ſa Vicairie unie à la province d'Angleterre. 288. vii
Frere Eſtienne de Varadin apoſtat de la Foy devient un glorieux Martyr 209. vi
Eveſques ſacrés pour la Tartarie. 33. iv.

Eveſques de l'Ordre de Saint François.

D'Abie, Frere Jean. 291. vii
D'Accia, Frere Ange. 200. v. Frere François. 288. vi.
D'Aceno, Frere Pierre. 192. vi
D'Aiacio, Frere Nicolas. 180. xv
D'Aiazzo, Frere Manfroy. 240. iii. Frere Bertrand. 269. vi. Frere Philippe. 288. vi.
D'Albe, Frere Guillaume. 134. xxvii. & 170. i. & 180. xv. & 188. iv
D'Albenga, Frere Jean. 134. xxvii
D'Aleria, Frere Galgan. 189. vi
D'Alferia, Frere Jean. 288. vi
D'Ancone, Frere Lanfranc. 288. vi
D'Androville, Fr. Jean Tolon. 240. iii
De Saint Ange Frere Pierre. 281. iii
D'Apt, Frere Guillaume. 200. v
D'Aquin, Frere Thomas. 291. vii
D'Archadie, Frere Raphaël. 291. vii
D'Arezzo, Frere Manſuet. 189. vi
D'Arien, Frere Laurent. 192. vi. Fr. Raymon. 291. vii

Digitized by Google

D'Armalech, Frere Richard. 241. v
D'Aſcoli, Frere Guillaume. 265. xii.
D'Aſſiſe, Frere Paſteur de Serreſcuyer. 225. ii
Frere Nicolas. 231. ii. & 238. 2. Frere Bertrand. 288. i.
D'Averſa, frere Guillaume. 160. xv frere Raymond. 167. iv. & 180. xv.
D'Augubio, frere Vezian. 278. xix. frere Jean. 295. v.
De Badajoz, frere Simon. 56. xx
De Bagnorea frere Mathieu. 180. xv. frere Mathieu du Bourg. 240. iii frere Jean. 288. vi
De Baleze frere Geruic. 198. xxiii
De Baſle frere Henry. 60. xvi
De Bergame frere Lanfranc. 291. vii
De Bethléem fr. Jean l'Ami. 201. xxi
De Biſaccia frere Jean. 185. xii
De la Boſſine frere Pelerin. 291. vii
De Brignale frere Geraud. 134. xxvii
De Bovines frere Roger. 185. xii
De Cagli frere Roger. 56. xxii. frere Albert. 180. xv
De Calui frere Pierre. 167. iv. frere Jean 200. v. frere Pierre. 288. vi. frere Jean. 264. iv.
De Capha frere Jerome. 123. viii. & 145. xxix.
De Caſſano frere Guillaume 3. vi. De Caſtelmare Fr. Landulphe Carraccioli. 167. iv.
De Catanzaro F. Venu. 56. 21. & 164. ix.
De Cauticen frere françois. 278. xix
De Cervia frere Gadagne. 240. iii
De Ceſene frere Guillaume. 288. vi.
De Chaſteau Aragonois frere Barthellemi de Piſe. 3. vi.
De Chiuſi frere Mathieu. 200. v.
De Chiſimen frere Guillaume. 278. x.
De Cifalu frere Robert. 204. ix. frere Galgan. 240. iii.
De Cité Frere Bernard. 264. iv
De Colocza frere Ladiſlas, 92. xvi.
De Commacchio Frere Paix. 288. v
De Clonferg. 164. ix
De Conſtance Frere Pierre. 278. xix
De Corbario Frere Boniface. 240. v
De Corcagh. Fr. Rodulphe. 189. vi
De Coneren Frere Gilbert. 164. ix
De Cornouaille Fr. Bernard. 146. xxxiv
De Corogne Frere Alvarus Pelagius. 200. 5.
De Cremone Fr. Bardin. 189. 6.
De Cuença Frere Eſtienne. 146. xxxiv
De Diagorganen Frere Bernard de la Gardiole. 184. ix
De Dulcigno Fr. Gratias. 204. ix
De Duns Frere Rodulphe. 180. xv
D'Enachden Fr. Gilbert. 31. x. Frere Robert. 164. ix.
D'Engouleſme Frere Foucaud. 60. ix
De Faënza Frere Hugolin.
De Fermo Frere Jaques. 208. ii
De Feſules Frere Barthelemi. 3. vi
De Folio Frere Barthelemi. 278. xix
De Forimpoli. Frere N. 21. xxi
De Gabala Frere Adam. 269. vi
De Gaiëte Frere François. 31. x. & 75. ix. Fr. Antoine. 238. ii
De Galtelina Fr. François. 269. vi
De Geracle Fr. François. 295. v
De Giovennazzo Frere Guillaume. 184. vi.
De Girapetre Frere Geraud. 164. ix
De Gravina Frere André. 255. x. Fr. Tancrede. 278. x. Fr. Jean. 295. v.
De Groſſeto Fr. Nuſtaurus. 31. x.
D'Humana Fr. Geraud, & Fr. Pierre 153. xvii.
De Hueſca Fr. Martin. 75. ix
D'Imola Fr. Mathieu. 6. viii
De Sainte Juſte Fr. Palacſin. 231. vii
De Kiſſaurie Frere Guillaume. 291. vii
De Lacedogne Fr. François. 269. vi
De Lamego Frere Saluat. 192. vi
De Langon Frere Amedée. 240. iii
De Larina Frere André. 264. ix

Digitized by Google

De Lavata Fr. Henry. 185. xii
De Leghlin Fr. Thomas. 291. vii
De Lisbone Fr. Eſtiene. 75. ix
De Litterno Fr. Jaques. 291. vii
De Lodeve Frere Jean. 246. xxiv
De Lodi Frere Leon. 24. iv. & 110. xiii
Frere Luc. 255. x
De Lucuſie Frere Jaques. 291. vii
De Luques Fr. Henry. 147. ii
De Macerata Fr. Pierre. 153. xvii
De Mariana Frere Vincent. 189. vi.
Fr. Bonaventure. 255. x
De S. Marc Frere Bertuccius. 288. vi
De Malte Fr. Henry. 208. ii. Fr.
Nicolas. 240. iii
De Melphi Frere Monald. 167. iv
De Meſſine Frere Jordain. 264. iv.
De Milchonen Frere Guy. 200. v
De Miloporamo Frere Jaques. 291. vii
Frere Nicolas. 264. iv
De Minocie Frere Itier ibid. iv.
De Modene Fr. Aleman. 240. iii
De Monopoli Frere Marc ibid.
De Mont maran Frere Manan. 278. xix.
De Noli Frere Amedée. ibid.
De Nebio Fr. Raphaël Spinola. 200. v.
De Nepi Frere Paul. 6. viii. Fr. Jean. 204. ix.
De Niſmes Fr. Bernard. 153. xvii
De Nice de Provence. Fr. Guillaume. 101. xxvi.
De Nocera Frere Alexandre. 173. xiii
De Nubie Frere Perceval. 71. xi
D'Orthoſie Frere Arnaud. 269. vi
D'Oſmo frere Sinibald. 168. vi
D'Oſſeri frere Jean Ledred. 101. xxv & 219. iii. frere Richard. 266. xxxii
De Paphos frere Eymeric. 146. xxxiv
De Patti frere Vincent. 240. iii. frere Pierre. 288. xix
De Pedene frere Amans. 255. x.
De Perigueux frere Guillaume. 232. ii
De Peſaro frere Pierre 101. xxiv. frere françois. 255. x
De Palechien frere Gervais. 281. iv
De Pola frere Gratia. 240. iii
De Portugal frere Eſtienne. 60. ix
De Pouzol frere Guillaume. 101. xxvi
Frere Paulin. 160. xv. & 165. x.
De Potenza frere Guillaume. 255. x.
De Rapolla frere Pierre. 56. xxii. Fr. Nicolas. 288. vi.
De Rheggio. frere Seraphin. 225. ii
De Rhodez frere Pierre & frere Vivien. 50. i.
De Rieti frere Blaiſe. 281. iv.
De Rieux frere Jean Tiſſendier. 102. xxvii.
De Riez frere Roſſolin. 118. xii.
De Ruvo frere Eſtienne. 291. vii.
De Sagone frere Guillaume. 153. xvii & 160. xiv. frere Antoine. 180. xv. frere Jaques. 192. vi. frere Bernard. 255. x.
De Salpi frere Donat. 278. xix
De Saray frere Eſtiene. 133. xxiv. & 145. xxx.
De Sarlat frere Arnaud. 189. vi.
De Sarno frere François. 204. ix
De Sarzina frere Hugonet. 28. xxxi
De Scarpato Frere Nicolas. 167. iv.
De Sergna frere Henry. 189. vi.
De Seſſa frere Jaques. 295. v.
De Sinigaglia frere Iean. 180. xv.
De Sirmich. frere Gregoire. 208. ii.
De Spolete frere Barthelemi. 123. ii.
De Soane frere Aleman. 189. vi.
De Solo frere Boniface. 194. ix. frere Guillaume. 200. v.
De Stromboli Frere Thomaſſin. 240. iii
De Suacine Frere Gregoire. 49. xxxii.
De Sutri Frere François. 200. v. Frere Hugonet. 004. ix.
De Syba Frere Thomas. 291. vii.
De Sylve Frere Alvarus Pelagius. 233. vii.

Digitized by Google

De Tane Frere Henry. 269. vi.
De Tartarie Frere Guillaume. 49. xxxii Frere Thomas, Frere Jerôme, Fr. Pierre. 63. ii.
De Terraçone Frere Sançius. 255. x.
De Terraube Frere Robert. 6. viii
De Theleſe Frere Mathieu. 269. vi. Frere Dominique. 288. vi.
De Treguier Frere Iean Rigaud. 101. xxiv. & 146. xxxiv.
De Trente Frere Philippe. 8. ii.
De Trieſte Frere Guillaume. 153. xvii. & 173. xiii.
De Trivento Frere Pierre. 288. vi. Frere Iordain. 264. iv.
De Tulle Fr. Arnaud. 200. vi. & 204. ix.
De Tuy Frere Simon. 160. xv.
De Tyvoli Frere Jaques. 110. xiii. Frere Jean 123. viii.
De Valua Frere Pierre. 189. vi. Frere François 295. v.
De Vegle Frere Thomas. 6. viii.
De Vence Frere Raymon. 173. xiii. Frere Arnaud. 208. ii.
De Veniſe Frere Jaques. 12. xiii. Frere François. 291. vii.
De Verceil Frere Theodoric. 189. vi
De Vintimille Frere Raymon. 123. viii
De Uaterford Frere Roger. 295. v.
De Vic de Sorrento Frere Jaques 288. vi.
De Vigorn Frere Guillaume. 6. viii. Frere Jean 88. vi.

F

Federic Roy de Sicile affectionné à l'ordre meurt. 299. vi.
Frere Fergal ſe charge des pechez du Comte ô Brien pour luy inſpirer la confiance en la miſericorde de Dieu 298. xxii.
Le Bien-heureux Fr. Foreſtier à Aix en Provence. 226. viii
Fr. François ſauve Amanier de Lebret au milieu d'une bataille. 12. xiv. & de la cheute de ſa maiſon. 26. xiv.
Office des Stigmates eſtabli. 16. viii.
Il fait advertir un Aveugle d'un peche ſecret, & luy redonne la veüe. 26. xv.
Miracle d'une barrique vuide, & de pluſieurs aigries. 27. xvi.
Barque qui paſſe une riviere ſans eſtre conduite. 27. xvii.
Son Egliſe d'Aſſiſe pillee dans une ſedition. 34. xxvi.
Il ſauve de la mort Nugnez Verdugo. 189. vii.
Il ſauve un homme qui s'eſtoit pendu par deſeſpoir. 202. viii.
Il ſauve de la mort Guillaume fils du Comte de Maleteſte, lequel ſe rend Frere Mineur. 297. xiv.
Il reſſuſcite Pierre Diaz Evéque de Ciudad Rodriguez. 260. 30.
Frere François d'Aſcoli quitte le parti de Frere Michel de Ceſene, formule de ſa retraction. 264. vi
Le Bien-heureux Frere François Cichi Tiercere ſa vie, ſes miracles, ſa mort. 295. vii.
Le Bien-heureux Frere François de Duraz ſa vie & ſa mort. 24. ix.
Le Bien-heureux Fr. François de Fabriano ſuite de ſa vie, & ſa mort. 135. i.
Frerots leur condamnation, & leur ſecte attribuées fauſſement aux Freres Mineurs. 95. x. Pourſuivis en Sicile. 171. vi. En Italie. 191. i. Ils ne portoient pas des habits ſemblà celuy des Freres Mineurs. 221. i.

G

Le Bien-heureux Fr. Geraud Evéque de Poitiers ſa mort. 26. xiii.

Digitized by Google

Generaux de l'Ordre de Saint François.

Frere Jean de Muro Lecteur du ſacré Palais, & Cardinal. 4. i.
Frere Gonſalve de Valbone 16. viii. ſa mort. 77. xvi.
Frere Michel de Ceſene eleu. 87. ii. Cité devant le Pape, & retenu. 171. iv. Cité & blamé ſe defend, retenu, confirmé par le Chapitre de Bologne, s'enfuit d'Avignon, forme appel, depoſé par le Pape taſche de ſe maintenir. 177. vii. Trois de ceux qui l'avoient ſuivi ſe reconnoiſſent. 203. iv. Il ſe reconnoit & meurt 287. xi.
Fr Geraud Odonis eleu. 183. v. Offenſe la Reyne de Naplés. 191. ii. Ses efforts contre la pauvreté. 161. ii. & 194. ix. Obtient de Benoiſt XII. des reglemens pour favoriſer les relaſchez. 224. xv. Les propoſe au chapitre de Caors, 225. iv. Reduit à l'Egliſe Eſtiene Prince de la Boſſine. 232. iii. Sa mors. 287. ii.
Fr. Fortanier Vaſſal Vicaire General. 241. iv. Eleu General, fait ſuſpendre, puis revoquer les ſtatuts que Benoit. XII. Avoit faits. 535. vi. blamé du ſupport qu'il donnoit aux Freres de Brulliano. 254. ix. Eſt fait Archeveſque, & retient le gouvernement de l'Ordre. 285. xviii.
Frere Guillaume Farinier eleu. 288. vii
Le Bien-heureux Frere Gentil de Matellica ſa vie & ſon Martyre. 334. ix.
Le Bien-heureux Frere Geraud ſa vie, & ſes miracles. 257. xix.
Geron Archeveſque de Cologne enterré tout vif. 37. viii
Guiene, ſa Province fleurit en excellens perſonages. 216. xxv.
Le Bien-heureux Frere Guidon Spada ſa vie, ſa mort. 233. viii.
Le Bien-heureux Fr. Guillaume couronné. 30. vii.
Frere Guillaume de Plaiſance voit l'ame d'un Evéque qui tomboit en enfer & meurt. 23. ii.
Frere Guillaume Ocham cité. 149. vi. ſa mort, ſa defenſe. 282. viii.
Grecs, leur Empereur récherche l'union avec le S. Siege par l'entremiſe de Frere Gratias. 204. xi.
Jeane Imperatrice envoye Frere Manant pour le meſme ſujet. 253. i.
Les Empereurs Jean Cantacuzene & Jean Paleologue envoyent des Ambaſſadeurs pour établir l'union, & Clement VI. leur envoye ſes legats 290. i. & 294. i.

H

Habit de Saint François Indulgences pour ceux qui ſe font enſevelir avec cet habit. 76. xv. Grands Seigneurs qui le reçoivent. 123. vii. Charles Duc de Calabre. 180. xvii. Alphonſe. iv. Roy d'Aragon. 221. ii. Alphonſe. xi. Roy de Caſtille. 297. xv. Henry Fils de Ferdinand le S. 21. xx.
Habits de vanité lacets du Demon. 293. x.
La Bienheureuſe Helie de Pulcis prophetiſe à ſa mort. 121. ii.
Hermites de Celeſtin V. Frere Liberat, & ſes compagnons en Achaie. 1. i. & 5. v. & 94. vii. & 96. xiii.
Heretiques ne doivent pas jouïr des immunitez des Egliſes. 145. xxviii.
Frere Hugues du pré, dit le cuiraſſier, en Tartarie. 74. iii.

Digitized by Google

I

Le bien-heureux Frere Jacopon delivré de la priſon, meurt. 30. v.

Frere Jaques fils du Roy de Majorque meurt, & ſon neveu ſe rend Frere Mineur. 16. viii.

Le bien-heureux Frere Jaques Tiercere ſa vie, eſt aſſaſſiné pour le ſoûtien des pauvres. 13. i.

Frere Jaques à Caſtello. 31. viii.

Frere Jean porte à la main une pierre rougie au feu. 24. v.

Le bien-heureux Frere Jean d'Alverne, ſuite de ſa vie, & ſa mort. 137. vi.

Frere Jean Alviano. 74. v.

Frere Jean d'Aragon Ambaſſadeur de la Reyne de Portugal entre dans un grand feu ſans en eſtre bruſlé. 233. iv.

Frere Jean de Candie où Gandie. 51. iii.

Frere Jean de Falter Tentialbene. 74. v.

Frere Jean de Montcorvin ſon voyage en Tartarie. 27. xviii. Sacré Archeveſque de Cambaliech. 33. iv.

Frere Jean de Montpolitien martyriſé. 268. iv.

Jean de Poliaco condamné parce qu'il ſouſtenoit que les fidelles ſont obligez de ſe confeſſer à leur Curez. 134. xxviii.

Frere Jean Scot Docteur ſubtil ſa patrie, ſa doctrine, ſes premieres leçons. 17. x. Envoyé à Cologne, ſuite de ſa vie, ſa mort, ſon Eloge, ſa defenſe. 37. v.

Image du Sauveur travaillée ſur le bois par Nicodeme eſtant percée avec des clouds par les Juifs jette du ſang. 248. xxiv.

Inquiſiteurs les premieres places que l'ordre a perdues. 6. x. Frere Guillaume. 50. ii. Frere Foucaud. 60. ix. Frere Jean de Verunis. 71. xi. En Pologne & en Boheme. 104. ii. En Italie. 118. xi. & 145. xxvi. & 160. xiv. & 161. i. & 160. iii. & 170. ii. & 202. iii. & 281. iii. Frere Pierre de Perouſe confirmé par le Pape. 150. vii. En Boſſine, en Frioul. 161. i. & 167. iii. En Hongrie & en Eſclavonie maintenus contre les Dominiquains 167. ii. En Italie, en France, en Boſſine. 188. iv. En Italie, en Eſclavonie, à la Cour du Pape. 192. iv. En Italie, en France. 200. iii. En Boheme. 219. ii. En Italie, en Boſſine, 225. i. En divers endroits. 229. v. Frere Jean dans la marche maintenu par le Pape. 231. i. A Siene. 223. vi. Frere Pierre maltraitté à Siene & ſouſtenu par le Pape. 272. ii. dans la marche d'Ancone. 263. iii.

Sainte Irenè Vierge & Martyre, ſon Sepulchre fait par les Anges au milieu du Tage, qui ſe retire ſes eaux pour Sainte Elizabeth lors qu'elle veut le viſiter. 67. xvii.

Jubilé univerſel inſtitué dans Rome par Clement V. à chaque cinquantiéme année. 295. vi.

K

La bien-heureuſe Kunigonde Vierge dans le Mariage, ſe rend Religieuſe, tranſporte une mine de ſel de Hongrie en Pologne, fait remonter un ruiſſeau par une colline; ſes miracles, ſa mort ſa veneration. 205. xv.

L

Fr. Liberat & ſes compagnons, voyez Hermites de Celeſtin. Ils ſont reconnus innocens par un Inquiſiteur

Digitized by Google

puis il meurt, & eux ſont condamnes au foüet. 32. ii.
Frere Livin François ſa vie. Il traitte ſi l'on peut ſ'expoſer au danger d'eſtre martyriſé. Son glorieux Martyre. 267. i.
Livonie les Freres Mineurs y ſont perſecutés par les Chevaliers Teutoniques. 59. vii. Eſtabli par l'Archeveſque de Riga. 68. xviii.
Livres, terrible chatiment de deux Freres Mineurs qui ne s'en ſervoient que pour la vanité. 292. ix.
Lithuanie, les Freres Mineurs s'y eſtabliſſent. 160. xiii.
Saint Loüis Evéque Canonizé. 100. xxii. Relevé du Sepulchre. 116. ii.

M

Le bien-heureux Frere Marguard à Munich. 173. xii.
Frere Mars & Frere Salvetro. 2. iii.
Frere Martin à Burgos. 51. iv.
Frere Martin & frere Vlric Martyriſez à Vilna en Livonie. 242. x.
Martyrs à Arzenga en Orient frere Monald d'Ancone, frere François de Fermo, & frere Antoine de Milan. 78. viii. Pluſieurs en divers endroits 79. ix. A Thana dans les *Indes* les BB. freres Thomas de Tolentin, Jaques de Padoüe, Pierre de Siene, & Demetrius Tolicio. 126. i.
A Cabiol en Dauphiné frere Catalan Fabri, & frere Pierre Paſchal. 132. xx.
En Lithuanie Trente deux. 165. xvi.
Aux Indes quatre. 166. i.
En Tartarie frere Dominique de Hongrie. 214. xix. Autres. 241. vi.
A Salamaſtre frere Guillaume Anglois 215. xx.
Dans la terre ſainte pluſieurs. 251 xxxiii.
En Livonie pluſieurs. 256. xviii.
Frere Michel Magothi lay au Convent de Toloſe, ſa vie & ſa mort. 215. xxi.
Miſſions, vers le Soldan de Babilone. 33. v. Dans la Paleſtine. 35. xi. En Raſſie. 37. iii. Dans tout l'Orient & le Septentrion. 132. xxi. En Tartarie. 133. xxii. & 185. x & 202. i. en Perſe 184. ix. à Malabar & en Orient. 188. v. en Armenie 199. i. & 204. xi. Aux Cumains. 188. v. aux Jacobites. 291. iv.
Miſſionaires zelés traverſez par le demon. 94. xii.
Freres Monald auteur d'une ſomme de l'un & de l'autre droit. 24. viii.
Monaſteres, en quels cas les freres Mineurs y peuvent entrer ſelon Benoit. X. 16. viii.

Monaſteres de Sainte Claire.

Aix en Provence. 226. viii.
Algoïa. 169. xiv.
Annonay. 286. xxiii.
Areſtani. 262. xxxx.
Arlat. 57. 30.
Aſſiſe. 112, xxix.
Aſtorga. 181. xxiv.
Auch. 168. ix.
Averſa. 112. xxvi.
Auterive. 199. xxv.
Badajoz.

Digitized by Google

Badajoz. 270. *xiv.*
Bamberg. 239. *v.*
Benevent. 7. *xvi.*
Boisset. 165. *xviii.*
Bosleduc. 289. *xiv.*
Bourdeaux. 50. *xxxviii.* & 266. *xix.*
Bourg de Capoüe. 160. *xvii.*
Bruxelles. 266. *xv.*
Bude. 218. *xxxix.* & 299. *xxvi.*
Calignano. 112. *xxvii.*
Casal. 201. *xiv.*
Les Cassés. 270. *xv.* & 289. *xvii.* & 299. *xxvii.*
Châlons sur Saone. 174. *xviii.* & 198. *xxiv.*
Chambery. 202. *xviii.*
Champ Royal. 119. *xx.* & 266. *xvii.*
Ciudad Rodriguez. 154. *xxiii.*
Civitelle. 266. *xvi.*
Clavemberg. 270. *xvii.*
Clarendal. 21. *xxviii.*
Clermont d'Auvergne. 186. *xvi.*
Condom. 208. *xxvii.*
Conimbre. 103. *xxxv.* & 115. *xxxvii.* & 154. *xxiii.*
Cordoüe. 165. *xxii.*
Cosenza. 186. *xix.*
Cracovie. 125. *xviii.* & 166. *xx.* & 186. *xviii.*
Cremone. 104. *xxxvii.*
Denney. 225. *xxxv.* & 289. *xvi.* & 294. *xiv.*
Epternay. 279. *xxvi.*
Eynomen. 112. *xxviii.*
Genes Sainte Catherine. 104. *xxxvii.*
Gentiani. 174. *xix.*
Girone. 119. *xix.*
Gourdon. 103. *xxxv.*
Granayne. 169. *xiii.*
Grasse. 191. *xvii.*
Grenoble. 286. *xxiv.* & 262. *xxxix.*
Guadalaxara. 72. *xiv.* & 202. *xvii.*
Saint Guy. 169. *xii.*
Huerden. 231. *vii.*
Jenzano. 271. *xix.*
Lectoure. 154. *xxiii.*
Lipne. 294. *xv.*
Lodi. 13. *xvii.*
Longchamp. 31. *xii.* & 125. *xxii.* & 253. *xxxx.* & 266. *xviii.*
Maiorque. 238. *xix.*
Manosque. 76. *xiv.*
Saint Maure. 262. *xxxx.*
Medina de Pomar. 115. *xxxv.*
Mende. 57. *xxxi.*
Meran. 201. *xv.*
Messine. 62. *xxiv.*
Milan. 239. *vi.*
Millan. 174. *xvii.* & 279. *xxvii.*
Moguer. 299. *xxiv.*
Monceaux. 72. *xv.* & 220. *viii.* & 286. *xxiv.*
Mont-faucon. 185. *xv.*
Monticelli. 121. *ii.*
Montpellier. 231. *vi.*
Mont de Marsan. 120. *xxiii.*
Mont Saint de Todi. 125. *xix.*
Naples Sainte Marie Egyptiene. 220. *ix.*
Naples Sainte Marie Magdelaine. 252. *xxxviii.*
Naples Sainte Croix. 252. *xxxviii.*
Naples de la Reyne. 120. *xxi.*
Naples du Saint Sacrement. 61. *xxii.* & 104. *xxxvii.* & 115. *xxxviii.* & 120. *xxiii.* & 135. *xxxvi.* & 160. *xviii.* & 166. *xxi.* & 232. *viii.*
Nantes. 165. *xvii.*
Nismes. 174. *xx.*
Nuys. 22. *xxx.*
Ordealez. 181. *xxv.*
Saint Omer. 135. *xxxiii.* & 161. *xix.*
Paliciano. 146. *xxxviii.*
Peniteghian. 262. *xxxxii.*
Perigueux. 31. *xii.*
Perpignan. 154. *xxiii.*
Pierres blanches. 168. *xxi.* & 186. *xvii.*

Digitized by Google

Pignerol. 252. *xxxvi.*
Piſe. 199. *xxvi.*
Le Pouget. 252. *vii.* & 271. *xxiii.*
Ravenne. 286. *xxv.*
Ravelle. 208. *xxv.*
Reche. 68. *xx.*
Ribernix. 166. *xix.*
Rimini. 154. *xxii.*
La Rochelle. 31. *xii.* & 36. *xv.* & 50. *xxxviii.*
Rome Pæniſperna. 112. *xxix.*
Rome Saint Silveſtre. 22. *xxxv.* & 146. *xxxviii.*
Sandeich. 239. *vii.*
Sergna. 120. *xxii.*
Siene. 35. *xiv.* & 270. *xvi.*
Siſteron. 174. *xx.* & 191. *xvi.* & 271. *xxii.*
Toloſe. 202. *xix.*
Trebes. 76. *xiv.*
Tricarico. 208. *xxvi.*
Trieſte. 7. *xv.*
Turin. 22. *xxxii.*
Verone. 201. *xvi.*
Villalobos. 279. *xxv.*
Ville Comte. 113. *xxxi.* & 120. *xxiii.*
Viterbe. 208. *xxiv.*
Vuaterbech. 218. *xxxix.* & 253. *xxxiv.*
Xativa. 168. *x.* & 224. *xiv.* & 263. *xxxxiii.*
Zunermen. 294. *xvii.*

N

Naples, l'eſtat où ſe trouve la Reyne Jeane par ſa mauvaiſe conduitte. 280. ii. & 288. iv. & 291. v.
Frere Nicolas de Lyra meurt. 235. xiii.
Noſtre Dame des Anges où S. François preſente les Pelerins à Jeſus-Chriſt. 28. xxxii. Son Indulgence confirmée. 56. xxxiii.

O

Obeïſſance rendue à une Abbeſſe par des Religieuſes trépaſſées. 114. xxxii.
Obſervance commencée à Brulliano, par Frere Jean de Vaux. 216. xxv. Fr. Gentil l'accroit de quatre Convens qu'il obtient du Pape. 297. xvi.
Le Bien-heureux Fr. Odoric de Frioul préche dans les Indes. 129. xxi. Sa vie, & ſa mort. 195. xii.

P

Papes, Boniface VIII. priſonier, ſa mort. 11. xi. Son cadavre trouvé entier. 39. vii.
Benoiſt X. éleu. 12. xii. Sa mort 20. xviii. Sa Bulle pour les Privileges. 21. xxxv.
Clement V. éleu & couronné. 23. i. Il envoye des Freres Minrurs au Roy d'Armenie. 31. ix. Cité au Jugement de Dieu, ſa mort. 76. i.
Jean XXII. éleu. 86. i. Il fait traitter la queſtion de la pauvreté de Jeſus-Chriſt, *voyez* pauvreté. Sa penſée de la veüe de Dieu par les trépaſſés. 203. vi. Ses qualités, ſa mort. 208. iii.
Benoiſt XII. éleu. 209. v. Sa mort. 240. i.
Clement. VI. éleu. 240. ii.
La bien-heureuſe Paſchaline Tiercere. 74. vi.
Patriarches de Jeruſalem, Frere Helie Nabinellis; d'Antioche, Frere Geraud Odonis. 240. iii.
Le bien-heureux Frere Paul lay. 8. i.
Le bien-heureux Frere Paul à Ayguepeſſe. 30. vii.
Frere Paulet de Trincis reçeu à l'Ordre. 151. x.
Frere Paulin de Padoüe fait la Paix entre le Roy de Boheme & les Padouans. 250. ix.
Frere Paulin de Veniſe fort employé, auteur du traitté, *Secretorum fidelium Crucis.* 145. xviii.

Digitized by Google

Pauvreté ſujet de diviſion dans l'ordre ; procedure ſur ce ſujet devant Clement V. 57. i. & 69. iii. & 71. x. & 73. ii. & 77. vi.
Sous Jean XXII. 94. v. & 104. iii. Cette queſtion commencée à Narbone portée devant Jean XXII. & aſſoupie par la Doctrine de Frere Vbertin de Caſal. 130. xv. Renouvellée. 140. xvi. Pourſuivie, & jugée par Jean XXII. Accord de ſa decretale avec celle de Nicolas 3. *Exiit.* 147. i. Autre decretale de Jean 22. Sur l'uſage de droit & de fait examinée. 155. i. Cette queſtion eſt enfin terminée. 183. vi.
Penitenciers Apoſtoliques Fr. Alvarus Pelagius. 97. xvi.
Frere André Bartholi. 225. i.
Frere André. 253. v.
Frere Arnaud. 263. iii.
Frere Bartholin Joannel. 203. v.
Frere Guillaume qui eſt envoyé pour pacifier l'Italie. 59. viii.
Frere Jean du canal, ſtatuts des Penitentiers. 294. iii.
Frere Jean de Dion. 50. ii.
Frere Jean Riguaud, un autre Frere Jean. 101. xxiv.
Frere Nicolas. 253. v.
Frere Paulin de Veniſe. 145. xxviii.
Frere Pierre de Corbario. 176. v.
Frere Pierre de Pierre Ferrée. 238. ii.
Frere Pierre de Viterbe. 200. vi.
Frere Philippe. 221. i.
Frere Raymon. 123. viii.
Frere Thomas. 239. iii.
La peſte, l'Antienne *Stella Cœli*, &c. donné pour remede. 103. xxxvi. Invocation de Saint Roch. 114. xxxiii. Peſte generalle qui cauſe du relaſchement dans les ordres. 287. ii.
Philippe le Bel Roy de France cité au Jugement de Dieu par les templiers ſa mort. 76. i.
Philippe de Majorque demande au Pape d'eſtre reçeu à garder la regle de Saint François d'une façon nouvelle, & eſt rebuté. 180. xviii. Il eſſaye une ſeconde fois la méme choſe mais inutilement lettre de Benoiſt. XII. & reflexions ſur ce ſujet. 235. xiv.
Picarde Donat obtient ſoudainement par ſa prierre de devenir malade & puis de mourir pour conſerver ſa Virginité. 122. iv.
Frere Pierre Jean Olive, quelques points de ſa Doctrine condamnés au Concile de Viene, le reſte remis au Chapitre General. 69. iv. Jean 22. la deffend, Sixte IV. leve cette deffenſe. 164. viii.
Le bien-heureux Frere Pierre à Negrepont. 26. xii.
Frere Pillingot Tiercere, ſa vie, & ſa mort. 15. iv.
Priere d'une pechereſſe qui a un ſuccés remarquable. 293. xi.
Privileges Benoiſt XII. éclaircit la clementine, *Dudum.* 13. xviii. & 120. xxv. Conſervateurs preſque par toute l'Europe. 110. xiv. & 120. xxiv. Souſtenus contre les Curez de Cologne par l'Archeveſque Henry 161. xxi. Contre les Bourdelois. 174. xxiii. & 182. xxvii. Contre l'Archeveſque d'Vpſal. 230. xii.
Proprietaires punis par S. François. 189. viii.
Pruſſe, les Freres Mineurs y eſtabliſſent une Vicairerie. 232. iii.

R

Raymond Lulle paſſe en Affrique ſon zele, ſon Martyre, ſa mort. Le Jugement qu'on doit faire de ſa vie, &

Digitized by Google

de sa doctrine. 80. iii.
Le Bien-heureux Fr. Raynié lay. 16. vii.
Frere Raynié Samaritain. 49. xxxi.
Religieuses de S. Claire, Jean. 22. Les soûmet au General de l'ordre. 204. x.
Les plus illustres en Noblesse Agnez Comtesse de Cotiliani. 271. xix.
Agnez fille de l'Empereur Loüis de Bauiere. 231. iii.
Anne d'Austriche Reyne de Pologne 205. xiv.
Anne fille du Baron d'Algoïa. 169. xiv.
Aremberge sœur du Comte de Perigueux. 31. xii.
Blanche fille de Saint Loüis Roy de France. 72. xvi.
Blanche fille de Philippe le Bel Roy de France. 86. xv. & 118. viii.
Caterine Fille de Federic Roy de Sicile. 229. vi.
Constance fille de Manfroy Roy de Sicile, & veufve de Pierre d'Aragon sa soûmission au Saint Siege, sa mort. 5. iv.
Constance fille du Comte de Cortiliani. 186. xix.
Endeline fille naturelle de Loüis Roy de France. 199. xxviii.
Eleonor Reyne de Sicile. 255. xii.
Heduvige Reyne de Pologne. 205. xiv.
Isabelle fille du Comte de Gueldre. 262. xxxxi.
La Bien-heureuse Kunegonde Reyne de Pologne. 205. xv.
Marquise fille du Comte de Perigueux 31. xii.
Marguerite fille du Comte de Namur. 262. xxxxi.
Marguerite fille du Comte de Bologne. 72. xv.
Marguerite de Mont Cathez niece de la Reyne d'Aragon. 286. xxvi.
Philippe Fille du Comte de Flandre. 262. xxxxi.
Sancie Reyne de Naples. 265. xli.
Trois Filles du Comte de Breslau. 103. xxxiii.
Deux filles du Comte de Juliers. 31. xii.
Frere Robert de Battifole. 80. i.
Frere Robert de Lamboron Conseiller & Confesseur d'Elizabeth Reyne d'Angleterre. 261. xxxiii.
Robert Roy de Naples veut se rendre Frere Mineur, sa pieté, sa mort. 255. xiv.
S. Roch sa vie, sa mort, ses miracles. 171. vii.
Frere Rodolphe à Rennes. 26. xiii.
Sacristain du Pape quel il doit estre, Frere Philippe Bonaccorsi l'a esté. 8. ii.
Le B. Fr. Salvetro & Fr. Mars. 2. iii.
Sancie Reyne de Naples obtient du Pape la permission d'avoir deux religieuses de Sainte Claire à sa compagnie. 72. xvi. Elle écrit aux vocaux du Chapitre general de Perpignan. 183. v. Sa lettre à ceux de celuy d'Assise. 193. viii. Elle fait donner aux Freres Mineurs les Saints lieux de Jerusalem. 244. xv. Se rend Religieuse, sa mort. 265. xxi.
Sepultures libres. 120. xxiv.
Sicile n'est pas un Royaume hereditaire, son tribut au Saint Siege. 55. xix.
Stigmates de S. François institution de leur feste. 225. iv.

T

Tartarie, le grand Cham & son Frere convertis. 60. x. Il y a plusieurs Convens. 79. ix. Le Prince Abustan converti. 145. xxix. Sept Evesques de l'Ordre y travaillent. 166. i. Lettres du grand Cham, & de

Digitized by Google

pluſieurs Princes portées à Benoiſt 12. par un Ambaſſadeur ſes reponſes, & les Miſſionaires qu'il y envoya. 227. i. Frere Helie & deux Seigneurs catholiques viennent vers le Pape de la part d'Euſbech Empereur Tartare. 232. i. Excellens Miſſionaires, voyage de Fr. Paſchal & ſon Martyre avec d'autres. 241. vi.

Te Deum laudamus. Viſion ſur un de ſes verſets. 114. xxxiv.

Templiers punis & abolis. 68. i.

Terre Sainte, Frere Guarin gaſcon commence à s'y eſtablir. 204. xxi.

La juſte poſſeſſion des lieux Saints par les Freres Mineurs, & leur deſcription. 243. xv.

Le Bien-heureux Frere Theobald. 116. iii.

Frere Thomaſſin Tiercere ſa converſion 204. xiii.

Tiereeres leur Regle recommandée avec Indulgences. 36. xvi. & 57. xxxiii. Ils ne ſont pas compris dans la condamnation des frerots & autres Heretiques. 118. ix. & 144 xxiv. Privilege pour recevoir l'Euchariſtie de la main des Freres Mineurs en maladie ſuſpendu. 145. xxvii. Monaſtere à Naples. 125. xvii. A Foligni. 289. xv.

Le Bien-heureux Fr. Tozalius trouvé à genoux aprés ſa mort. 35. xii.

Le Bien-heureux Treslher trouvé à genoux dans ſon Sepulchre. 23. iii.

V

Frere Vbertin de Saint Caſſien. 80. ii.

La Sainte Vierge a demeuré dans Babilone la neufve où ſa maiſon ſe voit. 35. ix. Elle redonne l'œil à un Soldat borgne qui avoit tué un Juif qui ſe mioquoit d'elle ; diverſes apparitions. 226. v.

Frere Vlric & Frere Martin martyriſés à Vilna en Livonie. 242. x.

Vniverſité de Dublin eſtablie. 125. xx.

Vniverſité de Toloſe comment les Fr. Mineurs y doivent eſtre preſentés. 73. ii.

Saint Yves Tiercere, ſa vie, ſa mort, ſa canonization. 281. v.

Fin de la Table du Troiſiéme Tome.

Digitized by Google

Fautes ſurvénuës en l'Impreſſion du Troiſiéme Tome.

Page	*Ligne*	*Faute*	*Correction*
5	2	ſervites	Servites
16	19	élevé	Eleu
44	42	cauſe de l'éducation &c. à S.	A cauſe de l'élevation &c. Saint.
53	15	actions	apparitions
141	38	dirigée	digerée
160	20	Tudel	Tuy
202	3	Chamberiac	Chambery
245	36	Cophiſtes	Cophtes

FIN.

Digitized by Google

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR Lettres patentes du Roy données à Fontaine-Bleau le 13. de Juin 1680. Signées le Petit, & ſcellées du grand Sceau de Cirr jeaune. Il eſt permis au Pere Silveſtre Caſtet Recollet de faire imprimer un Livre intitulé Annales des Freres Mineurs, compoſées en Latin par le Pere Luc Vuadinghes qu'il a abbregées & traduites en François, & ce pour le temps & eſpace de dix années conſecutives, à commencer du jour & date que chaque Tome ſera achevé d'imprimer; avec inhibitions & defenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient de l'imprimer ou faire imprimer ſans le conſentement dudit Pere Caſtet, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de trois mille livres d'amende, comme il eſt plus amplement porté par lesdites Lettres.

Et ledit Pere Silveſtre Caſtet a cedé & tranſporté ledit Privilege à Guillaume Loüis Colomiez, & Jerôme Pozuël Imprimeurs & Libraires du Roy ſuivant l'accord fait entr'eux.

Le Troiſiéme Tome a eſté achevé d'imprimer pour la premiere fois le premier du mois de Juillet. 1681.

Les Exemplaires ont eſté fournis.

Digitized by Google